Savon Le CHAT
Extra Garanti Pur
Production 100.000 Kilogr. par Jour
La plus importante des Savonneries de l'Europe Continentale

N'ALLEZ PAS EN CORSE SANS L'INDICATEUR OFFICIEL DE CORSE 40 Cent.
QUI INDIQUE TOUT POUR
Edition périodique soigneusement tenue à jour.
France : 50 cent. — Abonnement d'un An : 1 fr. 50.
A. CLAVEL, Editeur, 43, rue St-Lazare, PARIS.

Cedratine
LA PLUS EXQUISE
LA PLUS DÉLICIEUSE
LIQUEUR
DE MARQUE
Ne L. N. MATTEI
à Bastia (Corse)

Chaque famille doit avoir un appareil d'Eclairage pour murailles. Lampe Electrique très pratique.
L'INDISPENSABLE, Lampe Electrique de poche RADIA.
En vente chez tous les Débitants de Tabacs et à Ajaccio, chez M. Léon SERRA, 119, Cours Napoléon
Représentants concessionnaires pour le Département : Maison Ch.-F. POGGIOLI et Cie, Bastia.

MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION
Chaux hydrauliques et Ciments, marques de Villeneuve et La Biche du Teil. — Plâtres gris et blanc. Carreaux-Mosaïques en ciment. — Briques plates et rondes. — Carreaux. — Tomettes. — Voyons en poterie et en grès.
FERS A PLANCHER I
Fers en barres : Plats, Ronds, Carrés, Fil de fer, Ronces artificielles
TUYAUX EN FONTE, EN GROS
Appareils Sanitaires
Charles CLÉMENT & Cie,
Entrepôts aux Magasins Généraux & Boulevard de Cardo, 1.

QUAND VOUS DOUTEZ
Profitez toujours de l'Expérience des autres
La découverte de l'Eau Précieuse a donné à ses inventeurs la plus grande satisfaction en leur permettant de soulager et de guérir de nombreuses souffrances.
Monsieur, — Depuis plusieurs mois je souffrais horriblement d'une plaie à la figure ; malgré tous les remèdes et tous les traitements médicaux le mal s'aggravait toujours davantage. Las de souffrir et voyant enfin sur les bons offices de l'Eau Précieuse Dupuitet je résolus de l'essayer. J'ai suivi très régulièrement le traitement et en moins de trois mois j'étais entièrement guéri.
Poupar QUESNEL 55, rue Léon-Maître, Petit-Quevilly (France.)
Tous ceux qui souffrent de maux de jambes, ulcères, varices, dartres, eczémas doivent employer l'EAU PRÉCIEUSE qui leur assurera la guérison. Le traitement est simple et peu coûteux, se trouve dans les bonnes pharmacies.
Les économies sont un grand nombre ; il faut exiger la dénomination EAU PRÉCIEUSE
Dépôt général : à Rouen, Pharmacie DEPENSIER, 47, rue du Bac.
Se trouve à Bastia Pharmacie Quilici, boulevard du Palais, 10, et à Ajaccio, Pharmacie Guiderdoni.

Pour faire de bons placements
et éviter les mauvais. Il est indispensable d'être renseigné par un journal financier rédigé avec compétence et impartialité. La Revue de la Bourse et de la Banque offre toutes garanties à cet égard. Elle publie chaque semaine des Conseils de placements et d'arbitrages très appréciés, des Etudes documentées sur les émissions et sur les valeurs en vue, des Informations puisées aux meilleures sources sur les mouvements en préparation, une Revue de la Bourse, les cours et les tirages de toutes les valeurs, le prix net des coupons, la liste des lots non réclamés, etc., etc.
Demandez au Directeur de la REVUE DE LA BOURSE ET DE LA BANQUE, 40, rue de la Victoire, Paris, de vous envoyer gratuitement un journal à l'essai pendant un mois. Vous vous rendrez facilement compte de la clarté de ses informations et de la valeur de ses conseils. — ABONNEMENT : 5 francs par an. ETRANGER : 10 francs.

RHUM FOX-LAND
Grande Marque
55 fûts vides à vendre de 250 à 260 litres.
S'adresser : 28, Bd de Riquier, à Nice.

GRAND BAR SOAVI
Cours Sébastiani et rue Neuve Saint-Roch, BASTIA
Seul Etablissement en Corse préparant instantanément en présence du Consommateur l'incomparable
CAFÉ-EXPRESS
et l'exquis
CHOCOLAT-EXPRESS
à 20 centimes la tasse

Vient de paraître :
L'AGENDA GALLIA
PRATIQUE ELEGANT SOLIDE
Le Mieux Documenté
Son Format : 15 x 13, reliure toile verte
Son nombre de Pages : 650 (Dix par Jour)
Ses Renseignements : l'A.B.C. des Affaires
Sa Prime : Une Carte des Chemins de Fer
PRIX : 2 FR. 75
Chez tous les Libraires
HACHETTE & Cie, ÉDITEURS

PROCHAINS TIRAGES
5, 10, 15, 25 novembre
1er, 5, 10, 15, 20, 22, 25, 27 décembre
Un bon Conseil doit toujours être suivi !
DES MILLIERS DE LOTS DE DES MILLIONS DE FRANCS
à gagner — à encaisser

| | | |
|---|---|---|
| 5 Gros Lots | | UN MILLION |
| 15 | — | 600.000 Francs. |
| 20 | — | 500.000 — |
| 20 | — | 300.000 — |
| 15 | — | 250.000 — |
| 50 | — | 200.000 — |
| 70 | — | 150.000 — |
| 430 | — | 100.000 — |
| 10 Lots de | 75.000 Francs | 1500 Lots de 5.000 Francs |
| 195 — | 50.000 — | 195 — 3.000 — |
| 45 — | 30.000 — | 60 — 2.500 — |
| 230 — | 25.000 — | 865 — 2.000 — |
| 60 — | 20.000 — | 65 — 1.500 — |
| 815 — | 10.000 — | 180 — 1.250 — |
| 90 — | 6.000 — | 21.855 — 1.000 — |

42.205 LOTS
Plus de 160 MILLIONS de FRANCS
L'imagination reste interdite devant ces chiffres et le doute doit nécessairement faire place à la confiance à la vue de tant de preuves.
Nous nous mettons de suite à votre entière disposition pour vous expédier les renseignements qui vous intéressent.
UN TIRAGE en moyenne tous les trois jours.
Contre 5 francs, on reçoit 100 NUMEROS de Titres et l'un participe aux prochains Tirages.
Les demandes d'argent doivent être adressées dans la plus brefs délais possible, car les remises à effectuer sont nombreuses et on ne peut garantir la participation aux tirages si celle-ci n'est pas parvenue à la Banque avant le tirage.
Les demandes d'argent doivent être adressées dans la plus brefs délais possible, car les remises à effectuer sont nombreuses et on ne peut garantir la participation aux tirages si celle-ci n'est pas parvenue à la Banque avant le tirage.
La Prévoyance Mobilière, 5, Rue de Chantilly, Paris (9e)
La Direction de la Prévoyance Mobilière produisant journellement les remboursements effectifs des lots d'organisations concurrentes et offrant les mêmes garanties à ses clients, elle a cru devoir refuser toutes les propositions d'achat d'obligations qui lui ont été faites par les intermédiaires à commissions et autres qui désirent fructifier en vendant.

Vin du CAP CORSE au QUINQUINA
de L. N. MATTEI
Apéritif TONIQUE Délicieux Fortifiant
Exiger la Marque déposée
Attention aux Contrefaçons

Installation à Gaz
JEAN CINI
Ex-ouvrier du Gaz
Bastia, 13, Boulevard Paoli
Seul Dépositaire
DU BEC GRANOUX
éclairage parfait et économique garantis
Le Directeur-gérant
J. B. CLLAGNIER

ABSINTHE BOURGEOIS FRÈRES
ET
APÉRITIF BASTIA QUINQUINA



TRENTE SIXIEME ANNÉE. — N° 302 — MARDI 1er NOVEMBRE 1910

# Le Petit Bastiais

00606

5 CENTIMES — JOURNAL QUOTIDIEN — 5 CENTIMES

Rédaction & Administration : 8, Boulevard du Palais, Bastia
J.-B. CLLAGNIER, Directeur
Les annonces sont reçues aux Bureaux du Journal.
Faits divers 1 fr. — Réclames (3e page), 0.75 — Divers, 0.30 — Judiciaires, 0.25

ABONNEMENT (Payable d'avance)

| | un an | 6 mois | 3 mois |
|---|---|---|---|
| Corse | 20 fr. | 10 fr. | 5 fr. |
| Autres Départ. | 22 » | 12 » | 6 » |

Union Postale et autres Etats, le port en sus.
On ne répond pas des manuscrits déposés



BIBLIOTECA UNIVERSITARIA BASTIA


LE CALENDRIER

Soleil : (heure nationale)
Lever, 6 h. 04 m. — Coucher, 4 h. 35 m.
Dernier quart., le 24 — Nouv. Lune, le 1er
Fête d'Aujourd'hui : LA TOUSSAINT.
Fête de Demain : LES MORTS.

31 OCTOBRE

## LA TOUSSAINT

Elle est émotionnante et suggestive entre toutes, cette grande Fête des Morts, que poétise l'automne. A aucun autre moment de l'année, la Toussaint aurait pu avoir un caractère plus endeuillé et plus triste. Novembre, avec son cortège de brumes, son ciel gris, ses feuilles mortes, est bien le sombre mois où l'on se plaît à évoquer les détresses de la vie : la nature tout entière semble pleurer, dans le brouillard humide qui vêt la terre : l'hiver, saison de mort, frappe à la porte... C'est à cette époque que l'on se sent vieillir, mourir un peu, et, d'instinct, l'homme accablé de vivre se rapproche de ceux qui ont fini de lutter.

De tout temps, d'ailleurs, c'est à ce moment de l'année que fut célébrée la fête des Morts. Selon les rites et les religions, cette fête fut marquée de différents caractères. Les Anciens croyaient que le génie du Mal et de la Mort s'abattait sur la terre à l'entrée de l'hiver ; ils invoquaient la pitié du Mercure infernal et lui offraient parfois, pour l'apaiser, des sacrifices humains.

Ce terrible et mystérieux « peut-être » d'Hamlet, qui se tient caché par delà le tombeau, a toujours frappé les hommes de terreur. Les Grecs, peuple sage et enjoué, n'élevaient ni temples ni autels à la Divinité inexorable, la seule avec laquelle il n'y avait pas d'accommodements.

Les Romains imitèrent les Grecs : il n'y eut à Rome que quelques rares autels sur lesquels était cette inscription : *Somno eternali sacrum*, (Dédié au Sommeil éternel). Nous avons conservé des Romains l'emblème de la Mort. C'est un génie triste et immobile, tenant un flambeau renversé.

D'après la mythologie, la Mort, fille de la Nuit, n'a point de père : c'est une fille infécondé, éclose des Ténèbres, avec le monde. Elle était reléguée dans le Tartare, où l'on prétend qu'Hercule l'emprisonna, pendant quelque temps, avec des chaînes de diamant. On a compris depuis, hélas ! que ni diamants, ni richesses n'ont jamais séduit la Mort !

Dans quelques familles royalistes, il existait une bizarre coutume qui consistait à rappeler, dans les circonstances joyeuses, que la Mort veillait. Pendant les repas, à l'heure où le jour déclinait, des esclaves portant des flambeaux pénétraient auprès des convives et disaient : *Vivamus, percudamus* (Vivons ! il nous faudra mourir !). — De là est venu, sans doute, le « Frères, il faut mourir ! » que répètent, en signe de salutation, les membres de certains ordres religieux.

Dans un monument antique, on voit la Nuit tenant dans ses bras deux enfants endormis : l'un est blanc, l'autre noir : le premier dort profondément, l'autre feint de dormir, il veille sa proie : c'est la Mort.

Plus tard, l'expression de la Mort prit un caractère horrible : c'est un squelette portant une faux, ou encore une tête de Gorgone hérissée de couleuvres.

L'if à la noire verdure et qui empoisonne les abeilles, le cyprès dont les branches coupées ne repoussent plus, le coq qui trouble de son clairon le silence des ténèbres, sont encore l'emblème de la mort.

En tout cas, cette religion des morts, qui fut la première de l'humanité, est restée parmi les plus vivaces sentiments au cœur des hommes. Dans les coutumes actuelles, on retrouve des formes ancestrales, des rites d'autrefois, car le passé ne meurt jamais complètement en nous.

Mais la coutume moderne a ajouté un caractère à la fête des Morts, qui est devenue une vraie fête du Chrysanthème. Il y a cent ans environ que cette fleur d'Orient a été importée en Europe ; elle symbolise maintenant l'hommage annuel du souvenir et des regrets aux chers disparus.

Ces fleurs d'automne, venues quand les autres s'en vont, s'harmonisent bien avec les nécropoles ; il n'est pas jusqu'à leur senteur, fade, bizarre et lourde, qui ne soit étrangement évocatrice. Ce sont les fleurs chimériques des tombeaux ; pourpres, mauves, safranées, elles ont toutes les teintes des feuilles mortes, et la jonchée de leurs pétales alourdis qui ploient les longues tiges, est un luxe morbide et froid, en parfait accord avec la grisaille des dalles funèbres et le morne bitume du ciel.

*Henri BRUMONT.*

## Au delà des Tombes

L'avenue est sombre. Le soir descend en grand mystère sur les toits de la petite ville, comme pour ensevelir les habitants dans son linceul. Déjà, le ciel fourmille d'étoiles pâles. Des ombres passent — silencieusement. A droite, là-bas, les marbriers de la grande route prennent des formes bizarres dans la nuit qui vient. Un cortège interminable, les bonnes gens vont à pas comptés vers le cimetière, l'air recueilli et un peu solennel. C'est à peine si l'on entend flotter sur le chemin les chuchotis des pauvres vieilles qui jacassent à mi-voix, impressionnées par ce jour de Toussaint où, après l'oubli d'une année, l'on songe aux morts.

Jean n'a pas de famille. Jean n'a même jamais su s'il eut jadis un père et une mère. Néanmoins, machinalement, et parce que c'est la coutume, il suit la foule.

Bientôt le voici qui pénètre au sein de la cité des morts. Ce qu'il voit a quelque chose d'étrangement émouvant. Dans le grand calme ténébreux de l'obscurité, une lueur de lumière pâle à fleur de terre. Les pierres tombales se haussent, livides comme de fantastiques meubles, parmi les jardinets poudrés de sable blanc. Mille bougies, plantées en croix, font vaciller leurs petites flammes semblables à des larmes de feu. De toutes leurs faibles forces, celles-ci résistent au vent qui s'acharne. De ci, de là, un cierge en train de se consumer jette quelques lueurs désespérées et s'éteint. Ainsi s'étendra le souvenir fugitif de ce jour de tristesse où, après l'oubli d'une année, l'on songe aux morts...

En s'avançant parmi les croix mousseuses, Jean regarde les reflets que les lueurs des tombes font gesticuler dans les grands peupliers qui bordent la prière. Dans la funèbre gravité du lieu et le lourd silence de la nuit, on croirait à une ronde confuse de spectres effarés. Et Jean sent, comme des aiguilles, ses cheveux le piquer à la nuque.

Maintenant, il approche des tombeaux ; ses yeux, au hasard, lisent les inscriptions, tandis que sa pensée s'évade, s'égare il ne sait où. Il erre sans but, frôlé de temps en temps par quelques femmes en deuil, par un groupe recueilli qui passe. Et le voici arrivé près d'une chapelle où deux grands cierges prient aux côtés d'une madone. C'est le tombeau d'une famille riche et qu'il ignore. Il entre.

Des noms, des dates, de grandes virgules d'or simulant des larmes qui tombent, qui tombent éternellement, s'inscrivent tout le tour de la chapelle, sur les parois. En regardant tout cela, il rêve à la douceur des autres et se demande ce qu'elle est auprès de son amertume à lui qui a toujours vécu sans tendresse et qui toujours vivra sans regrets. Ah ! s'il pouvait seulement pleurer sa mère en se rappelant son visage ! Sa voix !...

A force de s'absorber dans ses méditations, Jean oublie ce qu'il est venu faire, il s'oublie lui-même et reste là, sous ce sépulcre glacé qui le retient, à regarder fixement la pierre, de ses yeux d'ombre. Et, peu à peu, des lambeaux muets et pâles viennent peupler le vide de ce lieu morne. Ils lui paraissent inconsistants et peu terribles. Ce ne sont point hallucinations troublantes, mais légères apparitions et figures de rêve, évoquées par son esprit vagabond...

Tout à coup, Jean aperçoit, derrière l'autel de la Vierge, une ouverture béante et noire. Poussé par une instinctive curiosité, il saisit un cierge et regarde. La galerie semble très fonde ; il n'en aperçoit pas la fin. Il s'y engage et fait dix pas... Le souterrain semble seulement s'ouvrir devant lui. Il avance. La flamme de sa bougie jette sur les murs une lueur falote, et, à mesure qu'il marche, l'ombre recule toujours. Jean se décide à explorer cette caverne inattendue et, résolument, il double le pas. Il va ainsi pendant des heures et pendant des heures, sans voir le bout...

Où est-il donc ?... Maintenant, effrayé, il regrette presque de s'être engagé si loin, et c'est avec anxiété qu'il s'interroge — sans solution possible...

Brusquement sa lumière s'éteint. Une frayeur atroce le saisit. Mais cela ne dure qu'une seconde, et il se retrouve presque aussitôt dans une plaine immense où des silhouettes silencieuses se promènent. C'est le grand air de la campagne qui a soufflé son flambeau. Il vient de sortir enfin de son obscure et étroite galerie. Sans doute, est-il revenu au point de départ ? Mais non, car, à un second examen, il s'aperçoit que le paysage a un aspect inaccoutumé. Le ciel est bas, lourd, sans, avec de larges taches de suie. De distance en distance, sortent de ce couvercle étrange de longues ramifications dénudées et noires qui semblent des ossatures de ramures. La clarté paraît sortir de terre, au reboas de ce qui se passe à la surface du globe ; et les gens qui passent ont un visage en vieux parchemin frippé et sans regard.

Jean est tout étonné de ce qu'il voit. Il arrête un passant pour lui demander sa route. Mais l'autre ne détourne même pas la tête et continue à marcher sans lui répondre. Il s'adresse à un autre fantôme, à un autre, à un autre encore, et tous se comportent à son égard, comme le premier. Jean est affolé. Il court de passant en passant sans obtenir une parole. Où est-il ? Mais où est il donc ?... Il a beau crier, l'écho ne lui rapporte même pas sa propre voix.

Enfin, désespéré, il se jette à corps perdu sur un de ces inconnus qui marchent, et il le supplie de l'instruire au moins de sa destinée. Mais celui-ci ne lui laisse pas le temps d'ouvrir la bouche. D'une voix d'outre-tombe, il laisse échapper cette exclamation douloureuse :

« Mon enfant !... »

Et Jean comprend son lais que son vœu vient d'être exaucé, mais que, pour trouver sa mère, il est entré lui-même dans la demeure des Ombres.

*FLORIAN-PARMENTIER.*

## LOUIS CAPAZZA

Le *Journal* du 27 octobre publie avec la photographie de notre concitoyen Louis Capazza, l'aéronaute bien connu, les détails suivants, sur le raid que vient d'accomplir le hardi pilote du *Morning-Post*, le plus grand dirigeable du monde après le *Zeppelin*.

Les dirigeables français prennent en ce moment une belle revanche. Après la campagne, plutôt malheureuse pour eux, de 1909, après avoir laissé les dirigeables allemands


58 — FEUILLETON DU PETIT BASTIAIS


## LES OUVRIÈRES DE PARIS

par PIERRE DECOURCELLE

PREMIÈRE PARTIE

XI

L'ENNEMIE

M. de Langeville jugea impossible de cacher à Clotilde les informations qu'il venait de recueillir, malgré le peu d'espoir qu'elles laissaient. Il se présenta donc à l'hôtel de Rouvray. Quelle ne fut pas sa douleur en apprenant brusquement, de la bouche des valets qui le reçurent, la maladie subite de la duchesse ! Ses inquiétudes furent tout de suite au paroxysme. Lorsqu'il parvint à voir M. de Rouvray, une affreuse angoisse lui serrait le cœur. Ces deux hommes, qui adoraient également la même femme, tremblaient au même degré en redoutant un irréparable malheur. Mais celui qui subissait les tourments les plus cruels était sans contredit Philippe.

Le mari, lui, au moins, avait le triste privilège de veiller au chevet de la femme qu'il chérissait, de la soigner, de la disputer à la mort. Philippe, au contraire, devait se contenter des quelques nouvelles hâtives que M. de Rouvray lui jetait, bouleversé, lorsqu'il pouvait quitter la chambre où agonisait sa chère malade... Mais, plus souvent, c'était par les valets que Langeville, désespéré, recevait le bulletin, implacable dans sa brièveté, qui redoublait chaque jour sa détresse.

Ne sont ce pas là les pires souffrances de l'amour, celles par lesquelles il semble que le Destin, en pareils cas, ait voulu infliger aux amants le plus sévère châtiment de leur faute ?... Lorsqu'ils se voyaient, les deux hommes cherchaient mutuellement à se rassurer, à se consoler, chacun y mettant toute son âme. Un soir, où M. de Rouvray était plus sombre encore que la veille, il prit tout à coup le bras de Philippe.

— Venez ! dit-il.

— Moi ?.. Il le jeune homme avec effroi.

— Oui !.. Venez ! la voir avant que le ciel me l'arrache !

M. de Langeville balbutia :

— Je n'aurai pas la force de supporter ce douloureux spectacle.

— Pourquoi ?.. Je le supporte bien, moi ! J'ai besoin, voyez-vous, Philippe, de me sentir soutenu dans cette affreuse épreuve par une affection solide et désintéressée comme la vôtre... N'est-ce pas notre ami le meilleur ?..

Il fallut à Langeville une force surhumaine pour ne pas se trahir devant la moribonde qui gisait presque inanimée sous ses yeux. Quoi ! cette femme au visage émacié, aux lèvres blanches, au regard atone, c'était Clotilde, qu'il avait vue la veille encore rayonner d'une beauté si splendide ?.. Philippe avait éclaté en sanglots ; ses larmes, loin d'étonner M. de Rouvray, le touchèrent profondément, et il serra la main de son ami avec effusion. La pauvre patiente battait la campagne et n'avait point reconnu le mari de Sidonie. Il était temps que Philippe quittât la chambre ; il allait défaillir. Le malheureux se disait à part lui qu'il était peut-être le seul à connaître la cause de cette foudroyante maladie.

Lorsque, dans l'avant-scène, à l'Opéra, il avait communiqué à Mme de Rouvray la fatale nouvelle de la mort de Madeleine, il avait été frappé par l'extrême pâleur qui avait subitement envahi les traits de la jeune femme. Il ne pouvait soupçonner aucun doute dans l'esprit de Philippe : la mère mourait de savoir sa fille à jamais perdue ! Et M. de Langeville s'accusait de cette mort avec plus de véhémence encore que M. de Rouvray. En obéissant à Clotilde, lorsqu'elle avait exigé leur rupture, en épousant Sidonie et en cherchant à se faire une nouvelle existence, il avait cru que le passé serait abolit.

Mais une faute comme celle qu'il avait commise est ineffaçable et ses conséquences épouvantables laissent les préoccupations les plus graves, si Philippe avait conscience de sa responsabilité, il se disait avec horreur que l'odieuse femme qu'il avait épousée avait été la cause détestée de la catastrophe. La fille de Bourguet avait en même temps frappé la mère et l'enfant. Si Mme de Langeville n'avait pas commis son indigne trahison, M. de Rouvray ne se fût pas trouvé chez Madeleine Guépard en même temps que Clotilde, et l'ouvrière inconnue n'aurait pas été obligée au mensonge qui avait eu de si terribles conséquences. Quelle position la vie réservait-elle à la misérable ?..

Il avait bien fallu que celle que M. de Langeville accusait si justement se résignât à avouer à son père que son mari avait déserté le foyer conjugal. Denis Bourguet était entré dans une violente colère en apprenant ce scandale inattendu, et ces imprécations n'avaient pas ménagé le gendre, auquel, naturellement, il attribuait tous les torts. Sidonie, d'ailleurs, voulant garder le beau rôle, avait forgé de toutes pièces une histoire assez compliquée, dans laquelle, bien entendu, il n'était pas question de Mme de Rouvray. Bourguet écoutait à peine sa fille. Tout à l'affront que venait d'infliger à sa maison le comte de Langeville, il accablait de ses anathèmes la noblesse pauvre, présente et future. Après avoir fulminé, il laissa échapper ce cri du cœur :

— Et l'argent ?.. Et la dot ?

Sidonie répondit :

— J'ai reçu ce matin la visite du notaire de M. de Langeville, qui m'a déclaré que toutes les dispositions seraient prises pour sauvegarder mes intérêts.

— J'irai le voir tantôt, ce notaire ! répliqua Bourguet... Et on verra avec lui, afin de savoir à quoi m'en tenir !

Mlle Sidonie Bourguet crut le moment venu de paraître succomber à l'émotion. Elle se précipita dans les bras de son père en exhalant plaintivement :

— Ah ! mon pauvre papa !... Si tu savais comme je souffre !..

— La grolin !... Le misérable !... balbutia le commerçant... Causer une telle peine à la plus douce, à la plus accomplie des créatures !.. Il fait pleurer ma fille !.. Il aura affaire à moi !..

Sidonie reprit :

— Savons-nous seulement où est à cette heure M. de Langeville ?.. Depuis deux jours, il a déserté le domicile conjugal et n'a pas reparu !

— Je me charge de le retrouver ! affirma le gros homme, dont les pommettes s'étaient enflammées au point de faire craindre une attaque d'apoplexie.

L'hypocrite murmura :

— Mon existence n'en sera pas moins brisée à tout jamais !

— Tracassin-tu donc encore à lui ?

T.A. Bodoard.

mands et Italiens s'imposer à l'attention publique par les performances qu'épanouissent les leurs, vont que, voudrais, deux dirigeables français, le *Clément-Bayard*, il y a dix jours, le *Morning-Post*, hier, reconnaissant du premier coup le difficile voyage Paris-un bastion de Paris à Londres, avec une dérisoire facilité.

Malgré son nom anglais qu'il doit au grand journal de Londres qui l'a acheté à la suite d'une souscription pour en faire don au gouvernement anglais, le *Morning-Post*, qui est allé hier de Moisson, près Mantes, au camp militaire d'Aldershot, à l'ouest de Londres, est un dirigeable entièrement français. Ses plans, sa construction sont l'œuvre de MM. Lebaudy frères, dont l'ingénieur, M. Julliot, est, depuis la mort du colonel Renard, le chef et le doyen de l'école française. L'usine française Panhard et Levassor a construit les moteurs ; la maison française Hutchinson les tissus. Le pilote enfin, M. Louis Capazza, est un Corse qui, depuis de longues années, s'efforce, en France, de réaliser son rêve de dirigeable.

Il n'en reste pas moins vrai que l'école française théoricienne du ballon souple ou demi-souple, n'a obtenu ces beaux résultats qu'en augmentant le cube des aérostats. Tant que nous construisions des 3,000 mètres cubes, nous échouâmes.

Le *Clément-Bayard* a 7,000 mètres cubes. Le *Morning Post*, le plus grand dirigeable du monde après le *Zeppelin*, a 10,000 mètres cubes, trois fois le cube du *Patrie*.

Ses dimensions sont extraordinaires de hardiesse, et M. Julliot s'est montré novateur audacieux. La longueur est de 103 mètres, celle d'un paquebot de la Méditerranée ; son diamètre, au maître-couple, n'est que de 12 mètres 02. C'est donc un long cigare. Le ballon est de type demi-souple. L'enveloppe elle-même est souple, mais solidaire d'une carène métallique qui l'arme en-dessous, et à laquelle est suspendue une courte nacelle, où deux moteurs Panhard-Levassor, de 135 chevaux chacun, actionnent deux hélices. L'empennage fait partie de l'enveloppe. Les gouvernails sont à l'arrière de la carène métallique.

Le pilote, M. Capazza, était l'ancien pilote du *Clément Bayard*, et il battit avec lui le record d'altitude à 1,500 mètres. Il a le premier, et le seul jadis, fait en ballon libre la traversée de France en Corse.

La durée du voyage de Moisson à Aldershot a été de 5 heures 1/4, ce qui bat tous les records de locomotion et le précédent record. Il est vrai qu'il est difficile de comparer. Le *Clément Bayard* partit de Compiègne et passa par Boulogne. Le *Morning-Post* partit de Moisson près Mantes, et par Rouen, Saint-Valéry, Brighton, alla à Aldershot. La route, qui comporte ainsi 300 kilomètres, est plus courte, mais la traversée sur mer est de 130 kilomètres, au lieu de 50. Voici l'horaire du voyage :

Moisson, 10 h. 45 ; Les Andelys, 10 h. 50 ; Rouen, 11 h. 5 ; Saint-Valéry, midi ; Brighton, 2 heures ; Aldershot (300 kilomètres), 3 h. 30.

Après l'atterrissage, en rentrant le ballon dans le hangar, les aérostiers anglais et les gardes l'ont déchiré. C'est un accident banal de manœuvre qui n'a rien à voir avec l'aéronef. On réparera la plaie. Et, pour la seconde fois, c'est un dirigeable français qui sera venu de France à Londres.

GEORGES PRADE.

Nous sommes heureux d'ajouter à notre tour que c'est un Corse, un Bastiais, qui a obtenu ce résultat, et au risque de porter atteinte à sa modestie si grande, qu'il nous permette de joindre aux commentaires de la presse parisienne le tribut d'admiration et de gratitude de tous ceux qui depuis longtemps ont apprécié et sa bravoure et son grand cœur.

*GINA.*

### BULLETIN FINANCIER

Paris, 27 octobre.

La Banque d'Angleterre, contrairement aux prévisions générales, n'ayant pas élevé son escompte, notre marché témoigne de dispositions plus satisfaisantes. La Rente Française clôture à 96.92. Parmi les Fonds Etrangers, le Turc est en reprise sensible à 81.15. L'Extérieure et le Portugais se retrouvent à leur niveau de la veille. Emprunts Russes bien tenus. Excellentes tendances des nos Sociétés de Crédit ; Crédit Foncier 798, Crédit Lyonnais 1.434. Comptoir National d'Escompte 857. La Société Générale est recherchée à 727. Son bilan au 30 septembre fait ressortir, au total des opérations sociales, un accroissement de 6 millions environ sur le mois précédent. Les bénéfices du mois de septembre, frais généraux déduits, se sont élevés à 7 millions 373.403 fr. 80. La Banque Franco-Américaine se consolide à 542.

Le Suez s'inscrit aux environs de 5.430. Les valeurs de transports sont plus animées. Groupe Rio : on y active mot traité. Les titres semblent devoir peu. Rio 1.770.

Au compartiment Belges, l'action Crédit Foncier del'Uruguay est demandée à 332.50. Hausse à 710 de la Foncière d'Egypte et du Sud Ouest.

La Compagnie des Chemins de Fer du Nord-Ouest du Pérou met en souscription, le 7 novembre, par l'intermédiaire d'un groupe de banques françaises et étrangères de premier ordre, 40.750 obligations 5 0/0 or, 4re hypothèque au prix de 575 frs remboursables au 75 août, à 500 frs. Le gouvernement du Pérou garantit pendant 30 ans le paiement d'une somme égale au montant des intérêts et même les insuffisances de produits d'exploitation qui pourraient survenir.

Chemins Français bien tenus.

## Union Générale des Corses et Amis de la Corse

M. Millerand, ministre des Travaux publics, a bien voulu recevoir hier matin, 26 courant, une délégation de l'Union Générale composée de MM. Poli, Jean Fontana, Padovani, Rossi, Dorie, Canioni, Mme Bertaud, présidente des dames patronnesses de l'Union, et M. Bertaud, architecte.

A cette délégation s'étaient joints MM. Peraldi, sénateur, et Lauley député, membre d'honneur de l'Association.

M. Peraldi, se faisant l'interprète des désirs de l'Union Générale, a demandé à M. Millerand de bien vouloir présider le banquet de clôture du 1er Congrès de l'Union qui se tiendra à Paris les 22, 23 et 24 décembre prochain.

M. Millerand, qu'a réservé à la Délégation l'accueil le plus bienveillant, a accepté en principe la présidence qui lui était offerte et a assuré l'Union des Corses de l'intérêt réel que le Gouvernement porte à la Corse ; il a notamment précisé que la question des chemins de fer était à l'étude et qu'elle ne saurait tarder à recevoir une solution qui serait favorable aux intérêts de l'Ile.

## AUX MUTUALISTES

### RÉCEPTION DE M. MABILLEAU A BASTIA

*Conférence sur les Retraites Ouvrières*

Le bureau de l'*Union mutualiste de la Corse* vient d'être informé que M. Mabilleau arrivera à Bastia mercredi soir, à 7 heures, pour repartir vendredi matin.

Dans ces conditions, la réunion qui avait été annoncée mercredi soir, se trouve remplacée par une Conférence qui aura lieu jeudi soir, à 8 heures, au Théâtre Municipal.

Toutes les Sociétés de la Ville et autres groupements sont instamment priés de vouloir bien se trouver mercredi soir, à l'arrivée du train d'Ajaccio, pour saluer l'éminent Président de la Fédération de la Mutualité française et lui manifester leurs sympathies.

La conférence de M. Mabilleau portera sur la Mutualité et les *Retraites ouvrières*. Tous les mutualistes et tous les sociétés à la nouvelle loi des retraites (employés et ouvriers des deux sexes) auront donc grand intérêt à venir écouter le savant orateur qui donnera de très intéressantes explications sur les avantages et l'application de la nouvelle loi.

La population bastiaise ne fera donc un devoir d'assister en foule à cette importante conférence qui s'adresse aussi bien aux patrons qu'aux employés et ouvriers.

En raison du peu de temps dont ils disposent les organisateurs de cette réunion s'excusent auprès de toutes les autorités civiles et militaires de ne pouvoir leur adresser des invitations personnelles et les prient de vouloir bien honorer de leur présence la conférence annoncée.

*Le Président de l'Union,*
L. RANELLI.

## GAZETTE DÉPARTEMENTALE

SAINT-PIERRE DE VENACO. — M. Giacanti, instituteur à St-Pierre-de-Venaco, a ouvert dans cette commune une souscription qui a produit 92 fr. 75, destinée à compléter le matériel scolaire.

POGGIO-DI-NAZZA. — La brigade de gendarmerie était prévenue par M. Ottomani Télémaque, cultivateur, demeurant au hameau de Cisarajolo, qu'un passant arrêté dit Arena, il avait aperçu dans le torrent nommé « Saltercuccio » le cadavre d'un homme dont la tête émergeait.

En compagnie de M. Ottomani et de diverses autres personnes du village de Poggio-di-Nazza, le brigadier Merpillat et le gendarme Fontana se rendirent à l'endroit indiqué et trouvèrent effectivement le cadavre d'un noyé dont seule la tête était hors de l'eau.

Le cadavre, immédiatement retiré de l'eau, fut reconnu pour être celui de Dominici Pompée, âgé de 49 ans, demeurant chez ses parents à Poggio-di-Nazza.

La cause de la mort doit être attribuée à un accident.

La victime avait en effet été emprunter, le 6 octobre dernier, une canne à pêche à Mme Chiari Angèle, puis il s'était rendu au bord du torrent « Saltercuccio », pour se livrer à la pêche à la truite.

S'étant déchaussé, il voulut sauter d'un rocher à l'autre et tomba dans une crevasse, d'où il ne put plus sortir et où il a trouvé la mort.

Au bord du torrent, on a retrouvé en effet, une canne à pêche brisée, la chapeau de la victime, ses chaussures liées entr'elles par les attaches et déposées dans un rocher formant crevasse.

Les parents de la victime ne s'étaient guère inquiétés de sa disparition ; ils croyaient que Dominici Pompée avait été travailler à Alistro, chez un de ses cousins, où il avait manifesté à diverses reprises l'intention de se rendre.

En présence de ces constatations qui ne laissent aucun doute sur la mort accidentelle de Dominici Pompée, le Maire de Poggio-di-Nazza a délivré le permis d'inhumer.

LEVIE. — M. Vincent de Peretti, chef de division à la Préfecture de la Corse, a fait don à l'école de garçons de Levie de deux exemplaires du *Manuel de l'Arbre* édité par le Touring-Club de France.

## LE CRIME DE LA PLACE D'ARMES

La personnalité bien connue — dans un sens spécial du mot — de l'auteur du crime de la place d'Armes, supprime les commentaires qui peuvent être faits à ce sujet.

Filippi dit « Cagnetta, » sans être un redoutable malfaiteur, n'en est pas moins un individu dangereux, un dévoyé, se doublant d'un alcoolique invétéré, d'une mentalité, et dont le cynisme manifesté dimanche soir, tout de suite après son crime, nous donne la juste mesure. Ainsi que nous l'avons dit, Filippi a déjà eu, souventes fois, maille à partir avec la justice, et son casier judiciaire s'émaille de vingt-deux condamnations, exactement.

Nous avons pris des nouvelles de la victime. A 2 heures, Arriotti semblait plus calme et respirait plus librement que le matin, mais le docteur qui le soigne ne paraît pas bien enthousiaste sur sa guérison. La balle n'a encore pu être extraite, les recherches effectuées n'ont pas encore permis de déterminer l'endroit exact où elle a été se loger.

Examinée dans son ensemble la tentative de meurtre, qui nous occupe, ne paraît être autre chose qu'une vengeance exercée par Cagnetta qui croyait avoir de grandes raisons, pour en vouloir à la victime.

Il faut également reconnaître que dans la journée de dimanche, Filippi dit « Cagnetta » avait été vu dans différents bars de la ville, s'alcoolisant jusqu'à plus soif, et il paraît avéré, qu'à l'heure où le crime a été commis, son auteur était manifestement ivre. « Cagnetta » n'était pas un criminel, plutôt un fanfaron du crime, un de ces individus qui ne parlent que de couteaux, de fusils ou de revolvers, mais qui, de l'avis même des chefs de notre police, desquels il était bien connu, paraissait incapable de se livrer sur qui que ce fût, à un acte homicide.

Il n'en est pas plus recommandable pour cela, et les nombreuses condamnations qu'il a encourues pour vol, escroqueries, indélicatesses, ivresse manifeste et violences, présentent Filippi sous un jour des moins favorables. C'est même étonnant que l'on n'ait jamais songé à lui appliquer la peine de l'interdiction de séjour ou de la relégation.

Nous avons donné hier, la version du meurtrier, voici celle de la victime.

Nous nous empressons de dire que les déclarations d'Arriotti Ange sont corroborées en tous points par les témoins entendus lundi matin par M. Glabeke, commissaire de police, chargé de l'enquête.

Le blessé, le nommé Arriotti Ange se trouvait dans une cantine de la rue Colonella, tenue par le sieur Bernardini, il s'y était rendu en compagnie de deux de ses camarades. Dans cette cantine se trouvaient Filippi et d'autres consommateurs. Aucune parole n'a été échangée. Or, un moment donné Filippi s'approchait de la table où se trouvaient Arriotti et ses amis, Arriotti lui demanda comment il se laissait qu'il tenait toujours les mains dans les poches de son pantalon. Sans rien répondre Filippi fit deux pas en arrière et, braquant un revolver sur lui, fit feu et l'atteignit au cou, puis s'enfuit. « J'ai été renversé sur le coup, dit la victime ; mais je n'ai pas perdu connaissance sur le moment ; je me suis relevé et suis sorti dehors, j'ai eu une faiblesse, mes amis m'ont pris et transporté à l'hospice civil. J'ai entendu en franchissant le seuil de la cantine trois détonations ».

Telles sont les déclarations péniblement recueillies à l'hôpital civil par le magistrat instructeur, de la bouche même de la victime.

L'enquête de la police prouve également que Filippi dit « Cagnetta », en sortant de la cantine où le drame avait eu lieu, tira trois coups de revolver heureusement sans l'atteindre, sur le porteur de contraintes Bastiani, qui essayait de l'arrêter.

C'est alors que les amis d'Arriotti intervinrent et lui administrèrent un copieux passage à tabac.

C'est à cette ruée des amis exaspérés de la victime que doivent être attribuées les ecchymoses sanguinolentes que le meurtrier portait au visage.

La victime, quoique frère d'un apache bien connu dans ce monde spécial, est un parfait honnête homme.

Après le premier interrogatoire que lui fit subir, M. Poggiale, juge d'instruction, dans le cabinet de M. Hennequin, commissaire central, la nuit du crime, « Cagnetta fut conduit au Parquet hier à 4 heures.

Interrogé par le magistrat instructeur hier soir à 5 heures, Filippi a refusé de parler. Il a répondu aux observations du Juge d'instruction qu'il ne s'expliquerait qu'en présence de Me de Montera, son avocat.

*Jérôme POGGI.*

### SOCIETES A SYNDICATS

SOCIÉTÉ DES MARINS (Saint-Erasme. — Les membres de la dite Société sont priés d'assister aux Quarante Heures des morts, qui seront lues à Saint-Jean (chapelle des Marins), les 1er, 2 et 3 novembre, à 2 heures du soir.

Nous prions les frères du venir assister à l'Office des Morts.

Le Président, LUCCIONI.

## Petite Gazette

Variations Atmosphériques du 31 octobre

Thermomètre. — 7 heures du matin + 15°5 à midi 20° + à 6 heures du soir + 17° Maxima + 21° Minima + 15°.

Baromètre. — 7 heures du matin, 761 mm. à midi, 760 mm., 6 heures du soir, 758 mm.

Dans la matinée, Calme.
Dans l'après-midi, id.
Etat du ciel : le matin, Quelques nuages. l'après-midi, id.

### *Pas de blague*

Faudra-t-il considérer comme encore cette boutade d'un grincheux répondant à quelqu'un qui lui demandait des nouvelles de son fils :

« Mon fils a mal tourné ; devenu il est Ministre. »

La séance de rentrée du Parlement semble, dans une certaine mesure, donner raison à ce père grincheux, revenu, en le doute, des velléités de la politique. Ce qu'il a pris pour sa laryngite le frère Briand ! Si entraîné qu'il soit à enfumer les coups de boutoir, plus ou moins enfiellés, de ses « chers collègues » de la Chambre, il a dû réellement trouver, ce jour-là, que les adversaires des *Quinze Mille* ne s'étaient pas précisément contentés de la portion congrue.

Les épithètes de vendu, mouchard, renégat, faux-frère s'abattaient sur sa tête avec des ruissellements de flèchettes empoisonnées. Un des plus distingués parlementaires de l'Extrême-Gauche, s'est tout bonnement contenté de le traiter de « menteur. » C'est simplement suave. Et dire que l'Univers entier nous suivit notre Représentation Nationale !

Notez bien que la moindre de ces injures, savait motivé chez n'importe lequel d'entre nous, un envoi de témoins, et, le lendemain, l'échange de deux balles sans résultat.

Seuls les dirigeants ont des grâces d'état et une conception spéciale de leur dignité. Hériot et Latham ont conquis la gloire en accomplissant des prouesses aériennes ; Cambronne a ramassé la mouise dans les coups tortus qui ont inspiré à Victor Hugo, une des plus belles pages de l'histoire. Les Ministres, eux, trouvent la leur en ne laissant copieusement engueuler. — J.

### Carnet mondain

On a célébré en l'église Sainte-Marie, devant une très nombreuse assistance, le mariage de M. Barthélemy Aimo avec Mlle Assomption Alberti, qui, toute charmante dans sa blanche robe d'épousée, a été conduite à l'autel par M. Alberti Giusti son oncle.

La bénédiction nuptiale a été donnée par M. l'archiprêtre Casta.

Les témoins de M. Aimo étaient : sa tante, Mlle Baptistini Aimo, et son cousin, M. Vincent Luysta, cousin chef du trafic à la Cie Fraissinet ; ceux de Mlle Alberti, son oncle, M. Charles Alberti, et son beau-frère, M. Paul Agostini, armurier.

En excellents termes, tout appropriés à la circonstance M. l'archiprêtre Casta a adressé aux époux une très touchante allocution.

A l'issue de la messe les nombreux invités qui en remplissaient l'église sont allés à la sacristie présenter leurs vœux et leurs affectueuses félicitations aux époux.

En sortant de l'église on s'est rendu chez Mme Vve Noël Alberti, mère de la mariée, où a été servi un grand déjeuner des mieux préparé.

Une cantrice très animée a célébré cette belle fête de famille.

Nous prions les jeunes époux d'agréer tous nos souhaits de bonheur.

### Pharmacie

Pharmacie de garde aujourd'hui : M. Luigi, Place Saint-Nicolas.

### Pénitencier militaires

M. Jéouvrier, sénateur d'Ille et Vilaine a déposé une demande d'interpellation au ministre de la guerre sur les raisons qui l'ont décidé à créer un pénitencier militaire à l'Ile de Cézembre, dans la baie de Saint-Malo.

### Bon à la retraite

Sont admissibles aux épreuves orales du baccalauréat, devant la faculté d'Aix : 2e partie, philosophie, MM. Bonelli, Gimelli, Orsini, Pinelli, Sallouti, Subrini, Toscani ; a été admis définitivement l'ancien admissible M. Paoli.

### Justice militaire

L'adjudant greffier Orsini, de la prison de Rennes, passe à la prison de Montpellier.

L'adjudant greffier Saladini, de la prison de Tivas, passe à l'atelier de travaux publics de Bougie.

Le sergent-major comptable Ortoli, de la prison de Rennes, passe à l'atelier de travaux publics d'Orléansville.

Le sergent-major comptable Paoli, de l'établissement mixte de Tunisie, passe à la prison de Rennes.

Le sergent surveillant Pietri, de l'établissement mixte de Tunisie, passe à la prison de Tunis.

Le sergent surveillant Olivi, de la prison d'Alger, passe à la prison de Marseille.

### Un bon remède pour la gorge

Pour guérir rapidement les granulations, l'enrouement, la fatigue de la voix, les angines, les picotements de la gorge, la toux sèche d'irritation, faites usage des tablettes du Dr Vatel. — Une boîte de tablettes du Dr Vatel est expédiée franco contre mandat-poste de 1 fr. 35, adressé à B. Berthiot, rue des Lions, 14, à Paris.

### Avis

*Le Docteur PARAVICINI* a l'honneur de prévenir le public qu'il vient d'ouvrir son cabinet médical à Bastia, Place Saint-Nicolas, 9, (2e étage).

Consultations tous les jours de 2 heures à 5 heures, (dimanche excepté).

### Leçons d'Italien

Une dame italienne diplômée, s'adresser aux bureaux du journal.


LES
Sous-Vêtements
DU
DOCTEUR
RASUREL
préservent du Froid
et des Rhumatismes.
VENTE EXCLUSIVE :
Charles ORENGA, à BASTIA
LANZI Frères, à AJACCIO



*Emulsion Normale*
d'Huile de foie de Morue pure
DE NORWÈGE
aux hypophosphites et glycérophosphates de chaux et de soude
préparée par
P.-A. QUILICI
Pharmacien Chimiste
70, *Boulevard du Palais, BASTIA*
Supérieure à toutes les huiles de foie de morue dont elle possède toutes les propriétés bienfaisantes sans en avoir les inconvénients, cette émulsion est facilement digérée et, à cause de son goût agréable, elle est acceptée et même demandée par les enfants.



**Nouvelle Société Navale de l'Ouest**
Agent en Corse :
PIERRE VINCENTELLI
*33, rue de l'Opéra, Bastia*
Service régulier entre la Corse, la France, la Belgique, la Hollande, le Portugal, l'Algérie, le Maroc, l'Espagne et la Méditerranée
*Frêts avantageux*
Par suite du mauvais temps le vapeur Saint-Barthélemy n'arrivera à Bastia que le 31 octobre ; il repartira à destination des ports de l'Algérie, Rouen, Le Havre et Anvers.


# DERNIÈRES NOUVELLES

Service télégraphique spécial du *Petit Bastiais*

00607

## AJACCIO

## PROCÈS DE PRESSE

Dans le compte-rendu que nous avons publié du procès en diffamation intenté par M. le docteur Del Pellegrino à M. le docteur Alexandreff et au gérant de la *Jeune Corse*, il s'est glissé quelques inexactitudes que nous nous empressons de rectifier.

Voici la relation exacte des débats :

L'audience est ouverte à neuf heures, sous la présidence de M. Levie.

Me Campiglia, au nom du gérant de la *Jeune Corse*, plaide la nullité de la citation en ce qui concerne ce dernier.

Me Dumoulin, avocat de la partie civile, soutient la recevabilité de la demande.

Le Tribunal a déclaré qu'il statuerait sur cet incident et sur le fond de l'affaire par un seul et même jugement ; puis les débats ont été engagés au fond.

Me Dumoulin, dans une magnifique plaidoirie, où il a mis tout son talent et son cœur, a soutenu la demande du docteur Del Pellegrino.

Me Polacci, avocat du docteur Alexandroff, a plaidé avec habileté la bonne foi de son client.

Me Campiglia a déclaré qu'après les dernières paroles de Me Dumoulin concernant la *Jeune Corse*, il avait le devoir de renoncer à la parole.

Le Ministère public s'en est enfin rapporté à la sagesse du Tribunal, qui a renvoyé à huitaine le prononcé du jugement.

## CORTE

## ASSASSINAT DE CHIESA FRANÇOIS

Corte, 31 oct obre.

Cette nuit à minuit, en pleine ville, des gendarmes de ronde trouvèrent le cadavre du nommé Chiesa François, frappé de deux balles au côté droit.

La mort a dû être foudroyante.

Le capitaine de gendarmerie, aussitôt prévenu, fit avertir le Procureur de la République et le Juge d'instruction qui se rendirent sur les lieux du crime.

Le meurtrier est inconnu.

### COURSE DE PARIS

28 oct. — 29 oct.
Rentes de 3 0/0 ancien . 96.95 — 97.00
— de 3 0/0 amortis. . 96.95 — 97.10
ex-coupon

## Nouvelles Militaires

### *Gendarmerie*

Paris, 31 octobre.

La brigadier à pied Gasriac, en résidence à Alando, est promu au grade de maréchal des logis et désigné pour Moresaglia.

Le gendarme à pied Vivas, en résidence à Ajaccio, est promu au grade de brigadier, et désigné pour Alando.


## GRANDE LOTERIE des Millions

### AVANT-DERNIER TIRAGE

Paris, 31 octobre.

Ce matin, à 9 heures, a eu lieu, au Crédit foncier de France, l'avant-dernier tirage de la Loterie pour un groupement d'œuvres de bienfaisance.

**LE GROS LOT**
D'UN MILLION
*a été gagné*
par le n° 5.978 de la 78e série

***LE LOT***
**de 200.000 francs**
est gagné
par le numéro *6.971*
de la *33e* série

***Le lot***
**de 100.000 francs**
est gagné
par le numéro *2.861*
de la *80e* série

**Cent Numéros**
sont remboursables
à 1.000 francs

**Trente Mille Numéros**
sont remboursables
à 55 francs


## TOULON

### *Remise Solennelle de la Cravate de Commandeur à Pierre Loti*

Toulon, 31 octobre.

C'est samedi prochain, que M. le vice-amiral Fauque-de-Jonquières, commandant en chef la 1re escadre, remettra, avec le cérémonial habituel, la croix de commandeur de la Légion d'honneur au capitaine de vaisseau de réserve Julien Viaud, (Pierre Loti, de l'Académie Française).

On sait que cette haute distinction a été conférée à l'auteur de *Mon Frère Yves*, à l'occasion du 14 juillet.

Cette cérémonie aura lieu à bord du vaisseau-amiral *Patrie*.

## Les Morts du Jour

### *Le Duc de Rivoli*

Paris, 31 octobre.

On annonce la mort de M. Victor Masséna, duc de Rivoli, décédé à l'âge de 74 ans.

Petit-fils du maréchal Masséna, il servit tout d'abord dans l'armée avec le grade de capitaine, il donna sa démission et fut nommé, en 1861, député au Corps législatif, comme candidat du gouvernement, pour la deuxième circonscription des Alpes-Maritimes.

Il était chevalier de la Légion d'honneur.

## LA GRÈVE DES CHEMINOTS

### Mise en liberté provisoire du citoyen Toffin

Paris, 31 octobre.

Le magistrat chargé d'instruire l'affaire des meneurs de la grève générale des cheminots, a signé aujourd'hui une ordonnance de mise en liberté provisoire en faveur du citoyen Toffin, secrétaire général de la Fédération des mécaniciens et chauffeurs.

Toffin avait été arrêté le lendemain de la déclaration de la grève générale, dans les bureaux du journal l'*Humanité*, en même temps que quatre autres de ses camarades, considérés comme les principaux meneurs de ce mouvement insurrectionnel.

### LES IDÉES DES SOCIALISTES

Paris, 31 octobre.

Malgré l'échec retentissant qu'ils viennent de subir à la suite du vote de confiance sur la grève des cheminots, les socialistes unitaires ne sont pas découragés.

Les dirigeants du parti, les chefs de la Confédération générale du Travail, déclarent formellement que l'agitation continuera plus intense et la propagande socialiste plus ardente que jamais.

Les chefs du parti révolutionnaire organisent une longue série de meetings sur tous les points du pays.

Leur but est de chercher, dans toute la France, des adhérents à la proposition faite par le citoyen Jules Guesde à la Chambre, et rejetée par celle-ci, sur la mise en accusation du président du Conseil.

## Chambre des Députés

### AUTOUR DE LA SÉANCE

### Le Vote de Confiance

Paris, 31 octobre.

Le *Journal Officiel* publie aujourd'hui le chiffre exact de l'ensemble du vote de l'ordre du jour Reynaud, accepté par le gouvernement, à la suite de la discussion sur la grève générale des cheminots.

Cet ordre du jour fut voté par 350 voix contre 91.

### Vote du Paragraphe 3

Le vote du paragraphe 3, impliquant la confiance au gouvernement, qui fut adopté par 329 voix contre 183, se décompose ainsi :

***Ont voté Pour :***

26 de l'Action Libérale.
3 Droitiers.
15 Indépendants.
72 Progressistes.
71 de la Gauche Démocratique.
79 de la Gauche Radicale.
63 Radicaux-Socialistes.

***Ont voté Contre :***

75 Unifiés.
46 Républicains-Socialistes.
75 Radicaux Socialistes.
14 de la Gauche Radicale.
3 Droitiers.

***Se sont abstenus :***

4 de l'Action Libérale.
13 Droitiers.
5 Indépendants.
2 de la Gauche Démocratique.
15 de la Gauche Radicale.
17 Radicaux-Socialistes.
4 Républicains Socialistes.

***Absents par congé***

25 députés de différents groupes.

### Le Vote de NOS REPRÉSENTANTS

Dans le vote de l'ordre du jour de confiance les voix de nos députés se sont ainsi réparties :

MM. Pierangeli, Adriani, Landry, et Puglioni-Conti ont voté *pour*.

M. Balesi, député de Sartène, s'est abstenu.

## LA DÉMISSION de M. Viviani

Paris, 31 octobre.

La démission de M. Viviani, ministre du Travail, qui depuis quelques jours est dans tous les esprits, et fait l'objet de tous les commentaires chez faire, mercredi prochain.

M. Viviani, remettra officiellement sa démission entre les mains du Président de la République au prochain Conseil des ministres qui se réunira le 2 novembre.

Les dissensions qui, depuis un certain temps déjà, se sont manifestés au sein du Cabinet, ont rendu cette démission inévitable.

## AU PORTUGAL

### *Mise en liberté* DE JAO FRANCO

Paris, 31 octobre.

Des télégrammes de Lisbonne annoncent que l'ex-dictateur Franco, qui avait été arrêté sous l'inculpation d'abus de pouvoir, a été mis aujourd'hui en liberté provisoire sous caution.

Dans les milieux politiques portugais, on ne se fait guère illusion sur ce simulacre de mise en jugement de l'ancien dictateur.

Ce geste est néanmoins considéré comme une indication que le Gouvernement actuel ne veut pas retenir dans les mêmes errements qui ont marqué le passage au pouvoir de l'ancien président du Conseil des ministres du Portugal.


## LA HERNIE

Herniaux vous serez soulagés par le port de l'appareil VIGUIER
Spécialiste-herniaire
Adressez-vous à :
AJACCIO, Hôtel Dauphin, les 15, 16 et 17 novembre (jusqu'à midi).
PROPRIANO, Grand Hôtel Dupont, 17 nov. (après-midi).
SARTENE, Hôtel César, 18 novembre.
CORTE, Hôtel Paoli, 19 nov. (soir).
BASTIA, Hôtel Croix de Malte, 20, 21, 22, 23 nov.
ALERIA, chez M. Riniori, 24, 25, 26 nov.
ILE-ROUSSE, Hôtel Dagiovanni, le 2, novembre.
*(Bas à varices et Ceintures pour Dames sur mesures).*
Maison de vente : 5, rue Carnot, Nice.

*Département de la Corse*

**VILLE DE BASTIA**

# ADJUDICATION DE L'OCTROI

Le mercredi 15 décembre mil neuf cent dix, à 2 heures de l'après-midi, il sera procédé, en séance publique, à l'Hôtel-de-Ville de Bastia, en présence de M. l'Inspecteur, chef du Service des Douanes, ou de son délégué spécial, à l'Adjudication, au plus offrant et dernier enchérisseur, à titre de bail à ferme, des droits de l'Octroi municipal de la dite Ville, pour trois années qui courront du 1er janvier 1911 au 31 décembre 1913.

Les droits sont établis sur les boissons et liquides, les comestibles, les combustibles, les fourrages, les matériaux, tabacs et objets divers, conformément au tarif actuellement en vigueur.

La mise à prix est fixée à *deux cent soixante-dix mille deux cent francs par an.*

On n'admettra aux enchères que des citoyens français, d'une moralité, d'une solvabilité et d'une capacité reconnues, et qui, après s'être fait inscrire sur le tableau des candidats, auront obtenu de M. le Maire, huit jours au moins avant l'adjudication, un certificat d'admission, *sauf recours à M. le Préfet.*

Aucune personne attachée à l'administration des contributions indirectes, aux administrations civiles, aux tribunaux, ou ayant une surveillance ou juridiction quelconque sur l'administration de l'Octroi, ne pourra, sous peine de résiliation de bail sans indemnité, et de tous dommages-intérêts, être ni adjudicataire, ni associée de l'adjudicataire.

Ne pourront pareillement être admis aux enchères ceux qui font commerce de quelques-uns des objets compris au tarif.

Le cahier des charges, clauses et conditions de l'adjudication, est déposé à partir de ce jour au secrétariat de la Mairie ; il en sera donné communication à toutes les personnes qui le demanderont, il leur sera également fourni tous les renseignements qu'elles pourront désirer tant sur le montant des produits que sur la nature, le nombre et la quantité des objets imposés.

Fait à l'Hôtel-de-Ville, le 1er septembre 1910.

*Le Maire,*
A. GAUDIN.


**FOX-LAND** RHUM
Grande Marque
55 fûts vides à vendre de 250 à 260 litres.
S'adresser : 28, Bd de Riquier, à Nice.

**ULCÈRES VARIQUEUX**
Dr Deperier, pharmacien à Rouen
Dépôt CAPELLE, Paris.
L'EAU PRÉCIEUSE DEPENNIER se trouve chez tous les Parfumeurs ; le flacon, 3 fr. 60. Demander brochure illustrée. Dépôt général : Pharmacie Depennier, 57, rue de Sèze, Rouen.
Se trouve à Bastia, Pharmacie Quilici, 16, boulevard du Palais, et à Ajaccio, Pharmacie Guidicelli.

**Pour faire de bons placements**
et éviter les mauvais il est indispensable d'être renseigné par un journal financier rédigé avec compétence et impartialité. La Revue de la Bourse et de la Banque offre toutes garanties à cet égard. Elle publie chaque semaine des Conseils de placements et d'arbitrages très appréciés, des Etudes documentées sur les sociétés et sur les valeurs en vue, des Informations puisées aux meilleures sources sur les mouvements en préparation, une Revue de la Bourse, les cours et les tirages de toutes les valeurs, le prix net des coupons, la liste des lots non réclamés, etc., etc.
Demandez au Directeur de la REVUE DE LA BOURSE ET DE LA BANQUE, 49, rue de la Victoire, Paris, *de nous envoyer gratuitement ce journal à l'essai pendant un mois. Vous vous rendrez ainsi compte de la clarté de ses informations et de la valeur de ses conseils.* — ABONNEMENT : 5 francs par mois ; ÉTRANGER : 10 francs.

**N'ALLEZ PAS EN CORSE** SANS L'INDICATEUR OFFICIEL DE CORSE 40 Cent. QUI INDIQUE TOUT POUR Édition périodique rigoureusement tenue à jour. France : 3 fr. 50 net. — Abonnement d'un an : 4 fr. 50.
A. CLAVEL, Editeur, 43, rue Bonaparte, PARIS.

*Quiconque possède* 5 ARES DE TERRE *a intérêt et profit à lire* LA VIE A LA CAMPAGNE
LA REVUE PRATIQUE AVANT TOUT
Des TRAVAUX de la Campagne
Des PRODUITS
Des PLAISIRS
*En Vente Partout et chez* HACHETTE *et Cie, PARIS.*
*Envoi d'un Spécimen : 0 fr. 25*

Maux de Dents guéris radicalement par Boulettes Dentaires
DE A. FOURNEAUD, Pharmacien, à Périgueux
Défiez-vous des contrefaçons. Exigez la véritable boulette.
**Dépôt : Pharmacies Luigi à Bastia, Ralli à Corte, Padovani à l'Ile-Rousse, Simoni à Calvi, Cours Napoléon, à Ajaccio.**

CHEVEUX toute nuance SAUVÉS Parfaitement par Hahn



Cedratine
LA PLUS EXQUISE
LA PLUS DÉLICIEUSE
LIQUEUR
DE MARQUE
Mme L. N. MATTEI à Bastia (Corse)
Le Directeur-gérant
J. B. CLLAGNIER.

# LA CEDRATINE
## Grande Liqueur de Marque
## MÉDAILLE D'OR
## A L'EXPOSITION FRANCO-BRITANNIQUE DE LONDRES



**PROCHAINS TIRAGES**
5, 10, 15, 25 novembre
1er, 5, 10, 15, 20, 22, 25, 27 décembre
*Un bon Conseil doit toujours être suivi !*
DES MILLIERS DE LOTS ET DES MILLIONS DE FRANCS
à gagner — à encaisser

| | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|
| 5 Gros Lots de | | UN MILLION | | | |
| 15 | – | 600.000 | Francs. | | |
| 20 | – | 500.000 | – | | |
| 20 | – | 300.000 | – | | |
| 15 | – | 250.000 | – | | |
| 50 | – | 200.000 | – | | |
| 70 | – | 150.000 | – | | |
| 430 | – | 100.000 | – | | |
| 10 Lots de | 75.000 | Francs | 1500 Lots de | 5.000 | Francs |
| 195 | – 50.000 | – | 195 | – 3.000 | – |
| 45 | – 30.000 | – | 60 | – 2.500 | – |
| 230 | – 25.000 | – | 865 | – 2.000 | – |
| 60 | – 20.000 | – | 65 | – 1.500 | – |
| 815 | – 10.000 | – | 180 | – 1.250 | – |
| 90 | – 6.000 | – | 21.855 | – 1.000 | – |
| | etc., etc., | | | etc., etc., | |

42.205 LOTS
Plus de 180 MILLIONS de FRANCS

*UN TIRAGE en moyenne tous les trois jours.*
Contre 5 francs, on reçoit 100 NUMÉROS de Titres et l'on participe aux prochains Tirages.
La Prévoyance Mobilière, 5, Rue de Chantilly, Paris (9e)



**AVIS**

Les Frères Maggiotti ont l'honneur de faire connaître au public qu'en plus du service d'affichage, dont ils ont le monopole, ils se tiennent à la disposition de toutes les personnes qui auraient besoin de faire laver et cirer leurs appartements.

Ils se chargent également du battage des tapis à la satisfaction de toutes les personnes qui voudront l'honorer de leur confiance.

S'adresser pour tous renseignements aux frères Maggiotti, rue Napoléon, 13, Bastia.

TRENTE-SIXIÈME ANNÉE. — N° 302 — MERCREDI 2 NOVEMBRE 1910

# Le Petit Bastiais

5 CENTIMES — JOURNAL QUOTIDIEN — 5 CENTIMES

Rédaction & Administration : 6, Boulevard du Palais, Bastia
J.-B. CLLAGNIER, Directeur

Les annonces sont reçues d'avance et reçues aux Bureaux du Journal.
Faits divers 1 fr. — Réclames (3e page). 0.75 — Divers. 0.30 — Judiciaires. 0.25

ABONNEMENT (*Payable d'avance*)

| | 3 mois | 6 mois | 1 an |
|---|---|---|---|
| Corse | 20 fr. | 10 fr. | 5 fr. |
| Autres Départ. | 22 fr. | 12 fr. | 6 fr. |

UNION POSTALE : 1 AN 12 FR.
Un numéro ne doit pas sortir.
On ne répond pas des manuscrits déposés.



BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE BASTIA


LE CALENDRIER

Soleil : (heure nationale)
Lever, 6 h. 06 m. — Coucher, 4 h. 23 m.
Dernier quart., le 24 — Nouv. Lune, le 1er
Fête d'Aujourd'hui : LES MORTS.
Fête de Demain : Sainte Laurine.

1er NOVEMBRE

## IMAGES DE NOVEMBRE

### *JOUR DES MORTS*

La voilà revenue la fête des Morts, triste fête restée inébranlable dans les traditions séculaires de nos aïeux chrétiens.

Les Morts ! Ces mots seuls vous donnent une idée de la mélancolie de la journée. Dans peu d'instants les cloches lentes et solennelles vont entonner le glas funèbre de ce lugubre anniversaire ; l'ange de la Mort planera sur la ville comme sur le village ; demain, le lieu de promenade de sera pas le boulevard ou les allées du musée, mais le cimetière, notre dernier asile. C'est le deuil universel auquel s'ajoute l'austère poésie du mois de novembre. Brumes et froides pluies commencent à cheminer sur les sentiers ; les feuilles jaunes tombent ; les vents chassent les journées lumineuses qui font place à des heures assombries et à la pensée desquelles Michelet s'attristait en les voyant choisies pour honorer les trépassés. « En novembre, dit-il, la saison close est sombre pour longtemps, quand on revient à la maison, quand l'homme se renferme au foyer et voit en face la place à jamais vide... Oh ! quel accroissement de deuil !... » Ce deuil apparaît avec la plus touchante éloquence dans l'aspect grave de la foule aux premiers tintements des cloches, après les cérémonies de la Toussaint, jour de fête et d'allégresse. C'est un spectacle convenant que de voir, dans cette admirable spontanéité de sentiments de regrets douloureux pour les chers disparus, succéder, comme par enchantement, la douleur à la joie : c'est la fête des Morts.

Dans tous les pays on consacre un jour par an à la mémoire des trépassés : c'est la fête des Morts.

Les femmes enlèvent ces plus belles feuilles à la flore automnale ; elles marient la rose de Bengale pâle au chrysanthème, à la reine marguerite et à d'autres fleurs aux nuances de deuil, pour en orner les tombes des chers exilés : c'est la fête des Morts.

Chaque note de la gamme funèbre apporte la douleur dans notre âme et nous fait évoquer l'image sereine des êtres que nous avons chéris et qui ne ce jour, plus que jamais, reviennent en notre esprit et en notre cœur... Il faut s'en réjouir. C'est le souvenir qui nous ramène en ces lieux du repos éternel. C'est, peut-être, le souvenir d'une mère adorée qui nous a couvert de ses baisers et de ses larmes lorsque nous étions au berceau, et du cœur de laquelle jaillirent d'ineffables flots de tendresse ; — ou celui d'un père à la voix tendre, qui nous mit en garde contre les mirages trompeurs. Combien m'est consolante la satisfaction que j'éprouve en gravissant la côte au bout de laquelle est bâti le cimetière de Calvi ! Il est vraiment joli ce cimetière avec ses allées soigneusement entretenues, bordées de mausolées et de tombes modestes, de marbres, de granits, de cyprès et de fleurs. Ses légers et gracieux plis sont modelés à souhait pour recueillir le tourbillonnement des flots qui modulent ainsi pour les tombes comme des chansons de berceaux ! Là, lorsque la foule s'est retirée — la solitude, voix de l'éternel amour, permet de mieux s'entretenir avec les chers absents ; — il n'est bien doux de donner une pensée aux êtres si regrettés qui furent pour moi l'amour dans la grandeur du mot, de saluer la tombe du cher maître qui donnait si généreusement son affection et sa science !

C'est le souvenir qui dirige nos pas vers ces lieux du repos éternel : qu'on n'en sourie pas dédaigneusement ! C'est, peut-être, celui d'un frère qui fut l'orgueil de la maison et qui brisa tous les espoirs en nous quittant ; — d'une sœur qui jadis parfuma le foyer ; — d'une épouse sage et douce ; — d'un ami dans le cœur duquel nos joies et nos chagrins trouvaient un écho ! — c'est, peut-être encore, celui d'une fiancée qui nous avait ouvert un livre de bonheur, qui s'en alla dans l'épanouissement de sa beauté, au printemps de la vie !

Ainsi, chaque année, quelques jours sont consacrés au souvenir de ceux qui ne sont plus. Pendant les autres jours notre bonheur est fait d'oubli.

Craignait-il cet oubli, Théophile Gautier, quand il priait l'oiseau d'aller bercer son dernier sommeil avec ses odieux accents ?

Petit oiseau vient sur ma tombe
Chanter quand l'arbre sera vert...

Les grands hommes, ceux qui ont consacré leur vie aux lettres, aux sciences, aux arts, les héros n'ont pourtant pas tant à craindre l'oubli : leurs œuvres restent, parlent à notre esprit et à notre cœur. Pour perpétuer leur souvenir, pour les signaler au respect et à l'admiration du général ou à venir, dans le plus petit village comme dans la plus grande ville, on leur érige des statues qui constituent des gloires locales. Mais le souvenir du coin où ils reposent s'efface... Notre bonheur est fait d'oubli. Les autres jours de l'année, par l'une des formes les plus dures de l'égoïsme actif, par l'oubli des morts, devenons la fête des vivants qui aiment la vie avec ses joies et ses peines.

Pendant la triste fête des Morts les cloches parlent, pleurent, gémissent ; dans leur lugubre mélopée passe l'appel des chers absents ; leur plainte exhale une douleur infinie qui semble nous dire :

O vous qui vivez donnez une pensée aux Morts !

Mille riens viennent alors tisser, en une vision enchantée, des trames qui soutiennent le souvenir des chers disparus. Nous revenons à ceux ci qui nous reprochent notre ingratitude ; nous nous reprochons de n'avoir pas assez gâté leurs talents ; nous demandons pardon de notre oubli, de notre mobilité. Le poète et peintre Dante Gabriel Rossetti commit une sorte de profanation, quoi qu'on ait pu dire, en faisant reprendre dans le cercueil de celle qu'il avait tant aimée, les poèmes qu'il y avait placés et qu'il avait uniquement composés pour elle. Qui n'a repris quelque chose à l'un de ses chers exilés ?

Un *Credo* touchant semble s'échapper de la foule lorsqu'elle se livre à des épanchements de douleur. Ce *Credo* n'est pas universel ; qui peut nous dire où vont errer les esprits, les nomades ? Qui peut nous enseigner le secret des lointains gémissements ? Qui nous donnera la clé du mystère des futures destinées ?

Les uns disent : « Au delà de ce trou béant il n'y a rien à espérer... »

Mais le passage de la vie à la mort les épouvante ; et, pour l'adoucir, pour s'en cacher l'horreur, ils vont entasser des fleurs sur les bords de ce trou si sombre, — tel l'enfant qui chante sous le voile noir de la nuit pour se dissimuler sa peur.

Les autres vont au cimetière pour rendre un culte sacré à la porte des êtres chéris, pour honorer leur mémoire, pour chercher une ombre d'amour idéale. Pour eux l'oubli est une fleur qui pousse sur les tombes. Pourquoi les en blâmer ? Les épanchements de douleur auxquels ils se livrent sont salutaires. Ils martèlent la volonté en l'obligeant à prendre un nouvel essor ; ils leur disent qu'il faut se résigner devant les malheurs qui les ont frappés, comme les Morts supportent la terre qui les recouvre ; ils les rendent plus humains, éteignent en eux l'indifférence marquée à la misère qui les coudoie. Les heureux du jour, en ces moments surtout, sentent qu'ils doivent ouvrir leurs cœurs et leurs mains, car le Trépas devant lequel nous sommes tous égaux vient effacer leur orgueil. Pourquoi mépriser les pauvres malheureux qui n'en dormiront pas moins d'un même sommeil ?

Bien peu nombreux sont ceux qui aimeraient le sommeil pour aller rejoindre les êtres perdus, et qui disent avec le poète :

Quand nous en irons-nous où vous êtes, colombes ? [Ibos ?
Où sont les chers enfants morts et les printemps enfuis,
Et tous les chers amours dont nous sommes les nuits ?
Et toutes les clartés dont nous sommes les nuits ? [tombes,

Plus nombreux sont ceux qui disent que le souvenir des Morts affirme l'impuissance de la mort. Cette idée leur fait garder un indéfinible pressentiment

Les commissions d'examen pour le brevet élémentaire comprennent obligatoirement deux inspecteurs de l'enseignement primaire, un membre ou un ancien membre de l'enseignement primaire privé, un professeur d'école normale ou d'école primaire supérieure, deux instituteurs ou institutrices de l'enseignement primaire public.

Les commissions d'examen pour le brevet supérieur comprennent obligatoirement un inspecteur de l'enseignement primaire, le directeur et la directrice de l'école normale, deux professeurs d'école normale ou d'école primaire supérieure (ordre des lettres), deux professeurs d'école normale ou d'école primaire supérieure (ordre des sciences), un instituteur public pourvu du brevet supérieur ou une institutrice pourvue du même brevet.

Les autres membres sont choisis parmi les fonctionnaires ou les anciens fonctionnaires de l'enseignement public, supérieur, secondaire ou primaire, sans que leur nombre puisse dépasser celui des membres désignés au précédent paragraphe.

Lorsque le nombre des candidats inscrits exige la formation de plusieurs jurys, chacun de ces jurys est composé d'au moins six membres ; il doit comprendre pour moitié des fonctionnaires ou anciens fonctionnaires de l'enseignement primaire public, choisis dans les catégories et suivant les conditions déterminées aux paragraphes 3 et 4 du présent article ; chaque jury pour le brevet élémentaire doit comprendre un membre ou un ancien membre de l'enseignement primaire privé.

Les commissions ne peuvent délibérer régulièrement sur l'admissibilité ou l'admission définitive des candidats qu'autant que les deux tiers des membres sont présents. Chacune des épreuves est obligatoirement corrigée par deux examinateurs au moins ; l'examen oral a lieu devant deux membres au moins.

Les délibérations sont prises à la majorité des suffrages. En cas de partage, la voix du président est prépondérante.

Il est tenu compte à l'examen du brevet supérieur des notes obtenues par chaque candidat pendant ses deux dernières années d'études. Ces notes, attestées au moyen d'un livret de scolarité délivré par le directeur de l'établissement ou le professeur du candidat, sont remises à l'inspecteur académique au moment de l'inscription et jointes au dossier du candidat.

Art. 119. — Les épreuves écrites ou orales du brevet élémentaire portent sur les programmes du cours supérieur des écoles primaires, et celles du brevet supérieur sur les matières d'enseignement de la première et de la deuxième année d'école normale.

Toutefois, il est établi, pour la littérature, l'histoire, la géographie et les sciences physiques et naturelles, un programme bimestriel des matières dont les candidats auront à faire une étude spéciale en vue des épreuves tant écrites qu'orales de l'examen. Ce programme est déterminé, dans chaque département, pour une période de quatre ans, par le recteur, sur la proposition des conseils des professeurs des écoles normales et après avis de l'inspecteur d'académie. Pour les autres matières du programme, on s'en tiendra aux notions plus générales.

## Commission des Prisons

*Séance du 5 novembre 1910*

Ordre du jour :

I. — Comptes rendus des visites mensuelles des délégués.

II. — Avis à donner sur une demande d'autorisation de cantonner la moustache et de ne point porter le costume pénal.

III. — Avis à donner sur une demande de libération conditionnelle.

IV. — Communication du Président.

V. — Visite de la Prison.

VI. — Affaires diverses.

N. B. — Conformément à la décision prise au cours d'une des séances de la Commission, le présent avis tiendra lieu de convocation.

**BOURSE DE PARIS**

Paris, 28 octobre.

Sous l'influence de la bonne tenue de Londres, notre marché est en nouvelle reprise aujourd'hui. La Rente Française gagne 5 centimes à 96.97. L'Extérieure passe à 90.75. le Turc à 91.35, le Serbe à 85.77. Espagnols Russes calmes. Les Sociétés de Crédit finissent en bonne marque, principalement le Comptoir National d'Escompte à 840. Le Crédit Lyonnais s'avance à 1.437. La Société Générale cote 736. Le Crédit Foncier est ferme à 700 ; ses bénéfices nets du mois de septembre se sont élevés à fr. : 1.367.039. La Banque Franco Américaine progresse à 542.

Les valeurs industrielles et de traction sont calmes. Suez 3.420. Les charbonnages russes sont bien disposés. Reprise des libres cuprifères. Rio 1.7 7.

Les actions de la Caisse Hypothécaire Canadienne se sont avancées à 537 et les obligations, qui rapportent 4 1/2 net, sont demandées à 478. Les opérations de cette Société se limitent à des prêts hypothécaires urbains et ruraux dans les riches provinces de l'Ouest du Canada, dans de grandes conditions de sécurité grâce à l'application du système de l'Actorrat.

En Banque, les Nord du Semeon se traitent à 140.

L'obligation 5 0/0 Cherryvale Oklahoma est bien tenue à 440 ; celle du Chemin de Fer Mexicain du Centre s'avance à 339.

Les recettes de la Cie de Tramways, Eclairage et Force à Rio de Janeiro pour la 41e semaine de 1910 s'élèvent à fr. : 1 204.902 contre fr. : 991.871 pour la période correspondante de 1909.

Nos Chemins de Fer sont calmes.

## Union Générale des Corses et Amis de la Corse

### *Le Congrès*

Le Congrès de l'Union Générale des Corses et des Amis de la Corse aura lieu les 22, 23 et 24 décembre 1910, Hôtel des Sociétés Savantes, 8, rue Danton, à Paris.

1re *journée*. — Matin : Séance à 9 heures précises du matin.

Vérification des pouvoirs, allocution du Président du Comité central, vœux d'ouverture, rapport du Secrétaire général, rapport du Trésorier général, rapport de la Commission du contrôle, nomination des Commissions d'études.

Soir : Assainissement de la Corse, adduction d'eau potable, capital on des eaux, canaux d'arrosage, boisement, reboisement, protection des forêts, ressources forestières, culture de l'asphalte, des topinambours, institution de fours en Corse. Rapports commerciaux avec le continent, entente avec toutes les Compagnies pour un tarif de faveur pour les marchandises venant de la Corse.

2e *journée*. — Matin : Compagnie des transports maritimes, chemins de fer de la Corse, énergie électrique, emploi de l'électricité pour les transports et l'éclairage, régime douanier à appliquer à la Corse, Corse franche.

Soir : Création de fermes, système américain (Macerdoa), culture du géranium, essence de fleurs, exploitation de la résine, granite, marbres, ardoises, amiante, fer, acier, eaux minérales et thermales, construction d'hôtels par des Sociétés coopératives, associant d'une façon générale tous les enfants de l'île, tourisme, écoles professionnelles et ménagères, cures d'air, sanatoriums, cités, jardins, vacances et hivernage en Corse, institution d'un Mont-de-Piété à Bastia.

3e *journée*. — Matin : Réunion absolument privée. Revision des Statuts, propagande, presse, journaux recommandés aux adhérents de l'Union générale, agitation méthodique en France et à l'étranger pour le relèvement de l'île, action du groupe parlementaire, vœux divers.

Après midi : Démarches par délégation auprès des pouvoirs publics.

Soir : Grand banquet suivi de Concert et de Bal.

Les personnalités politiques, économiques, artistiques et littéraires, amies de la Corse et de l'Union générale, y seront invitées.

Prix du Banquet, 6 francs, carte d'entrée pour le Concert et le Bal donnant droit à deux billets de tombola gratuite, prix : 0 fr. 60.

Pour tous renseignements, écrire ou s'adresser tous les jours de 6 à 8 heures du soir, 47, rue de la Tour, à Paris.

Pour le Comité central et par ordre :

*Le Président*,
P. O. POLI.

## GAZETTE DÉPARTEMENTALE

MOCA CROCE — Le Conseil municipal de Moca Croce a voté 100 francs destinés à la création d'une cuisine des écoles.

PETRETO. — Sont attribués à la commune de Petreto Bicchisano, à défaut de bureau de bienfaisance, les biens ayant appartenu à la fabrique de l'église de Bicchisano, et actuellement placés sous séquestre, la présente attribution faite sous la condition par la commune d'affecter tous les revenus ou produits desdits biens au service des secours de bienfaisance.

Le paiement des dettes régulières ou légales de la fabrique de l'église de Bicchisano sera à la charge de la commune attributaire conformément à la délibération du Conseil municipal en date du 4 juillet 1909.

ECCICA-SUARELLA. — M. Filippi François, comme principal des Postes et Télégraphes à Marseille, a fait don à la bibliothèque scolaire de Suarella de quatre volumes.

SANTO PIETRO. — Une fête scolaire a été organisée dans les communes de Santo-Pietro et de San-Gavino-di-Tenda à l'occasion de la clôture des classes. Elle a été très goûtée des élèves et de leurs familles.

## *Correspondance*

Aix-en-Provence, 28 octobre 1910.

M. le Directeur du *Petit Bastiais*,

Le *Petit Bastiais* du 16 courant rendant compte, dans la « Gazette Judiciaire », de l'appel interjeté par Pierre Casanova, de Bisinchi, qui avait été condamné, par le tribunal de Corte, à 6 mois de prison pour avoir tiré un coup de revolver sur le sieur Morlas, dit que Casanova a produit une déclaration signée d'un nommé Campocasso, récemment décédé, et par laquelle celui-ci fait connaître qu'il est l'auteur du coup de feu tiré sur Morlas et qu'il ne veut pas quitter ce monde, la conscience chargée d'un crime.

Je vous serais très reconnaissant, Monsieur le Directeur, de faire connaître à vos lecteurs, surtout à ceux qui connaissent ma famille, que si une telle déclaration a été produite devant la Cour, cette déclaration constitue un *faux* et l'enquête prescrite par la Cour le démontrera.

Jamais mon frère n'a tiré sur son ami Morlas ; tous les gens de bonne foi de Bisinchi le savent et le disent.

Mon frère n'était pas un homme à trahir et à tirer sur des amis, ma'n il était, au contraire, de ceux, assez rares aujourd'hui, qui exposent leur vie, — il l'a prouvé, — pour sauver celle de leurs amis.

Croyez, je vous prie, M. le Directeur, à mes meilleurs sentiments.

Capitaine CAMPOCASSO.

## Le Vol au Collectionneur

Jusqu'à ce jour, à Bastia, on ne connaissait que le vol banal, à la papa, classique en somme et qui consistait, par définition, à s'approprier sans chichi, du bien d'autrui.

La gitane Ortica Françoise, femme Renard, acrobate de son état, vient de nous donner un spécimen du vol au collectionneur en se faisant placer comme un rat dans une souricière.

Voici comment elle opérait : Elle se présentait chez les personnes, des commerçants généralement, et leur offrait de leur acheter, moyennant une plus-value, certaines pièces de monnaie à une effigie quelconque : elle offrait, par exemple 23 francs d'un louis de Louis-Philippe à tel millésime, et, quand la personne à laquelle elle proposait le marché, se laissait faire, elle substituait fort habilement un certain nombre des pièces étalées devant elle.

C'est ainsi qu'au mois de juillet dernier elle avait escamoté onze louis à l'un de nos concitoyens, M. Xavier L., qui avait eu la faiblesse de se laisser tenter par les propositions de la gitane.

La femme Renard cherchait ce jour-là des louis à l'effigie de Napoléon couronné et de Léopold II, elle en acheta quelques-uns qu'elle paya du reste 25 francs pièce.

Une fois partie, M. Lanzalavi constata que deux cent vingt francs avaient suivi le même chemin que la gitane collectionneuse de pièces à l'effigie de Napoléon et du Roi des Belges, et regretta sa crédulité.

Avant-hier M. Xavier L. rencontra et reconnut celle qu'il avait de fortes raisons pour soupçonner de lui avoir soustrait ses onze pièces d'or, et porta plainte au commissariat de police qui ouvrit une enquête.

Sur ces entrefaites, Mme Peretti Louise, marchande de charbon, 2, rue du Môle, se présentait au commissariat et déposait une plainte contre une femme qui lui avait soustrait, le matin, 52 francs absolument dans les mêmes circonstances que celles qui caractérisent le vol L.

La marchande de charbon raconta à M. Glabèke notre actif commissaire de police, que dans la matinée une jeune femme était venue acheter quelques centimes de charbon et du bois gras ; puis avait proposé à la marchande de lui tirer la bonne aventure — ce dont Mme Peretti se souciait fort peu — seulement de lui acheter, avec majoration, des pièces d'argent à tailles effigies qu'elle désigna.

Le marché fut conclu, mais quand la gitane fut partie, Mme Peretti s'aperçut qu'il lui manquait 52 francs.

Munis de ces indications, MM. Glabèke, commissaire de police et l'inspecteur Cauvri se mirent à la recherche de la gitane et ne tardèrent pas à la mettre en état d'arrestation.

Conduite au poste de police et habillement « cuisinée » par M. Glabèke, la femme Renard ne tarda pas à entrer dans la voie des aveux.

Elle reconnut qu'elle s'était bien rendue coupable du vol dont on l'accusait, donnant pour excuse qu'elle avait obéi à une idée irrésistible sous l'impulsion de l'ivresse. Elle restitua les 52 francs qu'elle avait volé à la marchande de charbon en suppliant le Commissaire de police de ne rien dire à son mari car, disait-elle, il l'aurait rouée de coups.

La gitane, qui a un enfant au sein, a été maintenue en état d'arrestation et sera déférée aujourd'hui au Parquet.

*Jérôme POGGI.*

## *Petite Gazette*

### Nouvelles agricoles

Le Bulletin du ministère de l'agriculture publie les renseignements suivants sur l'état des récoltes en Corse :

« Une période pluvieuse a été favorable aux récoltes. Les châtaigniers et les châtaigneraies et les oliviers se présentent dans de bonnes conditions. La récolte des pommes de terre sera déficitaire. Au vignoble, la production sera assez bonne en quantité et en qualité ? »

### Récompenses honorifiques

La médaille d'honneur en argent de 2e classe a été décernée au sous-brigadier Stefani Lucien, à l'agent Marcuriali Charles et au gardien Tozzi Marius-Louis, de la police de Marseille, pour s'être particulièrement distingués, par leur courage et leur dévouement, à l'occasion de circonstances difficiles et pénibles en avril et mai 1910 ; — et la médaille de bronze à l'agent de police Fratani Sauveur : le 17 avril 1910, à La Seyne, a exposé sa vie et reçu une blessure.

### Bourses d'agrégation

M. Santelli César-Louis-Hubert, candidat à l'agrégation d'allemand, a été nommé boursier près la Faculté des lettres de Nancy : bourse de 1.200 francs, le père greffier du tribunal civil de Corte, 7 enfants.

### Contributions directes

Un concours sera ouvert au mois de janvier 1911 pour l'admission au surnumérariat des contributions directes.

Les demandes des candidats devront être adressées au directeur de leur département qui leur fournira tous les renseignements nécessaires avant le 30 novembre terme de rigueur.

### Pour la Corse

A la dernière réunion des membres de l'Union générale des Corses et des Amis de la Corse, M. J. de Peretti, délégué à Nice, a été désigné pour assister au Congrès des sections qui aura lieu à Paris les 22, 23 et 24 décembre.

M. Laurent Grimaldi a été chargé des fonctions de trésorier, et M. Monier de celles de secrétaire.

### Marine marchande

Aux termes de l'art. 66 de la loi italienne du 13 juillet 1910, tous les navires, sans exception aucune, jaugeant seuls dans les ports de Messine et de Reggio n'auront plus à payer jusqu'en 1925 les taxes et droits de quai prévus par l'art. 55 et suivants de la loi du 23 juillet 1896 et par l'art. 2 de la loi du 21 décembre 1905.

### Nouvelles coloniales

M. le capitaine Battesti, de l'infanterie coloniale, a été autorisé à subir les épreuves du concours pour le grade d'inspecteur-adjoint des colonies.

### Baccalauréat

Ont été définitivement admis au baccalauréat devant la faculté d'Aix : 1re partie, latin-langues vivantes, MM. Marsinchi, Oliva ; Latin-sciences, MM. Casarini, Carrega ; 2e partie, philosophie, MM. Cipriani et Chiarelli, assez bien, Caravelli, Istria. Tortoni, de Paticroni, Lacciardi, Quilici, Albertini, Savelli, Castelli, Bonelli. 1re partie, latin-grec, M. Pozzo-di-Borgo.

### Erratum

*Erratum* à l'Annuaire de la Corse pour 1910, par M. C. Bosc.

Mme *Frédéric* de Gentile figure au dit annuaire comme avoué d'instance.

Mme *Frédéric* de Gentile est avoué d'*appel*, demeurant, 9, place Saint-Nicolas.

### Le danger des armes à feu

Hier matin, à neuf heures, le nommé Gilormini Paul, 13 ans, demeurant rue Colonnelle, s'amusait avec un revolver. Le coup partit et la balle lui traversa la jambe gauche de part en part.

Conduit à l'Hôpital civil par les soins de l'Assistance publique, il reçut les soins dévoués de M. le docteur Morucci.


### Assurances

Voir l'annonce à la 4e page des Compagnies : *Minerve, Confiance-Incendie* et *Confiance-Vie*.

### A vendre

Mûriers greffés, avec branches, greffage de 3 à 4 ans, de 2 m. 50 à 3 mètres de hauteur, de 6 jusqu'à 10 cent. de circonférence, à 40 francs le cent.

Amandiers greffés, avec branches, qualité paysanne, greffage de 1 an à 2 ans, de 2 m. à 2 50 de hauteur à 50 francs le cent.

Orangers mandariniers greffés, greffage de 1 an à 2 ans, avec branches, de 1 m. de hauteur, à 1 fr. 25 pièce.

Orangers portugais greffés, greffage de un an, de 1 m. de hauteur, à 1 franc pièce.

S'adresser à M. Fedi François, Agriculteur-Pépiniériste, Venzolasca, Casinca.

### Avis

Le Docteur PARAVICINI a l'honneur de prévenir le public qu'il vient d'ouvrir son cabinet médical à Bastia, Place Saint-Nicolas, 9, (2e étage).

Consultations tous les jours de 2 heures à 5 heures, (dimanche excepté).


**Nouvelle Religieuse**

ORATOIRE SAINT-CHARLES. — A l'occasion du troisième centenaire de la canonisation de Saint Charles Borromée, la confrérie de ce nom célébrera, dimanche, 6 novembre, avec la plus grande solennité, la fête de son glorieux patron.

Un *triduum* préparatoire à la fête commencera jeudi, à 7 heures et demie du soir.

Samedi, veille de la Fête, premières Vêpres à 7 heures et demie.

Dimanche, jour de la Fête, le matin : Office de confrérie à 9 heures, Grand-Messe à 10 heures ; le soir : Vêpres, suivies du Salut et du baisement de la Sainte Relique, à 7 heures et demie.


**SOUS-VÊTEMENTS**
HYGIÉNIQUES STÉRILISÉS
en tissu à mailles
**du Docteur CHAPUT**

Les sous-vêtements fabriqués avec le tissu à mailles stérilisé, antirhumatismal, élastique et irrétrécissable du Docteur CHAPUT, présente toutes les qualités préservatrices et curatives des affections goutteuses et d'origine arthritique, etc., etc.

MAISON CARBUCCIA
BASTIA


# DERNIÈRES NOUVELLES

Service télégraphique spécial du *Petit Bastiais* DC609

## AJACCIO
### ARRIVÉE
## DE M. MABILLEAU
ET DES
### *Membres du Congrès de l'Alliance d'Hygiène Sociale*

Ajaccio, 1er novembre.

Ainsi que le *Petit Bastiais* l'avait annoncé, M. Léopold Mabilleau, l'éminent président de la Fédération nationale de la Mutualité, est arrivé ce matin à Ajaccio, par le paquebot de Nice, de la Compagnie Fraissinet.

M. Mabilleau est accompagné de plusieurs membres du Congrès de l'Alliance d'Hygiène sociale, parmi lesquels nous remarquons :

M. Victor Jean, président du Conseil général des Bouches-du-Rhône.

M. Monier, secrétaire général du Musée social.

Mme et le docteur Imbert, professeur à l'Ecole de médecine de Marseille, secrétaire général du Comité marseillais.

Mme et M. le docteur Vial, de Marseille.

Mlle Marcelet, de Nice.

Le docteur Chavernac, de Marseille.

M. Lafond, pharmacien, ancien conseiller général des Bouches-du-Rhône.

Le docteur Pamard, de Paris.

Le docteur Roubinovitch, directeur de l'hôtel de Bicêtre.

MM. Briant et Agache, architectes à Paris.

Les docteurs Galmard et Gret.

Mme et M. David, avocat à Marseille.

Mme et M. Barbaud, de Calais.

M. Schoel, juge d'instruction, à Tarascon.

M. Bouzol, industriel, à Marseille.

M. Martin Cailie, avoué.

### Réception à l'Hôtel-de-Ville

A deux heures, M. Mabilleau, ainsi que les autres membres du Congrès de l'Alliance d'Hygiène sociale, quittent l'Hôtel de France pour se rendre à la mairie, où un lunch est organisé en leur honneur.

Une grande partie de la population ajaccienne, massée sur la belle place des Palmiers, fait aux Congressistes une chaleureuse ovation pendant qu'ils pénètrent dans la Maison Commune.

L'entrée de l'Hôtel de Ville est ainsi artistiquement décorée de trophées de drapeaux, parmi lesquels le drapeau blanc à tête de Maure, et gerbes de fleurs et de plantes vertes.

La musique municipale, sous la direction de son excellent chef, M. Tiburi, joue la *Marseillaise* pendant que M. Mabilleau et les autres Congressistes font leur entrée dans le salon d'honneur.

M. Paglieni-Canti, député-maire, ayant à ses côtés le premier adjoint, M. le commandant Nicoli, s'avance vers le groupe des mutualistes auquel il souhaite bruyamment la bienvenue et les conduit vers le grand salon des Fêtes.

La vaste salle a reçu une décoration à laquelle a présidé le meilleur goût.

Là se trouvent réunis tous les chefs de service des administrations civiles, les officiers de la garnison, les officiers de la marine et toutes les personnalités marquantes de la ville.

### *Discours de M. le Maire*

M. Paglieni-Canti prend le premier la parole.

En termes heureux il souhaite une cordiale bienvenue aux hôtes d'un jour de la ville qu'il administre et les remercie chaleureusement d'avoir couronné d'une excursion en Corse les travaux si appréciés de leur sixième Congrès.

La députés-maire expose, en quelques mots bien sentis, les conséquences heureuses qui résultent de ces réunions périodiques, où sont traitées par des techniciens éminents les questions intéressant la Société tout entière.

En terminant, la sympathique maire d'Ajaccio espère que les Congressistes voudront bien tenir leur prochaine réunion au chef-lieu du département de la Corse.

### *Discours de M. Victor Jean*

Dès que les applaudissements, qui ont souligné la péroraison de discours du député-maire d'Ajaccio prennent fin, M. Victor Jean, président du Conseil général des Bouches-du-Rhône, prend la parole.

Le distingué congressiste prononce un discours d'une magnifique tenue littéraire, qui produit une profonde impression.

En quelques phrases d'une belle envolée, il rappelle le rôle que la Corse a joué dans l'histoire et établit une comparaison entre la Corse ancienne et la Corse moderne.

Il aime la Corse ; il l'aime beaucoup cette île verdoyante, véritable bijou dans un écrin d'azur, il l'aime parce que les Corses habitant Marseille lui ont appris à l'aimer.

Il remercie tout au nom du Conseil général des Bouches-du-Rhône qu'en celui des Congressistes la population ajaccienne de la splendide réception qu'elle a bien voulu leur réserver et déclare qu'il en conservera un souvenir ineffaçable.

La vibrante et patriotique allocution du Président du Conseil général des Bouches-du-Rhône a soulevé à plusieurs reprises des applaudissements enthousiastes.

### *Discours de M. Mabilleau*

L'élu est Président de la Fédération nationale de la Mutualité côte la série des discours.

Il se déclare un ami sincère, un fervent ami de la Corse.

Son passage en Corse n'est qu'une simple vision lumineuse. Il reviendra dans notre pays, car il désire le revoir.

Voici pourquoi il accepte l'invitation si courtoise du maire d'Ajaccio.

Continuant ses discours, souvent haché par de fréquentes applaudissements, M. Mabilleau exalte nos gloires Corses.

Cette incursion dans l'histoire insulaire parmi les Napoléon, les Paoli, les Sampiero, les Sabalcuccia, provoque une profonde émotion qui se manifeste par des vivats chaleureux.

Puis, passant à un autre ordre d'idées, il parle du relèvement moral de la Corse.

Comme un ami réel qui ne veut pas nous cacher nos défauts, il nous adresse de judicieuses critiques qui sont plutôt des conseils pleins de prudence et de sage raison.

M. Mabilleau parle ainsi pendant une demi-heure et les passages de son magnifique discours sont soulignés d'une triple salve d'applaudissements.

Le lunch prend fin ; et tous les invités se retirent.

C'est le tour des Sociétés mutualistes à venir présenter leurs hommages à l'éminent Président de la Fédération nationale.

M. Zanaco, juge à Ajaccio, un fervent mutualiste, présente ces sociétés à M. Mabilleau et, en termes émus, lui souhaite une cordiale bienvenue.

### Conférence de M. Mabilleau

Après la belle allocution de M. Zanaco, M. Mabilleau commence sa conférence.

Pendant plus d'une heure l'éminent conférencier tient l'auditoire sous le charme de sa parole prenante et traite la question de la *Mutualité* et celle des *Retraites Ouvrières*.

Dans cette remarquable conférence l'orateur a indiqué très nettement le rôle de la mutualité dans l'œuvre sociale.

En terminant, M. Mabilleau lève sa coupe à la Corse et promet formellement de revenir dans notre beau pays.

Une véritable ovation est faite à l'éminent conférencier.

M. le Maire, très ému, se lève, et remercie à nouveau M. Mabilleau de sa belle conférence et des sentiments qu'il a exprimés à l'égard de la Corse.

### *Manifestations Sympathiques*

Les Congressistes quittent l'hôtel-de-ville.

La place des Palmiers est noire de monde.

Au moment où M. Mabilleau paraît sur le seuil de la mairie, la musique municipale attaque un des meilleurs allegros de son répertoire.

M. Mabilleau s'arrête, écoute cet allegro idéal, puis, les dernières notes données, il pousse le cri de : « Vive la Corse ! »

Ce n'est plus de l'enthousiasme, c'est du délire. Toute la population accompagne les congressistes jusqu'à l'Hôtel de France, où ils sont descendus.

L'arrivée des Congressistes à Ajaccio laissera dans l'esprit de toute la population un souvenir ineffaçable.

M. Paul Vellot, correspondant du *Petit Bastiais* à Ajaccio, a été saluer au nom du Journal, M. Mabilleau et M. Victor Jean, président du Conseil général des Bouches-du-Rhône, qui lui ont réservé le meilleur accueil.

Les Congressistes quitteront Ajaccio demain matin par le train de 6 heures 30, s'arrêteront à Vizzavona pour déjeuner, puis, à 2 heures 30, ils reprendront le train qui doit les conduire à Bastia.

## La Conquête de l'air
### NEW-YORK
### LE RECORD DE HAUTEUR

Paris, 1er novembre.

Des télégrammes de New-York annoncent que l'aviateur Johnstone a battu tous les records en hauteur connus à ce jour.

Ayant pris son vol sur un monoplan de son invention, de l'aérodrome de Belmont-Park, il s'éleva par bonds successifs jusqu'à la hauteur de 2.950 mètres et atterrit en un splendide vol plané aux applaudissements d'une foule enthousiaste.

## M. BRIAND
### *à la campagne*

Paris, 1er novembre.

Le président du Conseil a quitté Paris hier dans l'après-midi ; il est allé se reposer à la campagne jusqu'à mercredi matin.

M. Briand sera de retour pour le conseil des ministres, qui se tiendra demain à l'Elysée, sous la présidence de M. Fallières.

## EN BELGIQUE
## ACCIDENT
## DE CHEMIN DE FER
### Collision entre deux trains
### *1 mort — Nombreux blessés*

Paris, 1er novembre.

Un télégramme de Charleroi annonce qu'une collision s'est produite ce matin à 9 heures 17, près de la gare de Lutre.

Un train de voyageurs qui roulait a été pris en écharpe par un train de marchandises qui se dirigeait vers la voie de garage.

Les trois wagons de queue du train de voyageurs furent littéralement éventrés et projetés sur la voie.

Les employés de la Compagnie, auxquels se joignirent les personnes stationnant sur les quais de la gare, se précipitèrent au secours des voyageurs dont on entendait les cris de déchirants.

Après quelques heures d'un travail, rendu difficile par les débris des trois wagons, il fut retiré de dessous les décombres le cadavre d'un voyageur.

Plusieurs autres voyageurs ont été retirés ; ils portaient des blessures plus ou moins graves.

## Les Morts du Jour
### *Le général Tanchot*

Paris, 1er novembre.

On annonce de Rouen la mort du général de division Tanchot, du cadre de réserve.

Le général Tanchot, qui avait commandé le 9e corps d'armée, était commandeur de la Légion d'honneur.

Il était âgé de 77 ans.


SERVICE DE VAPEURS
**ARTHUR C. SOUTHWELL**

*Transport direct entre Bastia et les ports du Nord*

Service régulier bi-mensuel entre Bastia, Londres, Manchester, Liverpool, Newcastle, Anvers, Hambourg, Constantinople, Odessa, et les ports d'Espagne.

ARTHUR C. SOUTHWELL
BASTIA

*Dépôt spécial*
**des Eaux Minérales Naturelles**
DE LA
SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DES EAUX DE VICHY
ET DES GRANDES SOURCES DE VALS
pour la Corse
BASTIA, 10, rue Napoléon

Vichy Lardy. — Source froide, la plus riche de Vichy. Excellente en toute, intestins, foies, etc.

Vichy Purgatif. — Eau purgative trouvée bien supérieure à toutes les Eaux étrangères, sans goût, ne fatiguant pas l'estomac.

Demander dans tous les cafés la *Quart Vichy Lardy et Larbaud*.

**Tuilerie et Briqueterie**
MÉCANIQUES
USINES A FRANCARDO
F. CHARDON et Cie

Tuiles plates et rondes résistant à la gelée et à l'air salin
Briques creuses, pleines et pressées
Briques à planchers pour fers à I
Carreaux et Murettes, grandes briques creuses de 0,50 × 0,15 × 0,15 m. 0,40 × 0,20 × 0,35, spécialement recommandées pour constructions rapides et économiques.

Fabrique de **Carreaux en ciment** comprimé, uni et à dessins, pour carrelages décoratifs et à bon marché des vestibules, appartements, magasins, églises, etc.
*Envoi sur demande d'échantillons et prix*
POUR A CHAUX GRASSE SUPÉRIEURE

SCIERIE MÉCANIQUE de Bois
Planchers, Voliges, Chevrons, Liteaux, Lattes
Grands Entrepôts de CHAUX Hydrauliques, CIMENTS, PLATRES
PLÂS et Ardoises de toutes catégories.
Tuiles, Plomb, Tuyaux, Gouttières
**Matériaux de construction** de toutes sortes
Prix et qualité défiant toute concurrence
Magasins : 1 Bastia, 2, Avenue Carnot.
de vente : 1 Corte, Nouvelle Traverse.
Un ingénieur fournira tous renseignements techniques sur le choix et le mode d'emploi des matériaux.

**Nouvelle Société Navale de l'Ouest**
Agent en Corse :
PIERRE VINCENTELLI
*33, rue de l'Opéra, Bastia*
Service régulier entre la Corse, la France, la Belgique, la Hollande, le Portugal, l'Algérie, le Maroc, l'Espagne et la Méditerranée
*Frets avantageux*

Par suite du mauvais temps le vapeur *Saint-Barthélemy* n'arrivera à Bastia que le 31 octobre ; il repartira à destination des ports de l'Algérie, Rouen, Le Havre et Anvers

**Maison L.-N. MATTEI**
Champagnes de Marque *Son Marchi*

| | | |
|---|---|---|
| Comte Laroche, carte noire. | 3.00 la bout | |
| Gardey carte bleue . . . | 3.00 | id. |
| Marconay . . . . . | 3.25 | id. |
| Léon Chandon, carte perle . | 3.50 | id. |
| Conte Fulcher, carte bleue . | 4.00 | id. |
| Léon Chandon, carte bleue . | 4.50 | id. |
| Théophile Roeder. . . . | 5.00 | id. |
| Moët et Chandon, carte bleue | 5.70 | id. |
| Louis Roederer. . . . . | 8.50 | id. |

N. B. — Par panier de 12 bouteilles on fera une réduction de prix.

**Agence Bastiaise**
DE FACTAGE ET CAMIONNAGE
COMMISSIONNAIRES
*Agréés*
*par la Cie des Chemins de fer Départementaux*

Bureau : 6, rue de la Gare, et 13, rue Napoléon (au dépôt des *Eaux de Vichy et Vals*).
Service de malle, bagages et déménagements à prix réduits, en gare, aux bateaux, hôtels et à domicile.
Renseignements et dépôt de bagages. — Location gratuite d'appartements. — Expéditions et transit pour toutes destinations.
*Avis important.* — Cette agence, dont le personnel porte une casquette coiffe blanche avec la mention (Agence Bastiaise), se charge de toutes les formalités de douane, et offre toutes les garanties pour les colis qui lui sont confiés.
Les prix sont de 0,50 par colis ordinaire et 0,30 par colis à main transportée.
N. B. — L'Agence Bastiaise a l'honneur d'informer Messieurs les propriétaires d'immeubles qu'elle se charge, à titre gratuit, de la location des appartements à qui leur seront signalés.

MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION

JOSEPH LUCCHETTI

45, Boulevard Paoli, BASTIA

Tuiles et Briques de Marseille
*reconnues supérieures dans le Monde entier*

CHAUX éminemment hydraulique

CIMENTS Portland, Roquefort et Valentine

PLATRES Blancs, Rouges et Gris

FERS à planchers et PLATS, ronds ou carrés
FONTES — PLOMB — Zinc feuilles, tuyaux et gouttières

Seul dépositaire des carreaux mosaïques en ciment de la Maison LANIER de *Salon*, incomparables par leur coloris et dureté.

*A NOTER.* — La Maison remplace gratuitement les carreaux usés avant 20 ans. Aucune autre ne peut donner ces garanties.

*Tapisserie et Vitres*

Vernis — Couleurs et Pinceaux

Bois de Construction — Planches et Madriers

Accessoires de portes et fenêtres — OUTILS

*Appareils inodores de tous systèmes*

MARBRERIE — MARCHES, DALLES ET EVIERS EN PIERRE DE BRANDO

*Prix de Réclame*

Plans et Devis à titre absolument gracieux

LA CONFIANCE

Cie Anonyme d'Assurances contre l'INCENDIE

LA CONFIANCE

Cie Anonyme d'Assurances sur la VIE

Entreprise privée assujettie au contrôle de l'Etat

Assurances réalisées : *387 Millions*

LA MINERVE

Cie Anonyme d'Assurances contre les risques de

VOL - DÉTOURNEMENTS
TRANSPORTS

Directeur particulier pour la Corse : M. ROTH, 28, Bd Paoli, BASTIA

*Essences et Pétroles*

*Pétrole Raffiné* d'Amérique, marque *La Lune*, en bidons de 27 litres.

*Pétrole épuré* en fûts fer de 50 litres.

*Pétrole de Sureté*, marque *Electrine*, en bidons de 5 litres.

*Naphtalène*, essence spéciale pour automobiles.

*Graisses et huiles pour automobiles et chaussures.*

Avant de faire vos achats, demander les prix à la Cie générale des Pétroles — Agence 13, Place Saint-Nicolas, Bastia.

*Vient de paraître :*

L'AGENDA
GALLIA

PRATIQUE
ELEGANT — SOLIDE

Le Mieux Documenté

*Son Format :* 13 sur 18, reliure toile verte
*Son nombre de Pages :* 400 (Une par Jour)
*Ses Renseignements :* T.S.F. des Alliées
*Sa Prime :* Une Carte des Chemins de Fer

PRIX : 2 FR. 75

Chez tous les Libraires

HACHETTE & Cie, ÉDITEURS

*Le Directeur-gérant*
*J. B. OLLAGNIER.*

RHUM
FOX-LAND
Grande Marque

55 fûts vides à vendre de 250 à 260 litres.
S'adresser : 28, Bd de Riquier, à Nice.

MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION

Chaux hydrauliques et Ciments, marques de Villeneuve et Lavange du Teil. — Plâtres gris et blanc. Carreaux-Mosaïques en ciment. — Briques pleines et rondes. — Carreaux. — Tomettes — Voyaux ou paterne et ou grès.

FERS A PLANCHER I

*Fers en barres : Plats, Ronds, Carrés, Fil de fer, Ronces artificielles.*

TUYAUX EN FONTE, EN GRÈS

*Appareils Sanitaires*

Charles CLÉMENT & Cie,

Entrepôts aux Magasins Généraux et Boulevard de Cardo, 1.

Cedratine

LA PLUS EXQUISE
LA PLUS DÉLICIEUSE
LIQUEUR
DE MARQUE

Ne L. N. MATTEI
à Bastia (Corse)

CHEVEUX — BARBE — Peau — Mains

*Quiconque possède*
5 ARES DE TERRE
*a intérêt et profit à lire*

LA VIE A LA CAMPAGNE

LA REVUE PRATIQUE AVANT TOUT

Des TRAVAUX
Des PRODUITS
Des PLAISIRS
de la Campagne

*En Vente Partout*
*et chez HACHETTE et Cie, PARIS*

*Essai d'un Spécimen : 0 fr. 50*

LES MALADIES DE LA FEMME
LA MÉTRITE

Ce sont les femmes atteintes de métrite

JOUVENCE de l'Abbé Soury

JE DONNE 100.000fr.
Chauves!

à qui prouvera que la célèbre Eau capillaire du dermatologiste P. ORLÉ n'arrête pas la chute des cheveux en deux jours et ne fait pas repousser

PROCHAINS TIRAGES
5, 10, 15, 25 novembre
1er, 5, 10, 15, 20, 22, 25, 27 décembre

*Un bon Conseil doit toujours être suivi !*

DES MILLIERS DE LOTS ET DES MILLIONS DE FRANCS

à gagner — à encaisser

| | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|
| 5 Gros Lots de | | UN MILLION | | | |
| 15 | – | 600.000 | Francs. | | |
| 20 | – | 500.000 | – | | |
| 20 | – | 300.000 | – | | |
| 15 | – | 250.000 | – | | |
| 50 | – | 200.000 | – | | |
| 70 | – | 150.000 | – | | |
| 430 | – | 100.000 | – | | |
| 10 Lots de | 75.000 | Francs | 1500 Lots de | 5.000 | Francs |
| 195 – | 50.000 | – | 195 – | 3.000 | – |
| 45 – | 30.000 | – | 60 – | 2.500 | – |
| 230 – | 25.000 | – | 865 – | 2.000 | – |
| 60 – | 20.000 | – | 65 – | 1.500 | – |
| 615 – | 10.000 | – | 130 – | 1.250 | – |
| 90 – | 6.000 | – | 21.855 – | 1.000 | – |

etc., etc., etc.

42.205 LOTS
Plus de 160 MILLIONS de FRANCS

*UN TIRAGE au moyenne tous les trois jours.*

Contre 5 francs, on reçoit 100 NUMÉROS de Tirage et l'on participe aux prochains Tirages.

La Prévoyance Mobilière, 6, Rue de Chantilly, Paris (9e)

AVIS

Les frères Maggiotti ont l'honneur de faire connaître au public qu'en plus du service d'affichage, dont ils ont le monopole, ils se tiennent à la disposition de toutes les personnes qui auraient besoin de faire laver et cirer leurs appartements.

Ils se chargent également du battage des tapis à la satisfaction de toutes les personnes qui voudront l'honorer de leur confiance.

S'adresser pour tous renseignements aux frères Maggiotti, rue Napoléon, 13, Bastia.

Vin du CAP CORSE au QUINQUINA de L. N. MATTEI

Apéritif
TONIQUE
Délicieux
Fortifiant

MARQUE DÉPOSÉE
Attention aux Contrefaçons

TRENTE-SIXIÈME ANNÉE — N° 303 — JEUDI 3 NOVEMBRE 1910

# Le Petit Bastiais

5 CENTIMES — JOURNAL — QUOTIDIEN — 5 CENTIMES

Rédaction & Administration : 8, Boulevard du Palais, Bastia
J.-B. OLLAGNIER, Directeur

Les annonces sont payables d'avance et reçues aux Bureaux du Journal.
Faits divers 1 fr. — Réclames (3e page), 0.75 — Divers, 0.30 — Judiciaires, 0.25

ABONNEMENT (*Payable d'avance*)

| | un an | 6 mois | 3 mois |
|---|---|---|---|
| CORSE | 20 fr. | 10 fr. | 5 fr. |
| AUTRES DÉPART. | 22 » | 12 » | 6 » |

UNION POSTALE ET AUTRES PAYS : le mois en sus.

On ne répond pas des manuscrits déposés.

BIBLIOTHÈQUE NATIONALE R.F.

## M. LÉOPOLD MABILLEAU

M. Léopold Mabilleau, qui est depuis hier notre hôte, est l'une des plus hautes personnalités du monde mutualiste et universitaire.

Ancien élève de l'Ecole Normale Supérieure, d'où il sortit comme agrégé de philosophie, docteur ès-lettres, professeur à la Faculté des Lettres de Toulouse, puis de Paris, M. Mabilleau est actuellement directeur du Musée social et chargé, depuis 1897, du cours de philosophie ancienne au Collège de France.

Il est en même temps l'auteur de plusieurs ouvrages d'une très grande valeur littéraire et scientifique. Citons parmi les principaux : son *Etude historique de la Renaissance en Italie*, — son *Histoire de l'Ecole de Padoue*, — l'*Histoire de la philosophie atomistique*, — son étude sur la *Prévoyance sociale en Italie*, etc.

C'est encore parmi ses œuvres littéraires qu'il convient de classer ses nombreuses conférences faites en France ou à l'étranger, et notamment en Amérique, sur les idées d'assistance sociale, la Prévoyance, la Coopération, l'Association agricole, etc.

La Mutualité, dont il est actuellement l'un des plus éminents représentants, a trouvé en lui un théoricien émérite doublé d'un homme d'action d'une énergie sans égale.

Président de la Fédération Nationale des Sociétés de Secours mutuels, vice-président du Conseil supérieur de la Mutualité et de l'Alliance d'Hygiène sociale, M. Mabilleau apporte à la défense des intérêts mutualistes toute la puissance de son merveilleux talent d'orateur, et jouit en France d'une large et légitime popularité.

En se rendant en Corse au lendemain du Congrès qui vient d'avoir lieu à Marseille, M. Mabilleau donne à notre pays un témoignage de très haute sympathie dont nous lui sommes très reconnaissants.

L'intérêt sympathique que nous témoigne aujourd'hui M. Mabilleau en parcourant notre Ile nous touche profondément, et nous engage à croire, avec plus de confiance encore, en un avenir meilleur.

Sachant que nous pouvons compter sur son amitié, nous avons en même temps la conviction que nos Sociétés mutualistes, comme les autres groupements du département, trouveront toujours en lui un défenseur des plus autorisés.

Le *Petit Bastiais* est heureux de lui adresser, ainsi qu'à Messieurs les Membres du Congrès d'Hygiène qui ont bien voulu honorer la Corse de leur visite, ses respectueux souhaits de bienvenue.

## Chambre des Députés

### *QUESTION ADRIANI*

M. le député Adriani a remis, le 20 octobre, une Question écrite à la présidence de la Chambre, demandant à M. le ministre de l'Agriculture : 1° quelles mesures ont été prises par les services techniques de l'agriculture à l'effet d'enrayer la marche de la maladie qui ravage les châtaigneraies de la Corse ; 2° et au cas où, comme il paraît vraisemblable, ces mesures auraient été inefficaces, quelle est l'intention des services techniques.

## UNE CONFÉRENCE
### *SUR LA CORSE*
### à l'Association Ernest Renan

(SUITE).

Après Vizzavona, le train descend à la même vitesse qu'auparavant le versant opposé, à Tattone, (50 km.) ; on traverse la gorge sauvage du Vecchio, et c'est Corte, sous-préfecture où son nommés, sans doute par une malédiction de la Providence, entendez par une disgrâce du « patron, » quelques trop turbulents secrétaires généraux. Un sous-préfet de Corte, c'est un peu, semble-t-il, comme un évêque de Fréjus, je crois, qui la un souvenir durable par la bonhomie évangélique et malicieuse de ses doléances sur la malédiction des hommes et de Dieu ..

Corte, ce sont les gorges de la Restonica, rocailleuse, au flanc desquelles s'accroche une route périlleuse ; c'est, dans un coin de la ville, la montée, épuisante sous le soleil, d'un chemin pierreux, en lacets, dominé par les roches effritées de la Citadelle, où l'on croise quelque brune enfant qui porte sur sa tête un baquet rempli d'eau et maintient des deux mains, posée sur les côtés du baquet, un difficile équilibre, et qui s'avance lentement, d'une démarche prudente et rythmée, qui évoque les profils esthétiques des poteries grecques ; c'est un campanile en ruines qui se dresse encore, malgré son délabrement, à l'horizon bordé d'îles pointues et sombres, c'est surtout une superposition de maisons toutes en hauteur, debout sur les escarpements ; c'est aussi la ville chère à Paoli et commémorant plus encore par le bronze d'une statue et les bas-reliefs, par le marbre d'une plaque, le souvenir héroïque du général Gaffory et de sa femme, assiégée en sa demeure, en 1750, par un détachement génois, son mari absent, et qui se plaça devant un baril de poudre, une mèche allumée, menaçant de faire sauter la maison, parce que quelques partisans avaient manifesté l'intention de se rendre.

Après Corte, au buffet remarquable par son vin du Cap, son saucisson et le genre tout à fait dernier cri de son service et de ses patronnes affairées et rouges d'émotion, c'est une descente continue par le tunnel, et les courbes de Caporalino, les gorges de Ponte-Novo, et après de longues heures de paysages montagneux et toujours déclinant, c'est l'arrivée à Bastia. Hautes maisons à plusieurs étages spacieux et élevés, vieux port aux constructions étroites et plus hautes encore, bariolées de couleurs voyantes, aux toits polychromes, aux ruelles sinueuses et à l'affairement aux senteurs de marée, aux rumeurs italiennes ; toute cette partie protégée par une citadelle antique la réparant du nouveau port. Là, s'étaient des balcons et terrasses tendues de lessives, des barques aux voiles rapiécées et multicolores ; ici, c'est une large place moderne, récente, un quai encombré de vapeurs élevés, au loin des constructions banales sur un modèle uniformément laid ; mais des deux côtés le fond du paysage est commun, d'abord un plan de hauteurs boisées d'oliviers et un second plan plus gris, plus dénudé et qui permet au soleil des réflexions inattendues et variées à l'infini. Bastia, nom qui évoque des souvenirs grandioses de théâtre gigantesque, de palais de justice à colonnes de marbre gris, bleu, où dans la salle d'assises se répliquent deux bustes de marbre blanc : la République et Napoléon Ier (celui-ci, comme fondateur du Code, expliquant enfin, de bibliothèque dont la conse valeur s'empressait de montrer les livres rares, les reliures uniques, les manuscrits inédits : Bastia, à l'hospitalité empressée, à l'accueil cordial, qui font qu'on se rappelle avec joie et émotion douloureuse les physionomies de ces deux cicerone si obligeants, dont l'un vient d'être ravi à l'affection des siens, malheureusement trop tôt ; Bastia, c'est l'évocation d'une galopade de ces chevaux toujours trottant dans les descentes, même aux virages vertigineux de pente et de vitesse, au col de Teghime, parmi les châtaigneraies, au fond naguère, l'écorce savamment préservée ; parmi les pins maritimes en boule, et penchés, qui font songer aux peintures d'un Turner et aux paysages plus familiers de la Côte d'Azur, avec cette vue inoubliable des étangs de Biguglia et de la plaine s'étendant à perte de vue vers la côte orientale, frémissante de paludisme et empoisonnée par la malaria.

Et puis, c'est l'excursion finale du Cap Corse, en calèche attelée de deux chevaux blancs, sur une route d'abord plate, bordée de cactus et de buissons d'oliviers suivant le rivage où des tours, de place en place, rappellent l'influence génoise ; tours du Moyen-Age, que nécessitèrent les menaces continuelles des pirates barbaresques, descendant sur les côtes ; il s'en dressait pour veiller à la défensive, partout où une élévation dominait la mer et commandait la vue, parfois assez près pour une correspondance par signaux. C'était un asile sûr, pour les paysans surpris par l'invasion, avec une salle basse voûtée, et au étage, pour loger la garnison, surmonté d'une plate-forme, entourée de créneaux et parfois de machicoulis ; tours rondes, légèrement coniques, rarement plus hautes que 8 à 10 mètres (1). Tous les 5 kilomètres le paysage change, on se répétant ; c'est une baie arrondie garnie d'une petite jetée où se sont groupées quelques constructions élémentaires « la marine » et à gauche ou à droite, à mi-côte de la colline qui ferme l'horizon, un village accroché à la montagne, avec çà et là, parmi les maisons et les toits de tuiles rouges, quelques massifs entourés d'ifs ou de cyprès. Pietranera (évoquant Colomba), Rogliano, Erbalunga, Santa-Severa, Tourde-Sénèque (exil) ; puis la route quitte la côte et la voiture avance lentement dans la montagne et, à la nuit tombante, sur cette route qui grimpe en lacets et redescend parmi les précipices ; on croirait quelque seabreuse descente aux enfers, quelque calvaire d'intimatique avec cet agrandissement apeuré qu'on donne aux choses à cette heure il on où l'on cesse de les distinguer sans cesser encore de les entrevoir...

Et c'est dans la nuit noire l'arrivée à Morsiglia, hameau où ne débarque pas de séjourner quelque romancier descriptif de l'Académie française, observation après quoi nous pouvons, nous aussi, nous applaudir le « Tu quoque, Brutus ! » ; c'est le repos tant espéré des fatigues de cette randonnée sur la grand'route, et sans ressorts, presque, à la voiture ; et l'arrêt dans un « hôtel » prévenu à l'avance par « télégramme. » Accablante, hôtel, télégramme, toutes ces réalités fâcheusement entrevoir une réception somptueuse et chacun attendait une ville éclairée, quelque vénérable, peut-être quelque livrée.... aussi légère déception, quand, après de nombreux claquements de fouet, le voiturier fit grincer ses freins, en face d'une maisonnette au crépissage à délaisé, sans étage, à peine éclairée d'une vague lueur ; était-ce donc un relais ? non pas, mais l'hôtel au télégramme ; avec hésitation on traverse une première salle enfumée où quelques vieux Corses à la barbe blanche et aux yeux enfoncés et brillants nous affirmaient sans équivoque la persistance ethnologique du type du bandit classique ; et on fut une salle à manger où une soupe fumante fut servie par un subergiste presque noir, à tête antique et encadrée de barbe blanche-sale, prodiguant un service presque impeccable, avec un mutisme obstiné et inquiétant.

GEORGES PIZARD.

*(La fin prochainement).*

(1) Mérimée — Notes d'un voyage en Corse, Paris, 1840.

59 FEUILLETON DU PETIT BASTIAIS

## LES OUVRIÈRES DE PARIS

par PIERRE DECOURCELLE

PREMIÈRE PARTIE

XI

L'ENNEMI

— Pardonnez moi cette faiblesse !.. J'ai essayé d'être forte, de mépriser celui qui se conduisait ainsi indignement envers moi, mais j'ai bien vite senti que je ne pouvais pas !

— Tu l'aimes toujours ?

Elle baissa la tête et murmura :

— Oui !.. Et n'est pour cela que je n'entends exercer contre lui aucune représaille... Ah ! que vais-je devenir maintenant ?..

Le négociant répliqua d'un ton péremptoire :

— Tu reprendras ta liberté !.. Il y a abandon du domicile conjugal... Tu as tous les droits pour toi !.. Ce qu'un acte légal a fait, un autre acte légal le défera... C'est la vie, cela... Et c'est un mariage !

— Et après ?.., larmoya-t-elle.

— Après ?.. Dame ! tu feras comme les autres femmes qui se sont trouvées dans la situation, ma pauvre fille !.. Tu te consoleras !

— Non !

— Tu l'oublieras !..

— Jamais !

— On dit cela sous le coup de l'émotion, mais on ne tarde pas à changer d'avis, heureusement !.. Est-ce qu'à ton âge, jolie comme tu l'es, tu as le droit de te plonger dans un désespoir éternel ?..

— Tout est fini pour moi !

— Tu, ta, ta !.. Tu te remarieras !... Et, instruite par une première expérience, nous tâcherons de mieux choisir !

Denis Bourgeoi était véritablement outré de la conduite de son gendre. Certes, la peine amère ressentie par sa fille le touchait profondément... Mais ce qui ajoutait à sa fureur, c'était la vision très nette des conséquences de cette rupture. Le marchand de vins de Champagne était loin d'être dépourvu de finesse. Il ne se dissimulait pas que s'il était reçu dans une partie du monde, ce n'était que grâce au nom du comte de Langeville, son gendre, et il devinait bien que ces portes, un instant entr'ouvertes, allaient de nouveau se fermer hermétiquement. Et lui qui s'était lancé avec tant d'ardeur et d'entrain dans le tourbillon parisien !.. Allait-il donc se voir forcé de renoncer aux fruits savoureux auxquels il commençait à peine à mordre ?.. Qui sait ?.. Peut-être serait-il contraint de retourner à Reims, si sa fille persistait dans ses lugubres intentions... Cette pensée l'horripilait d'avance ; il reprit en soupirant :

— Ah ! nous nous sommes emballés bien sottement, fillette !.. Tu étais faite pour être comtesse comme moi pour être évêque !

Une flamme d'indignation passa dans les yeux de Sidonie. Bourgeoi aggrava son cas en poursuivant avec une bonhomie désinvolte :

— Il y a un garçon qui aurait fait admirablement ton affaire !.. Tu ne l'en as pas doutée et moi j'ai été assez sot pour le désigner !.. Sais-tu de qui je veux parler ?

— Ma foi, non ! murmura-t-elle avec une moue aristocratique.

— Albert !..

Elle eut l'air très étonnée et sembla chercher dans sa mémoire.

— Albert Varenne ! appuya le père.

— Ah ! oui, fit-elle avec un incomparable sang-froid... Je crois que je me souviens maintenant... C'était ton employé... Ton secrétaire, n'est-ce pas ?..

— Bien sûr !

— Je ne me rappelle que très vaguement, ce garçon .. Il n'était pas mal, je crois ?..

— Très bien !.. Et il a fait son chemin ! Il a une situation magnifique à Paris... Pourquoi ne va-t-en pas lui commander tes toilettes ?..

Cette fois, la surprise qui brillait dans les yeux de Sidonie était sincère.

— Mes toilettes ?.. Que veux-tu dire ?

— Comment ?.. Tu ne sais pas que c'est lui le fameux couturier de la rue de la Paix ?

— Je ne m'en doutais pas du tout !

— Il faudra lui donner la clientèle !.. Cela lui fera plaisir, à ce garçon !

Sidonie ne répondit pas. Elle semblait replongée dans la plus profonde affliction. A son tour, Bourgeoi réfléchissait. Sa colère s'était apaisée, et il se demandait, en se grattant la tête, si sa fille lui avait bien donné le véritable motif de la catastrophe qui venait d'éclater sur sa maison...

— Tout de même, reprit-il je trouve qu'il reste bien des points obscurs dans cette affaire... Un mari n'abandonne pas sa femme pour des futilités... Tu es bien certaine d'être restée irréprochable ?..

— Tu n'en doutes pas ? répondit-elle d'un ton offensé.

— C'est donc lui le coupable ?

— Certainement !

— Tu as surpris une de ses intrigues... Tu l'as accablé de reproches... Il t'a tenu tête... Tu as répliqué cavalièrement... Une scène en est résultée, à la suite de laquelle il s'est séparé de toi.. Est-ce cela ?

— A quoi bon entrer dans de fastidieux détails ?.. Nous sommes devant un fait brutal qui nous suffit : le comte de Langeville m'a abandonnée !

— Pourtant, objecta Bourgeoi, un homme de son monde, de son éducation ne devrait pas ainsi !.. Il attend peut-être que tu fasses amende honorable... S'il y a un moyen de raccommoder les choses, qui sait si nous ne ferions pas mieux d'y recourir ?

Elle répliqua avec ironie :

— Tu me tenais un autre langage tout à l'heure ?

— Parce que j'étais exaspéré !.. C'est à toi de réfléchir si tu ne dois pas faire un léger sacrifice d'amour-propre...

— Il serait inutile... J'en suis convaincue !

— Qui sait ?.. Ecoute ! Attends un jour ou deux... Toi, mari a dû faire un petit voyage pour laisser à sa mauvaise humeur le temps de se passer... Quand il sera revenu, nous arrangerons !.. Remue-toi d'ici là !.. Ne te laisses pas abattre ! Et surtout, ne perdons à personne de soupçonner ce qui a pu se passer dans ton ménage... Prends-toi ! Fais des visites, continue à vivre comme si tu n'étais pas abandonnée ! Et tu verras que tout cela finira peut être par s'arranger. - Au fond, dans la vie, vois tu, fillette, tout s'arrange !

[A Suivre].

GRAND BAR OUVERT
CAFÉ EXPRESS
CHOCOLAT SUPÉRIEUR

# ARRIVÉE A BASTIA
## de
# M. LÉOPOLD MABILLEAU

Depuis que la situation économique et sociale de la Corse a attiré et retenu l'attention du Gouvernement, les Congrès — ceux du moins qui se tiennent assez près de nous — ont pris l'aimable habitude de nous envoyer un certain nombre de leurs membres, touristes particulièrement avertis, gens d'études, et amis.

C'est ainsi que du Congrès de la Ligue de l'Enseignement se détachaient l'an passé une trentaine de membres.

Cette année-ci, c'est le Congrès d'Hygiène Sociale qui nous délègue trente de ses membres. Le *Petit Bastiais*, qui a donné hier dé la réception qui leur fut faite à Ajaccio, la relation que nos lecteurs ont lue, est heureux de souhaiter à MM. les Congressistes des deux sexes ses meilleurs souhaits de bienvenue parmi nous.

A 7 heures un quart, le train qui les amenait à Bastia entre en gare, salué par la *Marseillaise*, exécutée par notre excellente musique la *Lyre Bastiaise*.

Sur le quai se trouvent de nombreux congressistes, grossis des représentants des différentes Associations de notre Ville qui acclament, et saluent tout particulièrement M. Mabilleau, directeur du Musée Social et le représentant le plus autorisé de la Mutualité en France, à l'heure actuelle.

M. Mabilleau remercie en des termes cordiaux où déjà s'annonce l'homme de bien qui sait parler. Sa magnifique prestance, sa voix chaude et prenante produisent, sur tous les assistants, la plus profonde impression. Que sera-ce demain soir, au Théâtre ! Nous lui prédisons le plus éclatant succès et félicitons d'avance ceux qui se seront procuré demain la joie de l'entendre.

M. Louis Ramelli, président de l'Union Mutualiste de la Corse, présente ensuite à M. Mabilleau MM. Poletti, vice-président ; Airola vice-président de l'Union et président de la Société Sainte-Dévote ; Tortoni, secrétaire général de l'Union départementale ; Vincensini, vice-président de la Société des Marins ; Leca, trésorier de la Société des Marins ; Casanova, président de la Ligue de l'Enseignement ; Ceccoli, président de l'Avenir du Prolétariat ; Angerly, président des Prévoyants de l'Avenir ; Monti, président de la Dotation de la Jeunesse de France ; Luciani, vice-président de la Société des Sous-Officiers ; Santelli, vice-président de l'Assistance publique ; Morenas, président des Médaillés militaires, etc., etc.

Sitôt après les présentations et quelques mots de M. Mabilleau en réponse aux souhaits de bienvenue adressés par M. Louis Ramelli, le cortège se met en marche.

En tête les bannières des Sociétés de mutualistes, puis notre excellente musique la *Lyre Bastiaise* qui, pendant le trajet de la gare à l'Hôtel de France, joue les allégros les plus entraînants de son répertoire.

M. Mabilleau, escorté d'une foule considérable, qui fait à l'éminent Président de la Fédération nationale des sociétés de Secours Mutuels, une réception des plus enthousiastes, paraît visiblement touché des marques de sympathie qu'on lui témoigne.

Le cortège suit l'Avenue Carnot et le Boulevard Paoli, puis s'arrête devant l'Hôtel de France, où M. Mabilleau est descendu.

**Le musique attaque la *Marseillaise*, que tout le monde écoute tête nue, puis M. Mabilleau crie : « Vive Bastia ! Je suis à vous par le cœur, au revoir à demain. »**

Une enthousiaste acclamation de : « Vive M. Mabilleau ! » souligne les paroles de l'éminent mutualiste.

### *Le Banquet*

Un grand banquet a été offert à 8 heures du soir, dans les salons du Grand Hôtel de France, à M. Mabilleau et aux autres Congressistes.

Voici le menu :

Consommé de Volaille à l'ancienne
Filets de soles Marguery
Croustade de perdreaux à la Derby
Cœur de filet Rossini
Asperges d'Argenteuil sauce Mousseline
Chapons du Mans à la broche
Salade Mangot
Bombe Nelusko
Dessert
Vins : Sauterne. — Mercuray. — Moët

### *LA CONFÉRENCE*

Nous rappelons à nos lecteurs que c'est ce soir, à 8 heures, qu'aura lieu, au Théâtre municipal, la conférence de M. Mabilleau.

L'éminent apôtre de la Mutualité traitera la question de la *Mutualité* et celle des *Retraites ouvrières*.

La population bastiaise se fera donc un devoir de venir écouter l'éminent mutualiste, qui est un excellent orateur et un fervent ami de notre pays.

## M. Victor Jean

Parmi les hautes personnalités qui se trouvent aujourd'hui de passage dans notre ville, nous sommes particulièrement heureux de saluer M. Victor Jean, le distingué Président du Conseil général des Bouches-du-Rhône.

Le *Petit Bastiais*, qui compte les attaches les plus étroites et les plus vives sympathies à Marseille, notre grand port Méditerranéen, se fait un devoir de présenter à M. Victor Jean avec ses hommages ses meilleurs souhaits de bienvenue.

M. le Président du Conseil général des Bouches-du-Rhône, dans la brillante allocution qu'il a prononcée hier à Ajaccio, a eu du reste la bonne pensée de rappeler que les Corses de Marseille lui ont appris à connaître et à affectionner notre Ile.

En le remerciant vivement au nom de la population insulaire pour les bons sentiments qu'il professe à l'égard de l'Ile méconnue, nous croyons être l'interprète de tous les bons Corses, en assurant à M. Victor Jean que les Elus Marseillais, parmi lesquels figurent quelques-uns de nos compatriotes, sont toujours les bienvenus parmi nous.

### BULLETIN FINANCIER

Paris, 29 octobre.

Le port de la Toussaint qui enjambe entre la réponse des primes d'aujourd'hui et la liquidation qui aura lieu mercredi fait que notre marché reste sur la réserve. Toutefois, la tendance est plutôt lourde ! La Rente Française abandonne 5 centimes à 96.02. En dehors des Russes très fermes, les Fonds Etrangers sont en moins-value : L'Extérieur revient à 91.60, le Portugais à 65.15 et le Turc à 91 frs. Nos Grandes Institutions de Crédit conservent une excellente allure : Crédit Foncier 700, Crédit Lyonnais 1.437. Comptoir National d'Escompte 882, Société Générale 735.

Nous calme à 5.485. Le groupe traction est hésitant. Pas de changement sur les valeurs métallurgiques et de charbonnages russes. Le Rio gagne une nouvelle et légère fraction à 1.780.

Dans le compartiment minier Semmon est ferme à 140. La Mines Pedrazzini monte à 141 50 quatre puits ont été foncés dans le tunnel. Sau Gotardo et le minerai trouvé dans le puits n° 4 a donné jusqu'à 400 kgs d'argent à la tonne.

L'action Fonciere d'Hendaye et du Sud-Ouest conserve son avance précédente à 146 frs. Le conseil municipal d'Iran a voté 750.000 pesetas pour la construction du Pont International reliant directement Hendaye et Iran ; les travaux commenceront dès janvier prochain.

Les actions Monopole Trust Ld donnent lieu à des demandes suivies à 50 frs.

Les obligations 3 0/0 du Chemin de Fer de l'Est Central Chilien se recommandent de leurs garanties, des perspectives de trafic du réseau et aussi de la comparaison de leur prix avec les cours des obligations de même nature.

Chemins Français assez bien tenus.

## Union Générale des Corses et Amis de la Corse

### *Lettre aux Présidents de Sections*

Chers Compatriotes,

Les grèves qui viennent de se produire et l'agitation qu'elles n'ont pas cessé d'occasionner nous mettant actuellement dans l'impossibilité d'attirer comme il conviendrait sur le Congrès l'attention du Gouvernement, des parlementaires et de la Presse, comme aussi d'en obtenir tout le concours qu'ils devront nous donner dans d'autres circonstances, le Comité central a réuni les Présidents de Sections de Paris et les a consultés sur l'opportunité d'ajourner le Congrès. La majorité a exprimé par un vote le désir de voir renvoyer le Congrès aux 22, 23 et 24 décembre 1910

Le Comité central, soucieux d'assurer le succès d'une manifestation qui doit donner les meilleurs résultats pour la Corse et pour l'Union générale, compte sur le dévouement des Présidents de Sections et sur tous les compatriotes sincères et sérieux.

La présente décision doit être portée d'urgence à la connaissance de tous les adhérents et du public, par voie de lettre circulaire et par la Presse.

Le Comité central engage en outre tous les militants à préparer des rapports sur toutes les questions à l'ordre du jour du Congrès.

Pour le Comité central et par ordre,
*Le Président,*
POLI.

## *Petite Gazette*

Variations Atmosphériques du 2 novembre

Thermomètre. — 7 heures du matin + 14·8 à midi 20° + à 6 heures du soir + 17° Maxima + 21° Minima + 13°.

Baromètre. — 7 heures du matin, 761 mm. à midi, 760 mm., 6 heures du soir, 758 mm.

Dans la matinée, N.-O.
Dans l'après-midi, id.
Etat du ciel : le matin, Quelques nuages.
l'après-midi, id.

### Jours des Morts ! ! !

Quoique le vent soufflât avec assez de violence, cela n'a pas empêché, hier, la population bastiaise d'accomplir son pèlerinage habituel au cimetière de la ville, pour aller déposer sur la tombe d'un père, d'une mère, d'un fils, d'un frère, d'une sœur ou d'un parent, la couronne et les fleurs du souvenir...

En ce jour de deuil où notre pensée s'en va naturellement et instinctivement vers les personnes qui nous sont si chères, c'est un devoir comme un besoin pour tous d'honorer la mémoire de ceux qui nous ont quitté, et d'aller s'entretenir, un peu plus intimement par la pensée, quelques instants avec eux.

Le souvenir des morts est un acte de foi, a-t-on dit, et les Bastiais, qui ont au plus haut point le culte des Trépassés, ont bien montré que ce sentiment est de plus en plus vivace dans leur cœur.

La nature semblait se prêter à cette manifestation de la douleur humaine : Le ciel gris, le soleil dédoré, le jour terne et, jusque au vent qui murmurait un peu trop bruyamment se plaintes dans les branches touffues des longs cyprès, et qui tâchait de couvrir les gémissements des mamans éplorées, des veuves inconsolables, des frères et des sœurs en larmes, tout rendait plus lugubre encore la tristesse et la mélancolie qui planaient sur le champ des morts.

Aussi toute la journée jusqu'à bien tard dans la nuit, la ville fut mouvementée et la route qui conduit au cimetière fut souvent encombrée du passage de voitures, de tramways, de piétons accomplissant, les mains pleines de gerbes de fleurs et de couronnes, leur pèlerinage annuel, là-bas, où reposent les absents, au pied d'une croix, et à l'ombre du longs et noirs cyprès...

Quelles semblaient douces pourtant ces heures d'amertume et de mélancolie que l'on passe en tête à tête, en communion de pensées, avec les chers disparus !

Quelle meilleure leçon pour nous montrer la vanité humaine et la fragilité des choses, que ces fleurs que l'on effeuille sur ces tombes ; recouvertes d'herbes fanées...

Jours des morts ! ! !

### Dots Giffard

Une des dots Henri Giffard, de 500 francs, réservées aux jeunes filles, pupilles de l'Assistance publique, a été accordée à Mlle Ottaviani Catherine.

### Manufactures de l'Etat

M. Pedinielli Jean François, candidat militaire classé, a été nommé ouvrier titulaire du cadre de la fabrication à la manufacture des tabacs de Riom.

### Inscription Maritime

Le paiement des délégations du 3e trimestre 1910 aura lieu à Bastia, jeudi 10 courant, de l'Inscription Maritime, le 4 du courant.

### Prisons

M. Preziosi Dominique-Delatins, candidat militaire, est nommé gardien ordinaire à la prison de l'Harrach.

### Les disciplinaires

Il prennent réellement l'habitude de venir se ballader, à Bastia, les internés de Saint-Florent.

Cinq d'entre eux sont signalés comme ayant quitté Saint-Florent mardi matin.

La police de notre ville, sous la direction de M. Glabère, commissaire de police, a procédé dimanche soir, non sans difficulté, à l'arrestation des nommés Vanzel et Agnes, qui ont été écroués au violon municipal où ils ont cuvé leur vinasse.

Hier matin ces disciplinaires ont été remis à l'autorité militaire.

### Avis

*Le Docteur PARAVICINI* a l'honneur de prévenir le public qu'il vient d'ouvrir son cabinet médical à Bastia, Place Saint Nicolas, 9, (2e étage).

Consultations tous les jours de 2 heures à 5 heures, (dimanche excepté).

### Troupes coloniales

M. le sous-lieutenant Pianelli, du Service colonial, est désigné pour servir au bat. du Gabon.

M. le médecin aide-major de 1re classe Casabianca, en congé hors cadres, est désigné pour servir en Indo-Chine, activité hors cadres.

### Perdu

Un porte-monnaie, contenant une assez forte somme, a été perdu dimanche soir.

Prière de le rapporter aux bureaux du *Petit Bastiais* contre récompense.

### Nouvelles Religieuses

ORATOIRE SAINT-CHARLES. — A l'occasion du troisième centenaire de la canonisation de Saint Charles Borromée, la confrérie de ce nom célébrera, dimanche, 6 novembre, avec la plus grande solennité, la fête de son glorieux patron.

Un *triduum* préparatoire à la fête commencera jeudi, à 7 heures et demie du soir.

Samedi, veille de la Fête, premières Vêpres à 7 heures et demie.

Dimanche, jour de la Fête, le matin : Offices de confrérie à 9 heures. Grand-Messe à 10 heures ; le soir : Vêpres, suivies du Salut et du baisement de la Sainte Relique, à 7 heures et demie.

### SOCIETES & SYNDICATS

SYNDICAT NATIONAL DES TRAVAILLEURS DES CHEMINS DE FER. — Les agents syndiqués sont priés d'assister à la réunion ordinaire qui aura lieu ce soir, à 8 heures, Bourse du travail, place Caletta.

Prière d'être munis du livret.


Lampes électriques DE POCHE
*Nouveaux modèles 1910*

Ces lampes grands modèles, ne sont vendues que chez

M. A. GIUDICELLI
*29, Boulevard Paoli, Bastia*
*Seul dépositaire pour la Corse*

La Maison tient à la disposition de ses clients des piles de rechange.

LES Sous-Vêtements DU DOCTEUR RASUREL préservent du Froid et des Rhumatismes.
*VENTE EXCLUSIVE :*
Charles ORENGA, à BASTIA
LANZI Frères, à AJACCIO

L'Union
Compagnie Anonyme d'assurances contre l'Incendie, le Vol et sur la Vie humaine
Fondée en 1828 et 1829
Etablie à Paris, en son Hôtel, Place Vendôme, 9

*L'Union Incendie* est actuellement, de toutes les Compagnies françaises, celle dont l'encaissement est le plus élevé.
Le total des sinistres payés par l'*Union-Incendie*, depuis sa création, s'élève à *Trois cent soixante-dix-huit millions.*

Assurances sur la Vie entière
Mixtes, à termes fixes, dotales
Rentes viagères

Pour tous renseignements et tarifs, s'adresser au siège de la Compagnie, à Paris, ou à M. PERRIER, agent principal, 39, Boulevard Paoli, à Bastia.

Agence Bastiaise
DE FACTAGE ET CAMIONNAGE
COMMISSIONNAIRES
*Agréés par les Cies de Chemins de fer Départementaux*

Bureau : 6, rue de la Gare, et 13, rue Napoléon (au dépôt des *Eaux de Vichy et Vals*).
Service de colis, bagages et déménagements à prix réduits, en gare, aux bateaux, hôtels et à domicile.
Renseignements et dépôt de bagages. — Location gratuite d'appartements. — Expéditions et transit pour toutes destinations.
*Avis important.* — Cette agence, dont le personnel porte une casquette coiffe blanche avec la mention (Agence Bastiaise), se charge de toutes les formalités de douane, et offre toutes les garanties pour les colis qui lui sont confiés.
Les prix sont de 0,50 par colis ordinaire et 0,75 par colis à main transportée.
N. B. — L'Agence Bastiaise a l'honneur d'informer Messieurs les propriétaires d'immeubles qu'elle se charge, à titre gracieux, de la location des appartements que leur seront signalés

MODERN CORDONNERIE
CHAUSSURES DE LUXE & EN TOUS GENRES
Grand choix pour Hommes
Dames, Enfants, Fillettes
POLACCI et ROGIALLI
9, Boulevard de Paris, BASTIA.

Tous les articles sortant de la *Modern Cordonnerie* sont le produit d'une sélection sévère et choisis parmi les modèles les plus demandés.
En les adoptant, nos clients sont sûrs d'avoir les articles du jour, et à qualité égale à concurrence est impossible.

Pastilles de pétomet aux Pentacamphre
Médaille d'or de Bruxelles


# DERNIÈRES NOUVELLES

Service télégraphique spécial du *Petit Bastiais*

00611

# La Démission du Cabinet

## AJACCIO
### ARRIVÉE DE M. LE PRÉFET

Ajaccio, 2 novembre.

C'est seulement ce matin, comme nous l'avions du reste annoncé, que le nouveau Préfet de la Corse a débarqué à Ajaccio.

M. Buellet est arrivé par le paquebot *Ibéria* venant de Marseille ; il était accompagné de Mme Buellet et de son fils Gabriel qui vient d'achever brillamment sa troisième au lycée de Rodez.

M. le Préfet était attendu sur les quais par M. Bertouin, son chef de Cabinet, et par les différents chefs de service.

M. Buellet a fait un tour de promenade sur la place du Diamant avant de rentrer à la Préfecture.

On a été très surpris ici de voir que le *Bastia Journal* a pu recevoir *hier*, d'Ajaccio un télégramme annonçant que M. Buellet avait pris possession de son poste, et qu'il avait même cablé de la préfecture au sous-préfet de Bastia pour le déléguer en son nom au banquet de la Mutualité.

## NOUVELLES JUDICIAIRES

### *Démission*

Paris, 2 novembre.

Le Garde des sceaux a accepté la démission de M. Battesini, greffier du Tribunal de Première Instance de Calvi.

## LE GAGNANT DU GROS LOT

Paris, 3 novembre.

L'heureux gagnant du gros lot de la Loterie des Millions est M. Pavion, marchand de cycles à Somain, près Douai.

Interviewé par un de nos confrères parisiens le nouveau millionnaire a répondu que cette fortune inattendue ne l'empêcherait pas de continuer son commerce.

## Nouvelles Maritimes

### *Etat-major général*

Paris, 2 novembre.

M. le contre-amiral Adam est nommé au commandement d'une division de la deuxième escadre.

M. le contre-amiral Senrrieu est nommé major général de la marine à Brest.

### BOURSE DE PARIS

29 oct. — 2 nov.

Rentes de 3 0/0 ancien . 97.00 — 97.10
— de 3 0/0 amortis. : 97.10 — 97.30
ex-coupon

## Conseil des Ministres

Paris, 2 novembre.

Les ministres et sous-secrétaires d'Etat se sont réunis en conseil, à l'Elysée, ce matin à 10 heures, sous la présidence de M. Fallières.

### *Affaires extérieures*

M Pichon, ministre des Affaires étrangères, entretient le Conseil de plusieurs affaires extérieures.

### *Affaires courantes*

Les ministres se sont ensuite occupés de l'expédition des affaires courantes.

## La Démission collective DU CABINET

A l'issue du Conseil, M. Briand a remis au Président de la République la démission collective du Cabinet.

M. Fallières a accepté cette démission.

## L'expédition des Affaires

Tout en acceptant la démission collective du Cabinet, le Président de la République a prié les ministres démissionnaires de vouloir bien s'occuper de l'expédition des affaires jusqu'après la formation du nouveau Cabinet.

## LA CRISE MINISTÉRIELLE

Paris, 2 novembre.

La crise ministérielle, que les incidents qui se sont produits à la Chambre avaient rendue imminente, n'a surpris personne.

Du reste, le Président du Conseil n'avait pas caché à plusieurs de ses amis la détermination qu'il comptait prendre.

Il déclarait, en effet, qu'il importait que tous les ministres fussent d'accord sur les mesures à prendre, à l'avenir, pour parer à certains faits de grève, et pour combattre les agissements douteux des Syndicats.

## La Situation

A la suite du vote émis par la Chambre, impliquant la confiance au Gouvernement, il s'était formé dans l'opinion et dans la Presse deux courants différents.

A part les organes extrémistes qui trouvaient que les paroles prononcées à la tribune par le Président du Conseil, étaient un trop désavantageux ou bien dans la circonstance, la presse modérée commentait plutôt défavorablement l'attitude de M. Briand.

La situation faite au Cabinet était des plus difficiles, sitôt que le vote de la Chambre émanait plutôt des groupes de l'opposition et que la majorité semblait factice.

Les dissensions, existantes au sein du ministère, devaient fatalement amener son effritement.

M. Briand préfère démissionner.

## MM. DUBOST ET BRISSON A L'ÉLYSÉE

Conformément à l'usage, le Président de la République a mandé à l'Elysée M. Dubost, président du Sénat, et M. Henri Brisson, président de la Chambre des Députés.

Après avoir examiné longuement la situation, les deux présidents engagent M. Fallières à faire appel à M. Briand pour la formation du nouveau Cabinet.

## M. BRIAND *chez* Le Président de la République

Après avoir conféré avec MM. Dubost et Brisson, le Président de la République a fait appeler M. Aristide Briand, qui s'est empressé de se rendre à l'Elysée.

M. Fallières a demandé à M. Briand s'il voulait bien se charger de la constitution du nouveau Cabinet.

M. Briand a accepté

## PREMIÈRES DÉMARCHES DE M. BRIAND

En quittant l'Elysée, le président du Conseil a fait part à ses collègues de la mission qui lui avait été confiée par le Président de la République, et leur a demandé s'il pouvait compter sur leur concours.

M Briand s'est entretenu ensuite avec divers parlementaires, afin de remplacer les ministres qui lui avaient déclaré renoncer à leur portefeuille.

## Les Démissions probables

En dehors de la démission de M. Ruau, ministre de l'Agriculture, qui était officielle depuis plusieurs jours, on donne comme certaines les démissions de MM.

Viviani, ministre du Travail ;
Barthou, ministre de la Justice ;
Cochery, ministre des Finances ;
Doumergue, ministre de l'Instruction publique ;
Trouillot, ministre des Colonies ;
Chéron, sous secrétaire d'Etat à la Marine ;
Sarraut, sous secrétaire d'Etat à la Guerre.

## La Fureur de M. Jaurès

La nouvelle que le Président de la République a chargé M. Briand de la constitution du nouveau Cabinet, a produit dans certains milieux socialistes une profonde sensation.

Dans les couloirs de la Chambre, M. Jaurès se livre à des excès de langage contre le Président de la République.

Le leader du parti socialiste unifié fulmine contre M. Fallières, qui a poussé l'audace jusqu'à confier du nouveau à M. Briand la présidence du Conseil.

## LES COMBINAISONS

Il est impossible d'enregistrer tous les noms qui ont été mis en avant pour la formation du nouveau Cabinet.

Cependant paraissent être plus particulièrement en vue : MM Poncet, député de la Seine ; Klotz, député de la Somme ; Noulens, député du Gers ; Lafferre, député de l'Hérault ; Raynaud, député de la Charente.

## DERNIÈRE HEURE

## LA DÉMISSION de M. Henri Brisson

Paris, 2 novembre.

Le bruit court avec une certaine persistance que M. Henri Brisson, président de la Chambre, aurait manifesté à ses amis l'intention de se démettre de ses fonctions.

M Brisson aurait donné comme prétexte à sa détermination son état de santé.

## M. BRIAND à L'ÉLYSÉE

M. Aristide Briand s'est rendu ce soir à l'Elysée, et a fait connaître à M. Fallières le résultat de ses démarches.

Rien n'a transpiré de cet entretien.

On assure cependant que M. Briand n'arrivera à constituer son cabinet que demain, dans l'après-midi.


Nouvelle Société Navale *de l'Ouest*

Agent en Corse :
PIERRE VINCENTELLI
*32, rue de l'Opéra, Bastia*

Service régulier entre la Corse, la France, la Belgique, la Hollande, le Portugal, l'Algérie, le Maroc, l'Espagne et la Méditerranée

*Frêts avantageux*

Par suite du mauvais temps le vapeur *Saint-Barthélemy* n'arrivera à Bastia que le 31 octobre ; il repartira à destination des ports de l'Algérie, Rouen, Le Havre et Anvers.

*Dépôt spécial* des Eaux Minérales Naturelles de la SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DES EAUX DE VICHY ET DES GRANDES SOURCES DE VALS pour la Corse
BASTIA, 10, rue Napoléon

Vichy Lardy. — Sources froides, la plus riche de Vichy. Reine des Eaux, Hôpital, Sévère, etc.
Vichy Parguin. — Eau purgative française bien supérieure à toutes les Eaux étrangères, sans goût, se digérant sans difficulté.

Demander dans tous les cafés le *Quart Vichy Lardy* et *Larbaud*.

SERVICE DE VAPEURS
ARTHUR C. SOUTHWELL

*Transport direct entre Bastia et les ports du Nord*

Service régulier bi-mensuel entre Bastia, Londres, Manchester, Liverpool, Newcastle, Anvers, Hambourg, Constantinople, Odessa, et les ports d'Espagne.

ARTHUR C. SOUTHWELL, BASTIA

AVIS DE DECÈS

Mme veuve Fattaccini née Paoli ; Mlle Paoli Marie ; Mme veuve Traina née Paoli, et ses enfants, de Marseille ;

Les familles Semidei de Marseille, Alessandrini et Vincentelli de Centuri.

Ont la douleur de faire part à leurs parents, amis et connaissances de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

Mlle FATTACCINI MARIE-DOMINIQUE

leur fille, nièce et cousine, décédée à Bastia, à l'âge de 29 ans.

Le présent avis tient lieu de lettre de faire part.

M. David Ruggieri, chef du Bureau d'Assurances à la « New-York » de Paris, et Mme David Ruggieri, et leurs enfants ; Mme Jean Modena, née Ruggieri, M. Jean Modena, et leurs enfants ; Mlle Dévote Ruggieri ; Mme Dominique Casinelli, née Ruggieri, M. Dominique Casinelli, et leurs enfants ; Mlle Annonciade Ruggieri ; M. Eugène Biaggini, professeur de musique ; Mme veuve Rose, née Biaggini ; Mme François Martelli, et M. François Martelli, capitaine en retraite, chevalier de la Légion d'honneur ; Mlles Annonciade et Anna Pousa ; Mme veuve Bonerandi, et ses enfants ;

Les familles Ruggieri, Penanti, Calappi, de Marseille, Firpi, Chiesa.

Ont la douleur de vous faire part de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

MADAME VEUVE MADELEINE RUGGIERI
Née FAZZI

leur mère, belle-mère, grand'mère, belle-sœur, tante et cousine, décédée à Bastia, le 2 novembre 1910, et vous prient d'assister à son enterrement qui aura lieu aujourd'hui à 1 heure.

On se réunira à la maison mortuaire, Boulevard Paoli, 25.

Le présent avis tient lieu de lettre de faire part.

Priez pour Elle !

*Emulsion Normale* d'Huile de foie de Morue pure
DE NORWÈGE
aux hypophosphites et glycérophosphates de chaux et de soude
préparée par
P.-A. QUILICI
Pharmacien Chimiste
*10, Boulevard du Palais, BASTIA*

Supérieure à toutes les huiles de foie de morue dont elle possède toutes les propriétés bienfaisantes sans en avoir les inconvénients, cette émulsion est facilement digérée et, à cause de son goût agréable, elle est acceptée et même demandée par les enfants.

MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION
DE TOUTES SORTES
Ch. CLÉMENT et Cie
Entrepôts : Aux Magasins Généraux et Boulevard de Cardo, n° 1.
*Seuls Représentants à Bastia des Chaux Hydrauliques et Ciments de Lafarge du Teil et de Villeneuve.*
Tuiles Plates et Rondes. — Briques des meilleures marques des Fabriques de Saint Henri, dont la réputation n'est plus à faire.
Carreaux Mosaïques Hydrofuges de la Maison Hanser, en tous dessins.
Carreaux — Tomettes — Tuyaux. — Appareils Sanitaires, etc.
FERS A PLANCHERS !
Vers en barres : Plats, Ronds, Carrés *à des prix défiant toute concurrence*
N. B. — La Maison fournit gratuitement renseignements, plans et devis nécessaires à la construction.

Déménagements pour tous les pays
*Dépôt de cadres*
pour mobilier
*Prix très modérés*
A. PADOVANI, 7, route du Cap, Bastia.

Chaque famille doit avoir un appareil d'Eclairage pour maison, Lampe Electrique très pratique.

L'INDISPENSABLE, Lampe Electrique de poche RADIA.

En vente chez tous les Débitants de Tabacs et à Ajaccio, chez M. Léon SERRA, 19, Cours Napoléon

Représentants concessionnaires pour le Département : Maison Ch.-F. POGGIOLI et Cie, Bastia.

**Essences et Pétroles**

*Pétrole Raffiné d'Amérique*, marque *Le Lion*, en caisse de 33 litres.
*Pétrole épuré* en fûts de 50 litres.
*Pétrole de Sureté*, marque *Phénisine*, en bidons de 5 litres.
*Nogatargyle*, essence spéciale pour auto-bidon.
*Graisses et Huiles pour automobiles et charrettes.*
Avant de faire vos achats, demander les prix à la Cie générale des Pétroles — Agence 13, Place Saint-Nicolas, Bastia.

Vient de paraître :

L'AGENDA GALLIA

PRATIQUE — ELÉGANT — SOLIDE

Le Mieux Documenté

*Son Format :* 12 sur 15, reliure toile verte
*Son nombre de Pages :* 400 (Une par Jour)
*Ses Renseignements :* T.A.M.C. des Affaires
*Sa Prime :* Une Carte des Chemins de Fer

PRIX : 2 FR. 75

Chez tous les Libraires

HACHETTE & Cie, ÉDITEURS

*Le Directeur-gérant*
J. B. OLLAGNIER

MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION

**JOSEPH LUCCHETTI**
45, Boulevard Paoli, BASTIA

Tuiles et Briques de Marseille
*Reconnues supérieures dans le Monde entier*
CHAUX éminemment hydraulique
CIMENTS Portland, Roquefort et Valentine
PLATRES Blancs, Rouges et Gris

*FERS* I à planchers et PLATS, ronds ou carrés
FONTE — PLOMB — ZINC feuilles, tuyaux et gouttières

Seul dépositaire des carreaux mosaïques en ciment de la Maison LANIER de *Salon*, incomparables par leur coloris et dureté.

*A NOTER.* — La Maison remplace gratuitement les carreaux mis avant 20 ans. Aucune autre ne peut donner ces garanties.

*Tapisserie et Vitres*
Vernis — Couleurs et Pinceaux
Bois de Construction — Planches et Madriers
Accessoires de portes et fenêtres — OUTILS
*Appareils inodores de tous systèmes*
MARBRERIE — MARCHES, DALLES ET ÉVIERS EN PIERRE DE BRANDO

*Prix de Réclame*
Plans et Devis à titre absolument gracieux

RHUM
**FOX-LAND**
Grande Marque

55 fûts vides à vendre de 250 à 260 litres.
S'adresser : 28, Bd de Riquier, à Nice.

**MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION**
Chaux hydrauliques et Ciments, marques de Villeneuve et La-Porge du Teil. — Plâtres gris et blanc. Carreaux-Mosaïques ornement. — Briques pleines et rondes. — Carreaux. — Tomettes — Voyaux en poterie et en grès.

FERS A PLANCHER I
*Fers en barres : Plats, Ronds, Carrés, Fil de fer, Rennes artificielles*
TUYAUX EN FONTE, EN GROS
*Appareils Sanitaires*
Charles CLÉMENT & Cie,
Entrepôts aux Magasins Généraux à Boulevard de Cardo, 1

**GRAND BAR SOAVI**
*Cours Sebastiani et rue Neuve Saint-Roch, BASTIA*

Seul Etablissement en Corse préparant instantanément en présence du Consommateur l'incomparable
CAFÉ-EXPRESS
et l'exquis
CHOCOLAT-EXPRESS
*à 20 centimes la tasse*

**Pour faire de bons placements**

et éviter les mauvais il est indispensable d'être renseigné par un journal financier rédigé avec compétence et impartialité. La Revue de la Bourse et de la Banque offre toutes garanties à cet égard. Elle publie chaque semaine des Conseils de placements et d'arbitrages très appréciés, des Etudes documentées sur les émissions et sur les valeurs en vue, des Informations puisées aux meilleures sources sur les mouvements en préparation, une Revue de la Bourse, les cours et les tirages de toutes les valeurs, le prix net des coupons, la liste des lots non réclamés, etc., etc.

*Demandez au Directeur de la* REVUE DE LA BOURSE ET DE LA BANQUE, *49, rue de la Victoire, Paris, de vous envoyer gratuitement un journal à l'essai pendant un mois. Vous vous rendrez ainsi compte de la valeur de ses renseig.* — ABONNEMENT : 5 FRANCS par an. ETRANGER : 10 FRANCS.

N'ALLEZ PAS EN CORSE SANS L'INDICATEUR OFFICIEL DE CORSE 40 Cent. QUI INDIQUE TOUT POUR
Edition périodique rigoureusement tenue à jour. Prime : 50 cent. — Abonnement d'un an : 1 fr. 50.
A. CLAVEL, Editeur, 43, rue Blomet, PARIS.
CHEVEUX GRAUX Pellicules Haba

LE MONITEUR DE LA MODE
paraissant tous les Samedis
20 PAGES GRAND FORMAT
LE PLUS ANCIEN ET LE PLUS ARTISTIQUE DES JOURNAUX DE MODES
CONTIENT :
PLUS DE MODÈLES NOUVEAUX
PLUS DE PRATIQUE UTILE
PLUS DE LITTÉRATURE
PLUS DE RECETTES DE CUISINE
PLUS DE RENSEIGNEMENTS
QU'AUCUN AUTRE
UN AN : 14 francs
UN AN : 28 francs
ARTEL GOUBAUD, Editeur, 2, r. du 4-Septembre

**PROCHAINS TIRAGES**
5, 10, 15, 25 novembre
1er, 5, 10, 15, 20, 22, 25, 27 décembre

Un bon Conseil doit toujours être suivi !

DES MILLIERS DE LOTS ET DES MILLIONS DE FRANCS
à gagner — à encaisser

| 5 Gros Lots de | | UN MILLION |
|---|---|---|
| 15 | — | 300.000 Francs. |
| 20 | — | 500.000 — |
| 20 | — | 300.000 — |
| 15 | — | 250.000 — |
| 50 | — | 200.000 — |
| 70 | — | 150.000 — |
| 430 | — | 100.000 — |

| | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|
| 10 Lots de | 75.000 Francs | | 1500 Lots de | 5.000 Francs | |
| 195 | — | 50.000 | — | 195 | — 3.000 — |
| 45 | — | 30.000 | — | 60 | — 2.500 — |
| 230 | — | 25.000 | — | 665 | — 2.000 — |
| 60 | — | 20.000 | — | 65 | — 1.500 — |
| 815 | — | 10.000 | — | 180 | — 1.250 — |
| 90 | — | 6.000 | — | 21.855 | — 1.000 — |

etc., etc., etc.

42.205 LOTS
Plus de 180 MILLIONS de FRANCS

*UN TIRAGE en moyenne tous les trois jours.*
Contre 5 francs, on reçoit 100 NUMÉROS de Titres et Part aux prochains Tirages.
La Prévoyance Mobilière, 5, Rue de Chantilly, Paris

**AVIS**

Les frères Maggiotti ont l'honneur de faire connaître au public qu'en plus du service d'affichage, dont ils ont le monopole, ils se tiennent à la disposition de toutes les personnes qui auraient besoin de faire laver et cirer leurs appartements.

Ils se chargent également du battage des tapis à la satisfaction de toutes les personnes qui voudront l'honorer de leur confiance.

S'adresser pour tous renseignements aux frères Maggiotti, rue Napoléon, 13, Bastia.

TRENTE-SIXIEME ANNÉE — N° 304 — VENDREDI 4 NOVEMBRE 1910

# Le Petit Bastiais

5 CENTIMES — JOURNAL QUOTIDIEN — 5 CENTIMES

Rédaction & Administration : 8, Boulevard du Palais, Bastia
J.-B. OLLAGNIER, Directeur

Les annonces sont payables d'avance et reçues aux Bureaux du Journal.
Faits divers 1 fr. — Réclames (1re page), 0.75 — Divers, 0.30 — Judiciaires, 0.25

ABONNEMENT (Payable d'avance)

| | 1 an | 6 mois | 3 mois | |
|---|---|---|---|---|
| Corse | 20 fr. | 10 fr. | 5 fr. | Union Postale et autres Pays : le port en sus. |
| Autres Départ. | 22 » | 12 » | 6 » | |

On ne répond pas des manuscrits déposés.



00612

BIBLIOTHÈQUE


# Le Geste Courageux
## DU DÉPUTÉ DE CALVI

# La Corse Parle

A la Chambre des députés, au cours de la séance de dimanche — une séance mouvementée comme on n'en avait pas vu depuis longtemps — le jeune et sympathique député de Calvi, M. Adolphe Landry, a fait ses débuts à la tribune avec un très grand succès.

Le *Petit Bastiais* publie aujourd'hui son discours vibrant et patriotique que nos populations liront avec un légitime orgueil.

Ça les changera un peu. Nous n'étions guère habitué, depuis quelques années, à voir émettre une opinion quelconque au sein du Parlement par ces représentants qui savaient tout juste écrire : *Nous sommes et nous resterons Députés de la Corse.*

Nous ne commenterons pas les paroles de M. Landry. On peut les apprécier diversement suivant le point de vue auquel on se place.

Ce que nous nous sommes proposé en écrivant ces lignes, c'est de souligner le *geste courageux* et de saluer *l'ère nouvelle* qu'un des représentants de la Corse républicaine *régénérée* et *émancipée* vient de nous faire entrevoir.

Lorsqu'il y a quatre ans, M. Landry sollicita pour la première fois les suffrages des électeurs de l'arrondissement de Calvi, il fut combattu avec acharnement.

Il ne se découragea pas. Confiant dans sa foi républicaine, il ne désespéra pas de la clairvoyance des populations intelligentes de la Balagne.

Il pensa avec raison que la Corse se réveillerait une bonne fois, et que la génération présente, brisant avec les errements d'un passé douloureux, renverserait de leurs trônes les rois fainéants qu'un régime de corruption et de terreur avait maintenu au pouvoir.

Il comprit aussi que le peuple ne permettrait plus qu'un quarteron de politicaillon à l'esprit mesquin de cuisinier arrogant, put continuer à mettre les meilleurs fils de la Corse, les plus intelligents et les plus dévoués, dans l'impossibilité de servir leur pays.

Il ne voulut pas s'incliner devant la dictature de certains grands électeurs qui, se targuant d'un nom autrefois acclamé dans l'île, émettaient, modernes Caligula, la prétention de distribuer les mandats législatifs soit en famille parmi les membres de la maison régnante quelle que fut leur insuffisance, soit à des nullités soigneusement posées et choisies.

L'unique programme, le seul principe, la constante préoccupation de ces messieurs, a, de tout temps, consisté à empêcher de percer par tous les moyens les hommes intelligents, les hommes d'initiative et de talent qui pouvaient honorer la Corse au Parlement, tout en la relevant moralement et matériellement.

Ils avaient à peu près réussi jusque-là à exécuter leurs plans néfastes, et nous pourrions citer les noms d'hommes de valeur victimes de leurs manœuvres vilaines et déloyales.

L'espoir de M. Landry ne fut pas déçu. Au mois de mai dernier, malgré la coalition sourde et les suprêmes tentatives du parti des réactionnaires flottants de Calvi, M. Adolphe Landry arrivait en tête au premier tour, et mettait au second tour le Député sortant, dans l'impossibilité d'affronter la lutte.

Son succès fut salué à travers tous les arrondissements par ceux qui avec nous s'étaient dressés contre une domination avilissante, et qui dans les résultats des élections législatives dernières voyaient enfin s'ouvrir pour la Corse un horizon large et radieux.

Les noms des Adriani, des Landry et des Pugliesi-Conti résonnèrent d'un bout à l'autre de l'île comme des coups de clairon annonçant la délivrance du joug trop longtemps subi, et la fin prochaine d'une exploitation dynastique qui n'avait que trop duré.

La Corse, consciente de sa détresse, lasse de servir de jouet entre les mains de politiciens incapables, autoritaires, complices des actes les plus inqualifiables, s'est révoltée avec fureur, et du Cap-Corse à Bonifacio, elle a signifié l'heure de l'agonie expiatoire aux tyranneaux qui l'exploitaient.

Elle a crié sa volonté d'en finir avec des pratiques humiliantes, dignes tout au plus des sujets du feu Chulalongkorn. Elle ne veut plus de maîtres. Elle entend que ses mandataires, au lieu de dire : « Nous sommes et nous resterons députés, » se mettent à l'œuvre et méritent par leur travail et leur dévouement sa confiance et son affection. Elle est résolue à exiger que, sous l'égide d'une administration vraiment démocratique, impartiale et honnête, ses élus travaillent à sa prospérité et à son relèvement.

La leçon du mois de mai dernier a quelque peu profité.

On a pu voir, en effet, depuis, des gens qui avaient tout fait pour étouffer l'éclosion de la politique *nouvelle*, tournoyer autour des *nouveaux* représentants et afficher la sotte prétention de les enrôler sous leurs bannières.

M. Landry a été entrepris plus spécialement. On a tout fait pour le dérouter. Il est resté sourd à toutes les sollicitations. Il a éconduit tous les ambassadeurs. Il a déjoué toutes les intrigues. Au Conseil général il a affirmé sa place au sein des affranchis, parmi les indépendants, au milieu des républicains.

Et dimanche, du haut de la tribune de la Chambre, à ses amis de la Balagne, à ceux qui avaient remis entre ses mains la défense de leurs intérêts méconnus, il a prouvé qu'ils pouvaient être fiers de leur choix.

Comment ne le seraient-ils pas en lisant les paroles d'un homme considérable comme M. Cruppi qui, à la tribune, en parlant de M. Landry, déclare : « qu'il est une des espérances de la République ! »

Enfin, nous avons des représentants qui ne seront plus des eunuques du sérail.

Nous avons des hommes qui feront connaître au Parlement français qu'il existe au sein de la Méditerranée une île française où vivent des citoyens, des démocrates qui pensent et qui agissent.

Nous avons des représentants qui détruiront l'impression désastreuse qu'on a de nous, de notre mentalité, de notre servilisme politique.

Voilà ce qu'il fallait souligner, voilà ce qu'il importait de faire observer à ceux qui, toujours imbus de vieux préjugés, incapables de s'élever à aucune conception sociale, aussi résignés que les fakirs de l'Inde, espèrent encore maintenir la Corse dans l'ornière et dans la boue où leur esclavage l'avait profondément enfoncée.

A. J. DE LA COLLETTA.


**Lire à la troisième page « NOS TÉLÉGRAMMES »**


## Chambre des Députés

*Séance du 30 octobre*

(Compte rendu in extenso)

### *Les Interpellations* sur la Grève des Cheminots

M. le président. — La parole est à M. Landry sur l'ordre du jour pur et simple.

M. Landry. — Messieurs, vous voudrez bien me pardonner si, nouveau député, j'aborde la tribune pour la première fois dans la circonstance grave — et je ne suis pas si je ne dois pas dire tragique — où nous sommes. (Mouvements divers.)

*Au centre.* — Vous exagérez !

M. Landry. — Mon excuse est dans le sentiment très vif que j'ai des responsabilités que chacun de nous, dans un moment, va avoir à assumer.

M. André Hesse. — Très bien !

M. Landry. — Elle est, d'autre part, dans la certitude où je suis que la manière de voir que je vais exprimer, est partagée par un très grand nombre de députés républicains, et particulièrement par un très grand nombre de ces députés qui, comme moi, sont entrés dans cette Assemblée lors de son dernier renouvellement. (Très bien ! très bien ! sur divers bancs au centre.)

Si j'ai pu hier éprouver fortement intéressé par le spectacle des manifestations collectives et des gestes individuels qu'il nous a été donné d'observer, je n'ai point partagé cependant l'émotion qui s'est emparée de beaucoup d'entre vous. (Très bien ! très bien ! sur divers bancs.)

Parmi ces paroles de M. le président du Conseil qui ont déchaîné une si furieuse tempête, j'ai vu ceci, et je n'ai rien pu voir d'autre : l'affirmation de cette thèse que, lorsque les intérêts vitaux du pays sont en jeu, lorsque la frontière est ouverte et exposée à l'invasion... (Interruptions à l'extrême gauche et sur divers bancs à gauche. — Applaudissements au centre et à gauche) alors, n'est le droit du Gouvernement ..

M. Aubriot. — Et le Parlement ?

M. Landry... mieux que cela, c'est le devoir... (Bruit à l'extrême gauche) dans des conditions pareilles, dis-je, c'est le droit du Gouvernement, mieux que cela, c'est le devoir de tout gouvernement, digne de ce nom, de mettre ces intérêts supérieurs de la nation, si la nécessité en apparaît, au-dessus même de ses scrupules de légalité.

---

23e Feuilleton du Petit Bastiais

## LES MÈRES RIVALES

*par Henri Demesse*

PREMIÈRE PARTIE

XII

— On vous rapporte, grièvement blessée, dans la famille que vous habitiez, aux Batignolles, avec votre frère. Un soir, — vous étiez, alors, en pleine convalescence, — un homme vous remit dix mille francs, de la part de votre amant. Votre frère vous conseilla d'abord, de refuser cet argent ; puis, il réfléchit et vous dit : « Acceptons, à titre de prêt. Ecoute, nous pourrons encore être heureux. A Paris, nous sommes discrédités. Passons en Angleterre. Là, nous chiendrons, évidemment, un bel engagement. Certes, tu es encore l'habile écuyère jadis acclamée. A Londres, nous retrouverons nos succès de naguère. » Et le brave garçon prit deux mille francs ; il partit pour Londres.

Il s'aboucha avec le directeur d'un cirque. Il vous écrivit : « J'ai trouvé ce qu'il nous faut, vieux. Avant deux mois, nous aurons remboursé la somme que nous avons reçue. Viens, avant peu, nous serons heureux comme rajahs. Les succès que tu obtiendras te feront oublier le passé. » Etait-il assez naïf, votre frère ? Mais il ne reçut pas de réponse. Inquiet, quinze jours après, il revint à Paris. Vous aviez disparu. Je ne vous dirai pas quel chagrin votre frère en ressentit. Vous devez aisément le concevoir, car vous savez combien il vous aimait.

Juliette, à ces mots, marcha vers l'homme. D'un geste rapide, elle roula le bord du large chapeau qui couvrait son visage. Elle jeta un cri. Elle avait reconnu son frère. L'inconnu, c'était, en effet, Nicolas Ternaux.

— Toi ! Et la jeune femme. Toi ! Ici !

— Oui, moi. Je comprends que tu ne m'aies pas reconnu, tout d'abord. Je suis, en effet, méconnaissable, et pas seulement au physique, tu pourras le constater bientôt. Oui, moi ! . Mais non plus le naïf garçon que tu as connu, qui parlait du bonheur de sa sœur, qui était avec bête pour en souffrir, et qui refusait cet argent, envoyé par ton amant, ne voulait rien tenir de cet homme, cause de tous tes malheurs, cause de la perte de cette chaste jeune fille, à qui l'imbécile avait voulu consacrer sa vie. Non, ceci, je ne suis plus cet homme-là. Non !

Il se leva. Il s'approcha de Juliette qui recula, effrayée du changement de physionomie de son frère.

— A présent, reprit Nicolas, et il n'a fallu que six mois pour faire de moi un gredin, à présent, il me faut de l'argent. Il me faut de l'argent, tu m'entends ! J'en aurai, et je ne regarderai pas comment il me viendra. Je ne reculerai devant rien pour m'en procurer. A présent, ma chère, je n'ai plus de scrupules ; personne ne rira de moi, comme on en riait naguère. Or, je te l'ai dit, j'ai besoin de dix mille francs, et j'ai compté sur toi, pour me les procurer ...

Il se mit à rire, d'un rire qui faisait mal, et que Juliette n'entendit qu'en frissonnant.

— Je suis bien sûr, dit-il en se ravisant, que tu en es arrivée au même point que moi, et que, depuis longtemps, les ferments d'honnêteté que j'avais été assez naïf pour jeter en ton cœur, ont été étouffés. Tu manigances, à coup sûr, quelque chose. Or, j'ai confiance en ton habileté. Tu réussiras. Je n'ai pas besoin de te dire qu'un jour de la réussite je serai là pour réclamer ma part.

Juliette regarda son frère avec des yeux profondément investigateurs. Que signifiaient ces dernières paroles ? En savait-il plus qu'il ne disait ? Tout semblait indiquer. Nicolas paraissait sûr de soi, supporta, sans peine, le regard de la jeune femme.

— Que veux-tu dire ? demanda Juliette, qui, cependant, avait pâli.

— Oh ! c'est bien simple ! C'est bien simple, ma chère ! Je vais m'expliquer tout à fait ! Il suffira, pour que tu me comprennes, que je complète mon récit.

La jeune femme tressaillit.

— J'ai touché juste, il paraît ?

Il se montra aussi calme que Juliette paraissait agitée.

Vois-tu, chacun de nous soit sa destinée, fatalement. Rien ne peut l'empêcher. Nous étions faits pour être deux misérables. Longtemps, nous avons vécu honnêtement. Rien ne faisait supposer que nous en arriverions là. Il a suffi d'un événement pour nous mettre dans notre voie. Or, n'échappe point à la fatalité. Maintenant, c'est fait. Nous n'avons plus qu'à aller de l'avant. Je ne sais pas quel sort nous est réservé. Il n'importe. L'impulsion est donnée. Nous roulons, ma chère ! Nous sommes emportés, peut-être, vers l'abîme. Que notre destinée s'accomplisse !

Et, après cette philosophique argumentation, Nicolas se mit en devoir de faire, dans toutes les règles, une deuxième cigarette.

— Mais, dit Juliette, pendant que Nicolas allumait, gravement, sa cigarette, mais ce vil que tu devais me faire ?

— Ah ! ah ! répondit Nicolas en lançant une grosse bouffée de fumée. Ah ! c'est là que le bât te blesse ! Je comprends ça ! Oui, je suis tout. J'ai tout deviné. Tout compris. Mais, pour bien, ne tremble pas comme ça ! Sois sans inquiétude. Ton secret est bien placé. Il ne sortira pas de la famille. Oui, oui, ma chère, mes compliments. Tu as agi avec une sans pareille habileté. C'était été un crime, vraiment, que tu n'aies suivi mes conseils de jadis. Tu avais ça dans le sang. Ce que tu as fait, déjà, dénote une énergie bien rare, une puissance de conception surprenante. Les mieux doués, en la matière, n'auraient pas mieux agi. Tu me comprends à demi ! Mais, je te le répète, ne tremble pas ainsi, bête ! De quoi donc as-tu peur ? Ne suis-je pas ton complice moral, puisque je partagerai, avec toi, les bénéfices de ton entreprise ?

Soudain, au moment où Nicolas cessait de parler, — dans le silence, un cri d'enfant retentit : La petite fille qui dormait, dans son berceau, s'était éveillée.

— Allons ! dit Nicolas, en souriant de ce sourire ironique qu'il avait eu déjà... La fille « légitime » — il appuya sur ce mot — de M. Thomery est éveillée : elle a soif. Donne lui à boire. Pendant qu'elle soupera, nous pourrons causer sans être importunés par ses cris.

Juliette, en entendant ces paroles, se leva, épouvantée. Mais elle fit un vigoureux effort pour cacher son émoi, pour ne pas se trahir devantage. Elle prit l'enfant. Elle ouvrit un corsage. Et elle donna le sein à la petite fille.

(A suivre.)

Exhumations à l'extrême gauche et sur divers bancs à gauche. — Applaudissements au centre.)

Voilà ce que j'ai compris. Voilà ce qu'a dit M. le président du Conseil. Voilà ce que vous auriez compris tous... (Nouvelles interruptions sur divers bancs.)

M. le président. — Messieurs, veuillez faire silence. La parole est à M. Landry, qui monte pour la première fois à la tribune. Cela a toujours été, pour tous Assez bête, une raison d'écouter plus scrupuleusement encore. (Très bien ! très bien !)

M. Landry. — Voilà ce que j'ai compris. Voilà ce que vous aurez compris tous, si certains, respectueux davantage de la plus nécessaire des libertés (Très bien ! très bien ! au centre et sur divers bancs à gauche) laissaient parmis, non pas d'expliquer, mais de compléter sa phrase. (Nouvelles marques d'approbation sur les mêmes bancs.)

Et alors je cherche en vain ce qu'il peut y avoir de scandaleux, ou même de choquant, dans l'affirmation d'une pareille thèse.

. . . . . .

M. Landry. — La loi est une chose sacrée, je me garderai bien d'y contredire.

Mais la loi la plus haute, c'est celle qui nous impose d'assurer la vie et l'indépendance de la nation.

M. le baron de Mackau. — Nous n'allons pas recommencer la discussion ! Nous en sommes aux ordres du jour.

M. Landry. — C'est ce que les Latins proclamaient par un adage que vous connaissez tous. Et je me suis laissé dire qu'en Angleterre, dans un pays où l'on a plus que chez nous l'amour, le respect et le culte de la liberté, lorsque, le Parlement étant absent, le Gouvernement se trouve en face de certaines circonstances exceptionnelles, alors, en vertu d'une pratique traditionnelle, que nul n'a jamais songé à discuter, il prend les mesures, mêmes irrégulières, qu'il croit nécessaires, sauf ensuite à se faire couvrir, aussitôt le Parlement réuni, par un bill d'indemnité. (Applaudissements au centre et sur divers bancs).

En France, messieurs, si l'on a pu dire une fois cette parole bien connue : « Périssent les colonies plutôt qu'un principe ! » indiquant par là que la nation doit savoir subir certains dommages, même graves, plutôt que de laisser violer les règles fondamentales de son droit public, si on a pu prononcer une telle parole, je suis assuré qu'il ne s'est trouvé et qu'il ne se trouvera jamais personne pour prononcer cette autre parole, qui serait à la fois odieuse et insensée : Périsse la nation plutôt qu'un principe ! (Très bien ! très bien ! à gauche et au centre.)

Messieurs, aujourd'hui, je vois dans notre pays des intérêts locaux, des intérêts et des appétits individuels qui se déchaînent de toutes parts et qui s'entrechoquent dans une mêlée monstre. Mais il ne faut pas oublier un autre intérêt ; l'intérêt de la nation ; et celui là est au-dessus de tous. Ce n'est point un crime de l'affirmer, c'est un honneur, au contraire. Quant à moi, si, depuis le commencement de cette législature, j'ai marqué un attachement constant au Gouvernement qui est sur ces bancs, c'est parce qu'il m'a semblé qu'il avait, de cette vérité essentielle, une conscience plus nette et une préoccupation plus grande que tels des gouvernements qui l'avaient précédé. C'est pourquoi, mes chers collègues, moi républicain, moi, socialiste, je voterai l'ordre du jour de confiance. (Vifs applaudissements au centre et sur divers bancs à gauche.)

. . . . . .

M. Jean Cruppi. — Tenez, monsieur le président du Conseil, voulez-vous me permettre de vous signaler encore le danger de vos improvisations successives, le danger de la parole que vous avez prononcée et qui — lui seul me le dire — ne vous quittera pas, quoique vous fassiez.

Tout à l'heure, on a vu monter à la tribune un de mes amis personnels, M. Landry, un socialiste indépendant. Je le crois une des espérances du parti républicain ; c'est un homme d'une valeur personnelle considérable, que j'estime infiniment. Eh bien, M. Landry est venu ici prononcer des paroles inspirées par vous, créées par votre atmosphère. (Nouveaux applaudissements sur les mêmes bancs à l'extrême gauche et à gauche.)

M. Landry. — Les paroles que j'ai prononcées, et auxquelles vous paraissez vouloir donner une gravité et une signification qu'elles n'ont pas eues, ces paroles, ce n'est pas le président du Conseil qui me les apprendra ; ces paroles sont conformes non seulement à la raison et au patriotisme, mais encore à la pure doctrine républicaine. Elles expriment la même pensée que, dans des circonstances pas tout à fait semblables, ont exposé des hommes comme Dufaure et comme d'autres encore qui ont été parmi les fondateurs de la République. (Mouvements divers).

M. Jean Cruppi. — Et vous avez, monsieur Landry, condensé vos observations dans une formule qui est celle-ci : « Le salut du peuple est la loi suprême. » Voilà ce que vous avez dit.

### M. Adolphe LANDRY

Adolphe Landry est né à Ajaccio, le 29 septembre 1874. Son père a été autrefois président de chambre à la Cour d'appel de Paris. Reçu à l'Ecole normale supérieure en 1892. Agrégé de philosophie. Docteur ès-lettres. Licencié en droit. A occupé diverses Chaires dans l'enseignement.

Chargé, depuis 1907, d'enseigner l'histoire des doctrines économiques à l'Ecole des Hautes Etudes (Sorbonne, fondation de la ville de Paris). A publié les ouvrages suivants :

*L'utilité sociale de la propriété individuelle.* thèse pour le doctorat ès-lettres. 1901.

*La responsabilité pénale*, en 1902

*L'intérêt du capital*, en 1904.

*Principes de morale rationnelle*, en 1905.

*Manuel d'économie*, en 1908. A collaboré au *Socialisme*, à l'*Œuvre* avec Georges Renard avec Gilbert-Laurent de diverses revues philosophiques et économiques telles que :

*La Revue Philosophique*,

*La Revue de Métaphysique et de Morale*,

*La Revue d'Economie Politique*,

*The Quarterly Journal of Economics*-Scientia.

*La Revue Socialiste*, etc., etc.

S'est présenté à la Députation dans l'arrondissement de Calvi contre le docteur Santelli, député sortant. Arrivé en tête au ballottage, il fut élu au second tour sans concurrent, sur un programme socialiste indépendant.

Avec des titres pareils, à un âge où tant d'autres cherchent leur voie, Adolphe Landry peut être fier de son œuvre. Certes, les destinées appartiennent aux lendemains, et qui ne sait de ce qu'est fait l'avenir ; cependant il est impossible de ne pas croire qu'avec de tels hommes, un pays délaissé comme le fut la Corse ne se relèvera pas. Adolphe Landry, nous en avons la presque certitude, conduira vers des triomphes économiques qu'il a si peu connus jusqu'ici ce pauvre département pourtant bien français. Déjà, au lendemain de son élection et à peine de retour à Paris, le nouveau député de Calvi a obtenu du Gouvernement une somme de 10,000 francs en faveur de son arrondissement. Cela promet pour l'avenir de ce pays dont les besoins sont urgents et la ressource pourtant énorme. Etrange paradoxe, dira-t-on ; paradoxe, si elle n'avait problème aussi où la solution n'est pas dans cette politique de clochers et de personnalités qui fit de la Corse le plus malheureux des départements, mais dans ce réveil des consciences et cette judicieuse vision des électeurs, qui ont enfin compris que pour régénérer leur île, il leur fallait changer d'hommes. Ce qui a été fait.

La dernière consultation populaire Corse a été comme ces révolutions qui, après qu'elles ont passé, laissent après elles la claire sérénité d'une paix morale et humaine. Les Corses n'ont plus maintenant qu'à ne pas laisser tomber d'ombres sur tant de lumières et à travailler avec acharnement, méthode et sagesse à la conquête définitive de leur bonheur social.

Adolphe Landry ne faillira pas aux difficiles devoirs de son mandat et de ses promesses. Nous sommes d'ailleurs avec lui, car la Corse, île de toute beauté, sentinelle avancée dans la Méditerranée, est un département bien français, nous le répétons, et digne à tous les points de vue de la bienveillance gouvernementale, en même temps que de la fraternelle solidarité de tous les fils à la fois de cette mère généreuse et bonne qu'est la France.

ANDRÉ BONNEL.

(*L'Echo du Monde*).

## CORTE

### *Conférence Gabrielli*

M. le chef d'escadron en retraite Gabrielli fera, samedi soir, à 8 heures et demie, une conférence dans la grande salle du nouveau local du Café des Véterans, à Corte.

Cette conférence portera sur les Conseils de la situation économique actuelle de la Corse et des moyens à employer pour les faire disparaître.

## M. LÉOPOLD MABILLEAU
### A BASTIA

### A l'Assistance Publique

L'Assistance Publique, cette société si essentiellement humanitaire, ne devait pas laisser passer la haute personnalité mutualiste de M. Mabilleau, sans solliciter l'honneur d'une visite dans sa modeste mais proprette installation de la rue de l'Opéra.

Avec une bonne grâce charmante, le Président de la Fédération nationale de la Mutualité Française accepta l'invitation et se rendit hier soir, à 5 heures, à l'Assistance Publique.

M. Léopold Mabilleau, accompagné de M. Louis Ramelli, est reçu au siège de la Société par M. Balbi, le dévoué président, qui, entouré de tous ses infatigables collaborateurs, lui souhaite une cordiale bienvenue.

Sous les yeux de M. Mabilleau on procède à un simulacre de « service de transport de blessés » effectué avec une promptitude et une dextérité qui font le plus grand honneur aux brancardiers et leur valent les félicitations de leur éminent visiteur.

M. Mabilleau se fait expliquer le mécanisme de l'Œuvre, s'étonne que la subvention allouée par la municipalité soit aussi dérisoire, puis, apprenant que c'est surtout le petit sou de la quête du lundi qui fait vivre l'Assistance, il prononce ce simple mot : « C'est merveilleux ! »

Après une rapide visite du local, M. Mabilleau s'arrête un instant devant la voiture — suspendue à la cardan — de transport de blessés hors ville, puis signe au Livre d'Or de l'Assistance.

Nous sommes heureux de pouvoir donner textuellement ses impressions :

» L'objection foudée qu'on a faite à la prévoyance est qu'elle risque d'être égoïste comme l'Assistance publique d'être déprimante.

» La Société, qui m'a fait l'honneur de m'accueillir aujourd'hui, écarte ces deux critiques ; elle pratique la *prévoyance assistante* et l'*assistance prévoyante*, ce qui est proprement la perfection sociale.

» Au nom de la Mutualité Française, j'enregistre cette leçon, me promettant de la donner en exemple. »

» Bastia le 3 novembre.

» Signé : Léopold MABILLEAU,

*Président de la Fédération Nationale de la Mutualité Française* »

Ces sublimes paroles se passent de tout commentaire. — J. P.

### La Conférence au Théâtre

La conférence donnée dans la salle de spectacle de notre Théâtre municipal a eu tout le succès qu'on en attendait, qui lui était dû.

Nous sommes encore sous l'impression de cette parole chaude, vibrante et persuasive à la fois qui fait M. Mabilleau un orateur puissant, aux arguments solides, à la physionomie ironique, aux gestes puissants, à l'éloquence facile et coulant de source avec abondance.

La réputation de l'éminent Président de la Fédération Nationale de la Mutualité Française était venue jusqu'à nous. Notre *Grand Cousin* des *Annales Politiques et Littéraires* nous avait depuis longtemps charmé par ses causeries *Mutualistes* ; hier au soir il nous a conquis de haute lutte, et avec nous la population toute entière.

Dès huit heures, des groupes nombreux, envahissent, de minute en minute, la vaste salle de spectacle. C'est un bourdonnement de gens sages, venus écouter la bonne parole. Ou s'est assé comme on a pu, on peu au petit bonheur, mais on souffait chez tous, plus que de la curiosité, mais bien le désir de s'instruire, de se convaincre de la grande force qu'est la Mutualité.

Au pied de la scène avait pris place l'excellente musique, la « Lyre Bastiaise », qui, sous la baguette de notre excellent ami M. Sauvaur Ayano, qui ne manque jamais une occasion de rehausser l'éclat de nos fêtes, et la réunion de ce soir en était une — pour l'esprit et le cœur.

Dans les loges, de nombreuses et charmantes dames étaient venues apporter la note gracieuse à cette réunion. Leur présence, très remarquée, atteste l'intérêt qu'elles témoignent à tout ce qui est secours mutuel, ce sentiment essentiellement féminin.

A huit heures et demie, la musique joue la *Marseillaise* et M. Mabilleau pénètre sur la scène, accompagné de M. Louis Ramelli, président de l'Union Mutualiste et des autres présidents de toutes les sociétés de secours mutuels de notre ville.

Des applaudissements nourris saluent la rentrée de l'éminent conférencier qui, rien que par sa présence, a déjà conquis la salle.

M. Louis Ramelli prend le premier la parole et prononce une remarquable allocution de bienvenue.

De vigoureux applaudissements soulignent la fin du discours de M. Ramelli, puis M. Mabilleau prend la parole.

Combien sont grands nos regrets de ne pas reproduire *in extenso* l'intéressante conférence, à laquelle nous avons eu la bonne fortune d'assister. Mais nous nous consolons un peu en songeant que les paroles prononcées hier au soir par M. Mabilleau sont restés gravées dans le cœur de tous. La place nous manque pour analyser la conférence et en reproduire les parties les plus saillantes.

Il est cependant une chose que nous ne pouvons passer sous silence, c'est l'heureuse, et, croyons-nous, profitable impression produite par les démonstrations sociologiques qui tirent pendant plus d'une heure l'assistance tout entière suspendue aux lèvres du brillant conférencier.

La péroraison de son discours fut saluée d'une triple salve d'applaudissements pendant que la « Lyre Bastiaise » attaquait un entraînant pas redoublé.

« Vive Bastia ! » s'écria M. Mabilleau, quand la musique eut joué ses dernières notes, et la foule, empoignée, répondit par une clameur de : « Vive M. Mabilleau ! »

La Corse compte un ami de plus, et quel ami !!

JÉRÔME POGGI.

## Service Agricole de la Corse

Le professeur départemental d'Agriculture a l'honneur d'informer le public qu'il se rendra à Bastia le 4 décembre 1910, pour y faire une conférence publique sur un projet d'enseignement agricole et d'encouragement à l'agriculture pour la Corse.

La réunion aura lieu dans une des salles de la Maison commune et commencera à 2 heures de l'après midi.

Ajaccio le 31 octobre 1910.

*Le Professeur départemental d'agriculture,*
Ch. FASQUELLE.

Le lendemain 5 décembre, le Professeur départemental se tiendra à la Mairie de Bastia à la disposition des personnes qui voudront le consulter, de 10 heures à midi, et de 2 à 4 heures du soir.

## Commission des Prisons

*Séance du 3 novembre 1910*

Ordre du jour :

I. — Compte rendus des visites mensuelles des délégués.

II. — Avis à donner sur une demande d'autorisation de conserver la moustache et de ne point porter le costume pénal.

III. — Avis à donner sur une demande de libération conditionnelle.

IV. — Communication du Président.

V. — Visite de la Prison.

VI. — Affaires diverses.

N. B. — Conformément à la décision prise au cours d'une des séances de la Commission, le présent avis tiendra lieu de convocation.

## *Petite Gazette*

Variations Atmosphériques du 3 novembre

Thermomètre. — 7 heures du matin + 14 à midi 16 5 + à 6 heures du soir + 15.4 Maxima + 17 2 Minima + 12 5.

Baromètre. — 7 heures du matin, 755 mm. à midi, 755 mm., 6 heures du soir, 756 mm.

Dans la matinée, N.-O.

Dans l'après-midi, id.

Etat du ciel : le matin, Quelques nuages. l'après-midi, id.

### Le mauvais temps

Une effroyable tempête souffle depuis trois jours en Méditerranée.

C'est ainsi que le « Numidia » qui devait arriver mercredi soir de Livourne, n'est pas encore rentré dans notre port.

Le départ régulier sur Marseille n'a pu, de ce fait, être effectué.

### Subventions

Une subvention de 3 500 francs a été accordée à l'Ecole d'hydrographie de Bastia, et une de 100 francs à la Fraternité maritime d'Ajaccio.

### Obsèques

A une heure de relevée a été faite la levée du corps de Mme veuve Madeleine Ruggieri née Fazzi, décédée dans sa quatre-vingt-quatrième année. Le deuil était conduit, en l'absence de ses enfants, par ses neveux, M. le professeur Biaggini. MM les capitaines Martelli et Berizand et d'autres parents, entourés de nombreux amis.

L'absoute a été donnée en l'église Saint Jean-Baptiste.

Nous adressons toutes nos condoléances à MM. Ruggieri et Modena, aux familles Ruggieri, Casinelli, Biaggini, Martelli et Bertrand.

### Police de Marseille

MM. Doncarli Dominique, Giabicani Ferdinand et Mattei François ont été nommés gardiens de la paix à Marseille.

### Inscription Maritime

Le paiement des désignations du 3e trimestre 1910 aura lieu à Bastia, au bureau de l'Inscription Maritime, le 4 du courant.

### Postes et Télégraphes

M. Perelli, candidat militaire classé, est nommé facteur des postes à Sisif.

### Tapage injurieux

Pour avoir fait du tapage et s'être mutuellement agonis de sottises, T.S., S.M. et P.A., habitant rue des Moleta, se sont vus d'asser au procès-verbal collectif.

### Nouvelles coloniales

M. Giovannelli Jean, sergent au 1er rég. de tirailleurs annamites à Saigon, est nommé garde principal de 5e classe de la garde indigène en Indo-Chine.

### Nouveau monoplan

M. le lieutenant Battini, du 28e d'infanterie, à Paris poursuit les essais d'un monoplan de sa construction, dont voici les caractéristiques : surface, 18 mètres ; poids, 200 kilos ; moteur Anzani 20 chevaux ; hélice construite sur ses plans, 2 m. 30 de diamètre et 1 m. 20 de pas ; il donne au point fixe une poussée de 130 k.

Après quelques vols d'essai, M. le lieutenant Battini voulut profiter d'un accalmie pour effectuer un vol plus important ; mais au moment où l'appareil volait et se trouvait à 2 ou 3 mètres de hauteur, il fut pris par un remous de vent et rabattu à terre. Il y a eu quelques dégâts. Sitôt remis en état, M. le lieutenant Battini recommencera ses expériences.

### Leçons d'Italien

Une dame italienne diplômée, s'adresser aux bureaux du journal.


### Baccalauréat

Ont été définitivement reçus au baccalauréat devant la faculté d'Aix : 1re partie, latin-langues, MM. Gandolfi, assez bien ; Pinelli, Lucchini, Zevaco ; latin-sciences, M. Guifoni ; 2e partie, philosophie, MM. Salicati, Orsini.

### Avis

Le Docteur PARAVICINI a l'honneur de prévenir le public qu'il vient d'ouvrir son cabinet médical à Bastia, Place Saint Nicolas, 9, (3e étage).

Consultations tous les jours de 2 heures à 5 heures, (dimanche exempté).

### Perdu

Il a été perdu, dans le courant du mois de septembre, à Carbonaccia, territoire de la commune de Velone-Orneto, un âne, âgé de 3 ans environ, robe noire, masques blanches aux yeux, taille 1 m. 20.

Prière envoyer renseignements à M. Barthélemy Giannardi, cultivateur à Velone-Orneto.

### A louer

Un appartement complètement remis à neuf composé de 9 pièces, rue de l'Opéra, numéro 18, au 2e étage.


### ETAT CIVIL

Naissance.

Lorenzi Toussainte.

Décès.

Ruggieri Maria Magdeleine, 83 ans, de Bastia.

Mari Benoît, 3 ans, de Bastia.


SOUS-VÊTEMENTS
HYGIENIQUES STÉRILISÉS
EN TISSU A MAILLES
du Docteur CHAPOT

Les sous-vêtements fabriqués avec le tissu à mailles stérilisé, antirhumatismal, élastique et irrétrécissable du Docteur CHAPOT, présente toutes les qualités préservatrices et curatives des affections goutteuses et d'origine arthritique, etc.

MAISON CARBUCCIA
BASTIA

HEMORROIDES

Peu de personnes ignorent quelle crisis infirmité constituent les hémorroïdes, car c'est une des affections les plus répandues ; mais comme on n'aime pas à parler de ce genre de souffrance, même à son médecin, on sait beaucoup moins qu'il existe un médicament, l'Elixir de Virginie Nyrdahl, qui les fait disparaître sans aucun danger. On n'a qu'à écrire : Produits Nyrdahl, 20, rue de la Rochefoucauld, Paris, pour recevoir franco la brochure explicative. On verra combien il est facile de se débarrasser de la maladie la plus pénible et la plus dangereuse. Le flacon : 4 fr. 50, franco.

Méfiez-vous des imitations ! Il n'existe qu'un seul Elixir de Virginie : il porte la Signature de garantie Nyrdahl.

Très Prochainement
Ouverture
des Ateliers de Photographie
J. MORETTI
Successeur de Paccioni
Boulevard Saint-Angelo
en face le Petit Lycée
près de Palais de Justice
BASTIA

MESDAMES Si vous êtes inquiètes pour vos époux, écrivez en confiance à G. Lacroix, pharmacien spécialiste à Lille, qui vous enverra gratuitement, sous pli cacheté, à toutes demandes de renseignements. 17e année.

CAFÉ DES GOURMETS
Boulevard Paoli, 22


# DERNIÈRES NOUVELLES

Service télégraphique spécial du *Petit Bastiais*

00613

### BOURSE DE PARIS

Rentes de 3 0/0 ancien . 97.10 — 3 nov. — 97.15
de 3 0/0 amortis. . 97.20 — 96.75 ex-coupon

## Examens de Droit

*Aix-en-Provence, 3 novembre.*

M. Alfonsi Antoine vient de subir, avec boules blanches, ses deux examens de deuxième année de droit devant la Faculté d'Aix.

## La Compagnie Transatlantique

*Paris, 3 novembre.*

Il paraît avéré que la Compagnie Transatlantique prendrait le nom de Compagnie Française Transatlantique.

## La Loterie des Millions

### *Nouveau Gagnant*

*Paris, 3 novembre.*

Aujourd'hui s'est présenté aux guichets du Crédit foncier de France, M. Maisonnave, courtier en vins à Bayonne, porteur du billet portant le numéro 2.861, de la série 80, de la Loterie du Groupement des Œuvres de Bienfaisance.

On sait que ce billet a gagné le lot de 100 000 francs.

## LA CRISE MINISTÉRIELLE

### M. LAFFERRE et la Presse

*Paris, 3 novembre.*

La crise ministérielle fait aujourd'hui les commentaires de toute la Presse.

De nombreux journaux, ayant comme Dire leurs personnalités politiques, déclarent que la présence de M. Lafferre, dans un cabinet d'apaisement, serait un scandale.

### *Les Démarches de M. BRIAND*

M. Briand a continué, dans la matinée, ses démarches en vue de la formation du nouveau Cabinet.

Sa première visite fut pour M. Raymond Poincaré, avec lequel il eut un assez long entretien.

Le président du Conseil se rendit ensuite auprès de M. Paul Deschanel pour lui proposer un portefeuille.

L'ancien président de la Chambre remercia M. Briand d'avoir songé à lui, mais il lui déclara que ses occupations ne lui permettaient pas de faire partie d'un Cabinet.

### AUTRES DÉMARCHES

Ces deux visites terminées, M. Briand rentra place Beauvau, où il reçut la visite de M. Monis, sénateur, ancien garde des sceaux, et Lafferre, député de l'Hérault.

Après leur départ, M. Briand eut un long entretien avec ses collaborateurs, MM. Dupuy, Millerand et Barthou.

Avant déjeuner, le président du Conseil reçut la visite de M. Charles Benoist, député de la Seine, président du groupe de la Représentation proportionnelle.

## LES POURPARLERS CONTINUENT

Aussitôt après déjeuner, M. Briand reçut la visite de MM. Lafferre, Gerault-Richard, Cauhau, Hesse, Clementel, Maurice Raynaud, Klotz, Nouions, Chaumet et Théodore Girard.

Il eut ensuite un entretien avec quelques-uns de ses collègues.

## Derniers Pourparlers

Vers cinq heures du soir, MM. Puech, Jean Morel, Théodore Girard et André Lefèvre faisaient connaître à M. Briand qu'ils acceptaient définitivement les portefeuilles qui leur avaient été proposés.

Ces concours mettaient fin aux pourparlers ; ils permettaient, en effet, au président du Conseil de constituer définitivement son Cabinet.

## LE PARLEMENT

### Chambre des Députés

*Présidence de M. BRISSON*

**La séance est ouverte à 2 h. 15.**

L'un des secrétaires donne lecture du procès-verbal de la dernière séance, qui est adopté.

*Proposition Mauger*

Aussitôt après la lecture du procès-verbal, M. Mauger demande la parole.

« On nous avait annoncé, à la dernière séance, dit l'orateur, que l'ordre du jour par assis et levé avait été signé par *deux cents députés*.

» Aujourd'hui, on nous dit simplement le nom de *quatre signataires*. Que sont devenus les autres ?

» Je demande que les noms des deux cents signataires de l'ordre du jour par assis et levé soient publiés au *Journal Officiel*.

» Il est bien que le Pays connaisse ceux qui sont exactement les deux cents sans-culottes qui, la veille, firent beaucoup de tapage et, le lendemain, se sont assagis. »

Cette boutade souleve des rires et des exclamations sur divers bancs.

La Chambre consultée adopte la proposition de M. Mauger.

*Le Président*

Le Ministère n'étant pas constitué, M. Brisson propose à la Chambre de fixer sa prochaine séance à mardi.

Cette proposition est adoptée.

La séance est levée.

## SÉNAT

*Présidence de M. DUBOST*

**La séance est ouverte à 2 heures.**

L'un des secrétaires donne lecture du procès-verbal de la dernière séance, qui est adopté.

*Le Président*

Aussitôt après la lecture du procès-verbal, le président propose de s'ajourner à mardi, 8 novembre, le ministère n'étant pas constitué.

Cette proposition est adoptée.

La séance est levée.

## LE NOUVEAU CABINET

A six heures les membres du nouveau Cabinet se réunissaient au ministère de l'Intérieur pour échanger leurs vues en commun.

## Les Morts du Jour

### *Le général Ducasse*

*Paris, 3 novembre*

On annonce également la mort du général de brigade Ducasse, officier de la Légion d'honneur.

Cet officier général était en disponibilité.

### *Le Major Hudio*

Un télégramme du Mexique annonce également la mort du major en retraite Charles Hudio, de l'armée américaine.

Le défunt est son beau-père du célèbre brûlot. Il fut le complice d'Orsini, lors de l'attentat contre Napoléon III.

## Le Nouveau Ministère

**Le Nouveau Ministère est définitivement constitué :**

**Il est ainsi composé :**

*Présidence du Conseil et Intérieur*
**Aristide Briand**

*Affaires Etrangères*
Stephen Pichon

*Guerre*
Général Brun

*Marine*
Amiral Boué de Lapeyrère

*Commerce*
Jean Dupuy

*Finances*
Louis Klotz

*Justice*
Théodore Girard

*Travail et Industrie*
Louis Lafferre

*Travaux Publics Postes et Télégraphes*
Louis Puech

*Agriculture*
Maurice Raynaud

*Colonies*
Jean Morel

*Instruction Publique*
Maurice Faure

***Sous-Secrétaires d'Etat***

*Beaux Arts*
Dujardin-Beaumetz

*Marine*
Guisthau

*Guerre*
Joseph Noulens

*Finances*
André Lefèvre

## M. BRIAND à L'ÉLYSÉE

*Paris, 3 novembre.*

M. Aristide Briand s'est rendu à 2 heures du soir, à l'Elysée, pour faire signer, par le Président de la République, les décrets de nomination des nouveaux ministres.

Ces décrets paraîtront demain au *Journal Officiel*.

## DERNIÈRE HEURE
## LES MINISTRES A L'ÉLYSÉE

*Paris, 3 novembre.*

Le Président du Conseil vient de se rendre à l'Elysée, accompagné de tous les membres de son Cabinet.

M. Briand doit présenter à M. Fallières ses collaborateurs anciens et nouveaux.


AVIS DE MESSE

Toutes les messes, qui seront célébrées, en la paroisse Saint Jean-Baptiste, samedi 5 novembre, seront dites pour le repos de l'âme de

MONSIEUR CAMILLE BERGER
et de
Mlles ERNESTINE ET MARGUERITE BERGER

Tuilerie et Briquetterie
MÉCANIQUES
USINES à FRANCARDO
F. CHARDON et Cie
Tuiles plates et rondes résistant à la gelée et à l'air salin
Briques creuses, pleines et pressée
Briques à plancher pour fers à I
Cairons et Marottes, grandes briques creuses de 0,60 × 0,15 × 0,15 m. 0,40 × 0,20 × 0,35, spécialement recommandées pour constructions rapides et économiques.
Fabrique de Carreaux en ciment comprimé, uni et à dessins, pour carrelages décoratifs et à bon marché des vestibules, appartements, magasins, églises, etc.
*Envoi sur demande d'échantillons et prix*
POUR A CHAUX GRASSE SUPÉRIEURE
SCIERIE MÉCANIQUE de Bois
Planches, Madriers, Chevrons, Lattes, Lattis
Grands Entrepôts de
CHAUX Hydrauliques, CIMENTS, PLATRES
PRIX et Actions de toutes catégories,
Lme, Pmnb, Tuyaux, Gueltières
Matériaux de construction de toutes sortes
Prix et qualité défient toute concurrence
Magasins : (Bastia: 2, Avenue Carnot.
de vente : ( Corte, Nouvelle Traverse.
Un ingénieur fournira tous renseignements techniques sur le choix et la mise d'emploi des matériaux.

LA HERNIE
Hernieux vous serez soulagés par le port de l'appareil VIGUIER
Spécialiste-herniaire
A trouver vous à :
AJACCIO, Hôtel Dauphin, les 15, 16 et 17 novembre (jusqu'à midi).
PROPRIANO, Grand Hôtel Dupont, 17 nov. (après-midi).
SARTENE Hôtel César, 18 novembre.
CORTE, Hôtel Paoli, 19 nov. (soir).
BASTIA, Hôtel Croix de Malte, 20, 21? 22, 23 nov.
ALERIA, chez M. Ristori, 24, 25, 26 nov.
ILE-ROUSSE, Hôtel Degiovanni, le 2, novembre.
(Bas à varices et Ceintures pour Dames sur mesures).
Maison de vente : 5, rue Garnier, Nice.

Déménagements
pour tous les pays
*Dépôt de cadres*
pour mobilier
*Prix très modérés*
A. PARDYAUT, 7, route de Caen, Paris.

# Maison L.-N. MATTEI

## BASTIA - CORSE

AMARO MATTEI

VIN DU CAP CORSE AU QUINQUINA

APÉRITIF TONIQUE & FORTIFIANT

*La Maison L.-N. MATTEI & Cie de Bastia, met en garde les nombreux consommateurs de l'inimitable :*

"VIN DU CAP CORSE"
AU QUINQUINA

*dont la réputation est devenue universelle, contre des* **contrefaçons** *que certains fabricants débitent sous le même nom.*

*Dans l'intérêt de leur santé ils doivent se méfier des* **contrefacteurs** *qui s'autorisent illégalement des mêmes dénominations pour présenter comme une nouveauté ce qui n'est qu'une mauvaise et dangereuse imitation.*

*On ne contrefait que ce qui est supérieur, mais quoi que l'on fasse*

*Le VIN DU CAP MATTEI, qui est appelé à détrôner tous les vins similaires, reste inimitable.*

DEMANDEZ PARTOUT

UN VIN DU CAP MATTEI

LIQUEUR MANDARINE

# LA CEDRATINE

GRANDE LIQUEUR DE MARQUE

SE MÉFIER DES CONTREFAÇONS

(Arrêt de la Cour d'Appel de Bastia du 9 février 1904).



TRENTE-SIXIÈME ANNÉE. — N° 305 — SAMEDI 5 NOVEMBRE 1910

00614

# Le Petit Bastiais

5 CENTIMES — JOURNAL QUOTIDIEN — 5 CENTIMES

Rédaction & Administration : 6, Boulevard du Palais, Bastia
J.-B. OLLAGNIER, Directeur

Les annonces sont reçues aux Bureaux du Journal.
Petite Divers 1 fr. — Réclames (3e page), 0.75 — Divers, 0.30 — Judiciaires, 0.25

ABONNEMENT (Payable d'avance)

| | an | 6 mois | 3 mois |
|---|---|---|---|
| Corse | 20 fr. | 10 fr. | 5 fr. |
| Autres Départ. | 22 » | 12 » | 6 » |

Union postale et autres Pays : le port en sus.

On ne répond pas des manuscrits déposés



BIBLIOTHÈQUE BASTIA


LE CALENDRIER

Soleil : (heure nationale)
Lever, 6 h. 41 m. — Coucher, 4 h. 19 m.
Premier quart., le 9 — Pleine Lune, le 16.
Fête d'Aujourd'hui : Saint Zacharie.
Fête de Demain : N. D. des Suffrages.

4 NOVEMBRE

## *Le Péril Alcoolique*

Si médicalement, on n'établissait pas que l'alcool absorbé à de fortes doses est un effroyable poison, il suffirait de consulter les statistiques de la mortalité, de la folie, de la criminalité, pour acquérir immédiatement la certitude que les pires appréhensions ne sont pas exagérées.

On peut constater, en effet, que l'on meurt plus jeune dans les départements où la consommation de l'alcool est la plus élevée, que la folie y cause plus de ravages et que les crimes y sont plus nombreux.

Prenons un groupe de départements consommant peu d'alcool et un groupe de départements gros consommateurs, de ceux qui prétendent à cette étrange gloire de tenir la tête au point de vue de l'absorption des boissons spiritueuses, le doux pays où chaque habitant consomme en moyenne 70 à 80 litres d'eau-de-vie par an, ce qui doit élever la consommation des gros buveurs à près d'un litre quotidien, si l'on déduit dans le calcul les femmes, les enfants et les gens sobres.

Et pour les uns comme pour les autres comptons attentivement les statistiques. Les chiffres sont d'une éloquence douloureuse. Il y a vingt ans, on comptait huit aliénés par cent mille habitants dans les départements de la première catégorie, on en compte sept aujourd'hui. Dans les autres, la moyenne s'est élevée de 37 à 215. Il faut noter que depuis trente ans la consommation de l'alcool a augmenté dans les mêmes proportions, puisque de 20,000 hectolitres en 1878, nous en sommes arrivés à 64,000 hectolitres en 1909.

Remarquez qu'il n'est question ici que de l'aliénation mentale bien caractérisée. Il convient d'ajouter que, d'après les statistiques les mieux contrôlées, 70 0/0 des gens atteints des maladies nerveuses, de la névrose, d'affections du cerveau et de la moelle épinière, sont alcooliques.

Les docteurs Rémond, Gilbert, Ballet, Joffray, Netter, etc., ont constaté dans leurs services des hôpitaux de Paris que l'alcoolisme est intervenu comme une cause efficace de la mortalité générale dans le tiers des cas. Il est tantôt la cause unique dans le dixième de ces décès, dus au *delirium tremens* et à la cirrhose du foie ; tantôt la cause accessoire et surtout adjuvante dans deux autres dixièmes, dus à la pneumonie, à l'érysipèle, à la tuberculose.

Au point de vue du sexe des décès, on arrive à cette constatation intéressante : il y a deux femmes contre trois hommes, dont la mort est imputable à l'intempérance.

On a noté aussi que la moyenne des suicides est quatre fois plus élevée dans les départements consommateurs d'alcool que dans les autres, et que là, elle a progressé d'une façon constante depuis vingt ans au point d'être quatre fois plus forte qu'à cette époque, suivant exactement la marche ascendante de la consommation de l'eau-de-vie.

Il en est de même, enfin, pour la criminalité. Nous voyons augmenter considérablement tous les crimes que suscitent les troubles mentaux chez les individus saturés d'alcool, c'est-à-dire les meurtres, les attentats aux mœurs, les incendies volontaires.

En face de renseignements de cette nature est-il possible de présenter l'alcool comme un bref vague inoffensif ? Il ne s'agit plus là d'une querelle de médecins, mais de documents officiels et de faits prouvés.

**La vérité est que si l'alcool à faible dose est un aliment et un précieux stimulant, l'abus que l'on en fait équivaut à une calamité publique.**

L'alcoolisme n'est que l'excès de consommation de l'alcool, et c'est cet excès qu'il faut combattre.

La réaction est encore possible, puisqu'elle a été tentée avec succès en Amérique, en Suède, en Norwège, en Danemark, où la consommation de l'alcool a baissé considérablement depuis quelques années. On ne saurait trop réclamer chez nous les mêmes mesures législatives et encourager la propagande antialcoolique. Il ne faut pas que notre pays s'abandonne davantage à cet épouvantable vice de l'alcool qui insensiblement ruine l'organisme, détruit l'énergie et l'intelligence.

*J. SOLEIL*

## POINTES SÈCHES

### *Chinoiseries !!!*

Si l'on vous apprenait qu'un homme enfermé à double tour et les chaînes aux pieds reçoit l'ordre formel d'avoir à jouer la fille de l'air dans un délai des plus restreints, vous trouveriez, n'est-ce pas, la chose bien absurde.

Mais si les séquestreurs, en cas de non-exécution de leurs ordres si manifestement idiots, administraient au patient une importante dégelée de coups, de trique, — tout en concédant que la dite trique serait en bois de violette avec pommeau en argent ciselé, — vous estimeriez, non sans raison, que les auteurs de pareils actes sont mûrs pour un cabanon d'aliénés.

Une de nos dernières audiences correctionnelles a donné un peu cette impression. Un individu était traduit devant ce tribunal de répression pour infraction à un arrêté d'expulsion. Or, la loi exige que tout expulsé soit conduit à la frontière par les soins de l'autorité compétente. L'individu qui nous occupe attendait donc patiemment qu'on voulut bien le mettre sur un bateau en partance pour l'Italie, en exécution de la condamnation qu'il avait subie.

Ah ! ouitche ! au lieu de l'expédier sur la Péninsule, on l'emballa pour la maison d'arrêt sous l'inculpation d'être resté en Corse, alors que ceux dont le devoir strict était de l'en faire partir s'en léchaient comme de leur première cigarette.

Traduit à nouveau devant le tribunal correctionnel, l'expulsé, forcé de rester à Bastia, s'est vu condamner, de ce chef, à quelques semaines d'emprisonnement qu'il commença à purger le jour même.

Et nous en arrivons à cette conclusion stupéfiante : pour ne pas dépenser la modeste somme de dix francs, prix du passage de Bastia à Livourne, dépense qui, d'après la loi, doit être supportée par l'Administration centrale, la même administration, — c'est-à-dire les contribuables — payera pour entretien du prisonnier 1 fr. 75 par jour pendant tout le temps qu'il sera hospitalisé à la maison d'arrêt.

Je n'ai pas pour la faire à la blague, mais l'auteur d'un pareil règlement mérite bien de se promener sous l'escorte burlesque des cinq parasols barriolés qui distinguent les plus hauts dignitaires de la Cour du Célesta-Empire.

*Jérôme POGGI.*

## CORTE

### *Conférence Gabrielli*

M. le chef d'escadron en retraite Gabrielli fera, samedi soir, à 8 heures et demie, une conférence dans la grande salle du nouveau local du Café des Vétérans, à Corte.

Cette conférence portera sur les Causes de la situation économique actuelle de la Corse et des moyens à employer pour les faire disparaître.

## UNE CONFÉRENCE
### *SUR LA CORSE*
### à l'Association Ernest Renan

(Suite et fin)

Après quelque bouteille de vieux vin, dont ce devait être la dernière (on peut toujours l'affirmer, et il en coûte si peu de le croire), il fallait aller dans sa chambre, et en fut dans des ruelles dallées, aux méandres et aux marches innombrables, une procession à la file indienne, chacun suivant la lueur d'une lanterne à feurre, tenue par le guide toujours silencieux ; dans les pires recoins de la Calabre et dans la plus réaliste mise en scène de l'acte des Contrebandiers de Carmen, il n'y a certainement pas de décor plus farouche que ce dédale aboutissant à la plus inimaginable des chambres, sans fermeture ; et point d'émotion comparable à l'inquiétude des voyageurs, dignes de tirer à la courte paille « lequel des trois qui, qui, sera mangé... obé, obé... » lequel des trois qui voudrait s'y loger. Dans ces sentiments, il faillit du courage et des armes pour y pouvoir prudemment dormir, aucun n'en eut assez, chacun fut assez héroïque pour déterminer à la plus faible carte d'un jeu de bridge à qui reviendrait le bonheur d'un troisième lit improvisé dans une chambre destinée à n'en tenir que deux.

Au matin suivant, ce fut le départ accompagné des cadeaux de l'hôtelier, un beau paquet de raisin doré et sacré (encore celui de Flaubert) et de ses vœux de bon voyage. Et ce fut le même spectacle, ici plus pittoresque, d'une route taillée dans le roc ou surplombant la mer, de marines plus chaotiques, de montagne plus rude, parfois à reflets verts, parfois à rayonnement rouge ; là, plus calme et plus reposant, tours génoises aux ruines plus ou moins mélancoliques avec leurs pousses d'herbe et leur délabrement, ici, plus enivrant, par ces complexes senteurs du maquis délivrées par quelqu'un qui ne s'est pas fatigué : « l'inexprimable arôme du maquis, » et que Jean Lorrain a caractérisées de cette jolie phrase quand il parle « de jeunes gens déchargeant d'une charrette des fagots odorants de myrte, de lentisques et de genévriers, toute l'âme du maquis semble dans la montagne » (1) Nous, à la tour élevée, trouée même, ce qui permet d'apercevoir la mer au travers, avec, tout autour, quelques porcs à l'engrais dans des étables rudimentaires où ils bondissent avec effarement. Albo, avec l'inévitable marine, et Saint-Florent où fleurissaient le long de l'eau des boissons de lauriers roses, une fois, une cathédrale de style mauresque, celle de Nebbio, et puis, pour finir, le plus véritable retour, par le défilé de Lancone, où pendant plus d'un kilomètre et demi la route se fraye un passage parmi les rocs énormes, où la voiture paraît entraînée par la vitesse acquise au dessus des précipices au fond desquels serpente un invisible torrent, et l'entrée à Bastia, par les larges avenues bordées d'eucalyptus, de peupliers, d'aloès.

Voilà tout. Tout ? non ; du moins tout ce que nous avons vu, et pour conclure, que dire, sinon le regret de n'être pas resté plus longtemps dans ce pays si attirant par sa beauté et doublement intéressant par la crise redoutable qu'il traverse, ce pays idéal du tourisme, mais où rien n'est organisé en

(1) Jean Lorrain. — Heures de Corse, Paris, 1905.

60 FEUILLETON DU PETIT BASTIAIS

## LES OUVRIÈRES DE PARIS

par PIERRE DECOURCELLE

PREMIÈRE PARTIE

XI

L'ENNEMIE

Sidonie promit à son père qu'elle suivrait ses sages conseils. Et de fait, elle parut s'y conformer presque à la lettre. Ce fut au cours d'une visite chez une amie commune qu'elle apprit la maladie de Mme de Rouvray. Avec sa rapidité de conception, la fille de Bourgueil déduisit tout de suite les conséquences possibles de cet événement... Le mal qui avait si soudainement frappé Clotilde ne résultait-il pas de l'affaire de Saint-Gratien ?.. Le drame que Sidonie croyait conjuré n'avait-il pas éclaté plus tard ?.. M. de Rouvray, un instant abusé par l'habileté de sa femme, avait peut-être eu les yeux dessillés subitement.. Peut-être, dans sa colère tardive, avait-il frappé l'épouse coupable... A moins que celle-ci, démasquée, n'eût voulu attenter à ses jours ?.. Il y avait là une énigme déconcertante dont Sidonie cherchait vainement le mot. Denis Bourgueil lui dit un soir :

— J'ai cru bon de mettre en campagne quelques limiers pour me renseigner sur les faits et gestes de M. le comte de Langeville... Je me suis abouché, à cet effet, avec un certain M. Pioulle qui m'a bien l'air du plus rusé coquin qu'une agence de cet acabit puisse avoir pour directeur... J'ai d'ailleurs été bien inspiré, car j'ai déjà des renseignements.

— Tu sais où est mon mari ?

— Il n'a pas quitté Paris .. Il a pris un appartement à l'Hôtel Mirabeau, rue de la Paix, et il va deux fois par jour chez M. de Rouvray... Il faut croire qu'ils ont des travaux importants à préparer ensemble...

— Oui, sans doute ! Ils-elle avec un mauvais sourire.

— A propos du duc, continua Bourgueil, tu sais que sa femme est gravement malade ! On affirmait même au cercle qu'elle était en danger de mort !..

— Ah ! mon Dieu ! s'exclama Sidonie avec un émoi remarquablement joué... Cette pauvre Clotilde !..

— Tu devrais aller la voir.

— La voir ?..

— Oui ! oui !

— Mais sais-tu ce qui lui est arrivé ?.. Elle était resplendissante de santé, l'autre soir, à cette première de l'Opéra où nous l'avons vue !

— On parle d'une fluxion de poitrine précisément contractée ce soir-là, en sortant du théâtre... Tu vois, fillette, comme il faut prendre des précautions ?

— Ce que tu m'apprends me terrifie !.. Clotilde ! ma meilleure amie !.. Courir un pareil danger !

Un espoir infâme venait de traverser la pensée de la fille de M. Bourgueil... Si Clotilde mourait !.. Quelle révolution dans la vie de Philippe !.. N'ayant plus de maîtresse, serait-être revendrait il à sa femme ?.. En tout cas, Sidonie n'aurait pas à se reprocher seule la mort de sa rivale... Tout d'abord, elle avait supposé que l'affaire de Saint Gratien était pour quelque chose dans la maladie de Mme de Rouvray... Et voilà qu'il ne s'agissait que d'un accident banal, comme il en arrive chaque jour à tout le monde !

En méditant davantage, elle songeait que M. de Langeville n'avait peut-être pas eu le temps de mettre sa complice au courant de ce qui s'était passé entre lui et sa femme... Cette maladie s'était déclarée si vite que Clotilde pouvait très bien ignorer la visite de celle qu'elle traitait depuis si longtemps comme sa meilleure amie... Si le hasard se chargeait de débarrasser Sidonie de sa rivale, serait-elle assez naïve pour ne pas essayer d'en profiter ?.. Ainsi, elle l'aimait donc, ce mari infidèle ?.. Elle se refusait encore à croire à cette faiblesse qui la diminuait à ses propres yeux. La vérité était qu'elle éprouvait pour M. de Langeville, depuis qu'il l'avait affrontée et bravée, depuis surtout qu'elle le savait l'amant d'une autre femme, un sentiment nouveau, inconnu, mêlé de crainte et de désir, et tout différent de celui qui l'avait précipitée, à la suite d'une présence d'esprit des sens, dans les bras de ce bellâtre d'Albert Varenne, dont son père avait évoqué l'image d'une façon si inattendue. Denis Bourgueil reprit :

— Je déposerai ma carte à l'hôtel de Rouvray... Mais si, par hasard, tu es reçue par le duc, tu ne manqueras pas de lui présenter mes sincères condoléances.

— Sois tranquille !

— Seulement, je t'en gage à la bâtir... Si jamais il arrivait un malheur !..

— J'ai commandé ma voiture ... Je partirai dès qu'elle sera attelée.

Sidonie, malgré tout le danger qu'une pareille démarche pouvait offrir pour elle, ne tenait plus en place... Elle voulait voir.. Elle voulait savoir !.. Si Clotilde savait à quoi s'en tenir sur l'indignité de son amie d'enfance, M. de Rouvray ne devait en tout cas pas être renseigné, puisqu'il recevait chaque jour le comte de Langeville. Une fois de plus, la misérable puisait d'audace. Un quart d'heure plus tard, elle arrivait à l'hôtel de Rouvray. Grâce à ses immunités de familière de la maison, elle put parvenir aisément jusqu'à la chambre de Clotilde. Le désordre était grand parmi les domestiques ; aucun n'eut la pensée, et n'aurait eu, d'ailleurs, la hardiesse d'arrêter la visiteuse. Au moment où Sidonie arriva dans le petit salon qui précédait la chambre de Mme de Rouvray, celle-ci reposait. Le duc était assis à son chevet, la regardant dormir. En entendant le bruit que fit le valet pour ouvrir la porte, Pierre de Rouvray se retourna et alla à lui à sa rencontre, lui dit quelques mots à voix basse, et désigna discrètement Mme de Langeville. Le cœur de celle-ci battait violemment ; mais l'expression que, à sa vue, éclaira le visage du duc, la rassura.

— Vous, madame ?.. dit-il à mi-voix, en allant à elle .. Ah ! que je vous remercie d'être venue !

— C'était mon devoir d'amie, répondit-elle, complètement rassurée.

— Le médecin défend les visites, mais une compagne d'enfance comme vous, une des demoiselles d'honneur de notre mariage ne saurait être comprise dans cette interdiction !

— Alors, je peux entrer ?

— Oui, mais tout doucement ; recommanda-t-il... Moi-même, pour éviter à notre pauvre malade un excès de fatigue, je resterai dans ce salon.

(A Suivre).


GRAND BAR GOAVI
CAFÉ EXPRESS
CHOCOLAT EXPRESS

vos du tourisme, où il faut faire assez bon marché du confort et parfois de la propreté, avec l'insuffisante nourriture des perspectives magiques de couleur et de soleil éblouissants?

« Voilà tout » pour conserver à cette causerie un caractère d'impressions vécues, que ne surchargent la vanité prétentieuse d'aucune statistique ni la trop facile érudition qui traîne à portée de tous, dans le fatras des guides, dans le pédantisme des étapes de commande, hyperboliques et intéressés.

GEORGES PIZARD.

## Le Mouvement de la Population
### *en 1909*

Le bureau de la Statistique générale de la France vient de publier le mouvement de la population de l'année 1909. Nous en détachons les chiffres qui concernent le département de la Corse.

Population : 291.100 habitants ; mariages, 1.748 ; divorces, 37 ; naissances d'enfants vivants, 5.909 ; morts-nés, 65 ; décès, 4.907 ; d'où un excédent des naissances de 1.002.

La Corse figure parmi les départements qui ont donné en 1908 les plus forts excédents, mais dont la valeur de l'excédent a diminué en 1909, et les excédents constatés dans notre département sont surtout dûs à la faible mortalité.

La Corse et le Tarn-et-Garonne sont les départements où la proportion des nouveaux mariés par 10.000 habitants est la plus faible, soit 120, tandis qu'elle est de 213 dans la Seine.

Relevé par arrondissement :

Ajaccio, 78.702 habitants, 447 mariages, 1.522 naissances, 1.221 décès.

Bastia : 83 041 habitants, 523 mariages, 1.631 naissances, 1 558 décès.

Calvi : 24.009 habitants, 157 mariages, 520 naissances, 474 décès.

Corte : 60.179 habitants, 326 mariages, 1.250 naissances, 1.012 décès.

Sartene : 45.229 habitants, 265 mariages, 986 naissances, 642 décès.

## GAZETTE DÉPARTEMENTALE

CORTE. — Nous apprenons le prochain mariage de Mlle Annonciade Marietti, la toute charmante fille de M. Marietti, professeur au collège Pavil, officier de l'Instruction publique, avec M. Jean Baptiste Pulicani, fils de l'honorable négociant de notre ville, M. J.-F. Pulicani.

Nous adressons nos bien sincères félicitations aux futurs époux et à leurs familles.

VICO. — Le 1er novembre, à six heures du soir, le petit village de Serriera a été le théâtre d'une tentative de meurtre, dont les circonstances paraissent mystérieuses.

Le nommé P. Toussaint a tiré un coup de revolver, sans l'atteindre, sur sa pupille, Mlle C. Françoise, avec laquelle, dit-on, il vivait maritalement depuis trois ans.

Le meurtrier est en fuite.

Le gendarmerie est à ses trousses.

ALESANI. — Une des familles les plus justement estimées de l'Alesani vient d'être mise en deuil par la mort de son vénéré chef, M. Philippe Antoine Riolacci, qui s'est éteint dans sa quatre-vingt-douzième année.

Le défunt était le père de M. le capitaine Riolacci, de Mmes Marchetti et Santini, le grand-père de Mme Jacques Olivari.

Il vivait dans son village de Perelli, tranquillement, paisiblement. Les années n'avaient pas eu beaucoup de prise sur ce robuste et fin Alesanais, sur cet excellent vieillard qui avait conservé toutes les habitudes des vieux Corses et qui en possédait aussi toutes les qualités.

Les habitants de Perelli et des localités environnantes se sont fait un devoir d'assister aux obsèques de ce nonagénaire si regretté, et qui s'est endormi paisiblement dans les bras de son Dieu, ayant tenu à recevoir toutes les consolations de la religion, pour donner un dernier exemple de sa vie chrétienne.

Nous adressons à M. le capitaine Riolacci, aux familles Marchetti, Santini, Olivari l'expression de nos plus sympathiques condoléances.

ARBELLARA. — Sont attribués à la commune d'Arbellara, à défaut de bureau de bienfaisance, les biens ayant appartenu à la fabrique de l'église d'Arbellara, et actuellement placés sous séquestre, la présente attribution faite sous la condition par la commune d'affecter tous les revenus ou produits desdits biens au service des secours de bienfaisance.

Le paiement des dettes régulières ou légales de la fabrique de l'église d'Arbellara sera à la charge de la commune attributaire conformément à la délibération du Conseil municipal en date du 12 juin 1910.

## Syndicat Agricole de la Corse
### *Distribution de Châtaigniers*

Les propriétaires qui désirent, pour la reconstitution de leurs châtaigneraies ou pour des plantations nouvelles, de jeunes plants hauts de 2 m. 50 ou des plants de un an, pour la création de pépinières, sont priés d'adresser leurs demandes au siège du Syndicat avant le 1er décembre.

Le Président, GRASSI.

### *Vente des Cédrats*

Bastia, le 3 novembre.

M. le Directeur du *Petit Bastiais*,

La note que vous avez publiée au sujet de la vente des cédrats nous vaut une correspondance suivie avec de nombreux producteurs qui offrent de nous confier la mise en saumure de leurs fruits. Permettez-moi de recourir à l'hospitalité de votre journal, pour bien préciser le rôle du Syndicat dans cette opération.

Dans cette circonstance, comme dans toutes les initiatives qu'il préconise, le Syndicat agricole de la Corse n'est qu'un conseiller technique et il ne saurait assumer aucune responsabilité. Persuadé que rien ne justifie l'intervention des acheteurs de cédrats à la récolte, que les prétendues difficultés de la mise en saumure n'existent pas et que les spéculateurs oppriment le marché, sans encourir d'aléas sérieux, le Syndicat souhaite leur disparition et il invite les producteurs à assurer eux-mêmes la conservation de leurs fruits, jusqu'aux mois de mars-avril, date de la vente de leurs fruits à la confiserie. C'est uniquement l'émancipation des producteurs que nous désirons ; dans ce but, nous procurerons à nos adhérents toutes les facilités désirables, sans toutefois nous substituer ni aux propriétaires, ni aux spéculateurs.

*Le Secrétaire général du S. A. C.*,
F. DONATI.

### *Correspondance*

(OLETTA)

Les producteurs de la commune d'Oletta ont informé le Syndicat Agricole de la Corse que si les commerçants de Bastia ne fixent pas avant dimanche un prix rémunérateur pour l'achat des cédrats, ils solliciteraient son concours pour la mise en saumure de toute leur récolte s'élevant à 40.000 kilos.

## Commission des Prisons
### *Séance du 5 novembre 1910*

Ordre du jour :

I. — Comptes rendus des visites mensuelles des délégués.

II. — Avis à donner sur une demande d'autorisation de conserver la moustache et de ne point porter le costume pénal.

III. — Avis à donner sur une demande de libération conditionnelle.

IV. — Communication du Président.

V. — Visite de la Prison.

VI. — Affaires diverses.

N. B. — Conformément à la décision prise au cours d'une des séances de la Commission, le présent avis tiendra lieu de convocation.

## BULLETIN FINANCIER

Paris, 2 novembre.

La liquidation de fin de mois, qui avait été retardée jusqu'à aujourd'hui, s'effectue aisément et les dispositions générales sont satisfaisantes, sauf sur les valeurs espagnoles. Notre Rente, compensée à 96.95, s'avance à 97.25 fin courant. L'Extérieure fléchit à 92.85 et le Portugais à 54.85. La Turc, le Serbe et les Emprunts Russes valent peu. Excellente tenue des Sociétés de Crédit. Le Crédit Foncier se traite à 892. Le Crédit Lyonnais progresse à 1.445 et la Comptoir National d'Escompte à 812. Société Générale ferme à 727. La Banque Franco Américaine est recherchée à 515 ex-coupon.

Sous bien tenu à 5.436. Valeurs de traction et d'électricité très fermes ou en progrès. Hausse de valeurs russes et des titres captifères. Rio 1.792.

En Banque, le Crédit Foncier de l'Uruguay s'échange à 332.

Les Mines du Somion se tiennent à 140.

L'obligation Cie Générale de Rio de Janeiro est ferme à 455 ; l'obligation 5 0/0 Cherryvale Oklahoma a des échanges suivis à 440.

La Banque de l'Union Parisienne et le Crédit Mobilier Français offrent à 10 courant 50.000 obligations 4 1/2 0/0 or, Valut Louis San Francisco Railroad Cº, garantie par une 1re hypothèque sur 1.253 kil. de voies ferrées et par une affectation portant sur 2 000 000 de matériel roulant. Le prix de ces titres, remboursables à 516 fr, a été fixé à 447 fr. 50, soit un revenu net de 4.35 0/0.

Chemins Français calmes.

## PINO

### M. José Vicente Franceschi

Le coquet village de Pino, ce nid de millionnaires, est en deuil depuis plusieurs jours. L'un des meilleurs parmi ses enfants, M. José Vicente Franceschi, a été emporté par la cruelle maladie qui le minait depuis longtemps ; il était âgé de cinquante-deux ans.

M. Franceschi avait ressenti, il y a quelques années déjà, les premières atteintes du mal qui devait le ravir si tôt à l'affection des siens ; il s'en était peu préoccupé d'abord, confiant dans sa robuste constitution et dans les prescriptions médicales qu'il suivait. Mais bientôt la situation s'aggrava. Il eut recours aux sommités médicales de France et de l'étranger : leurs hésitations lui découvrirent toute la gravité de son état. Un autre que lui aurait été terrassé par l'appréhension de l'impuissance de la science. Sa nature fortement trempée se raidit contre cet affreux coup du sort. Il avait tout ce qu'il fallait pour être heureux ; Femme et enfants l'entouraient d'une affection sans bornes ; il avait la fortune et s'en servait pour faire le plus de bien autour de lui, pour venir en aide au plus grand nombre d'infortunés. Sa générosité, sa bonté naturelle le faisaient aimer de tous et lui rendaient la vie très agréable.

Il se pencha au bord de l'abîme et en vit toute l'horreur. Ce qui lui causa la plus grande peine ce fut la pensée de quitter les êtres si chers, si bons, si empressés qui formaient autour de lui une si belle auréole. Et alors, ce stoïcisme ne songea plus qu'à une chose : se préparer à bien mourir en cachant aux siens ses angoisses et son état. Il ne réussit qu'en partie, car la tendre affection de sa chère compagne et de ses chers enfants était trop en éveil pour s'illusionner. Ils redoublèrent de soins et de prévenances ; leur tendresse réussit à refuser le dénouement fatal, mais enfin, il se produisit, et alors, dans cette demeure seigneuriale où tout était joie et bonheur, s'abattirent les plus angoissants désespoirs.

Il faut avoir assisté aux obsèques de cet homme de bien, aux manifestations si sympathiques et si spontanées de la population de Pino, pour comprendre la perte immense qu'elle vient de faire. Autour et derrière le corbeuil marchaient quatorze porteurs de couronnes, des plus riches ; les cordons du poêle étaient tenus par MM. Félix Biasini, maire de Pino ; Pierre-Mathieu Fontanini, Louis Forsolli, François Altieri. Un grand nombre de prêtres des environs entouraient M. le curé Silvagnoli qui a donné l'absoute.

La cérémonie funèbre terminée, on s'est dirigé vers la chapelle mortuaire de la famille. Là, avant l'inhumation, M. le maire Biasini, MM. Pietrini et Picchioli, directeurs d'école, se sont faits les interprètes de la douleur publique et des regrets de la population. Ils ont rapidement esquissé la vie si bien remplie du regretté défunt et payé un juste tribut à la mémoire de l'homme de bien qui ne laisse après lui que des regrets.

Nous offrons à Mme José Vincente Franceschi-Giuliani et à ses enfants, aux familles Franceschi et Giuliani l'expression de nos respectueuses et sincères condoléances.

### Nouvelles Religieuses

ORATOIRE SAINT-CHARLES. — A l'occasion du troisième centenaire de la canonisation de Saint Charles Borromée, la confrérie de ce nom célébrera, dimanche, 6 novembre, avec la plus grande solennité, la fête de son glorieux patron.

Samedi, veille de la Fête, premières Vêpres à 2 heures et demie.

Dimanche, jour de la Fête, le matin : Offices de confrérie à 9 heures. Grand-Messe à 10 heures ; le soir : Vêpres, suivies du Salut et du baisement de la Sainte Relique, à 7 heures et demie.

### Musique Municipale d'Ajaccio

Place du Diamant

Programme du 6 nov., à 3 heures

| | |
|---|---|
| Hommage au 35e de ligne, p. r., | Fondard. |
| La belle Alsacienne, fant., | Kessels. |
| Royal Caprice, gavotte, | Klein. |
| Ioue, ouverture, | Petrella. |
| Espérance, valse, | Méva. |

Le Chef de Musique, TIBERI.

## *Postes et Télégraphes*

*Retrait de la franchise postale aux troupes opérant sur la frontière Algéro-Marocaine.*

L'Administration des Postes et des Télégraphes fait connaître qu'à partir du 1er décembre prochain, les troupes opérant sur la frontière Algéro-Marocaine cesseront d'être considérées comme faisant partie de celles opérant au Maroc et ne pourront plus bénéficier des franchises postales concédées aux troupes en campagne.

Par conséquent, les correspondances à l'adresse ou en provenance des militaires opérant sur la frontière sus indiquée, et qui seront confiées à la poste à partir du 1er décembre prochain, seront soumises à la taxe. A partir de la même date, les mandats de poste adressés aux militaires susvisés par eux, seront également soumis au droit de commission ordinaire.

Seuls, les militaires et marins en station au Maroc ou en traitement dans les hôpitaux ou ambulances, continueront à bénéficier des franchises postales qui leur ont été concédées en 1907.

## *Petite Gazette*

Variations Atmosphériques du 4 novembre

Thermomètre. — 7 heures du matin + 13° à midi 17.5 + à 6 heures du soir + 17. Maxima + 20° Minima + 13 S.

Baromètre. — 7 heures du matin, 755 mm. à midi, 756 mm... 6 heures du soir, 756 mm.

Dans la matinée, N.-O.

Dans l'après-midi, id.

Etat du ciel : le matin, Découvert.

l'après-midi, id.

### Le Temps et les Courriers

Le libeccio a continué à souffler en rafales pendant toute la journée, mais, cependant, avec beaucoup moins de violence.

Aussi le *Golo* est parti à l'heure habituelle pour Nice.

Le *Numidia*, qui était parti à midi de Livourne, a mouillé, à Bastia, hier soir à 5 heures et demie.

Ce paquebot est parti dans la nuit pour Marseille.

### Carnet mondain

Nous sommes heureux d'annoncer le très prochain mariage de notre excellent ami, M. Jean Graziani, commis des douanes et régies de l'Indo-Chine, avec Mlle Angèle-Louise-Laura Giordani, la charmante fille de M. le capitaine Giordani, chevalier de la Légion d'honneur.

Nous formons les vœux les plus cordiaux pour le parfait bonheur du jeune et sympathique couple.

### Nouvelles maritimes

Sont inscrits sur la liste d'admissibilité à l'emploi d'agent technique de 3e classe des constructions navales, MM. Franceschi Charles, chef ouvrier ajusteur ; Grisoni Bastien, chef ouvrier charpentier en bois.

M. Licciani François-Thomas, agent technique de travaux de 3e classe à Rochefort, est promu à la 2e classe.

M. Paoli Pierre-Paul, chef ouvrier mécanicien à Toulon, est nommé agent technique de 3e classe.

M. Luciani François, élève de l'école technique supérieure, est nommé agent technique de 3e classe à Toulon.

M. Franceschi, agent technique de 1re classe à la section technique, est inscrit sur le tableau d'avancement pour l'emploi d'agent technique principal de 4e classe.

### Emploi réservé

M. Moretti, sergent au 9e d'infanterie, est nommé conducteur titulaire de 3e classe à la cartoucherie de Valence.

M. Franceschi, ex-sergent à la 15e section d'infirmiers militaires, est nommé expéditionnaire titulaire de 4e classe à l'atelier de construction de Tarbes.

### Trop zélé

Pour avoir lavé du linge au robinet placé dans la cour privée de l'immeuble où elle habite, une pauvre femme, Mme M. J., âgée de 70 ans, s'est vue dresser procès-verbal dans des circonstances que nous devons regretter.

Autant nous nous sommes toujours fait une joie d'applaudir au zèle et à l'activité déployés en de nombreuses circonstances par le brigadier Ottavy, autant notre impartialité nous fait un devoir absolu de relever un excès de zèle réellement intempestif.

Sans se laisser toucher par les supplications de la pauvre femme et la protestations de son fils, un pauvre malade déshérité du sort, le brigadier Ottavy conduisit la mère et le fils au poste, où M. Glabeke, notre dévoué commissaire de police, relâcha immédiatement tout le monde après un procès-verbal pour la forme.

Du zèle oui, mais, même du zèle, pas trop n'en faut.

### Avis

*Le Docteur PARAVICINI* a l'honneur de prévenir le public qu'il vient d'ouvrir son cabinet médical à Bastia, Place Saint Nicolas, 9, 2e étage.

Consultations tous les jours de 2 heures à 5 heures, (dimanche excepté).

### A louer

Un appartement complètement remis à neuf composé de 9 pièces, rue de l'Opéra, numéro 18, au 2e étage.

### Objet perdu

Un porte-cartes avec une certaine somme.

Prière de le rapporter aux bureaux du *Petit Bastiais* contre récompense.

### Assurances

Voir l'annonce à la 4e page des Compagnies : *Minerva, Confiance-Incendie* et *Confiance-Vie*.

### A louer

Appartement de trois pièces avec jardin et écurie, situé près de l'Usine à Gaz.

S'adresser à M. Maltedo, clerc de notaire, (étude de Me Mingalon, notaire, 16, Bd Paoli.

### Sociétés & Syndicats

SYNDICAT DES OUVRIERS MENUISIERS ET ÉBÉNISTES. — Les membres du dit Syndicat sont priés d'assister à la réunion mensuelle qui aura lieu ce soir, à 8 heures et demie, à la Bourse du Travail.

Le Secrétaire, Astarita.

CAFARD-CLUB BASTIAIS. — Les membres du dit Club sont priés d'assister à la réunion qui aura lieu dimanche, à 1 heure de l'après-midi, au local habituel (Bar Basilio).

### Etat Civil

Naissance.

Vincensini Charles. — Crastoccio Sébastien-Louis.

Décès.

Argenti Pasquine, 15 ans, de Vallecalle.

Zannoni Rose-Marie, 11 jours, de Bastia.


**Emulsion Normale**
**d'Huile de foie de Morue pure**
DE NORWÈGE
aux hypophosphites et glycérophosphates de chaux et de soude
préparée par
P.-A. QUILICI
Pharmacien Chimiste
*10, Boulevard du Palais, BASTIA*
Supérieure à toutes les huiles de foie de morue dont elle possède toutes les propriétés bienfaisantes sans en avoir les inconvénients, cette émulsion est facilement digérée et, à cause de son goût agréable, elle est acceptée et même demandée par les enfants.


# DERNIÈRES NOUVELLES

Service télégraphique spécial du *Petit Bastiais* 00615

### Bourse de Paris

3 nov. — 4 nov.

Rentes de 3 0/0 ancien . 97.15 — 97.15

de 3 0/0 nouveau. . 96.75 — 96.75

ex coupon

## NOUVELLES JUDICIAIRES

### *Dans les Justices de Paix*

Paris, 4 novembre.

M. Vincensini, suppléant de la justice de paix de Bastelica, est nommé juge de paix du canton du Prunelli-di-Fiumorbo, en remplacement de M. Agostini, décédé.

M. Poloni est nommé suppléant de la justice de paix du canton de Bastelica.

# LE TEMPS

Paris, 4 novembre.

Le mauvais temps est général dans toute la France et dans tous les pays d'Europe.

Le vent a fait des dégâts énormes ; des toitures ont été enlevées ; les voies de tramways ont été encombrées par des arbres renversés ; les rues jonchées de débris d'arbres.

Les dégâts aux maritimes seraient aussi nombreux.

## Nouvelles Maritimes

Paris, 4 novembre.

Le Ministre de la Marine vient de décider que l'Ecole des sous-officiers de la Marine de l'Etat, le Saint-Maixent naval, suivra les mêmes programmes que l'Ecole navale elle-même.

## Commutation de Peine
### *Le bandit Lamarque*

Paris, 4 novembre.

Le Président de la République vient de commuer en la peine des travaux forcés à perpétuité la peine de mort prononcée contre Lamarque, condamné au mois de juillet dernier, par la cour d'assises de la Drôme.

## TOULON
## EN L'HONNEUR
## DE PIERRE LOTI

Toulon, 4 novembre.

Demain samedi aura lieu à bord du *Patrie*, vaisseau-amiral de la première escadre, la cérémonie de la remise de la croix de commandeur de la Légion d'honneur, à M. le capitaine de vaisseau Julien Viaud-Pierre Loti, de l'Académie Française.

M. le vice-amiral Fauque de Jonquières présidera à la cérémonie qui sera suivie d'un déjeuner à bord du *Patrie*.

## Le Nouveau Ministère

Paris, 4 novembre.

Le *Journal Officiel* publie ce matin les décrets portant constitution du nouveau Cabinet.

## Conseil de Cabinet

Paris, 4 novembre.

Les Ministres et Sous-secrétaires d'Etat se sont réunis en conseil ce matin à 10 heures, au ministère de l'Intérieur, sous la présidence de M. Briand.

### *La Déclaration Ministérielle*

La séance du Conseil des Ministres a été consacrée tout entière à arrêter les grandes lignes de la Déclaration ministérielle avec laquelle les nouveaux ministres se présenteront mardi devant les Chambres.

### *Affaires courantes*

Les ministres se sont ensuite occupés de l'expédition des affaires courantes.

## Le Ministère BRIAND et la Presse

Paris, 4 novembre.

Le nouveau ministère fait, aujourd'hui, l'objet des commentaires des organes de tous les partis.

En général il a une bonne presse : Le *Radical*, la *Petite République*, *Les Nouvelles*, l'*Aurore*, l'*Eclair*, le *Matin*, le *Petit Parisien*, le *Petit Journal* lui consacrent des arti les élogieux.

Mais, presque tous les organes progressistes ou conservateurs, tout en approuvant M Briand quant au choix de ses collaborateurs, lui le blâment tous, d'avoir compris M. Lafferre, le promoteur des fiches, dans la composition de son ministère.

Par contre le *Rappel* l'*Humanité*, l'*Action Française* restent nettement hostiles au nouveau Cabinet.

Ils prétendent que M. Briand s'est entouré de médiocrités afin d'agir comme il l'entendrait et sans contrepoids.

Les socialistes déclarent qu'ils ne désarment pas les armes.

Ils manifestent l'intention formelle de continuer l'obstruction sauvage, dès que le Président du Conseil tentera de prendre la parole à la Tribune de la Chambre.

## La Déclaration Ministérielle

Paris, 4 novembre.

Dans leur réunion de ce matin, les ministres se sont occupés de la déclaration ministérielle qui sera lue, mardi prochain, à la Chambre par M. Aristide Briand, président du Conseil, et au Sénat, par M. Théodore Girard, ministre de la Justice, et sénateur républicain des Deux Sèvres.

La Déclaration ministérielle portera sur les réformes les plus urgentes qui sont réclamées par le Pays.

### *Le Droit de grève*

Dans le programme du Cabinet figure au premier plan une proposition de loi ayant pour but d'enlever le droit de grève aux ouvriers et employés des grands services publics.

Des sanctions seraient prévues pour toute infraction à cette loi.

Tous ceux qui se mettront en grève, perdront, *ipso facto*, tous droits à la retraite.

### *Le Statut des Fonctionnaires*

Le deuxième plan de la déclaration ministérielle comportera la promulgation du Statut des Fonctionnaires depuis si longtemps attendu.

Des dispositions seraient également prises dans le but d'améliorer le sort des ouvriers et employés des grands services publics.

### *La Réforme Electorale et la Réforme Administrative*

Le nouveau ministère traitera dans sa déclaration un troisième plan : La Réforme électorale comprenant le scrutin de liste avec la représentation proportionnelle des minorités, et la Réforme administrative.

### *Autres Réformes*

La Déclaration Ministérielle portera également sur la Réforme Judiciaire, la défense de l'Ecole laïque, le contrôle de l'Enseignement privé, la caisse civile des Syndicats, l'organisation d'Etablissements de Crédit Ouvrier, enfin le Contrat collectif du travail visant la participation aux bénéfices.

## Bruits de Coulisses

Dans les milieux parlementaires le bruit court avec une grande persistance que l'on prépare déjà, dans les coulisses, un Cabinet Millerand.

## A L'ÉTRANGER

## LE CABINET BRIAND

Paris, 4 novembre.

La plupart des journaux étrangers commentent avec beaucoup de sympathie la formation d'un nouveau Cabinet Briand.

Tous font le plus grand éloge du Président du Conseil, dont ils relèvent les grandes qualités d'homme d'Etat.

Ils se félicitent également du maintien de M. Stephen Pichon aux Affaires étrangères.

« Ce maintien prouve, en effet, que le cours de la politique extérieure de la France ne subira aucun changement, M. Pichon jouissant de la confiance des hommes dirigeants de toutes les puissances. »

## EN ESPAGNE

## UNE VISITE de l'Empereur d'Allemagne

Madrid, 4 novembre.

Le bruit court dans les milieux diplomatiques que des pourparlers seraient engagés actuellement entre les cabinets de Berlin et de Madrid au sujet d'une visite de l'empereur d'Allemagne aux Souverains Espagnols.

Guillaume II serait l'intention d'accomplir ce voyage dans les premiers mois de l'année prochaine.

## Nouvelles Militaires
### *Nouveau Règlement pour l'artillerie*

Paris, 4 novembre.

Les journaux annoncent qu'un nouveau règlement de manœuvres sera donné aux troupes de l'artillerie de campagne.

## POSTDAM
## ENTREVUE
## du Tzar Nicolas II et de l'Empereur Guillaume

Paris, 4 novembre.

Aujourd hui a eu lieu à Postdam, la rencontre du Tzar Nicolas II avec l'empereur d'Allemagne.

L'entrevue des deux Souverains fait l'objet de tous les commentaires et excite l'intérêt de la presse du monde entier.

## DERNIÈRE HEURE
## La Dissolution de la Chambre

Paris, 4 novembre.

Dans les milieux politiques, il est très sérieusement question de la dissolution de la Chambre, au cas où les scènes de sauvagerie, qui ont marqué les dernières séances de la Chambre, viendraient à se renouveler.

La presse républicaine modérée mène une campagne très vive en faveur de cette dissolution.

Ces organes importants rappellent au Président de la République qu'il y a, au Sénat, le droit de dissolution.

« La haute personnalité de M. Fallières, disent-ils, serait gravement engagée, s'il permettait à une Chambre, asservie par l'anarchie et docile à toutes les intrigues, de mettre la France et la République en danger.


*DÉMÉNAGEMENTS*
POUR TOUS LES PAYS
DÉPOT DE CADRES POUR MOBILIERS
PRIX TRÈS MODÉRÉS
*A. PROSPERINI, 7, Route du Cap*
BASTIA

*Dépôt spécial*
*des Eaux Minérales Naturelles*
DE LA
SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DES EAUX DE VICHY
ET DES GRANDES SOURCES DE VILA
pour la Corse
BASTIA, 10, rue Napoléon

Vichy Lardy. — Source Grande, la plus riche de Vichy. Recommandée par les Médecins de Vichy. Recommandée par les Médecins de Vichy. Recommandée par les Médecins

*Maison L.-N. MATTEI*

Champagnes de Marque *Son Marché*

| | | |
|---|---|---|
| Comte Laroche, carte noire. | 2.60 la bout. | |
| Gardoy carte bleue . . . | 3.00 | id. |
| Marconnay . . . . . | 3.25 | id. |
| Léon Chandon, carte perle . | 3.50 | id. |
| Comte Foicher, carte bleue . | 4.00 | id. |
| Léon Chandon, carte bleue . | 4.50 | id. |
| Théophile Roeder, . . . . | 5.00 | id. |
| Moët et Chandon, carte bleue | 5.20 | id. |
| Louis Roederer. . . . . | 8.50 | id. |

N. B. — Par panier de 12 bouteilles on fera une réduction de prix.

Le Directeur-gérant
J. B. GILLAGNIER.

*Après vos Repas*
BUVEZ
*La Cédratine*
Liqueur extra-fine

CHEVEUX sauvés par le Tokalon

**LA CONFIANCE**
Cie Anonyme d'Assurances contre l'INCENDIE
**LA CONFIANCE**
Cie Anonyme d'Assurances sur la VIE
Entreprises privée assujettie au contrôle de l'État
Assurances réalisées : *337 Millions*
**LA MINERVE**
Cie Anonyme d'Assurances contre les risques de
VOL - DÉTOURNEMENTS
TRANSPORTS
Directeur particulier pour la Corse : **M. ROTH**, 28, Bd Paoli, BASTIA

MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION
**JOSEPH LUCCHETTI**
45, Boulevard Paoli, BASTIA
Tuiles et Briques de Marseille
*reconnues supérieures dans le Monde entier*
CHAUX éminemment hydraulique
CIMENTS Portland, Roquefort et Valentine
PLATRES Blancs, Rouges et Gris
*FERS* I à planchers et PLATS, ronds ou carrés
Fonte — Plomb — Zinc feuilles, tuyaux et gouttières
Seul dépositaire des carreaux mosaïques en ciment de la Maison LANIER de *Salon*, incomparables par leur coloris et dureté.
*A NOTER.* — La Maison remplace gratuitement les carreaux usés avant 20 ans. Aucune autre ne peut donner ces garanties.
*Tapisserie et Vitres*
Vernis — Couleurs et Pinceaux
Bois de Construction — Planches et Madriers
Accessoires de portes et fenêtres — Outils
*Appareils modernes de tous systèmes*
MARBRERIE - MARCHES, DALLES ET ÉVIERS EN PIERRE DE BRANDO
*Prix de Réclame*
Plans et Devis à titre absolument gracieux

RHUM
**FOX-LAND**
Grande Marque
45 fûts vides à vendre de 250 à 260 litres.
S'adresser : 28, Bd de Riquier, à Nice.

**MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION**
Chaux hydrauliques et Ciments, marques de Villeneuve et Lafarge du Teil. — Plâtres gris et blanc. Carreaux-Mosaïques ciment. — Briques pleines et rondes. — Carreaux. — Tomettes — Tuyaux en poterie et en grès.
FERS A PLANCHER I
Fers à barres Plats, Ronds, Carrés, Fil de fer, Ronces artificielles
TUYAUX EN FONTE, EN GROS
*Appareils Sanitaires*
Charles CLÉMENT & Cie,
Entrepôts aux Magasins Généraux & Boulevard de Cardo, 1

N'ALLEZ PAS EN CORSE SANS L'INDICATEUR OFFICIEL DE CORSE
QUI INDIQUE TOUT POUR 40 Cent.
Edition périodique supprimant toutes à jour.
Prime : 50 cent. — Abonnement d'un An : 1 fr. 50.
A. CLAVEL, Editeur, 43, rue St-Lazare, PARIS.

**MALADIES DE LA FEMME**
LE RETOUR D'AGE

Toutes les femmes connaissent les longues et pénibles souffrances qui accablent l'âge de retour. Les symptômes sont bien connus. C'est d'abord une sensation d'étouffement et de suffocation qui détruit la gorge, des bouffées de chaleur qui montent au visage pour faire place à une sueur froide qui coule sur tout le corps. Le ventre devient douloureux, les règles se renouvellent irrégulières ou trop abondantes et bientôt la femme la plus robuste se trouve affaiblie et exposée aux plus dangereux. C'est alors qu'il faut sans plus tarder faire une cure avec la
**JOUVENCE de l'Abbé Soury**
Nous ne connaissons de remède que toute femme qui atteint l'âge de retour, même celle qui ne ressentirait encore aucune atteinte, doit faire usage de la JOUVENCE de l'Abbé Soury, car elle éloignera de la femme les maladies redoutées, si elle veut éviter l'affreux cortège de sang au cerveau, la congestion, l'attaque d'apoplexie, la paralysie, l'hémorragie et enfin la mort subite. Ou elle n'oublie pas que le sang qui ne circule pas habituellement portera ce perturbateur aux parties les plus faibles et y développera les maladies les plus pénibles : Tumeurs, Cancers, Métrite, Fibrome, Maux d'estomac, Intestins, des Nerfs, etc.
La JOUVENCE se trouve dans toutes les Pharmacies. Le flacon 3f.50, franco 4f.10, les 3 fl. 10 franco, mandat-poste 10f.50, adresser à Mme DUMOUTIER, pharm., place de la Cathédrale, Bonn.
Notice et renseignements contre deux timbres.
BIEN EXIGER LA VÉRITABLE JOUVENCE DE L'ABBÉ SOURY
*car elle seule peut vous guérir*

**Manufacture de Toile et Linge de table**
Fabrique de lingerie fine à la main
*Chemises, Gilets de flanelle et Caleçons sur mesures*
LAINAGES ET SOIERIES HAUTE NOUVEAUTÉ
Ancienne Maison AIMÉ FERRAT, fondée en 1868
CHARLES THERMOZ, Successeur
Maison de Confiance absolue
M. AIMÉ FERRAT est régulièrement en Corse du 5 octobre au 5 mars avec sa superbe collection de lingerie et des modèles les plus nouveaux et les plus variés.
Les Voyageurs se rendent à domicile dans toute la France et à l'Etranger pour les Trousseaux.
*Les envois sont faits franco*
**JE DONNE 100.000fr.**
**Chauves!**
à qui prouvera que la célèbre Sève capillaire du dermologiste P. OLLÉ n'arrête pas la chute des cheveux en deux jours et ne les fait pas repousser à tout âge sur les têtes les plus chauves si dans leur stupeur primitive. Pour recevoir gratuitement avec la brochure explicative de la Méthode, écrire ou faire viser cette annonce par le pharmacien dépositaire, M. P. OLLÉ, 1, rue Vivienne, PARIS.

PROCHAINS TIRAGES
5, 10, 15, 25 novembre
1er, 5, 10, 15, 20, 22, 25, 27 décembre
Un bon Conseil doit toujours être suivi !
DES MILLIERS DE LOTS ET DES MILLIONS DE FRANCS
à gagner — à encaisser

| | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|
| 5 Gros Lots de | | UN MILLION | | | |
| 15 | – | 500.000 | Francs. | | |
| 20 | – | 500.000 | – | | |
| 20 | – | 300.000 | – | | |
| 15 | – | 250.000 | – | | |
| 50 | – | 200.000 | – | | |
| 70 | – | 150.000 | – | | |
| 430 | – | 100.000 | – | | |
| 10 Lots de | 75.000 | Francs | 1500 Lots de | 5.000 | Francs |
| 195 | – | 50.000 | – | 195 | – 3.000 – |
| 45 | – | 30.000 | – | 60 | – 2.500 – |
| 230 | – | 25.000 | – | 865 | – 2.000 – |
| 60 | – | 20.000 | – | 65 | – 1.500 – |
| 815 | – | 10.000 | – | 180 | – 1.250 – |
| 90 | – | 6.000 | – | 21.855 | – 1.000 – |

etc., etc., etc.
42.205 LOTS
Pour 160 MILLIONS de FRANCS
UN TIRAGE en moyenne tous les trois jours.
Contre 5 francs, on reçoit 100 NUMÉROS de l'Union et l'on participe aux prochains Tirages.
La Prévoyance Mobilière, 5, Rue de Chantilly, Paris (9e)
Le Dépositaire de la Prévoyance Mobilière prendra également des souscriptions aux conditions ci-dessus et devra être toujours à remplacer aux mêmes conditions à terre, aux mêmes numéros.

**AVIS**
Les frères Maggiotti ont l'honneur de faire connaître au public qu'en plus du service d'affichage, dont ils ont le monopole, ils se tiennent à la disposition de toutes les personnes qui auraient besoin de faire laver et cirer leurs appartements.
Ils se chargent également du battage des tapis à la satisfaction de toutes les personnes qui voudront l'honorer de leur confiance.
S'adresser pour tous renseignements aux frères Maggiotti, rue Napoléon, 13, Bastia.

Vin du CAP CORSE au QUINQUINA de L. N. MATTEI

*Apéritif*
TONIQUE
Délicieux
Fortifiant
Attention aux Contrefaçons



TRENTE-SIXIÈME ANNÉE. — N° 306 — DIMANCHE 6 NOVEMBRE 1910

# Le Petit Bastiais

5 CENTIMES — JOURNAL QUOTIDIEN — 5 CENTIMES

Rédaction & Administration : 8, Boulevard du Palais, Bastia
J.-B. GILLAGNIER, Directeur
Les annonces sont payables d'avance et reçues aux Bureaux du Journal.
Faits divers 1 f. — Réclames (3e page), 0.75 — Divers, 0.30 — Judiciaires, 0.25

ABONNEMENT (*Payable d'avance*)

| | 30 nos | 3 mois | 1 mois | |
|---|---|---|---|---|
| Corse | 20 fr. | 10 fr. | 5 fr. | Union postale, et autres Pays le port en sus. |
| Autres Départ. | 22 » | 12 » | 6 » | |

On ne répond pas des manuscrits déposés


LE CALENDRIER

Soleil : (heure nationale)
Lever, 6 h. 43 m. — Coucher, 4 h. 17 m.
Premier quart., le 9 — Pleine Lune, le 16.
Fête d'Aujourd'hui : N. D. des Suffrages.
Fête de Demain : Saint Achille.

5 NOVEMBRE

## VENDETTA

**CONTE DU DIMANCHE**

Quand on rapporta chez lui, froid et inanimé, le corps du Giuseppe Lorenzi, tué d'une balle en plein cœur, sa fille Taddea ne versa pas une larme.

— Qui a fait le coup ? demanda-t-elle.

— Andreani, le père, lui répondit-on.

Elle posa sa main sur le cœur du mort et dit simplement :

— Père, je te vengerai !

Une haine héréditaire divisait les familles Lorenzi et Andreani, mais depuis longtemps, comme si une trêve tacite avait été conclue entre elles, aucun meurtre nouveau n'avait ensanglanté le territoire de la commune de Bonagnano sur lequel elles habitaient non loin l'une de l'autre.

Andreani et Lorenzi se craignaient pas de se rencontrer fréquemment au cabaret et de trinquer ensemble. On disait même que la belle Taddea voyait d'un assez bon œil Philippe Lorenzi et qu'il pouvait bien se faire qu'un mariage scellât prochainement la réconciliation des deux familles. Par malheur, ce soir-là, une querelle s'était élevée entre les deux hommes à propos d'un coup de dés qui avait été précédé de copieuses libations. Lorenzi avait traité Andreani de voleur, et ce dernier avait riposté par un coup de pistolet tiré à bout portant, tuant raide celui qui l'avait insulté. Ensuite on ne l'avait plus revu au village.

Un soir, pourtant, voyant ce n'est plus triste que de coutume, elle l'interrogea.

— Qu'as-tu, Philippo ? demanda-t-elle

— Rien, mon amie.

— Si, tu as quelque chose. Je veux savoir ce qui t'inquiète, j'ai le droit d'avoir ma part de tes peines comme de tes joies. Parle, je le veux

— Eh bien, voilà. Mon père... pardonne-moi de te parler de lui...

— Va toujours...

— Mon père m'a fait parvenir un mot par un paysan. Il est traqué comme une bête fauve. Il ne peut descendre dans les villages qui environnent sa retraite et qui sont surveillés par les gendarmes. Ne pouvant se procurer des vivres, il est forcé de se nourrir uniquement du gibier qu'il tue et il me fait savoir qu'il va manquer de poudre et de balles. Si on ne renouvelle pas sa provision, il est exposé à mourir de faim.

— Eh bien ?

— Eh bien, voilà où est la difficulté. Moi et tous nos parents et amis nous sommes étroitement surveillés à Bocognano. Si on voyait l'un de nous prendre le chemin de la montagne, nous serions immédiatement suivis par les gendarmes et nous ne pourrions arriver jusqu'à mon père sans faire découvrir sa retraite. Comment faire ? C'est là ce qui m'inquiète depuis deux jours, et il y a urgence, car mon père me dit qu'il a à peine des munitions pour une semaine.

Il se fit un silence. Taddea, le menton dans sa main, avait écouté attentivement et semblait réfléchir. Tout à coup, elle parut prendre une résolution. Sa main se posa sur le bras de son ami.

— Ecoute, dit-elle. Il y a une personne que moi ne peut soupçonner d'être de connivence avec ton père.

— Qui donc ?

— Moi !

— Toi !... Tu voudrais...

— Pourquoi pas ? N'est-ce pas notre habitude, à nous autres Corses de protéger nos bandits contre les gendarmes. Il est vrai qu'il s'agit de ton père qui... mais qu'importe ! Je vais te parler franchement. S'il restait un homme dans ma famille et qu'il fût ton père pour venger le mien, je devrais lui dire merci. Mais il est de mon devoir de Corse de protéger un des nôtres contre la gendarmerie, même ton père, et si personne autre ne peut lui procurer ce dont il a besoin, j'irai, moi, mais déguisée en vieille femme, sans qu'il puisse me reconnaître, car je ne veux pas qu'il sache que c'est moi qui lui viens en aide. D'ailleurs, la nuit, dans le maquis, il ne pourra pas voir mes visages. J'irai, te dis-je, et parce que c'est mon devoir et puis enfin... pour toi.

— Ah ! Taddea, je l'aimais déjà de toute mon âme, mais je l'adore pour ta générosité et ta grandeur d'âme.

— C'est bon. C'est bon. Dis-moi seulement où je pourrai trouver ton père, et comment l'approcher sûrement.

— Tiens, voilà sa lettre, tu y trouveras toutes les indications nécessaires.

— Il suffit. Pour risquer encore moins d'être reconnue par son père, je veux une nuit sans lune. C'est aujourd'hui mardi. J'irai vendredi. D'ici là, procure-moi la poudre et les balles.

— Tu les auras demain.

A minuit, au plus épais du maquis, un hululement se fait entendre auquel répond bientôt un hululement semblable. Une vieille femme à cheveux blancs, toute courbaturée, est là qui attend. Un bruissement de branches, un homme, le fusil à la main, sort d'un fourré. On ne se voit pas à deux pas.

— Par ici, dit la femme à voix basse.

Et elle s'avance au-devant du bandit dont elle perçoit vaguement la forme. Andreani, toujours sur ses gardes, le doigt sur la gâchette de son fusil, demande :

— Qui êtes-vous ?

— Une amie envoyée par votre fils. Tenez, voici la lettre que vous lui avez écrite. Je vous apporte ce dont vous avez besoin, de la poudre et des balles.

Elle tend à Andreani un petit sac dont celui-ci s'empare en disant :

— Merci !

Puis, il ajoute :

— Que puis-je faire pour reconnaître ce que tu fais pour moi ?

— Me donner l'hospitalité dans ta grotte, car je suis vieille et lasse, et je ne me sens pas la force de refaire la route avant demain matin.

— Viens avec moi.

Il la prend par la main, la guide, et bientôt tous les deux sont dans une grotte profonde, dissimulée par le maquis et impossible à découvrir pour quiconque en ignore l'existence. Un lit épais de feuilles sèches forme une couche moelleuse sur laquelle le bandit et sa compagne s'étendent.

Au bout d'un instant, un ronflement sonore annonce qu'Andreani dort profondément.

Alors, furtivement, sans faire du bruit, Taddea se lève et sort de la grotte...

Un bruit de pas étouffés se fait entendre. Il suffit pour éveiller Andreani. Il étend le bras, constate que la vieille femme n'est plus à côté de lui :

— Maledizione ! dit-il, je suis trahi. Mais ils ne m'auront pas vivant.

A l'entrée de la grotte, une voix se fait entendre :

— Rends-toi, ou tu es mort.

— Venez me prendre, répond le bandit en s'accutant au plus profond de la grotte, le fusil aux mains, et maledizione sur celle qui m'a vendu !

— Andreani, dit une voix de femme, je suis Taddea Lorenzi. Je venge mon père et c'est ton fils qui m'a indiqué ta retraite. Ma vengeance est complète, comme tu vois.

— Une dernière fois, veux-tu te rendre ? demande le brigadier.

— Non !

— Eh bien, feu !

Quatre coups de fusil illuminent la grotte. Andreani n'est pas atteint. Espérant faire une trouée avant que les gendarmes aient eu le temps de recharger leurs armes, il bondit hors de son repaire en déchargeant au hasard les deux coups de son fusil. Un gendarme tombe, mais trois autres qui n'avaient pas encore tiré foudroient le bandit, qui tombe raide mort.

Le lendemain matin, comme Philippe sortait pour aller aux champs, il se trouva en présence de Taddea.

— Philippe, lui dit-elle, cette nuit les gendarmes conduits par moi ont tué ton père. J'ai vengé le mien.

— Misérable ! tu as fait cela ! clama le jeune homme au paroxysme de la douleur et de la colère.

Et, tirant son stylet, il le lova sur Taddea ; Celle-ci le regarda dans les yeux sans trembler, et ajouta :

— Oui, j'ai livré ton père, ou plutôt c'est toi qui l'as livré ; c'est par toi qu'il meurt ! Suis-je assez bien vengée ! Tue-moi donc si tu en as le courage... Mais tu es trop lâche !

— Eh bien ! meurs, infâme !

Le bras de Philippe s'abaissa et Taddea tomba à ses pieds. Et, comme terrifié, il regardait expirante cette femme qu'il adorait :

— Merci ! murmura-t-elle. La mort venant de toi m'est douce. Je ne pouvais l'appartenir et je n'avais plus rien à faire ici-bas. Adieu, toi que j'aimais.

— Attends-moi ! s'écria Philippe. Nous mourrons ensemble.

Il se coucha près de son amie, prit sa main dans la sienne et de l'autre se frappa au cœur.

COMTE DE L'ÉGLISE.

## Union Générale des Corses et Amis de la Corse

Le Comité Central de l'« Union Générale des Corses et des Amis de la Corse, » après avoir pris connaissance des démarches faites et des bons résultats obtenus par le comité des dames patronnesses, a trouvé ses remerciements les plus sincères à Mme Bertand Guglielmi, présidente, ainsi qu'à ses collaboratrices pour le dévouement et l'ardeur remarquables qu'elles apportent à l'œuvre de l'Union Générale pour le relèvement moral et matériel de la Corse.

Pour le Conseil, par ordre,
*Le Secrétaire,* A. ROSA. — *Le Président,* POLI.

24. Feuilleton du Petit Bastiais

## LES MÈRES RIVALES

*par Henri Demesse*

PREMIÈRE PARTIE

XII

— Que veux-tu dire ? demanda-t-elle, en s'efforçant de rester calme. Que parlent-ils de la fille « légitime » de M. Thomery ? Tu te trompes ; cette-ci, ma fille, hélas, est bâtarde !

Nouille se mit à rire.

— Allons donc ! A d'autres !

Juliette était toute bouleversée : Evidemment, Nicolas savait tout. Mais il fallait connaître ses intentions. Juliette parvint à dissimuler, en partie, ses impressions aux yeux attentifs de son frère.

— Est-ce que tu me prends pour un agent de police ? Décidément, ma chère, tu n'as guère foi en la perspicacité de tes frères ! Que les magistrats et les policiers n'aient pas vu clair dans ton jeu, c'est leur affaire ! Mais moi...

Puis, il se tut, très grave. Il marcha vers Juliette, qui le regarda, hagarde, frémissante ! Il parla vite, à voix basse...

— Allons ! Assez de feintes. Voici ce qui s'est passé. Un jour, tu vois l'enfant légitime de M. Thomery. Ta fille, à toi, est du même âge que l'autre, à quinze jours près. Les deux enfants se ressemblent comme des sœurs jumelles. C'est alors que ton imagination intervient. Elle te suggère une idée. L'enfant légitime est en nourrice, à qui-lques lieues de Paris. D'abord, ton idée t'effraie ; puis, tu t'y accoutumes. Tu te rends à Buc ! Tu trouves, à la lisière d'un bois, une famille de colporteurs. La femme en noir à qui la femme Jaury a donné un verre d'eau sucrée, c'est toi. Tu ramasses, dans l'herbe, la baïonette du colporteur. Puis, tu te rends à Buc. Vous-tu, en bourt les journaux, c'était si clair que j'ai tout compris, aussitôt. Il faut que les gens de police soient idiots pour n'y avoir vu que du feu. Je dois te rendre cette justice : c'était assez bien machiné. A Buc, tu tues la nourrice ; tu déposes ton enfant dans le berceau de l'enfant légitime. Tu prends la bourse de madame Thomery : bourse portant un B., Blanche, l'amitié de la jeune femme. Tu te sauves. Près du bois, tu jettes la bourse dans la voiture du colporteur Victor Jaury. Enfin, tu rentres chez toi, et tu rapportes l'enfant que tu allaites, en ce moment, l'enfant « légitime », comme je le disais tout à l'heure, pendant qu'à présent, la bâtarde, comme tu dis-ais, se trouve là-bas, avec un père, un nom et une fortune, grâce à l'habileté de sa mère : l'écuyère Juliette Ternay. En vérité, mes compliments, ma chère ! Je n'eusse pas mieux fait, certes.

Il dit cela tout bas, d'une voix qui avait des modulations basses. Juliette, éperdue, agitée, la tête courbée davantage au fur et à mesure qu'il parlait, se recroesa, soudain, et le regarda bien en face.

— Tes déductions sont ingénieuses, dit-elle, en reprenant son sang froid en présence du danger, elles font honneur à ton imagination. Mais elles sont fausses. Tu as forgé, à plaisir, un conte, d'ailleurs vraisemblable ; mais menacé.

Elle se leva, très calme, à présent. Elle remit, dans son berceau, la petite fille, qu'elle caressa — jouant son rôle à merveille — avec toute la tendresse d'une mère.

— Tu es encore plus forte que je ne le croyais, ma chère. J'en suis vraiment charmé. Oui, tout de bon, cela me ravit. Nous pourrons nous entendre mieux. Mais qui diable aurait pu supposer, il y a deux ans seulement, que tu en arriverais là ! Parole, on l'aurait donné, comme on dit, le bon Dieu sans confession. Tandis qu'aujourd'hui, tu-dis-tu ma belle, quelle adorable coquine tu fais !

Juliette lui jeta un regard d'une expression dédaigneuse.

— Je méprise tes injures. En effet, tu ne t'es pas vanté. Tu es, à présent, un individu suffisamment corrompu ! Ta conduite est inqualifiable. Je ne veux pas supporter plus longtemps ta présence. Va-t'en ! Sors d'ici ! Sors, ou j'appelle, et je te fais jeter dehors.

Et hautaine, superbe, très digne, elle montra la porte à son interlocuteur. Mais celui-ci, qui, jusque-là avait été railleur, devint, tout à coup, menaçant.

— Assez ! Assez ! Je te comprends. Tu as un but vers lequel tu marches et que tu veux atteindre seule, afin de n'avoir pas à partager, avec moi, au jour de la réunite. C'est tout à fait rationel. Seulement, cela ne sera pas, je te le déclare. Je suis trop intéressé, dans la question, pour ne pas prendre garde. Ecoute, si tu fais du tapage, si tu suscites le moindre scandale, crois-moi, tu t'en repentiras. Je suis bien décidé. Ou nous réussirons ensemble, ou nous serons perdus tous les deux. Tu as, d'ailleurs, plus à perdre que moi en cette affaire.

Il continua, après une courte interruption pendant laquelle il avait repris haleine :

— Je te l'ai dit, tout à l'heure : en lisant, dans les journaux, le récit, détaillé, du crime de Buc, je t'ai reconnue immédiatement dans cette mystérieuse promeneuse de qui la femme du colporteur a parlé. Oui, c'est toi qui as fait le coup ! Si j'avais eu besoin d'une preuve nouvelle, ton trouble de tout à l'heure m'aurait éclairé. Tu as su faire tomber tous les soupçons sur l'infortuné Jaury. Toutes les preuves l'accablaient, l'imbécile ! il n'a pas su se défendre. Malgré toutes les charges qui pesaient sur lui, l'accusation demeurait invraisemblable. Le magistrat qui a fait l'enquête a donné dans le panneau. Tu lui as tendu une amorce, et il s'est jeté, naïvement, sur l'hameçon. Pour comble de bonheur, cet idiot de colporteur s'est perdu. Tu ne peux plus être inquiétée. C'est fort bien et je te l'ai dit déjà.

— En vérité, c'est une idée fine. Tu es fou !

— Que non pas, et je le prouve : Tu vas voir que mon petit travail n'est pas l'œuvre d'un fou. Donc, sûr que tu avais fait le coup, là-bas, je voulus te retrouver. Mais tu t'étais bien cachée. C'était difficile de venir te chercher ici, convieus-en ? Or, si tu es intelligente, je ne suis pas une bête. Je me dis donc : « Evidemment, elle voudra voir sa fille : la bâtarde, qu'elle a eu installer dans la maison de son père, aux lieux et place de l'enfant légitime. » Je m'informai : j'appris que la nouvelle nourrice donnée, par madame Thomery, à l'enfant qu'elle croit sa fille, sort chaque jour, pour faire prendre l'air à la petite.

Juliette à ces mots, se troubla. Nicolas s'en aperçut.

(*A suivre.*)

## Propos d'actualité

*Les Grands Ministères*

*Depuis que la Troisième République a été proclamée, elle a fait une abondante consommation de ministères : exactement quarante sept, soit un peu plus d'un par an. Les hanneurs sont éphémères !...*

*Cinq cabinets seulement ont duré plus de deux ans. C'est le cabinet Waldeck-Rousseau qui tient le record, avec trois ans moins 15 jours, de 1899 à 1902.*

*Viennent ensuite : le cabinet Clémenceau (1906-1909), deux ans 7 mois ; le cabinet Combes (1902-1905), 2 ans 7 mois ; le cabinet Méline (1896-98), 2 ans du mois ; le cabinet Jules Ferry (1883-85), 2 ans 2 mois.*

*Six cabinets ont duré de un à deux ans ; ils étaient présidés par MM. Buffet en 1875, Dufaure en 1877, Jules Ferry en 1880, Tirard en 1889, de Freycinet en 1890 et Rouvier en 1905. Il faut y ajouter le dernier en date, présidé par M. Briand, et qui a duré exactement un an trois mois et neuf jours... Mais celui-ci n'a pas encore dit son dernier mot.*

*Par contre, un certain nombre de ministères n'ont duré que quelques semaines, voire même quelques jours. Citons : le ministère Defaure, du 18 au 25 mai 1873 ; le ministère de Rochebouët, du 23 novembre au 13 décembre 1877 ; le ministère Fallières, du 28 janvier au 20 février 1883 ; le ministère Brisson, du 3 au 7 janvier 1885 ; le ministère Tirard, du 12 décembre 1887 au 3 avril 88 ;*

*Le président du Conseil, qui tient la record de la constance, est M. Charles Dupuy, qui fut appelé cinq fois par le président de la République pour constituer un ministère : en 1893, 94, 95 et 98.*

*M. de Freycinet le suit de près, avec quatre apparitions : 1879, 1882, 1886 et 1890. C'est le même de Freycinet qui tient le record du portefeuille, ayant été ministre en tout pendant dix ans deux mois et treize jours. Quant à M. Delcassé, il détient ce que l'on appelle en aviation « le record de la durée ; » il a été ministre des affaires étrangères, sans interruption, pendant 7 ans, 4 mois et 9 jours. Et le dit est qu'il brule d'envie d'y revenir !...*

**A. Capella.**

### Musique Municipale d'Ajaccio

Place du Diamant

Programme du 6 nov., à 3 heures

| | |
|---|---|
| Hommage au 50e de ligne, p. r. | Fondard. |
| La belle Ancienne, fant., | Kœnes. |
| Royal Caprice, grande, | Klein |
| Jolie ouverture, | Petrella. |
| Espérance, valse, | Métra. |

Le Chef de Musique, THERI

### LE JUGE DE PAIX DE PRUNELLI-DI-FIUMORBO

Nous recevons de M. le député Adriani un télégramme portant que M. Vincensini, suppléant de la Justice de Paix à Vescos, est nommé juge de paix du canton de Prunelli-di-Fiumorbo.

C'est, on le voit, à la suite d'une erreur télégraphique que nous avons annoncé, dans notre numéro d'hier, la nomination à ce siège d'un suppléant de la Justice de Paix de Bastelica.

Nous nous empressons d'adresser à notre cher camarade, M. Vincensini, chevalier de la Légion d'honneur, nos bien vives félicitations.

La chancellerie, en lui confiant les fonctions de Juge de Paix dans un canton difficile, lui a accordé la récompense bien méritée des excellents services qu'il a rendus en qualité de Juge suppléant.

La nomination de M. Vincensini est de bonne augure, car elle nous donne fort à espérer que, désormais, nous n'aurons plus à craindre l'invasion de nos prétoires par des politiciens, comme nous n'en comptons déjà que trop.

Aussi félicitons-nous MM. Adriani et Giacobbi d'avoir signalé M. Vincensini à la bienveillante attention de la chancellerie, et d'avoir ainsi concouru à la nomination d'un vrai magistrat.

## Les Caisses d'Epargne en Corse

Le département de la Corse ne compte que deux Caisses d'épargne : Bastia et Ajaccio ; il occupe le dernier rang, bien que un autre département n'en compte pas davantage, et que quatre départements en possèdent trois.

Voici, pour l'année 1908, quelques renseignements statistiques sur les deux Caisses de la Corse. Nombre de livrets, 5.127 ; nombre d'habitants pour 1 livret, 52.65 ; nombre de déposants par mille habitants, 18 ; montant du solde dû aux déposants au 31 décembre 1908, 2.632.608 francs. Il est du double dans la Lozère, département qui occupe l'avant-dernier rang.

La moyenne par versement a été de 281.33, celle des remboursements de 246.49, et celle du crédit par livret de 540.35. Il a été effectué pendant l'année 11.702 versements, représentant une somme de 2 519 935 francs, et 8 519 remboursements, représentant une somme de 2 127.318 francs.

## Les Agents des services pénitentiaires

Les membres de l'Association générale des services pénitentiaires (Section de la Seine), réunis au nombre de 400 environ en assemblée générale, aux Grands Salons de la Rive Gauche, 99, rue d'Alésia ;

Après avoir entendu le camarade Blin, de Fresnes, dans l'exposé des revendications de la corporation, fait en présence de MM. Chautemps, rapporteur du budget des services pénitentiaires ; Messmy, Steeg et Python, députés ; Ranson, sénateur, et Courtois, de la Fédération des fonctionnaires ;

Déclarent approuver ses explications pour l'amélioration de la situation ministérielle et moral du personnel de garde et de surveillance ;

Témoignent toute leur reconnaissance aux parlementaires présents, les remercient des déclarations qu'ils ont faites de vouloir énergiquement à la Chambre les desiderata que leur ont été présentés ;

Invitent le conseil d'administration de l'Association à se mettre en rapport avec les élus du groupe parlementaire et tenter une démarche auprès de M. le ministre de l'intérieur, dans le but de faire reporter les économies réalisées cette année dans notre budget sur le petit personnel ; et que les nouveaux emplois prévus soient répartis, tant dans les colonies pénitentiaires, les maisons centrales et d'arrêt où le besoin se fait le plus sentir, afin de donner plus de sécurité en allégeant la durée du service ;

Demandent que les délégations des sections soient reçus par MM. les directeurs locaux ;

Estiment que ce n'est que par ce moyen-là que l'on parviendra à obtenir les améliorations tant désirées, ainsi bien que dans l'intérêt du service que du personnel ;

Se séparent aux cris de : « Vive l'Association générale ! Vive la République démocratique et sociale ! »

Premier assesseur, Roux ; deuxième assesseur, Chauvet ; secrétaire, Vinche ; président, Mariani.

## GAZETTE DÉPARTEMENTALE

**PIETRACORBARA.** — Un nouveau deuil frappe notre commune : c'est M. Bartolomeo Bertolacci qui disparaît après une longue maladie. C'était un parent affectueux, un ami sûr, un citoyen ferme et, un agriculteur actif et intelligent. Aussi, malgré ses 86 ans, il laisse un grand vide autour de lui.

Il laisse aussi un nevau digne de tout éloge, à qui il a eu le temps de montrer le chemin de l'honneur et de la vertu.

Le défunt a été accompagné à sa dernière demeure par un cortège imposant. L'affluence fut générale.

En cette douloureuse circonstance, nous offrons au neveu très éploré, notre condoléance amie, ainsi qu'aux autres parents, l'expression de nos plus vives condoléances.

**PIETRALBA.** — M. Pons, ingénieur des mines, a été le 1er novembre victime d'un accident qui s'est produit dans les circonstances suivantes.

Dans un hangar situé non loin de la gare de Pietralba, des malfaiteurs se sont introduits par effraction et ont emporté une meule à aiguiser, des barres, des mèches à percer le fer, un vilbrequin à bois, etc.

Pour pénétrer dans ce hangar, les malfaiteurs sont entrés par la fenêtre qui ne ferme que par une simple targette en bois et qu'un coup d'épaule suffit à jeter par terre.

M. Pons a porté plainte à la gendarmerie de Lama, qui a ouvert une enquête contre inconnus.

**UCCIANI.** — Sont attribués à la commune d'Ucciani, à défaut de bureau de bienfaisance, les biens ayant appartenu à la fabrique de l'église d'Ucciani, et actuellement placés sous séquestre, la présente attribution faite sous la condition par la commune d'affecter tous les revenus ou produits des dits biens au service des secours de bienfaisance.

Le paiement des dettes régulières ou légales de l'ancienne fabrique de l'église d'Ucciani sera à la charge de la commune attributaire conformément à la délibération du Conseil municipal en date du 22 juin 1910.

## Petite Gazette

Variations Atmosphériques du 5 novembre

Thermomètre. — 7 heures du matin + 13 6 à midi 19° + à 6 heures du soir + 16. Maxima + 19° Minima + 12°.

Baromètre. — 7 heures du matin, 757 mm. 4 midi, 754 mm., 6 heures du soir, 748 mm.

Dans la matinée, Calme
Dans l'après-midi id.
Etat du ciel : le matin, couvert,
l'après-midi, id.

### Nos « Dix S pt Jours »

Ils distinuent crânement musique en tête, tout comme leurs cadets de l'Active, nos braves « Dix-sept jours, » et font comme pour eux-là, il y avait foule sur la place Saint-Nicolas pour assister à la revue qui leur a été passée avant leur départ pour Corte.

Quatre compagnies et une section de mitrailleuses se déployèrent sur la place et défilèrent devant le colonel Brandeaux du 163e qui passa en revue, puis, après un défilé brillamment exécuté, le bataillon du 30e, moins la section de mitrailleuses, partit à 3 heures 40, par train spécial, à destination de Corte.

La population bastiaise a été heureuse de constater, en passant, que le 163e possède toujours une musique.

### Carnet mondain

Nous avons appris avec plaisir le prochain mariage de M. Léon Couston, de Marseille, avec Mlle Mary Ghio, la toute gracieuse fille de l'horticulteur-pépiniériste bien connu de notre ville.

Nous adressons aux jeunes fiancés toutes nos félicitations.

### Examens de droit

Nous apprenons avec plaisir que notre ami, le jeune Vincent Luciani, fils de l'honorable pharmacien de la rue des Terrasses, vient d'être reçu à son deuxième examen de droit devant la Faculté d'Aix, avec félicitations du Jury.

Toutes nos félicitations.

### Décès

Les familles Patacchini et Paoli de Bastia, Veuve de Marseille, viennent d'être cruellement éprouvées par la mort de Mlle Marie-Dominique Patacchini, décédée dans notre ville, à l'âge de vingt-huit ans.

Nous leur adressons nos sincères condoléances.

### Baccalauréat

Ont été définitivement reçus au baccalauréat devant la faculté des sciences de Marseille : 2e partie, mathématiques, MM. Colonnina, Maraccini, Orcini ; 1er partie D, Sciences-Langues vivantes, MM. Bastiani, Bernamont, Casanoperas, Colombani, Marchetti, Sarrochi, Mlle Ferrari.

### Legs Favale

Conformément aux dispositions testamentaires de M. le docteur Favale, il va être attribué cette année trois dots de mariage de 667 francs, instituées en faveur des jeunes Parisiennes âgées de 16 à 25 ans. Il sera procédé à un tirage au sort entre les candidates proposées par les maires des vingt arrondissements.

### Service pénitentiaire

Sont nommés dans le personnel de garde des établissements pénitentiaires, MM. Castellani Mathieu, Canari Philippe, Livrelli Jean Costa Jean, Colonna Laurent.

### Avis

*Le Docteur PARAVICINI* a l'honneur de prévenir le public qu'il vient d'ouvrir son cabinet médical à Bastia, Place Saint Nicolas, 9, (1e étage).

Consultations tous les jours de 2 heures à 5 heures, (dimanche exceptés).

### Entre cochers

Procès-verbal pour tapage injurieux et scandale sur la voie publique a été dressé contre les cochers P. A. et A. D.-P., tous deux au service d'un de nos loueurs de voitures de la rue de l'Opéra.

### Pharmacie

Pharmacie de garde aujourd'hui :
M. Gentil, 30, boulevard Paoli.

### Maladies des Yeux

*Nez, Oreilles et Gorge.*

Avis. Le cabinet du docteur ELIACHEF médecin oculiste de Paris, est transféré 25, Bd Paoli, 25, Bastia.

Consultations tous les jours de 10 h. à 4 heures, pour toutes maladies des **Yeux, Nez, Oreilles et Larynx.**

### A louer

Un appartement complètement remis à neuf composé de 9 pièces, rue de l'Opéra, numéro 18, au 2e étage.

### SOCIETES & SYNDICATS

SOCIÉTÉ SAINTE-DÉVOTE. — Les membres participants sont avisés que les 6 et 13 courant, aura lieu la perception au siège social, de 9 à 11 heures, rue Napoléon, 12, au 2e.

CAFARD-CLUB BASTIAIS. — Les membres du dit Club sont priés d'assister à la réunion qui aura lieu dimanche, à 1 heure de relevée, au local habituel (Bar Basilea).


*Emulsion Normale*
**d'Huile de foie de Morue pure**
DE NORWÈGE
aux hypophosphites et glycérophosphates de chaux et de soude
préparée par
P.-A. QUILICI
Pharmacien Chimiste
*10, Boulevard du Palais, BASTIA*

Supérieure à toutes les huiles de foie de morue dont elle possède toutes les propriétés bienfaisantes sans en avoir les inconvénients, cette émulsion est facilement digérée et, à cause de son goût agréable, elle est acceptée d'enfant demandée par les enfants.


### GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE de Bastia

*Faillite des Fiosja Jean-Baptiste*

Troisième et dernière réunion de vérification et affirmation de créances

Les créanciers présumés de feu Fiosja Jean-Baptiste, ci-devant pharmacien, à Bastia, sont invités à déposer leurs titres de créances soit au greffe, soit entre les mains du Syndic, M. Maestracci, agréé, et à se présenter en personne ou par fondé de pouvoirs muni d'une procuration enregistrée, au Chambre du Conseil du Tribunal, le mardi 22 novembre 1910, à 2 heures du soir, aux fins de troisième et dernière réunion de vérification et affirmation de créances.

Bastia, le 5 novembre 1910.


MESDAMES


## Nos Dépêches

### AJACCIO
### LE CORRESPONDANT DU « PETIT BASTIAIS » chez M. le Préfet

Ajaccio, 5 novembre.

Notre excellent collaborateur, M. Paul Valot, s'est rendu aujourd'hui à la Préfecture pour saluer M. le Préfet au nom du *Petit Bastiais*.

M. Buellet, qui a bien voulu réserver à notre correspondant un accueil très cordial et s'entretenir longuement avec lui, l'a autorisé à publier la déclaration suivante :

« J'étais, dit M. le Préfet, fatalement appelé à venir en Corse.

» Lors de mon passage, en qualité de secrétaire général, dans le département du Pas-de-Calais, j'avais décidé, avec quelques amis, de venir visiter la Corse, dont on m'avait dit extrêmement de bien.

» Or je m'aperçois qu'on avait tort de dire que l'on éprouve toujours une déception, lorsqu'on arrive dans un pays que l'on entend beaucoup flatter.

» Je n'ai pas du tout été déçu en débarquant à Ajaccio.

» Votre rade est incomparable et, dans les courtes promenades que j'ai pu faire en compagnie de ma famille à travers vos belles campagnes, j'ai été absolument ravi devant la beauté du paysage et la richesse de votre végétation. »

M. le Préfet, ajoute notre correspondant, est un touriste fervent et cet amour pour la nature lui permettra de passer des heures agréables dans notre pays.

L'impression produite sur M. le Préfet est partagée par M. Lambry, secrétaire général, et par M. Bertoin, chef de cabinet, déjà très enthousiastes de notre île de Beauté.

C'est ce que ces deux nouveaux fonctionnaires ont déclaré à notre Correspondant lorsqu'il a été les saluer au nom du *Petit Bastiais*.

### La Chambre de Commerce et la Compagnie Fraissinet

Ajaccio, 5 novembre 1910.

La Chambre de Commerce d'Ajaccio avait adressé, par télégramme, au Ministre du Commerce une délibération prise au sujet des faits imputables à la Compagnie Fraissinet.

Le distingué président de notre Chambre de Commerce a reçu aujourd'hui de M. Jean Dupuy, ministre du Commerce, la réponse suivante :

Paris, 2 novembre 1910.

*Le Ministre du Commerce à M. le Président de la Chambre de Commerce d'Ajaccio.*

« Monsieur le Président,

» Vous avez bien voulu, par une dépêche en date du 21 octobre 1910, signaler à mon attention des faits imputables à la Compagnie Fraissinet, concessionnaire des Services maritimes postaux entre la Corse et la Corse, lesquels faits seraient de nature à porter préjudice au commerce d'Ajaccio et à l'intérieur de l'Ile.

» J'ai l'honneur de vous informer que je me suis empressé de prier mon collègue des Travaux publics d'intervenir auprès de la Compagnie Fraissinet, afin de faire cesser la prolongation de cet état de choses.

» Recevez, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération distinguée.

» JEAN DUPUY,
» *Ministre du Commerce.* »


*Emulsion Normale*
**d'Huile de foie de Morue pure**
DE NORWÈGE
aux hypophosphites et glycérophosphates de chaux et de soude
préparée par
P.-A. QUILICI
Pharmacien Chimiste
*10, Boulevard du Palais, BASTIA*

Supérieure à toutes les huiles de foie de morue dont elle possède toutes les propriétés bienfaisantes sans en avoir les inconvénients, cette émulsion est facilement digérée et, à cause de son goût agréable, elle est acceptée d'enfant demandée par les enfants.


# DERNIÈRES NOUVELLES

Service télégraphique spécial du *Petit Bastiais* 00617

**BOURSE DE PARIS**

| | |
|---|---|
| Rentes de 3 0/0 ancien . | 4 nov. — 5 nov. |
| de 3 0/0 amortis. . | 97.15 — 97.30 |
| ex-coupon | 98.75 — 98 80 |

## LES BIENS DES ÉGLISES

Paris, 5 novembre.

Le *Journal Officiel* publie les décrets portant attribution aux communes de Sollacaro, Silvareccio, Porta, Poggio di San Gavino, San-Damiano, des biens ayant appartenu aux fabriques de ces communes.

## Conseil de Cabinet

Paris, 5 novembre.

Les Ministres et Sous-secrétaires d'Etat se réuniront en conseil lundi matin à 10 heures, au ministère de l'Intérieur, sous la présidence de M. Briand.

## INTERPELLATION BLUYSEN

Paris, 5 novembre.

M. Buysen vient d'adresser une lettre à M. Bisson, président de la Chambre des députés, lui annonçant son intention d'interpeller sur les bruits qui courent au sujet de la cession de Chanteraine à l'Angleterre.

## Les Nouveaux Ministres

*Interview de M. Lafferre*

Paris, 5 novembre.

Les commentaires et appréciations des journaux continuent, suivant les opinions qu'ils profèssent, à se manifester au sujet de la constitution du nouveau ministère.

Le rédacteur d'un grand journal du matin s'est rendu auprès de M. Lafferre auquel il a demandé quelle sera son attitude vis-à-vis des travailleurs.

Le Ministre du Travail a déclaré qu'il dirait la vérité aux travailleurs, mais qu'il saurait les défendre et les soutenir, tant que leurs revendications seraient justes et légitimes.

## *Interview de M. Maurice Faure*

Egalement interviewé M. Maurice Faure, ministre de l'Instruction publique, fit cette déclaration :

« Je serai un ministre de défense laïque et républicaine. »

## Nouvelles Militaires

*Gendarmerie*

Paris, 5 novembre.

Le *Journal Officiel* publie les nominations suivantes dans la gendarmerie :

Sont nommés gendarmes :

Dans la Garde républicaine, arme à cheval. Degiovanni, ancien brigadier au 19e escadron du train des équipages militaires, demeurant à Carchetto.

A la 14e légion bis, compagnie des Hautes-Alpes, arme à cheval, Sereni, brigadier au 19e d'artillerie, demeurant à Levie.

A la 15e légion bis, compagnie des Basses-Alpes, arme à cheval, Buscardini, ancien soldat au 17e escadron du train, demeurant à Vezzani.

A la 15e légion bis, compagnie des Alpes Maritimes, arme à cheval, Marchesini, ex-sergent au 11e, demeurant à Saint André de Bidon.

A la même compagnie, Colfaccioni, ex-soldat au 4e colonial, demeurant à Bilia.

### *A la Légion de la Corse*

1re compagnie, arme à cheval, Pierson, soldat au bataillon de la Nouvelle Calédonie.

Labro, maréchal des logis au 2e groupe d'artillerie de campagne, en Afrique.

Revel, ex-soldat au 17e escadron du train.

Caubet, ex-canonnier au 3e groupe d'artillerie de campagne, en Afrique.

Candille, ex-caporal au 1er tirailleurs algériens.

Roux caporal à la 1re compagnie de discipline.

A la 2e compagnie, arme à cheval, Dieu, ex-brigadier au 18e escadron du train.

Boulez, brigadier au 26e bataillon du génie.

Bigard, maréchal des logis au 43e d'artillerie.

A la 2e compagnie, arme à pied, Borreix, caporal au 4e tirailleurs algériens.

Sicart, sergent au 28e bataillon de chasseurs à pied.

Rabot, ex-caporal au 158e.

Barracq, ex-soldat au 7e colonial.

## EN ESPAGNE

### LA LOI DU " CADENAS "

Madrid, 5 novembre

Des télégrammes de Madrid annoncent que le Sénat espagnol a voté à une grande majorité la loi dite du « Cadenas. »

Cette loi, proposée par les groupes libéraux, interdit l'établissement, en Espagne, de nouvelles congrégations religieuses.

La loi dite du « Cadenas » est la manifestation de l'orientation nouvelle de la politique anti religieuse préconisée par le ministère Canalejas.

## Les Troubles Révolutionnaires EN CATALOGNE

### Arrestation des Chefs anarchistes

Paris, 5 novembre.

L'agitation révolutionnaire, qui depuis longtemps déjà se manifestait dans la province de Catalogne, menaçait de reprendre plus activement que jamais.

Une détermination énergique du gouvernement vient, momentanément, d'étouffer les troubles qui éclatent, une fois de plus, sur le point de se faire jour.

Plusieurs chefs anarchistes, depuis longtemps surveillés par la police, ont été mis en état d'arrestation.

Ces actes pour enrayer le mouvement révolutionnaire qui se dessinait avec une netteté des mieux rassurantes.

## Tirages financiers

*Ville de Paris 1875*

Paris, 5 novembre

L'obligation portant le numéro 69 272 est sortie remboursable à *cent mille francs*.

L'obligation portant le numéro 108 427 est sortie remboursable à *cinquante mille francs*.

### *Foncières 1879*

Les obligations portant les numéros 137.598 et 1 270 302 sont remboursables chacune à *cent mille francs*.

### *Foncières 1885*

L'obligation portant le numéro 572 671 est sortie remboursable à *cent mille francs*.

L'obligation portant le numéro 328 456 est sortie remboursable à *vingt-cinq mille francs*.

### *Foncières 1909*

L'obligation portant le numéro 1.007 898 est sortie remboursable à *cent mille francs*.

L'obligation portant le numéro 548.428 est sortie remboursable à *dix mille francs*.

## EN ALLEMAGNE

### LE TZAR chez Guillaume II

Paris, 5 novembre.

L'empereur Guillaume a offert aujourd'hui à son hôte une chasse dans les tirés de Postdam.

Les grands dignitaires de la cour assistaient à cette chasse royale au cours de laquelle de nombreuses pièces furent inscrites au Tableau.

### *La Presse Allemande*

Aucun toast n'ayant été prononcé au cours offert par le Kaiser à l'Empereur de Russie, la presse allemande ne dissimule pas sa surprise.

L'importance de l'entrevue des deux souverains n'échappe à personne et l'on attribue cette rencontre à un motif tout autre qu'à une visite de pure courtoisie.

## TOULON

### EN L'HONNEUR DE PIERRE LOTI

### REMISE
### *des insignes de Commandeur de la Légion d'honneur*

Toulon, 5 novembre.

Aujourd'hui, à bord du cuirassé *Patrie*, vaisseau-amiral de la première escadre, a eu lieu la remise de la croix de commandeur de la Légion d'honneur au capitaine de vaisseau, en retraite, Julien Viaud, Pierre Loti, de l'Académie française.

Cette cérémonie, renvoyée à aujourd'hui, à la demande de Pierre Loti, fut présidée par le vice-amiral Fauque de Jonquières, un camarade du *Borda*.

La cérémonie a revêtu un caractère intime, officieux même, non cependant dépourvu d'une certaine grandeur.

Tous les officiers légionnaires de l'escadre étaient rangés sur le pont du *Patrie*. Le vice-amiral Fauque de Jonquières, après que les tambours et clairons eurent ouvert le ban, prononça les paroles sacramentelles, et, après avoir cravaté de la Légion d'honneur, son ancien camarade de promotion, lui donna l'accolade.

Le vice-amiral Fauque de Jonquières prononça une fine allocution, exaltant le mérite de l'officier de marine, devenu une des gloires de la littérature française.

Pierre Loti répondit par un discours au cours duquel il laissa à différentes reprises percer son émotion.

Un dîner de 24 couverts, auquel étaient conviées les autorités civiles, militaires et maritimes les plus en vue de Toulon, clôtura cette fête toute intime donnée en l'honneur de l'auteur de *Pêcheurs d'Islande*.


*Avez-vous soif?*
Prenez quelques gouttes d'Alcool de Menthe de
**Ricqlès**
dans un verre d'eau sucrée.
Produit hygiénique.
*Il assainit l'eau et préserve de la Cholérine, des épidémies.*
HORS CONCOURS PARIS 1900
GRANDS PRIX | TOULOUSE 1904 | MILAN 1906 | BORDEAUX 1907 | LONDRES 1908
EXIGER du RICQLÈS



Très Prochainement
*Ouverture*
des Ateliers de Photographie
J. MORETTI
*Successeur de Paccioni*
Boulevard Saint-Angelo
en face le Petit Lycée
près du Palais de Justice
BASTIA

MELROSE
RÉGÉNÉRATEUR
favori des
CHEVEUX
Ne manque jamais de rendre progressivement aux CHEVEUX GRIS leur
COULEUR NATURELLE
Il fortifie et fait pousser les cheveux en abondance et leur donne une souplesse qui les empêche de se casser ou de tomber.
Il entre les pellicules et rend à la chevelure sa *BEAUTÉ PRIMITIVE.*
Se trouve à Paris, Depôt : 26, rue Pierre-Nicole, Paris.



# MAISON CARBUCCIA ET FILS
## BASTIA

**Très prochainement ouverture des Nouveaux Magasins avec inauguration des rayons de Chaussures, Modes, Faïence, Articles de Paris, Ustensiles de Ménage, Articles de Chauffage, Literie, Porcelaine, etc., etc.**

INSTALLATION MODERNE

RELIGIEUSE
Savon Le CHAT
Extra Garanti Pur
Production 100.000 Kilogr. par Jour
la plus importante des Savonneries de l'Europe Continentale
Maux de Dents guéris radicalement par Boulettes Dentaires
de A. FOURNEAUD Pharmacien, à Périgueux
Dépôts : Pharmacies Luigi à Bastia, à Ile-Rousse, à Calvi, à Corte, à Propriano, à Sartène, à Porto-Vecchio
CHEVEUX SAUVÉS Poudre Habe

Chaque famille doit avoir un appareil d'Eclairage pour mansarde, Lampe Electrique très pratique.
L'INDISPENSABLE, Lampe Electrique de poche RADIA.
En vente chez tous les Débitants de Tabacs et à Ajaccio, chez M. Léon SERRA, 19, Cours Napoléon
Représentants concessionnaires pour le Département : Maison Ch.-F. POGGIOLI et Cie, Bastia.

MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION
JOSEPH LUCCHETTI
45, Boulevard Paoli, BASTIA
Tuiles et Briques de Marseille
reconnues supérieures dans le Monde entier
CHAUX éminemment hydraulique
CIMENTS Portland, Roquefort et Valentine
PLATRES Blancs, Rouges et Gris
FERS I à planchers et PLATS, ronds ou carrés
FONTES — PLOMB — ZINC feuilles, tuyaux et gouttières
Seul dépositaire des carreaux mosaïques en ciment de la Maison LANIER de Salon, incomparables par leur coloris et dureté.
A NOTER. — La Maison remplace gratuitement les carreaux usés avant 20 ans. Aucune autre ne peut donner ces garanties.
Tapisserie et Vitres
Vernis — Couleurs et Pinceaux
Bois de Construction — Planches et Madriers
Accessoires de portes et fenêtres — OUTILS
Appareils inodores de tous systèmes
MARBRERIE — MARCHES, DALLES ET EVIERS EN PIERRE DE BRANDO
Prix de Réclame
Plans et Devis à titre absolument gracieux

Pétrin Mécanique « LE RAPIDE »
A. MILLOU
INVENTEUR CONSTRUCTEUR
17-19, rue de Crimée — MARSEILLE
Plus de 1.000 pétrins installés à ce jour
Modèle 1911 à Cuve tournante.
Faisage Rapide — Travail par écharpées.
Le plus perfectionné pour la panification.
MÉRIDIONALE CORSE et ALGÉRIENNE
Le voir fonctionner chez M. ROSSI, président du Syndicat des patrons boulangers, à BASTIA.

GRAND BAR SOAVI
Cours Sebastiani et rue Neuve Saint-Roch, BASTIA
Seul Etablissement en Corse préparant instantanément en présence du Consommateur l'incomparable
CAFÉ-EXPRESS
et l'exquis
CHOCOLAT-EXPRESS
à 20 centimes la tasse
Le Directeur-gérant : J. B. ALLEGRINI

RHUM FOX-LAND
Grande Marque
55 fûts vides à vendre de 250 à 260 litres.
S'adresser : 28, Bd de Riquier, à Nice.

REVUE-GUIDE PRATIQUE
bulletin mensuel 16 pages, droit usuel, renseignements utiles, union, défense et intérêts du commerce, très intéressant pour commerçants, l'industriel, cultivateurs et rentiers
Fr. MAESTRACCI
ADRESSE AU JOURNAL OU FRANCO
2, rue Neuve St-Roch, Bastia (Corse) ou dans tous les bureaux de poste

MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION
Chaux hydrauliques et Ciments, marques de Villeneuve et Lafarge du Teil. — Plâtres gris et blanc. Carreaux-Mosaïques ciment. — Briques plates et rondes. — Carreaux. — Tomettes. — Poyaux en poterie et en grès.
FERS A PLANCHER I
Fers en barres : Plats, Ronds, Carrés, Fil de fer, Ronces artificielles
TUYAUX EN FONTE, EN GROS
Appareils Sanitaires
Charles CLÉMENT & Cie,
Entrepôts aux Magasins Généraux à Boulevard de Cardo, 1.

DEMANDEZ PARTOUT :
LA CÉDRATINE
de la Maison L. S. MATTEI & Cie
Liqueur apéritive, digestive et anti-spasmodique, dont l'usage journalier et modéré facilite toutes les fonctions de l'estomac

POUDRE LES POULES
2.500 OEUFS par an pour 10 poules
NOTICE gratis et franco
Dépôt : COMPTOIR AGRICULTURE A. PRÉVOST (Aisne) Paris

PROCHAINS TIRAGES
10, 15, 25 novembre
1er, 5, 10, 15, 20, 22, 25, 27 décembre
Un bon Conseil doit toujours être suivi !
DES MILLIERS DE LOTS ET DES MILLIONS DE FRANCS
à gagner
à encaisser
5 Gros Lots de UN MILLION
15 — 600.000 Francs.
20 — 500.000 —
20 — 300.000 —
15 — 250.000 —
50 — 200.000 —
70 — 150.000 —
430 — 100.000 —
10 Lots de 75.000 Francs
195 — 50.000 —
45 — 30.000 —
230 — 25.000 —
60 — 20.000 —
815 — 10.000 —
90 — 6.000 —
1500 Lots de 5.000 Francs
195 — 3.000 —
60 — 2.500 —
865 — 2.000 —
85 — 1.500 —
180 — 1.250 —
21.855 — 1.000 —
etc., etc., etc.
42.205 LOTS
Plus de 160 MILLIONS de FRANCS
UN TIRAGE en moyenne tous les trois jours.
Contre 5 francs, on reçoit 100 NUMÉROS de Titres et l'on participe aux prochains Tirages.
La Prévoyance Mobilière, 5, Rue de Chantilly, Paris (9e)

AVIS
Les frères Maggiotti ont l'honneur de faire connaître au public qu'en plus du service d'affichage, dont ils ont le monopole, ils se tiennent à la disposition de toutes les personnes qui auraient besoin de faire laver et cirer leurs appartements.
Ils se chargent également du battage des tapis à la satisfaction de toutes les personnes qui voudront l'honorer de leur confiance.
S'adresser pour tous renseignements aux frères Maggiotti, rue Napoléon, 13, Bastia.

Vin du CAP CORSE au QUINQUINA de L. P. MATTEI
Apéritif TONIQUE Délicieux Fortifiant
Attention aux Contrefaçons

TRENTE-SIXIÈME ANNÉE. — N° 307
LUNDI 7 NOVEMBRE 1910
00610
# Le Petit Bastiais
5 CENTIMES — JOURNAL QUOTIDIEN — 5 CENTIMES
Rédaction & Administration : 8, Boulevard du Palais, Bastia
J.-B. OLLAGNIER, Directeur
Les annonces sont reçues à forfait d'avance et reçues aux Bureaux du Journal.
Faits divers 1 fr. — Réclames (3e page) 0.75 — Divers 0.30 — Judiciaires 0.25
ABONNEMENT (Payable d'avance)
Corse..... 20 fr. 10 fr. 5 fr.
Autres Départ. 22 » 12 » 6 »
Union postale, et autres Pays : le tarif de Corse.
On ne répond pas des manuscrits déposés

BIBLIOTECA

# La Question des Chemins de fer
ET
# M. Adolphe Landry

Le discours de M. Landry au Conseil général. — La situation actuelle de la Compagnie des C. F. D. — Exploitation par l'Etat ou Concession. — Le projet Barthou et le projet Millerand — Importance du nouveau projet.

Nos lecteurs ont encore présent à l'esprit le remarquable discours que M. Adolphe Landry, député de Calvi, a prononcé au cours de la dernière session du Conseil général, sur l'importante question des chemins de fer de la Corse (1).

Ce discours, qui résume d'une manière magistrale cette question de haute actualité, mérite de retenir l'attention de tous ceux qui souhaitent et qui veulent le prompt relèvement de notre malheureux pays.

Avec son talent coutumier et une sincérité à laquelle nous nous plaisons à rendre hommage, l'éminent député de Calvi a traduit l'état d'âme insulaire. Il a indiqué, sans se perdre en vaines considérations, les vœux et les aspirations de notre département qui demande, avant toutes choses, la possibilité de revenir à une vie active et féconde par la mise à exécution des grands travaux d'intérêt général.

Cette volonté, aujourd'hui nettement exprimée par tous les corps élus de l'île, et notamment par les votes unanimes de l'assemblée départementale, ne saurait être primée par des considérations d'ordre secondaire.

Quand on examine cette question des chemins de fer de la Corse, une remarque s'impose dès le début. C'est que l'on a, comme à plaisir, compliqué une situation qui est pourtant fort simple.

Le contrat qui liait l'Etat à la Compagnie des Chemins de fer départementaux pour l'exploitation du réseau de la Corse, est venu à expiration au cours du mois de décembre dernier. Une nouvelle exploitation va être entreprise : quelles sont les améliorations et les modifications que la Corse est en droit d'obtenir, et par suite quel est le meilleur système d'exploitation à adopter pour obtenir satisfaction ?

Voilà toute la question.

Le département, ou pour mieux dire le Conseil général, mis en présence de cette situation, après avoir soigneusement examiné les divers projets qui pouvaient être soumis à l'approbation du Gouvernement, a cru pouvoir répondre à toutes les critiques qui avaient été adressées à l'ancienne convention, en proposant l'exploitation du réseau de la Corse par l'Etat.

Cette solution a toujours été chère à l'assemblée départementale, et elle aurait, paraît-il, beaucoup d'avantages si elle ne présentait un défaut capital : c'est que l'Etat, ou plus exactement le Gouvernement, ne veut en aucune façon entendre parler de l'aimable cadeau que voudrait lui faire le département de la Corse.

Sur ce point, M. Barthou, alors ministre des Travaux publics, avait répondu par un refus catégorique, et M. Millerand, son successeur, sur lequel les étatistes avaient fondé les plus grands espoirs, n'a pas été moins affirmatif.

Pourquoi cette attitude nettement contraire aux desiderata du Conseil général ? M. Landry nous en donne les raisons : le gouvernement refuse de proposer l'exploitation par l'Etat parce qu'il est d'avance convaincu que le Parlement ne lui accorderait pas l'autorisation demandée.

Ne sommes-nous pas, en effet, au lendemain de cette opération, si vivement critiquée, qui s'appelle le Rachat de l'Ouest et dont les conséquences apparaissent comme nettement désastreuses pour les finances publiques ?

C'est là, en effet, un argument que les adversaires de l'exploitation par l'Etat ne manqueraient pas de faire valoir et qui trouverait d'autant plus d'écho qu'il s'agit ici de la Corse.

L'honorable député de Calvi n'a pas caché sa manière de penser et il est bon, en de pareilles matières, de parler un tel langage.

Tout projet d'exploitation par l'Etat étant écarté, il faut de toute nécessité recourir au système de la concession.

Ici quelques divergences de vues se sont produites, et le premier projet de contrat présenté par le Gouvernement a été loin de recueillir tous les suffrages. Ce projet, en effet, ne constituait pas un très grand progrès sur le traité antérieur. Il maintenait la prime d'économie, subordonnait l'abaissement des tarifs à un accroissement considérable du trafic, et ne donnait pas au personnel les satisfactions nécessaires.

Or, ce qu'il fallait avant tout obtenir, c'était la suppression de la fameuse prime d'économie, autrement dit la suppression de ce système qui consiste à dédommager une compagnie de l'insuffisance de ses recettes.

Quel intérêt peut avoir une Compagnie à augmenter son trafic, si elle sait d'avance que l'Etat lui remboursera ses dépenses ?

Il fallait donc sur ce point modifier considérablement le projet gouvernemental : il fallait ensuite donner au personnel certaines garanties, notamment au point de vue de la retraite, et il était d'autre part nécessaire de rendre possible l'abaissement des tarifs et l'augmentation du nombre de trains. Grâce aux persévérants efforts de nos Représentants, ces diverses modifications ont été obtenues. Elles font aujourd'hui partie du nouveau projet déposé le 30 juin dernier par M. Millerand, alors ministre des Travaux publics.

Aux termes de la nouvelle Convention, la prime d'économie n'est plus appelée à fonctionner que dans des conditions nettement déterminées, le personnel voit sa situation sensiblement améliorée, puisque la Compagnie s'engage à verser 12 0/0 à la Caisse nationale des retraites sur le traitement de chaque employé, dont 9 0/0 à la charge de la Compagnie et 3 0/0 prélevés sur le traitement et sans qu'en aucun cas les salaires actuels puissent être abaissés ; enfin, en ce qui concerne l'augmentation du nombre de trains, le chiffre de la recette kilométrique a été abaissé dans de très notables proportions, de 4.000 à 3.200 francs.

Nous n'avons pas l'intention d'analyser ici ce nouveau projet de Convention, mais, même en s'en tenant aux grandes lignes, il est facile de voir qu'il présente de très sérieux avantages sur le projet antérieur.

Donne-t-il sur tous les points satisfaction aux divers intéressés ? Il serait inexact de le prétendre ; mais ce qu'il faut en même temps retenir, c'est qu'il contient notamment un article permettant au ministre des Travaux publics d'imposer certaines améliorations à la Compagnie, c'est que, d'autre part, la situation du personnel suivra les progrès qui seront par la suite réalisés sur les réseaux similaires du Continent.

D'ailleurs, ce n'est pas seulement dans ces modifications que réside le mérite du nouveau projet.

Il contient une disposition essentielle dont la Corse entière doit comprendre l'extrême importance : C'est la déclaration d'utilité publique de la ligne de Ghisonaccia à Bonifacio.

Le projet Barthou parlait de construction éventuelle. Le projet Millerand renferme dans son article premier cette déclaration.

Le vote du projet de convention, c'est donc la construction immédiate d'une nouvelle voie ferrée en Corse.

Voilà la considération essentielle devant laquelle tombe toute objection et qui doit nous engager à accepter la nouvelle convention que l'Etat vient d'établir d'accord avec la Compagnie de Chemins de fer départementaux.

Une dernière question se pose. Pourquoi, nous demandera-t-on, la Compagnie des C. F. D. et non pas une autre ? Pour cette simple raison que les autres compagnies ne veulent pas prendre à leur charge le réseau de la Corse.

Il est même à retenir, de l'avis très autorisé du Directeur des Chemins de fer au Ministère des Travaux publics, que l'on a obtenu de cette Compagnie le maximum d'avantages désirables.

N'oublions pas, en effet, qu'avec le

(1). Voir le *Petit Bastiais* des 14, 17, 19 et 21 octobre 1910.

61 — FEUILLETON DU PETIT BASTIAIS

# LES OUVRIÈRES DE PARIS
par PIERRE DECOURCELLE

PREMIÈRE PARTIE

XI

L'ENNEMIE

Elle l'aperçut d'un signe de tête et, entrant dans la chambre, s'avança avec précaution jusqu'au lit où Clotilde semblait dormir. En contemplant les affreux ravages que le désespoir et la maladie avaient creusés sur le visage de son amie de pension, une joie diabolique emplit le cœur de l'indigne créature. Aucun remords ne la saisit de son œuvre détestable ! Clotilde de Rouvray, échappée, ensuite, brisée, était enfin telle que la souhaitait depuis si longtemps la haine acharnée de Sidonie. Libre des fiançailles est d'une acuité et d'une délicatesse infinies. Exigé le soin que mettait la fille de Pierre Bourgeoil à éviter tout bruit, Clotilde semblât se rendre compte que la personne qui venait de s'approcher de sa couche n'était pas la même que celle qui se tenait quelques instants plus tôt à son chevet. Avec effort, elle leva ses paupières bleuies par la fièvre. A la vue de Mme de Langeville, une expression indéfinissable de répulsion et d'horreur brilla dans son regard.

— Toi !.. murmura-t-elle d'une voix entrecoupée par l'émotion, tandis que son œil cherchait vainement autour d'elle, comme pour implorer un secours... Toi ici !..

— Oui, fit Sidonie d'un ton mielleux, j'ai voulu prendre de tes nouvelles. J'ai appris seulement tout à l'heure que ton indisposition était plus sérieuse qu'on ne l'imaginait...

— Et tu as eu l'impudence de venir me braver en face !.. Tu as voulu contempler ton ouvrage, n'est-ce pas ?..

— Je ne te comprends pas, Clotilde !

— Va t'en !

— Que dis-tu ?

— Je dis que je te chasse !.. Entends-tu ! Je te chasse de ma maison !.. de ma présence !

La misérable balbutia :

— En vérité, Clotilde, c'est le délire, sans doute, qui te fait parler ainsi !

— Non ! non ! reprit la duchesse... Je connais la haine et ton infamie !.. Tu as voulu me voir mourir !.. Eh bien ! tu n'auras pas cette satisfaction !

Devant l'attitude résolue de sa victime, devant cet œil froid qui semblait fouiller sa conscience jusque dans ses replis les plus intimes, Sidonie, malgré son audace, se troubla.

— Quoi ! fit-elle avec effort... Aurais-je, à mon insu, quelques torts envers toi, et les aurait-on exagérés dans un but que je ne m'explique pas ?.. Il y a des êtres si méchants dans ce monde !.. Mais si j'étais innocemment coupable, je n'hésiterais pas, Clotilde, surtout en ce moment, à solliciter de toi mon pardon !

— Hypocrite et lâche !.. murmura Mme de Rouvray... Sors d'ici, si tu ne veux pas que je te fasse balayer par mes laquais !

Mme de Langeville se redressa, haineuse et sifflante comme une vipère :

— Je le ferais répondit froidement Clotilde... Allons !.. Obéis !..

D'un geste impérieux, son bras amaigri désignait la porte à la comtesse de Langeville. Terrifiée, celle-ci perdit définitivement contenance et recula sous le regard impérieux de Clotilde. Elle sentera la porte qui séparait la chambre du salon. M. de Rouvray apparut. Mais ce court instant avait suffi à la fille de M. Bourgeoil pour reconvrer un peu de sang-froid :

— Je ne veux pas la fatiguer, fit-elle... Je m'en vais !

Pierre, du seuil de la porte où il se tenait, avait jeté les yeux sur sa femme. Il lut dans le regard de celle-ci une telle aversion, une telle horreur qu'une lueur illumina son cerveau. Si c'était Sidonie qui avait écrit la lettre anonyme ?..

— Vous avez raison ! songea-t-il d'une voix brève... Votre visite, en ce prolongeant, pourrait nuire à Mme de Rouvray !..

Elle le regarda à son tour, et vit le doute qui hésitait dans les prunelles du mari. Un instant, l'idée de se venger de l'affront qu'elle venait de subir lui vint à l'esprit. Elle va demander si elle n'allait jeter à la face de cet époux si confiant le nom de l'amant de sa femme. Mais le courage lui manqua... Un duel surgirait infailliblement de cette révélation entre le duc et M. de Langeville. Elle ne voulait pas qu'on fait Philippe. Elle devra en silence l'injure dont elle sentait encore sa joue flagellée et, après un léger salut au duc, descendit lentement l'escalier. A son passage, la porte cochère s'ouvrit. Devant elle, le long de la chaussée, sa voiture attendait. Sous les bouffées d'air frais qui lui frappaient le visage, Sidonie reprit possession d'elle-même. Au moment où le valet de pied allait lui ouvrir la portière, elle l'arrêta d'un geste. En tournant la tête, à sa gauche, à cinquante mètres environ, se dirigeant vers l'hôtel de Rouvray, elle venait d'apercevoir M. de Langeville. Lui aussi l'avait vue, car il hâta le pas et s'avança de son côté, tandis qu'elle même marchait à sa rencontre.

— Vous sortez de cette maison ? demanda Philippe avec anxiété.

— Vous le voyez !

— Et on ne vous a pas chassée !

Elle le regarda en face avec un air de défi, et prononça :

— Si !.. Mais je me vengerai !

— Malheureuse !.. N'avez-vous pas fait assez de mal ?.. L'agonie de la martyre qui meurt là haut n'est-elle pas votre ouvrage ?..

— Je me sois défendue !.. D'ailleurs, pourquoi serai-je responsable de la maladie qui s'est abattue sur Mme de Rouvray ?

— Parce que ce n'est pas à une femme de poitrine ou à une phtisique, comme les médecins le prétendent, que la malheureuse femme est en train de succomber.. Elle meurt de désespoir et de douleur !

— Elle ?..

— Qui sait, poursuivit Langeville d'une voix vibrante, en plongeant ses yeux dans ceux de la misérable, si vous n'êtes pas complice dans la disparition de son enfant ?

— Que dites vous ?.. questionna Sévèrement Sidonie... Cette petite fille, la vôtre, aurait disparu ?..

— Et n'est un crime de plus dont vous êtes coupable ; car si vous n'aviez pas déchaîné par votre infamie la catastrophe qui, heureusement, a passé au dessus de la tête de Mme de Rouvray sans l'atteindre, cette enfant serait encore là, et sa mère ne mourrait pas de l'avoir perdue !

(A Suivre).

nouveau régime, la Compagnie va exploiter à ses risques et périls, et retenons d'autre part que les recettes actuelles du réseau de la Corse ne suffisent pas à couvrir les dépenses. Ajoutons enfin, que l'augmentation des recettes au cours de ces dernières années n'est due qu'à l'accroissement de la fabrication des extraits tanniques, industrie qui, depuis quelque temps, paraît en voie de diminution.

Enfin si l'on se refuse à accepter le projet actuel, que va-t-il arriver ?

Le Gouvernement, mis dans l'obligation de reprendre des pourparlers avec la Compagnie des C. F. D. ou toute autre Compagnie, va se trouver fort embarrassé pour obtenir d'autres modifications. En admettant même que quelques changements soient obtenus, le projet sera renvoyé de commission en commission, et du train où vont les choses, il est à présumer que la construction des nouvelles voies ferrées sera différée de plusieurs mois, peut-être même et plus exactement, de plusieurs années...

Il est donc urgent d'aboutir, et pour cela, il n'est d'autre moyen que d'accepter le projet Millerand tel qu'il a été déposé sur le bureau de la Chambre.

La Compagnie des C. F. D. en acceptant le nouveau traité aura de lourdes charges à supporter, mais nous sommes persuadé qu'elle n'hésitera pas à consentir les quelques sacrifices qu'on lui demande dans l'intérêt du pays. A une situation nouvelle devront correspondre de nouvelles obligations, tout particulièrement en ce qui concerne l'augmentation et le développement du trafic. Mais, au fait, n'est ce pas dans ce but que la nouvelle formule d'exploitation a été adoptée et n'est-il pas permis d'avoir la plus légitime confiance dans l'active et intelligente Direction des C. F. D.

Telle est du moins la conclusion toute naturelle qui découle des considérations que nous venons de faire valoir et à laquelle se rallient, à l'heure actuelle, non seulement nos Représentants, mais tous ceux qui ont hâte de sortir de l'énervante période d'attente que nous traversons pour entrer résolument dans *la voie des réalisations.*

## Commission Sanitaire de l'arrondissement de Bastia

*Séance du 8 novembre 1910*

Ordre du jour:

I. — Réclamation Padelli et Righi contre l'état d'insalubrité dans lequel se trouverait la cour commune des maisons numéros 8, 10 et 12 de la rue Droite.

II. — Quatrième réclamation Guidoni contre l'état de malpropreté dans lequel se trouverait la cour de la rue de la Manoutchoo.

III. — Communications du président.

VI. — Affaires diverses.

## Causerie Agricole

*Les Travaux de Novembre*

Autrefois, comme on témoignait une ancienne, on voyait d'ordinaire, en novembre, la vendeuse se retirer aux essaims ou d'un secteur se débarrasser de nuages et des brumes qui s'accumulent ordinairement dans la saison morte de l'automne. C'était l'été de la Saint-Martin. Et de là était venu le proverbe :

Il est bon de semer son grain
Par bel été de Saint-Martin.

Il vaut mieux s'en rapporter à un autre dicton plus prudent : « A la Toussaint, les blés semés, les fruits serrés ». Cependant, si la Saint-Martin perdu de son intérêt au point de vue météorologique, elle demeure une époque importante dans la vie agricole : elle marque, en effet, dans beaucoup de régions, l'échéance des fermages, l'époque du renouvellement des baux et des engagements des domestiques.

*Aux Champs.* — Octobre a été assez favorable à l'ensilotage pour que les semailles de céréales soient à peu près partout terminées ou très avancées, excepté dans le Nord où l'arrachage des betteraves bat son plein et où un bel accès à la culture est largement limité. Dans tous les cas, il ne faut pas perdre de vue que, suivant la règle expérimentale établie par Rieler, le blé a besoin, dans sa période de basse d'une température d'au moins 6° au dessus de zéro.

Aussitôt les semailles terminées, on se mettra aux labours profonds de tous les destinés à porter une culture printanière. Le sol retourné s'ameublira pendant l'hiver et ainsi, les mauvaises herbes, les insectes, leurs œufs et leurs larves et toute la vermine n'échapperont pas au froid. Aussitôt les premières gelées venues, on transportera le fumier sur ces terres pour l'enfouir sans tarder. Un autre labour de saison sera celui du défrichement des luzernières, prairies et landes.

Les travaux de récolte, sans être très importants, occuperont néanmoins une partie du personnel de la ferme. C'est le moment de l'arrachage des betteraves, des carottes fourragères, des rutabagas, des choux-raves, des navets, des panais et des topinambours ; dans l'Ouest on termine l'arrachage des tubercules destinés à l'alimentation du bétail. On termine la mise de racines et de tubercules. On prendra livraison des pulpes de betteraves à sucre pour les ensiler et de l'écume de défécation à utiliser de suite comme engrais.

*Dans les prés.* — Les prairies naturelles fournissent encore, en général, un bon pâturage. On continue les arrosages qui seront copieux surtout si les eaux sont chargées de matières fertilisantes et dans les régions où l'eau est peu abondante au printemps. Mais il faut, autant que possible, que les prairies soient sèches quand il gèle ; on cesse donc les arrosages quand la température s'abaisse par trop. On nettoie les rigoles et on les dépêche au besoin. On enlève avec soin les feuilles mortes dont l'acidité voudrait encore augmenter celle du sol des prairies. On émousse et on répand en couverture les engrais pulvérulents : chaux, cendres, suie, pour détruire les joncs et les carex et, en même temps, donner de la force aux bonnes plantes. Il est trop tard pour semer avantageusement des graines de prairie, mieux attendre février-mars.

*Dans les bois.* — La récolte des graines se poursuit. On sème le hêtre, le chêne, le boulean, le pin maritime, avec des graines de choix et dans un terrain bien préparé. On plante les arbres verts et on met en place ceux à feuilles caduques. On prépare les terrains que l'on aura à ensemencer au printemps.

*Dans les vignes.* — Centre : labour d'hiver, ouillage ; transport et emploi du fumier ; nettoyage au sulfure de carbone dans les ouillonteux et ceux ; curage des pieds des ceps ; arrachage des échalas. Midi : on commence la taille ; traite contre la chlorose au moyen du sulfate de fer, commencer la submersion.

Au cellier, on continue les ouillages répétés on colle les vins vieux à mettre en bouteilles.

*Au verger.* — Faire les plantations dans les terres légères, dans les terres fortes on attendre le printemps. On renouvelle la terre si l'on plante sur un emplacement d'arbre mort. Continuer la taille des poiriers et des pommiers.

*Au potager.* — Labourer et fumer les carrés libres ; défoncer les épinards ; supprimer les oseilles inutiles des artichauts et butter les pieds restants ; butter les céleris ; repiquer les choux en terre légère ; glisser de la litière entre les poireaux ; semer de pois un abris de Sainte-Catherine ; relever les bordures d'oseille ; monter de nouvelles couches pour la culture forcée des laitues, radis, choux fleurs, carottes, etc.

*A la ferme.* — Les battages, suspendus pendant les semailles, sont repris. L'égrenage du maïs et des haricots, les opérations de préparation (tarrage, tuilage, pegnage) du lin et du chanvre composent une partie de la main d'œuvre dans certaines régions.

Établir les raisons d'hiver pour les animaux, en utilisant les racines et les tubercules, dont ils ont particulièrement besoin après les durs travaux d'automne. Cette ration partielle verte ramène l'appétit et l'embonpoint.

Elle peut être continuée sans inconvénient pendant une bonne partie de l'hiver. Par beau temps promener poulinières et poulains une bon les journées.

Régime d'hiver à l'étable ; racines et fourrages secs ; soin constant de tout le bétail de la ferme destiné à la boucherie.

A la basse-cour : — La volaille de poulailler doit être soigneusement protégée contre le froid et l'humidité ; étendre sous les perchoirs une couche de fumier de chevaux. Les Poules d'Etats sont parmi les plus fécondes, Notre 3 0/0 s'avance à 97.37. Le Turc passe à 91.4 et le Serbe à 86 fr. Reprise du compartiment espagnol : l'Extérieure fait 93.55. Notre grande institution du Crédit ne se désintéresse pas de leurs excellentes destinées : Crédit Foncier 803, Comptoir National d'Escompte 809, Société Générale 750. Le Crédit Lyonnais est recherché à 1.445 : son bilan au 30 septembre montre que ses ressources se sont accrues de 8 842.503 frs 44.

Ex-coupon la Banque Franco Américaine est recherchée à 512. Le rapport du conseil sur l'évolution économique et financière des deux Amériques et la situation des affaires patronnées par la Banque a produit la meilleure impression.

Suez bien tenu à 5 448. Les valeurs de transports sont en baisse plus ou moins marquée. Valeurs métallurgiques et de chalbonnage russes irrigulières. Les titres


EXIGEZ LES
**GALETTES COSTE**
*Rondes et Carrées*
MARQUE « LE BÉBÉ »


## GAZETTE DÉPARTEMENTALE

VILLE-DI-PARASSO. — Notre village est sous le coup d'une vive émotion à la suite d'actes de folie furieuse commis par le nommé M. G. J. qui, depuis plusieurs mois, donnait des signes d'aliénation mentale.

Après avoir frappé sa mère et ses sœurs, vendredi, il a forcé sa famille à abandonner sa maison dans laquelle il s'est barricadé.

Il a ensuite entassé sur son balcon le mobilier et y a mis le feu. Par suite du vent violent qui soufflait, cet immeuble et les maisons voisines ont été en danger et la population a dû intervenir ainsi que la gendarmerie de Belgodère, laquelle a maîtrisé le malheureux fou qui a été interné provisoirement dans la salle de la mairie en attendant la décision de M. le Préfet, auquel la famille a demandé l'internement de M.

K. T.

## Service Agricole de la Corse

Le professeur départemental d'Agriculture a l'honneur d'informer le public qu'il se rendra à Bastia le 4 décembre 1910, pour y faire une conférence publique sur un projet d'ensemencement agricole et d'encouragement à l'agriculture pour la Corse.

La réunion aura lieu dans une des salles de la Mairie commune et commencera à 2 heures de l'après midi.

Ajaccio le 21 octobre 1910.

*Le Professeur départemental d'Agriculture,*
Ch. FASQUELLE.

Le lendemain 5 décembre, le Professeur départemental se tiendra à la Mairie de Bastia à la disposition des personnes qui voudront le consulter, de 10 heures à midi, et de 2 à 4 heures du soir.

## Postes et Télégraphes

*Retrait de la franchise postale aux troupes opérant sur la frontière Algéro-Marocaine.*

L'Administration des Postes et des Télégraphes fait connaître qu'à partir du 1er décembre prochain, les troupes opérant sur la frontière Algéro-Marocaine cesseront d'être considérées comme faisant partie de celles opérant en Maroc et ne pourront plus bénéficier des franchises postales consenties aux troupes en campagne.

Par conséquent, les correspondances à l'adresse ou en provenance des militaires opérant sur la frontière non indiquée, et qui ne sont confiées à la poste à partir du 1er décembre prochain, seront soumises à la taxe. A partir de la même date, les mandats de poste à remettre aux militaires survivants par eux, seront également soumis au droit de commission ordinaire.

Seuls, les militaires et marins en station au Maroc ou en traitement dans les hôpitaux ou ambulances, continueront à bénéficier des franchises postales qui leur ont été consenties en 1907.

## BULLETIN FINANCIER

Paris, 2 novembre.

Les bonnes dispositions qui, d'une façon générale, s'étaient manifestées au début de la séance ne se sont pas maintenues dans tous les groupes et la clôture se fait irré-

**A qui écrit-elle ?**
**Qu'a-t-elle écrit ?**

Il y a certainement, en ce moment, une femme, une jeune fille qui écrit pour faire une commande de Pilules Pink ou pour faire connaître tout le bien qu'elle a obtenu du traitement des Pilules Pink. Il est bien certain en effet qu'il n'y a rien comme les Pilules Pink, grand régénérateur du sang, tonique des nerfs, pour venir en aide aux femmes dans leur sjours de détresse physique. Les Pilules Pink facilitent la formation et le développement de la jeune fille, elles soutiennent les forces des femmes, régularisent les époques et maintiennent la bonne santé. Les Pilules Pink donnent du sang riche et pur avec chaque pilule. Quand le sang est riche et pur, il n'y a que de légers nuages dans l'existence de la femme, de la jeune fille.

ATTESTATIONS

Mme Yvonne Annède, qui demeure à Marmande, route de Miramont, nous a écrit :

« Je suis restée malade pendant un an à la suite de couches qui furent la cause du délabrement de ma santé. L'anémie s'était emparée de moi et malgré les bons soins, une excellente nourriture et des fortifiants en abondance, je n'avais pas réussi à prendre le dessus et je restais infantile et incapable de bouger. On m'a conseillé, enfin, de prendre pendant quelque temps les Pilules Pink. Ma satisfaction a été grande quand, après avoir pris les Pilules Pink pendant quelques jours, j'ai constaté que mes forces revenaient ainsi que les couleurs et mon appétit. J'ai continué à prendre les Pilules Pink pendant un certain temps, et elles m'ont donné une guérison complète. »

Mme Emilie Recreur, de Champey (Ille Salon), écrit :

« J'ai souffert pendant trois ans de douleurs inévitables particulièrement aux époques mensuelles. J'ai essayé quantité de remèdes, tout cela sans résultat. J'ai alors vu les nouvelles de mon frère, à qui les Pilules Pink avaient fait beaucoup de bien, et j'ai pris ces pilules. Elles m'ont beaucoup soulagée. J'ai alors continué à les prendre pendant quelque temps et maintenant je me porte à merveille et je n'ai plus de douleurs. »

Mme Ponsart Rousseau, femme d'un garde-chasse à Aincourt, par Neuflize (Ardennes), écrit : « J'ai l'honneur de vous informer que j'ai été très bien guérie par vos excellentes Pilules Pink. Depuis que j'ai pris votre bon médicament, mon appétit est revenu ainsi que mes forces, et, par contre, je n'ai plus de migraines, plus d'étourdissements, plus de vertiges. »

Du Cette, nous avons reçu la lettre suivante : Mme Eulalie Bru, boucère, Quai Supérieur de l'Esplanade, a écrit :

« Depuis longtemps ma petite fille, âgée de 15 ans, souffrait d'anémie, avec saignements de nez très fréquents. L'enfant dépérissait tous les jours. On m'a conseillé de lui faire prendre les Pilules Pink. Elle a pris les Pilules Pink et s'est trouvée entièrement remise de santé. Elle a continué à en prendre quelque temps encore et a été parfaitement guérie. Fatigué et à demi-moribond, j'ai fait alors la cure des Pilules Pink et j'en ai obtenu de très bons résultats. »

Mlle Legras, demeurant à Coburg (Ille-et-Vilaine), nous a écrit : « Depuis l'âge de 11 ans, j'étais dans un état de santé précaire. J'étais anémique et éprouvais toutes sortes de malaises, étourdissements, palpitations, douleurs dans les jambes, migraines. J'étais toujours lasse. Pendant deux ans, j'ai essayé vainement les fortifiants ouïs, fer, mais le résultat n'était que brûlant. Je me suis mise alors à suivre le traitement des Pilules Pink, et, deux mois après, j'étais non pleinement guérie. Depuis je n'ai pas cessé de me bien porter. »

De Mlle Jeanne Marage, à Saint-Gaston la Brière, par Godewille (Seine-Inférieure) :

« Je suis réellement satisfaite d'avoir pris les Pilules Pink qui m'ont complètement guérie d'une anémie. Depuis 2 ans, je traînais cette maladie sans pouvoir en être entièrement soulagée. J'étais toujours pâle et je me plaignais constamment de maux d'estomac. Je ne pouvais plus m'occuper de mes travaux, je n'en avais pas la force et je ne savais que devenir.

» Les Pilules Pink m'ont très vite rendu une parfaite santé. »

**PILULES PINK**

Les Pilules Pink sont en vente dans toutes les pharmacies et au dépôt : Pharmacie Gablin, 43, rue Bailly, Paris ; 3 fr. 50 la boîte, 17 fr. 50 les 6 boîtes, franco.


# Petite Gazette

**Bourses**

Une bourse de séjour en Angleterre de un an a été accordée à M. Campodonico Charles-Alphonse-Auguste, ancien élève-maître de l'école normale supérieure de Saint-Cloud, pourvu du certificat d'aptitude au professorat des écoles normales.

**Dans les Ministères**

M. Colombani, rédacteur de 2e classe au sous-secrétariat des Beaux-arts, est élevé à la 1re classe ; M. Cremona, calculateur de 3e classe, est élevé à la 4e classe.

**Fête latine**

Charmante réunion hier soir au *Bar Snavy*, où les sous-officiers du 163e offraient un apéritif d'honneur aux nouveaux promus, les sergents Albert Cecoli, André Moretti et Henry Belliet.

La plus grande cordialité n'a cessé de régner à cette fête toute intime, empreinte d'un grand esprit de camaraderie.

**Dans les finances**

Sont nommés percepteurs : à Rohan, 3e classe, M. Chiaroni, capitaine en retraite ; à Lagon, 1re classe, M. Bonaldi, percepteur de Perré-sur-Vie, 2e classe ; à Candebronde, 4e classe, M. Pantalacci, adjudant au 3e tirailleurs algériens.

M. Franceschi, expéditionnaire de 3e classe à l'administration centrale des finances, est élevé à la 2e classe.

**Justice militaire**

M. Récoveri, adjutant greffier à la prison de Lille, est nommé adjudant agent principal à la prison de Limoges.

Le sergent surveillant Cardi, de la prison d'Alger, est nommé sergent-major comptable au pénitencier du Bossuet.

Sont nommés à l'emploi de sergent-major surveillant : à l'atelier de travaux publics de Bougie, le sergent Grimaldi, du pénitencier d'Aïn-Beïda ; au pénitencier de Bossuet, le sergent Cruciani, de la prison d'Oran.

**Banque d'Algérie**

Un concours pour l'admission à l'emploi de commis stagiaire à la Banque de l'Algérie aura lieu le 6 décembre 1910, au siège social, boulevard Saint-Germain, à Paris, ainsi que dans chacune des succursales d'Alger, Bône, Constantine, Oran, Philippeville, Tlemcen et Tunis.

Les postulants devront adresser leurs demandes soit au Siège social à Paris, soit au directeur de la succursale où ils désirent subir les épreuves écrites avant le 15 novembre, dernier délai. Ils recevront tous les renseignements nécessaires et la nomenclature des pièces à produire.

**Emplois réservés**

M. Franceschi Jean-Pierre, adjutant au 4e rég. de tirailleurs sénégalais, est nommé surveillant militaire au jardin des Tuileries.

**Douanes**

Sont nommés préposés des douanes dans les directions ci-après : Chambéry : Arrii Antoine-André, soldat au 22e colonial ; Lopidi Pierre Marie, sapeur au rég. de sapeurs pompiers de Paris ; Mezzana François-Antoine, brigadier au 21e dragons ; — Boulogne : Frigola François-Jacques, soldat au 9e colonial ; Pellegrini Antoine, soldat au 9e colonial ; — Dunkerque : Trojani Pierre-Marie, soldat au 4e colonial ; — Lille : Finpi Louis, sergent au 88e ; Ponelli Benoît, soldat au 9e colonial ; Luciani Achille, soldat au 9e colonial ; Quilici Charles-Michel, tirailleur au 3e tirailleurs algériens ; — Valenciennes : Boccheciampe Antoine-François, soldat au bat. de l'Emyrne ; — Charleville : Giovanni Jacques, soldat au 42e ; Antonini Benoît, soldat au 22e colonial ; — Nancy : Santini Don-Philippe, brigadier au 2e d'artillerie ; — Bruxelles : Pietrapiana Dominique, Martinelli Louis, soldats au 22e colonial ; — Rouen : Chiarelli Jean-Antoine, brigadier au 19e général. Un tirage des équipages militaires ; Castelli Hilaire-Pierre-Toussaint, caporal au 163e.

**Avis**

*Le Docteur PARAVICINI* a l'honneur de prévenir le public qu'il vient d'ouvrir son cabinet médical à Bastia, Place Saint Nicolas, 9. (2e étage).

Consultations tous les jours de 2 heures à 5 heures, (dimanche excepté).

**Les Annales**

Les graves événements de la semaine passée trouvent leur écho dans les *Annales*. Le docteur Jacques Bertillon y examine, avec une précision mathématique, les conséquences d'une grève générale des chemins de fer. Mme Juliette Adam y expose la situation économique du Portugal. M. Jules Claretie y rappelle ses souvenirs sur la reine Amélie, et M. Henri Nicolle y trace le portrait du souverain déchu. Il faut lire encore, dans le même numéro de cette intéressante Revue : la spirituelle chronique d'Emile Faguet sur les périphrases ; les piquantes révélations de M. G. Lenôtre sur le curieux personnage qui servit de modèle à Balzac pour son César Birotteau, mis à la scène récemment par M. Emile Fabre ; la suite des Mémoires sensationnels d'Edison ; une plaisante fantaisie d'Emile Souvestre et les articles d'actualité du Bonhomme Chrysale, de Sergines, Yvonne Saroey, Max de Nansouty, etc.

En vente partout : 25 centimes.

**Pianos et Guitares**

M. Elvio Mazzoni, accordeur de pianos, guitares et mandolines, prévient sa nombreuse clientèle qu'il se charge également de toutes les réparations.

S'adresser rue des Terrasses, N° 2, Bastia.

**A louer**

Un appartement complètement remis à neuf composé de 9 pièces, rue de l'Opéra, numéro 18, au 2e étage.

**Perdu**

Il a été perdu, dans le courant du mois de septembre, à Carbonaccia, territoire de la commune de Velone-Orneto, un âne, âgé de 3 ans environ, robe noire, marques blanches aux yeux, taille 1 m. 20.

Prière envoyer renseignements à M. Barthélemy Giannardi, cultivateur à Velone-Orneto.

**A vendre**

Mûriers greffés, avec branches, greffages de 3 à 4 ans, de 2 m. 50 à 3 mètres de hauteur, de 6 jusqu'à 10 cent. de circonférence, à 40 francs le cent.

Amandiers greffés, avec branches, qualité pansane, greffages de 1 an à 2 ans, de 2 m. à 2 50 de hauteur, à 50 francs le cent.

Orangers mandariniers greffés, greffage de 1 an à 2 ans, avec branches, de 1 m. de hauteur, à 1 fr. 25 pièce.

Orangers portugais greffés, greffage de un an, de 1 m. de hauteur, à 1 franc pièce.

S'adresser à M. Feli François, Agriculteur-Pépiniériste, Vescovato, Casinca.

**A louer**

Appartement de trois pièces avec jardin et écurie, situé près de l'Usine à Gaz.

S'adresser à M. Maltedo, clerc de notaire, étude de Me Mingalon, notaire, 16, Bd Paoli.

# DERNIÈRES NOUVELLES

00619

Service télégraphique spécial du *Petit Bastiais*

## Nouvelles Maritimes

*Promotions*

Paris, 6 novembre.

M. le capitaine de frégate Philippe est promu au grade de capitaine de vaisseau.

Sont promus au grade de capitaine de frégate :

MM. les lieutenants de vaisseau Legac et Garreau.

Sont promus au grade de lieutenant de vaisseau :

Les enseignes de vaisseau Lonbannec, Vincent, Jouset de David, Beauregard, Roy, Leandre et Ormeaux.

*Commandements à la mer*

M. le capitaine de vaisseau Jaurès est nommé au commandement du cuirassé *Liberté*.

## LE TEMPS

Paris, 6 novembre.

Les dépêches reçues au ministère de l'Intérieur annoncent que le mauvais temps continue à régner dans toute la France.

La pluie, la neige et la grêle se succèdent sans accalmie.

Sur plusieurs régions le vent souffle avec une violence extraordinaire.

La mer est démontée, et on craint des sinistres.

## DANS L'OUADAI

### Désastre complet DES TROUPES FRANÇAISES

Paris, 6 novembre.

Plusieurs journaux, et entr'autres l'*Autorité*, annoncent que les troupes françaises ont subi un désastre complet à Ouadaï, dans le centre africain.

Au ministère des Colonies, on ignore l'événement dont la nouvelle ne doit être accueillie que sous les plus expresses réserves.

## AU TROCADERO

### Les Médaillés Militaires

Paris, 6 novembre.

La Société « Les Mêlés-Tués militaires » a célébré aujourd'hui, au palais du Trocadéro, sa grande fête annuelle.

Cette belle fête artistique était présidée par les Ministres de la Guerre et de la Marine.

D'éminents artistes de nos grandes pièces parisiennes ont prêté leur gracieux concours à cette belle manifestation patriotique et mutualiste.

La musique de la Garde républicaine a exécuté les marches de l'armée française depuis Louis XIV jusqu'au 75e mystère.

Dans son discours, le président de cette Société, le général Pedoya, a fait ressortir que la Société des Médaillés militaires, qui compte plus de 10.000 sociétaires, a distribué, depuis sa fondation, la somme de 160 000 francs aux veuves et orphelins des Médaillés militaires.

## Conseil de Cabinet

Paris, 6 novembre.

Au Conseil de Cabinet qui se tiendra demain matin, au ministère de l'Intérieur, M. Briand communiquera la Déclaration Ministérielle, qui sera lue aux Chambres mardi prochain.

## Au Palais Bourbon

### SÉANCE ORAGEUSE

### LES INTERPELLATIONS

Paris, 6 novembre.

Les journaux ne dissimulent pas que la séance de mardi, à laquelle se présentera le nouveau ministère, sera fécondée en incidents.

Aussitôt après que le président du Conseil aura donné lecture de la déclaration ministérielle, M. Painlevé interpellera sur la politique générale du gouvernement.

M. Leroy-Beaulieu, député de l'Hérault, réclamera bientôt, interpellera à son tour, sur le choix de M. Lefèvre, parmi les membres du nouveau Cabinet.

*Dans les Couloirs*

Contrairement à ce qu'on aurait pu supposer, les couloirs du Palais Bourbon étaient aujourd'hui très animés.

Plusieurs groupes parlementaires se sont réunis dans l'après-midi afin de discuter sur l'attitude à observer envers le Gouvernement.

Le groupe des Socialistes Unifié est plus que jamais décidé à faire parler de lui.

## Les Ecumeurs de trains

Reims, 6 novembre.

Les trois malfaiteurs arrêtés à la gare de Reims, au moment où ils étaient occupés à dévaliser un wagon dont ils avaient cassé la serrure, ont été conduits aujourd'hui, devant le juge d'instruction.

Les trois malandrins ont déclaré au magistrat instructeur qu'ils ne répondraient à aucune questions, qu'assistés de leur défenseur.

## EN ALLEMAGNE

### DÉPART DU TZAR

Paris, 6 novembre.

Le Tzar a quitté Potsdam, hier soir, aussitôt après le dîner de famille.

Nicolas II est parti pour Darmstadt.

L'empereur d'Allemagne, les princes, le chancelier de l'empire ont accompagné à la gare l'empereur de Russie.

Le mois prochain, Guillaume II rendra visite au Tzar au château de Wolfgarten.


**Lampes électriques DE POCHE**
*Nouveaux modèles 1910*

Ces lampes grands modèles, ne sont vendues que chez

M. A. GIUDICELLI
*29, Boulevard Paoli, Bastia*
*Seul dépositaire pour la Corse*

La Maison tient à la disposition de ses clients des piles de rechange.

**SOUS-VÊTEMENTS**
HYGIÉNIQUES STÉRILISÉS
EN TISSU A MAILLES
**du Docteur CHAPUT**

Les sous-vêtements fabriqués avec le tissu à mailles stérilisé, anti-rhumatismal, élastique et irrétrécissable du Docteur CHAPUT, présente toutes les qualités préservatrices et curatives des affections goutteuses et d'origine arthritique, etc.

MAISON CARBUCCIA
BASTIA

**MALADIES NERVEUSES**
Traitement spécial
par l'Antiépileptique de Liège
Guérison certaine par ce remède de toutes les maladies nerveuses et particulièrement de l'épilepsie, réputée incurable.
La 3e volume contenant le traitement et de nombreuses attestations de guérisons est envoyée franco à toute personne qui en fera la demande par lettre affranchie.
M. G. PANTALI, Pharm. à Lille (Nord).

**Agence Bastiaise**
DE FACTAGE ET CAMIONNAGE
COMMISSIONNAIRES
*Agréés*
*par la Cie des Chemins de fer Départementaux*

Bureau : 6, rue de la Gare, et 13, rue Napoléon (au dépôt des *Eaux de Vichy et Vals*).

Service de colis, bagages et déménagements à prix réduits, en gare, aux bateaux, hôtels et à domicile.

Renseignements et dépôt de bagages. — Location gratuite d'appartements. — Expéditions et transit pour toutes destinations.

*Avis important.* — Cette agence, dont le personnel porte une casquette noire blanche avec la mention (Agence Bastiaise), se charge de toutes les formalités de douane, et offre toutes les garanties pour les colis qui lui sont confiés.

Les prix sont de 0,60 par colis ordinaire et 0,30 par colis à main transportable.

N. B. — L'Agence Bastiaise a l'honneur d'informer Messieurs les propriétaires d'immeubles qu'elle se charge, à titre gracieux, de la location des appartements que leur vacant signaler.


## LORIENT

### EN FAVEUR DES CHEMINOTS

Lorient, 6 novembre.

Ce matin a eu lieu, à la salle Doudelle, un grand meeting de protestation contre l'attitude du Gouvernement à l'égard des cheminots.

Cette réunion, qui avait été organisée par la C. G. T., a été très mouvementée.

De violents discours ont été prononcés contre le ministère, et M. Briand en particulier, qui avait violé le droit de grève, légalement reconnu.

A la sortie les assistants voulurent organiser une manifestation, mais la police s'y est opposée. Il en est résulté quelques bagarres sans gravité.

Une vingtaine d'arrestations ont été opérées, aucune n'a été maintenue.

ROUGE-FUSE donne en cent 3e guérir. enfants naissent au lit. Envoi Maison Rossi, N° 218, Nantes.

Savon Le CHAT
Extra Garanti Pur
Production 100.000 Kilogr. par Jour
La plus importante des Savonneries de l'Europe Continentale

Maux de Dents guéris radicalement par Boulettes Dentaires
de A. FOURNEAUD, Pharmacien, à Périgueux
Dépôt : Pharmacie Luigi à Bastia, Ste-Lucie à Corte, Padovani à l'Ile-Rousse, Se...

CHEVEUX SAUVÉS Poudre Habe

Chaque famille doit avoir un appareil d'Eclairage pour maisons. Lampe Electrique très pratique.

L'INDISPENSABLE, Lampe Electrique de poche RADIA.

En vente chez tous les Débitants de Tabacs et à Ajaccio, chez M. Léon SERRA, 19, Cours Napoléon

Représentants concessionnaires pour le Département : Maison Ch.-F. POGGIOLI et Cie, Bastia.

Journal Financier Français
PARAISSANT LE SAMEDI
Publie les Cotes officielles de tous les Parquets, de tout les Comptoirs
16, Place de la Bourse, 16
ORDRES DE BOURSE Traités gratuit. de Comptes OBSERVATIONS

MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION
JOSEPH LUCCHETTI
45, Boulevard Paoli, BASTIA
Tuiles et Briques de Marseille
reconnues supérieures dans le Monde entier
CHAUX éminemment hydraulique
CIMENTS Portland, Roquefort et Valentine
PLATRES Blancs, Rouges et Gris
FERS I à planchers et PLATS, ronds ou carrés
FONTES — PLOMB — ZINC feuilles, tuyaux et gouttières
Seul dépositaire des carreaux mosaïques en ciment de la Maison LANIER de Salos, incomparables par leur coloris et dureté.
A NOTER. — La Maison remplace gratuitement les carreaux usés avant 20 ans. Aucune autre ne peut donner ces garanties.
Tapisserie et Vitres
Vernis — Couleurs et Pinceaux
Bois de Construction — Planches et Madriers
Accessoires de portes et fenêtres — OUTILS
Appareils inodores de tous systèmes
MARBRERIE — MARCHES, DALLES ET EVIERS EN PIERRE DE BRANDO
Prix de Réclame
Plans et Devis à titre absolument gracieux

Modèle 1911 à Cuve tournante.

Pétrin Mécanique «LE RAPIDE»
A. MILLOU
INVENTEUR CONSTRUCTEUR
17-19, rue de Crimée — MARSEILLE
Plus de 1.000 pétrins installés à ce jour
Pétrissage Rapide — Travail par écharpes.
Le plus perfectionné pour la panification.
MÉRIDIONALE CORSE et ALGÉRIENNE
Le voir fonctionner chez M. ROSSI, président du Syndicat des patrons boulangers, à BASTIA.

GRAND BAR SOAVI
Cours Sebastiani et rue Neuve Saint-Roch, BASTIA
Seul Etablissement en Corse préparant instantanément en présence du Consommateur l'incomparable
CAFÉ-EXPRESS
et l'exquis
CHOCOLAT-EXPRESS
à 20 centimes la tasse
Le Directeur-gérant J. B. ALLEGRINI

RHUM FOX-LAND
Grande Marque
55 fûts vides à vendre de 250 à 280 litres
S'adresser : 28, 34 de Rigaud, à Nice.

MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION
Chaux hydrauliques et Ciments, marques de Villeneuve et La Farge du Teil. — Plâtres gris et blanc. Carreaux-Mosaïques en bâtiment. — Briques pleines et rondes. — Carreaux. — Tomettes — Tuyaux en poterie et en grès.

FERS A PLANCHER I
Fers en barres : Plats, Ronds, Carrés, Fil de fer, Ronces artificielles.
TUYAUX EN FONTE, EN GROS
Appareils Sanitaires
Charles CLÉMENT & Cie,
Entrepôts aux Magasins Généraux & Boulevard de Cardo, 1.

REVUE-GUIDE POPULAIRE PRATIQUE 2 fr. par an.
Bulletin mensuel (8 pages, droit usuel, renseignements utiles, textes, défense et initiative du consommateur, très intéressant pour commerçants. Demander spécimen et s'abonner
Fr. MAESTRACCI
AGENT AU TRIBUNAL DE COMMERCE
3, rue Neuve St-Roch, Bastia (Corse)
ou dans tous les bureaux de poste.

DEMANDEZ PARTOUT : LA CÉDRATINE
de la Maison L. A. MATTEI & Cie
Liqueur apéritive, digestive et anti-spasmodique, dont l'usage journalier et modéré facilite toutes les fonctions de l'estomac.

POUR LA PONDEUSE DES POULES
2.500 OEUFS par an pour 10 poules convenablement nourries
NOTICE gratis et franco

AVIS
Les frères Maggiotti ont l'honneur de faire connaître au public qu'en plus de service d'affichage, dont ils ont le monopole, ils se tiennent à la disposition de toutes les personnes qui auraient besoin de faire laver et cirer leurs appartements.
Ils se chargent également du battage des tapis à la satisfaction de toutes les personnes qui voudront l'honorer de leur confiance.
S'adresser pour tous renseignements aux frères Maggiotti, rue Napoléon, 13, Bastia.

PROCHAINS TIRAGES
10, 15, 25 novembre
1er, 5, 10, 15, 20, 22, 25, 27 décembre
Un bon Conseil doit toujours être suivi !
DES MILLIERS DE LOTS ET DES MILLIONS DE FRANCS
à gagner — à encaisser

5 Gros Lots de UN MILLION
15 — 600.000 Francs.
20 — 500.000 —
20 — 300.000 —
15 — 250.000 —
50 — 200.000 —
70 — 150.000 —
430 — 100.000 —
10 Lots de 75.000 Francs | 1500 Lots de 5.000 Francs
196 — 50.000 — | 196 — 3.000 —
45 — 30.000 — | 60 — 2.500 —
230 — 25.000 — | 965 — 2.000 —
60 — 20.000 — | 65 — 1.500 —
515 — 10.000 — | 180 — 1.250 —
90 — 6.000 — | 21.855 — 1.000 —
etc., etc., etc.
42.205 LOTS
Plus de 160 MILLIONS de FRANCS
UN TIRAGE en moyenne tous les trois jours.
Contre 5 francs, on reçoit 100 NUMÉROS de Titres et l'on participe aux prochains Tirages.
La Prévoyance Mobilière, 5, Rue de Chantilly, Paris

TRENTE-SIXIÈME ANNÉE. — N° 308 — MARDI 8 NOVEMBRE 1910

# Le Petit Bastiais

5 CENTIMES — JOURNAL QUOTIDIEN — 5 CENTIMES

Rédaction & Administration : 5, Boulevard du Palais, Bastia
J.-B. OLLAGNIER, Directeur
Les annonces sont reçues et reçues aux Bureaux du Journal.
Faits divers 1 fr. — Réclames (3e page), 0.75 — Divers, 0.30 — Judiciaires, 0.25

ABONNEMENT (Payable d'avance)
Corse..... 20 fr. | 10 fr. | 5 fr.
Autres Départ. 22 » | 12 » | 6 »
Union postale et autres Pays : le port en sus.
On ne répond pas des manuscrits envoyés.

00620
BIBLIOTECA BASTIA

# LE NOUVEAU PRÉFET DE LA CORSE

## M. BUELLET

Des amis personnels qui habitent l'Aveyron, nous font connaître combien le départ de M. Buellet a été regretté dans ce département.

Dès son arrivée à Rodez, nous écrit-on, M. Buellet s'est attiré l'affection de ses collaborateurs, l'amitié et la confiance du parti républicain, ainsi que l'estime et les sympathies de nos adversaires politiques, qu'il a su combattre à la fois avec fermeté et courtoisie.

Avec un pareil préfet, ajoute notre correspondant, les cléricaux les plus ardents auraient fini par aimer la République.

C'est pourquoi le départ de M. Buellet a donné lieu à de nombreuses manifestations de sympathie qui l'ont vivement touché

Nous nous associons très volontiers aux sentiments qu'exprime notre correspondant, et nous en tirons le meilleur augure pour notre département qui, nous n'en doutons pas, aura enfin un véritable administrateur.

Comme nous, nos lecteurs liront avec le plus vif intérêt le discours ci-après que tous les journaux de l'Aveyron ont publié.

## Discours

prononcé à Rodez par M. Buellet, au Cercle Républicain départemental de l'Aveyron, en réponse à l'allocution de M. Artus, premier conseiller municipal de Rodez, Président du Cercle et de la Fédération républicaine départementale de l'Aveyron.

Mes chers Amis,

Je suis profondément touché — non pas certes plus qu'il n'y paraît, car je crains bien qu'il n'y paraisse trop. — mais plus

LE CALENDRIER

Soleil (heure nationale)
Lever 6 h. 16 m. — Coucher, 4 h. 15 m.
Premier quart., le 9 — Pleine Lune, le 16.
Fête d'Aujourd'hui : Les Quatre Couronnés.
Fête de Demain : Dédi. du Saint Sauveur.

6 NOVEMBRE

## L'ÉCOLE PRATIQUE AGRICOLE D'HIVER

Voici la saison où vont commencer les cours agricoles d'hiver, dans les départements qui ont pris l'heureuse initiative de créer une école de ce genre. Les avantages qu'en tirent les populations rurales sont si appréciables que nous voudrions voir se multiplier partout ces écoles dites de demi-temps, ou ambulantes. Nous avons pensé qu'il n'y avait pas de meilleur moyen de propagande que d'en expliquer le fonctionnement.

Beaucoup de familles ne peuvent faire bénéficier leurs enfants de l'enseignement des écoles d'agriculture, parce qu'elles n'ont pas trop, durant la bonne saison, de tous les bras à la maison. Mais elles enverraient volontiers les enfants, garçons ou filles, à l'école pendant la mauvaise saison, alors que les travaux des champs sont suspendus. Telle est la première nécessité à laquelle répond l'*Ecole d'agriculture d'hiver*.

Reste la difficulté d'établir des écoles de ce genre dans tous les centres, à la portée des intéressés. Cela coûterait évidemment fort cher. Pour obvier à cet inconvénient, certains départements, sous l'impulsion intelligente de leur professeur d'agriculture, ont organisé l'*Ecole ambulante*.

Durant six mois d'hiver, l'école ambulante peut se transporter, à raison d'un séjour de trois ou quatre semaines par commune, dans huit ou dix communes ou centres importants, assez distants les uns des autres. Au lieu d'une vingtaine d'élèves, c'est plusieurs centaines à qui l'on peut donner ainsi, durant un hiver, les rudiments de la science agronomique, les indications à la fois théoriques et pratiques qui leur manquent sur maintes améliorations concernant leur profession.

En raison de l'amplitude de l'enseignement à donner, l'école temporaire est plus spécialement ambulante pour les jeunes filles, tandis que pour les jeunes cultivateurs, les cours sont généralement en deux hivers consécutifs, à raison de quatre mois par an, du 1er novembre au 1er mars suivant. Mais le système de l'école ambulante peut s'appliquer indifféremment à l'un ou l'autre cas, selon les éléments et les ressources dont on dispose.

Les écoles ambulantes ou les écoles d'hiver sont d'un entretien peu coûteux ; pour peu que les intéressés ou les municipalités allouent quelques subsides, leur accès est à peu près gratuit.

Que les cours durent trois semaines ou qu'ils durent trois mois, le matériel est simple, facile à transporter : on trouve sur place la plupart des ustensiles nécessaires.

Que faut-il ? Pour les jeunes filles, un matériel de laiterie, de cuisine, un peu de linge, un fourneau, une machine à coudre. Pour les garçons, des instruments d'appentage, quelques instruments ou réductions de machines, des collections de dessins, des spécimens géologiques, etc.

A l'école ménagère ambulante, les jeunes filles peuvent être admises après le certificat d'études : elles continuent d'habiter chez leurs parents, mais elles peuvent, si elles le désirent, prendre en commun le repas de midi qu'elles préparent elles-mêmes à peu de frais : c'est une excellente occasion de se familiariser avec les secrets de la cuisine et de la table.

Une ou deux maîtresses capables se partagent le programme de l'enseignement, qui comprend des cours théoriques et des travaux manuels sur l'hygiène, l'économie domestique, la laiterie, la fromagerie, la zootechnie, l'aviculture, l'agriculture, le jardinage, la comptabilité, les exercices pratiques de coûture, de lingerie, de cuisine, etc.

Pour les jeunes paysans, le programme est plus varié encore. Il comprend des leçons sur l'agriculture générale, sur les cultures spéciales au pays, les divers élevages, l'entretien du bétail, le jardinage, l'arboriculture, les sciences physiques et naturelles dans leurs rapports avec la connaissance exacte des plantes, la qualité du sol, la fumure, etc., sur les maladies des végétaux et des animaux.

Les exercices pratiques sont un commentaire vivant des leçons ; ils comprennent des manipulations simples de laboratoire, les mesures d'arpentage, le cubage du bois, la comptabilité agricole, le dessin appliqué, un cours de français où une large place est réservée à la correspondance et à la rédaction d'affaires, des notions de droit pratique, de commerce, d'expectation, etc.

Combien ne serait-il pas utile, par exemple, d'apprendre à nos jeunes paysans à débrouiller leurs petits litiges entre eux, sans recourir au juge de paix, à passer un sous-seing privé sans recourir au notaire, à lire une mercuriale, à facturer une vente ! Tout cela, c'est l'école pratique agricole d'hiver qui s'en chargera.

Elle enseignera bien d'autres choses encore. Le professeur départemental ou spécial d'agriculture viendra y donner des leçons pratiques : des professeurs des diverses écoles primaires ou secondaires y enseignent le français, l'arithmétique, la comptabilité, la géométrie, l'arpentage, le nivellement, la physique, la chimie agricoles. Un magistrat enseignera le droit usuel, un médecin l'hygiène, un inspecteur des forêts la sylviculture, un vétérinaire les soins à donner aux animaux.

Tout cela n'est-il pas essentiellement utile ? Mais le plus précieux avantage de l'école ambulante d'hiver, c'est, ainsi que nous l'avons dit au début, qu'elle se met à la portée des cultivateurs, qu'elle se transporte près d'eux, au moment même où ils ont le temps de profiter de ses leçons.

En attendant que les pouvoirs publics aient organisé le vaste réseau d'enseignement professionnel dont on parle en ce moment, pourquoi chaque département, chaque arrondissement, ou même chaque canton rural ne prendraient-ils pas l'initiative de créer une petite école ambulante d'hiver, ménagère pour les jeunes filles, agricole pour les garçons ? Cette institution serait certainement appréciée dans les campagnes, qui sont vraiment trop délaissées, et l'on détournerait par ce moyen beaucoup de jeunes gens de venir chercher à la ville un bien-être qu'ils pourraient si bien se créer chez eux, en cultivant leur terre.

GEORGES BONNEFOY.

Lire à la troisième page « NOS TÉLÉGRAMMES »

BIBLIOTECA BASTIA

25. FEUILLETON DU PETIT BASTIAIS

## LES HÈRES RIVALES

par Henri Demesse

PREMIÈRE PARTIE

XII

— Ah ! ah ! dit-il triomphant, je vois que tu me comprends. Car je gratifie la sœur de la nourrice ; je la sauve. Elle se rendait aux pays Mosson. Elle s'installe dans une petite démeurée, j'observai. Tout à coup, je vis passer et repasser une femme vêtue de noir, que je ne reconnus pas, tout d'abord, la femme s'approche de la nourrice. Elle engage la conversation avec cette servante. Je ne perdis rien de la scène. Finalement, tu emmenas l'enfant : la fille, toute tremblante, tout attendrie, et, brusquement, tu prie la fille, car, la femme en noir, s'était levée, devint jalouse. Je l'avais reconnue, j'observai encore. La nourrice quitta le pays. Et toi, tu revins ici ; mais, j'étais à tes trousses. Enfin, je venais ton domicile, et vous ! Cette preuve nouvelle suffit-elle encore ?

Alors, une pensée se glissa, soudain, dans l'esprit de Juliette. Un revirement immédiat se produisit, aussitôt, dans son allure.

— Eh bien, oui, j'ai fait le coup comme tu dis. C'est bien moi qui ai tué, là bas, la nourrice. Après ?

Et elle se plaça devant son frère, dans une attitude moqueuse, dont s'étonna l'audacieux. Il se demanda, vaguement, quelle arrière pensée cachait ce sans-gêne.

— A la bonne heure ! dit-il, en se tenant sur ses gardes. Tu avoues, enfin ! C'est bien toi qui as tué la nourrice ! Tel est le point qu'il fa lait fixer tout d'abord. Et maintenant, je vais te dire ce que j'ai de mon côté.

Les yeux de Juliette reprirent d'un éclat qui s'éteignit aussitôt. Nicolas tira de sa poche, un élégant portefeuille, que Juliette ne vit pas sans surprise entre les mains de son frère bailloneux. Il y prit une lettre qu'il montra à sa sœur.

— Tu vois ce papier, dit-il en souriant, ce chiffon de papier représente une fortune.

Juliette ne dit mot. Elle fit un geste par lequel elle voulait exprimer qu'elle ne comprenait pas.

— J'ai dit « une fortune... » répéta plaisamment Nicolas... Mais lis d'abord ce papier, et si tu ne comprends rien encore, lorsque tu l'auras lu, je m'expliquerai.

Il tendit la lettre à Juliette :

— Lis à haute voix.

Juliette déplia le papier et lut : « Venez ce soir à onze heures. Ma femme de chambre vous introduira dans une chambre voisine de la mienne, où vous attendrez. Je vous y trouverai dès que mon mari se sera retiré dans son appartement. Soyez prudent ! »

— Je ne comprends pas ! répondit Juliette en rendant le papier à son frère.

— Il faut que tu saches de qui est cette lettre.

— De qui est-elle donc ? C'est une lettre d'une femme mariée donnant un rendez-vous à son amant.

Nicolas se mit à rire.

— Cette interprétation me plaît. En effet, ma chère, le tout est pour nous ! Seulement, tu es dans l'erreur ; cette lettre est d'une femme mariée donnant rendez-vous au frère de la maîtresse de son mari. C'est assez compliqué comme tu vois ! Oui, cette lettre m'a été adressée par madame Thomery.

Juliette devint tout à coup très grave. Elle comprenait à demi. Elle réentrait vaguement la pensée de son frère. Et, à son tour, elle admirait son habileté.

— Une lettre de madame Thomery... à toi adressée ! Explique toi !

— C'est bien simple ! Tu vas comprendre. Madame Thomery adore son mari. Une nuit, madame Thomery a vu rentrer, en leur hôtel, un mari, blessé par un d'un coup de couteau. Pour éviter tout scandale, il a déclaré qu'il avait été agressé, en regagnant son domicile, par deux malfaiteurs, qui, l'ayant dévalisé, l'avaient frappé d'un coup de couteau. Madame Thomery n'a pas coupé dans le pont ». Elle n'est convaincue que son mari l'avait quittée, jadis, pour aller vivre avec l'héroïne Juliette. Elle s'est dit que son mari avait voulu revoir l'écuyère, et que celle-ci avait frappé son amant dans un moment de désespoir... ce en quoi elle a deviné juste ! Madame Thomery, enfin tremble, chaque jour, que son mari ne revoie la Juliette. Alors, je me suis présenté chez elle. J'ai décliné mes noms et qualités. La pauvre femme était dans un état ! Alors je lui ai dit : « Donnez d'x mille francs... je vous rends les lettres que votre mari a écrites à ma sœur, et, le lendemain, nous quitterons la France. » Tu penses si cette proposition fut agréée avec allégresse. Elle me demanda mon adresse et me dit qu'elle me répondrait. Elle voulait, assurément, avoir le temps de se procurer la somme. Elle me conseilla, enfin, en me recommandant la plus grande prudence, afin que son mari n'eût pas vent de ma démarche et de notre traité. Et, ce matin, j'ai reçu d'elle cette lettre si compréhensible, écrite, inconvenablement, par une femme affolée. Voilà !

Il y eut un moment de silence. Les deux interlocuteurs songeaient, chacun de son côté.

Mais ce n'est pas tout. Voici le plus. Entendons-le de point en point, et nous aurons, comme je le l'ai dit, la fortune. Il est huit heures. Tu dois avoir ici quelque argent. Tu vas me donner deux cents francs, car je suis absolument sans le rou et en guenilles. Je partirai tout à l'heure. J'irai acheter un vêtement complet pour être présentable, car, dans la tenue où je suis, je serais remarqué, et c'est ce qu'il faut éviter, dans notre intérêt. A onze heures, je me trouve au rendez-vous. Je donne à madame Thomery les papiers cachetés contenant quelques feuilles de papier blanc qui représenteront les lettres de son mari à l'écuyère Juliette. Elle n'examinera pas ce paquet, dans la hâte qu'elle aura de me voir partir. Elle me remettra les « billets de mille », et je filerai sans demander mon reste. Le premier tour sera joué. Qu'en dis tu ?

— Fort bien, dit Juliette froidement, très calme en apparence. Mais après ?

Nicolas la regarda avec une nuance très marquée de dédain.

*(A Suivre).*

GRAND BAR SOAVI
CAFÉ EXPRESS
CHOCOLAT EXPRESS

que je ne saurais l'exprimer, de votre manifestation de sympathie à laquelle, par son attention grammons à laquelle je suis infiniment sensible, notre ami M. Artus a bien voulu associer ma compagne et mon fils et la ma compagnon, mon ami M. Bertoni, à qui je traduirai vos regrets, mais que vous savez très avant dans mon affection et dans ma confiance pour que je puisse moi-même lui décerner des éloges.

Par votre faute à vous tous, mes amis, par la faute de tous ceux qui depuis, un mois, m'ont fait savourer toutes les douceurs — si l'amitié, mais aussi les amertumes de la séparation, je commence à voir s'affaiblir les forces dont j'ai besoin pour aborder une mission que je n'ai pas recherchée, devant laquelle j'ai hésité, parce que je repugnais que son fardeau ne fasse fléchir mes épaules, mais que, l'ayant assumée, je suis résolu à affronter avec tout ce que j'ai de volonté, d'énergie et de cœur.

Ma collaboration avec ce département va cesser, et à mon émotion d'aujourd'hui, aggravée par vos témoignages si chauds et par les paroles si affectueuses que vous avez eu m'adresser, succédé-rait demain la mélancolie la plus déprimante, si je n'avais le sentiment que lorsque j'aurai traversé la mer, cette part de ma carrière qui vous appartient ne disparaîtra pas entièrement, et qu'à nos affaires communes, quelques choses survivra : votre amitié — une amitié dont je sais la solidité et la vertu réconfortante.

Cette troisième des départs, je l'ai éprouvée déjà, quand il m'a fallu quitter l'Artois, puis le Dauphiné, où j'avais contracté de si robustes amitié-s, et auxquels vous êtes mes témoins et mes répondants que j'ai gardé un souvenir profond et un attachement fidèle. Et c'est dans cette fidélité même que je soudrais que vous trouviez à votre tour la conviction que si on cœur n'est ni désavant ni oublieux.

Au fur et à mesure qu'on avance dans la vie s'affaiblit le goût des nouveautés. On redoute les séparations ; et leur mélancolie s'aggrave encore d'une nuance d'inquiétude en face de l'inconnu. Et vous éveilleriez fortement chez moi cette impression, s'il n'était pas acquis que je l'éprouve.

Mais ce n'est pas dire que je ne sois pas séduit par l'intérêt de la tâche qui m'est proposée, et au-devant de laquelle je vais d'un pas résolu, dans des dispositions déjà toutes de sympathie.

Je quitte l'Aveyron où le fervent impénitent des beautés de la nature que je sais a trouvé tant d'aliment à son admiration.

J'ai en aussi vos cantons, vos monts et vos vallées. J'ai éprouvé le contraste de leur grâce et de leur sévérité ; et en croisant dans votre ciel, j'ai pénétré le secret de ce qui fait le caractère et l'honneur de la race courageuse et de ce qui a commandé mon respect : la gravité, la ténacité et la vaillance dans le labeur, la rigueur morale.

Et puis je reprends mon bâton de pèlerin et je vais par de là la mer planter ma tente dans « l'île de beauté, » m'asseoir au foyer de cette fille radieuse de la Méditerranée, si merveilleusement parée, si séduisante que nul près d'elle n'a pu résister à ses charmes, s'attarder par le moyen de toute ma bonne volonté, et des vertus de persévérance et d'endurance dont j'ai puisé l'exemple en Aveyron avec vos aïeux qui ont su trempes la race de lui aménager une demeure digne de sa grâce.

Et puisqu'un cri de détresse s'est élevé de la Corse, je dis que la solidarité nationale ne serait qu'un mot vide de sens si à des populations éprouvées par une crise exceptionnelle qu'elles ont elles-mêmes la force de vaincre, la République n'accordait pas un surcroît d'intérêt et de sympathie agissante. Et pour la part qui m'incombe, c'est tout mon programme en Corse.

Sans doute aussi, je me trouverai là-bas à la suite d'une politique à laquelle je suis resté, je veux dire à essayer de grouper, de coordonner les bonnes volontés, à harmoniser les efforts des républicains et à faire respecter la République et ses lois. Mais si c'est une tâche nécessaire, et dont je ne me pas inquiet, tolérez-moi la vanité de dire que je la trouve trop restreinte ; et la République, mon ambition ne sera satisfaite que si je réussis à la faire aimer.

Et malgré les circonstances présentes au rant réservé de clémence et de sourires aux populations que la fortune m'échoit d'aller administrer, plus je mettrai de cœur et de zèle à chercher sur elles la sollicitude et les bienfaits de la République, à faire à son profit la conquête de leur confiance et de leur attachement, et à identifier le bien républicain avec le bien Corse. Et si je reconnais les hommes à notre tête de nos concitoyens dévoués et désintéressés, les amicales collaborations dont j'ai bénéficié ici, je vais d'avance remercier de bonne de mes efforts.

A ces bonnes volontés, à ces concours, à ces collaborations, l'instant est venu pour moi de rendre mon hommage collectif et d'exprimer ma profonde et durable reconnaissance à tous ceux qui m'en ont prodigué les précieux avantages. A vous tous au premier chef, mes chers amis, qui, par delà les contingences de la vie de chaque jour, n'avez jamais manqué à l'appel toutes les fois qu'il s'agissait d'affirmer une même affection et dans l'esprit républicain et à ce qui, longtemps encore, lui servira de critérium, l'esprit laïque.

Tout à l'heure, comme dans ces maisons de commerce où le destin des affaires commande la séparation des associés en fortifiant les liens de l'amitié, notre ami M. Artus devrait nous bilan. Son affection m'a fait un bi- trop généreux. Sans doute, j'ai démontré, ici comme ailleurs, mon inaptitude radicale, irréductible à comprendre ou à pratiquer l'esprit dersan ou de coterie ; et au temps républicain, c'est dans la grande tef aux larges baies déversant la pleine lumière et non dans les petites chapelles latérales laissant filtrer d'humbles lucarnes une clarté douteuse que je me suis toujours fait honneur d'officier.

Si c'est une erreur, mon cher Monsieur Artus, frappez vous très fort la poitrine ! Car toi est l'exemple obstiné que vous m'avez donné ! Sans doute aussi je me suis appliqué, avec ténacité, à faire régner par la persuasion d'ailleurs bien plus que par la contrainte, la plus stricte régularité et l'équité dans la gestion des affaires publiques. Et sans doute enfin, j'ai tâché de situer l'autorité là où était la responsabilité et d'être en état de léguer à mon successeur ni affaiblie, ni aggravée, des fonctions qui ne m'appartiennent pas, dont j'étais le simple dépositaire, et que j'ai conscience d'avoir exercées dans le seul exclusif du bien public et de l'intérêt républicain.

Mais laissez-moi vous dire, mes chers amis, avec une gratitude émue, que c'est un mérite moindre de pratique cette méthode que d'y donner son acquiescement, et ajouter qu'en m'y encourageant, en me soutenant dans la tâche que je m'étais assignée, vous avez donné le gage le plus haut de l'ardeur et de la chaleureuse de votre foi démocratique.

Ce que nous avons fait ensemble, ce n'est pas moi à le dire ; et un surplus j'aurais trop de peine à distinguer la part de ma famille, je veux dire de mes collaborateurs immédiats, mes noyaux et fidèles compagnons de route, dont je cesse d'être le chef, mais dont je reste l'ami, et qui m'ont donné de témoignages tels de leur dévouement et de leur affection, que je ressens la plus vif chagrin en les quittant et que je laisse parmi eux le meilleur de moi-même, la foi dans les principes de parti républicain, dont c'est un l'asile et la forteresse, et que je conjure de persévérer dans les sentiments de concorde et d'harmonie dont ils ont donné tant de bon le noble exemple, la part des plus républicains qui m'ont si cordialement et si activement secondé et dont le concours m'a fait contracter des dettes d'amitié que je ne laisserai ni prescrire, ni prescrire, la part enfin des fonctionnaires de tous ordres et de tous rangs de l'Aveyron, chez lesquels j'ai rencontré une compétence, un dévouement un sens de la discipline et de la dignité, une fidélité tels que je suis impuissant à leur traduire ma reconnaissance et à leur exprimer mon affection, et que je me borne à leur dire à tous d'un seul mot jailli du cœur : « Vous avez été la plus grande joie et vous resterez l'orgueil de ma carrière administrative. »

Et maintenant, mes chers amis, je vais vous quitter. J'ai le sentiment que je laisse à mon successeur un département profondément digne de son attachement, mais où le devoir reçoit parfois chez les volontaires et les réguliers de l'armée républicaine un caractère si difficile que ceux qui l'accomplissent si courageusement et si méthodiquement, comme ceux auxquels je parle, méritent toutes les affections, tous les dévouements et tous les regrets.

En demandant pour M. Reyes le concours amical de tous ceux qui m'entendent, je lui dis : « Mon cher ami, entre vos mains, qui sont celles d'un ami sûr et d'un républicain éprouvé, je remets mes fonctions et mon autorité. Mais j'exporte les amitiés, parce que je sens que je ne vous fais aucun dommage. Vous les aurez bien vite conquises. J'aurais voulu vous présenter ce bataillon d'élite pour vous dire devant son front : il n'est plus à moi ; il est à vous. Je ne vous demande qu'une chose, c'est de le garder étroitement uni et compact au service de la République. »

Avant de prendre congé de tous les amis qui m'entourent, je cherche comment je pourrais exprimer le gré étoile que je ressens. C'est mon qui perds à cette séparation toute la force dont j'ai vécu, et c'est vous qui m'exprimez des regrets.

A nous tour, laissez-moi vous remercier que les nôtres sont profonds.

Il faut en particulier, mes amis, et vous notamment, mon cher Président, que je vous traduise les regrets amoureux de M. la Mairie, et qui dites-lui son représentant autorisé, que lui et vous ayez mes grands amis que j'emporte de la ville et de la population de Rodez et des sentiments que j'y ai nouées avec tant de braves gens, qui, ne me devant rien, m'ont tout donné d'eux-mêmes, le souvenir le plus vif et le plus fidèle ; et j'éprouve moins de mélancolie de la séparation en pensant que ma sympathie n'a peut-être pas échappé aux Rutlé-ois et qu'ils me garderont une petite pensée amicale dans un coin de leur mémoire.

Je vous, mes chers amis, à vos santés et à celles de vos familles ; je bois à la ville et à la population de Rodez ; je bois à tous mes amis du département de l'Aveyron ; et voici mon dernier mot :

« Merci pour votre amitié, et gardez-la mes fidèlement. »

Reprenant peu après la parole, M. Buellet a tenu à remercier vivement, aux applaudissements de toute la salle, notre illustre compatriote, le maître Denys Puech, membre de l'Institut, d'avoir prêté un instant sur ses devoirs de famille en Aveyron pour venir lui témoigner son amitié et participer à cette manifestation de sympathie.

Nous avons dit plus haut que M. Buellet a emporté l'estime de tous les Aveyronnais.

Voici l'article éloquent que notre confrère, le *Jou-nal de l'Aveyron*, consacre au départ du nouveau Préfet de la Corse.

« Une fois de plus l'immuable préfectoral va changer d'hôtes. Ceux qui vont le quitter emportent des regrets et des sympathies unanimes ; il y a, à cet égard, dans la presse locale et régionale, un rare et touchant accord. Cette unanimité n'est pas banale, dans ce temps de luttes et d'inconsistance où nous vivons.

» Aussi, il nous est particulièrement aisé et tout à fait agréable de rendre hommage aux qualités d'esprit et de cœur de M. Buellet ; une haute culture littéraire et un goût affiné rendaient charmante la société de notre ancien Préfet ; la dignité de sa vie familiale et la courtoisie de ses manières lui avaient concilié l'estime et la sympathie de tous. On n'a pas pu en dire autant de quelques-uns de ses prédécesseurs.

« M. Buellet est un esprit élevé et une intelligence cultivée, en même temps qu'un homme de cœur ; la douleur et l'épreuve ne l'ont jamais trouvé insensible. Sa porte était largement ouverte ; elle ne laissait pas seulement pénétrer auprès de lui les fonctionnaires ou ceux dont les relations étaient obligatoires. Il sait se trouver et s'attacher dans la société ruthénoise des amis qui lui resteront fidèles.

» Nous ne voulons pas ici nous borner à rendre hommage à l'homme privé. L'administrateur était aussi des meilleurs : laborieux, d'esprit, bienveillant pour les subordonnés, animé d'un esprit de large tolérance. Le Gouvernement vient de reconnaître ces qualités en élevant M. Buellet à la 2e classe et en lui confiant une tâche délicate, l'administration de la Corse. Il sera accompagné à Ajaccio par la sympathie de tous les Aveyronnais qui l'ont connu. Mme Buellet et le distingué chef de cabinet, M. Bertoni, auront une large part dans ce respectueux et fidèle souvenir. »

## *Commission Sanitaire* de l'arrondissement de Bastia

*Séance du 8 novembre 1910*

Ordre du jour :

I. — Réclamation Pardolfi et Righi contre l'état d'insalubrité dans lequel se trouverait la cour commune des maisons numéros 8, 10 et 12 de la rue Droite.

II. — Quatrième réclamation Guidoni contre l'état de malpropreté dans lequel se trouverait toujours la rue de la Mantellina.

III. — Communications du président.

VI. — Affaires diverses.

### BULLETIN FINANCIER

Paris, 4 novembre.

L'allure du marché reste irrégulière mais plutôt hésitante avec un courant d'affaires très restreint. Toutefois, les Fonds d'Etats, notamment la Rente Française se à 97 37 et les Sociétés de Crédit, font preuve de fermeté. Nouvelle hausse du Comptoir National d'Escompte à 910. A signaler le tassement des titres coprifères.

Conformément au paragraphe 6 des statuts de la Banque Russo-Asiatique les actions des deux Sociétés fusionnées (Banque Russo-Chinoise et Banque du Nord de Saint Pétersbourg) ont échangeables contre des actions de la Banque Russo-Asiatique à raison de : 7 actions Banque Russo-Asiatique contre 5 actions Banque du Nord ; 3 actions contre 4 actions en roubles de la Banque Russo-Chinoise et 9 actions contre 16 actions en tels de la Banque Russo-Chinoise plus un Bon pour une action en roubles et 3 Bons pour 4 actions en tails de la Banque Russo Chinoise. Les actionnaires de la Banque du Nord qui ne veulent pas adhérer à l'échange seront remboursés à raison de 1 040 fr par action. En outre, 24 334 actions de la Banque Russo-Asiatique sont réservées par préférence, au prix de 745 fr, aux actionnaires des deux Etablissements fusionnés, à savoir : 3 actions Banque Russo Asiatique pour 46 actions Banque Russo-Chinoise, et 5 actions Banque Russo-Asiatique pour 4 certificats de fondateurs Banque Russo-Chinoise.

Les recettes de la Cie de Tramways Edairage et Forces à Rio de Janeiro pour la 42e semaine de 1910 s'élèvent à fr. : 1 169 431 contre fr. : 969 545 pour la période correspondante de 1909.

Actions des Grandes Cies de Chemins de fer Français calmes.

## La Flotte de la Cie Fraissinet

On lit dans le *Petit Marseillais* :

La Compagnie Fraissinet vient de vendre à la Compagnie Isleno, de Palma, son paquebot *Corte*, qui assurait depuis quelques années le service postal rapide entre la Corse et le continent, et qui, depuis hier seulement, porte le nom de *Roy-Jaime II*. Mais, en se séparant de ce navire, la Compagnie a commandé, pour le remplacer, un nouveau vapeur, qui sera conforme au *Corte*, mais qui aura des dimensions beaucoup plus grandes, ce qui permettra d'en augmenter la portée, tout en maintenant la vitesse du *Corte*, qui est supérieure à dix-sept nœuds.

Ce nouveau paquebot aura également un port p omenade plus grand que celui du *Corte* et complètement dégagé des embarcations, lesquelles seront placées sur un troisième pont. Il sera pourvu d'un fumoir, d'un salon de musique et de deux cabines de luxe.

Il aura, à l'arrière, une dunette, qui permettra d'utiliser toute la largeur du navire pour la salle à manger des secondes et donnera, sur le pont, un espace plus grand pour la promenade des passagers des secondes. Les cabines seront complètement isolées de la machine et des chaudières, ce qui les voyageurs appréciement.

Ce nouveau paquebot sera muni d'emplacements spéciaux pour le transport des colis postaux et des bagages.

Conformément au désir exprimé par les syndicats agricoles de la Corse, il sera installé, ainsi que cela a été fait sur les grands paquebots de l'Algérie, une cave avec aspiration de l'air chaud à l'aide de ventilateurs, ce qui permettra le transport des primeurs dans les meilleures conditions.

La même installation existera aux premières classes, de façon à établir un rencurrellement d'air continu.

Ce navire, qui portera très probablement le nom de *Curte Ilova de Sampiero*, entrera en service dans les premiers mois de l'année prochaine.

Voici ce qu'on nous promet pour l'avenir.

Et pour le présent, M. Fraissinet continue à se moquer du Ministre des Postes et à pressurer les Voyageurs et Chargeurs.

## Faculté des Lettres d'Aix

*Licence ès-Lettres*

Les examens écrits de la licence ès-lettres commenceront à la Faculté des Lettres d'Aix le mercredi 23 novembre, à 8 heures du matin.

Les examens oraux auront lieu le lundi 28 novembre.

Les inscriptions seront reçues au Sécrétariat de la Faculté des Lettres du 4 au 12 novembre inclus.

### SOCIETES & SYNDICATS

L'Amicale des Surveillants Militaires retraités de Bastia adresse un dernier appel aux camarades qui ne se sont pas encore fait inscrire comme membres fondateurs, adhérents ou honoraires, et les informe qu'il est, jusqu'au 15 décembre prochain, pour faire leur entrée dans le corps social, 16, rue Napoléon, à Bastia.

Après cette date ils seront considérés comme ne voulant pas faire partie de l'Amicale.

Une délégation se rendra à Paris, dès que les députés, saisis des revendications, feront connaître le moment favorable.

A cette même place sera publiée la liste des camarades qui ne feront pas partie de l'Amicale.

*Le Président.*

L'AVENIR DU PROLÉTARIAT. — Ce soir de 8 à 9 heures, perception de la cotisation du mois courant.

## *Petite Gazette*

Variations Atmosphériques du 7 novembre

Thermomètre. — 7 heures du matin + 15·6 à (midi 19 + à 6 heures du soir + 16. Maxima + 19· Minima + 12·.

Baromètre. — 7 heures du matin, 757 mm. à midi, 754 mm., 6 heures du soir, 748 mm.

Dans la matinée, Calme

Dans l'après-midi, id.

Etat du ciel : le matin, découvert.

l'après-midi, id.

### *Pas de blague*

Les courses n'existent plus qu'à l'état de souvenir lointain ; les heureux vainqueurs ont sablé *mouit* Champagne, et les autres ont en tout le temps de maudire les vicissitudes du sort.

C'est tout juste si le gavroche jockey d'*Iena* jette de temps à autre un regard tendre à sa casaque jaune — oh ! la fatale nuance — qu'il a mollement remisée outre une féminine combinaison modern-style, et une voilette mauve, outrageusement trouée à l'endroit des lèvres.

Les réunions hippiques doivent avoir un double but : intérêt sportif, intérêt mondain, et nous pouvons dire que si, à la dernière réunion, les sportmen ont été ravis, il n'en a pas été de même de la très grande majorité de la population.

C'est à cause du temps, dira-t-on, qui s'est montré maussade, et, du soleil qui nous a copieusement boudé le dimanche primitivement fixé pour les courses. Mais alors, pourquoi au lieu de donner cette fête sportive, la seule de l'année, au mois d'octobre, où l'on risque toujours d'avoir mauvais temps, ne la fixerait-on pas au printemps, on ayant soin de choisir une date qui ne contrarierait pas les courses qui ont lieu à Ajaccio à cette époque ?

Nous soumettons amicalement ces quelques réflexions aux dévoués membres de la Société Hippique, qui, sous la présidence de notre honoré concitoyen M. Pierre Pasqualini, se donnent beaucoup de mal pour l'encouragement du sport hippique et de l'élevage de la race chevaline en Corse. — J.

### Exposition de Bruxelles

Nous avons le plaisir d'apprendre que le Jury de l'Exposition de Bruxelles — où la Dotation de la Jeunesse de France a obtenu un Grand Prix — vient d'accorder à M. Paul Cardi, président de la Section Angevine de cette œuvre une médaille d'argent, au titre de collaborateur.

M. Paul Cardi, qui est membre du Conseil d'administration de la Dotation de la Jeunesse de France et président, depuis sa fondation, de la Section Angevine, n'a jamais ménagé son dévouement et ses sollicitudes pour le développement et la prospérité de cette intéressante Société.

Nous adressons à notre ami et excellent confrère, M. Paul Cardi, nos bien sincères félicitations à l'occasion de cette nouvelle distinction si méritée.

### A la gare

Très mauvais conducteurs les nommés Graziani François et Graziani Joseph, tous deux au service de M. Bernacchi, fabricant de pâtes, mais il faut reconnaître que d'avoir trop la tête près du bonnet ne leur a guère réussi.

S'étant rendus à la gare pour y faire une expédition en grande vitesse, ils trouvèrent que le titre de cette partie de la traction ne s'alliait guère avec la lenteur, à leur gré, des employés et leur cherchèrent querelle.

Elle s'envenima au point qu'ils échangèrent force coups de poing avec eux et que l'un des deux employés, de M. Bernacchi exhiba, un revolver, dont, du reste, il ne servit pas.

Ils furent tous deux conduits au poste de police, et M. Giabèke, commissaire de police, a fait ouvrir une enquête sur ces faits.

### Récompenses honorifiques

La médaille d'honneur des épidémies en or a été décernée à titre exceptionnel, à M. Torre Paul-Florentin, préposé des douanes à la gare internationale de Ventimille : a contracté, en concourant à l'application des mesures prophylactiques contre le choléra, une grave atteinte de cette maladie.

### Avis

Le Docteur *PARAVICINI* a l'honneur de prévenir le public qu'il vient d'ouvrir son cabinet médical à Bastia, Place Saint Nicolas, 9, (2e étage)

Consultations tous les jours de 2 heures à 5 heures, (dimanche exempté).

### Postes et Télégraphes

M. Castellani est nommé facteur des postes du cadre algérien à Aïn-Kuma.

### Maladies des Yeux

*Nez, Oreilles et Gorge.*

Le cabinet du docteur ELIACHEF, médecin oculiste de Paris, est transféré 20e, Bd Pardi, 25, Bastia.

Consultations tous les jours de 10 h. à 4 heures, pour toutes maladies des Yeux, Nez, Oreilles et Laryux.

### Perdu

Il a été perdu, dans le courant du mois de septembre, à Carbonaccia, territoire de la commune de Velone-Orneto, un âne, âgé de 3 ans environ, robe noire, marques blanches aux yeux, taille 1 m. 20.

Prière envoyer renseignements à M. Barthélemy Giannardi, cultivateur à Velone-Orneto.

### A vendre

Vente d'un mobilier pour cause de départ, rue Saint Roch, près l'épicerie Gregory, au 1er étage.

### Leçons d'Italien

Une dame italienne diplômée, s'adresser aux bureaux du journal.

### ETAT CIVIL

**Mariages.**

Santelli Ours-Charles Toussaint, ex-militaire, et Morazzani Catherine, institutrice libre.

Brunelli Jacques, employé de commerce, et Agostini Marie-Jeanne.

**Décès.**

Simoncelli Jean, dit Antoine, 84 ans, propriétaire, de Vescovato.


LES Sous-Vêtements DU DOCTEUR RASUREL préservent du Froid et des Rhumatismes.

VENTE EXCLUSIVE : Charles ORENGA, à BASTIA LANZI Frères, à AJACCIO



*Emulsion Normale d'Huile de foie de Morue pure*

DE NORWÈGE

aux hypophosphites et glycérophosphates de chaux et de soude préparée par

P.-A. QUILICI

Pharmacien Chimiste

10, *Boulevard du Palais, BASTIA*

Supérieure à toutes les huiles de foie de morue dont elle possède toutes les propriétés bienfaisantes sans en avoir les inconvénients, cette émulsion est facilement digérée et, à cause de son goût agréable, elle est acceptée et même demandée par les enfants.


# DERNIÈRES NOUVELLES

Service télégraphique spécial du *Petit Bastiais*

00621

### BOURSE DE PARIS

Rentes de 3 0/0 ancien : Nov. — 7 nov.
de 3 0/0 amortis. : 97.20 — 97.12
99.80 — 97.00
ex-coupon

## Nouvelles Militaires

### *La Promotion d'octobre*

Paris, 7 novembre.

Le Ministre de la Guerre fera signer, au conseil des ministres de demain matin, par le Président de la République les décrets de promotions et de nominations dans l'état-major général et dans toutes les armes.

Cette promotion sera très importante. Elle comprendra notamment deux nominations de Commandants de corps d'armée, cinq généraux de division, dix généraux de brigade et un intendant militaire.

Dans l'*infanterie*, la promotion comprendra : 3 colonels, 4 lieutenants-colonels, 14 chefs de bataillon et 24 capitaines.

Dans l'*artillerie*, la promotion sera de 2 colonels, 4 lieutenants-colonels, 9 chefs d'escadron, 14 capitaines et 4 officiers d'administration de 1re classe.

Dans le *génie* et la *gendarmerie*, la promotion sera également importante.

## Conseil de Cabinet

Paris, 7 novembre.

Les Ministres et Sous-secrétaires d'Etat se sont réunis en conseil, deux fois, au ministère de l'Intérieur, sous la présidence de M. Briand.

La première réunion a eu lieu le matin, la deuxième dans l'après-midi.

Les deux séances furent exclusivement consacrées à parachever la mise au point de la déclaration ministérielle dont nous avons précédemment indiqué les grandes lignes et qui sera lue demain à la séance de la Chambre et du Sénat.

## LA SANTÉ DE M. BERTEAUX

Paris, 6 novembre.

Un télégramme de Chatou annonce que l'état de santé de M. Berteaux, député de Seine-et-Oise, est de plus en plus satisfaisant.

L'ancien ministre de la Guerre pourra dans quelques jours reprendre sa place au Parlement.

## LE MARIAGE du Prince Victor Napoléon

### *Le Cadeau de l'Impératrice Eugénie*

Paris, 7 novembre.

A l'occasion de son mariage l'ex-impératrice Eugénie a offert à la princesse Clémentine de Belgique un superbe diadème en brillants d'une très grande valeur.

On sait que le mariage du Prince Victor avec la princesse Clémentine de Belgique doit être célébré, le 10 novembre courant, au château royal de Moncalieri.

Le journal du Vatican annonce que le Pape conférera à la princesse Clémentine non seulement un riche cadeau, mais aussi un autographe spécial sur un parchemin d'un grand effet artistique.

## Conseil des Ministres

Paris, 7 novembre.

Les ministres et sous-secrétaires d'Etat se réuniront en conseil, à l'Elysée, demain matin à 10 heures, sous la présidence de M. Fallières.

## TOULON

## AUTOUR D'UNE ÉVASION

### *Information contre des Surveillants*

Toulon, 7 novembre.

L'enquête menée par l'autorité maritime au sujet de l'évasion des trois matelots détenus à la prison maritime entre dans une phase nouvelle.

M. le Préfet maritime a signé aujourd'hui l'ordre d'ouvrir une information contre le surveillant principal Arnieu, les surveillants Jouet et Bertrand et le matelot Zibert.

Ils sont prévenus de négligence dans le service de surveillance des prisonniers confiés à leur garde.

## EN AMÉRIQUE

## SECOUSSES SISMIQUES

Paris 7 novembre.

Des télégrammes de Washington annoncent que quelques secousses de tremblement de terre ont été enregistrées à l'observatoire de la capitale des Etats Unis.

Le courant sismique allait dans la direction Nord-Sud.

## *LA SANTÉ* de M. Bourgeois

Paris, 7 novembre.

M. Léon Bourgeois, ancien président du Conseil, qui était depuis quelque temps affligé d'une ophtalmie, a subi aujourd'hui une opération à l'œil, qui a pleinement réussi.

L'état de M. Bourgeois est aussi satisfaisant que possible.

## A MADAGASCAR

## ENTRÉE SOLENNELLE DU NOUVEAU GOUVERNEUR *à Tananarive*

Paris, 7 novembre.

Un câblogramme, reçu au ministère des Colonies, annonce que M. Picquié, le nouveau gouverneur de Madagascar, a fait son entrée solennelle à Tananarive.

Toutes les troupes de la garnison ont rendu les honneurs.

Après avoir pris possession de son poste M. Picquié reçut les chefs de service des diverses administrations civiles et les autorités militaires.

De nombreux chefs indigènes, qui avaient figuré au cortège, furent présentés au nouveau Gouverneur.

## Au Palais Bourbon

## LES INTERPELLATIONS

Paris, 7 novembre.

Les adversaires du nouveau Ministère continuent à dresser leurs batteries.

Deux nouvelles interpellations sont inscrites à la séance de demain qui s'annonce féconde en incidents tumultueux

M. Jaurès a adressé une lettre au Président du Conseil pour lui annoncer son intention de l'interpeller sur la politique anti-ouvrière du Cabinet.

M. Anb-iot a également prévenu M Briand qu'il l'interpellera sur les conditions dans lesquelles a été constitué le nouveau Ministère.

## Grande agitation *dans les Couloirs*

Une grande agitation règne dans les couloirs du Palais-Bourbon, qui sont aujourd'hui aussi animés qu'un jour de séance.

La situation entre le nouveau Ministère et ses adversaires est des plus tendues, et la surexcitation des différents groupes politiques le prouve surabondamment.

Les socialistes unifiés se font surtout remarquer par leurs attaques incessantes et des critiques acerbes à l'adresse du président du Conseil.

Divers groupes se sont réunis dans leurs bureaux respectifs pour décider de la tactique à garder au cours de la séance de demain, qui promet d'être des plus mouvementées.

Les Unifiés sont absolument décidés à persévérer dans leur obstruction systématique et à conserver leur hostilité ouvertement ouverte contre M. Briand.

On dit même que les amis de Jaurès auraient résolu d'empêcher la lecture de la Déclaration ministérielle dans le but de pousser à bout le président du Conseil.

Toutes ces menaces ne semblent pas impressionner notre ancien M. Briand qui paraît attendre les événements avec calme.

## M. DE PRESSENSÉ ET LE FAVORITISME

Paris, 7 novembre.

Les journaux de l'opposition commentent favorablement l'attitude de M. de Pressensé, président de la Ligue des Droits de l'Homme.

Une vieille coutume, en vigueur dans les habitudes des ministres qui s'en vont, veut que au dernier moment, ceux ci signent, à la dernière heure de leurs pouvoirs, des nominations en faveur de leurs amis.

M. de Pressensé a protesté par lettre au président du Conseil contre ce qu'il appelle un régime de corruption, de prodigalités et de désordre.


*Machine à Tricoter*

TRAVAIL CHEZ SOI TOUTE L'ANNÉE

Rapportant de 30 à 40 fr par semaine après court temps employé et sans apprentissage.

S'adresser à M. FRANCHI, seul représentant de la Compagnie *La Genevoise* en Corse, demeurant à Carbonaccia par Bonifacio.

Joindre 25 Centimes pour le retour.



Lampes électriques DE POCHE *Nouveaux modèles 1910*

Ces lampes grands modèles, ne sont vendues que chez

M. A. GIUDICELLI

29, *Boulevard Paoli, Bastia*

*Seul dépositaire pour la Corse*

La Maison tient à la disposition de ses clients des piles de rechange.



Tuilerie et Briquetterie MÉCANIQUES

USINES à FRANCARDO

F. CHARDON et Cie

Tuiles plates et rondes résistant à la gelée et à l'air salin

Briques creuses, pleines et pressées

Briques à planchers pour fers à I

Cairons et Murettes, grandes briques creuses de 0,50 × 0,15 × 0,15 m. 0,40 × 0,30 × 0,35, spécialement recommandées pour constructions rapides et économiques.

Fabrique de Carreaux en ciment comprimé, uni et à dessins, pour carrelages décoratifs et à bon marché des vestibules, appartements, magasins, églises, etc.

*Envoi sur demande d'échantillons et prix*

FOUR A CHAUX GRASSE SUPÉRIEURE



SCIERIE MÉCANIQUE de Bois

Planchers, Madriers, Chevrons, Liteaux, Lattes

Grands Entrepôts de CHAUX Hydrauliques, CIMENTS, PLATRES

FERS et Aciers de toutes catégories.

Tuiles, Briques, Tuyaux, Gueulards

Matériaux de construction de toutes sortes

Prix et qualité défient toute concurrence

Magasins de vente : BASTIA, 2, Avenue Carnot. CORTE, Nouvelle Traverse.

Un ingénieur fournira tous renseignements techniques sur la choix et le mode d'emploi des matériaux.



LA HERNIE

Hernieux vous serez soulagés par le port de l'appareil VIGUIER Spécialiste-herniaire

Adressez vous à :

AJACCIO, Hôtel Dauphin, les 15, 16 et 17 novembre (jusqu'à midi).

PROPRIANO, Grand Hôtel Dupont, 17 nov. (après-midi).

SARTENE, Hôtel César, 18 novembre.

CORTE, Hôtel Paoli, 19 nov. (soir).

BASTIA, Hôtel Croix de Malte, 20, 21, 22, 23 nov.

ALERIA, chez M. Rinieri, 24, 25, 26 nov.

ILE-ROUSSE, Hôtel Degiovanni, le 27 novembre.

*(Bas à varices et Ceintures pour Dames sur mesures).*

Maison de vente : 5, rue Garnier, Nice.



*Dépôt spécial* des Eaux Minérales Naturelles DE LA SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DES EAUX DE VICHY ET DES GRANDES SOURCES DE VICHY pour la Corse

BASTIA, 10, rue Napoléon

Vichy Lardy. — Source Grille, la plus riche de Vichy. Reduites de 50%, Intestins, Reins, etc.

Vichy Parguelli. — Eau purgative française bien supérieure à toutes les Eaux étrangères, sans goût, se digérant, pas diurétique.

Demander dans tous les cafés le *Quart Vichy Lardy et Larbaud.*



Déménagements par tous les pays

*Dépôt de cadres pour mobilier*

*Prix très modérés*

A. PADOVANI, 7, route de Cap, Bastia.

RHUM
FOX-LAND
Grande Marque

55 fûts vides à vendre de 250 à 260 litres.
S'adresser : 28, Bd de Riquier, à Nice.

MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION
Chaux hydrauliques et Ciments, marques de Villeneuve et La Porge du Teil. — Plâtres gris et blanc. Carreaux-Mosaïques en formats. — Briques pleines et rondes. — Carreaux. — Tomettes — Toujours en potasse et en gris.
FERS A PLANCHER I
Tous les barres: Plats, Ronds, Carrés, Fil de fer, Aciers articulés.
TUYAUX EN FONTE, EN GROS
Appareils Sanitaires
Charles CLÉMENT & Cie.
Entrepôts aux Magasins Généraux & Boulevard de Cardo, 1.

MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION
JOSEPH LUCCHETTI
45, Boulevard Paoli, BASTIA
Tuiles et Briques de Marseille
reconnues supérieures dans le Monde entier
CHAUX éminemment hydraulique
CIMENTS Portland, Roquefort et Valentine
PLATRES Blancs, Rouges et Gris
FERS I à planchers et PLATS, ronds ou carrés
FONTES — PLOMB — ZINC feuilles, tuyaux et gouttières
Seul dépositaire des carreaux mosaïques en ciment de la Maison LANIER de Salon, incomparables par leur coloris et dureté.
A NOTER. — La Maison remplace gratuitement les carreaux usés avant 20 ans. Aucune autre ne peut donner ces garanties.
Tapisserie et Vitres
Vernis — Couleurs et Pinceaux
Bois de Construction — Planches et Madriers
Accessoires de portes et fenêtres — OUTILS
Appareils inodores de tous systèmes
MARBRERIE — MARCHES, DALLES ET EVIERS EN PIERRE DE BRANDO
Prix de Réclame
Plans et Devis à titre absolument gracieux

Cedratine
LA PLUS EXQUISE
LA PLUS DÉLICIEUSE
LIQUEUR
DE MARQUE
Mme L. H. MATTEI
à Bastia (Corse)

Vient de paraître :
L'AGENDA GALLIA
PRATIQUE ELÉGANT SOLIDE
Le Mieux Documenté
Son Format : 15 sur 13, reliure toile verte
Son nombre de Pages : 400 (Une par Jour)
Ses Renseignements : l'A.B.C. des Affaires
Sa Prime : Une Carte des Chemins de Fer
PRIX : 2 FR. 75
Chez tous les Libraires
HACHETTE & Cie, ÉDITEURS

Pour faire de bons placements
et éviter les mauvais il est indispensable d'être renseigné par un journal financier rédigé avec compétence et impartialité. Le Revue de la Bourse et de la Banque offre toutes garanties à ces égard. Elle publie chaque semaine des Conseils de placements et d'arbitrages à bas aperçus, des Etudes documentées sur les Sociétés et sur les valeurs en vue, des Informations puisées aux meilleures sources sur les mouvements en préparation, une Revue de la Bourse, les cours et les tirages de toutes les valeurs, le prix des coupons, la liste des lots non réclamés, etc., etc.
Demandez au Directeur de la REVUE DE LA BOURSE ET DE LA BANQUE, 49, rue de la Victoire, Paris, de nous envoyer gratuitement un journal à l'essai pendant un mois. Vous nous rendrez seulement compte de la rapidité de nos informations et de la valeur de son ensemble. — ABONNEMENT : 5 Francs par an. ETRANGER : 10 Francs.

MAUX DE JAMBES
Nous voudrions persuader les malheureux atteints de Plaies variqueuses, Dartres, Eczémas, Clous, Furoncles, Démangeaisons ou de toute autre Maladie de la Peau que l'EAU PRÉCIEUSE DEPENSIER est le remède incomparable, qui soulage dès la première application et guérit radicalement.
M. Depensier, Pharmacien à Rouen.
Marseille, le 30 Novembre 1906.
Votre Eau Précieuse Depensier a très bien réussi dans les cas où je l'ai employée.
Docteur CHATELAIN.
L'Eau Précieuse Depensier se trouve dans toutes les pharmacies ; le flacon 2 fr. 50. Pour recevoir franco adresser mandat-poste à Pharmacie Depensier, 47, rue du Rac, à Rouen, ou la prendre à Bastia, Pharmacie Quilici, 30 boulevard du Palais, et à Ajaccio, Pharmacie [illegible].

Le Directeur-Gérant
J. D. OLLAGNIER.

Le meilleur des Cigare à 10 c. est sans contredit le
CIGARE MATTEI
Le demander dans tous les débits de tabacs.

N'ALLEZ PAS EN CORSE SANS L'INDICATEUR OFFICIEL DE LA CORSE 40 Cent.
QUI INDIQUE TOUT POUR
Service périodique régulièrement tenu à jour.
France : 50 cent. — Abonnement d'un an : 4 fr. 50.
A. CLAVEL, Editeur, 43, rue St-Lazare, PARIS.

Savon Le CHAT
Extra
Garanti Pur
Production
100.000 Kilogr. par Jour
La plus importante des Savonneries de l'Europe Continentale

Quiconque possède 5 ARES DE TERRE a intérêt et profit à lire
LA VIE A LA CAMPAGNE
LA REVUE PRATIQUE AVANT TOUT
Des TRAVAUX / de la
Des PRODUITS / Campagne
Des PLAISIRS
Ex. Paris Portrait
et chez HACHETTE et Cie, PARIS
Journal d'un Judicieux : 6 fr. 25

Les MALADIES de la FEMME
LE FIBROME
Sur cent femmes, il y en a 90 qui sont atteintes de Tumeurs, Polypes, Fibrome, et autres engorgements, qui, tous les jours, deviennent plus ou moins graves, et qui engendrent des Hémorragies et des Pertes presque continuelles, auxquelles elles sont exposées.
La Femme ne prévoyant pas d'abord de ces inconvénients, puis sont à cause de la vente prochaine à s'occuper et les dangers redoutés. Le Fibrome se développe peu à peu, il prête sur les organes intérieurs, occasionne des douleurs dans le bas ventre et les reins. La maladie s'aggrave et les pertes abondantes la forcent à s'aliter presque continuellement.
QUE FAIRE? A toutes ces malheureuses il faut dire et redire : Faites une cure avec
La JOUVENCE de l'Abbé SOURY
qui vous guérira sûrement, sans que vous ayez besoin de recourir à une opération dangereuse.
N'hésitez pas, car il y va de votre santé, et sachez bien que la JOUVENCE de l'Abbé SOURY est composée de plantes spéciales, sans aucun poison, et a eu tant d'succès pour guérir toutes les Maladies intérieures de la Femme. Métrites, Fibromes, Hémorragies, Pertes blanches, Règles irrégulières et douloureuses, Troubles de la circulation du sang, Accidents de RETOUR D'AGE, Vapeurs, Congestions, Varices, Hémorroïdes, Glaires, Vapeurs, Langueurs, Vertiges, Douleurs, Découragements, Tristesse, Mélancolie, etc.
Il est recommandé par [illegible] avec injection aussi PENDANT LES RÈGLES. Un flacon de JOUVENCE de l'Abbé SOURY et une boîte de PILULES SOURY (1 fr. 50 la boîte) guérissent toutes les Maladies intérieures de la Femme.
La JOUVENCE de l'Abbé SOURY se trouve dans toutes les Pharmacies à 5 fr. le flacon et dans celle de M. [illegible] à Bastia. Exiger le nom de l'Abbé SOURY et refuser toute imitation.
Notice explicative contenant renseignements et attestations authentiques de guérisons obtenues, envoyée franco et gratis.
(Timbre de remboursement non nécessaire pour la France.)

JE DONNE 100.000fr. Chauves!
à qui prouvera que la méthode Rémy capillaire du dermatologiste F. OLLÉ n'arrête pas la chute des cheveux en deux jours et ne les fait pas repousser à tout âge sur les têtes les plus chauves et dans leur nouvelle primitive. Pour recevoir gratuitement une [illegible]

PROCHAINS TIRAGES
10, 15, 25 novembre
1er, 5, 10, 15 20 22, 25, 27 décembre
Un bon Conseil doit toujours être suivi !
DES MILLIERS DE LOTS ET DES MILLIONS DE FRANCS
à gagner
5 Gros Lots de UN MILLION
15 — 600.000 Francs.
20 — 500.000 —
20 — 300.000 —
15 — 250.000 —
50 — 200.000 —
70 — 150.000 —
430 — 100.000 —
10 Lots de 75.000 Francs
195 — 50.000 —
45 — 30.000 —
230 — 25.000 —
60 — 20.000 —
815 — 10.000 —
90 — 6.000 — etc., etc., etc.
1500 Lots de 5.000 Francs
195 — 3.000 —
60 — 2.500 —
865 — 2.000 —
65 — 1.500 —
180 — 1.250 —
21.855 — 1.000 —
42.205 LOTS
Plus de 160 MILLIONS de FRANCS
à encaisser
UN TIRAGE au moyenne tous les trois jours.
Contre 5 francs, on reçoit 100 NUMEROS de Titres et l'on participe aux prochains Tirages.
La Prévoyance mobilière, 5, Rue de Chantilly, Paris

AVIS
Les frères Maggiotti ont l'honneur de faire connaître au public qu'en plus de service d'affichage, dont ils ont le monopole, ils se tiennent à la disposition de toutes les personnes qui auraient besoin de faire laver et cirer leurs appartements.
Ils se chargent également du battage des tapis à la satisfaction de toutes les personnes qui voudront l'honorer de leur confiance.
S'adresser pour tous renseignements aux frères Maggiotti, rue Napoléon, 13, Bastia.

Vin du CAP CORSE au QUINQUINA
de L. H. MATTEI
Apéritif
TONIQUE
Délicieux
Fortifiant
MARQUE DÉPOSÉE
Attention aux Contrefaçons

TRENTE-SIXIÈME ANNÉE. — N° 309 — MERCREDI 9 NOVEMBRE 1910

# Le Petit Bastiais

00622

5 CENTIMES — JOURNAL QUOTIDIEN — 5 CENTIMES

Rédaction & Administration : 3, Boulevard du Palais, Bastia
J.-B. OLLAGNIER, Directeur
Les annonces sont reçues à forfait et reçues aux Bureaux du Journal.
Faits divers 1 fr. — Réclames (3e page), 0.75 — Divers, 0.30 — Judiciaires, 0.25

ABONNEMENT (Payable d'avance)

| | an | 6 mois | 3 mois |
|---|---|---|---|
| CORSE | 20 fr. | 10 fr. | 5 fr. |
| AUTRES DÉPART. | 22 » | 12 » | 6 » |

UNION POSTALE, ET AUTRES PAYS : le port en sus.
On ne répond pas des manuscrits déposés.

BIBLIOTHÈQUE BASTIA MUNICIPALE

# CHAMBRE DES DÉPUTÉS

# UNE SEANCE TUMULTUEUSE

# LA DÉCLARATION MINISTÉRIELLE

LE CALENDRIER

Soleil: (heure nationale)
Lever 6 h. 17 m. — Coucher, 4 h. 44 m.
Premier quart. le 9 Pleine Lune, le 6.
Fête d'Aujourd'hui : Déd. du Saint Sauveur
Fête de Demain : Saint André d'Avelin.

8 NOVEMBRE

## LA SEMAINE PÊLE-MÊLE

*Chambardements ministériels. — Ceux qui rentrent et ceux qui s'en vont. — Guérard et Rothschild.*

De quoi parlerait-on, si nos deux petites combinaisons qui font et défont les ministères ? Depuis que nos parlementaires sont rentrés, ils s'y sont occupés avec ardeur, et il est juste de dire qu'ils n'ont pas travaillé uniquement pour la gloire, puisque, au bout d'une semaine d'efforts et de boucan, le président du Conseil est allé solennellement remettre à M. Fallières la démission collective du Cabinet.

Bon ! diront les âmes simples : M. Briand avait assez du pouvoir, c'est pour cela qu'il s'en est allé. — Détrompez-vous, braves gens ! En politique, le vraisemblable peut quelquefois n'être pas vrai ; c'est même ce qui arrive le plus fréquemment. Si M. Briand s'est démis du pouvoir ce n'est pas du tout parce qu'il en avait assez, c'est au contraire parce qu'il en voulait encore, mais comme un certain nombre de ses collaborateurs le gênaient, il leur a fait le coup de la démission collective, ce n'est pas plus malin que ça. Et maintenant M. Briand, entouré de ses nouveaux amis, va courir à des destinées nouvelles.

En France, un changement de ministère est toujours un grave événement : on discute les hommes au pouvoir, on suppute leur programme.., on escompte leur chute prochaine. Mais pour M. Briand, c'est une simple phase d'évolution. Et chacun sait combien M. Briand est expert dans l'art d'évoluer !

Parti de l'extrême-gauche révolutionnaire, il effrayait, par ses discours de candidat, les auditoires les moins suspects de modérantisme. Arrivé au Parlement, il fut simplement socialiste réformiste ; parvenu enfin au pouvoir, il réalise cette prouesse de se faire applaudir par les progressistes. C'est dans l'ordre.

Il n'y a que les imbéciles qui ne changent pas, disait Talleyrand. Je ne suis pas loin d'être de son avis, mais j'ajouterai que ceux qui changent d'avis sans changer de situation, sont aussi des imbéciles : le propre de l'homme supérieur, c'est de savoir changer d'avis opportunément, en se modelant aux circonstances.

En vérité, je ne vois pas pourquoi l'on s'étonne que Briand premier ministre — Briand le Nouveau, comme dit M. Colly — n'ait pas les mêmes idées que Briand l'Ancien. Eh ! s'il n'avait pas changé, il ne serait pas premier ministre ! Cela crève les yeux.

Les Américains, qui sont de parfaits hommes d'affaires, considèrent ce principe comme essentiel et ils en font une application courante. C'est ainsi que de grands industriels appellent volontiers auprès d'eux les plus violents de leurs détracteurs ou de leurs concurrents, et ils les couvrent d'or et d'honneurs. Un ouvrier se distingue-t-il, non par son travail, mais par son influence sur ses camarades auxquels il prêche la révolte et la grève : le patron le fait appeler, lui offre cent mille dollars par an et le nomme membre du conseil d'administration : du même coup, il s'en fait un ami irréductible.

En France, on procède généralement de la façon contraire. Voici par exemple le cas Guérard, l'un des plus ardents protagonistes de la dernière grève. Guérard était employé à la Compagnie des Chemins de fer du Nord, lorsqu'il fut signalé au conseil d'administration de la Compagnie pour sa propagande anarchiste. Menacé de révocation, il produisit au Conseil un mémoire si éloquemment rédigé que le président (c'était alors le baron Alphonse de Rothschild), ne put retenir l'expression :

« Messieurs, dit le spirituel financier à ses collègues, nous n'avons que deux partis à prendre : ou révoquer cet homme, ou l'appeler à siéger parmi nous ! »

Guérard fut révoqué. En Amérique on en eût fait un administrateur modèle. Je vous laisse le soin de conclure.

**A. Capelle.**

## Autour de l'École et de l'Instituteur

### *A propos d'une Circulaire*

Le *Petit Bastiais* du 26 octobre a publié un article sur les *Retraites des instituteurs*.

Dans le Bulletin de l'Amicale de la Gironde, notre camarade Rebeyrol persifle agréablement cette circulaire et en fait une parodie qui ne manque pas d'esprit, et que nos lecteurs savoureront avec délices.

A. P.

Mon cher Inspecteur d'Académie,

Ce n'est pas pour vous le reprocher, mais il existe dans notre département au moins une dizaine d'instituteurs prématurément admis à la retraite vers 70 ans, à raison de 1.200 francs pièce ; l'un dans l'autre, vos retraités coûtent ainsi au budget une douzaine de mille francs au moins par an. Il me suffit, je suppose, de vous donner simplement ce chiffre pour que vous en conceviez aussitôt tout l'énormité. M. le Ministre des Finances, non soupçon, en est littéralement alterré...

Vous n'ignorez pas plus que moi que pour presque tous nos fonctionnaires (ils ne l'ont pas encore assez compris) la mise à la retraite est la courte préface de la mort. Si nous tenons à les garder longtemps, très long-

---

62 — FEUILLETON DU PETIT BASTIAIS

## LES OUVRIÈRES DE PARIS

par PIERRE DECOURCELLE

PREMIÈRE PARTIE

XI

L'ENNEMIE

Les paroles de Philippe étaient presque une énigme pour celle qui écoutait. Elle y démêlait pourtant qu'un malheur qu'elle n'avait pas prévu avait accablé la rivale qu'elle haïssait. Et un éclair de joie diabolique brilla dans son regard.

— Je vous affirme, monsieur de Langeville, reprit-elle, que je n'ai aucune part dans la disparition de cette enfant, et que je l'ignorais en tout point avant de l'apprendre de votre bouche !.. Quel intérêt, d'ailleurs, aurais-je à ce rapt ?..

— Vous haïssez Clotilde !

— Mais je vous aime, vous !

— Taisez-vous !

— Je l'aime, Philippe !.. Ne continuez pas !.. Cesse de te montrer impitoyable !.. Eh bien ! oui, je le confesse... J'ai eu tort d'obéir à mon ressentiment !.. Je regrette ce que j'ai fait... Et si je pouvais réparer ma faute, je n'hésiterais pas !

— Je ne vous crois pas !.. Sachez que si vous m'aimez, moi je vous hais !.. Je vous hais pour tout le mal que vous avez fait !.. Je vous hais pour votre hypocrisie, pour votre lâcheté, pour votre bassesse !.. Je vous hais surtout parce que j'ai eu la folie de croire un instant en vous !

— Ainsi, tu persistes à me repousser !.. Tu ne veux pas reprendre la vie commune ?..

— Jamais !

Elle se redressa, frémissante.

— Prenez garde de me pousser à bout !

— Ah ! vous menacez maintenant !.. Mais je ne vous crains pas !

— Vraiment !.. Il est pourtant quelqu'un à côté de vous sur qui peut s'exercer ma vengeance !

— Mme de Rouvray !.. Si-il en haussant dédaigneusement les épaules... Ne l'avez-vous pas déjà frappée ?..

— Aussi n'est ce pas à elle que je m'attaquerai désormais... Mais il reste cette enfant... Cette enfant que vous avez perdue et que je retrouverai !

— Vous ?

— Oui ! Quelle que soit la retraite où elle est cachée, ma haine saura la découvrir !.. Où qu'elle aille, quoi qu'elle fasse, elle me trouvera en face d'elle. Contre elle !.. Vous m'avez dit une fois que j'aime la génie du mal !.. C'est sur votre fille, monsieur de Langeville, que je l'exercerai !.. Toutes les souffrances que je n'ai pas pu vous faire endurer, à vous et à votre maîtresse, je saurai les infliger à votre enfant !.. Que je la retrouve, demain ou dans dix ans, elle aura en moi une ennemie implacable, et c'est elle qui paiera pour vous deux !

Il la regarda, méprisant, et les bras croisés, articula simplement ces mots :

— Si Dieu le veut !..

DEUXIÈME PARTIE

I

LA CHARMEUSE D'OISEAUX

C'est un des endroits les plus ravissants de Paris que ce minuscule parc à la française qui étale les dessins réguliers de ses plates bandes, au milieu des allées bordées des Tuileries, sur l'emplacement des anciens parterres réservés de Napoléon Ier, et devant la place où s'élevait encore, il y a un tiers de siècle, la masse imposante de son palais.

Mais un des coins les plus délicieux de ce joli jardin est sans contredit celui qui borde l'ancien quai-des-Tuileries, du côté de la rue de Rivoli. Malgré le fracas des larges artères voisines, un calme presque silencieux y règne, troublé seulement par le murmure du jet d'eau jaseur de la vasque proche et le bruissement de la brise à travers les arbres fleuris. Il est pourtant un moment de la journée où cette paisible retraite ne voit envahir par une foule sensiblement moins recueillie que ses hôtes habituels. Alors, des cacatoès de voix féminines s'élèvent, des éclats de rires fusent, des interpellations se croisent, des fredons roucoulent. Ce sont des ouvrières du voisinage auxquelles l'heure du déjeuner ouvre pour quelques instants la porte de leurs ateliers, et qui viennent prendre leur frugal repas en plein air, dans cette salle à manger envoilée que leur suviennent bien des dochesses. Elles sont là, les « midinettes », assises sur les vieux bancs de pierre qui leur servent à la fois de chaises et de tables. La couvert n'est pas somptueux et un morceau de papier tient lieu de nappe. Quant au repas — si long ni copieux, — un peu de charcuterie, du fromage, des cerises en composent généralement le menu. Mais il est arrosé à belles dents, avec l'appétit de la jeunesse qui vaut le plus raffiné des assaisonnements.

— Vrai ! s'écria Adèle Beaucourt, que nous avons déjà présentée à nos lecteurs sous le nom de Louchon, cette cédulerie passée était excellente, et je suis sûre que le pape n'a pas bouffé comme moi !

— Oh ! toi, répliqua Lea Trublet, une brune et fraîche fleurette aux yeux de velours, on sait que tu fais un dieu de ton ventre.

— Il faut se soigner, ma chérie !.. Je suis toute seule au monde à m'occuper de ma petite santé !

— Va donc, fit Valérie, qui secouait sa jupe pour en faire tomber les miettes, tu n'as pas tort !.. Nous prenons assez pour ne pas nous laisser dépérir.

— Dame ! c'est dans huit jours le Grand Prix... Toutes nos maisons sont dans leur *fur* !

— Oui, dit en souriant Jolie-Mors', une fille de trente-six ans, aux cheveux plats, au teint jaune, rentrières dans une maison de la rue Saint-Roch ; cela va durer jusqu'à la fin de juin... Et puis ce sera la morte-saison ! Pendant plus de deux mois, peut-être...

— Alors, reprit Valérie, finir, ces festins d'archevêque, ma petite Louchon.

— Il faudra nous mettre au régime des beignes !

— C'est vrai, poursuivit Julie, on ne voilera plus !..

Et dans les yeux de la pauvre fille passa l'angoisse des chômages et des labeurs incertains...

— Tant mieux, répliqua une autre... On pourra se balader à son aise !

— C'est drôle, tout de même, observa Valérie, qu'on ait tant de loisirs à un moment et tant de travail à un autre !

— Et nous y sommes en plein, dans le travail !

— Il ne faudra pas compter partir ce soir de l'atelier avant minuit !

— C'est vraiment trop tard !.. On est exténué !..

temps en service, c'est donc moins pour des raisons budgétaires que dans leur intérêt, et pour répondre aux sentiments de profonde affection que nous vouons pour eux. Vous comprimez dès lors qu'honorablement, il n'existe pas à nos yeux d'âge de la retraite ; on ne peut proposer 60 ou 65 ans : c'est déjà reconnaître qu'aucun *est âge où on est trop jeune* ; j'ajoute qu'*après, il est trop tard* : on a contracté, en effet, des habitudes telles qu'on ne saurait interrompre le jeu sans abolir du coup presque fatalement l'équilibre de vie si laborieusement accumulé par plus de quarante années d'un travail ordonné et réglé.

En ce qui concerne la maladie, je crois devoir vous faire observer en premier lieu qu'il me paraît peu décent de fonder une demande de mise à la retraite sur un semblable motif ; on n'étale pas ses petites misères et infirmités...

Je reconnais cependant qu'il peut se présenter malgré tout des espèces qui semblent commander la mise à la retraite. Le gouvernement de la République ne se dérobe point à ses devoirs, il n'entend point abandonner ses vieux, ses meilleurs serviteurs, lorsqu'ils se trouvent par hasard frappés d'une de ces étranges maladies dont on ne peut que mourir. Il ne s'agit point, bien entendu, des maladies dites « professionnelles » ; il n'y a même pas, à proprement parler, de maladie ; il n'y a et il ne peut y avoir que des faiblesses, des accidents momentanés, un peu de cette infirmité native qui accompagne tous les ans.

C'est assez dire, par conséquent, qu'il ne saurait exister de retraite légitime ; quelques habiles mesures administratives suffiront largement à conjurer toutes les éventualités. Il vous appartient, mon cher inspecteur d'Académie, de distribuer intelligemment dans votre service les forces dont vous avez la direction. Appelez la jeunesse aux postes de combat, l'âge mûr aux postes difficiles qui demandent plus de doigté que de vigueur ; réservez la vieillesse vers les lieux de repos où elle se survivra doucement dans le calme d'une atmosphère apaisée de bonheur... Et ne me transmettez plus désormais que les demandes fondées sur des situations en quelque sorte *extrêmes* et telles que, sauf une intervention miraculeuse bien improbable à notre époque, le titre de pension ne puisse guère arriver normalement qu'après le cathafalque : vous me comprenez.

Je vous prie de tenir la main à la stricte application des présentes instructions et je compte sur vous pour faire entendre à vos subordonnés qu'elles sont dictées par l'inébranlable volonté que le gouvernement a pour vos modestes et admirables collaborateurs dont il ne se séparera plus désormais qu'à la mort. Veuillez agréer, etc...

RENOUVIER.

## Ce que disent les Journaux

**L'Action :**

« Certes, tous les citoyens, fonctionnaires ou non, tiennent de la République le droit de s'associer et de le conserver d'elle ; mais le droit d'association professionnelle n'implique ni le droit au sabotage des instruments de travail, ni le droit à la désertion des services publics. La raison et la justice exigent que ces vérités essentielles soient désormais inscrites avec les sanctions qu'elles comportent en lettres éclatantes dans la loi républicaine. »

**La Petite République :**

Il est à présumer qu'aucun d'entre eux n'hésiterait à quitter son tablier ou sa fourche s'il pouvait toucher, comme M. Joseph Caillaux, 100 000 francs par an dans les Conseils d'administration de sociétés financières.

« Gens de mauvais ! Entend-il vous traiter Maurice Faure, Gérard, Lafferre, Klotz, Pench, Raymond Wenzel ? Souvenez-vous le mépris avec lequel M. Caillaux vous lance l'accusation ? Ah ! il n'est pas « gens de mauvais », lui, M. Caillaux, ou plutôt il ne l'est plus depuis que Waldeck-Rousseau le nomma ministre dans son cabinet.

» Au fait, qu'était-il donc à ce moment M. Joseph Caillaux ? Un inconnu dont on disait qu'il venait des confins de la réaction et dont le nom rappelait celui d'un ministre du Seize Mai. »

**L'Aurore :**

« Supprimer le droit de grève pour les employés des services publics ne signifie pas supprimer leurs garanties. Bien au contraire. Toutes les réclamations qu'ils croiront devoir formuler seront portées devant un tribunal arbitral judicieusement composé ; ce tribunal arbitral discutera et décidera. Ainsi pas de secret, mais en plein jour. Chaque partie y sera représentée. L'opinion publique elle-même, si les réclamations lui paraissent justes et acceptables, sera la première à soutenir les revendications des employés. »

**Le Rappel :**

« M. Briand et ses camarades ne peuvent rien contre ce fait que le Président du Conseil reste suspect pour une fraction importante de l'opinion républicaine. Ses propos de dictature justifient l'opinion déjà répandue par le *Temps* qu'il prépare une dissolution de la Chambre et renouvelle les préparatifs d'une entreprise que les nôtres, depuis le 16 mai, ont toujours considérée comme entachée d'esprit antirépublicain. Quoi qu'il fasse, le Président du Conseil se met dans un cercle d'idées, dans un monde de pensées où se reflètent toutes les tendances de la réaction. »

## Cour d'Assises

**Liste des Jurés**
*devant faire le service pendant la session du 4e trimestre 1910.*

JURÉS TITULAIRES

Bompietrini Charles, maire, Ampriani.
Casanova F., ouvrier-coiff., Olmi Capella.
Paoletti A. Athanas, cordonnier, Palasca.
Giudicelli D., propriétaire, Ventisseri.
Vincentelli Charles, propriétaire, Castifao.
Visarelli P.-T., maire, Lonzipa.
Leandri Antoine, avocat, Piau.
d'Istria-Galloni X., viticulteur, Olmeto.
Giamarchi François, avocat, Cast gliose.
d'Ornano, greffier, Ste-Lucie-de-Tallano.
Cianferani, cap. en ret., Petreto-Bicchisano.
Sartori O.-S., employé de com., Bastia.
Pasqualini A. F., p. opriétaire, Gavignano.
Poli-ni Séraphin, maire, Carbuccia.
Leonardi J.-B., cap. en retraite, Alata.
Serra Paul, ouvrier-cordonnier, Sotta.
Leutali L.-A., professeur, Ajaccio.
Michel F., nav. menuisier, Pietracorbara.
Poli-ori P.-P., négociant, La Porta.
Casanatta Rémy, négociant, Pietroso.
Carabeli Bernardin, percep eur, Levie.
Giovanni, cur. agr., Ste-Lucie-de-Tallano.
Porto di-Borgo J. M., négociant, Renno.
Durtori A.-F., menuisier, Ville-de-Paraso.
Costa J. B., tonnelier, Ile-Rousse.
Cecconi Barthélemy, notaire, Ota.
Sanpieri M., patron-forgeron, Ocana.
Victori J.-F., adjudant en retraite, Porri.
de Nanteuil C., propriétaire, Cervione.
Peretti T., ouvrier-agriculteur, Calenzana.
Pietri F.-X., négociant, Sarrona.
Martini J.-A., maire, Poggiolo.
Legros François, confiseur, Calvi.
Marchetti C.-J., proj., Castellare de Casinca.
Carli Gavin de Joseph. prop., Zonza.
Pizzini F., patron-cordonnier, Ersa.

JURÉS SUPPLÉMENTAIRES

Pasquali Pascal-Nicolas, patron-confiseur,
Favia Paul, agent d'assurances,
Lavezzi François-Marie, commerçant,
Parodi Jean Baptiste, comptable, tous de Bastia.

## GAZETTE DÉPARTEMENTALE

CORTE. — M. Gauthier, instituteur public à Marseille, pourvu du certificat d'aptitude à l'inspection des écoles primaires, est nommé inspecteur de l'enseignement primaire, 4e classe, à Corte.

AJACCIO. — Dimanche soir, à 5 heures et demie, dans la rue des Trois-Maries, au sortir d'un bar et sans discussion, le nommé Quilici Joseph, 24 ans, carrier, fut frappé d'un coup de poignard au flanc gauche.

Transporté à la pharmacie Guiderdoni, il y reçut les premiers soins. Son état fut jugé très grave. Interrogé par M. Villa, il ne put désigner son meurtrier.

Tenant à découvrir le coupable dès le mot même, le commissaire de police fit arrêter les propriétaires de bar et les clients qui s'y trouvaient au moment où le crime fut commis.

Rabellement interrogés les uns après les autres, puis confrontés, ils finirent par donner quelques indications qui permirent à M. Villa d'arrêter, à une heure du matin, le nommé Mancili Antoine, marin, à son domicile.

Le prévenu commença par nier, puis finit par avouer qu'il avait poignardé Quilici sous prétexte que ce dernier l'avait frappé.

Ajoutons que la victime était hors de danger.

BASTELICA. — M. Peloni Jean-Baptiste est nommé suppléant du juge de paix du canton de Bastelica, en remplacement de M. Saltini, qui a été nommé juge de paix.

AGHIONE. — Sont attribués à la commune d'Aghione, à défaut de bureau de bienfaisance, les biens ayant appartenu à la fabrique de l'église d'Aghione, et actuellement placés sous séquestre, la présente attribution faite sous la condition par la commune d'affecter tous les revenus ou produits des dits biens au service des secours de bienfaisance.

Le paiement des dettes régulières ou légales de l'ancienne fabrique de l'église d'Aghione sera à la charge de la commune attributaire conformément à la délibération du Conseil municipal en date du 5 juin 1910.

**BULLETIN FINANCIER**

Paris, 5 novembre.

A l'exception des valeurs espagnoles et ottomanes, le marché est plutôt ferme sans s'éloigner beaucoup des cours de précédente clôture. Rente Française 97.32. Etablissements du Crédit toujours très recherchés ; le Crédit Foncier fait 795, ses obligations foncières et communales ont un marché ferme et animé.

Parmi les valeurs minières, la Mines Peñarroya s'inscrit à 142 ; cette Société s'est assuré la main d'œuvre japonaise qui lui permet d'obtenir l'extraction à un prix de revient minimum.

L'écart de 200 millions de kilos entre la production et la consommation du sucre au Brésil doit profiter aux usines modernes comme celles de la Cie Générale de Rio de Janeiro qui peuvent augmenter leur production en améliorant leur outillage. L'obligation 5 0/0 de cette Société est recherchée à 455.

Le prix des obligations 5 0/0 or tres hypothéqués du chemin de fer de l'Est Central Chilien est encore de 475 frs et les demandes peuvent toujours être adressées à la Banque de Rome à Paris. Une des principales raisons de la garantie vingtenaire en or dont elles jouissent est que ce chemin de fer une fois construit, le Chili n'aura plus à recourir aux charbons étrangers que dans une très faible mesure.

Les actions de nos Grands Réseaux varient peu.

## Petite Gazette

Variations Atmosphériques du 8 novembre

Thermomètre. — 7 heures du matin + 12.5 à midi 18. + 6 heures du soir + 14. Maxima + 18.2 Minima + 11.

Baromètre. — 7 heures du matin, 765 mm. à midi, 765 mm., 6 heures du soir, 767 mm.

Dans la matinée, Calme
Dans l'après-midi, id.
Etat du ciel : le matin, découvert.
l'après-midi, id.

**De passage**

Notre excellent confrère G. Ferreri — Alias de Pasicali — directeur de *Lutetia*, revue illustrée, publiée à Paris.

Nous lui souhaitons une cordiale bienvenue.

**Examens de droit**

M. Tortosi François vient de subir brillamment ses deux examens de droit, deuxième année, devant la faculté d'Aix.

Nous lui adressons nos bien vives félicitations.

**Deux poids et deux mesures**

Que, prise soudainement d'un grand amour d'hygiène et de propreté, la police de notre ville dresse des procès-verbaux contre les locataires d'immeubles dont la propreté des cours ou des escaliers laisse à désirer, cela est bien ; mais où cela cesse d'être juste, pour devenir on ne peut plus arbitraire, c'est que cette même police sévisse dans certaines circonstances, ferme les yeux et surtout se bouche le nez dans certaines autres.

Pourquoi, ces ménagements à l'égard de certains immeubles dont les cours sont manifestement plus mal tenues que d'autres régulièrement visitées, et contre lesquelles la police sévit.

Nous nous contentons pour le moment de poser la question, en plaidant de signaler le fait à M. le Commissaire central, persuadé que ce dernier saisira n'attendra pas que cet arbitraire dure plus longtemps.

**Etudes supérieures**

Ont été admis au certificat d'études P. C. N., devant la faculté des sciences de Marseille, Mlle Pacciol, mention bien ; MM. Dary, Carli, Ferrari, Mlle Pulchori.

**Avis**

*Le Docteur PARAVICINI* a l'honneur de prévenir le public qu'il vient d'ouvrir son cabinet médical à Bastia, Place Saint Nicolas, 9, (2e étage).

Consultations tous les jours de 2 heures à 5 heures, (dimanche exceptés).

**Rivalité de métier**

Et quel métier ! exercé avec l'autorisation de la préfecture et la tolérance de la police, celui qu'exercent F. G. et F. D., deux hirondelles cascadeuses nichant rue du Colle.

Mais si les deux susnitiales ont l'autorisation de débiter leurs charmes à un prix déterminé, elles n'ont, à aucun prix, celle de faire du tapage et d'occasionner l'intervention de nos agents.

C'est pourtant ce qui est arrivé hier. Nos deux donzelles, se disant des choses tellement fortes et sur un ton de voix tellement surélevé, que procès-verbal fut dressé pour tapage scandaleux.

**Assurances**

Voir l'annonce à la 4e page des Compagnies : *Minerve, Confiance-Incendie* et *Confiance-Vie*.

**A louer**

Un appartement complètement remis à neuf, composé de 9 pièces, rue de l'Opéra, numéro 18, au 2e étage.

**A vendre**

Mûriers greffés, avec branches, greffage de 3 à 4 ans, de 2 m. 50 à 3 mètres de hauteur, de 6 jusqu'à 10 cent. de circonférence, à 40 francs le cent.

Amandiers greffés, avec branches, qualité paysanne, greffage de 1 an à 2 ans, de 2 m. à 2.50 de hauteur, à 50 francs le cent.

Orangers mandariniers greffés, greffage de 1 an à 2 ans, avec branches, de 1 m. de hauteur, à 1 fr. 25 pièce.

Orangers portugais greffés, greffage de un an, de 1 m. de hauteur, à 1 franc pièce.

S'adresser à M. Foli François, Agriculteur-Pépiniériste, Vescovato, Casinca.


**SOUS-VÊTEMENTS**
HYGIÉNIQUES STÉRILISÉS
EN TISSU A MAILLES
du Docteur CHAPOT
Les sous-vêtements fabriqués avec le tissu à mailles stérilisé, antirhumatismal, élastique et irrétrécissable du Docteur CHAPOT, présente toutes les qualités préservatrices et curatives des affections goutteuses et d'origine arthritique, etc.
MAISON CARBUCCIA
BASTIA



**MESDAMES** *Si vous êtes inquiètes pour vos époques, écrivez en confiance à G. Lacroix, pharmacien spécialiste à Lille, qui répondra gratuitement, sous pli cacheté, à toutes demandes de renseignements. 6e année.*


## Lycée de Bastia

Une nouvelle adjudication pour la fourniture du vin, en 1911, aura lieu le mardi 15 novembre, à deux heures de l'après-midi.

Les échantillons seront reçus, ainsi que les soumissions, à l'Economat du Lycée, jusqu'au lundi 14, à 11 heures du matin.


**DÉMÉNAGEMENTS**
POUR TOUS LES PAYS
DÉPOT DE CADRES POUR MOBILIERS
PRIX TRÈS MODÉRÉS
A. PIEDIGRIGGI, 7, Route du Cap
BASTIA


# Nos Dépêches

BOURSE DE PARIS

| | 7 nov. | 8 nov. |
|---|---|---|
| Rentes de 3 0/0 amort. | 97.12 | 97.15 |
| — de 3 0/0 perpét. | 97.00 | 97.15 |

ex coupon

## Nouvelles Militaires

Paris, 8 novembre.

### *La Grande Promotion*

L'Inspecteur promet ou dans l'état major général a donné lieu, à une longue discussion en Conseil des ministres.

Cette promotion se trouve ainsi retardée de quelques jours.

On dit que les généraux Chomer et Baillout entreraient au Conseil supérieur de la Guerre.

Le général Lyautey, commandant la division d'Oran, obtiendrait le commandement du 19e corps d'armée.

### *Cadre de réserve*

M. le général de division Marcy, commandant le génie du Gouvernement militaire de Paris, est placé, à dater de ce jour, dans la 2e section (réserve) du cadre de l'état major général de l'armée.

## Conseil des Ministres

Paris, 8 novembre.

Les ministres et sous-secrétaires d'Etat se sont réunis en conseil à l'Elysée, ce matin à 10 heures sous la présidence de M. Fallières.

### *La Déclaration Ministérielle*

M. Briand donne lecture au Conseil de la Déclaration ministérielle, élaborée dans la précédente Conférence de Cabinet et qui sera lue aujourd'hui aux Chambres.

La Déclaration ministérielle est approuvée.

### *Les Interpellations*

Le Président du Conseil fait connaître les grandes lignes de ce qu'il prononcera en réponse aux interpellations sur la politique générale du Cabinet.

### *Le Préfet de l'Aisne*

Le Président du Conseil fait approuver la mise en disponibilité du Préfet de l'Aisne.

### *Les Retraites des Instituteurs*

Les ministres de l'Instruction Publique et des Finances ont reçu la mission de se concerter pour abréger les délais de liquidation des retraites des instituteurs.

### *Le Gouverneur de Madagascar*

M. Jean Morel, ministre des Colonies, communique au Conseil les dépêches relatives à l'arrivée à Tananarive de M. Picquié, et à la prise de possession du Gouverneur général de Madagascar.

### *Affaires extérieures*

M. Stephen Pichon, ministre des Affaires étrangères, entretient le Conseil de différentes questions relatives à notre politique extérieure.

### *Affaires courantes*

Les ministres se sont ensuite occupés de l'expédition des affaires courantes.

# DERNIÈRES NOUVELLES

Service télégraphique spécial du *Petit Bastiais* 00623

## LE PRÉFET DE L'AISNE

### *Sa mise en disponibilité*

Paris, 8 novembre.

Les journaux du soir font connaître les raisons pour lesquelles le Ministre de l'Intérieur a demandé, au cours du Conseil des ministres de ce matin, la mise en disponibilité de M. Allard.

Le préfet de l'Aisne, se trouvant à Paris, sans autorisation, le jour de la déclaration de la grève générale des chemins de fer, n'a pu prendre les mesures militaires de protection immédiate qui lui avaient été ordonnées télégraphiquement par le ministère de l'Intérieur.

# LE PARLEMENT

## Chambre des Députés

### *Avant la Séance*

Les tribunes sont bondées à craquer.

Les députés arrivent de plus en plus nombreux.

Tous les ministres sont à leur banc.

M. Briand, qui paraît très calme, est très entouré.

### *Dans les Couloirs*

L'agitation est extraordinaire dans les couloirs. Ce ne sont que discussions passionnées qui menacent même de tourner au tragique.

## LA SÉANCE

*Présidence de M. BRISSON*

La séance est ouverte à 2 h. 30.

L'un des secrétaires donne lecture du procès-verbal de la dernière séance, qui est adopté.

### *Vérification de Pouvoirs*

A l'ouverture de la séance, la Chambre adopte sans discussion les conclusions du rapport du 4e bureau tendant à la validation des opérations électorales dans l'arrondissement de Château-Chinon.

M. Charles Humbert est admis.

La Chambre adopte également sans discussion les conclusions du rapport de M. Lemire, fait au nom du 8e bureau, et tendant à la validation des opérations électorales dans la première circonscription de l'arrondissement d'Abbeville.

M. Ternaux est admis.

## La Déclaration Ministérielle

M. Briand, président du Conseil, monte ensuite à la tribune et donne lecture de la Déclaration ministérielle

(Applaudissements au Centre ; longs murmures à l'Extrême-gauche).

Messieurs,

Le Gouvernement, qui se présente devant vous, entend rester fidèle à la politique suivie par le précédent Cabinet, politique formellement approuvée par les Chambres et ratifiée aux dernières élections législatives par le suffrage universel.

» Ce Gouvernement est fermement attaché aux idées de liberté, de Justice et de Liberté avec les quelles s'identifie l'idée républicaine, et qui ont si puissamment contribué à l'avènement d'abord, puis à l'instauration définitive de la République.

### *La Majorité Républicaine*

« Nos adversaires nous font un grief de vouloir gouverner avec l'appui de la Droite, et parent d'évolution du côté des adversaires de la République.

« Le Gouvernement entend rester fidèle à la ligne de conduite qu'il s'est tracée et qu'il a suivie jusqu'à ce jour.

« Le Gouvernement entend assurer à chaque citoyen son droit tout entier, mais s'il veut être le Gouvernement de tous, il veut gouverner pour tous. Il est non moins résolu à gouverner avec les Républicains, et en s'appuyant sur une majorité républicaine.

« C'est à cette majorité que nous faisons appel ; c'est d'elle que nous attendons notre force, c'est avec elle que nous voulons gouverner.

» Nous voulons que cette majorité ne prête, à aucun point de vue, matière à équivoque. Elle doit se caractériser de façon la plus nette.

« Elle se compose d'hommes auxquels sont dues ou qui acceptent les conquêtes laïques de la République. Les vrais républicains sont ceux qui sont décidés à soutenir et à défendre les progrès accomplis par la République dans la voie de la liberté, et à les défendre contre tout éventuel retour en arrière de la réaction.

« Ces réformes, le Gouvernement ne se contente pas de les conserver, il entend les consolider, les développer.

### *L'Ecole Laïque*

« A cette majorité, ajoute l'orateur, nous demanderons de voter de nouvelles dispositions législatives pour garantir l'école laïque.

» Cette nouvelle législation portera que l'enseignement privé sera soumis à un contrôle sévère, de nature à assurer l'exécution intégrale des dispositions prévues par la loi de Liberté.

### *La Réforme Electorale*

« Les circonscriptions de la Représentation par arrondissement sont l'objet de constatations trop justifiées par l'expérience, pour que le Pays doive s'en tenir à ce mode de scrutin.

» Le Gouvernement demandera donc de voter la Réforme électorale, toujours à l'étude à la Commission du Suffrage universel.

» Le Gouvernement, d'accord sur ce point, avec la grande majorité du Pays, se déclare *a priori* partisan du scrutin de liste. La question de la Représentation proportionnelle des minorités, est actuellement à l'étude, mais insuffisamment mûre pour être examinée avec toute l'efficacité que comporte une question aussi importante.

» Il importe d'attendre que la Commission du suffrage universel ait déposé son rapport pour que le Gouvernement prenne une détermination.

### *Réforme Administrative*

« Le Gouvernement mettra également à exécution le projet relatif à la Réforme administrative qui comprendra une plus rationnelle répartition des services administratifs, et l'élaboration du Statut des Fonctionnaires.

« La création de Conseils de discipline, où les fonctionnaires rentreront en majorité, permettra à ceux qui seront appelés devant cette juridiction, d'être jugés par leurs pairs.

### *La Réforme Judiciaire*

« La Réforme judiciaire depuis, si longtemps ordonnée, est mise à l'étude, et fait également partie du programme du Gouvernement.

» Un projet de loi réglementant le recrutement, l'avancement et l'inspection de la magistrature sera soumis à l'approbation de Parlement.

### *La Réforme Financière*

La déclaration ministérielle porte également le vote d'une législation spéciale intéressant la Réforme Financière.

La création de banques agricoles, de Sociétés coopératives, et des retraites ouvrières, dont la loi déjà votée, a besoin d'être complétée, appellent également l'attention du Gouvernement.

### *Les Lois Syndicales*

« Nous demanderons enfin, dit la Déclaration ministérielle, à remanier et à renforcer la loi sur les Syndicats.

» La législation actuelle est incomplète ; elle se prête à des désordres déplorables et désastreux pour le Pays.

» Il importe donc de mettre un terme à l'anarchie qui règne, et, sans toutefois toucher au principe de l'exercice de la loi sur les syndicats, il faut assurer l'ordre, garder les frontières fermées, organiser des contrats collectifs et faire la France, toujours plus grande, plus forte, plus respectée. »

La lecture de la Déclaration ministérielle est accueillie par les protestations de l'Extrême-gauche, de timides applaudissements au Centre et à la Gauche ; mais d'une façon générale, la Déclaration ministérielle est accueillie avec réserve.

## LES INTERPELLATIONS

Aussitôt après la lecture de la Déclaration ministérielle, le président annonce qu'il a reçu de MM. Painlevé, Aubriot et Jaurès une demande d'interpellation sur la politique générale du Cabinet.

M. Briand dit que le Gouvernement accepte la discussion immédiate de ces interpellations

La Chambre vote la demande d'urgence.

**M. Painlevé**

député socialiste indépendant du cinquième arrondissement de Paris, monte le premier à la tribune.

Dans les termes les plus violents, et les moins mesurés le député socialiste fait le procès du premier Cabinet Briand.

L'attitude du Président du Conseil, les procédés de répression qu'il a employés pendant la dernière grève, sont la négation complète de son passé politique.

Au cours de la dernière agitation des cheminots, M. Briand a commis des actes dont l'illégalité est manifeste, flagrante.

M. Briand, ajoute l'orateur, s'oppose systématiquement à l'apaisement général, à cet apaisement dont le Pays a tant besoin. Sa seconde présidence est une provocation lancée au parti Républicain.

Quant à la besogne de répression annoncée dans la déclaration ministérielle, et dont va charger l'ancien commis-voyageur de la grève générale, celui qui se fit un marchepied des misères ouvrières, est un véritable scandale, une immoralité sans nom.

Tout aussi vivement, M. Painlevé attaque les catholiques, vers lesquels le Gouvernement a évolué et dont il a fait ses amis, puis il termine son discours en accusant M. Briand d'avoir fait saigner le flanc du parti républicain.

« Aussi je ne saurais accorder ma confiance au Gouvernement sans dégrader ma conscience. »

### Vif Incident

Les dernières paroles de l'orateur soulèvent des protestations sur les bancs de la Droite, pendant que debout, les députés de l'extrême-gauche acclament le jeune député.

MM. Pieux et Berrès se font surtout remarquer par la vivacité de leurs protestations.

Le tumulte s'accroît, le Président agite vivement sa sonnette et ne parvient que difficilement à obtenir un calme relatif.

**M. Aubriot**

député socialiste unifié de la première circonscription du 15e arrondissement de Paris, succède à la tribune à M. Painlevé.

Il accuse le Président du Conseil d'avoir étranglé son ministère pour constituer un Cabinet domestique.

M. Briand a agi par ruse ; il s'est transformé en prestidigitateur et a escamoté son ministère.

« M. Briand a abusé de la confiance de ses anciens collaborateurs, de ses amis. Il a manqué purement et simplement de loyauté.

C'est pourquoi, dit l'orateur en terminant, je ne puis lui accorder ma confiance. »

### Nouvel Incident

La fin de discours de M. Aubriot soulève une véritable tempête.

Les amis du Cabinet protestent énergiquement contre les paroles de l'orateur, pendant que l'extrême gauche se livre à un boucan infernal.

**M. Jaurès**

député du Tarn, monte à la tribune.

Le leader du parti socialiste unifié revient sur la question de la grève des cheminots.

« Si le gouvernement, dit-il, n'a pu étouffer les légitimes revendications des cheminots que la militarisation permanente des voies ferrées, il conduira le pays aux pires aventures.

» Cette attitude, ces procédés d'une autre époque exaspéreront les cheminots en leur donnant qu'un seul désir d'antipatriotisme, qui se manifeste nettement dans les milieux syndicalistes.

» Il est inadmissible que l'armée, instituée uniquement pour la défense du territoire, soit mise aussi au service du capital. »

L'orateur critique ensuite les termes de la Déclaration ministérielle.

D'après lui, elle manque de précision en ce qui a trait à la suppression du droit syndical pour les cheminots.

« Que veut poursuivre vous, dit l'orateur, en se tournant vers M. Briand ?

« Expliquez-vous donc clairement une fois pour toutes ?

La péroraison du discours du leader de l'Extrême gauche est des plus agressives et provoque une grande agitation dans la salle.

**Le Président du Conseil**

veut monter à la tribune mais plusieurs voix crient : A demain !

Le Président consulte la Chambre qui fixe à demain la suite de la discussion de la déclaration ministérielle et des interpellations sur la politique générale du Cabinet.

La séance est levée.

### *L'Assistance*

La foule, qui assistait aujourd'hui à la séance de la Chambre, était si grande, qu'il fallut plus d'une heure pour évacuer la salle.

On a vu rarement, au Palais-Bourbon, une assistance aussi compacte

# SÉNAT

*Présidence de M. DUBOST*

La séance est ouverte à 2 heures.

L'un des secrétaires, donne lecture du procès-verbal de la dernière séance, qui est adopté.

## La Déclaration Ministérielle

A l'ouverture de la séance, M. Théodore Girard, ministre de la Justice, et sénateur des Deux-Sèvres, monte à la tribune et donne lecture de la Déclaration Ministérielle.

Cette lecture soulève quelques protestations de la Droite, à cause du passage concernant la laïcité.

Des applaudissements unanimes accueillent la promesse de réprimer les actes de sabotage et de désertion.

### *Les Interpellations*

Sur la demande de plusieurs membres, le Sénat renvoie à une prochaine séance la discussion des interpellations sur l'envoi d'un cuirassé à la Guadeloupe, et sur les nombreux détournements de l'exploitation du réseau de l'Ouest-Etat.

La séance est ensuite levée et renvoyée à jeudi.


**LE MARIAGE**
du Prince Victor Napoléon

*Signature du Contrat*

Bruxelles, 8 novembre.

Le contrat de mariage du prince Victor Napoléon avec S. A. la princesse Clémentine de Belgique a été signé aujourd'hui, à Bruxelles.



**PONTE-LECCIA**
Buffet de la Gare
ETIENNE MARIANI
*Propriétaire*
Consommations de 1er choix. — Prix modérés.



*Dépôt spécial*
des Eaux Minérales Naturelles
DE LA
SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DES EAUX DE VICHY
ET DES GRANDES SOURCES DE VICHY
pour la Corse
BASTIA, 12, rue Napoléon
Vichy Lardy. — Source Dôme, la plus riche de Vichy. Reines de fer, Intestins délicats, etc.
Vichy Purgatif. — Eau purgative française bien supérieure à toutes les eaux étrangères, sans goût, se digérant, pas diarrhée.
Demander dans tous les cafés le *Quart Vichy Lardy et Larbaud.*



*Installation à Gaz*
JEAN CINI
EX-OUVRIER DU GAZ
*Bastia, 13, Boulevard Paoli*
Seul Dépositaire
DU BEC GRANOUX

RHUM
FOX-LAND
Grande Marque

55 fûts vides à vendre de 250 à 280 litres.
S'adresser : 28, Bd de Riquier, à Nice.

MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION
Chaux hydrauliques et Ciments, marques de Villeneuve et La-Porge du Teil. — Plâtres gris et blanc. Carreaux-Mosaïques en ciment. — Briques pleines et creuses. — Carreaux. — Tomettes — Tuyaux en poterie et en grès.
FERS A PLANCHER
Fers en barres : Plats, Ronds, Carrés, T et de fer, Rennes artificielles
TUYAUX EN FONTE, EN GROS
Appareils Sanitaires
Charles CLÉMENT & Cie,
Entrepôts aux Magasins Généraux & Boulevard de Cardo, 1.

LA CONFIANCE
Cie Anonyme d'Assurances contre l'INCENDIE
LA CONFIANCE
Cie Anonyme d'Assurances sur la VIE
Entreprise privée assujettie au contrôle de l'État
Assurances réalisées : 387 Millions
LA MINERVE
Cie Anonyme d'Assurances contre les risques de
VOL - DÉTOURNEMENTS
TRANSPORTS
Directeur particulier pour la Corse : M. ROTH, 28, Bd Paoli, BASTIA

Essences et Pétroles
Pétrole Raffiné d'Amérique, marque Le Lion, en caisse de 37 litres.
Pétrole éparé en fûts fer de 50 litres.
Pureté de Sûreté marque Phototène, supérieure de 3 litres.
Naphtacycle, essence spéciale pour machines.
Graisses et huiles pour automobiles et charrettes.
Avant de faire vos achats, demander les prix à la Cie générale des Pétroles — Agence 15, Place Saint-Nicolas, Bastia

LE MONITEUR DE LA MODE
paraissant tous les Samedis
20 PAGES GRAND FORMAT
LE PLUS ANCIEN ET LE PLUS ARTISTIQUE DES JOURNAUX DE MODES
CONTIENT :
PLUS DE MODÈLES NOUVEAUX
PLUS DE TRAVAUX D'AIGUILLE
PLUS DE LITTÉRATURE
PLUS DE RECETTES DE CUISINE
PLUS DE RENSEIGNEMENTS
QU'AUCUN AUTRE
3 MOIS : 4 francs — UN AN : 14 francs
EDITION 2 : contenant une Gravure coloriée et un Patron découpé dans les Nos 2e, 3e et 4e 8bre.
3 MOIS : 5 fr. 50 — UN AN : 20 francs
ADEL GOUBAUD, Imprimeur, 3, r. du 4-Septembre

Cedratine
LA PLUS EXQUISE
LA PLUS DÉLICIEUSE
LIQUEUR
DE MARQUE
Ch. L. N. MATTEI
à Bastia (Corse)

LA CEDRATINE
Grande Liqueur de Marque
MÉDAILLE D'OR
A L'EXPOSITION FRANCO-BRITANNIQUE DE LONDRES

Café Express — GRAND BAR SOAVI — Chocolat Express

PROCHAINS TIRAGES
10, 15, 25 novembre
1er, 5, 10, 15, 20, 22, 25, 27 décembre
Un bon Conseil doit toujours être suivi !
DES MILLIERS DE LOTS ET DES MILLIONS DE FRANCS
à gagner — à encaisser

5 Gros Lots de UN MILLION
15 — 600.000 Francs.
20 — 500.000 —
20 — 300.000 —
15 — 250.000 —
50 — 200.000 —
70 — 150.000 —
430 — 100.000 —
10 Lots de 75.000 Francs | 1500 Lots de 5.000 Francs
195 — 50.000 — | 195 — 3.000 —
45 — 30.000 — | 60 — 2.500 —
330 — 25.000 — | 865 — 2.000 —
60 — 20.000 — | 65 — 1.500 —
815 — 10.000 — | 180 — 1.250 —
90 — 6.000 — | 21.855 — 1.000 —
etc., etc., etc.
UN TIRAGE au moyenne tous les trois jours.
Contre 5 francs, on reçoit 100 NUMÉROS de Titres et l'on participe aux prochains Tirages.
La Prévoyance d'Ubithère, 5, Rue de Chantilly, Paris

AVIS
Les frères Maggiotti ont l'honneur de faire connaître au public qu'en plus du service d'affichage, dont ils ont le monopole, ils se tiennent à la disposition de toutes les personnes qui auraient besoin de faire laver et cirer leurs appartements.
Ils se chargent également du battage des tapis à la satisfaction de toutes les personnes qui voudront l'honorer de leur confiance.
S'adresser pour tous renseignements aux frères Maggiotti, rue Napoléon, 13, Bastia.

Vin du CAP CORSE au QUINQUINA
de L. N. MATTEI
Apéritif
TONIQUE
Délicieux
Fortifiant
MARQUE DÉPOSÉE
Attention aux Contrefaçons

Le Directeur-Gérant
J. B. OLLAGNIER.
Imprimerie Ollagnier

TRENTE-SIXIÈME ANNÉE. — N° 310 — JEUDI 10 NOVEMBRE 1910

# Le Petit Bastiais

5 CENTIMES — JOURNAL QUOTIDIEN — 5 CENTIMES

Rédaction & Administration : 8, Boulevard du Palais, Bastia
J.-B. OLLAGNIER, Directeur

Les annonces sont reçues à l'avance et reçues aux Bureaux du Journal.
Faits divers 1 fr. — Réclames (3e page), 0.75 — Divorces, 0.30 — Judiciaires, 0.25

ABONNEMENT (Payable d'avance)

| | un an | 6 mois | 3 mois | |
|---|---|---|---|---|
| Corse | 20 fr. | 10 fr. | 5 fr. | Union postale, et autres Pays, le port en sus. |
| Autres Départ. | 32 » | 12 » | 6 » | |

On ne répond pas des manuscrits déposés.

LE CALENDRIER
Soleil : (heure nationale)
Lever : 6 h. 49 m. — Coucher, 4 h. 43 m.
Premier quart., le 9 — Pleine Lune, le 16.
Fête d'Aujourd'hui : Saint André d'Avelin.
Fête de demain : Saint Martin, évêque.

9 NOVEMBRE

## Encore l'Évaluation DE LA PROPRIÉTÉ NON BATIE

Dans le discours en tous points si remarquable qu'au cours de la dernière session du Conseil général, M. de Carsalla a prononcé sur la révision de l'impôt foncier dans notre département, et sur les résultats invraisemblables obtenus à la suite des opérations d'évaluation, une erreur s'est glissée, capitale, selon nous, et qu'il convient de signaler, car elle serait de nature, si elle s'accréditait davantage parmi nos populations rurales, à leur causer plus tard de grands mécomptes.

L'honorable représentant du premier canton de Bastia a dit qu'avec l'ancien revenu cadastral, la réforme financière dont on étudie actuellement l'application n'aurait atteint qu'un petit nombre de contribuables, car, a-t-il ajouté, « ceux-là seuls seront assujettis au nouvel impôt qui auront un revenu supérieur à 1.250 francs par an, et peu de propriétaires corses seront compris dans cette catégorie à cause du grand morcellement de la propriété rurale. »

D'où il faudrait conclure avec M. de Carsalla que tous les contribuables dont la cote ne dépassera pas 1.250 francs échapperont à l'impôt d'Etat.

C'est là, nous le répétons, une grave erreur.

Il suffit, en effet de se reporter au texte de la loi sur l'impôt général sur le revenu, tel qu'il a été adopté par la Chambre des députés, le 9 mars 1909, pour y trouver que l'exemption de l'impôt d'Etat ne s'applique qu'à partir d'un revenu de 625 francs par an.

Mais, d'autre part, il faut considérer qu'en vertu des dispositions de la législation nouvelle, lorsqu'il s'agira d'établir définitivement l'assiette de l'impôt, on ajoutera à la valeur locative du revenu réel des terrains un impôt sur ce que le Ministre des Finances désigne sous le nom de « bénéfices agricoles. »

Cette taxation complémentaire, qui ne sera autre qu'une véritable patente agricole, sera évaluée à la moitié de la valeur locative brute actuelle du non-bâti et augmentera par conséquent d'autant l'importance du tarif d'évaluation.

Il s'en suivra dès lors que le minimum impossible sera reculé dans les mêmes proportions et deviendra de beaucoup inférieur au revenu de 625 francs.

Prenons un exemple :

Actuellement un petit propriétaire qui exploite lui même des terres lui appartenant et d'une valeur locative brute de 480 francs paie l'impôt sur ces 480 francs et ne doit plus rien au trésor du chef du foncier non bâti.

Demain, par application de la nouvelle loi, ce même petit propriétaire paiera l'impôt foncier, d'abord sur ce que M. Caillaux appelle une *rente foncière* de 385 francs qui n'est autre chose que la valeur locative de 480 francs diminuée du 20 0/0, puis sur un *bénéfice agricole* évalué à 240 francs, c'est à-dire la moitié de la valeur locative brute actuelle.

En sorte que le législateur attribuera demain un revenu légal de 625 francs au cultivateur ou petit propriétaire qui ne croit avoir aujourd'hui que 480 francs de revenu.

Il résulte des calculs qui précèdent qu'il n'est nullement exact que les contribuables qui ont moins de 1.250 francs de revenu échapperont à l'impôt d'Etat ; on doit au contraire retenir comme certain que la décharge de l'impôt d'Etat ne peut profiter, d'après la loi, telle qu'elle a été votée par la Chambre, qu'à ceux-là seuls qui ont un revenu inférieur à 480 francs.

Tout ce que nous venons d'exposer s'applique uniquement à l'*impôt d'Etat* : quant aux centimes additionnels, qui ont en Corse une importance si considérable, puisqu'ils représentent dans un grand nombre de communes, 4 et 5 fois la valeur du principal, ils doivent être régis par une loi spéciale qui a été déposée sur le bureau de la Chambre.

Aux termes de cette loi qui vise les centimes additionnels départementaux et communaux, les cotes les plus minimes seront assujetties au paiement de ces centimes, sans qu'il y ait jamais lieu à dégrèvement.

Ou arrivera par suite à ce résultat, que l'impôt sur le revenu, que l'on prétendait fait pour les riches et les classes moyennes, créera une nouvelle catégorie de contribuables, domestiques, hommes de peine et généralement tous employés logés et nourris par leurs patrons. Et n'est-ce pas le cas de rappeler ces paroles que nous empruntons au rapport de M. Aimond, le président de la Commission sénatoriale des Finances :

« Ce serait donc une grave erreur que d'aller dès aujourd'hui, surtout dans les départements pauvres, à population exclusivement agricole, annoncer aux intéressés qu'ils seront dégrevés demain dans de larges proportions, alors que ces répercussions inattendues peuvent amener des résultats contraires. »

Conclusion : Bien que des notes officielles aient essayé de calmer nos appréhensions en affirmant que les évaluations des propriétés non bâties auxquelles on vient de se livrer sont un travail d'ordre exclusivement administratif et à caractère provisoire, et même que la revision de l'impôt foncier sera un bienfait pour notre pays, nous persistons, en ce qui nous concerne, à rester très sceptique sur ce que nous réserve dans l'avenir l'application de la nouvelle loi.

Aussi, en présence du danger qui les menace, si ces évaluations venaient à être maintenues, nous convions tous les propriétaires corses, même et surtout les plus petits, à protester avec nous contre les exagérations commises jusqu'à ce que nos représentants obtiennent des pouvoirs publics le recommencement des opérations de revision avec des éléments nouveaux ou sur des bases plus équitables.

*Un Agriculteur.*

## MENTALITÉ NOUVELLE

Le rapporteur du budget à la Chambre des Députés en traitant la question des Chemins de fer Corses, a été amené à faire cette constatation « que les Corses sont très exigeants. »

De l'avis de gens bien renseignés, cette manière de voir ne serait pas particulière au rapporteur en question, mais elle refléterait l'opinion courante des parlementaires à notre encontre.

Il s'agit de savoir si cette critique est fondée et il suffira pour cela d'examiner succinctement les faits.

Depuis plus d'un siècle et demi, la Corse fait partie intégrante de la France.

Pendant cette longue période de temps, elle a manifesté son attachement à la Mère-Patrie en prodiguant le sang de ses enfants sur tous les champs de bataille.

Pauvre, elle n'avait que ce moyen de prouver ses sentiments français ; que pouvait-on exiger de plus d'elle ?

Pendant que l'Algérie, la Tunisie, le Tonkin et tant d'autres colonies plus ou moins lointaines et récentes, sont sillonnées en tous sens par des chemins de fer, la Corse, qui est située à quelques heures de la France, attend toujours l'achèvement de son modeste réseau.

Son littoral, qui est pourtant très fertile, continue à être un foyer de malaria, et ses malheureux habitants n'ont pas même un peu d'eau potable pour se désaltérer.

On nous a donc incontestablement délaissés. Mais à qui la faute ?

La Corse, il faut le dire, sous les divers régimes qui se sont succédé en France depuis l'annexion, a été constamment livrée à des oligarchies locales qui, pour maintenir leur influence néfaste, sans nul souci de l'intérêt général, n'ont jamais songé qu'à leurs clientèles respectives.

Or, une mentalité nouvelle semble se dessiner à l'heure présente.

Las de servir de marchepied tantôt aux uns, tantôt aux autres, le peuple, à l'exception d'une infime minorité de politiciens incorrigibles, paraît décidé à vouloir se libérer de mœurs d'un autre âge pour ne s'intéresser qu'à des choses ayant une portée plus haute.

Aussi, depuis les dernières élections législatives, qui ont été certainement une protestation contre les errements du passé, on semble vouloir enfin exiger de nos représentants un changement de méthode.

Mais il paraît que, demander que nos services maritimes soient un peu mieux faits, que nos chemins de fer soient un peu mieux outillés, que nos plaines soient assainies, qu'aucune localité en Corse ne reste encore dépourvue d'une route carrossable, ce qui est un anachronisme au vingtième siècle, c'est se montrer trop exigeant.

Il est certain que l'ancienne méthode qui a prévalu jusqu'ici était de beaucoup plus commode. Elle dispensait de rien faire pour l'intérêt général. Mais la Corse a manqué d'en périr !

R. P.

## Commission Sanitaire de l'arrondissement de Bastia

*Séance du 8 novembre 1910*

La séance est ouverte à 3 heures, sous la présidence de M. Bordeaux-Dubarres, sous-préfet.

Etaient présents : MM. Zuccarelli, secrétaire, Genti, Lucani, Raffini, membres titulaires ; MM. le Directeur du Bureau municipal d'hygiène ; le Médecin-major du 163e, le Médecin chef de l'Hôpital militaire, membres adjoints.

Excusé : M. le docteur Ramaroni, vice-président.

Absents : MM. Dumouze, Fantauzzi, Gandin, membres titulaires.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté sans observations, et la Commission aborde ensuite l'examen des différentes affaires inscrites à son ordre du jour.

1. — *Réclamation Pandolfi et Righi contre l'état d'insalubrité dans lequel se trouverait la cour commune des maisons N° 2, 3 et 12 de la Rue de Grote.*

Après avoir constaté le bien fondé de la dite réclamation, la Commission estime qu'il y aurait lieu d'appliquer strictement pour ces trois immeubles la procédure prescrite par l'art. 12 de la loi du 15 février 1902, autorisant le Maire, sur la mise en demeure de la Commission sanitaire, à faire effectuer d'office aux frais des propriétaires

---

26. Feuilleton du Petit Bastiais

## LES MÈRES RIVALES

*par Henri Demesse*

PREMIÈRE PARTIE

XII

— Après Comment, tu ne comprends pas, toi ? C'est pourtant simple comme bonjour. Et vérité, je te croyais plus forte. Après ? Eh bien, ma chère, grâce à ce papier, grâce à cette lettre que je garde précieusement, nous convaincrons M. Thomery que sa femme le trompe et qu'elle a un amant ! Le moyen que nous employerons pour y arriver est à chercher. Je le trouverai, je m'en charge, sois tranquille ! Alors M. Thomery se débarrassera de sa femme absolument comme nous nous y prions. Il l'aime encore, cela est certain, il la reviendra. Tu disposeras de lui à ton gré. Nous aurons la femme ! Tu pourras ton idée habituellement, et je n'en reparlerai à toi pour cela après que tu m'en auras fait. Quelque temps après, si tu me bats encore, et je n'en doute pas, tu me trouveras avec lui. Il ne séparera d'avec sa femme. Naturellement, il gardera sa fille, la tienne, et, dès lors, tu ne seras plus obligée de courir au parc Monceau et d'endoctriner les nourrices pour obtenir d'elles l'autorisation d'embrasser ton enfant. Tu l'embrasseras tous les jours selon ton bon plaisir. Ton œuvre, ainsi, se trouvera achevée par moi, je m'en vante ! Et puis, enfin, qui sait ? le chagrin tue, tout arrive ! Le hasard nous amènera, suivant besoin en sait l'aider. Madame Thomery peut mourir ; il y a des poisons bien subtils.

Alors, pourquoi ne deviendrais-tu pas, légitimement, madame Thomery ? Nous mettrions cette petite en pension — il montra l'enfant dans le berceau — quelque part, à la campagne, nous veillerions sur son avenir. Voilà, ma chère. Est-ce que cela ne te semble pas assez bien combiné ?

Le misérable avait parlé presque à voix basse en expliquant son plan à sa sœur. Celle-ci l'avait écouté très attentivement. Insensiblement, elle s'était rapprochée de Nicolas pour ne rien perdre de ses paroles. Elle se leva, soudain, aussi transfigurée, sinon, vraiment émerveillée. Elle sourit à son tour. Et son sourire éclaira, sinistrement, sa pâle physionomie. Elle prit, dans un coffret, une bourse pleine d'or, d'où elle tira six louis qu'elle remit à son frère.

— Prends ! Fais ce que tu as dit de point en point. Je t'aime ! va !

Elle se jeta dans ses bras. Elle l'embrassa. Nicolas empocha l'argent. Il se disposa à partir.

— Nous nous reverrons demain. Je te remettrai l'argent que je recevrai ce soir. Avant un an, ma chère, tu seras madame Thomery.

Juliette le retint.

— Ah ! dit-elle, en le regardant fixement, garde cette lettre sur toi ! Ne t'en sépare pas ! Tu comprends, c'est notre fortune !

— Sois tranquille. A demain !

Et il sortit. Restée seule Juliette sembla se recueillir un instant. Puis, elle murmura :

— Ce complice deviendrait gênant, dit-elle, avec un sourire effrayant. Il en tait trop long !

Elle réfléchit encore.

— Il aura la lettre sur lui. Preuve flagrante ! Robert ne l'a jamais vu. Prévenu, je le connais, il est très violent, il les tuerait tous les deux ! Elle, qui me sépare du père de ma fille, et lui, mon frère, complice gênant ! Il y aurait flagrant délit !

Ses yeux étincelèrent. Sa face était livide.

— Et, elle morte, je vivrais avec lui, près de ma fille, près de ma fille !

Sa voix prit une expression indicible de tendresse quand elle prononça ces mots : « Ma fille ». Tout à coup, la porte de la chambre s'ouvrit. La femme de ménage reparut. Juliette ne l'entendit pas, tant elle était préoccupée.

— Allons ! Il n'y a pas à hésiter.

Elle aperçut, alors, la servante.

— Ah ! vous arrivez bien, il faut que je sorte ! Veillez sur l'enfant !

Elle mit son chapeau et jeta son manteau sur ses épaules. Puis, elle sortit rapidement.

XIII

Robert Thomery, pendant toute la journée, s'était senti très énervé sans pouvoir s'expliquer son malaise. Après son dîner, il avait fait seller son cheval. Et, pour laisser son corps, pour apaiser ses nerfs par une grande fatigue, il était sorti de Paris, lancé, sur les routes, son pur-sang, qui l'avait emporté en un galop furieux. Il était près de dix heures lorsque le jeune homme rentra, harassé ; mais sans avoir eu raison de son énervement. Il remit son chasseur, sa cravache et ses gants au laquais qui se tenait en permanence dans le vestibule de l'hôtel. Puis, il donna l'ordre qu'on lui envoyât son valet de chambre.

— Madame est-elle chez elle ?

— Non, monsieur, madame est sortie vers huit heures et demie.

— C'est singulier ! Où peut-elle être allée ? Elle ne m'avait pas dit qu'elle devait sortir !

Il n'attacha pas d'importance à ce fait, cependant.

— Faites atteler ! Je sortirai tout à l'heure.

Puis il monta chez lui. Il était excessivement las. Ses nerfs, surexcités étrangement, le faisaient cruellement souffrir. Il s'assit dans un fauteuil. Il alluma un cigare. Puis, distrait, il prit ses journaux et se mit à les parcourir. Mais il était préoccupé, inquiet. Bientôt, il jeta les journaux. Alors il pensa, les yeux grands ouverts, et fixes. Il leva soudain la tête, il tressaillit. Une femme était devant lui ; une femme voilée, toute vêtue de noir. Robert la regarda avec stupéfaction. Qui était cette femme ? Par où était-elle entrée ? Il se leva pour l'interroger. Mais la femme, alors, releva son voile. Robert la reconnut. Il jeta un cri de surprise.

— Juliette ! Toi ! Ici ! Que me veux-tu ? Réponds !

— Il faut que je te parle sur l'heure ! répondit la jeune femme d'une voix énergique, presque impérieuse. Il le faut ! Tu m'entends ? Et, calme, il te porte que nous ne soyons point surpris ni dérangés.

Elle avait parlé de telle façon que Robert comprit qu'il se passait quelque chose de grave. Il marcha donc vers la porte, qu'il ferma à clef. Juliette était triomphante. Avec ce prodigieux instinct des femmes pour les choses du cœur, elle avait bien vu qu'il l'aimait encore. Robert revint vers l'ex-épouse.

— Parle ! Tu as quelque chose à me dire ? Sois brève.

H. Demesse.

négligents des réparations reconnues nécessaires au point de vue de l'hygiène et de la salubrité. Au cas où ces trois immeubles ne seraient pas actuellement réconstruits, la Commission estime qu'il y aurait lieu de les faire nettoyer de fond en comble et d'en faire immédiatement murer les portes et fenêtres.

*II. — Quatrième réclamation Guidoni, contre l'état de malpropreté dans lequel se trouverait toujours la rue de la Manutention.*

La Commission estime que la nouvelle plainte de M. Guidoni paraît un peu exagérée, l'état de la rue de la Manutention ne semblant pas sensiblement différent de celui des autres rues de la ville, où l'on pourrait souhaiter toutefois un peu plus de zèle de la part du service du balayage.

*III. Communications du Président.*

1° Le Président expose que 300 propriétaires ont, sur l'invitation de M. le Commissaire Central et après trois mises en demeure, fait exécuter les réparations aux égoûts demandées par la Commission.

2° La police municipale a en outre au cours du dernier mois dressé les contraventions ci-dessous :

| | |
|---|---|
| Cours malpropres | 6 |
| Jets d'immondices | 2 |
| Défaut de réparations d'égoûts | 75 |
| Linge aux lucarnes | 8 |
| Pigeons en ville | 2 |
| Poules en ville | 3 |
| Fumerie en ville | 1 |

3° Le président fait connaître que conformément au vœu de la Commission du 28 novembre dernier, trois prélèvements de lait ont été opérés à Bastia, dans le dernier trimestre, par le service de la répression des fraudes. Il résulte d'autre part des renseignements qui lui ont été fournis depuis le 1er janvier que 3 condamnations à 10 jours de prison et 25 francs d'amende ont été prononcées avec application de la loi Béranger contre Valeri Claire née Cardi Sergentini Etienne et Santucci Annonciade.

*IV. — Affaires diverses.*

1° Un membre de la Commission expose qu'il est inadmissible qu'en se rendant mensuellement à la Sous-Préfecture, les membres de la Commission sanitaire soient obligés de constater que dans la cour de l'immeuble même où la Commission se réunit on élève ouvertement des poules, des dindons et une chèvre.

Renvoyé à M. le Commissaire Central.

2° Un membre de la Commission s'étonne de la disproportion entre le nombre élevé des prélèvements de lait opérés et le nombre restreint des contraventions retenues par le Tribunal. Il exprime le vœu que les fraudeurs de cet aliment de première nécessité soient impitoyablement poursuivis et condamnés sans application de la loi Bérenger, étant donné que, suffisamment avertis, ils ne peuvent plus maintenant excuper d'leur bonne foi.

Renvoyé à M. le Procureur de la République.

3° Un membre de la Commission exprime le désir que toute laitière continuant à porter dans son panier une bouteille d'eau à côté de ces bouteilles de lait soit présumée frauduleuse et traitée comme telle.

Renvoyé au service des fraudes.

## LA VENTE DES CÉDRATS

Bastia, le 7 novembre 1910.

M. le Directeur du *Petit Bastiais*,

On me me communique qu'aujourd'hui la note qui a paru dans votre numéro du 30 octobre, par laquelle MM. Battisti protestent contre le post-scriptum qui fait suite à la note de M. le premier président Graves, président du Syndicat agricole de la Corse, et relative à la vente des cédrats.

J'ai le devoir de déclarer que je suis l'auteur de ce post-scriptum qui ne visait en rien les opérations des acheteurs de cédrats, dont l'honorabilité ne peut en aucune façon être suspectée, et je regrette vivement que MM. Battisti s'en soient formalisés. Le Syndicat agricole a fait l'achat d'une remise de prélèvement, pour répondre aux réclamations nombreuses qui parvenaient au sujet des écarts constatés entre les pesées avec des romaines différentes et qui sont dûs à un défaut de sensibilité des instruments de pesage en usage.

Les mines de Corse sont peut-être les seules où il n'existe ni poseurs-jurés, ni poids étalons, à la disposition du public ; aussi, soucieux des intérêts de nos adhérents, nous avons pensé que le moyen le plus simple d'obvier à cet inconvénient pour la vente des cédrats était d'utiliser cette romaine, d'un type spécial, que l'on peut voir dans nos bureaux.

Cela nous amène à remarquer la vente suivant dans la Fédération des Syndicats agricoles de la Corse, au cours de sa dernière assemblée générale tenue le 7 août, à Corte :

« Considérant les plaintes nombreuses émanant de cultivateurs qui ne sont trouvés lésés dans la vente de leurs produits, par l'emploi d'instruments de pesage défectueux ;

« Considérant l'absence de tous moyens de contrôle, les municipalités de la Corse ne possédant pas de mesures et de poids étalons pour la vérification des instruments de pesage ;

« Considérant que l'institution des peseurs jurés n'existe pas en Corse ;

« La Fédération des Syndicats agricoles de la Corse, réunie à Corte à l'occasion de son Assemblée Générale, émet le vœu :

« Que, conformément à la loi, les maires de toutes les communes de la Corse veuillent bien :

« 1° Faire l'acquisition de mesures et de poids étalons ;

« 2° Faire contrôler, par des visites fréquentes, la sincérité des instruments de pesage et des mesures de capacité ;

« 3° Solliciter la désignation de peseurs-jurés, dans toutes les villes, et principalement dans les ports de mer.

Veuillez agréer, etc.

F. DONATI,
*Secrétaire général*
*du Syndicat agricole de la Corse.*

## Syndicat Agricole de la Corse

Les membres de la Chambre Syndicale du S. A. C. sont priés de se réunir dimanche 13 du courant, à 10 heures du matin.

Objet de la réunion : Fixation de l'assemblée générale ; examen des questions qui doivent lui être soumises.

*Le Président du Syndicat,*
Ph. GRASSI.

## Brevets de Capacité

Par décret du 2 septembre, les articles 72 et 73 du décret organique du 18 janvier 1887, relatif aux brevets de capacité, sont modifiés ainsi qu'il suit :

Art. 72. — Un mois avant l'examen, l'inspecteur d'Académie soumet au recteur, après les avoir communiqués au Conseil des professeurs, les résultats d'une enquête faite par ses soins sur les antécédents et la conduite des candidats.

Au vu du dossier et d'après les résultats de l'enquête, le recteur arrête la liste des candidats admis à concourir.

Art 7 . — Les candidats sont examinés par une commission nommée par le recteur, l'inspecteur d'Académie en est le président, le directeur et la directrice des écoles normales, vice-présidents ; les professeurs et les maîtres ou maîtresses des écoles normales et un inspecteur primaire en font nécessairement partie.

Un arrêté ministériel, pris sur l'avis du Conseil supérieur, déterminera la forme et les conditions de cet examen.

## BOURSES D'ÉTUDES COMMERCIALES

Les quinze bourses entretenues par le Ministère du Commerce et de l'Industrie, à l'Ecole Pratique de Commerce de Paris, seront mises au concours fin novembre 1910.

Toute personne (jeunes gens, jeunes filles) de nationalité française, âgée de quinze à vingt cinq ans, peut être admise au concours.

L'inscription a lieu à l'Ecole Pratique de Commerce, 33, rue de Rivoli — Paris.

Envoi gratuit des conditions du concours.

### LECTURES POUR TOUS

Deux cents vers inédits de M. Edmond Rostand, telle est la surprise que les *Lectures pour Tous* offrent ce mois-ci à leur immense public. Tous les admirateurs du prestigieux écrivain voudront lire ce beau poème, où se retrouvent les qualités qui assurèrent le triomphe de « Cyrano » et de « Chantecler » : esprit, fantaisie, ample et brillante imagination.

Douze articles, illustrés à chaque page de photographies saisissantes, s'ajoutent à cette publication sensationnelle, pour compléter l'attrait du numéro de Novembre de la célèbre revue. En vente partout : cinquante centimes.

Le Courbeiller, pa. Edmond Rostand, de l'Académie française. — Dans la chaufferie d'un Torpilleur. — L'œuvre du maître sculpteur Frémiet. — Le record des fortunes exotes. — M'as-tu vu en tournée, dessin. — Fin de villégiature, nouvelle, par Jeanne Schulte. — Les bonnes digestions font les gens heureux. — Leur rareté est leur charme. — Le Passagère de la Navarre, roman, par M. Antonin. — Il n'est bon cidre que de chez nous. — La maison d'un collectionneur. — Secouez et contez !

Abonnements. — Un an : Paris, 6 fr. ; Départements, 7 fr. ; Etranger, 9 fr. — Le numéro, 50 centimes.

## Faculté des Lettres d'Aix

*Licence ès-lettres*

Les examens écrits de la licence ès-lettres commenceront à la Faculté des Lettres d'Aix, le mercredi 23 novembre, à 8 heures du matin.

Les examens oraux auront lieu le lundi 28 novembre.

Les inscriptions seront reçues au Secrétariat de la Faculté des Lettres du 4 au 12 novembre inclus.

## Cinq minutes
### avec des gens guéris !

Personne, si vous le voulez bien, cher lecteur, cinq minutes avec des gens guéris par les Pilules Pink. Cinq minutes, le temps d'aller jusqu'au bout de ce petit compte rendu et vous aurez lu les bonnes nouvelles données par des malades du Nord, du Sud, de l'Est et de l'Ouest de la France. Si vous n'êtes pas bien portant, si vous avez un malade chez vous, pensez aux Pilules Pink. Elles guérissent.

Mme Harfaux, gérante du bureau télégraphique à Noyelles-sur-Escaut, par Marcoing (Nord), écrit :

« J'ai été très anémique, très affaiblie, et seules les Pilules Pink ont pu me rétablir et me rendre les forces perdues. Depuis que j'ai pris les Pilules Pink, moi qui mangeais à peine et digérais fort mal, j'ai de bonnes digestions et un grand appétit. »

De Mlle Jeanne Marage, à Saint Maclou-la Brière par Goderville (Seine-Inférieure) :

« Je suis réellement satisfaite d'avoir pris les Pilules Pink qui m'ont complètement guérie de mon anémie. Depuis 2 ans, je traînais cette maladie sans pouvoir en être sérieusement soulagée. J'étais toujours pâle et me plaignais constamment de maux d'estomac. Je ne pouvais plus m'occuper de mes travaux, je n'en avais pas la force et je ne savais que devenir. Les Pilules Pink m'ont très vite rendu une parfaite santé. »

Mlle Marie Chabert, cardeuseuse à Lyon, rue Terraillon, nous écrit :

« J'ai le plaisir de vous informer que le traitement des Pilules Pink m'a fait beaucoup de bien. J'avais l'influenza et, bien que guérie de cette maladie, j'étais restée épuisée et incapable de retrouver ma bonne santé d'autrefois. J'avais essayé plusieurs médicaments, mais ils n'avaient pas réussi à me guérir. Une amie m'a alors conseillé les Pilules Pink. Elle s'en était très bien trouvée et il en a été de même pour moi.

« Grâce aux Pilules Pink, ma pâleur a été remplacée par de bonnes couleurs, j'ai retrouvé mon appétit, mes forces ; mes migraines ont disparu. »

M. Talon Gérard, cocher, 59, rue du Jeu de Mail, Cette (Hérault), a été guéri par les Pilules Pink. Il écrit :

« Atteint d'anémie et de maux d'estomac au point de ne plus pouvoir m'alimenter, j'ai fait usage des Pilules Pink et elles m'ont très bien guéri. »

On trouve les Pilules Pink dans toutes les pharmacies et au dépôt : Pharmacie Cabin, 23, rue Ballu, Paris ; 3 fr. 50 la boîte, 17 fr. 50 les 6 boîtes, franco.

## *Petite Gazette*

Variations Atmosphériques du 9 novembre

Thermomètre. — 7 heures du matin + 13·6 à midi 18· + 4 heures du soir + 14·5 Maxima + 18· Minima + 11·2.

Baromètre. — 7 heures du matin. 770 mm à midi, 768 mm... 6 heures du soir, 765 mm.

Dans la matinée, Calme
Dans l'après-midi id.
Etat du ciel : le matin, couvert.
l'après-midi, id.

### Carnet mondain

Les journaux de Lyon annoncent le prochain mariage de l'ancien chasseur d'Afrique Giodice, actuellement employé à la succursale lyonnaise de la Banque de France.

Notre compatriote est le plus jeune décoré de France. On n'a pas oublié ses exploits, en Maroc, au combat de Souk-el-Tenny, le 29 février 1908.

Il se trouvait avec son frère au 5e chasseurs, au milieu de la charge son frère tomba de cheval : les Marocains se ruèrent sur lui et lui coupèrent la tête. Lui, malgré deux coups de feu reçus à la figure, eut encore assez de force pour abattre trois Marocains, puis tomba évanoui. Transporté à l'ambulance et de là à l'hôpital, il fut plusieurs jours entre la vie et la mort. Trois mois après il était sur pied, mais dans l'impossibilité de continuer son service.

Le jour de sa nomination au grade de chevalier de la Légion d'honneur, il avait à peine 19 ans.

### Examens de droit

Ont été admis aux examens de 1re année de licence en droit devant la faculté d'Aix, 1re partie, MM. Ausaldi, *Antonini Giacinti* ; — 2e année 1re partie, MM. Alfonsi, Angeli, Alessandri, Martini, Angelini, Luciani.

### Arrestation d'un déserteur

Hier soir à 8 heures et demie, les agents de la sûreté Ottavi, Leoni et Poggi, sous la direction de M. le commissaire de police Glabike, ont procédé, rue du Môle, à l'arrestation du nommé Poggi Joseph-Marie, porté déserteur depuis le mois de juillet dernier au 61e régiment d'infanterie en garnison à Aix.

Poggi Joseph-Marie fut condamné à 8 mois de prison et cinq ans d'interdiction de séjour lors, de l'incendie des magasins « Au Gagne Petit » (affaire Muretti).

Au moment de son arrestation le déserteur était porteur d'un revolver Bulldog, chargé de cinq balles et d'un couteau vendetta.

Il sera remis ce matin entre les mains du parquet.

### Au Port

Le contre-torpilleur *Sarbacane* et quatre torpilleurs sont rentrés hier soir au Vieux Port.

Ces navires qui sont en exercice de pilotage partiront aujourd'hui.

### Avis

*Le Docteur PARAVICINI* a l'honneur de prévenir le public qu'il vient d'ouvrir son cabinet médical à Bastia, Place Saint Nicolas, 9, (2e étage).

Consultations tous les jours de 2 heures à 5 heures, (dimanche excepté).

### Contraventions

Plusieurs contraventions ont été dressées par la police pour jet d'immondices et mauvais entretien d'égoût et embarras sur la voie publique.

### Maladies des Yeux

*Nez. Oreilles et Gorge.*

Le cabinet du docteur ELIACHEF, médecin oculiste de Paris, est transféré rue 25, Bd Paoli, 25, Bastia.

Consultations tous les jours de 10 h. à 4 heures, pour toutes maladies des **Yeux, Nez, Oreilles et Larynx.**

### Entre Femmes

Pour s'être copieusement injuriées et s'être non moins vigoureusement crêpé le chignon, à la Citadelle, F. N. A., T. A M., R. P. et X. M. ont donné à l'agent Torre, l'occasion de verbaliser.

### Service vapeurs A. C. Southwell

Arrivée. Vapeur allemand *Bastia*, capitaine Matzen, venant de Hambourg via Livourne.

### A louer

Appartement de trois pièces avec jardin et écurie, situé près de l'Usine à Gaz.

S'adresser à M. Maltese, clerc de notaire, étude de Me Mingalon, notaire, 16, Bd Paoli.

### A vendre

Vente d'un mobilier pour cause de départ, rue Saint-Roch, près l'épicerie Gregory, au 1er étage.

### Pianos et Guitares

M. Elvio Manzoni, accordeur de pianos, guitares et mandolines, prévient sa nombreuse clientèle qu'il se charge également de toutes les réparations.

S'adresser rue des Terrasses, N° 2, Bastia.

### SOCIETES A SYNDICATS

SYNDICAT NATIONAL DES TRAVAILLEURS DES CHEMINS DE FER. — Les agents syndiqués sont priés d'assister à la réunion ordinaire qui aura lieu ce soir, à 8 heures, Bourse du travail, place Caletta.

Prière d'être exact.

### ETAT CIVIL

**Naissances.**

Ponsevera Jean-Noël. — Giovannetti Joseph. — Grossi Pauline. — Riccini Mathilde-Marie.

**Décès.**

Pizzini Jean, 3 mois, d'Ajaccio.
Lamberti Jean-Dominique, 75 ans, cordonnier, de Belgodere.


LES
Sous-Vêtements
DU
DOCTEUR
RASUREL
préservent du Froid
et des Rhumatismes.
VENTE EXCLUSIVE :
Charles ORENGA, à BASTIA
LANZI Frères, à AJACCIO



## L'Union

Compagnie Anonyme d'assurances contre l'incendie, le Vol et sur la Vie humaine
Fondée en 1828 et 1829
Etablie à Paris, en son Hôtel, Place Vendôme, 9

*L'Union Incendie* est actuellement, de toutes les Compagnies françaises, celle dont l'encaissement est le plus élevé.

Le total des sinistres payés par *l'Union-Incendie*, depuis sa création, s'élève à *Trois cent soixante-dix-huit millions.*

**Assurances sur la Vie entière**
**Mixtes, à terme fixe, dotales**
**Rentes viagères**

Pour tous renseignements et tarifs, s'adresser au siège de la Compagnie, à Paris, ou à M. PÉRIER, agent principal, 20, Boulevard Paoli, à Bastia.



## ESANOPHELE

GUÉRIT
LES FIÈVRES
PALUDÉENNES
F. BISLERI & C. MILAN

Représentants exclusifs pour la Corse Ch. P. POGGIOLI et Cie, 33, rue de l'Opéra, Bastia.



## Emulsion Normale
### d'Huile de foie de Morue pure
DE NORWÈGE
aux hypophosphites et glycérophosphates de chaux et de soude
préparée par
P.-A. QUILICI
Pharmacien Chimiste
*10, Boulevard du Palais, BASTIA*

Supérieure à toutes les huiles de foie de morue dont elle possède toutes les propriétés bienfaisantes sans en avoir les inconvénients. cette émulsion est facilement digérée et, à cause de son goût agréable, elle est acceptée et prise de préférence par les enfants.


### AVIS DE DÉCÈS

Madame Veuve Masala et ses enfants ; Ont la douleur de faire part à leurs parents, amis et connaissances de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de leur fils et frère,

MONSIEUR IGNACE MASALA

décédé à Bastia, le 9 octobre, à l'âge de 27 ans, et les prient d'assister à son enterrement qui aura lieu aujourd'hui 10 courant, à 3 heures de l'après-midi.

On se réunira à la maison mortuaire, rue Spinola, 3.

Le présent avis tient lieu de lettre de faire part.

# DERNIÈRES NOUVELLES

**Service télégraphique spécial du *Petit Bastiais***

00625

### BOURSE DE PARIS

8 nov. — 9 nov.
Rentes de 3 0/0 ancien . 97.15 — 97.15
de 3 0/0 amortis. . 97.15 — 96.90
ex-coupon

## BONIFACIO
## Sinistre Maritime
### *Trois-Mâts perdu corps et biens*

Bonifacio, 9 novembre.

Des débris de notre port ont découvert aujourd'hui dans le détroit de Bonifacio l'épave d'un trois-mâts-goélette couvert d'un moteur.

Il a été impossible de découvrir sur les restes du navire que les flancs ballottaient, le nom et la nationalité du trois-mâts qui s'est perdu corps et biens.

L'épave découverte gisait par 15 mètres de fond entre les îles Lavezzi et Cavallo.

Tout porte à croire que le sinistre s'est produit entre le 1er et le 6 novembre, pendant la nuit, et au cours de la période de tempête qui a sévi, la semaine dernière, dans toute la Méditerranée.

Les autorités sont sur les lieux.

### PONTS ET CHAUSSÉES

Paris, 9 novembre.

M. Le Goff, conducteur principal des ponts et chaussées, attaché au département du Cher, a été affecté au département de la Corse, service ordinaire, et désigné pour la subdivision de Bocognano.

## Récompenses Honorifiques
### *Témoignages de satisfaction*

Paris 9 novembre.

Le jeune Leandri, à peine âgé de 6 ans et demi, demeurant à Pruno, a reçu un témoignage officiel de satisfaction pour fait de sauvetage.

Le matelot Ristori, inscrit à Ajaccio, a reçu également un témoignage officiel de satisfaction pour fait de sauvetage.

## AU SÉNÉGAL
## Assassinat
## DU COLONEL BERNARDY

Paris 9 novembre.

Un télégramme, parvenu au ministère des colonies, annonce que le colonel Bernardy, commandant le 6e d'artillerie coloniale à Dakar, a été trouvé assassiné dans sa chambre.

L'infortuné officier avait deux balles dans la tête.

## EN ANGLETERRE
## L'agitation Minière

Londres, 9 novembre.

La grève des mineurs, que l'on croyait sur le point de se terminer très vite après, prend, au contraire, des proportions très inquiétantes.

L'agitation a provoqué des troubles tellement graves que le ministre de l'Intérieur a demandé l'intervention de troupes, jugée nécessaires au maintien de l'ordre.

De sanglantes bagarres ont éclaté entre les grévistes et la police. On compte 120 blessés, tant agents que grévistes.

Les émeutiers ont mis à sac la ville de Tonyhandy, qui est le centre de la grève.

# LE PARLEMENT
## Chambre des Députés

*Présidence de M. BRISSON*

La séance est ouverte à 2 h. 30.

L'un des secrétaires donne lecture du procès-verbal de la dernière séance, qui est adopté.

### *Vérification de Pouvoirs*

### *L'élection Monprofit*

A l'ouverture de la séance, la Chambre adopte, sans débat, les conclusions du rapport, fait au nom de deuxième bureau, tendant à la validation des opérations électorales dans la première circonscription de l'arrondissement d'Angers.

M. le docteur Monprofit est admis.

## LA POLITIQUE GÉNÉRALE du Gouvernement
## LES INTERPELLATIONS

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion des interpellations sur la politique générale du Gouvernement.

### M. Charles Benoist

député du 5e arrondissement de Paris, monte à la tribune.

L'orateur traite surtout la question de la Réforme électorale.

Il constate que le gouvernement a pris parti en faveur d'une large réforme dans ce sens.

Il est, dit-il, partisan du scrutin de liste et promoteur de la Représentation proportionnelle.

Mais il reste à savoir si le ministère ne soit pas hostile à cette question.

### Le Président du Conseil

répond à son tour :

« Nous discuterons plus tard les projets actuellement à l'étude, mais je vous répète que je suis plus que jamais résolu à poursuivre la réforme électorale avec le scrutin de liste et la représentation proportionnelle.

» C'est une nécessité qui s'impose. »

### M. Delahaye

monte à la tribune pour développer son interpellation.

En des termes très virulents, M. Delahaye exécute une véritable charge à fond contre le ministère.

Après avoir pris à partie le Président du Conseil, il fonce sur M. Klotz, ministre des Finances, qu'il traite de Juif ; puis attaque violemment M. Maurice Faure, ministre de l'Instruction publique, qu'il qualifie de protestant.

Passant ensuite à M. Lafferre, M. Delahaye fulmine contre celui qu'il appelle le grand maître de la Franc-Maçonnerie et l'homme de la délation.

### Vif Incident

Les paroles du député royaliste soulèvent un violent tumulte.

De toutes parts les députés invectivent l'orateur qui n'en continue pas moins ses attaques contre le ministère.

### Le Président

rappelle à l'ordre le député de Maine-et-Loire.

*Plusieurs voix.* — La censure ! La censure !

### M. Delahaye

continue, imperturbable, son réquisitoire contre les membres du nouveau Cabinet.

« Catholique et royaliste, dit-il, en terminant, jamais je ne voterai pour le gouvernement actuel.

» Jamais je ne pactiserai avec un régime de cynisme. »

### M. Leroy-Beaulieu

succède à la tribune à M. Delahaye.

Le député de l'Hérault n'est pas moins violent que son prédécesseur et, lui aussi, s'élève contre le choix de M. Lafferre.

« La Chambre conviendra avec moi que c'est une collaboration difficile à avaler, s'écria M. Leroy-Beaulieu. »

(Rires et protestations sur divers bancs).

« Nous ne permettrons pas, ajoute l'orateur en terminant, que l'on sabotte ainsi l'âme de la Patrie.

### Le Président du Conseil

monte à la tribune.

Un profond silence se fait dans la salle.

Sous l'averse d'injures qu'il reçoit depuis huit jours, M. Briand est très pâle, mais son masque décèle une résolution inébranlable.

Sans précautions oratoires, le président du Conseil dit tout de suite le débat.

« Mes adversaires, dit-il, ont tous terminé leurs discours par ces mots : « Allez-vous-en ! »

» Ma conscience, mes actes approuvés par le Pays, par la Majorité républicaine des Chambres répondent hautement à cette invective.

» On me reproche vivement d'avoir demandé à M. Lafferre de me prêter son concours. Sachez bien que M. Lafferre est dans le Cabinet au même titre que les autres membres du Gouvernement.

» Je dis mieux, ajoute le Président du Conseil. Puisque l'on s'est plu à rappeler à cette tribune une grave affaire, j'estime que si M. Lafferre, président d'une société si violemment attaquée à cette époque, n'avait rien dit, il aurait commis une lâcheté...

### M. Barrès

Défendez vous les fiches ?

### Le Président du Conseil

« Je répondrais quand cela me conviendra. »

Puis se tournant vers la droite et le centre, M. Briand continue :

« Je n'ai jamais sollicité vos suffrages, et ne ferai rien pour les obtenir. »

Ces paroles soulèvent des applaudissements sur divers bancs, pendant que des exclamations ironiques partent de l'extrême gauche.

Abordant la question de la grève des chemins de fer, M. Briand s'écrie d'une voix forte :

« En cas d'une nouvelle grève des chemins de fer, si la majorité estime que le Gouvernement doit se croiser les bras, je n'ai plus rien à faire ici, je m'en vais ! »

» Oui, répète le Président du Conseil, d'une voix plus forte encore, si la Chambre refuse au Gouvernement des armes pour éviter une calamité publique, je refuse une responsabilité pour l'avenir, et je m'en vais. »

Sensation prolongée.

### *Suspension de la séance*

La séance est suspendue pendant une demi heure.

Pendant cette suspension les couloirs sont très animés.

Dans les groupes on commente diversement les déclarations du Président du Conseil.

On remarque surtout l'attitude des adversaires du Cabinet qui se livrent à une manœuvre très habile pour dépacer la majorité.

### *Reprise de la séance*

## VIVE DISCUSSION

### M. Pelletan

demande la parole.

« La dernière crise ministérielle, dit l'ancien ministre de la Marine, fut tout au plus une crise confidentielle. »

M. Pelletan fait le procès de la politique de M. Briand qu'il qualifie de politique d'indécision.

« Aucun républicain, déclare l'orateur, ne saurait approuver la mobilisation permanente de l'armée pour mater les cheminots. »

L'ancien ministre de la Marine termine son discours en déclarant qu'il refuse de servir sous le drapeau d'un ministère qui fait de la France républicaine le Temple de la Réaction.

### Le Président du Conseil

se contente de répliquer de son banc :

« Pour éviter une nouvelle grève, je m'empresserai de présenter un projet de loi, qu'il me sera facile d'élaborer.

» Je n'aurai pour cela qu'à m'inspirer des idées de M. Camille Pelletan qui, étant ministre de la Marine, n'hésita pas à menacer d'une mobilisation les ouvriers de l'arsenal de Lorient qui avaient voté la grève générale. »

(Rires et exclamations sur divers bancs).

### M. Pelletan

« Il n'agit suit d'une grève préjudiciable à la Défense nationale. »

### Le Président du Conseil

« La grève des chemins menaçait, ce me semble, la Défense nationale, puisqu'elle ouvrait nos frontières. »

### M. Piou

vient au nom des libéraux, déclarer qu'il votera, ainsi que ses amis, contre le ministère, à cause de la présence dans le Cabinet du chef de la délation, M. Lafferre.

### M. Maurice Barrès

pose cette question à M. Briand :

Oui ou non, approuvez vous le langage de M. Lafferre, glorifiant les fiches ?

### M. Briand

ne répond pas à la question du député du 1er arrondissement de Paris.

Le président du Conseil reste impassible ; il se contente de regarder fixement M. Maurice Barrès.

A très quelques observations présentées par divers orateurs, la clôture de la discussion, réclamée sur divers bancs, est enfin prononcée.

## Les Ordres du Jour

La discussion étant close, le président donne lecture des ordres du jour qui ont été déposés.

### Le Président du Conseil

déclare accepter que l'ordre du jour de M. Grosdidier accordant la confiance au Gouvernement.

### Le Vote
### sur L'ORDRE DU JOUR *DE CONFIANCE*

Le président met aux voix l'ordre du jour de confiance, déposé par M. Grosdidier, député républicain radical de la Meuse.

Le scrutin donne les résultats suivants :

| | |
|---|---|
| Nombre des votants . . | 505 |
| Majorité absolue . . . | 253 |
| Pour l'adoption . . | 296 |
| Contre. . . . . | 209 |

L'ordre de jour de confiance est voté par 87 voix de majorité.

La séance est ensuite levée au milieu d'un vacarme indescriptible.


PATE STEINER
Attire et TUE
RATS ET SOURIS
VENTE : Pharm. A Dray



## Tuilerie et Briquetterie
MÉCANIQUES
USINES à FRANCARDO
F. CHARDON et Cie

**Tuiles plates et rondes**
résistant à la gelée et à l'air salin
**Briques creuses, pleines et pressée**
Briques à plancher pour fers à I
Calrons et Murettes, grandes briques creuses de 0,50 × 0,15 × 0,15 m. 0,40 × 0,30 × 0,35, spécialement recommandées pour constructions rapides et économiques.

Fabrique de Carreaux en ciment comprimé, uni et à dessins, pour carrelages décoratifs et à bon marché des vestibules, appartements, magasins, églises, etc.
*Envoi sur demande d'échantillons et prix*
POUR À CHAUX GRASSE SUPÉRIEURE



SCIERIE MÉCANIQUE de Bois
Planches, Madriers, Chevrons, Liteaux, Lattes
Grands Entrepôts de
CHAUX Hydrauliques, CIMENTS, PLATRES
FER et Aciers de toutes catégories.
Zinc, Plomb, Tuyaux, Gouttières
Matériaux de construction de toutes sortes
Prix et qualité défiant toute concurrence
Magasins : Bastia, 2, Avenue Carnot, de vente : Corte, Nouvelle Traverse.
Un ingénieur fournira tous renseignements techniques sur le choix et le mode d'emploi des matériaux.



## Agence Bastiaise
DE FACTAGE ET CAMIONNAGE
COMMISSIONNAIRES
*Agréés*
*par la Cie des Chemins de fer Départementaux*

Bureau : 6, rue de la Gare, et 13, rue Napoléon (en dépôt des *Eaux de Vichy et Vals*).
Service de colis, bagages et déménagements à prix réduits, en gare, aux bateaux, hôtels et à domicile.
Renseignements et dépôt de bagages. — Location gratuite d'appartements. — Expéditions et transit pour toutes destinations.
*Avis important.* — Cette agence, dont le personnel porte une casquette coiffe blanches avec la mention (Agence Bastiaise), se charge de toutes les formalités de douane, et offre toutes les garanties pour les colis qui lui sont confiés.
Les prix sont de 0,50 par colis ordinaire et 0,30 par colis à main transportable.
N. B. — L'Agence Bastiaise a l'honneur d'informer Messieurs les propriétaires d'immeubles qu'elle se charge, à titre gracieux, de la location des appartements que leur serait signalée.



## Déménagements
pour tous les pays
*Dépôt de caisses*
pour mobilier
***Prix très modérés***
A. PADOVANI, 7, route du Cap, Bastia.

Chaque famille doit avoir un appareil d'Eclairage pour maison. Lampe Electrique très pratique.

L'INDISPENSABLE, Lampe Electrique de poche RADIA modèle 1911, renommée dans le monde entier. Plus et ampoules de rechange.

En vente chez les Débitants de Tabacs et à Ajaccio, chez M. Léon SERRA, 18, Cours Napoléon

*Exiger la marque RADIA.*

Représentants concessionnaires pour le Département : Maison Ch.-F. POGGIOLI et Cie, Bastia.

Journal Financier Français

16, Place du Havre, 16

ORDRES DE BOURSE Paiement gratuit de Coupons CONTENTIEUX

MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION

JOSEPH LUCCHETTI

45, Boulevard Paoli, BASTIA

Tuiles et Briques de Marseille

*reconnues supérieures dans le Monde entier*

CHAUX éminemment hydraulique

CIMENTS Portland, Roquefort et Valentine

PLATRES Blancs, Rouges et Gris

*FERS* I à planchers et PLATS, ronds ou carrés

FONTES — PLOMB — ZINC feuilles, tuyaux et gouttières

Seul dépositaire des carreaux mosaïques en ciment de la Maison LANIER de *Salon*, incomparables par leur coloris et dureté.

*A NOTER.* — La Maison remplace gratuitement les carreaux usés avant 20 ans. Aucune autre ne peut donner ces garanties.

*Tapisserie et Vitres*

Vernis — Couleurs et Pinceaux

Bois de Construction — Planches et Madriers

Accessoires de portes et fenêtres — OUTILS

*Appareils inodores de tous systèmes*

MARBRERIE – MARCHES, DALLES ET EVIERS EN PIERRE DE BRANDO

*Prix de Réclame*

Plans et Devis à titre absolument gracieux

*Maison L.-N. MATTEI*

Champagnes de Marque *Bon Marché*

| | | |
|---|---|---|
| Comte Laroche, carte noire | 2.00 | la bout. |
| Gardey carte bleue | 3.00 | id. |
| Marsonnay | 3.25 | id. |
| Léon Chandon, carte perle | 3.50 | id. |
| Casis Fischer, carte bleue | 4.00 | id. |
| Léon Chandon, carte bleue | 4.50 | id. |
| Théophile Roeder | 5.00 | id. |
| Moët et Chandon, carte bleue | 5.20 | id. |
| Louis Roederer | 8.50 | id. |

N. B. — Par panier de 12 bouteilles on fera une réduction de prix.

RHUM FOX-LAND

Grande Marque

55 fûts vides à vendre de 250 à 260 litres.

S'adresser : 28, Bd de Riquier, à Nice.

JE DONNE 100.000fr.

Chauves ! A qui prouvera que la célèbre Sève capillaire du dermatologiste F. OLLÉ n'arrête pas la chute des cheveux en deux jours et en une fait repousser la tout âge sur les têtes les plus chauves et dans leur couleur primitive.

MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION

Chaux hydrauliques et Ciments, marques de Villeneuve et La Porge du Teil. — Plâtres gris et blanc. Carreaux-Mosaïques en ciment. — Briques pleines et rondes. — Carreaux. — Tomettes — Toyaux en poterie et en grès.

FERS A PLANCHER I

*Fers en barres : Plats, Ronds, Carrés, Fil de fer, Ressorts en acier fondu*

TUYAUX EN FONTE, EN GROS

*Appareils Sanitaires*

Charles CLÉMENT & Cie.

Entrepôts aux Magasins Généraux à Boulevard de Corde, 1.

Le Directeur-Gérant J. CH. OLLAGNIER.

Imprimerie Ollagnier.

Le meilleur des Cigare à 10 c. est sans contredit le CIGARE MATTEI

Le demander dans tous les débits de tabacs.

Café Express — GRAND BAR SOAVI — Chocolat Express

PROCHAINS TIRAGES 10, 15, 25 novembre 1er, 5, 10, 15, 20, 22, 25, 27 décembre

Un bon Conseil doit toujours être suivi !

DES MILLIERS DE LOTS ET DES MILLIONS DE FRANCS

à gagner — à encaisser

| | | | |
|---|---|---|---|
| 5 Gros Lots de | | UN MILLION | |
| 15 | – | 600.000 | Francs. |
| 20 | – | 500.000 | – |
| 20 | – | 300.000 | – |
| 15 | – | 250.000 | – |
| 50 | – | 200.000 | – |
| 70 | – | 150.000 | – |
| 430 | – | 100.000 | – |
| 10 Lots de | 75.000 | Francs | |
| 195 | – | 50.000 | – |
| 45 | – | 30.000 | – |
| 230 | – | 25.000 | – |
| 60 | – | 20.000 | – |
| 815 | – | 10.000 | – |
| 90 | – | 6.000 | – |
| etc., etc., etc. | | | |
| 1500 Lots de | 5.000 | Francs | |
| 195 | – | 3.000 | – |
| 60 | – | 2.500 | – |
| 865 | – | 2.000 | – |
| 65 | – | 1.500 | – |
| 180 | – | 1.250 | – |
| 21.855 | – | 1.000 | – |

42.205 LOTS Plus de 150 MILLIONS de FRANCS

*UN TIRAGE au moyenne tous les trois jours.*

Contre 5 francs, on reçoit 100 NUMÉROS de Titres et l'on participe aux prochains Tirages.

La Prévoyance Mobilière, 5, rue de Chantilly, Paris

575

AVIS

Les frères Maggiotti ont l'honneur de faire connaître au public qu'en plus du service d'affichage, dont ils ont le monopole, ils se tiennent à la disposition de toutes les personnes qui auraient besoin de faire laver et cirer leurs appartements.

Ils se chargent également de battage des tapis à la satisfaction de toutes les personnes qui voudront l'honorer de leur confiance.

S'adresser pour tous renseignements aux frères Maggiotti, rue Napoléon, 13, Bastia.

TRENTE-SIXIÈME ANNÉE. — N° 311 — VENDREDI 11 NOVEMBRE 1910

# Le Petit Bastiais

00626

5 CENTIMES — JOURNAL QUOTIDIEN — 5 CENTIMES

Rédaction & Administration : 8, Boulevard du Palais, Bastia

J.-B. OLLAGNIER, Directeur

Les annonces sont payables d'avance et reçues aux Bureaux du Journal.

Faits divers 1 fr. — Réclames (3e page), 0.75 — Divers, 0.50 — Judiciaires, 0.25

ABONNEMENT (*Payable d'avance*)

| | un an | 6 mois | 3 mois | |
|---|---|---|---|---|
| CORSE | 20 fr. | 10 fr. | 5 fr. | UNION POSTALE, ET AUTRES PAYS |
| AUTRES DÉPART. | 22 » | 12 » | 6 » | un an en sus. |

On ne répond pas des manuscrits donnés.


LE CALENDRIER

Soleil : (heure nationale)

Lever, 6 h. 20 m. — Coucher, 4 h. 12 m.

Premier quart., le 9 — Pleine Lune, le 16.

Fête d'Aujourd'hui : Saint Martin, évêque.

Fête de Demain : Saint Martin, pape.

10 NOVEMBRE

# L'ASSISTANCE AUX VIEILLARDS

## UN ACTE ODIEUX

S'il est une loi qui s'impose au respect de tous, c'est assurément celle du 14 juillet 1905, loi, qui, on le sait, a organisé en France l'assistance obligatoire aux vieillards, aux infirmes et aux incurables. Comme l'a si bien dit, si justement dit M. Briand dans sa circulaire aux Préfets en date du 6 mars 1910 : « La loi de 1905 a réalisé un véritable progrès dans le domaine de la solidarité sociale où c'est l'honneur de la République d'avoir tant fait jusqu'à ce jour, comme c'est son ambition et son ferme propos de faire plus et mieux encore dans l'avenir. »

Or, ce n'est certes pas dans un esprit de solidarité sociale que la loi de 1905 fonctionne, reçoit son application dans bon nombre de communes de notre département. Tout à l'inverse. Et il n'est guère surprenant, en présence d'un tel état de choses, que M. Clémenceau nous ait donné à entendre, à l'heure déjà lointaine où il nous promettait notre relèvement matériel, qu'il importait également d'avoir en vue notre relèvement moral.

Que si nous devions insérer toutes les plaintes qui nous parviennent au sujet des abus, nous devrions dire des méfaits qu'on ne craint pas de commettre sous le couvert de la loi de 19-5, les colonnes de notre journal n'y suffiraient pas.

Mais, de tous les actes abusifs et même délictueux qu'on nous a signalés, il en est un tellement empreint d'arbitraire et d'un caractère si odieux que nous tenons à devoir de [illegible] lecteurs, qui, certes, partageront le même sentiment que nous en lisant le document ci-après :

*Commune de Vescovato*

L'an mil neuf cent dix, le vingt-huit mars, à sept heures du soir, s'est réuni à la salle de la Mairie, sous la présidence de M. Mattei Claude-François, le Conseil municipal de la commune de Vescovato, chargé, conformément à la loi, d'examiner les demandes qui lui sont soumises pour les admissions et les radiations à l'assistance aux vieillards, aux infirmes et aux incurables.

Présents : MM Ghibri ; Giansily ; Fiori ; Giamarchi ; Orlanducci Paul Marie ; Fieschi ; Micaelli ; Casanova ; Orsini ; Rocchesani et Mattei.

Absents : MM Albertini Jean-André ; Agostini ; Orlanducci Jean et de Buttafoco.

Le président communique au Conseil une *lettre anonyme signée Vérité*, sur laquelle le Bureau d'assistance, *vu l'anonymat*, a refusé de statuer sur son contenu, la susdite lettre tendant à obtenir la radiation de la liste d'assistance de la commune de Vescovato des nommés :

1° Cesari Jean Dominique,
2° Graziani Catherine, épouse Cesari ;
3° Paoli Catherine,
4° Giudicelli Félix,
5° Orsini Pierre Jean,
6° Veuve Faccendini Victoire,
7° Maestracci Apollonie,

qui ne sont pas nécessiteux.

Le conseil, *vu la lettre susdésignée* ;

Vu le refus de statuer du Bureau d'assistance ;

Considérant que les motifs allégués dans la lettre anonyme sont fondés, et que, par conséquent, il y a lieu à statuer ;

Après avoir délibéré ;

Considérant que les personnes qui figurent à tort sur la liste d'assistance peuvent en être rayées, et que les assistés non désignés ne sont pas nécessiteux, au sens de la loi.

Par ces motifs, le conseil a été d'avis qu'il y avait lieu de rayer de la liste d'assistance de la commune de Vescovato les nommés :

1° Cesari Jean Dominique,
2° Graziani Catherine, femme Cesari ;
3° Veuve Paoli Catherine ;
4° Giudicelli Félix,
5° Orsini Pierre Jean,
6° Veuve Faccendini Victoire,
7° Maestracci Apollonie.

En conséquence, décide que les sept susnommés ne figureront plus sur la liste d'assistance de la commune de Vescovato.

Ainsi fait et délibéré à Vescovato.

Signé : Ghibri — Mattei — Giansily — Fiori — Rocchesani — Orsini — Orlanducci Paul-Marie — Fieschi.

C'est donc sur le vu d'une lettre anonyme qu'un Conseil municipal n'a pas craint d'enlever à des vieillards, pour la plupart plus que septuagénaires, l'allocation mensuelle dont ils bénéficiaient à très juste titre depuis des années. Vainement le Bureau d'Assistance, dont font partie heureusement quelques citoyens de haute honorabilité, a refusé de se solidariser avec un vil dénonciateur : le Conseil municipal, lui, est allé de l'avant, heureux sans doute de frapper, de réduire à la misère de braves gens dont l'unique crime a été celui d'avoir, à l'occasion des dernières élections municipales, refusé leurs suffrages à des individus qu'ils savaient résolus à remplir de cette façon le mandat de représentants de la commune.

Mais il ne peut nous suffire de relever le caractère inique et odieux de la délibération ci-dessus. Nous tenons au même temps à établir qu'elle contient illégalités sur illégalités.

Mais tout d'abord il importe d'observer que, pour la première fois certes, un corps délibérant n'a pas craint de faire état d'une lettre anonyme et même de baser uniquement sa décision sur le contenu d'un tel document, inaugurant ainsi le système, le méprisable système des fiches en matière d'assistance. Et voilà bien qui imprime à la délibération susvisée un caractère tellement odieux qu'on ne saurait trop la condamner et la flétrir.

Que le factum des conseillers municipaux de Vescovato soit parsemé d'illégalités, en voici la preuve.

L'article 4 du décret en date du 3 août 1909, portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 14 juillet 1905 sur l'assistance obligatoire aux vieillards, aux infirmes et aux incurables, est ainsi conçu :

« A chaque session ordinaire, le Conseil municipal, saisi des propositions du Bureau d'Assistance, statue sur l'admission des personnes remplissant les conditions légales et dont les demandes ont été formées depuis la précédente session.

» Le Conseil municipal opère, d'autre part, la radiation des personnes qui auraient été illégalement inscrites sur la liste ou dont la situation se serait modifiée depuis leur admission. »

Il s'ensuit que les Conseils municipaux statuent sur le vu des propositions des Bureaux d'Assistance. Non, nous le savons, qu'ils soient liés par ces propositions, mais il n'en reste pas moins certain que toutes les demandes relatives à l'assistance, qu'il s'agisse d'admission ou de radiation, doivent être préalablement soumises à ces Bureaux. (Art. 7 de la loi de 1905.

En fait, dans l'espèce, le Bureau d'Assistance a été saisi, mais par qui ? par un anonyme. Or, l'article 9 de la loi de 1905 porte bien que : « Tout habitant ou contribuable de la commune peut réclamer l'inscription ou la radiation des personnes omises ou indûment portées sur la liste ; » mais à peine est il besoin d'ajouter qu'il doit le faire la tête haute, à ciel ouvert, et non sous le voile hideux de l'anonymat.

Mais tel, on le voit, n'est pas l'avis du Conseil municipal de Vescovato, et si vives même sont les sympathies qui lui inspire le dénonciateur en question, qu'il fait grief au Bureau d'Assistance « d'avoir refusé de délibérer sur le contenu d'une lettre anonyme, » ce qui pourrait nous porter à croire que Vérité n'était pas loin de la salle des séances au moment où on y fabriquait la délibération ci-dessus...

Violation donc, à ce premier point de vue, de la loi de 1905, et violation, on va le voir, d'une disposition non moins formelle, non moins impérative contenue dans l'article 4 susvisé.

« Toute décision de radiation, porte cet article, doit être motivée. »

C'est bien le moins, en effet, qu'il en soit ainsi. Or, dans sa délibération, le Conseil municipal se borne à déclarer qu'il tient pour véridiques les allégations contenues dans le factum du compère Verité, allégations dont [illegible] tion, alors qu'il était dans l'obligation, aux termes de l'article 4, d'établir que les sept infortunés qu'il a si arbitrairement radiés de la liste des assistés *y avaient été il également inscrits ou que leur situation s'était modifiée depuis leur admission.*

Impuissant qu'il était à motiver sa décision, à démontrer que ces malheureux n'avaient plus droit à l'allocation dont ils bénéficiaient de longue date, le Conseil municipal a estimé, sans doute, qu'une dénonciation au bas de laquelle était apposée, en guise de signature, le mot Vérité, constituait un motif plus que suffisant à l'appui de son honnête mesure.

Mais, comme on va le voir, le législateur a pris heureusement soin de contenir dans de justes limites les attributions des Conseils municipaux en matière d'assistance. On croit généralement dans nos communes rurales que ces assemblées ont, de par la loi, carte blanche, et que leurs décisions sont immédiatement exécutoires, nonobstant opposition ou appel. Il n'en est absolument rien.

Voici, en effet, ce que porte la circulaire aux Préfets de M. Clémenceau, président du Conseil, circulaire en date du 16 avril 1906 :

« *Il résulte des observations échangées au cours de la discussion de la loi de 1905 que, dans la pensée de la Chambre, le recours suspendra l'effet de la décision de retrait et que le doute subsistant jusqu'à solution définitive profitera à l'assisté. Les secours continueront donc à être accordés tant que le juge d'appel n'aura pas statué ou jusqu'à expiration des délais impartis pour réclamer.* »

L'appel contre les décisions des Conseils municipaux a donc effet suspensif et, aux termes de la loi, la Commission cantonale doit statue

---

63 FEUILLETON DU PETIT BASTIAIS

# LES OUVRIÈRES DE PARIS

par PIERRE DECOURCELLE

DEUXIÈME PARTIE

I

LA CHAMBRÉE D'ORÉAUX

— Et puis, proclama Louchon de sa voix aigre-lette, c'est assurément celle du 14 juillet 1905, loi, qui, on le sait, a organisé en France l'assistance obligatoire aux vieillards, aux infirmes et aux incurables. Comme l'a si bien dit, si justement dit M. Briand dans sa circulaire aux Préfets en date du 6 mars 1910 : « La loi de 1905 a réalisé un véritable progrès dans le domaine de la solidarité sociale où c'est l'honneur de la République d'avoir tant fait jusqu'à ce jour, comme c'est son ambition et son ferme propos de faire plus et mieux encore dans l'avenir. »

— Tu as vu ça, toi ?

— Pas'faitement !. Dans mon journal !.. Aussi ce matin, ce que j'avais envie d'cracher le nu mèro de la patronne !.. Aujourd'hui sorio.'i, par cette jolie journée de mai ! Ce que ça doit embaumer, en dehors des fortifs !..

— Comment, Louchon, fi Germaine, tu as des idées de poésie ?..

Adèle Beaucourt n'avait pas embelli. C'était une grande perche, à la crinière filasse, qu'elle s'efforçait de ramener en cascade au dessus de sa face blême ornée d'innombrables taches de rousseur ; mais les mèches anarchistes refusaient indisciplinées en dépit des épingles et de la pommade au patchouli dont Louchon faisait une consommation désordonnée. Son strabisme s'était accentué, et l'œil droit de l'ouvrière contemplait avec une fixité positivement indiscrète son nez relevé en pied de marmite.

— Eh bien ! quoi ? répliqua-t-elle, agressive... Est ce que cela m'est défendu ?..

— Tu voudrais aller au bois de Bagneux ?

— Cueillir la frane ?

— Ça me regarde !

— Ça regarde aussi ton bon ami !..

— Oh ! là là, les hommes ! .. gémera Louchon en haussant ses épaules pontues... Ce qu'ils commencent à me raser !

— Parce qu'il y en a trop qui le font la cour !

— Que veux-tu ? prononça Adèle avec conviction, je ne peux pourtant pas les en empêcher !

Les reparties s'entrecroisaient, ponctuées de rires dont l'écho semblait le jardin, amusant les passants, chatouillé joyeusement, eux aussi, par cette printanière fanfare. Les ménétrier travailleuses, besogneuses et tracassières ne songeaient guère, pour la plupart, à mander le sort, et donnaient libre cours à leur gaieté, qui est bien le trésor le plus précieux à cet âge, et l'un de ceux qu'on se retrouve plus quand on l'a perdu ! Cependant, elles ne montraient pas toutes la même débordante alacrité. Quelques-unes se promenaient par trois le long des plates-bandes, un fil dans les cheveux, un cordonnet à la jupe, une étoile d'aiguilles et d'épingles au sein, affectant des attitudes posées, un sérieux de commande, et ne paraissant pas voir, tout en n'en perdant pas un regard, certains yeux masculins qui les dévisageaient avec avidité.

D'autres, à l'écart, sous l'ombre d'un arbre, s'absorbaient dans la lecture de leur feuilleton quotidien ou de la livraison illustrée qui les emportait dans le pays du rêve. On en voyait aussi quelques-unes bien pâles, bien étiolées, pour qui cette heure de trêve était un salutaire soulagement. Pauvrettes fragiles, aux yeux battus, aux joues creuses, au teint terreux, assises languissamment sur un banc, et aspirant avec délices les chaleureux baisers que leur prodiguait ce clair soleil de mai, comme s'il voulait leur rendre une vitalité déjà trop compromise. Bien que la condition de toutes ces misérables parût à peu près égale, il y avait entre elles des différences très appréciables. Les unes portaient des jupes et des corsages fatigués ; négligemment reprises, leurs chaussures réclamaient une prompte mise en réforme ; tandis que d'autres, au contraire, arboraient une mise coquette, un chapeau pimpant, et même des dessous légèrement tapageurs. C'est que les ressources des premières n'étaient commandées qu'au labeur acharné qui les courbait dès matin en tor — si parfois du voir au matin — sur leur aiguille ; tandis que celles des autres étaient plus variées. Mais toutes avaient au cœur l'espoir, l'illusion, la vigoureuse et vibrante confiance en l'avenir qu'on ne connaît guère qu'à cet âge béni. Çà et là, on surprenait des fragments de dialogues :

— Ça me fera cinq sous de plus par jour, ma chère !.. Peut-être six !..

— Vrai ?.. Ah bien ! tu en as une veine !.. Je voudrais joliment être à ta place !.. Comme ça, mon grand-père ne manquerait jamais de tabac !

Dans un autre groupe, où la fougue était moins prévalue, les idées suivaient un autre cours :

— Gustave est de la classe... il revient en septembre.

— Alors, ce sera la mairie ?

— Tu parles, ma petite !

Les visibles mélancoliques n'étaient que peu fréquentes, et n'avaient que la durée d'un éclair. Tous les visages s'épanouissaient de nouveau, sans plus penser au lendemain qu'à la veille. Les rires se répandaient, égrenant leurs perles les plus belles, les yeux redevenaient brillants, les voix redonnaient les valses à la mode... Louchon, dans son groupe, continuait à être interpellée moins souvent par ses compagnes. Elle tenait tête à tous la tête avec un aplomb de la taille qu'aucune raillerie ne déconcerte :

— Voyons, Adèle, demande Léocadie, Plumeau, une accorte modiste, dis-nous comment tu les préfères... Blonds, bruns, châtains, rouges, albinos ?..

— Ça dépend des jours !

— Ah ! tu dois en faire des caprices, sournoise !...

— Plus que je n'en éprouve, pour sûr ! fit Louchon d'un air désabusé... Je commence joliment à ressair de tout ça, allez !.. Et si vous voulez, mes bichettes, je vous en céderais à bon compte, des amoureux !

— Tu les achètes donc en gros ?

— Pourtant, fit Lina Trubiet, ta dois les décourager...

— Pourquoi ?

— Dame ! ils sont habitués à ce que tu les regardes de travers !

Un éclat de rire général accueillit la boutade de la flamme, tandis que Louchon haussait les épaules avec dédain. Une brusque exclamation de Valérie interrompit cette hilarité.

— Tiens, voilà Gabrielle ! dit-elle.

— Et Suzanne !

— Les deux inséparables !

— Alors, mesdemoiselles, fit Léocadie, c'est qu'il est midi et demi... Celles qui ont des montres peuvent les régler !

— Le fait est, confirma une des ouvrières, qu'elles arrivent toujours à la même heure !

(A Suivre).

sur l'appel dans le délai d'un mois

La décision du Conseil municipal de Vescovato est intervenue le 23 mars dernier. Appel de cette décision a été interjeté le 15 avril, et, quelque temps après, l'un des sept radiés, le sieur Giudicelli Etienne, adressait à M. Fabre, préfet, une lettre contenant le paragraphe que voici :

« Je viens vous prier de faire mandater d'urgence les mensualités auxquelles j'ai droit, en vertu de la loi, jusqu'à ce que la Commission cantonale ait statué sur l'appel dont elle a été saisie contre la décision portant radiation de mon nom de la liste des assistés. »

Pas de réponse.

Nouvelle lettre à M. Fabre, le 19 août dernier, lettre émanant cette fois des appelants contre la décision du Conseil municipal et contenant le passage ci après :

« Nous protestons hautement contre la situation faite à de malheureux [illegible] des bases vaincues de la municipalité de Vescovato. »

Pas de réponse non plus à cette lettre.

Il nous répugne de croire que M. Fabre n'a prêté aucune attention à de si justes réclamations. Nous préférons admettre qu'il n'en a pas eu connaissance.. .....

Quoiqu'il en soit, il n'est que temps de faire justice. Depuis près de huit mois, sept malheureux portent la peine d'un acte dont ils ne nous a été que trop facile d'établir l'illégalité absolue. Il nous aura suffi, nous n'en doutons pas, de signaler cette situation à notre distingué Préfet, pour qu'il y mette terme d'urgence. Il accomplira ainsi un acte de haute justice et il signifiera en même temps à ceux qui seraient tentés d'user des mêmes procédés que les conseillers municipaux de Vescovato que, sous son administration, toute infraction à la loi, particulièrement en matière d'assistance, ne restera jamais impunie.

A notre sens, d'ailleurs, la Commission cantonale ne devrait pas être appelée à statuer sur une délibération entachée de nullité absolue. En l'espèce, il y aurait lieu, ce nous semble, de recourir aux dispositions de la loi du 5 avril 1884, sur l'organisation municipale et d'en faire application.

« La radiation ne pouvant être prononcée que dans le cas prévu à l'article 18, ou comme il vient d'être dit, en réparation d'une erreur de droit ou de fait commise lors de l'inscription, il faut que le Conseil municipal justifie sa décision de radiation en établissant l'existence de l'un ou l'autre de ces motifs.

« TOUTE RADIATION NON MOTIVÉE SERAIT DONC CONTRAIRE A LA LOI, et vous auriez le devoir de déclarer la nullité de la délibération d'où elle résulterait par application des articles 63 et 65 de la loi du 5 avril 1884. »

Ainsi s'exprime M. Briand dans sa circulaire aux Préfets en date du 6 mars dernier. Ce serait donc le cas, à notre humble avis, de mettre à néant une décision assurément contraire à la loi, sans validité aucune, et dont partant la juridiction d'appel, aux termes de la circulaire de M. Briand, président du Conseil, n'a pas à connaître.

Et voilà bien la sanction à infliger à un acte qui ne peut que soulever la réprobation de tous les honnêtes gens de ce pays.

## BOURSE DE PARIS

Paris, 7 novembre.

Marché ferme quant au fond, mais assez réservé et irrégulier. La Rente Française perd 5 centimes à 97.25. Sans le Turc en recul à 91.05, les Fonds Etrangers sont bien tenus ou en avance comme l'Extérieure à 93.50 et les Fonds Russes. Parmi les Etablissements de Crédit, le Crédit Foncier s'inscrit à 798 ; dans sa séance du 4 novembre le Conseil a autorisé pour frs : 1 416 383 de prêts communaux et frs : 5 552 900 de prêts fonciers.

Nous avons parlé de l'échange auquel il est procédé actuellement des actions de la Banque Russo-Chinoise et de la Banque du Nord contre des actions de la Banque Russo Asiatique. Les actionnaires de la Banque Russo-Chinoise peuvent en outre exercer jusqu'au 10 courant un droit de préférence sur 24.324 actions de la Banque Russo-Asiatique au prix de 745 frs aux guichets de la Banque de Paris et de la Société Générale.

Parmi les titres se négociant au comptant seulement, les actions de la Banque Franco Américaine sont recherchées à 512 fr 50, la réserve spéciale représente 14 frs par action environ.

La Crédit Foncier de l'Uruguay a des échanges suivis à 252.

Les actions Mexique Trust Ltd s'inscrivent à 30 frs.

Bonne tenue à 441 de l'obligation 6 0/0 Cherryvale Oklahoma et à 243 50 de celle du chemin de fer Mexicain du Centre.

Chemins de Fer fermes.

## LA QUESTION DES COURS

Intéressante, très intéressante cette question et elle mérite de fixer, un instant, l'attention publique.

Toutes les fois qu'un caprice germe dans le cerveau de l'un de nos braves agents — ou tout au moins dans celui du Commissaire central, leur chef — tous les locataires, indistinctement d'un même immeuble, sont d'emblée invités par une assignation tournée en termes fort galants, à se présenter à la barre de simple police.

M. le Juge de Paix, sans se soucier de la légitimité des doléances des intéressés, distribue abondamment des condamnations à 2 francs, soit le double du tarif habituel.

La seule journée de mercredi dernier a vu défiler, au prétoire de la Justice de Paix, plusieurs centaines de contrevenants, ou réputés tels. Pour peu que le zèle de la police se manifeste d'une façon aussi évidente, notre bonne ville de Bastia pourra s'offrir le luxe inespéré de 2 ou 3 entrepreneurs du balayage. Et le rêve, si longtemps caressé par toute la population, sera enfin réalisé ! Propreté de la ville et surtout la salubrité des cours.

Mais voilà... En attendant ce beau jour — oh ! très futur — les condamnations pleuvent dru, et ceux qui en sont les victimes n'entendent pas être dupes jusqu'au bout.

Voici pourquoi, forts de leur droit, les soussignés ont pris l'initiative d'adresser une requête à la Cour Suprême, seule juridiction compétente en la matière,

A cet effet, ils font appel à toutes les bonnes volontés, à tous ceux qui ont eu à souffrir de condamnations aussi arbitraires, à se grouper à eux pour faire cesser un abus dont, depuis trop longtemps, souffre la ville tout entière.

MM. C. Piaggi.
F. Amoni.
P. Orsini.
D. Finchietti.
Mmes M. Lanzalavi.
Veuve Pomonera.
Moriz.
Mariéi.

Demain, des listes seront mises en circulation pour recueillir les signatures.

## GAZETTE DÉPARTEMENTALE

SAINT FLORENT. — Il ne manque pas d'amateurs de volaille à bon marché à Saint-Florent, c'est la constatation que fit le 6 novembre dernier, Mme Monti-Rossi, épicière.

S'étant rendue à son poulailler situé au bord de la mer, elle s'aperçut que des malandrins avaient pratiqué dans le grillage en fil de fer, une ouverture assez large pour y passer la main, et avaient dérobé la serrure de la porte d'entrée.

Aucune volaille cependant ne manquait, les auteurs de la tentative de vol ont probablement été dérangés dans leur peu louable expédition.

La gendarmerie enquête.

CALVI. — Le télégraphe répandait, lundi dernier, une bien triste nouvelle au sein de notre population et dans tout l'arrondissement, où la famille Massoni jouit d'une grande et légitime réputation.

La fille aînée de notre sympathique ami, M. Massoni, commis des Postes à Toulon et président du Cercle des agents du Var, venait de décéder en cette ville, où elle suivait, avec une rare distinction, les cours de l'Ecole primaire supérieure.

C'était une exquise créature de 15 ans, très fine, très douce, très bonne, et possédant au plus haut degré l'amour de l'étude et du travail.

Ses maîtresses, comme ses camarades, l'aimaient, ainsi qu'en aime une enfant dont la source est faite de grâce. Très bonne musicienne, elle était la joie et l'orgueil de ses parents qui, à juste raison, avaient bâti pour elle, hélas ! un nuage de château de cartes !

Son professeur de violon, M. Stenger, le distingué directeur-adjoint du Conservatoire national de musique, [illegible] disait à elle : « Son père, notre ami Massoni, m'a fait un riche cadeau en m'envoyant cette enfant »

Tout est fini, désormais !

Le château de cartes vient de s'effondrer, et là bas, dans la grande cité Toulonnaise, où elle vit entourée, comme ici, de l'estime et de la sympathie générale, une famille, plongée dans la plus lamentable détresse, se trouve soudainement seule désemparée, parmi les couronnes et les gerbes, autour d'un blanc cercueil !

Puisse-t-elle trouver, dans les manifestations affectueuses qu'elle recueille de toutes parts, en cette pénible circonstance, les consolations dont elle a si grand besoin et qu'il lui faudra à supporter l'effroyable malheur qui l'accable. — *Un Ami.*

BILIA. — Sont attribués à la commune de Bilia, à défaut de bureau de bienfaisance, les biens ayant appartenu à la fabrique de l'église de Bilia, et actuellement placés sous séquestre, la présente attribution faite sous la condition par la commune d'affecter tous les revenus ou produits des dits biens au service des secours de bienfaisance.

Le paiement des dettes régulières ou légales de l'ancienne fabrique de l'église de Bilia sera à la charge de la commune attributaire conformément à la délibération du Conseil municipal en date du 15 août 1909.

## LES DERNIERS DÉCOUVERTS SUR L'INFECTION PALUSTRE

Les anciennes théories qui faisaient du terrain, de l'air et de l'eau les véhicules de l'infection palustre, ont été depuis longtemps reconnues infondées, à la suite de la découverte faite par l'illustre savant français Laveran, de la présence dans le sang des sujets malariques d'un parasite spécial *p amodium* ou *endozoaires*, et après que, grâce au prof. Grassi, de Rome l'on a pu constater, au moyen de nombreuses expériences, que ce parasite vient transporté du sang d'un malade dans le sang d'un sain par un insecte suceur, un moustique, qui s'appelle Anophèle.

Ces deux découvertes ont permis de tracer les règles que le Législateur et le Médecin doivent suivre sans crainte pour lutter efficacement contre ce Fléau. En effet, on comprend aisément que bonifiant hydrauliquement et au moyen de l'agriculture les terrains, de manière à empêcher l'existence des Anophèles, et pourvu tant en même temps la guérison radicale des malades, on écarte un des éléments nécessaires à l'épidémie palustre, car les moustiques n'auraient plus le moyen de s'infecter et de transmettre la maladie du malade au sain.

Ce but a été atteint par une autre conquête scientifique de grande valeur : la découverte d'un puissant remède contre la paludisme, capable de détruire dans le sang ces parasites qui trop souvent sont rebelles au simple traitement de la quinine. Savoir : les pilules salvoles, de la maison Rolfei de Milan, déjà si favorablement connues et adoptées dans le monde entier. Pour les enfants, la susdite maison a préparé le même remède sous une forme liquide, d'une saveur assez agréable : l'*Essnofolin*.

## Syndicat Agricole de la Corse

Les membres de la Chambre Syndicale du S. A. C. sont priés de se réunir dimanche 13 du courant, à 10 heures du matin.

Objet de la réunion : Fixation de l'assemblée générale ; examen des questions qui devront lui être soumises.

*Le Président du Syndicat.*
Ph. GRASSI

## *Petite Gazette*

Variations Atmosphériques du 10 novembre

Thermomètre. — 7 heures du matin + 11° à midi 12° + à 6 heures du soir + 14° Maxima + 16° Minima + 7.5.

Baromètre. — 7 heures du matin, 759 mm. à midi, 757 mm., 6 heures du soir, 762 mm.

Dans la matinée, N.-E

Dans l'après-midi, id.

Etat du ciel : le matin, couvert.

l'après-midi, id.

### Nouvelles maritimes

M. l'ensaigne de vaisseau de 1re classe Antonmarchi, en service à Toulon, est embarqué dans la 2e escadre, sur *La Gloire*.

Le jeune Mariani Baptistin a été [illegible] équipages de la flotte à la suite du concours ouvert en 1910.

### Encore les disciplinaires

Il est donc entendu que, toutes les semaines, nos hôtes distingués, qui font le plus bel ornement de la coquette petite ville de St Florent, feront parler d'eux.

Depuis dimanche quatre d'entre eux les nommés Coursan, Jouault, Rocher et Brillon, s'étaient évadés de Saint Florent et étaient venus se ballader dans notre ville qui semble être leur villégiature de prédilection.

Prévenus par un télégramme de St-Florent notre police, à laquelle il convient aujourd'hui de lui adresser les éloges qu'elle mérite, avait opéré des recherches et acquis la certitude que les quatre fugitifs se trouvaient sur la route de Ste Lucie au pied de la ville de M. Fregani

M. Giabek, notre actif commissaire de police, le brigadier Ottavi, et les agents Leoni et Poggi Roch de la sûreté se rendirent à l'endroit indiqué.

Les disciplinaires étaient couchés sous les oliviers qui se trouvaient là, l'un des évadés faisant le guet. La vaine des agents de la sûreté donna l'éveil ; les quatre disciplinaires s'enfuirent, mais les agents se mirent à leur poursuite, et une véritable chasse à l'homme fut organisée. Les agent trouvant quelques coups de revolver en l'air qui eurent le don d'arrêter net nos quatre gentilshommes.

C'est sans efforts, que nos agents parvinrent les conduire à la gêole municipale, et de là à la caserne Watrin.

Tous nos compliments à nos agents de la sûreté qui ont dû faire preuve de sang froid et d'initiative, et qui méritent bien qu'on leur décerne la prime accordée à ce genre d'opérations.

### Gendarmerie

Le maréchal des logis Pietri passe de Vallerangue à La Lavade, 15e légion.

### Hyménée

Hier, à l'église Saint-Jean, a été célébré le mariage de M. Olivier Bujasmin-Félix, coiffeur, avec Mlle Bouffori Philomène.

Les témoins étaient pour le marié : MM. Pierre Graziosi et Simonpaoli ; pour la mariée : MM. Casanova Mathieu et Orsini Etienne.

Nous offrons aux jeunes époux, tous deux enfants de Bastia, nos meilleurs vœux de complète félicité.

### Pilules Suisses

En dépensant un sou par jour seulement, vous guérirez rapidement la constipation la plus opiniâtre avec les Pilules Suisses. 1 fr. 50 la boîte franco. P. Giessel. ph., 28, r. Grammont, Paris.

### Postes et Télégraphes

M. Restoreschi, ex-caporal au 141e, est nommé facteur des postes à Marseille.

Sont nommés facteurs des postes : au Rove M. Pinelli ex-soldat au 22e colonial ; à Sartigues, M. Casanova, ex-soldat au 24e colonial.

Mlle Acquaviva a été reconnue admissible à l'emploi de dame dans les bureaux centraux téléphoniques de Paris, à la suite du concours du mois de septembre dernier.

### Obsèques

A trois heures de relevée ont eu lieu les obsèques de M. Ignace Massola, décédé dans sa vingt-septième année, après avoir lutté longtemps contre le mal qui devait l'emporter.

Le deuil était conduit par les frères du défunt et d'autres parents qu'entouraient de nombreux amis. L'absoute a été donnée en l'église Saint Jean-Baptiste.

Nous adressons à la mère de cet infortuné jeune homme et à sa famille toutes nos condoléances

### Avis

Le Docteur PARAVICINI a l'honneur de prévenir le public qu'il vient d'ouvrir son cabinet médical à Bastia, Place Saint Nicolas, 9, 2e étage.

Consultations tous les jours de 2 heures à 5 heures, (dimanche exempté).

### Au Port

*Entrées :*

— Vap. franç. « Numidia, » cap. Baraldi, venant de Livourne.

— Vap. « Golo, » cap. Carrière, venant de Marseille.

— Brick-g aliote franç « Marie-Sophie, » cap. Sorinelli, venant de Marseille.

— Vap. ital. « Cipro, » venant de Porto-Torrès.

*Sorties :*

— Vap. franç. « Numidia, » cap. Beraldi, parti pour Marseille.

— Vap. « Golo, » cap. Carrière, parti pour Livourne.

— Vap. ital. « Cipro, » parti pour Livourne.

### A louer

Un appartement complètement remis à neuf composé de 9 pièces, rue de l'Opéra, numéro 18, au 2e étage.


SOUS-VÊTEMENTS
HYGIÉNIQUES STÉRILISÉS
EN TISSU A MAILLES
du Docteur CHAPOT
Les sous-vêtements antihygiéniques de tissu à mailles sterilisé, antirhumatismal, élastique et irrétrécissable du Docteur CHAPOT présente toutes les qualités préservatrices et curatives des affections douloureuses et d'origine arthritique, etc.
MAISON CARBUCCIA


## Retour d'Age

Le corps médical ordonne généralement l'Elixir de Virginie Nyrdahl contre les accidents du retour d'âge tels que : hémorragies, congestions, vertiges, étouffements, palpitations, gastralgies, troubles digestifs et nerveux.

Le médicament, par son action sur le système veineux, est également souverain contre les varices, les hémorroïdes et la phlébite. Envoi gratuit de la brochure explicative en envoyant : Produits Nyrdahl, 20, rue de La Rochefoucauld, Paris.

Tout Elixir, soi-disant de Virginie, ne portant pas la signature de garantie Nyrdahl, est une imitation ou une contrefaçon.


Lampes électriques
DE POCHE
*Nouveaux modèles 1910*
Ces lampes grands modèles, ne sont vendues que chez
M. A. GIUDICELLI
*29, Boulevard Paoli, Bastia*
*Seul dépositaire pour la Corse*
La Maison tient à la disposition de ses clients des piles de rechange.



MESSAGERIES


# DERNIÈRES NOUVELLES

Service télégraphique spécial du *Petit Bastiais*

00627

## BOURSE DE PARIS

9 nov. — 10 nov.

Rentes de 3 0/0 ancien . 97.15 — 97.25
de 3 0/0 amortis. . 96 90 — 97.10

Au « Jou nal Offi.ciel »

## POUR NOS CHATAIGNERAIES

### *Réponse écrite du Ministre de l'Agriculture à M. ADRIANI député de Co.te*

Paris, 10 novembre.

Le *Journal Officiel* publie aujourd'hui la réponse du ministre de l'Agriculture à la question écrite de M. Adriani, député de Corse, demandant quelles mesures ont été prises par les services techniques de l'Agriculture à l'effet d'enrayer la marche de la maladie qui ravage les châtaigneraies de la Corse.

Dans sa réponse le ministre de l'Agriculture annonce que, sur l'ordre du gouvernement, plusieurs savants font des études dans le but de rechercher les moyens de protéger les châtaigneraies de la Corse.

## Nouvelles Militaires

Paris, 10 novembre.

Le *Journal Officiel* publie des commandements, promotions et nominations [illegible] général et dans les différentes armes.

*Etat-major général*

Par décret présidentiel, en date du 10 novembre, sont promus ou nommés dans la première section du cadre de l'état major général de l'armée :

*Au grade de général de division*

MM. les généraux de brigade :

Dalme, inspecteur général permanent, par intérim, des travaux du génie pour l'armement des côtes.

Ruffey, commandant la 27e brigade d'infanterie.

Carlet, commandant la 19e brigade d'infanterie

Bonet, commandant la 2e brigade de chasseurs.

Legrand, commandant la 81e brigade d'infanterie.

*Au grade de général de brigade*

MM. les colonels :

Marotte de Lagarde, commandant le 18e chasseurs.

Boucher, breveté, commandant le 119e rég. d'infanterie

Adam, breveté, commandant le 157e.

Lanquetot, breveté, hors cadres, commandant en second l'Ecole supérieure de guerre.

Franck, commandant, par intérim, la subdivision de la 16e région.

Fournier, commandant le 1er rég. du génie, à Versailles.

de Bremond d'Ars, commandant le 1er chasseurs d'Afrique.

du Garreau de la Méchenie, breveté, hors cadres, chef d'état-major du 8e corps d'armée,

Vidal, breveté, commandant, par intérim, la subdivision du 14e corps d'armée,

de Rafélis de Saint-Sauveur, commandant la 26e rég. d'artillerie.

## *Conseil supérieur de la Guerre*

Le général Chomer, commandant le 7e corps d'armée, est nommé membre du Conseil supérieur de la Guerre.

## *L'Aéronautique Militaire*

Le général de division Roques, directeur du génie au ministère de la Guerre, est nommé inspecteur permanent de l'Aéronautique militaire.

## *Infanterie*

Sont promus au grade de chef de bataillon au 162e rég. d'infanterie :

Le capitaine adjudant-major de Villemejane, du 40e ;

Le capitaine Sproq du 129e.

Le chef de bataillon Vivos, major au 163e, passe au 77e rég. du même arme.

Le lieutenant Lambert, du 70e, passe au 163e.

Le lieutenant Bourgey, du 161e, passe au 163e.

## Le Vote de NOS REPRÉSENTANTS

Paris, 10 novembre.

Dans le scrutin de l'ordre du jour de confiance au Gouvernement les voix de nos représentants se sont ainsi réparties :

MM Adriani, Landry, Pierangeli et Paglioni Gouzi ont voté *pour*.

N'a pas pris part au vote, M. Bonnet, absent par congé.

## LE VOTE de l'Ordre du Jour DE CONFIANCE

Paris, 10 novembre.

Les résultats du scrutin sur l'ordre du jour Goudchaux, impliquant la confiance de la Chambre, se décomposent de la façon suivante :

Votants : 505

Pour la confiance. . . 296
Contre la confiance . . 209

Les 296 députés qui ont voté la confiance se divisent ainsi :

Socialistes unifiés . . . . 0
Républicains socialistes . . 11
Radicaux-socialistes . . . 71
Gauche républicaine. . . . 92
Gauche démocratique . . . 67
Progressistes . . . . . 47
Action libérale . . . . . 3
Droite pure . . . . . 0
Indépendants . . . . . 5

Les 209 députés, qui ont voté contre la confiance au Cabinet, se divisent ainsi :

Socialistes unifiés . . . . 75
Républicains socialistes . . 18
Radicaux-socialistes . . . 56
Gauche radicale. . . . . 9
Gauche démocratique . . . 2
Progressistes. . . . . 6
Action libérale . . . . . 22
Droite pure . . . . . 15
Indépendants . . . . . 6

## Tirages financiers

### *Ville de Paris 1876*

Paris, 10 novembre.

L'obligation portant le numéro 58 883 est sortie remboursable à *cent mille francs*.

## LE PARLEMENT

### Chambre des Députés

*Avant la Séance*

A la grande animation qui régnait ces jours ci dans les couloirs du Palais Bourbon, a succédé le calme le plus complet.

Les députés sont nombreux, mais la Chambre est loin d'être complète.

MM Briand, président du Conseil ; Bien, ministre de la Guerre, et Klotz, ministre des Finances sont au banc du gouvernement.

Les tribunes sont à peu près vides ; la séance, en effet, n'est guère intéressante ; il s'agit de discuter le budget.

*La Séance*

*Présidence de M. BRISSON*

La séance est ouverte à 2 h. 30

L'un des secrétaires donne lecture du procès-verbal de la dernière séance, qui est adopté.

### LES INTERPELLATIONS

L'ordre du jour appelle la discussion des interpellations de :

1° M. Siméon, sénateur de la Seine, sur les mesures que le gouvernement compte prendre pour combattre les inondations ;

2° M. Cicéron, sénateur de la Guadeloupe, au sujet de l'envoi d'un croiseur à la Guadeloupe ;

3° M. Jonnart sur l'exploitation du réseau des chemins de fer de l'Ouest-Etat.

La discussion de ces interpellations est renvoyée au 15 novembre.

### La recherche de la paternité

Le Sénat reprend la suite de la discussion en deuxième délibération sur la proposition de loi tendant à modifier l'article 340 du Code civil. (Reconnaissance judiciaire de la paternité naturelle.)

Un long et intéressant débat s'engage sur cette question, puis le débat s'ajourne à demain.

## TOULON

### ACCIDENT DE MACHINE SUR UN TORPILLEUR

*Un mécanicien blessé*

Toulon, 10 novembre.

Un pénible accident s'est produit à bord du torpilleur *250*, qui avait quitté notre rade pour se rendre en Corse.

A quelque distance de Toulon, une avarie se déclara dans la machine, ce qui en posa la torpilleur de continuer sa route.

Le mécanicien Girard a été grièvement blessé à la suite de cet accident, il a dû être évacué sur l'hôpital de Saint-Mandrier.

Le Préfet maritime de Toulon a envoyé un de ses officiers d'ordonnance prendre des nouvelles du blessé.

## SENAT

*Présidence de M. DUBOST*

La séance est ouverte à 2 heures.

L'un des secrétaires, donne lecture du procès-verbal de la dernière séance, qui est adopté.

### LES INTERPELLATIONS

L'ordre du jour appelle la discussion des interpellations de :

1° M. Siméon, sénateur de la Seine, sur les mesures que le gouvernement compte prendre pour combattre les inondations ;

2° M. Cicéron, sénateur de la Guadeloupe, au sujet de l'envoi d'un croiseur à la Guadeloupe ;

3° M. Jonnavrier sur l'exploitation du réseau des chemins de fer de l'Ouest-Etat.

La discussion de ces interpellations est renvoyée au 15 novembre.

### La recherche de la paternité

Le Sénat reprend la suite de la discussion en deuxième délibération sur la proposition de loi tendant à modifier l'article 340 du Code civil. (Reconnaissance judiciaire de la paternité naturelle.)

Un long et intéressant débat s'engage sur cette question, puis le débat s'ajourne à demain.

### *Le Président*

Il trouve que l'état actuel du budget est des plus alarmants.

Les dépenses qui y figurent dépassent de beaucoup les prévisions les plus larges, amenant ainsi un excédent considérable sur les exercices précédents.

« Il importe, dit le député de la Lozère, de parer à cet état de choses, dresser un plan pour le payer, et le principal remède est la réforme administrative. »

M. Poincaré espère que la réforme promise sera bien tôt présentée au Parlement.

M. Jaurès prend la parole à la tribune et à M. Piou.

L'orateur proteste avec véhémence contre les motions introduites sans discernement, dans la discussion du budget.

L'exercice 1911 a besoin d'être voté au plus tôt, de façon à éviter le système des douzièmes provisoires, procédé peu en faveur auprès du contribuable.

MM. Gailleaux et Klotz appuieront, de leurs bancs, les paroles de l'orateur.

### M. LANDRY

député de la Corse, monte à la tribune et prononce un admirable discours qui retient l'attention de la Chambre.

Il critique, tout d'abord, la manière défectueuse sur laquelle sont taxées les dépenses prévues.

Mais puisqu'elles sont établies, il importe d'assurer les ressources indispensables au pays, tout en ne négligeant pas les intérêts du contribuable.

Dans son ensemble le budget lui paraît sincère, et il en approuve toutes les dispositions.

Il importe d'assurer la réalisation du programme naval, de pourvoir à l'entretien et à la création des routes.

Il convient de créer des ranaux, d'améliorer nos ports et surtout nos voies ferrées.

L'aviation militaire doit être rationnellement et sérieusement encouragée, afin, qu'elle continue à occuper le premier rang.

Il faut donc réaliser des économies nouvelles ou créer de nouvelles ressources.

L'orateur termine en préconisant la création des monopoles, entre les mains du gouvernement, pour assurer la marche régulière du char de l'Etat.

Le beau discours de M. Adolphe Landry a produit une grande impression.

En descendant de la tribune, le député de Calvi, a été chaleureusement félicité par tous ses collègues et surtout par les Ministres.

La suite de la discussion est renvoyée à demain.


LA HERNIE
Herniaux vous serez soulagés par le port de l'appareil VIGUIER
Spécialiste-herniaire
Adresses vous à :
AJACCIO, Hôtel Dauphin, les 15, 16 et 17 novembre (jusqu'à midi).
PROPRIANO, Grand Hôtel Dupont, 17 nov. (après-midi).
SARTENE Hôtel César, 18 novembre.
CORTE, Hôtel Paoli, 19 nov. (soir).
BASTIA, Hôtel Croix de Malte, 20, 21, 22, 23 nov.
ALERIA, chez M. Rinieri, 24, 25, 26 nov.
ILE-ROUSSE, Hôtel Degiovanni, le 27 novembre.
*(Bas à varices et Ceintures pour Dames sur mesures).*
Maison de vente : 8, rue Garnier, Nice.

MODERN CORDONNERIE
CHAUSSURES DE LUXE & EN TOUS GENRES
Grand choix pour Hommes
Dames, Enfants, Fillettes
POLACCI et ROGIALLI
9, Boulevard du Palais, BASTIA.
Tous les articles sortant de la *Modern Cordonnerie* sont le produit d'une sélection sévère et choisis parmi les modèles les plus demandés.
En les adoptant, nos clients sont sûrs d'avoir les articles du jour, et à qualité égale à concurrence est impossible.
Facilités de paiement aux Fonctionnaires
Atelier spécial de réparations
*Dépôt spécial* des Eaux Minérales Naturelles
DE LA SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DES EAUX DE VICHY
ET DES GRANDES SOURCES DE VICHY pour la Corse
BASTIA, 70, rue Napoléon
Vichy Lardy. — Source froide, la plus riche de Vichy. Excellente digestive, diurétique, fébrifuge, etc.
Vichy Parguitti. — Eau purgative, troisième rang supérieure à toutes les Eaux purgatives, sans goût, ne fatiguant pas l'estomac.
Demander dans tous les cafés le *Quart Vichy Lardy et Larbaud*.

Agence Bastiaise
DE FACTAGE ET CAMIONNAGE
COMMISSIONNAIRES
*Agréés par les Cies de Chemins de fer Départementaux*
Bureau : 6, rue de la Gare, et 13, rue Napoléon (au dépôt des Eaux de Vichy et Vals).
Service de colis, bagages et déménagements à prix réduits, en gare, aux bateaux, hôtels et à domicile.
Renseignements et dépôt de bagages. — Location gratuite d'appartements. — Expéditions et transit pour toutes destinations.
*Avis important.* — Cette agence, dont le personnel porte une casquette coiffe blanche avec la mention (Agence Bastiaise), se charge de toutes les formalités de douane, et offre toutes les garanties pour les colis qui lui sont confiés.
Les prix sont de 0,60 par colis ordinaire et 0,80 par colis à main transportable.
N. B. — L'Agence Bastiaise a l'honneur d'informer Messieurs les propriétaires d'immeubles qu'elle se charge, à titre gratuit, de la location des appartements dont ils lui seront signalés.

PONTE-LECCIA
Buffet de la Gare
ETIENNE MARIANI
*Propriétaire*
Consommations de 1er choix. — Prix modérés.

*DÉMÉNAGEMENTS*
POUR TOUS LES PAYS
DÉPOT DE CADRES POUR MOBILIERS
PRIX TRÈS MODÉRÉS
A. PERONNARD, 7, Route de Cap
BASTIA

# Maison L.-N. MATTEI

## BASTIA - CORSE

AMARO MATTEI

VIN DU CAP CORSE AU QUINQUINA

APÉRITIF TONIQUE & FORTIFIANT

*La Maison* **L.-N. MATTEI & C^ie^** *de Bastia, met en garde les nombreux consommateurs de l'inimitable :*

**"VIN DU CAP CORSE"**
**AU QUINQUINA**

*dont la réputation est devenue universelle, contre des* **contrefaçons** *que certains fabricants débitent sous le même nom.*

*Dans l'intérêt de leur santé ils doivent se méfier des* **contrefacteurs** *qui s'autorisent illégalement des mêmes dénominations pour présenter comme une nouveauté ce qui n'est qu'une mauvaise et dangereuse imitation.*

*On ne contrefait que ce qui est supérieur, mais quoi que l'on fasse*

*Le VIN DU CAP MATTEI, qui est appelé à détrôner tous les vins similaires, reste inimitable.*

DEMANDEZ PARTOUT

**UN VIN DU CAP MATTEI**

LIQUEUR MANDARINE

# LA CEDRATINE

**GRANDE LIQUEUR DE MARQUE**

**SE MÉFIER DES CONTREFAÇONS**

**(Arrêt de la Cour d'Appel de Bastia du 9 février 1904).**



TRENTE-SIXIÈME ANNÉE. — N° 312 — SAMEDI 12 NOVEMBRE 1910

# Le Petit Bastiais

5 CENTIMES — JOURNAL QUOTIDIEN — 5 CENTIMES

Rédaction & Administration : 8, Boulevard du Palais, Bastia
J.-B. OLLAGNIER, Directeur

Les annonces sont reçues chez MM. Laffite, Bullier et Cie, 8, place de la Bourse, à Paris, et aux Bureaux du Journal.
Prix divers 1 fr. — Réclames 0,50 la page, 0,75 — Divorces, 0,30 — Judiciaires, 0,25

ABONNEMENT (*Payable d'avance*)

| | un an | 6 mois | 3 mois | |
|---|---|---|---|---|
| Corse | 20 fr. | 10 fr. | 5 fr. | UNION POSTALE ET AUTRES PAYS le port en sus. |
| Autres Départ. | 22 » | 12 » | 6 » | |

On ne répond pas des manuscrits déposés.



BIBLIOTHÈQUE


LE CALENDRIER

Soleil : (heure nationale)
Lever 6 h. 21 m. — Coucher, 4 h. 11 m.
Premier quartier le 9 — Pleine Lune, le 16.
Fête d'Aujourd'hui : Saint Martin, pape.
Fête de Demain : Déd. des Eglises.

11 NOVEMBRE

## LA CHERTÉ DES VIVRES

Nos gouvernants se sont alarmés, à juste titre, de la situation inquiétante que la cherté des vivres a créée un peu partout, dans les villes comme dans les campagnes.

Ils chercheront à en connaître les causes pour tâcher d'y apporter, si c'est possible, un remède aussi prompt qu'efficace. En effet, la situation est des plus critiques, puisque le prix de toutes les denrées atteint déjà des proportions exorbitantes. Aussi, les mesures à prendre doivent être à la hauteur des événements qui les commandent.

*Tout en* laissant aux économistes de profession le soin de résoudre un si grave problème — celui de nous donner des vivres à meilleur marché — qu'il nous soit cependant permis de nous arrêter sur ce troublant et si intéressant sujet et de faire quelques réflexions que nous soumettons, bien modestement d'ailleurs, à l'opinion publique et aux autorités compétentes.

Parmi les aliments de première nécessité, le pain, la viande et le vin doivent tenir la première place. C'est donc de ceux-là seuls que nous nous occuperons maintenant dans cet article.

Partant de ce principe que tout individu a droit à l'existence, tout gouvernement vraiment digne de ce nom doit prendre les mesures nécessaires pour assurer au moins à chacun le pain : pour cela il faut en rendre le prix accessible à toutes les bourses, même les plus humbles.

Le pain, le bon pain doré du pauvre, ne devrait jamais être vendu au-delà de 0 fr. 30 le kilogramme. Il faut donc que chacun puisse manger au moins du pain à sa faim. Et ce pain qui est souvent l'unique aliment de l'ouvrier des villes comme de celui des champs, doit être substantiel et de bonne qualité, c'est-à-dire fait avec de la bonne farine de blé, pas du tout avarié et ne sentant aucun mauvais goût. Il faut donc que farine ou pain ne laissent rien à désirer au point de vue de la qualité.

La Commission d'hygiène ou une commission spéciale désignée à cet effet devraient visiter très souvent et les fours et les boulangeries, pour s'assurer de la qualité de la farine qu'on emploie et du pain que l'on met en vente. Elles devraient s'assurer si la fabrication est soignée, si la cuisson est à point, et empêcher la vente du pain qui n'est pas bien cuit ou qui est trop peu levé.

On s'étonne à juste raison que l'on prenne quelques précautions — pas assez cependant — pour que l'on ne vende que du bon lait, et que l'on n'en prenne aucune, quand il s'agit du pain qui, comme le lait, va être digéré par nos estomacs. Il y a *donc beaucoup à faire de ce côté-là...*

Passons maintenant à la viande. Pour que chacun fût sûr d'avoir de la viande de bonne qualité, il faudrait surtout redoubler de surveillance autour des abattoirs, des charcuteries et des boucheries. Il faut empêcher à tout prix la vente de la viande de chèvre, au moins en certaines saisons, et ne pas laisser abattre les animaux trop maigres et ceux épuisés par le travail, l'élevage, etc. Il faut donc, lorsque l'ouvrier achète un peu de viande, qu'il soit sûr qu'il achète un peu plus de force, un peu plus de santé pour sa propre personne et pour toute sa famille, et non pas le plus souvent de graves indispositions ou des maladies dangereuses et mêmes mortelles. C'est pourquoi les charcutiers et les bouchers ne doivent débiter que de la viande d'excellente qualité, et la loi est là pour les y contraindre : il n'y a qu'à la faire appliquer.

Après le pain et la viande, c'est le vin qui doit attirer le plus l'attention des pouvoirs publics et des autorités compétentes.

Le prix de cette boisson saine a plus que doublé depuis quelques mois. Nous avions au mois de juillet dernier du très bon vin à 0 fr. 20 ou 0 fr. 25 le litre, tandis qu'on le paye maintenant 0 fr. 50 et même davantage. Et, sans crainte de nous tromper, nous pouvons affirmer que la hausse s'accentuera encore de plus en plus chaque jour.

Avec le vin à 0 fr. 25 le litre, chaque ménage, même celui d'ouvriers les plus modestes, pouvait en acheter au moins un litre chaque jour. C'était, le soir, lors que le père rentrait de son travail, la gaîté dans la famille, un commencement d'aisance dont la ménagère se plaisait à faire montre ; de charmantes causeries que le père entamait avec sa femme et ses enfants, et surtout l'excellente habitude de rester chez soi au lieu d'aller achever le restant de la soirée chez le *bistro* du coin. C'était donc plus de santé et plus de bonheur pour l'ouvrier, plus de bien-être et plus de joie pour toute la famille, et partant plus de travail accompli à la fin de la semaine.

Maintenant, même la bonne ménagère reculera devant la dépense de 0 fr. 50 ou 0 fr. 60 pour acheter un litre de vin. L'ouvrier voudra se dédommager un peu, en prenant avant chaque repas une *verre* qui ne coûte que deux sous, et le soir, après un dîner à l'eau, il trouvera un prétexte quelconque pour sortir prendre une *eau-de-vie* avec les camarades.

Et les jours sombres ne tarderont pas à venir pour le pauvre ménage, naguère si uni et si heureux. Et la pauvre femme connaîtra dans toute son horreur les angoissantes soirées où le mari ne rentrera que fort tard et en titubant un peu plus tous les jours. Elle le verra aussi rentrer le samedi soir les mains presque vides, ayant laissé chez le buvetier d'à côté *le meilleur de son salaire. Et ainsi la* pauvre femme verra la misère traînant infailliblement avec elle la honte et le déshonneur venir s'installer à son foyer et en déloger à jamais le calme, le travail et les affections réciproques.

Pour parer à tant de désastres en perspective, les autorités compétentes ont le devoir de prendre, sans perdre un seul instant, les mesures les plus énergiques. Il faut surtout encourager par tous les moyens la culture de la vigne et frapper impitoyablement quiconque se permettra de frelater le vin. Il faut que la loi contre les fraudeurs soit appliquée dans toute sa teneur et que des descentes inopinées chez les marchands de vin aient lieu très fréquemment. Celui qui achète un litre de vin doit être sûr d'avoir du vrai jus de raisin, et non pas une mixture dont la couleur et le goût du vin seuls entrent dans cette préparation à base d'eau. Il faut exonérer les vins des droits d'octroi et autres et protéger ainsi la bourse de l'ouvrier. Et cela doit être pour toutes les matières premières qui servent à notre alimentation.

Mais il ne suffit pas de protéger la bourse de l'ouvrier, il faut aussi protéger son estomac.

C'est à cette double tâche que les pouvoirs publics doivent s'attacher désormais avec toute l'énergie dont ils sont capables, afin d'empêcher la falsification des aliments et des boissons de première nécessité. Comme le succès — il faut bien l'espérer — viendra couronner leurs efforts, ils auront mérité, ce jour-là, et de la Patrie et de l'Humanité.

*Un Père de famille.*

## ALFRED DE MUSSET

Le dernier numéro des Annales nous révèle ce qu'une poétesse de grand talent pense du plus féminin et du plus sensible de nos poètes.

On cherche à se souvenir de l'année du jour où, pour la première fois, on a lu Musset, on a entendu ses vers ; mais pareil au printemps, si familier et si surprenant, paraît à l'eau d'un lac bleu qui chante contre un chaud rivage son obstinante procession, il semble que son lyrisme ait frappé notre cœur dès l'enfance, à quelque date imprécise, errante, mystérieuse.

O éternel adolescent, petite fille, je vous lisais déjà, dans un clair jardin où la chaleur et les fleurs échangeaient leur respiration, ou assise au fond d'une barque ombragée d'une tente rouge et blanche, et qui se balançait comme une véranda flottante ; ou encore, cachée dans la cabine d'un beau bateau, qui sur le lac Léman, glissait vers Cachée, vers Chillon ; et tandis que, brûlée par vous, je voyais, au hublot de l'étouffante cabine, une vague légère soulever d'instant en instant une épaule azurée, là-bas défilaient les grands paysages romanesques, les promenades héroïques, les châtelaines et les montagnes de Rousseau, de Lamartine, de Byron et de Michelet.

Certes vous criâtes et vous pleurâtes dans vos livres, mais vous ne me laissâtes pas peur ; il y a plus de plaisir, d'espoir et d'enthousiasme à souffrir que de regrets, dans votre divin lyrisme.

J'étais avec vous parfaitement heureuse ; je voyais bien que, tout couvert de larmes, vous retrouviez continuellement la bonheur ; vos légères et tragiques amours n'ont pas d'aiguillon amer ; vous aimiez sans aridité, sans déception, avec une abondance joyeuse.

Le matin, la nuit qui venait, un chant de Napolitains près du château de Bonivard, le ramage qui soupire au-dessus de l'étoile de Vénus, faisaient pour moi un cadre perpétuel à vos vivants poèmes. Votre Italie, votre Espagne, m'enivraient sans me donner cet angoissant désir du voyage qui trouble et dépouille le présent.

Je sentais que, là où respire un cœur passionné, là sont les jardins andalous, les vapeurs du bleu Titarèse et les masques de Venise. Vous ne dites pas aux jeunes âmes qui halètent sur vos vers jaillissants :

— Pars, cherche, conquiers !

Vous leur dites :

— Aime !

Et voici que s'accomplit le miracle : dans le jardin paternel, des ombres flottent sous les tilleuls près des rosiers ; on leur tend les bras ; la cavale isabelle piaffe au clair de lune ; une lumière sur l'eau, et c'est Venise qui tremble ; une tristesse, une déception légère, et le cœur éclate, tempête, se brise, jaillit, comme dans la *Nuit de Mai*, sublime.

Si brûlant, si puissant souvent, vous avez toujours le juste effleuré, le don du divin, du bondissement, terrestre qui remontez aux cieux !

Ah ! comme, près de vous, on comprend ce cri d'un grand lyrique :

— Tout ce qui est bon, léger, tout ce qui est divin sourit sur les pieds délicats.

Que vous promettez de bonheur, dans

---

27. FEUILLETON DU PETIT BASTIAIS

## LES MÈRES RIVALES

*par Henri Demesse*

PREMIÈRE PARTIE

XIII

La jeune femme ne tut un instant. La partie qu'elle était prête à engager était grave. La somme de cette partie qui lui importait tant, dépendait de la façon dont elle allait jouer le rôle difficile qu'elle s'était tracé.

— Ecoute ! Je ne suis pas venue ici pour te parler du passé. A quoi bon de vaines récriminations ? Tu m'as trompée. Tu m'as lâchement abandonnée. Je t'accorde. Je t'aime encore. J'ai cruellement souffert. Je souffre toujours. N'importe. Ce n'est pas de moi qu'il s'agit. Agissant comme tu as fait, partagé entre deux devoirs, tu as dû choisir, tu as dû revenir près de ta femme. J'ai été sacrifiée. Tu as brisé mon cœur. A ta place, la plupart des hommes eussent agi de même. Tu te trouvais dans une situation inextricable. Seulement, aujourd'hui, je me venge. Oui, je suis venue te dire à qui tu m'as sacrifiée, moi qui t'aimais au point de mourir de ton abandon.

Robert l'écoutait avec une surprise et une inquiétude qui augmentaient visiblement.

— Pas de paroles inutiles. Au fait !

Juliette le regarda fixement.

— Prends garde. La révélation que j'ai à te faire est terrible ! Es-tu de force à l'entendre ?

L'inquiétude de Robert avait fait place à une vague épouvante. On eût dit que maintenant, il craignait que la jeune femme ne s'expliquât.

— Parle ! Mais parle vite ! Tu sais bien que je souffre !

— Eh bien ! dit Juliette, enfin tout à fait décidée, tu m'as sacrifiée à une femme qui est indigne de ton amour et qui ne méritait pas le sacrifice que tu as fait pour elle ; car je ne m'y trompe pas, Robert, tu m'aimais, et, ose dire le nier, tu m'aimes encore !

— Prends garde à ce que tu vas dire, fit Robert qui avait pâli, prends bien garde !

Et maintenant, achève ?

— Oui, je te dirai tout ! Robert, ta femme te trompe ! Ta femme a un amant !

Le jeune homme bondit vers l'ex-fiancée, de qui il prit le poignet qu'il serra fortement.

— Tu mens ! Tu mens ! Tu veux, dans un but que j'ignore, souiller une femme que tu hais ! Tu mens, te dis-je ! Je te dis que tu mens !

Il était haletant, hors de lui !

— Ah ! cria Juliette en jetant une exclamation de douleur, tu me fais mal ! Tu me brises le poignet !

Et elle se tordit sous l'étreinte qui la maintenait courbée ! Juliette, par un vigoureux effort, parvint à se dégager de l'étreinte de Robert. Elle se retira frémissante de rage. Cette scène n'avait fait qu'exciter encore son désir de vengeance.

— Je répète ce que j'ai dit ! s'écria-t-elle. Oui, ta femme te trompe ! Ta femme a un amant. Je suis prête à te le prouver !

Robert reculait. Quoi ! cette femme maintenait ce qu'elle avait dit ! Blanche avait un amant ! Juliette offrait de le prouver. M. Thomery était atteint. Il se soutenait avec peine. Vraiment, il faisait pitié ! Il avait reçu un épouvantable coup en plein cœur. Il devait se livrer abominablement. Juliette qui avait rapidement repris ses sens le regarda très calme. Le visage du jeune homme était défait, bouleversé, livide. Il essaya de se calmer. Il y parvint non sans peine. Il avait, sur lui-même, un grand empire. Un instant il avait craint de devenir fou. C'est que c'était odieux aussi, abominable ! Il doutait à présent de sa femme, de cette femme qui lui avait donné tant de preuves d'amour, de dévouement ! Etait-il donc possible que Blanche, cette douce créature si chaste, si pure, fût un monstre d'hypocrisie !

— Allons ! dit Robert, je ne te croirai pas. L'accusation que tu portes contre ma femme est stupide. Va-t'en !

Et comme Juliette ne bougeait pas, M. Thomery marcha vers la cheminée pour sonner son domestique. L'ex-écuyère vit son mouvement. Elle comprit sa pensée. Rapide, elle alla vers le jeune homme. Elle arrêta son bras déjà tendu vers le cordon de sonnette.

— Arrête ! Ne fais pas de scandale. Tu t'en repentirais. Ecoute-moi d'abord !

Robert se souvint alors que sa femme était sortie. Il n'avait pas encore songé à cela. Oui, Blanche était sortie ! La domestique l'avait dit tout à l'heure. Or, où était-elle ? Pourquoi n'avait-elle pas informé son mari de cette sortie qu'elle comptait faire ? A présent, Robert se ressaisit toujours à ce point. Oui ! Pourquoi Blanche ne lui avait-elle pas dit qu'elle devait sortir ? Oui ! on disait auprès Robert n'avait attaché, d'abord, aucune importance à cet oubli, à présent, après les révélations de Juliette, une véritable obsession.

— Tu as dit que tu pouvais prouver. N'est-ce pas vrai ? Tu m'as bien dit tout à l'heure que tu pouvais prouver ?

— Oui. La preuve est flagrante. Je suis prête à te la fournir.

— Il me faut cette preuve, Juliette, tu m'entends ? il me faut cette preuve, sur-le-champ.

— Je vais te la fournir. Il est maintenant dix heures. Dans une heure, un homme viendra ici.

— Ici ! Dans cet hôtel ? Allons donc ! c'est stupide. Elle ne recevrait pas son amant ici.

— Dans cet hôtel ! Je dis : dans cet hôtel ». La femme de chambre de madame Thomery le fera passer par l'escalier de service. Elle le conduira dans une chambre attenante à celle de la femme, et dès que tu seras rentré dans ton appartement, madame Thomery viendra retrouver son amant.

— Infamie ! Tu en sûre de cela ? Ah ! réponds, réponds ! Es-tu bien sûre de ce que tu dis là ?

— Oui !

— L'homme viendra à onze heures ? Il viendra ici ? Dans cet hôtel ?

— Oui !

— Comment sais-tu cela ? Réponds, et ne mens pas. Comment sais tu cela ?

— Qu'importe ? Je le sais, je te prédis ? Tu n'as pas besoin d'en savoir davantage.

Le jeune homme se tut. Il resta pensif, très calme. Mais ce calme que M. Thomery montrait, à présent, était plus effrayant, cent fois, que sa colère de tout à l'heure.

— On ! ce n'est pas possible ! dit-il tout à coup. Non, ce n'est pas possible !

Il doutait toujours. Tout à coup, il se leva. Il se rapprocha de Juliette. Une lueur d'espoir avait illuminé son visage.

(*A Suivre*).

l'abstention, à ceux qui vous lisent en s'enflammant ! Et plus tard, à ceux qui vous relisent, vous apparaîtra la franchise, la candeur d'un cœur qui ne mandiant pas, qui n'a épuisait pas.

Querelles-vous avec Juana, avec Pepita, avec Laurette, qu'importe ! elles ne vous dessèchent pas l'esprit, et vous ne les rendez pas malheureuses.

Vous êtes un croyant, le plus passionné croyant du tendre et déchirant amour, et partout où il y a foi, confiance, chante rosée des larmes, imagination brûlante, il y a douce éternité.

Vous êtes salubre, je le crois, pour les jeunes rêveurs ; vous leur enseignez à mettre dans l'amour le plaisir, l'abondance, le sursaut, le pardon, la magnanimité.

Ils vous lisent, ils ne vous oublieront jamais plus, d'vous qui nous ressemblez comme un frère, jeune homme vêtu de gloire, bel Eros des bois de France...

Comtesse MATHIEU DE NOAILLES.

## Ce que disent les Journaux

**La Petite République :**

« Toutes les manœuvres, toutes les perfidies, dit-il, ne serviront de rien, et c'est en vain qu'on résistera à la tribune des attaques passionnées contre le chef du gouvernement. Nous n'y ferons même plus allusion si hier, nous n'avions vu M. Paul Painlevé jouer à la Chambre le rôle d'un sous Colly. Spectacle infiniment triste : cet homme, savant éminent, et qu'on pensait être un caractère, n'hésitait pas à se faire l'instrument des plus basses vengeances. »

**Paris-Journal :**

« Saurons-nous jamais ce que les maîtres actuels de la France veulent, eux qui montrent tant de netteté quand ils ont à dire ce qu'ils ne veulent pas ? « Allez-vous en ! », Quelque bonne volonté qu'on y mette il est tout de même impossible de découvrir dans ces trois mots, si profonde que soit la sincérité avec laquelle ils auront été prononcés, un programme de gouvernement. »

**La Radical :**

« Tel qu'il est, ce programme satisfait le plus largement aux aspirations républicaines ; le Sénat ne s'y est point trompé, et, par ses applaudissements, il a clairement ma qué qu'il était prêt à soutenir le gouvernement à travers les difficultés présentes qui sont d'ordre national encore plus que ministériel. Quant aux radicaux de la Chambre, ils ne sauraient refuser une adhésion pleine et entière à des principes, à des idées qui sont si manifestement les leurs, et nous peine de se déjuger ils ne peuvent pas marchander leur confiance à la personne et à la politique du président du Conseil. »

**L'Action :**

« A force d'insulter quotidiennement un homme qu'on a si longtemps choisi pour orateur et pour chef, on finit par se diminuer soi-même en grandissant celui qui ne répond qu'à coups d'actes utiles à la République. Le pays républicain est absolument las de toutes ces violences personnelles, de tout ce système d'obstruction filibustienne qui consiste à vouloir étrangler un homme parce qu'on n'a pas autre chose à lui reprocher que d'être premier ministre ! »

**Le Rappel :**

« En vain, dit-il, M. Briand a-t-il cherché à donner satisfaction aux démocrates en plaçant en tête les déclarations laïques. Il a voulu éviter le reproche qu'on lui avait fait précédemment d'avoir glissé à la fin de ses déclarations-là comme une quelconque clause de style ; il a cherché, élève docile et repentant, à contenter même ceux qui lui avaient indiqué son oubli de l'enseignement professionnel. »

### BOURSE DE PARIS

Paris, 8 novembre.

Mal impressionné au début par la baisse continue des Mines d'Or qui n'est pas faite pour surprendre nos lecteurs, le marché se raffermit au milieu de la séance et clôture en tendance assez soutenue. Sauf notre Rente calme à 97 25, tous les Fonds Etrangers finissent en reprise : Extérieure 93 85, Turc 91.15, Portugais 65.10, Russe 1909 102.45. Société de Crédit très fermes : Crédit Foncier 700, Crédit Lyonnais à 448, Comptoir National d'Escompte 920, Société Générale 776.

Jeudi prochain 10 novembre la Banque de l'Union Parisienne et le Crédit Mobilier Français ouvrent au public souscription à la quatrième émission de 30 000 obligations à 1/2 0/0 du chemin de fer Saint-Louis à San-Francisco, une des Lignes les plus considérables des Etats Unis. Ces obligations, offertes à 477.50 et remboursables à 510 frs en 1940 ou par anticipation à 541.84 sont garanties par une hypothèque de premier rang portant sur un réseau de 4 253 kil. et frappant aussi un important matériel.

Les valeurs industrielles et de transports sont indécises ainsi que les titres coprifères, par contre, les valeurs russes accentuent encore leur gouvernement accentuel.

Au comptant on Banque, la Foncière d'Hendaye et du Sud-Ouest s'inscrit à 114.

L'obligation 3 0/0 Cie Générale de Rio de Janeiro est ferme à 444.50.

La souscription aux obligations du chemin de fer Nord-Ouest du Pérou a obtenu le plus vif succès : elle a été couverte plusieurs fois et donnera lieu à la répartition.

Chemins Français calmes. Nord 1 938.

## ALGER

### Drame à bord de la « Savoie »

Quelques instants avant le départ du steamer *Savoie*, de la Compagnie des Transports Maritimes, pour Marseille, un drame rapide qui fait trois victimes s'est déroulé à bord. Le chauffeur Jean Lucciani avait eu une querelle dans la journée avec l'un des chauffeur Paul Quilichini qui depuis son débarquement exerçait la profession plus lucrative de scotcheur ; des coups avaient été échangés entre eux.

Lucciani regagna la *Savoie* où Quilichini vint le rejoindre. Une nouvelle querelle s'engagea et Quilichini sortit soudain un revolver de sa poche et fit feu sur Lucciani qui fut blessé à la cuisse. Tous les chauffeurs qui se trouvaient à quelques pas se ruèrent sur l'agresseur et trois nouvelles détonations retentirent et Quilichini tomba raide mort.

L'enquête judiciaire a démontré que les deux premiers coups de feu avaient été tirés par Quilichini, deux autres avaient été tirés par un des chauffeurs ; mais on n'a pas pu découvrir le meurtrier.

En raison du départ du vapeur, qui devait avoir lieu peu de temps après, l'information n'a pas pu être menée jusqu'au bout. Le blessé a été hospitalisé et le cadavre transporté à la Morgue. Le troisième blessé est un autre chauffeur, nommé Zigliara Antoine, blessé à la main.

## LA QUESTION DES COURS

M. le Directeur du *Petit Bastiais*,

J'ai l'honneur de vous prier de vouloir bien insérer dans votre estimable journal la protestation suivante :

Je suis étonné de constater que dans l'article paru hier : « Question des Cours », je n'aie pas été compris au nombre des signataires, alors que j'avais donné pleinement mon adhésion à cette juste protestation.

C'est un oubli sans doute, mais je tiens essentiellement à rectifier cette erreur, me trouvant à tous les points de vue en communauté avec Messieurs les locataires de l'immeuble 3, rue de l'Opéra.

Je profite de cette circonstance, pour protester énergiquement contre une illégalité qui s'est glissée lorsque tous les locataires ont été mis en contravention. Voici le fait : A ma grande surprise, j'ai pu constater à l'audience de la Justice de paix, que l'on avait omis d'appeler deux contrevenants, celui du 3e étage et celui du 5e étage. Il est très regrettable de penser qu'il existerait encore deux poids et deux mesures, et je suis à me demander si la loi doit être appliquée pour les uns dans toute sa rigueur, et pour les autres avec un favoritisme inexplicable. Est-ce un oubli ? Mystère ! Dans tous les cas, je prie M. Qui de droit, de vouloir bien faire une enquête, afin que dans l'avenir tout le monde soit logé à la même enseigne, et que le mot Justice ne soit pas un vain mot.

R. VERGE-TRAY,
3, rue de l'Opéra.

## GAZETTE DÉPARTEMENTALE

VILLE-DE-PARASO. — Dans le numéro du 7 novembre, on commente diversement l'affaire de Mollin Jean Jacques, de Ville-de-Paraso, qui s'est barricadé chez lui ces jours derniers, et a mis le feu à ses meubles. Mollini n'est nullement un fou, il a, je crois, la pleine possession de ses facultés mentales, et s'il a commis cet acte de folie c'est sous l'empire d'un moment de surexcitation personnelle, car le bruit court avec persistance dans tout le canton de Polgotaro qu'il était depuis longtemps victime d'injustices et de contrariétés. — F. L.

POGGIO MEZZANA. — Dans la soirée du 4 courant, un incendie s'est déclaré dans la propriété de M. Ortoli, ancien pharmacien et propriétaire d'une vaste étendue de terrain complanté en arbres fruitiers.

La maison de campagne bâtie sur cette propriété est devenue la proie des flammes, il n'en reste plus que les quatre murs.

Les dégâts s'élèvent à plusieurs milliers de francs.

On attribue l'incendie à des bergers qui auraient mis le feu aux broussailles pour procurer du pâturage à leurs troupeaux.

## Syndicat Agricole de la Corse

Les membres de la Chambre Syndicale du S. A. C. sont priés de se réunir dimanche 13 du courant, à 10 heures du matin.

Objet de la réunion : Fixation de l'assemblée générale ; examen des questions qui doivent lui être soumises.

*Le Président du Syndicat,*
Ph. GRASSI.

## Gazette Ajaccienne

*(De notre correspondant particulier)*

*Conférence patriotique*

Notre confrère et ami M. J. de Peretti della Rocca, directeur du *Nice-Littéraire*, fera, dimanche, 13 courant, à 2 heures et demie, dans la salle des fêtes de la mairie d'Ajaccio, une conférence sur la Corse Héroïque.

Nous sommes sûr du succès de notre confrère distingué, dont le patriotisme sincère nous est connu, et que les lecteurs du *Petit Bastiais* ont pu souvent apprécier comme écrivain prosateur et poète.

*De passage*

MM. Bordeaux-Desbarres, Jouve et Campion, sous préfets de Bastia, Corte et Sartène, étaient de passage hier à Ajaccio.

*Félicitations*

La capitaine d'artillerie Lugay, qui est devenu Ajaccien par son mariage avec Mlle Léonard Folacci, vient d'être choisi par ordre ministériel pour embarquer à bord du croiseur « Pothuau » à titre de membre consultatif de la commission d'études pratiques d'artillerie navale.

Toutes nos félicitations.

*Nos hivernants*

Sont arrivés : M. et Mme Bauer, M. S. Balzer, M. Geoffroy.

*Examen de droit*

Notre concitoyen Jean Pegzi vient d'être admis à sa troisième année de droit devant la faculté de Toulouse.

Toutes nos félicitations.

*Arrestation*

La nommée Barbaroni Angèle-Pierretta a été arrêtée en vertu d'un extrait de jugement de la Cour d'appel de Bastia et écrouée à la maison d'arrêt.

*Etat-Civil*

NAISSANCES

Guliani Lucien.

DÉCÈS

Olive Agathe, 11 ans.
Desanti Paul, 9 mois.

MARIAGES

Appieto François, matelot, et Antonini Marie-Madeleine.

### MUSIQUE MUNICIPALE D'AJACCIO

Place du Diamant

Programme du 13 nov., à 3 heures

| | |
|---|---|
| L'Aviateur, p. r., | Pilte. |
| La Dame de Cœur, cav., | Duval. |
| A l'ombre des Cyprès, mazurka, | X. |
| Les Pêcheurs de Perles, fant., | Bizet. |
| La Jarbé en bois, polka | Spencer. |

Le Chef de Musique, TIBERI

### BOURSES D'ÉTUDES COMMERCIALES

Les quinze bourses entretenues par le Ministère du Commerce et de l'Industrie, à l'Ecole Pratique de Commerce de Paris, seront mises au concours fin novembre 1910.

Toute personne (jeunes gens, jeunes filles) de nationalité française, âgée de quinze à vingt-cinq ans, peut être admise au concours.

L'inscription a lieu à l'Ecole Pratique de Commerce, 13, rue de Rivoli — Paris.

Envoi gratuit des conditions du concours.

## Petite Gazette

Variations Atmosphériques du 11 novembre

Thermomètre. — 7 heures du matin + 10 8 à midi 15° + à 6 heures du soir + 14. Maxima + 15° Minima + 8 3.

Baromètre. — 7 heures du matin, 766 mm. à midi, 768 mm. 6 heures du soir, 762 mm.

Dans la matinée Ouest
Dans l'après-midi id.

Etat du ciel le matin, couvert.
l'après-midi, id.

### Troupes coloniales

Le colonel Colonna de Giovellina, du 2e rég. colonial, est désigné pour servir en Cochinchine.

Le capitaine Guerini, du 23e rég. colonial, est désigné pour servir au Tonkin.

Le sous-lieutenant Rotali, du 4e colonial, est désigné pour servir au 2e bataillon sénégalais, à Tombouctou.

### Fête militaire

Les anciens du 5e de ligne ont offert à leur président de la Navarre, M. le lieutenant Orsini, un banquet, à l'hôtel Continental, à l'occasion de sa nomination au grade de chevalier de la légion d'honneur.

La fête était présidée par M. le colonel du génie Malasset ; la musique du 5e de ligne a prêté son gracieux concours.

Une croix en brillants, acquise par souscription, a été remise à M. le lieutenant Orsini déjà décoré de la médaille militaire. Cette belle fête s'est terminée par une sauterie.

### Recettes buralistes

Ont été nommés receveurs buralistes de 2e classe : à Etréplily, Seine et Marne, M. Giorgi Antoine, sergent au 28e ; à Montferrat, Var, M. Luciani Antoine-François-Saül, ex-brigadier au 13e bat. d'artillerie.

### Groupe Socialiste de Bastia

Les membres du dit groupe sont priés d'assister à la réunion qui aura lieu Samedi, 12 courant, à 8 heures et demie précises, 5, rue de la Banque.

### Avis

*Le Docteur PARAVICINI* a l'honneur de prévenir le public qu'il vient d'ouvrir son cabinet médical à Bastia, Place Saint Nicolas, 9, (2e étage).

Consultations tous les jours de 2 heures à 5 heures, (dimanche excepté).

### Service vapeurs A. C. Southwell

Arrivée. — Vapeur danois *Aurora*, capitaine Fischer, venant de Gênes

Départs. — Vapeur allemand *Bastia*, capitaine Matzen, à destination de Hambourg via Naples.

Vapeur danois *Aurora*, à destination de Copenhague via Naples.

### Pianos et Guitares

M. Elvio Mazzoni, accordeur de pianos, guitares et mandolines, prévient sa nombreuse clientèle qu'il se charge également de toutes les réparations.

S'adresser rue des Terrasses, N° 2, Bastia.


LA VÉRITÉ
SUR
LA HERNIE

Tous ceux qui sont atteints de Hernies, Efforts, Descentes, Maladies du Ventre, etc. ont intérêt, avant de se soigner et de se procurer un appareil capable de les soulager et de les guérir, à lire très attentivement un remarquable ouvrage de 150 pages et 300 gravures, le TRAITÉ de la HERNIE (par A. CLAVERIE, ✠, O. A., ✠), dans lequel la Vérité sur la Hernie est dévoilée.

Dans un but humanitaire cette magnifique Brochure illustrée est adressée gratuitement à tous nos lecteurs.

Les personnes qui souffrent doivent donc en faire la demande aujourd'hui même à M. A. CLAVERIE, 324, Faubourg Saint-Martin, à Paris, qui la leur adressera par la Poste, avec toute la discrétion désirable.


## BONIFACIO

### UN DRAME EN MER

Vers 7 heures, les quatre hommes d'équipage de la barque de pêche *Marie* étaient en train de tendre leurs filets de pêche, à quelques encablures des îles Cavallo et des îles Lavezzi, lorsqu'ils aperçurent des épaves flottantes. Ils se portèrent dans cette direction où ils constatèrent avec effroi que ces épaves appartenaient à la mâture d'un navire qu'ils découvrirent sous l'eau, par quinze mètres de fond environ, où il avait sombré corps et biens.

Le patron de la barque, Dargo Janvier et ses hommes revinrent immédiatement à Bonifacio afin s'en aviser les autorités maritimes. Au reçu de cette nouvelle, je me suis rendu sur le lieu du sinistre. L'endroit où ce bateau a sombré est rempli de récifs et on voit émerger des tronçons de mats dont l'un a encore sa voilure. Descendus dans un petit canot, nous avons pu approcher de ces mâts. L'eau était claire ; malgré sa profondeur, on distingue très bien un brick qu'elle peint en blanc et en vert qui paraît être de construction récente et qui est couché sur son flanc de bâbord. Sa grande voile, qui est déployée, le recouvre en grande partie. Le garde maritime, M. Tavera, qui était déjà sur ce point, nous assura que sous la partie recouverte à présent par la voilure, il avait vu des cadavres accrochés aux cordes de la mâture.

Ce triste drame paraît s'être déroulé de nuit, car les guetteurs du sémaphore voisin, pas plus que les gardiens des deux phares de Pertusato et de Lavezzi, n'en ont soupçonné l'existence. D'après le tonnage apparent du navire, on suppose qu'il doit y avoir une dizaine de victimes. Malgré tous nos efforts nous n'avons pas pu déterminer la nationalité, ni le nom de ce navire. Ce terrible accident a consterné notre population maritime. — L. R.

*(Le Petit Marseillais).*

## CE QU'UNE FEMME NE PEUT FAIRE QUE RAREMENT !

Un homme peut généralement aller où il lui plaît et demeurer où il veut. Il lui est libre de choisir son métier ou sa profession, il peut décider de sa propre carrière. Une femme ne pourrait toujours agir ainsi et elle est obligée de lutter, en outre, contre des difficultés tout à fait particulière. Un jeune homme doué d'une bonne santé peut regarder l'avenir avec assurance, jeter les yeux pour ainsi dire sur le long chemin de son existence future, et sauf accidents imprévus, il a de bonnes chances d'atteindre une verte vieillesse. Mais une jeune fille ne peut pas prévoir ainsi sa carrière parce qu'il y a sur le chemin de sa vie des tournants où des périls cachés la guettent ! Une jeune fille peut s'estimer heureuse si elle atteint la fleur de son âge sans se trouver victime de l'anémie ou de quelque maladie analogue. Plus tard, quand elle se marie et devient mère, elle a une nouvelle série de dangers à envisager, et à l'âge le plus critique de sa vie elle doit se soigner attentivement si elle désire atteindre une heureuse vieillesse.

Or, tous les médecins savent que les femmes ont à lutter contre beaucoup plus de maladies que les hommes, mais ils savent aussi qu'on peut éviter presque toutes ces maladies si on maintient les organes digestifs en bon ordre de fonctionnement. Voilà pour ainsi dire tout le secret.

Si vous désirez être libre d'anémie, maux de tête, excès de bile, flatulences, constipation, irrégularités fonctionnelles, débilité et tous maladies analogues, entretenez votre système digestif en bon état en prenant la Tisane américaine des Shakers après les repas.

Mme Mouret, garde-barrière, Passage à niveau, 85, à Magnac-Touvre (Charente) s'exprime comme suit : « Bien affaiblie par suite de surmenage, n'ayant plus de goût à rien, l'appétit me faisant totalement défaut, je perdis complètement mes forces. J'avais aussi perdu le sommeil, et le matin je me sentais plus fatiguée que lorsque je me couchais. J'étais dans cet état quand mon mari m'a fait venir un flacon de votre Tisane. Après en avoir pris pendant quelques jours je me sentis mieux, et deux autres flacons ont complété ma guérison. » 25 juillet 1910.

La Tisane est en vente dans toutes les pharmacies. Demandez à M. Fanyau, pharmacien à Lille, sa brochure gratuite.

### Nouvelles Religieuses

ORATOIRE DU SAINT NOM DE MARIE. — Dimanche, 13 courant, on célébrera la fête de Saint Homobon, patron des tailleurs. Messe à 10 heures suivie du Salut.

# DERNIÈRES NOUVELLES

Service télégraphique spécial du *Petit Bastiais* 00629

### BOURSE DE PARIS

10 nov. — 11 nov.
Rentes de 3 0/0 ancien . 97.25 — 97.10
de 3 0/0 amortis. . 97.10 — 96.90
ex-coupon

## Légion d'honneur

Paris, 8 novembre.

M. Pichon, chef de cabinet du Ministre du Commerce, est nommé chevalier de la Légion d'honneur.

Le nouveau Légionnaire est le beau-frère de M. Landry, député de Caen.

## LE MARIAGE du Prince Victor Napoléon

*Cadeau de 10 000 francs aux Pauvres de Paris*

Paris, 11 novembre.

Le Préfet de la Seine a reçu aujourd'hui un chèque de 10 000 francs qui lui était adressé par le prince Victor Napoléon.

Dans la lettre qui accompagne l'envoi, le prince Victor Napoléon déclare qu'à l'occasion de son mariage, et sous forme de joyeux avènement de la princesse Clémentine de Belgique et lui désirant que cette somme de dix mille francs soit distribuée aux Pauvres de Paris.

Les organes bonapartistes commentent en des articles dithyrambiques, ce geste du prince Victor Napoléon.

## Conseil des Ministres

Paris, 11 novembre.

Les ministres et sous-secrétaires d'Etat se réuniront en conseil à l'Elysée demain matin à 10 heures sous la présidence de M. Fallières.

## MARSEILLE

## LE DRAME DU PRADO

*Découverte du Cadavre*
DU PÈRE MEURTRIER

Marseille, 11 novembre.

Le drame mystérieux qui s'est déroulé, mardi dernier, sur la plage de Bonneveine, s'est enfin éclairci aujourd'hui.

Des pêcheurs ont, en effet aperçu flotter sur l'eau le cadavre d'un homme qui, après les constatations légales, a été reconnu pour être celui de M. Lapierre Emile, l'assassin de son fils.

Nos lecteurs se rappellent ce drame d'une âme de famille.

Mardi matin un pêcheur découvrait, près la plage du Prado, le cadavre d'un enfant paraissant âgé de 6 à 7 ans.

L'enfant avait été tué d'un coup de revolver.

Les recherches de la police ne tardèrent pas à établir l'identité de la victime. C'était le jeune Maurice Lapierre, âgé de cinq ans, fils de M. Emile Lapierre, âgé de 36 ans, ingénieur directeur de l'Ecole des arts et métiers à Saint-Denis, (Ile de la Réunion).

Mme Lapierre et son fils se trouvaient depuis un an environ à Marseille, où elle s'était fixée pour rétablir sa santé. L'enfant avait été placé au grand lycée, dans la classe enfantine.

D'après les bruits qui ont couru Emile Lapierre aurait assassiné son fils pour se venger de sa femme, sur laquelle il avait des soupçons.

## INTERPELLATION CECCALDI

Paris, 11 novembre.

M. Ceccaldi, député de Vervins, a adressé une lettre à M. Briand, président du Conseil, pour lui annoncer qu'il interpellera sur la dislocation encourue par le Préfet de l'Yonne, qui fut mis en disponibilité pour avoir été rencontré à Paris pendant la grève générale des cheminots.

## DANS L'OUADAI

## Echec de nos Troupes

*Nouvelle confirmée*

Paris, 11 novembre.

Le journal allemand *Lokal Anzeiger*, reçoit de Tripoli un télégramme de son correspondant qui confirme la défaite des troupes françaises dans l'Ouadaï.

Cette défaite affirme que le Sultan de l'Ouadaï a mis sur pied pour surprendre les avant postes français.

300 de nos soldats auraient été tués, les 300 autres auraient fuis.

Le blockhaus aurait été également détruit.

Au ministère on déclare ignorer ces faits.

## QUESTION CAZENEUVE

Paris, 11 novembre.

M. Cazeneuve, sénateur, a fait connaître au Ministre de l'Instruction Publique son intention de le questionner sur les retards apportés à la liquidation des retraites des instituteurs.

## AU BRÉSIL

## Echouement d'un Steamer

*Cent Victimes*

Paris 11 novembre.

Un télégramme adressé de Plymouth, annonce qu'une épouvantable catastrophe vient de se produire aux environs de Para, ville maritime du Brésil.

Le steamer *Wally*, fuyant devant une formidable tempête et voulant chercher un refuge à Para, s'échoua sur un récif, non loin du port.

Le mouvement qui régnait à empêcher de pouvoir utilement porter secours aux naufragés.

On parle de cent morts.

## EN ANGLETERRE

## La Crise Constitutionnelle

*La Dissolution du Parlement*

Paris, 11 novembre.

Des télégrammes de Londres annoncent que la crise constitutionnelle, que l'Angleterre subit en ce moment, entre dans une phase aiguë.

La conférence Osborne dans le but de trouver un terrain d'entente entre les libéraux et les conservateurs échoua.

En présence des continuelles dissensions entre les deux groupes, il est fortement question d'une très prochaine dissolution du Parlement.

## LE TEMPS

## La Crue de la Seine

Paris, 11 novembre.

Par suite des pluies torrentielles qui tombent depuis plusieurs jours le niveau de la Seine a augmenté d'une façon inquiétante.

D'ici demain on prévoit une hausse de 80 centimètres

## Dans la Banlieue

La situation devient de plus en plus grave dans la banlieue de Paris.

En certains endroits la Seine coule à pleins bords.

Les riverains désertent leurs maisons pour venir se réfugier à Paris.

## En Province

Des nouvelles de plus en plus alarmantes arrivent de la province.

A Nancy, l'eau a produit de nombreux ravages.

La Moselle a totalement débordé ; elle ne forme plus qu'un vaste lac.

Toutes les propriétés qui bordent la rivière sont entièrement submergées.

Le niveau de l'eau augmente partout.

Les départements de l'Ouest et du Midi sont sans cesse menacés par les inondations.

## BOULOGNE-SUR-MER

## Sinistres maritimes

Plusieurs barques de pêche COULÉES

*Nombreuses Victimes*

Paris, 11 novembre.

La tempête qui, depuis plusieurs jours sévit sur les côtes de la Manche, a occasionné divers sinistres maritimes, et fait de nombreuses victimes.

La barque de pêche *Saffren* saisie par une rafale de vent sombra sous voiles et coula à pic avec tout son équipage composé de 14 hommes.

Trois cadavres ramenés par les flots ont été retrouvés sur la grève.

Les onze autres pêcheurs ont disparu.

Les bateaux de pêche *Saint-Jean* et *Saint Charles* ont également fait naufrage.

Les équipages des deux bateaux ont disparu.

### *Douaniers emportés*

Quatre malheureux douaniers, saisis par la tourmente, alors qu'ils opéraient une ronde, ont été emportés avec leur frêle barque.

### *Bateau échoué*

La barque de pêche *N° 120* a été précipitée sur les rochers au moment où elle regagnait le port.

La barque a été mise en miettes.

Deux pêcheurs se sont noyés

Toutes ces catastrophes successives ont jeté dans la population toute entière une profonde consternation.

## LE PARLEMENT

## SENAT

*Présidence de M. DUBOST*

La séance est ouverte à 2 heures

L'un des secrétaires, donne lecture du procès-verbal de la dernière séance, qui est adopté.

### La recherche de la paternité

Le Sénat reprend la suite de la discussion en deuxième délibération sur la proposition de loi tendant à modifier l'article 340 du Code civil. (Reconnaissance judiciaire de la paternité naturelle.)

Le Sénat passe à la discussion des articles

Cette discussion donne lieu à un assez long débat.

Finalement tous les articles du projet de loi sont successivement mis aux voix et adoptés sans aucun amendement.

La séance est ensuite levée et renvoyée à mardi.

## Chambre des Députés

*Présidence de M. BRISSON*

La séance est ouverte à 2 h. 30

L'un des secrétaires donne lecture du procès-verbal de la dernière séance, qui est adopté.

### QUESTION HESSE

A l'ouverture de la séance, M. André Hesse demande la parole pour poser une simple question au sous-secrétaire d'Etat de la Marine.

L'orateur demande à M. Guist'hau quelles sont les mesures qu'il compte prendre pour solutionner la question des pensions de retraite des marins, boscots et scotcheurs.

M. Guist'hau sous-secrétaire d'Etat à la Marine, déclare à M. André Hesse qu'il a l'intention de soumettre à l'approbation du Parlement un projet de loi qui donnera toute satisfaction aux intéressés.

### LE BUDGET

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi portant fixation du budget général de l'exercice 1911.

La discussion générale continue.

M. Roux-Costadeau monte à la tribune.

Il critique vertement l'augmentation incessante des dépenses qui conduisent le Pays à une malsaine finance des plus alarmantes.

En termes véhéments il s'élève contre le favoritisme qu'il déclare être la seule ligue de conduite du Gouvernement.

L'orateur demande, en terminant, la diminution des traitements des hauts fonctionnaires qui sont la plaie du Pays.

M. Delschenal succède à la tribune à M. Roux-Costadeau

L'orateur fait un tableau saisissant de la triste situation des agriculteurs, dont les gains restent toujours aléatoires, et sur lesquels les impôts s'abattent de plus en plus lourds.

Il demande un dégrèvement pour les agriculteurs et la diminution du nombre des fonctionnaires dont la somme des traitements grève le budget d'une façon on ne peut plus désastreuse.

M. Brousse monte à la tribune

Le député des Pyrénées Orientales s'élève contre certaines dépenses dont l'effectif on échappe, en partie, au contrôle de la Chambre.

La lumière devrait pourtant être faite là-dessus.

M. Charles Dumont député du Jura, qui a été nommé rapporteur général du budget en remplacement de M. Klotz, nommé ministre des Finances, monte à la tribune.

M. Charles Dumont commence par réfuter les arguments émis par les précédents orateurs.

Le député du Jura développe successivement tous les articles du budget qui ont donné lieu aux critiques des orateurs qui l'ont précédé à la tribune.

Le discours du rapporteur du budget produit une certaine impression.

### *Ministère de la Marine*

La discussion générale étant close, la Chambre décide qu'elle abordera lundi la discussion du budget du Ministère de la Marine.

La séance est levée.

### AVIS DE DÉCÈS

(CARPINETO)

Mme veuve Torre et son fils Charles ; M. François Jean Torre, maire de Carpineto ; M. Torre, retraité ; Mlle Torre, institutrice à Carpineto ; M. Jacques Torre, lieutenant à Bordeaux ; M. Jacques Jean Torre, à Nice ; Mme Morgana et ses enfants, à Piedicroce ; M. Santini Jean François, ancien Commissaire central à Tunis, receveur des Contributions indirectes à Nice ; M. Torre Ours Marie, agent de police à Bastia ; M. Horace Torre, employé de Commerce à Bastia ; M. Francois Torre, typographe ; M. Torre Bonaventure, employé au ministère de l'Instruction publique ; Mme et M. Courcies, directeur d'institution à Nice ; Mlle Torre, de Nice ;

Les familles Torre, Pietri de Carpineto, Santini, Courcies de Nice, Torre de Bastia ;

Ont la douleur de faire part à leurs amis et connaissances de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

MONSIEUR CHARLES-PAUL TORRE

*Ancien contrôleur*
*au Cercle des Etrangers de Monte-Carlo*

décédé à Carpineto, le 2 novembre 1910, à l'âge de 76 ans.

Priez pour lui !


LES
Sous-Vêtements
DU
DOCTEUR
RASUREL
préservent du Froid
et des Rhumatismes.
VENTE EXCLUSIVE :
Charles ORENGA, à BASTIA
LANZI Frères, à AJACCIO

Déménagements
pour tous les pays
*Dépôt de cadres*
pour mobilier
*Prix très modérés*
A. PADOVANI, 7, route du Cap, Bastia.

RHUM
FOX-LAND
Grande Marque

55 fûts vides à vendre de 250 à 260 litres.
S'adresser : 28, Bd de Riquier, à Nice.

MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION
Chaux hydrauliques et Ciments, marques de Villeneuve et Lafarge du Teil. — Plâtres gris et blanc. Carreaux-Mosaïques en ciment. — Briques pleines et rondes. — Carreaux. — Tomettes. — Poyaux en poterie et en grès.
FERS A PLANCHER
Fers en barres : Plats, Ronds, Carrés, Fil de fer, Ronces artificielles
TUYAUX EN FONTE, EN GROS
Appareils Sanitaires
Charles CLÉMENT & Cie.
Entrepôts aux Magasins Généraux & Boulevard de Cardo, 1.

LA CONFIANCE
Cie Anonyme d'Assurances contre l'INCENDIE
LA CONFIANCE
Cie Anonyme d'Assurances sur la VIE
Entreprise privée assujettie au contrôle de l'État
Assurances réalisées : 387 Millions
LA MINERVE
Cie Anonyme d'Assurances contre les risques de
VOL - DÉTOURNEMENTS
TRANSPORTS
Directeur particulier pour la Corse : M. ROTH, 28, Bd Paoli, BASTIA

Maison L.-N. MATTEI
Champagnes de Marque Son Marché

| | |
|---|---|
| Comte Laroche, carte noire. | 2.00 la bout. |
| Gardey carte bleue . . . | 3.00 id. |
| Marconnay . . . . . | 3.25 id. |
| Léon Chandon, carte perle . | 3.50 id. |
| Coste Feicher, carte bleue . | 4.00 id. |
| Léon Chandon, carte bleue . | 4.50 id. |
| Théophile Roeder. . . . | 5.00 id. |
| Moët et Chandon, carte bleue | 5.20 id. |
| Louis Roederer. . . . . | 5.50 id. |

N. B. — Par panier de 12 bouteilles on fera une réduction de prix

Cedraline
LA PLUS EXQUISE
LA PLUS DÉLICIEUSE
LIQUEUR
DE MARQUE
Mme L.N. MATTEI
à Bastia (Corse)

Manufacture de Toile et Linge de table
Fabrique de lingerie fine à la main
Chemises, Gilets de flanelle et Caleçons sur mesures
LAINAGES ET SOIERIES HAUTE NOUVEAUTÉ
Ancienne Maison AIMÉ FERRAT, fondée en 1868
CHARLES THERMOZ, Successeur
Maison de Confiance absolue
M. AIMÉ FERRAT est régulièrement en Corse du 5 octobre au 5 mars avec sa superbe collection de lingerie et des modèles les plus nouveaux et les plus variés.
Les Voyageurs se rendent à domicile dans toute la France et à l'Étranger pour les Trousseaux.
Les envois sont faits franco

N'ALLEZ PAS EN CORSE
SANS
L'INDICATEUR OFFICIEL DE CORSE 40 Cent.
QUI INDIQUE TOUT POUR
Seule périodique régulièrement tenue à jour.
France : 50 cent. — Abonnement d'un an : 1 fr. 50.
A. CLAVEL, Éditeur, 43, rue St-Lazare, PARIS.

Maux de Dents guéris radicalement par Boulettes Dentaires
Dépôts : Pharmacies Luigi à Bastia, Ajaccio, Calvi, Corte, Porto-Vecchio, Sartène, Propriété Gilbert, Cargèse, Piana, Evisa, etc.
CHEVEUX sauvés par Kabo

Pour faire de bons placements
et éviter les mauvais il est indispensable d'être renseigné par un Journal financier rédigé avec compétence et impartialité. La Revue de la Bourse et de la Banque offre toutes garanties à cet égard. Elle publie chaque semaine des Conseils de placements et d'arbitrages très appréciés, des Etudes documentées sur les émissions et sur les valeurs en vue, des Informations puisées aux meilleures sources sur les mouvements en préparation, une Revue de la Bourse, les cours et les tirages de toutes les valeurs, le prix net des coupons, la liste des lots non réclamés, etc., etc.
Demandez au Directeur de la REVUE DE LA BOURSE ET DE LA BANQUE, 49, rue de la Victoire, Paris, de vous envoyer gratuitement un journal à l'essai pendant un mois. Vous vous rendrez aisément compte de la vérité de ses informations et de la valeur de ses conseils. — ABONNEMENT : 5 francs par an. ÉTRANGER : 10 francs.

Le meilleur des Cigare à 10 c. est sans contredit le
CIGARE MATTEI
Le demander dans tous les débits de tabacs.

Le Directeur-Gérant
J. B. OLLAGNIER.
Imprimerie Ollagnier

POUR FAIRE POUSSER LES FEUILLES
2.500 ŒUFS
par an pour 12 poules
NOTICE gratis et franco
PRÉMONT (Aisne, France)

Café Express — GRAND BAR SOAVI — Chocolat Express

PROCHAINS TIRAGES
15, 25 novembre
1er, 5, 10, 15, 20, 22, 25, 27 décembre
Un bon Conseil doit toujours être suivi !
DES MILLIERS DE LOTS ET DES MILLIONS DE FRANCS
à gagner
5 Gros Lots de UN MILLION
15 — 600.000 Francs.
20 — 500.000 —
20 — 300.000 —
15 — 250.000 —
50 — 200.000 —
70 — 150.000 —
430 — 100.000 —
10 Lots de 75.000 Francs — 1500 Lots de 5.000 Francs
195 — 50.000 — — 195 — 3.000 —
45 — 30.000 — — 60 — 2.500 —
230 — 25.000 — — 865 — 2.000 —
60 — 20.000 — — 65 — 1.500 —
815 — 10.000 — — 180 — 1.250 —
90 — 6.000 — — 31.855 — 1.000 —
etc., etc., etc.
UN TIRAGE en moyenne tous les trois jours.
Contre 5 francs, on reçoit 100 NUMÉROS de Titres et l'on participe aux prochains Tirages.
La Prévoyance Mobilière, 6, Rue de Chantilly, Paris
à encaisser
N'est-ce pas en effet le but de tous ceux qui ont compris qu'avec les conditions actuelles de la vie, il est presque impossible d'arriver par la seule économie et son travail personnel au bien-être ou à la richesse.
L'Association organisée pour les diverses classes de la Société entre elles et synallagmatiques, La Prévoyance Mobilière est appelée à faire, chacun l'heureux artisan de sa fortune, puisque l'heureux artisan de sa fortune, puisque l'heureux artisan de sa fortune, puisque

Mais, comme le *Guillotiné par persuasion*, de Chavette elle avait de la méfiance, et dom Félix était tout marri de son chagrin.

La jour fatal était arrivé ; la pauvrette s'était confessée bien dévotement de cette peur involontaire dont elle avait honte et qui était son plus gros péché. Pour se donner du courage, elle se remémorait l'histoire de Sainte Blandine.

Pourtant le geôlier, ému de sa jeunesse et la voyant toute frissonnante au terrible appel :

— Il me semble que vous n'allez pas de trop bon cœur à l'abbaye de Monte-à-Regret, la petite nonne, dit il avec un gros rire, sous une ombre de compassion sur ses traits rudes. Vous savez qu'il y a un cas de dispense ?

Elle le regardait sans comprendre. Se moquait-il ? ou bien vraiment ? Elle écoutait avidement son explication.

Le procureur de la ville, jaloux des lauriers de son confrère de Nantes, procédait lui aussi à des massacres républicains, mais bien. Quand un prêtre et une religieuse consentaient à être unis, fut-ce au pied de l'échafaud, il leur faisait grâce de la vie (jusqu'alors, du reste, il avait eu peu de succès).

— Donc, si le cœur vous en dit ! ajouta le guichetier en clignant de l'œil à l'adresse de dom Félix.

Celui-ci secoua la tête.

— Vous êtes bien dégoûté ! opina l'autre en haussant les épaules. C'est pourtant un morceau de roi !...

L'allusion grossière n'amena pas une fugitive rougeur sur les joues innocentes de la novice ; seulement la lueur d'espoir qui s'était allumée dans ses yeux limpides s'éteignit sous une buée humide, et elle respira comme une mignonne gazelle blessée :

— Il faut donc mourir !...

Pendant le trajet de la prison à l'échafaud, pauvre agnelle menée à l'abattoir, elle pleurait doucement, tout doucement, avec une résignation touchante, demandant pardon de ses larmes au bon Dieu et à son ministre.

Il l'écoutait tout attendri.

Dire qu'il n'aurait tenu qu'à lui !

Hélas ! c'était impossible !

Il eût subi volontiers double supplice pour lui en épargner l'horreur, mais manquer à ses vœux ! apostasier ! damner son âme !

Pourtant d'autres l'avaient fait... Oh ! très peu ! Un tel mariage était nul de plein droit aux yeux de l'Eglise ; ce n'était que vaine apparence, rusé, subterfuge excusable en telle occurrence.

Le patriarche Abraham n'avait-il pas fait passer sa femme pour sa sœur aux yeux du Pharaon ? Ne pouvait-il faire passer sa sœur pour sa femme aux yeux de ses nouveaux Gentils ?

Non ! impossible !

C'est dans la persécution que le prêtre doit s'élever au-dessus des autres hommes, sans faiblesse ni compromission. Une tache sur sa robe rejaillit sur l'autel !...

Impossible !

Il expliquait tout cela à la pauvrette.

Elle ne répondait rien : elle pleurait !

Mais quand la sinistre charrette s'arrêta, qu'elle aperçut les grands bras rouges de l'échafaud, qu'elle vit une femme poussée brusquement sur la bascule, le couteau tomber, le sang jaillir, la tête rouler, elle joignit les mains avec une telle expression d'épouvante, de détresse et de supplication que, bouleversé jusqu'au fond de l'âme, dom Félix dit :

— Je consens !

---

La pitié pour la créature l'avait emporté sur la pensée du Créateur !

---

Mon oncle ne fut jamais pardonné par sa famille.

Dieu lui fut-il plus clément ?

En tout cas, s'il connut le remords, ma tante, elle, ne le connut jamais. Heureuse et paisible, elle vécut près de lui, s'efforçant, par ses soins discrets et vigilants, aux prévenances attentives et délicates, de lui témoigner sa tendre gratitude ; si bien que, lors du Concordat, au lieu de regagner leurs couvents respectifs, comme ils se l'étaient promis, ils ne trouvèrent pas le courage de se séparer.

Dom Félix obtint du Saint-Siège d'être relevé de ses vœux, comme M. de Talleyrand, et fit bénir son mariage par un prêtre pour ne pas être un objet de scandale ; mais il n'en continua pas moins de nommer : « Ma sœur » celle qui était devenue sa légitime épouse ; et, en dépit des qualibets faciles et des plaisanteries au gros sel, devant le regard candide et les yeux d'enfant de sa vieille compagne, je me suis rappelé la chasta légende du mariage mystique de saint Malo, si naïvement contée par saint Jérôme et mise en vers français par le bon La Fontaine :

Et je n'ai pas trouvé cela si ridicule !

*ARTHUR DOURLIAC.*

## PROPOS EN L'AIR

### *Le Bon Moyen !*

*Par le canal infaillible d'un journal américain aux informations toujours savoureusement exactes — j'ai nommé le* Courrier des Etats Unis *— nous arrive un canard copieusement emplumé que vous assaisonnerez, bénévoles lecteurs, à la sauce qui s'accommodera le mieux aux houppes de votre palais.*

*Ayant depuis longtemps défriaé ou plutôt cravaché la cinquantaine, une Adams, ayant juré par Dieu, dont les dieux du Walhalla et la chevelure blonde des Walkyries, que onques elle ne connaîtrait les astringences du conjungo. Elle rayonnait tranquille et solitaire dans tout l'éclat terni de son onzième lustre, lorsqu'une bombe lui tomba aux pieds sous la forme d'un testament.*

*Un oncle multi-millionnaire, incontestablement maniaque et fatalement vieux garçon, lui léguait toute sa fortune à la condition expresse qu'elle devait être avant six mois en puissance de mari.*

*L'idée de renoncer à sa juvenile candeur ne souriait qu'à moitié à la légataire du vieux birbe, mais la pensée de voir plusieurs millions lui passer sous le nez la faisait grimacer bien davantage. Elle chercha longtemps le moyen de tout concilier*

*— Eureka, s'écria-t-elle au bout de trois mois et un jour, et après avoir déguté une tasse de tilleul, elle fit paraître sur les journaux américains — comment donc ! — une annonce demandant un époux qui consentirait à se marier légalement pour reprendre sa liberté presque aussitôt. Elle offrait 2.000 dollars pour ce mariage bizarre.*

*Cent quatorze muffles, pardon, soupirants, se présentèrent à l'heure dite ; elle les passa tous en revue et fixa ses regards et son choix sur un nommé Olivier Brown, exerçant la profession de manœuvre, un gas rabié, aux reins solides, que ses camarades avaient surnommé « le briseur de cœurs »*

*Comment s'y prit-il, ce caustaud « briseur de cœurs, » pour enfoncer la barrière qui séparait sa femme d'un jour de ses idées «anti-conjugales ? L'histoire ne s'exprime là-dessus que par une ligne de points..... d'exclamation Le fait est que les reporters — encore une engence celle-là ! — déclarent maintenant que la cidevant Eugénie Adams n'est plus du tout disposée à renvoyer son mari.*

*Et voici comment, le « briseur de cœurs » devint d'un seul coup millionnaire !...*

*Jérôme POGGI.*

## GAZETTE DÉPARTEMENTALE

PROPRIANO. — Un témoignage officiel de satisfaction a été accordé par le ministre de la Marine au jeune Leandri Antoine Marie, âgé de six ans et demi : s'est porté au secours d'un enfant de deux ans en danger de se noyer sur la plage de Propriano, le 10 septembre 1910.

Leandri doit être un des plus jeunes sauveteurs de France, et peut-être du monde. Nous le félicitons chaleureusement de la récompense qu'il a méritée.

CERVIONE. — Jeudi dernier, une foule nombreuse et recueillie, accourue de toutes les communes du canton et des villages environnants, accompagnait à sa dernière demeure les restes mortels du jeune Luigi Joseph, ravi, à 27 ans, à l'affection de ses parents éplorés.

Cet infortuné jeune homme, dont la carrière militaire s'annonçait brillante — car il était doué des meilleures qualités de cœur et d'esprit — avait contracté au Tonkin les germes d'une maladie de foie qui devait avoir bientôt raison de sa robuste constitution, malgré les soins les plus assidus d'une mère qui ne vivait que pour lui.

Aussi, sa mort a revêtu à Cervione, le caractère d'un deuil public. Après l'absoute, qui a été donnée par M. le curé-archiprêtre Costa entouré de ses vicaires, l'inhumation a eu lieu dans le caveau de la famille Luigi Astolfi.

A son père et à sa mère si cruellement éprouvés, qui ont reçu en cette pénible circonstance, de la part de leurs nombreux parents et amis, les plus vives condoléances, nous offrons respectueusement les nôtres.

N. L.

AJACCIO. — Un témoignage officiel de satisfaction a été accordé au matelot Ristori Henri : le 4 septembre 1910 a sauvé deux enfants tombés dans le port d'Ajaccio.

## L'Avenir de M. Briand

Voici ce qu'une cartomancienne a lu dans les cartes :

— *Laissez-le, mais ouvrez-lui votre bourse* sera brisée par un accident »

La « Sorcière d'amour » ne peut pas se confiner dans la politique. Elle ajoute :

« Je vois encore un mariage qui ne se fera pas sans difficultés. »

Mme D..., prédit au moyen d'épingles. Elle pique dans l'inconnu des visions tragiques :

« Changement de ministère à la rentrée des Chambres. Grande mêlée... Débat extraordinaire... M. Briand sera obligé de donner sa démission.

» Plus tard, il reviendra au pouvoir et sera président de la République...

» Je vois à ce sujet un accident grave pour M. Fallières.... après un banquet et à la fin de son septennat.

» Autour de M. Briand, je vois encore des histoires graves de femmes. Il y a beaucoup de jalousie ambitieuse. Je crains du tragique, et je vois un mariage reculé. »

### MUSIQUE MUNICIPALE D'AJACCIO

Place du Diamant

Programme du 13 nov., à 3 heures

| | |
|---|---|
| L'Aviateur, p. r., | Pütz. |
| La Dame du Cœur, ouv., | Duval. |
| A l'ombre des Cyprès, mazurka, | X. |
| Les Pêcheurs de Perles, fant.. | Bizet. |
| La Jambe en bois, polka. | Spencer. |

Le Chef de Musique, TIBERI.

## Syndicat Agricole de la Corse

Les membres de la Chambre Syndicale du S. A. C. sont priés de se réunir dimanche 13 du courant, à 10 heures du matin.

Objet de la réunion : Fixation de l'assemblée générale ; examen des questions qui doivent lui être soumises.

*Le Président du Syndicat,*
Ph GRASSI.

*Commandes de pommes de terre de Chioggia*

Les membres du Syndicat agricole de la Corse qui désirent se livrer à la culture de la pomme de terre primeur importée de *Chioggia*, dont les essais ont été si concluants dans les environs de Bastia, sont priés de nous adresser leur commande.

Dans le but de provoquer le développement de cette culture, ces pommes de terre de semences seront livrées dans leurs sacs d'origine par balles de cent kilos, franco de port dans toutes les gares du réseau des C. F. D. (au prix de facture prises à Chioggia).

Le prix actuel qui est de 20 frs. le q. m. étant susceptible de hausser, on est prié de faire connaître d'urgence au bureau du Syndicat, les quantités nécessaires et la date de la livraison, décembre ou janvier.

### BULLETIN FINANCIER

Paris, 9 novembre.

Tendances irrégulières avec des transactions très restreintes. Notre Rente est calme à 97.27. Fermeté des Russes, de l'Extérieure à 93.95 et du Portugais à 65.32. Léger tassement du Turc à 91.05 et du Serbe à 85.27. Excellente allure des Sociétés de Crédit, principalement du Comptoir National d'Escompte en nouvelle et importante plus-value à 9 5. La Banque Franco-Américaine s'est avancée à 518.

En représentation d'une avance consentie au Gouvernement Grec plusieurs banques parmi lesquelles figurent le Comptoir National d'Escompte de Paris, la Banque de Paris, la Société Générale et la Banque de l'Union Parisienne ont reçu 40 000 lions du Trésor helléniques, dits obligations 5 0/0 or 1910 de 500 frs remboursables au pair au plus tard le 31 octobre 1915. Ces obligations offertes à partir de demain 10 novembre à 495 frs, sont garanties par divers revenus évalués à dr. or, 23 millions. Elles rapportent 25 frs d'intérêt payables par semestre et exempts de tous impôts en Grèce.

Sans inchangé à 5.495. Baisse des valeurs de transports. Charbonnages russes en reprise. Titres suprêmes plus faibles : Rio 1.788.

Dans le compartiment minier, les Mines d'Or du Semeon donnent lieu à un bon courant d'échanges à 140. On recherche à 140 la Minas Pedrazzini.

L'action Monopole Trust est demandée à 50 frs.

Chemins Français sans changement.

### *Correspondance*

Vescovato, 12 novembre.

M. le Directeur du *Petit Bastiais*,

Dans son numéro d'hier, le *Petit Bastiais* a appelé l'attention de ses lecteurs sur une délibération du Conseil municipal de Vescovato, délibération portant radiation de la liste des assistés de sept habitants de cette commune et basant cette décision sur les allégations, d'ailleurs mensongères, d'un dénonciateur anonyme.

Membre de la minorité républicaine du Conseil, je tiens à faire connaître que j'ai refusé de prendre part à une pareille délibération, estimant qu'une assemblée soucieuse de sa dignité n'a pas à délibérer sur le contenu d'une lettre anonyme.

Veuillez agréer, etc.

JEAN ORLANDUCCI.

## *Petite Gazette*

Variations Atmosphériques du 12 novembre

Thermomètre. — 7 heures du matin + 10 2 à midi 15° + à 6 heures du soir + 10 2 Maxima + 16° Minima + 8°.

Baromètre. — 7 heures du matin, 761 mm. à midi, 765 mm., 6 heures du soir, 768 mm.

Dans la matinée, Calme.

Dans l'après-midi, id.

Etat du ciel : le matin, Quelques nuages. l'après-midi, id.

### Citation

M. le lieutenant Santolini, du 19e rég. de dragons, a été cité à l'ordre du 16e corps d'armée, comme professeur en 1909-1910 des cours du 1er degré.

### Mouvement des passagers

Pendant le mois de septembre la Compagnie Fraissinet a effectué sur Marseille : 9 voyages de Bastia, 9 d'Ajaccio et Propriano, 4 de Calvi ou Ile-Rousse.

Le nombre des passagers a été de : 3.108 de Bastia, 2 655 d'Ajaccio et Propriano, 251 de Calvi et Ile-Rousse ; total, 6.014.

Il a été transporté : de Bastia, 879 tonnes ; d'Ajaccio et Propriano, 932 ; de Calvi et Ile-Rousse, 316 ; total, 2.127.

### Prestation de Serment

M. Rusch Jean-Pierre, nommé huissier près le Tribunal de première instance de Bastia, par décret du 29 septembre 1910, et chargé du service du canton de Cervione, a prêté serment, le 12 novembre courant devant ledit Tribunal.

### Balayeur et buvetière

La gorge aride, desséchée par les nombreuses poussières soulevées et par notre cher Ebenite et par son balai, le sieur Mariotti Ange-Pierre, balayeur public, avait consciencieusement humecté son larynx et troublé son cerveau.

Il s'était rendu, enfin, à la buvette tenue, à la Citadelle, par Mme Jolonna, pour y étouffer son dernier perroquet.

Après s'être voluptueusement abreuvé de la verte parée fabriquée en Suisse, et qui depuis si longtemps perd nos fils, le balayeur, manifestement paf, jeta par terre son verre vide, et par conséquent inutile, qui se brisa en mille morceaux.

La buvetière trouva la plaisanterie mauvaise et s'adressant à un sieur Luzi, elle le pria de mettre dehors ce client mal-élevé qui cassait sa vaisselle.

Ainsi fut fait et, tel un prince consort, notre balayeur public fut presentement expulsé de la buvette où il venait de commettre un délit de cette importance. Le nommé Luzi et quelques autres consommateurs qui s'étaient chargés de la besogne, y mirent une telle ardeur que Mariotti Ange se trouva subitement les quatre fers en l'air au contrebas de la rue.

Le choc inattendu l'avait décalé net, si net qu'il s'en vint clopin-clopant déposer une plainte entre les mains de M. Canori, un vieil arabe qui le connaît, lequel, dressa, en souriant, le procès-verbal de circonstance.

### Assistance publique

Aujourd'hui dimanche, élections du Conseil d'administration.

Le bureau sera ouvert de 8 heures du matin jusqu'à 4 heures du soir.

### Prisons d'Algérie

M. Canasse, gardien-chef à la prison d'Orsed-Fodda, passe à celle de Tébès ; [illegible] de Batna, passe à celle de Constantine ; — M. Renucci, gardien à la prison d'Orléansville, passe au pénitencier de Berrouaghia ; — M. Preziosi, ancien militaire, est nommé gardien à la prison de l'Harrach.

### Pharmacie

Pharmacie de garde aujourd'hui : M. Mozziconacci, place du Marché.

### Ecole polytechnique

Une bourse entière avec trousseau a été accordée à MM. Battestini François-Félix et Feraoci François-Joseph, élèves de l'école polytechnique.

### Avis

*Le Docteur PARAVICINI* a l'honneur de prévenir le public qu'il vient d'ouvrir son cabinet médical à Bastia, Place Saint-Nicolas, 9, (2e étage).

Consultations tous les jours de 2 heures à 5 heures, (dimanche excepté).

### Récompenses honorifiques

La médaille d'honneur du travail a été décernée à M. Brignoli Mathieu-Pascal, employé à la Cie du chemin de fer d'Orléans, à Paris.

### Objet perdu

Un porte-monnaie, contenant une assez forte somme, a été perdu dans la soirée du dimanche 30 octobre.

Prière de la rapporter aux bureaux du *Petit Bastiais* contre récompense.

### Postes et Télégraphes

Sont nommés commis du cadre algérien, MM. les commis stagiaires Pozzodi-Borgo, à Bône ; Poli, à Biskra.

### Nouvelles Religieuses

ORATOIRE DU SAINT NOM DE MARIE. — Dimanche, 13 courant, on célébrera la fête de Saint Homobon, patron des tailleurs. Messe à 10 heures suivie du Salut.

### SOCIETES A SYNDICATS

DOTATION DE LA JEUNESSE DE FRANCE. — Dimanche, 13 courant, de 9 à 11 heures, à la Mairie, recouvrement des cotisations et réception de nouveaux adhérents.


MELROSE

RÉGÉNÉRATEUR favori des CHEVEUX

C'est une préparation sans égale pour rendre progressivement aux CHEVEUX GRIS leur COULEUR NATURELLE

Elle fortifie les cheveux et les empêche de blanchir. Elle les fait repousser en abondance et leur donne une souplesse qui les empêche de se casser ou de tomber. Elle enlève les pellicules et rend à la chevelure sa BEAUTÉ PRIMITIVE

Dan les Salons, 41 Rue, Paris ; 91, rue Etienne-Marcel, Paris.


# DERNIÈRES NOUVELLES

Service télégraphique spécial du *Petit Bastiais*

00631

### COURSE DE PARIS

11 nov. — 12 nov.

Rentes de 3 0/0 ancien . 97.10 — 97.20
de 3 0/0 amortis. . 99.90 — 97.10
ex-coupon

## Nouvelles Militaires

### *Conseil Supérieur de la Guerre*

Paris, 12 novembre.

M. le général Marion, commandant le 16e corps d'armée, est nommé membre du Conseil supérieur de la Guerre, tout en conservant son commandement actuel.

## Conseil des Ministres

Paris, 12 novembre.

Les ministres et sous-secrétaires d'Etat se sont réunis en conseil, à l'Elysée, ce matin à 10 heures, sous la présidence de M. Fallières.

### *Recouvrement des Impôts*

M. Klotz, ministre des Finances, a consulté au Conseil, qui lui a donné des ordres pour que de grands dégrèvements soient apportés pour le recouvrement des impôts dans les départements vignicoles particulièrement éprouvés.

### *Retraites des Instituteurs*

M. Klotz, ministre des Finances, M. Maurice Faure, ministre de l'Instruction publique, rendent compte au Conseil des dispositions prises pour s'assurer le vote d'urgence des mesures permettant d'admettre à la retraite les instituteurs, dont les cantons régulièrement formés n'ont encore eu satisfaction.

### *Affaires extérieures*

M. Pichon, ministre des Affaires étrangères, entretient le Conseil de la question relative à notre politique extérieure.

### *L'état-major général*

Le général Brun, ministre de la Guerre, soumet à la signature présidentielle la nomination d'un membre du Conseil supérieur de la Guerre.

### *Le Budget*

M. Théodore Girard, ministre de la Justice, fait connaître les grandes lignes du discours qu'il prononcera au début de la discussion générale et indique le jour de son département, qui est fixé à lundi prochain.

### *Affaires courantes*

Les ministres se sont occupés de l'expédition des affaires courantes.

## LILLE

## L'ASSASSIN FAVIER

Lille, 12 novembre.

Aujourd'hui a comparu, devant la Cour d'assises du Nord, siégeant à Douai, le nommé Favier, qui assassina, rue Pastau, le garçon de recettes Chain.

La foule considérable assiste aux débats.

## La Recherche de la Paternité

Paris, 12 novembre.

Les journaux de ce matin commentent le vote d'hier, par le Sénat, de la proposition de loi portant modification de l'article 340 du Code civil, sur la reconnaissance judiciaire de la paternité naturelle.

Si, comme cela est probable, la Chambre adopte elle aussi, cette loi, la fille-mère aura désormais le droit, lorsque la preuve évidente pourra être apportée, d'exercer un recours légal contre son séducteur.

## Mouvement Judiciaire

Paris, 12 novembre.

M. Théodore Girard, ministre de la Justice, soumettra un mouvement judiciaire très important, à la prochaine réunion du Conseil des Ministres, qui a été fixée à mardi prochain.

# LE TEMPS

## La Crue de la Seine

### L'eau envahit les quais

Paris, 12 novembre.

La crue de la Seine devient de plus en plus menaçante.

L'inquiétude est très grande. L'eau baisse grande sous les ponts, et couvre les berges du fleuve.

Les quais d'Auteuil sont totalement submergés.

Le service de la batellerie se trouve très gêné, et les bateaux parisiens ont supprimé les arrêts de plusieurs stations.

Les quais de la Rapée sont également envahis par l'eau.

## LA MARNE

La crue de la Marne cause également de très graves dégâts.

Dans la région de Vitry-le-François, plusieurs villages sont envahis par les eaux.

La consternation est générale et les riverains fuyent le terrible fléau.

## EN RUSSIE

### Viol d'une Prisonnière par un Chef de prison

Saint Pétersbourg, 12 novembre.

Les journaux russes demandent un châtiment des plus sévères contre un chef de prison qui aurait violé une jeune détenue politique.

Ce chef de prison se serait introduit, à 3 heures du matin, dans la cellule de la détenue, et dès qu'il fut entré, se serait jeté sur elle.

Dans l'après-midi, la malheureuse mit au courant ses camarades de prison de l'infamie dont elle avait été victime, et elle fit venir le médecin-chef de la prison auquel elle raconta le fait.

Mais celui-ci, ami personnel du gardien-chef de la prison, se montra incrédule au récit de la jeune fille et ne donna aucune suite à cette grave affaire.

A leur sortie de prison des camarades de la jeune fille ont fait parvenir à plusieurs journaux le récit de cette triste affaire.

## GUILLAUME II à Wolfsgarten

Paris, 12 novembre.

Un télégramme de Berlin annonce que l'empereur Guillaume, qui se rend à Donaueschingen, a rendu visite aux Souverains Russes et au grand-duc de Hesse, qui se trouvent actuellement à Wolfsgarten.

## La Conquête de l'air

### Vol d'essai de LEGAGNEUX

Issy-les Moulineaux, 12 novembre.

Ce matin, vers onze heures, les aviateurs Legagneux et Martinet qui avaient annoncé leur départ, par voie aérienne pour Bruxelles, prirent place à bord du monoplan de Legagneux.

Un vol d'essai fut effectué sur la piste de l'aérodrome, mais le moteur n'était pas au point, les deux aviateurs durent renoncer à leur voyage qu'ils remirent à demain.

## Les Morts du Jour

### *L'aéronaute Eugène Godard*

Paris, 12 novembre.

On annonce de Nancy, la mort de l'aéronaute Eugène Godard, décédé subitement à la suite de la rupture d'un anévrisme.

La mort subite de ce conquérant de l'air est très vivement ressentie dans les milieux sportifs.

## LA GRÈVE des Forges et Chantiers de la Seyne

La Seyne, 12 novembre.

La grève des ouvriers des Forges et Chantiers de la Seyne, qui dure déjà depuis une dizaine de jours, se poursuit dans le plus grand calme.

L'origine de la grève est d'un ordre purement professionnel.

Les rivets, chaudronniers et tôliers d'abattage ont quitté le travail, parce qu'on leur avait refusé le renvoi d'un contre-maître qui avait causé de pénibles altercations.

Comme c'était son droit incontestable, le Conseil d'administration des Forges et Chantiers refuse de se soumettre aux prétentions exagérées des ouvriers et ceux-ci se sont mis en grève.

Les directions successives, au début, diminuèrent de plus en plus et à l'heure actuelle, il n'y a plus que quelques mécaniciens suivis d'une cinquantaine d'électriciens qui persistent à vouloir continuer le mouvement grévisto.

La tranquillité règne complète, et si ce n'étaient les réunions quotidiennes à la Bourse du travail, l'on ne se douterait nullement que la puissante corporation des ouvriers des Forges et Chantiers de la Seyne tente de faire croire à une agitation grévisto.

## EN ITALIE

### UN DRAME DE FAMILLE à Milan

Milan, 12 novembre.

Hier soir, pendant qu'une épicière, âgée de 44 ans, et son fils Joseph, âgé de 21 ans, étaient occupés à fermer leur magasin, un inconnu entra et tira deux coups de revolver.

La femme fut blessée grièvement à la tête, tandis que son fils tombait foudroyé.

On croit que c'est le second fils de l'épicière, nommé Louis, âgé de 18 ans, qui a commis ce double crime pour se venger de ce que sa mère l'avait chassé de la maison.

## EN TURQUIE

### Le Choléra

Paris, 12 novembre.

Après avoir quitté l'Italie, où quelques cas isolés, en Sicile et dans les provinces napolitaines sont encore signalés le choléra ravage la Turquie.

Le terrible fléau prend dans cette contrée des proportions qui menacent de devenir inquiétantes.

Du 7 au 10 novembre, on a constaté en effet, à Tripoli, 73 nouveaux cas de choléra dont 56 décès ; à Bassorah 137 cas et 91 décès.

Dans le vilayet du Bagnad le nombre des nouveaux cas a été de 164 et celui des décès de 119.


L'Union

Compagnie Assurances contre l'Incendie, le Vol et sur la Vie humaine Fondée en 1828 et 1829

Etablie à Paris, en son Hotel, Place Vendôme, 9

*L'Union Incendie* est actuellement, de toutes les Compagnies françaises, celle dont l'encaissement est le plus élevé.

Le total des sinistres payés par *l'Union-Incendie*, depuis sa création, s'élève à *Trois cent soixante-dix-huit millions.*

Assurances sur la Vie entière Mixtes, à terme fixe, dotales

Rentes viagères

Pour tous renseignements et tarifs, s'adresser au siège de la Compagnie, à Paris, ou à M. PÉRIER, agent principal, 39, Boulevard Paoli, à Bastia.

SOUS-VÊTEMENTS HYGIÉNIQUES STÉRILISÉS EN TISSU A MAILLES du Docteur CHAPUT

Les sous-vêtements fabriqués avec le tissu à mailles stérilisé, antirhumatismal, élastique et irrétrécissable du Docteur CHAPUT, présente toutes les qualités préservatrices et curatives des affections goutteuses et d'origine arthritique, etc.

MAISON CARBUCCIA BASTIA

Avez-vous soif?
Prenez quelques gouttes d'Alcool de Menthe de
Ricqlès
dans un verre d'eau sucrée.
Produit hygiénique, il assainit l'eau et préserve de la Cholérine, des épidémies.
HORS CONCOURS PARIS 1900 GRAND PRIX
EXIGER du RICQLÈS

Tuilerie et Briquetterie MÉCANIQUES

USINES à FRANCARDO

F. CHARDON et Cie

Tuiles plates et rondes résistant à la gelée et à l'air salin

Briques creuses, pleines et pressée

Briques à plancher pour fers à I

Cairons et Murettes, grandes briques creuses de 0,50 × 0,15 × 0,15 m. 0,40 × 0,30 × 0,25, spécialement recommandées pour constructions rapides et économiques.

Fabrique de Carreaux en ciment comprimé, uni et à dessins, pour carrelages décoratifs et à bon marché des vestibules, appartements, magasins, églises, etc.

*Envoi sur demande d'échantillons et prix*

FOUR À CHAUX GRASSE SUPÉRIEURE

SCIERIE MÉCANIQUE de Bois

Planches, Bateaux, Chevrons, Lisses, Lattes

Grands Entrepôts de CHAUX Hydraulique, CIMENTS, PLATRES

Fers et Aciers de toutes catégories,

Tuiles, Plomb, Tuyaux, Gouttières

Matériaux de construction de toutes sortes

Prix et qualité défiant toute concurrence

Magasins de vente : BASTIA, 2, Avenue Carnot ; CORTE, Nouvelle Traverse.

Un Ingénieur fournira tous renseignements techniques sur le choix et le mode d'emploi des matériaux.

Émulsion Normale d'Huile de foie de Morue pure

DE NORWÈGE

aux hypophosphites et glycérophosphates de chaux et de soude

préparée par

P.-A. QUILICI

Pharmacien Chimiste

*10, Boulevard du Palais, BASTIA*

Supérieure à toutes les huiles de foie de morue dont elle possède toutes les propriétés bienfaisantes sans en avoir les inconvénients, cette émulsion est facilement digérée et, à cause de son goût agréable, elle est acceptée et même demandée par les enfants.

DÉMÉNAGEMENTS POUR TOUS LES PAYS

DÉPÔT DE CADRES POUR MOBILIERS PRIX TRÈS MODÉRÉS

A. PERDRIGEAN, 7, Route du Cap

Pétrin Mécanique LE « RAPIDE »

**A. MILLOU**

INVENTEUR CONSTRUCTEUR

*17-19, rue de Crimée — MARSEILLE*

**Plus de 1.000 pétrins installés à ce jour**

Modèle 1911 à Cuve tournante.

Frisage *Rapide*. — Travail par *écharpes*. Le plus perfectionné pour la panification.

MÉRIDIONALE CORSE et ALGÉRIENNE

Le voir fonctionner chez M. ROSSI, président du Syndicat des patrons boulangers, à BASTIA.

---

RELIGIEUSE demoiselle accepterait pr garder enfants ou aider ménage en ville. Ecrire : Maison Borot, N° 318, Nantes.

---

**Savon Le CHAT**

Extra Garanti Pur

*Production* 100.000 Kilogr. par Jour

*La plus importante des Savonneries de l'Europe Continentale*

---

**Vin du CAP CORSE au QUINQUINA**

de L. N. MATTEI

*Apéritif*

TONIQUE

Délicieux

Fortifiant

MARQUE DÉPOSÉE

Attention aux Contrefaçons

---

Chaque famille doit avoir un appareil d'Eclairage pour morsilie. Lampe Electrique très pratique.

L'INDISPENSABLE, Lampe Electrique de poche *RADIA* modèle 1911, renommée dans le monde entier. Piles et ampoules de rechange.

En vente chez les Débitants de Tabacs et à Ajaccio, chez M. Léon SERRA, 19, Cours Napoléon

*Exiger la marque RADIA.*

Représentants concessionnaires pour le Département : Maison Ch.-F. POGGIOLI et Cie, Bastia.

---

**Journal Financier Français**

Publié par Léon Gallotti

16, Place du Havre, 16

Ordres de Bourse — Paiement gratuit de Coupons — Conférences



**RHUM FOX-LAND**

**Grande Marque**

55 fûts vides à vendre de 250 à 260 litres.

S'adresser : 28, Bd de Riquier, à Nice.

---

**MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION**

Chaux hydrauliques et Ciments, marques de Villeneuve et Laferge du Teil. — Plâtres gris et blanc. Carreaux-Mosaïques ornement. — Briques pleines et rondes. — Carreaux. — Tomettes — Poterie en poterie et en grès.

**FERS A PLANCHER**

Fers en barres : Plats, Ronds, Carrés, Fil de fer, Ressorts artificiels

TUYAUX EN FONTE, EN GROS

*Appareils Sanitaires*

**Charles CLÉMENT & Cie.**

Entrepôts aux Magasins Généraux à Boulevard de Cardo, 1.

---

*Maison L.-N. MATTEI*

Champagnes de Marque *Bon Marché*

| | | |
|---|---|---|
| Comte Laroche, carte noire. | 2.60 | la bout. |
| Gardey carte bleue . . . | 3.00 | id. |
| Marconnay . . . . . | 3.25 | id. |
| Léon Chandon, carte perle . | 3.50 | id. |
| Coste Folcher, carte bleue . | 4.00 | id. |
| Léon Chandon, carte bleue . | 4.50 | id. |
| Théophile Roeder. . . . | 5.00 | id. |
| Moët et Chandon, carte bleue | 5.20 | id. |
| Louis Roederer. . . . . | 8.50 | id. |

N. B. — Par panier de 12 bouteilles on fera une réduction de prix.

---

*Vient de paraître :*

**L'AGENDA GALLIA**

PRATIQUE — ÉLÉGANT — SOLIDE

Le Mieux Documenté

*Son Format* : 25×15, reliure toile verte
*Son nombre de Pages* : 400 (Une par Jour)
*Ses Renseignements* : l'A.B.C. des Affaires
*Sa Prime* : Une Carte des Chemins de Fer

PRIX : 2 FR. 75

Chez tous les Libraires

HACHETTE & Cie, ÉDITEURS

---

**CHEVEUX** tombés, clairsemés SAUVÉS par le **Hahn**

---

**GRAND BAR SOAVI**

*Cours Sebastiani et rue Neuve Saint-Roch, BASTIA*

Seul Etablissement en Corse préparant instantanément en présence du Consommateur l'incomparable

**CAFÉ-EXPRESS**

et l'exquis

**CHOCOLAT-EXPRESS**

*à 20 centimes la tasse*

Le Directeur-Gérant J. D. OLLAGNIER.

Imprimerie Ollagnier

Le meilleur des Cigare à 10 c. est sans contredit le *CIGARE MATTEI*

Le demander dans tous les débits de tabacs.

---

**Pour faire de bons placements**

et éviter les mauvais il est indispensable d'être renseigné par un journal financier rédigé avec compétence et impartialité. **La Revue de la Bourse et de la Banque** offre toutes garanties à cet égard. Elle publie chaque semaine des Conseils de placements et d'arbitrages très appréciés, des Etudes documentées sur les Entreprises et sur les valeurs en vue, des Informations puisées aux meilleures sources sur les mouvements en préparation, une Revue de la Bourse, les cours et les tirages de toutes les valeurs, le prix net des coupons, la liste des lots non réclamés, etc., etc.

*Demandez au Directeur de la* REVUE DE LA BOURSE ET DE LA BANQUE, *40, rue de la Victoire, Paris, un numéro gratuitement et un journal à l'essai pendant un mois. Vous nous recevrez aussitôt compte de la sûreté de ses informations et de la valeur de ses renseig.* — ABONNEMENT : 5 FRANCS par an. ÉTRANGER : 10 FRANCS.



**PROCHAINS TIRAGES**

15, 25 novembre

1er, 5, 10, 15, 20, 25, 27 décembre

*Un bon Conseil doit toujours être suivi !*

**DES MILLIERS DE LOTS ET DES MILLIONS DE FRANCS**

à gagner — à encaisser

Dans le lot des annonces et promesses offrant aux lecteurs et lectrices de choisir entre presque cyniquement un nombre considérable de millions à gagner ou encaisser d'une opération unique et à la portée de toutes les bourses modestes, il importe de discerner quelle est celle qui leur permettra de se créer à coup sûr un capital absolument garanti qui les mettra tous par un chemin qui n'exigera pas 5 ans, à la grande aisance et pour quelques-uns plus à l'opulence à la richesse.

Mais de la perfection de cette conception tout entière que de la sagesse qui l'a conçue découlent les avantages que peuvent procurer rapidement les lots d'une semblable importance.

Voilà où il vous faut donner un bon coup d'œil et prêter une oreille attentive, car nous allons vous exposer.

Voilà la *Prévoyance Mobilière*, elle est la forme définitive, le dernier et par là le plus récent exemple de la mutualité financière, telle qu'elle est conçue par nos ingénieurs, tels qu'ils ont admis, organisés, et tels qu'elle fonctionne actuellement et qu'elle le fera sous le contrôle de l'Etat.

Incomparable bienfait, actuellement ainsi les bénéficiaires de tous ceux qui, connaissant les profits trop restreints de notre bonne vieille mère Epargne, cherchaient une voie nouvelle qui leur donnerait des avantages plus appréciables, ils combleront d'aise de tels, elle nouvelle sans heurts, en même temps que les plus modestes d'acquérir largement le rêve du bonheur parfait, sont assurés les Mobiliéristes.

| | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|
| 5 Gros Lots de | | UN MILLION | | | |
| 15 | — | 600.000 | Francs. | | |
| 20 | — | 500.000 | — | | |
| 20 | — | 300.000 | — | | |
| 15 | — | 250.000 | — | | |
| 50 | — | 200.000 | — | | |
| 70 | — | 150.000 | — | | |
| 430 | — | 100.000 | — | | |
| 10 Lots de | 75.000 | Francs | 1500 Lots de | 5.000 | Francs |
| 195 | — 50.000 | — | 195 | — 3.000 | — |
| 45 | — 30.000 | — | 60 | — 2.800 | — |
| 230 | — 25.000 | — | 855 | — 2.000 | — |
| 60 | — 20.000 | — | 65 | — 1.500 | — |
| 815 | — 10.000 | — | 180 | — 1.250 | — |
| 90 | — 6.000 | — | 21.855 | — 1.000 | — |

etc., etc., etc.

42.205 LOTS

Plus de 160 MILLIONS de FRANCS

*UN TIRAGE en moyenne tous les trois jours.*

Contre 5 francs, on reçoit 100 NUMÉROS de Titres et l'on participe aux prochains Tirages.

La Revue Mensuelle de cette Société est envoyée gratuitement.

**La Prévoyance Mobilière, 5, Rue de Chantilly, Paris** (9e)

---

**AVIS**

Les frères Maggiotti ont l'honneur de faire connaître au public qu'en plus du service d'affichage, dont ils ont le monopole, ils se tiennent à la disposition de toutes les personnes qui auraient besoin de faire laver et cirer leurs appartements.

Ils se chargent également du battage des tapis à la satisfaction de toutes les personnes qui voudront l'honorer de leur confiance.

S'adresser pour tous renseignements aux frères Maggiotti, rue Napoléon, 13, Bastia.

---

**Cedratine**

LA PLUS EXQUISE

LA PLUS DÉLICIEUSE

LIQUEUR

DE MARQUE

Nie L. N. MATTEI à Bastia (Corse)



TRENTE-SIXIÈME ANNÉE. — N° 314

LUNDI 14 NOVEMBRE 1910

# Le Petit Bastiais

5 CENTIMES — JOURNAL — QUOTIDIEN — 5 CENTIMES

Rédaction & Administration : 6, Boulevard du Palais, Bastia

J.-B. OLLAGNIER, Directeur

Les annonces sont payables d'avance et reçues aux Bureaux du Journal.
Faits divers 1 fr. — Réclames (3e page), 0.75 — Divers, 0.30 — Judiciaires, 0.25

ABONNEMENT (*Payable d'avance*)

| | 1 an | 6 mois | 3 mois | |
|---|---|---|---|---|
| Corse | 20 fr. | 10 fr. | 5 fr. | Union postale, et autres pays le port en sus. |
| Autres Départ. | 22 » | 12 » | 6 » | |

On ne répond pas des manuscrits déposés.


00632

## M. ADOLPHE LANDRY

Peut-être est-il trop tard pour parler de la première intervention de M. Adolphe Landry à la tribune de la Chambre, après surtout que notre ami A.-J. de la Colletta en a, ici-même, dégagé, de sa plume ardente, toute la portée.

Les lecteurs du *Petit Bastiais* ont, sans doute, apprécié comme il convenait le sens politique très élevé, la sagesse de vues remarquable dont a fait preuve, en cette occasion, le jeune député de Calvi. Ont-ils, en revanche, bien discerné tout ce qu'une attitude pareille suppose chez notre compatriote de grand et tranquille courage ?

Qu'on se reporte plutôt pour en bien juger, à la séance précédente, lorsque conspué, outragé, accusé de dictature, M. Briand avait dû, renonçant à dominer le tumulte, dicter aux sténographes la fin de son discours.

Une explosion d'indignation d'une violence inouïe venait de chasser le président du Conseil de la tribune. Et cela pourquoi ? Parce que cet homme politique, envisageant l'hypothèse de la nation elle-même menacée dans son existence par une grève de chemins de fer, avait déclaré que, pour son compte, il n'hésiterait pas, le cas échéant, à assurer le salut de la patrie au prix d'une illégalité.

Il devenait évident, après un semblable accueil, qu'il ne ferait pas bon à n'importe quel député, si rompu qu'on le suppose aux luttes parlementaires, de reprendre, devant le même auditoire, cette thèse si naturelle et qu'on voulait bien trouver si hardie. Et comme on comprend que, décidé, malgré tout, à la faire sienne et à la développer, M. Landry ait conçu quelques appréhensions au moment de s'adresser à ses collègues ! Il allait, lui nouveau venu, et qu'on nous représente comme un timide, affronter, pour ses débuts, un obstacle contre lequel les forces du merveilleux orateur qu'est M. Briand, s'étaient brisées !

Appréhensions vite dissipées ! Il marcha résolument là où son devoir l'appelait, et dans un langage simple et précis, sans fracas de gestes ni de mots, méprisant les interruptions, il donna à cette Chambre affolée une leçon, à la fois, de haute politique et de sang-froid.

On comprend aisément, que dans ce journal, il nous ait plu de rendre un particulier hommage à cette belle intrépidité d'un représentant de la Corse.

La révélation d'une qualité aussi rare en M. Landry, dont on connaissait déjà pour parler comme M. Cruppi « la valeur personnelle considérable » causera dans toute l'Ile — je le note avec plaisir après Colletta — un réel sentiment de réconfort.

M. Landry est résolu, on le sait, à s'atteler avec vigueur à l'œuvre du relèvement moral et économique de l'Ile oubliée.

Il veut, au point de vue moral, donner à l'électeur insulaire une plus claire notion de ses devoirs politiques, l'arracher aux clans, l'ouvrir aux idées. Il tient, dans l'ordre économique, qu'il faut s'attacher, pour aboutir, à la réalisation d'un programme bien délimité dans lequel ne doivent prendre place que des revendications vraiment vitales, d'une urgence unanimement reconnue. Achèvement du réseau ferré, assainissement des plaines, assimilation douanière, tels sont, pour le moment, les articles de ce programme susceptible, dans l'avenir, d'extension.

A mener à bien une pareille tâche, si réduite qu'elle puisse paraître, la bonne volonté n'aurait pas suffi ni même la valeur personnelle. Deux qualités avant tout, devaient se rencontrer chez le représentant qui l'aurait assumée : une ténacité capable de venir à bout de toutes les indifférences, un courage assez fort pour démasquer les hostilités sournoises et braver le ridicule qui s'attache en certains milieux aux choses de Corse.

Le député de Calvi vient de nous montrer qu'au deux entêtement du philosophe il sait joindre un courage d'homme public poussé, à l'occasion, jusqu'à la témérité.

Il s'est attiré, d'un de ses plus éminents contradicteurs, un éloge des plus flatteurs, auquel volontiers nous souscrivons, celui d'être regardé comme *une des espérances* de la République.

Que M. Landry se souvienne qu'il est, à cette heure, *l'espérance* de la Corse !

M.

P.S. — Notre article était composé quand les télégrammes nous ont apporté la nouvelle d'une autre intervention de M. Landry. Il semble, autant qu'on en peut juger par le compte-rendu trop succinct que nous en avons, s'y être inspiré de plus en plus de Dantou, du grand patriote et du maître de l'audace.

Prenant la parole dans la discussion générale du Budget il aurait à la face de ses amis socialistes, partisans pour la plupart de la suppression des budgets de la Guerre et de la Marine, osé proclamer sa particulière sollicitude pour ces deux budgets. La République et la Corse ont décidément bien placé leurs espérances.

## LA SEMAINE PÊLE-MÊLE

*Histoire de Saints.* — *La Saint Glinglin.*

— *L'Heureux Gagnant marseillais.*

— *Y a-t-il encore des Loteries où l'on gagne ?*

Chacun sait, au moins par ouï-dire, que la Toussaint est, depuis un temps immémorial, la fête de tous les Saints, mais oui n'aurait pensé qu'un juge de paix pourrait être appelé à trancher la question de savoir si un saint qui ne se trouve pas sur le calendrier, a aussi sa fête le jour de la Toussaint !

Telle est la question qui a été posée ces jours-ci à un juge de paix parisien. Il s'agissait de deux anciens amis devenus ennemis — cela arrive quelquefois. — L'un avait signé à l'autre un billet qui devait être payable à la Saint Glinglin.

Un beau jour, le créancier s'étant avisé de recouvrer son argent, apprit, non sans stupeur, que la Saint Glinglin tombait justement la semaine des quatre jeudis. Il s'en remit au juge de paix du soin de régler cette affaire, et celui-ci s'en est tiré avec esprit :

« Attendu, dit le jugement, que le débiteur abuse de la confiance de son créancier en fixant l'échéance de son billet à la Saint Glinglin ;

» Attendu, d'autre part, que ce saint ne se trouve pas sur le calendrier ;

» Déclarons le billet échu à la Toussaint, qui est par définition la fête de tous les saints. »

On se souvient que le calendrier révolutionnaire avait supprimé tous les saints. Non seulement à cette époque, on n'eût pas reconnu la Saint Glinglin, mais on faisait volontiers passer devant le tribunal révolutionnaire maints braves gens qui n'avaient d'autre tort que de posséder un patronyme où entrait le mot « saint. » On rapporte notamment ce suggestif dialogue qui eut lieu entre un noble accusé et son juge :

— Ton nom, ci devant ?

— Monsieur de Saint-Cyr.

— Il n'y a plus de *monsieur* !

— De Saint-Cyr.

— Il n'y a plus de *de* ?

— Saint-Cyr.

— Il n'y a plus de *saints* !

— Cyr.

— Il n'y a plus de *sire*...

N'a-t-on pas dit aussi qu'il n'y avait plus de loteries où l'on gagne et que la chance était un vain mot. Or, voici qu'on annonce qu'un modeste forgeron de Seine-et-Oise a gagné le gros lot de cinq cent mille balles du consortium des Loteries de bienfaisance.

C'est déjà bien. Mais un certain *Marseillais, qui a nom Perrin*, déclare aussitôt qu'il lui est arrivé beaucoup plus fort que cela. Il avait pris quatre billets à une loterie organisée par une loterie féministe, et quelle ne fut pas sa surprise, en constatant après le tirage, que l'un de ses numéros avait gagné le gros lot de 500.000 francs, le second 30.000 francs et le troisième 5.000 francs. Quant au quatrième, vous supposez, dans votre simplicité, qu'il n'a rien gagné ? Eh bien, détrompez-vous, le quatrième et dernier billet de M. Perrin a gagné une magnifique automobile !... Il n'y a qu'à Marseille qu'on a de ces veines-là !

**A. Capello.**

## Union Générale des Corses et Amis de la Corse

*Section de Propriano*

Le dimanche, 30 octobre, a eu lieu à Propriano, sous la présidence d'honneur de M. Charles Bartoli, maire, une conférence de notre distingué confrère M. J. de Peretti della Rocca, délégué général de l'« Union générale des Corses et des Amis de la Corse », pour Nice.

M. Carboni, président de la Section de Propriano, a présenté le conférencier à la nombreuse assistance qui se pressait dans la vaste salle de la mairie.

Il a rappelé le passé de M. J. de Peretti della Rocca, appartenant à une des plus vieilles familles Corses, et qui, depuis longtemps déjà, a mis tout son cœur et toute son intelligence au service de la cause qui nous est chère à tous, le relèvement de la petite Patrie.

M. J. de Peretti della Rocca prend ensuite la parole, et dans un langage des plus châtiés, il a su intéresser son auditoire, heureux d'entendre le brillant conférencier.

Il a recherché les causes premières de notre situation dans l'histoire mouvementée de nos pères, en butte aux vexations de l'envahisseur et qui étaient obligés d'avoir

---

18. FEUILLETON DU PETIT BASTIAIS

## LES MÈRES RIVALES

*par Henri Demesse*

PREMIÈRE PARTIE

XIII

— Tu as menti ! Une femme qui attend son amant est inquiète, préoccupée. Elle veille. Rien de ce qui se passe autour d'elle ne lui échappe. Or, ma femme était très calme quand je l'ai quittée. Elle est sortie. Elle est hors de l'hôtel. Elle serait ici si elle attendait quelqu'un à onze heures. Elle observerait, attentive. Elle se parerait pour accueillir celui qu'elle attend.

— Allons, fit Juliette avec son mauvais sourire, ne te berce pas d'un fol espoir. Ta femme est hors de l'hôtel, dis-tu ? Eh bien ! l'heure n'est pas venue encore. Je te l'ai dit, je te le répète, je te l'affirme, j'en suis sûre. A onze heures la femme sera ici ! A onze heures, une servante gagnée introduira ici, sous ton toit, l'amant de la femme !.. Tu auras, avant peu, la preuve qu'il te faut !

— Oh ! si cela est, si tu as dit vrai, fit Robert exaspéré, terrible, je les tuerai ! Oui, je les tuerai tous les deux !

L'écuyère tressaillit. Ainsi, elle avait joué son rôle avec assez d'habileté pour convaincre Robert. Il avait dit qu'il les tuerait tous les deux ! Oui, il avait bien prononcé ces paroles menaçantes. Et, mieux encore, il était homme à tenir parole ! Un éclair de joie illumina les yeux de Juliette. Ainsi, elle allait réussir ! Tout à coup, on entendit au dehors — la fenêtre étant ouverte — le bruit de la grille d'entrée se refermant. Robert et Juliette prêtèrent l'oreille. M. Thomery sentit son cœur battre à coups précipités.

— Quelqu'un vient d'entrer dans l'hôtel, dit Juliette sans diminuer sa joie, car Robert était, à présent, hors d'état de voir ce qui se passait autour de lui.

Le jeune homme s'approcha de la fenêtre. Il revint précipitamment au milieu de la pièce. Il était blême. Il tremblait.

— C'est elle ! dit-il.

— Eh bien ! fit Juliette, à demi-voix, railleuse, que te disais-je ? Elle est exacte.

Robert, terrible, regarda l'écuyère.

— Ah ! tais-toi ! tais-toi ! tais toi ! fit-il de telle façon que Juliette eut peur de son œuvre.

Cependant, M. Thomery écoutait.

— Elle vient ici ! dit-il à voix basse.

Il se tourna vers Juliette.

— Elle vient ici ! Cache-toi ! Va ! Mais, va donc !

Il poussa l'écuyère dans une pièce voisine. Puis, il ouvrit la porte qu'il avait fermée à clé. Il se ranit, enfin, dans son fauteuil et reprit son journal. Il s'efforça de cacher son trouble, de paraître calme. Blanche entra.

Elle était en toilette de ville très simple et de couleur sombre. Elle s'avança jusque vers Robert sans que celui-ci eût semblé s'apercevoir de sa présence. Lorsqu'elle fut tout près de lui, il leva la tête.

— Ah ! c'est toi, ma chère Blanche ! dit-il.

— Oui, je rentre. Mais qu'as-tu donc ? Tu es pâle. Tu n'es pas malade ?

— Non ! Tu sais que j'ai souffert aujourd'hui. Ce n'est rien. De l'énervement, voilà tout ! Mais tu ne m'avais pas dit que tu devais sortir.

— En effet, dit madame Thomery, non sans se troubler, — or, son trouble n'échappa point à Robert qui l'observait, — en effet, j'ai dû sortir après toi pour voir madame de Noireterre, mon excellente amie. J'ai été prévenue dans la soirée, après ton départ, qu'elle était souffrante et qu'elle désirait me voir.

— Ah ! Et comment va-t-elle ?

— Hélas ! elle ne va pas bien. La pauvre enfant est phtisique, tu le sais. Elle est perdue ! Son mari, qui l'adore, est au désespoir.

— Pauvre femme !

— Oh ! le mari est plus à plaindre. Il restera, lui. Et lorsqu'on s'aime comme eux, quand l'un des deux s'en va, c'est sur le sort de celui qui reste qu'il faut s'apitoyer. Oh ! perdre ainsi celui qu'on aime ! Etre condamné à traîner seul sur la terre une existence brisée ! Quelle abominable torture ! Moi, du moins, je ne souffrirais pas longtemps !

— Ah ! toi, tu ne souffrirais pas longtemps !

— En doutes-tu ? répondit Blanche tendrement. Sans reproche, Robert, toi, ma joie, mon bonheur, mon orgueil, ma vie, j'ai vécu tristement, loin de toi, pendant quelque temps. Mais je connaissais ton cœur, mon Robert bien aimé. J'espérais ! Je savais que tu me reviendrais ! Cet espoir m'a soutenue. Sans cet espoir, je serais morte !

— Tu m'aimes donc bien, ma chère âme ?

— Ah ! Robert, si je t'aime ! Je t'aime ! Je te révère, je te respecte, je t'adore ! Tu es tout pour moi ! Tout ! Mon cœur est plein de toi ! Je donnerai ma vie pour t'épargner un souci, un ennui, un chagrin ! Et tu le sais bien. Il n'y a qu'un être, ici-bas, que j'aime autant que toi ; mais tu n'en dois pas être jaloux : c'est notre fille, notre petite Edwige, chère et adorable créature qui fera d'une notre vieillesse, gage de notre jeune amour en qui nous nous sentirons revivre.

Robert s'arracha à son étreinte. Il se leva.

— Oui ! dit-il d'une voix forte. Je sais que tu go aimes. Je le sais. Je te crois !

Blanche étonnée le regarda.

— Qu'as-tu donc ? lui dit elle, surprise, inquiète. Que se passe-t-il en toi ? On dirait que tu souffres, Robert ?

— Rien ! Je suis énervé, voilà tout !

Et il regarda sa femme fixement.

— Quand tu es entrée, je lisais ce journal, fit-il d'une voix vibrante Or, j'y ai trouvé le récit d'un horrible drame. Il y a vraiment des choses atroces dans l'existence ! Il s'agit d'un jeune homme qui, marié depuis deux ans et ayant un enfant, une fille comme nous, — adorait sa femme. Un soir, comme il rentrait chez lui, — on ne l'attendait pas ! — il trouve sa femme avec un autre ! L'infâme créature avait un amant !

La jeune femme tressaillit et, surprise, regarda son mari. Robert, cette fois encore, constata son émoi et se méprit sur la cause qui le produisait.

— Comme elle se trouble !

Et cependant :

— Alors, affolé, le mari prit une arme qui se trouva sous sa main.

— Et il tua sa femme !

— Il les tua tous les deux ! fit Robert, en proie à une exaltation excessive.

— Horreur ! fit Blanche épouvantée.

Et elle tomba dans un fauteuil. Tout à coup, des heures et depuis longtemps, Madame Thomery tressaillit. Le pauvre Robert remarqua son tressaillement.

plus souvent l'escopette que la charrue à la main.

Passant au but que poursuit l'Union, il a montré que le mouvement actuel n'est que le résultante de l'indifférence des pouvoirs publics et de l'inertie de ceux qui ont eu pour charge de faire connaître nos besoins, c'est-à-dire de nos représentants qui oublient trop vite — après la fermeture des scrutins — les promesses primitivement faites.

« Ce n'est pas, a-t-il ajouté, pour les détrôner que nous nous agitons, mais c'est plutôt pour les réveiller de leur torpeur.

» Et voilà pourquoi s'est fondée « l'Union générale des Corses et des Amis de la Corse, » qui s'est donnée pour but de poursuivre la réalisation de nos justes revendications. »

Des bravos soulignent les paroles généreuses du conférencier, qui nous a ensuite procuré l'émotion la plus sincère en nous déclamant le poème à la Corse et les vers sur l'Assemblée de Corte et la bataille de Pontenovo.

Ces poèmes, animés du patriotisme le plus ardent, rappelant tes pages nobles et fières de notre histoire insulaire, ont produit sur l'assistance une impression profonde.

Une ovation a été faite au délicat poète, et M. le Maire de Propriano l'a chaudement félicité au nom de tous ses concitoyens.

Souhaitons maintenant que la bonne parole de M. J. de Peretti della Rocca soit entendue et que la phalange des unionistes aille toujours grossissant.

## *Concours Spécial*

DE LA

## Race Ovine Corse à Vescovato

*Les 26 et 27 novembre 1910*

Nous, Préfet de la Corse,

Vu la décision de M. le Ministre de l'Agriculture en date du 12 février 1910 allouant une subvention de 750 frs pour la tenue d'un Concours de Race ovine en Corse en 1910 ;

Vu la délibération du Conseil municipal de Vescovato en date du 28 juillet allouant une subvention de 400 frs pour le dit concours ;

Vu le programme élaboré par la Commission spéciale,

Arrêtons :

Article premier. — Le concours spécial de la race ovine Corse se tiendra en 1910 à Vescovato.

Il s'ouvrira dans cette ville le samedi 26 novembre et sera clos le 27 au soir.

Art. 2. — Tous les propriétaires de troupeaux résidant en Corse pourront prendre part au concours.

Art. 3. — La Race ovine corse pure présente les caractères suivants :

Tête fine, face longue, étroite, chanfrein légèrement bruqué chez le bélier, bu-qure à peine sensible chez la brebis, oreilles petites.

Chez le bélier cornes fortes, enroulées en spirale régulière, insérées en arrière du front suivant un angle droit ou subaigu, fortement annelées.

Chez la brebis, cornes réduites, aplaties, courtes, ou absence de cornes.

La toison du bélier s'arrête en arrière du front et couvre les membres antérieurs un peu au-dessous du jarret. Chez la brebis, la laine manque entièrement aux membres et sous le ventre.

Taille moyenne : bélier. 0 m 59.

Conformations : corps régulier, dos droit, croupe étroite, gigot peu développé, membres remarquablement fins, queue longue.

Aptitude laitière marquée donnant un lait riche en matière sèche.

Art. 4. — Un exposant ne pourra présenter qu'un lot dans le premier groupe et qu'un lot dans chacune des sections des deuxième et troisième groupes.

Art. 5. — Le jury comprenant 12 membres sera nommé par M. le Ministre de l'Agriculture sur la proposition de M. le Préfet de la Corse.

Il aura pour Président d'honneur M. le Préfet de la Corse et pour Président l'Inspecteur de l'Agriculture de la 6e région ou son délégué, le Commissaire général du Concours.

Art. 6. — M. Pasquelle, professeur départemental d'Agriculture, remplira les fonctions de Commissaire général du Concours.

Dans le cas où des vacances viendraient à se produire dans le Jury, le Commissaire général pourra remplacer d'urgence les membres absents.

Art. 7. — Aucun membre du Jury ne pourra prendre part au Concours en qualité d'exposant.

Nul ne pourra remplir les fonctions de juré s'il est l'associé, le père, le fils, le frère, le beau-frère, le gendre d'un exposant ou s'il est à son service.

Les exposants pourront réclamer avant le commencement des opérations de classement tout juré qui se trouverait dans les conditions énoncées au paragraphe précédent. Toute demande de récusation ultérieure sera considérée comme nulle et non avenue.

Art. 8. — Le Jury dans ses décisions se conformera strictement aux règles édictées par le règlement.

Chaque membre, en acceptant la mission qui lui est confiée, doit répondre à M. le Préfet de la Corse qu'il accepte la description de la race telle qu'elle est donnée à l'article 3 ci-dessus.

Le Jury pourra après entente avec le Commissaire général, faire des virements de prix d'une section à l'autre, suivant le nombre et la qualité des animaux exposés.

Les jugements seront prononcés à la majorité des voix ; s'il y a partage la voix du Président sera prépondérante.

Les décisions seront constatées dans un procès-verbal unique signé des membres du Jury.

Art. 9. — Ne pourront être admises dans l'enceinte du concours que les récompenses décernées par le Jury officiel.

Art. 10. — Le Commissaire général seul est chargé de l'organisation, de la direction et de la police du concours.

Sur sa proposition un ou plusieurs commissaires pourront être nommés par M. le Préfet de la Corse afin de le seconder pour recevoir et faire placer les animaux, veiller à la bonne et prompte exécution des opérations du Jury.

Art. 11. — Les frais de conduite et de transport seront supportés par les exposants d'après le tarif réduit qui sera demandé à la Cie du chemin de fer départemental, à la condition de justifier de l'admission au concours, en présentant un certificat délivré par le Préfet de la Corse ou le Commissaire général.

Les exposants devront présenter eux-mêmes leurs animaux ou se faire représenter par un délégué qui donnera à ceux-ci tous les soins nécessaires.

Art. 12. — Pour être admis à exposer on doit adresser à M. le Préfet de la Corse à Ajaccio, une déclaration écrite conforme au modèle. Cette déclaration devra parvenir à la Préfecture avant le 17 novembre, délai de rigueur.

Elle comprendra : le nom et la résidence du propriétaire, les groupes, sections et divisions dans lesquels les animaux doivent concourir ; leur âge, origine et durée de possession.

Les formules de déclaration sont à la disposition des intéressés dans les bureaux de la Préfecture et des Sous-Préfectures et à la mairie de Vescovato.

Art. 13. — Tout exposant qui sera convaincu d'avoir fait une fausse déclaration, non seulement sera privé des prix qu'il aura obtenus dans le présent concours, mais pourra encore être exclu de tous les concours agricoles ultérieurs, pour un temps plus ou moins long.

Les exposants d'animaux sont responsables de leurs déclarations, et si, par leur fait et volontairement les animaux sont mal classés et reconnus tels par le Jury, ils devront être mis hors concours.

Le Jury peut toutefois déclarer un animal mal déclaré par suite d'erreur et l'admettre à concourir pour les récompenses de la nouvelle catégorie où il est placé.

Art. 14. — Aucun animal ne pourra être amené avant la fin du concours sous quelque prétexte que ce soit, sans l'autorisation expresse du Commissaire général.

Art. 15. — Les exposants n'auront à supporter que les frais de transport, de garde, de nourriture et de parcage de leur bétail.

Art. 16. — Les prix accordés par M. le Ministre de l'Agriculture au nom du Gouvernement de la République française seront répartis de la manière suivante :

Premier groupe : — 1re Section : — Troupeaux transhumants de 25 brebis et 2 béliers ayant de 4 à 6 dents de remplacement : 1er prix 100 francs, 2e prix 60, 3e prix 30 ; — 2me Section. — Troupeaux sédentaires de 25 brebis et 2 béliers ayant de 4 à 6 dents de remplacement : 1er prix 100 francs, 2e prix 60, 3e prix 30 ; — Une médaille d'argent et 2 de bronze seront accordées aux 3 troupeaux jugés les meilleurs dans le groupe.

Deuxième groupe : — 1re Section : — Béliers sans dents de remplacement : 1re division, lots de 4 béliers transhumants, 1er prix 30 francs, 2e prix 20 ; — 2me division, lots de 4 béliers sédentaires, 1er prix 30 francs, 2e prix 20 ; — 2me Section : — Béliers ayant 4 dents de remplacement : 1re division, lots de 4 béliers transhumants, 1er prix 30 francs, 2e prix 20 ; — 2me division, lots de 4 béliers sédentaires, 1er prix 30 francs, 2e prix 20 ; — Une médaille d'argent et 3 de bronze seront accordées aux 3 troupeaux jugés les meilleurs dans le groupe.

Troisième groupe : — 1re Section : — Lots de 10 agnelles sans dents de remplacement, 1er prix 40 francs, 2e prix 30, 3e prix 20 ; — 2me Section : — Lots de 10 femelles saillies ou pleines ayant 2 dents de remplacement, 1er prix 40 francs, 2e prix 30, 3e prix 20. — Une médaille d'argent et 2 de bronze seront accordées aux 3 lots jugés les meilleurs dans le groupe.

Parties des primes en argent pourra être remplacée par des médailles

Prix d'Honneur. Un prix d'honneur consistant en une médaille de vermeil et une somme de 100 frs pourra être attribué au lot d'ensemble reconnu le meilleur parmi les lots primés.

Art. 17. — Les différentes opérations du Concours sont réglées ainsi qu'il suit :

Samedi 26 novembre. — De 7 heures du matin à 11 heures : Réception des animaux. — 1 heure du soir : Opérations du Jury. Entrée du public admis dès après les opérations du Jury.

Dimanche 27. — Exposition du Concours. — Le matin : Délibération du Jury — A 3 heures du soir : Proclamation des récompenses.

Art. 18. — Le montant des prix sera payé aux exposants qui les auront obtenus ou à leurs fondés de pouvoirs réguliers aux jours et heures qui seront indiqués par le Commissaire général.

Art. 19. — Le présent Règlement sera imprimé en placard et publié dans les communes intéressées ; il sera en outre inséré au *Recueil des Actes administratifs*.

Ajaccio, le 3 novembre 1910.

*Le Préfet de la Corse,*
C. BUELLET.

## Société protectrice des Animaux

Nous relevons dans un grand journal américain *La Prière du Cheval*, que le chef de la police de New-York, plein de sollicitude pour les animaux, a fait afficher dans toutes les écuries placées sous le contrôle de la police.

Voici cette prière :

« Je te soumets, maître, ma prière.

» Nourris-moi et calme ma soif après le travail et la peine de la journée, donne-moi asile dans une écurie propre. Parle-moi, car ta voix est plus efficace que les rênes et le fouet. Caresse-moi et apprends-moi à travailler avec bonne volonté et ne tire pas sur les rênes dans les descentes. Si je ne te comprends pas tout de suite, ne te hâte pas de saisir le fouet, mais vérifie plutôt les rênes pour voir si elles ne sont pas emmêlées, regarde si le fer ne blesse pas le pied. Si je parais désigner le fourrage, examine mes dents. Ne me coupe pas la queue, car elle est ma seule défense contre les mouches qui m'agacent et me tourmentent. Mon cher Maître, lorsque l'âge m'aura rendu faible ou invalide, ne me condamne pas à la mort par la faim. Juge moi et tue moi toi-même pour que je ne souffre pas inutilement. Enfin, pardonne-moi de venir à toi avec cette prière au nom de celui qui est né, lui aussi, dans une étable. »

Cette prière est faite pour toucher le cœur des cochers, charretiers et conducteurs humains. Pour ceux qui tiennent beaucoup plus de la brute que de l'homme civilisé, nous faisons un appel aux autorités chargées de faire respecter les lois existantes, et qui doivent être appliquées en Corse comme partout ailleurs.

## BULLETIN FINANCIER

Paris, 9 novembre.

A l'indécision du début n'a pas tardé à succéder un certain raffermissement qui s'est manifesté sur les valeurs industrielles et de transports. Notre Rente gagne 5 centimes à 96 22. A part le Portugais en avance à 65.45, les Fonds Etrangers sont calmes. Les Grandes Institutions de Crédit gardent toute leur fermeté

La souscription aux 50.000 obligations à 1/2 0/0 or du chemin de fer Saint-Louis à San Francisco a lieu aujourd'hui aux guichets du Crédit Mobilier Français et de la Banque de l'Union Parisienne. Prix 477.50 obligation de 516 frs.

A partir d'aujourd'hui 10 novembre, les 80 000 Bons du Trésor hellénique, obligations 3 0/0 or 19 0/0 de 500 frs, d'un intérêt annuel de 25 frs et remboursables au pair au plus tard le 31 octobre 1918, seront offerts au public à 405 frs. On souscrit au Comptoir National d'Escompte, à la Banque de Paris, à la Société Générale et à la Banque de l'Union Parisienne.


# ANEMIE

L'Anémie projette une ombre sur l'existence de la femme. Elle dépérit, privée de forces, privée de joies. Peu à peu, une pâleur mortelle décolore ses joues, ses yeux sont voilés de tristesse, son allure devient languissante et chacune de ses attitudes décèle sa faiblesse, son épuisement. Si elle néglige son mal, bientôt apparaîtront les irrémédiables symptômes de la phtisie.

Du sang riche et pur lui est nécessaire. Donnez-lui les **Pilules Pink pour Personnes Pâles** dès aujourd'hui, car elles donnent du sang riche et pur avec chaque pilule. Les Pilules Pink donnent des forces, de l'appétit, de bonnes digestions ; elles tonifient le système nerveux et font retrouver la joie et le charme que procure la santé parfaite :

GUÉRISONS

Vierzy (comme les Pilules Pink ont rapidement rétabli la santé de Mlle Clémentine Chaboulin de Vierzy (Aisne), qui depuis deux ans souffrait d'anémie, de faiblesse générale et avait reçu plusieurs traitements sans succès. Mlle Chaboulin nous écrit :

« Je suis heureuse de vous faire part de ma guérison par les Pilules Pink. Depuis deux ans je souffrais d'une anémie grave. Je maigrissais tous les jours, j'avais très pâle, et aux faiblesses succédaient d'affreuses migraines tenaces, des palpitations de cœur et une grande oppression. J'ai vu divers médecins, mais sans obtenir de soulagement. On m'a enfin fait prendre les Pilules Pink et toutes vos bonnes pilules m'ont fait du bien. Je me porte très bien maintenant. »

De Mlle Marguerite Fleury, chez M. Picque, instituteur à Grivesille, par Bessan-sur-Hâgne (Manche), nous écrit :

« Depuis plus de six mois j'étais malade et maigrissais tous les soirs, aux mêmes heures les jours plus nuisibles, de n'avais plus de forces, j'étais pâle, et mes lèvres, mes joues n'avaient plus de couleurs. J'avais complètement perdu l'appétit et j'étais très sujette aux vertiges et aux battements de cœur. Vos Pilules Pink ont eu bien facilement raison de tous ces maux et tout le monde ici me demande comment j'ai pu être rétablie en si peu de temps. »

**PILULES PINK**
**pour Personnes Pâles**

On trouve les Pilules Pink dans toutes les pharmacies et au dépôt : Pharmacie Cadiot, 23, rue Bolta, Paris ; 3 fr. 50 la boîte ; 17 fr. 50 les 6 boîtes, franco.


Le Crédit Foncier de l'Uruguay est actif à 331.50.

L'action Mines de Cuivre de Whim Well passe à 43 frs ; le dividende de l'exercice 1909 a été de 3.75 par titre.

L'obligation 3 0/0 Chemin de Fer de l'Est Central Chilien se négocie depuis quelques jours au marché en banque où elle est recherchée à 475.

Peu de changement en Chemins Français.

## GAZETTE DÉPARTEMENTALE

VELONE-ORNETO. — Ces jours derniers, a été célébré à Velone Orneto, le mariage de Mlle Battaglini Marie-Françoise avec M. Valé, retraité, à Ponta-Acquatella.

La mariée fort gracieuse dans sa toilette virginale, a été conduite à l'autel par M. Timoni, brigadier des douanes, à Bastia.

Une nombreuse assistance, dans laquelle on remarquait Mme et M. Guerrini, maire de Velone ; M. Bonconi, étudiant en droit ; M. Santolini et sa famille ; M. Venturini, propriétaire, à Ponta Acquatella ; M. Orsini, etc., était venue apporter aux nouveaux époux, l'expression de ses sympathies.

Le repas de noces, des mieux agencés, a été servi chez M. Battaglini, père de la mariée.

Au champagne, M. Venturini Charles s'est fait l'interprète de tous en exprimant aux nouveaux mariés, en un langage des mieux sentis des vœux cordiaux de bonheur et de longue prospérité.

Les nouveaux mariés sont partis pour Marseille, le soir même, en voyage de noces.

Nous leur adressons nos meilleurs souhaits de bonheur.

MELA. — Sont attribués à la commune de Mela, à défaut de bureau de bienfaisance, les biens ayant appartenu à la fabrique de l'église de Mela, et actuellement placés sous séquestre, la présente attribution faite sous la condition par la commune d'affecter tous les revenus ou produits des dits biens au service des secours de bienfaisance.

Le paiement des dettes régulières ou légales de l'ancienne fabrique de l'église de Mela sera à la charge de la commune attributaire conformément à la délibération du Conseil municipal en date du 21 novembre 1909.

## *Postes et Télégraphes*

*Retrait de la franchise postale aux troupes opérant sur la frontière Algéro-Marocaine.*

L'Administration des Postes et des Télégraphes fait connaître qu'à partir du 1er décembre prochain, les troupes opérant sur la frontière Algéro-Marocaine cesseront d'être considérées comme faisant partie de celles opérant au Maroc et ne pourront plus bénéficier des franchises postales consenties aux troupes en campagne.

Par conséquent, les correspondances à l'adresse ou en provenance des militaires opérant sur la frontière sus indiquée, et qui seront confiées à la poste à partir du 1er décembre prochain, seront soumises à la taxe. A partir de la même date, les mandats de poste adressés aux militaires servis ou par eux, seront également soumis au droit de commission ordinaire.

Seuls, les militaires et marins en station au Maroc ou en traitement dans les hôpitaux ou ambulances, continueront à bénéficier des franchises postales qui leur ont été consenties en 1907.

## *Petite Gazette*

Variations Atmosphériques du 13 novembre

Thermomètre. — 7 heures du matin + 10°2 à midi 15° + à 5 heures du soir + 10°2
Maxima + 16° Minima + 8°.
Baromètre. — 7 heures du matin, 761 mm. à midi, 765 mm., 5 heures du soir, 768 mm.
Dans la matinée, Calme.
Dans l'après-midi, id.
Etat du ciel : le matin, Découvert.
l'après-midi, id.

### Faculté de médecine

M. Poggi Louis-Félix, de Saint-Florent, qui a fait de brillantes études au lycée de Bastia, a été reçu avec succès à son examen d'anatomie devant la Faculté de Médecine de Marseille.

Toutes nos félicitations.

### Ponts et Chaussées

M. Costantini, qui a été nommé commis des Ponts et Chaussées de 3e classe, a été affecté aux travaux publics de la Régence de Tunis.

### Entre femmes

Sans respect pour le voisinage de l'église Sainte-Marie, deux revendeuses, N. Cécile et C. Elisa, amentèrent hier matin les habitants de la rue Notre-Dame.

Pour un motif des plus futiles les deux revendeuses se sont décernées toutes sortes de noms d'oiseaux — y compris ceux de quadrupèdes mammifères et à cornes — avec tellement de bonne grâce et un entrain si endiablé que dame police, survenant, verbalisa sans hésitation.

### Palmes académiques

M. Muraccioli Charles, caissier économe à la Cie des chemins de fer du Sud de la France, à Colombes, est nommé officier de l'instruction publique ; — sont nommés officiers d'Académie, MM. le lieutenant Ferrandi, de l'infanterie coloniale, en mission au Niger-Tchad ; Giovanni Jules-Antoine, vice-président du conseurs fédéral de gymnastique de Constantine ; le lieutenant de vaisseau Jourdan Roch-Vincent-Louis, commandant un torpilleur à Charbourg ; Orsini Pierre, membre du syndicat de la presse municipale parisienne ; Poggi Jean-Paul, contrôleur du mont-de-piété d'Oran ; Santolini Jules Mathieu, conseiller municipal de Poggio-Mezzana ; Susini Joseph, secrétaire général de la préfecture du Morbihan ; Vecchiorini François-Louis commissaire spécial de la police des chemins de fer de Villerupt.

### Contraventions

L'agent de service place du marché a dressé hier matin procès-verbal contre deux revendeuses ; l'une pour avoir enlevé une dalle afin d'y planter un poteau destiné à fixer une tente, l'autre pour avoir vendu du cabri sans avoir affiché son tarif des prix, conformément à l'arrêté municipal.

### Le « Miroir des Modes »

Avant de faire vos achats pour la saison d'hiver, nous vous recommandons, Mesdames, de vous procurer le « Miroir des Modes » de novembre, car, dans ce numéro, vous trouverez une collection parfaite de modèles nouveaux et élégants pour toutes les circonstances et pour tous les goûts. De la lingerie pour dames et pour enfants, des articles de fantaisie, et des modèles pour poupées y sont également compris.

Nous montrons en plus des dessins décalquables et des chapeaux à la mode. Notre cours de coupe traite d'une jaquette tailleur de style ravissant ; nos ouvrages pratiques citent des gentils travaux pouvant déjà servir à confectionner des étrennes.

D'intéressants articles de genre varié et de petites nouvelles ajoutent leur charme au journal, qui est complété par deux patrons gratuits, valant à eux seulement plus que le prix demandé pour le « Miroir » : un manteau de soir pour dames, et une blouse pour garçonnets, juste ce qu'il faut pour habiller gentiment le petit monde pour les soirées et les cérémonies de cet hiver.

Prix du « Miroir » : 1 franc. — En vente chez tous les Libraires.

### Avis

*Le Docteur PARAVICINI* a l'honneur de prévenir le public qu'il vient d'ouvrir son cabinet médical à Bastia, Place Saint Nicolas, 9, (1er étage).

Consultations tous les jours de 2 heures à 5 heures, (dimanche excepté).

### Journal de l'Université

Le numéro du *Journal de l'Université* du 15 octobre donne le programme des remarquables conférences qui seront faites cet hiver à l'Université de la rue Saint-Georges, par MM. Edmond Rostand, Rosamonde Rostand, Jean Richepin, Marcel Prévost, Henri Lavedan, Brieux, le marquis de Ségur, Raymond Poincaré, Frédéric Masson, Courteline, Tristan Bernard, Nozière, Pierre Wolff, Henri Robert, Adolphe Brisson... Quiconque porte un grand nom à Paris parle à l'Université des *Annales*.

En vente partout : 60 centimes.

### Maladies des Yeux

*Nez, Oreilles et Gorge.*

Le cabinet du docteur RLIACHEF, médecin oculiste de Paris, est transféré 25, Bd Paoli, 25, Bastia.

Consultations tous les jours de 10 h. à 4 heures, pour toutes maladies des **Yeux, Nez, Oreilles et Larynx.**

### C serniers

Les casernicrs du génie de 2e classe : Marchetti, à Rodez et Casanova, à Menton, sont promus à la 1re classe.

### Objet perdu

Un porte-monnaie, contenant une assez forte somme, a été perdu dans la soirée du dimanche 30 octobre.

Prière de le rapporter aux bureaux du *Petit Bastiais* contre récompense.

### Important

Le type « sec » dans les Rhums comme dans les Champagnes exige la qualité et la vieillesse. *LE RHUM GRANDS MORNES DE GET FRÈRES* revêt toutes ces perfections : il est sec, pur, authentique et vieux.

(Avis des sommités médicales)

### A louer

Un appartement complètement remis à neuf, composé de 9 pièces, rue de l'Opéra, numéro 18, au 2e étage.


*SOUS-VÊTEMENTS*
HYGIÉNIQUES STÉRILISÉS
EN TISSU A MAILLES
**du Docteur CHAPUT**

Les sous-vêtements fabriqués avec le tissu à mailles stérilisé, antirhumatismal, élastique et irrétrécissable du Docteur CHAPUT, présente toutes les qualités préservatrices et curatives des affections goutteuses et d'origine arthritique, etc.

MAISON CARBUCCIA
BASTIA

**Lampes électriques**
**DE POCHE**
*Nouveaux modèles 1910*

Ces lampes grands modèles, ne sont vendues que chez

M. A. GIUDICELLI
29, *Boulevard Paoli, Bastia*
*Seul dépositaire pour la Corse*

La Maison tient à la disposition de ses clients des piles de rechange.

**Très Prochainement**
*Ouverture*
**des Ateliers de Photographie**
**J. MORETTI**
*Successeur de Paccioni*
Boulevard Saint-Angelo
en face le Petit Lycée
près du Palais de Justice
**BASTIA**


# DERNIÈRES NOUVELLES

00633

Service télégraphique spécial du *Petit Bastiais*

## LE BUDGET AU SÉNAT

Paris, 13 novembre.

La Commission des finances du Sénat se réunira demain à 2 heures, au Luxembourg, pour l'examen du budget de l'exercice 1911.

## EN ITALIE

## LE MARIAGE du Prince Victor Napoléon

Turin, 13 novembre.

A l'occasion du mariage du prince Victor Napoléon, qui sera célébré demain, la princesse Clotilde offre ce soir un grand dîner, au château de Moncalieri.

La princesse Clotilde aura à sa droite la princesse Clémentine de Belgique, et à sa gauche le prince Victor

Assisteront à ce dîner : la comtesse de Flandre, la princesse Laetitia et ses fils, le duc Philippe de Saxe-Cobourg-Gotha, le prince de Ligne-Arenberg, le prince Louis-Napoléon, le duc d'Aosta, le ministre de Belgique à Rome, et quelques intimes de la princesse Clotilde.

## EN ANGLETERRE

## Pour la Grâce de Crippen

Londres, 13 novembre.

Des pétitions, demandant la grâce du docteur Crippen circulent, depuis plusieurs jours, dans tous les quartiers de Londres.

Les signatures affluent.

Les personnes qui se sont mises à la tête du mouvement espèrent pouvoir remettre ces pétitions à S. M. le roi Georges avant la fin de la semaine.

On sait que l'exécution du dentiste aussain est fixée au 24 novembre courant.

## EN ESPAGNE

## Une Femme de chambre
*tuée dans la rue*
*par 17 coups de couteau*

Barcelone, 12 novembre.

Hier soir, vers minuit, des agents de police, en faisant leur ronde dans un des quartiers peu fréquentés de Barcelone, entendirent des gémissements de femme. Ils accoururent et trouvèrent étendue sur le sol, dans un vestibule, une jeune femme qui baignait dans son sang. Celle-ci expirait peu après.

Les agents transportèrent le cadavre à la Morgue après l'arrivée des autorités judiciaires.

La victime est une femme de chambre, âgée de 23 ans, au service d'un jeune ménage. Elle avait un caractère léger et entretenait des relations avec un garçon de brasserie.

Hier soir les deux amants, pour des raisons encore inconnues, se prirent de querelle, et c'est alors que le garçon de brasserie lui porta dix-sept coups de couteau.

La victime a l'épaule gauche traversée de part en part, elle porte à la main droite une large blessure, elle a la poitrine criblée de coups de lame et une blessure, sans doute celle qui lui a donné la mort, au côté gauche, qui lui a percé le cœur.

## MEXICO

## Les Manifestations contre les Etats-Unis

Paris, 13 novembre.

Des télégrammes de Mexico annoncent que la situation devient de plus en plus tendue entre le Mexique et les Etats-Unis.

A la suite d'un lynchage à Rockspringe (Texas), d'un sujet mexicain, le nommé Antonia Rodrigues, les étudiants de Mexico, auxquels s'était joinie une foule curieuse, se sont livrés à des manifestations contre les Etats-Unis.

Les journaux publient des articles violents qui excitent la population.

De graves troubles sont à craindre.

De nombreuses patrouilles de police à cheval sillonnent la ville qui semble être en état de siège.

## EN AUTRICHE

## DUEL TRAGIQUE

Vienne, 13 novembre.

Un duel étrange a eu lieu hier, dans une cour de caserne, à Wothkowitz, en Moravie.

Les adversaires étaient un maréchal des logis de cavalerie et un sous-officier d'infanterie ; ils devaient chacun se servir de leur arme personnelle. Le premier avait donc son grand sabre ; le second, sa baïonnette dans le ventre.

Un des témoins du duel s'est évanoui d'effroi et, en tombant, s'est fendu le crâne.

Le sous-officier, qui avait tué le maréchal des logis, a tenté de se suicider, mais il en fut empêché à temps.

On l'a écroué à la prison militaire.

## NANTES

## JEUNES RASTAS arrêtés

Paris, 13 novembre.

Aujourd'hui sont arrivés, sous l'escorte de la gendarmerie, les nommés Léopold de Capet, dit vicomte de Saardis, âgé de 17 ans, et Armand Fey, dit baron Hubert de Toubiac, âgé de 16 ans, qui s'étaient constitués prisonniers vendredi dernier, à Paris, dans les circonstances suivantes :

Employés en qualité de comptables dans une maison de commerce de Nantes, les deux jeunes tirés avaient tenté de voler la caisse de leur patron.

Surpris par la femme du gérant, Mme Gest, au moment où ils faisaient leur coup, ils avaient appliqué l'un au revolver, l'autre un poignard sur la tempe de leur victime et avaient pris la fuite aux cris poussés par cette dernière.

Dans l'interrogatoire que leur fit subir le magistrat instructeur les soi-dit aut vicomte de Saardis et baron Hubert de Toubiac ont déclaré s'être rendus de Nantes à Vertoux, en automobile, puis avoir pris le train pour La Rochelle, où ils se seraient débarrassés de leurs armes, et enfin être retournés à Paris, où ils se sont constitués prisonniers à la Sûreté générale.

Quant au mobile qui les a poussés à commettre cette tentative de vol, les deux jeunes rastas ont cyniquement avoué que c'était « pour faire la noce ».

## *Ministère de la Guerre*

9e RÉGIMENT D'ARTILLERIE DE MONTAGNE
*Groupe de Corse*

Adjudication à Bastia, le samedi 10 décembre 1910,

1° De la vente des os et eaux grasses ;

2° De la vente des fumiers provenant des quartiers de Terra, Fango, Saint-Joseph, 3 lots, 1 lot pour chaque quartier).

Les pièces nécessaires pour prendre part à l'adjudication doivent parvenir, avant le 9 décembre, au Président de la Commission des Ordinaires.


**Agence Bastiaise**
DE FACTAGE ET CAMIONNAGE
COMMISSIONNAIRES
*Agréés*
*par la Cie des Chemins de fer Départementaux*

Bureau : 6, rue de la Gare, et 13, rue Napoléon (au dépôt des *Eaux de Vichy et Vals*).

Services de colis, bagages et déménagements à prix réduits, en gare, aux bateaux, hôtels et à domicile.

Renseignements et dépôt de bagages. — Location gratuite d'appartements. — Expéditions et transit pour toutes destinations.

*Avis important.* — Cette agence, dont le personnel porte une casquette coiffe blanche avec la mention (Agence Bastiaise), se charge de toutes les formalités de douane, et offre toutes les garanties pour les colis qui lui sont confiés.

Les prix sont de 0,60 par colis ordinaire et 0,50 par colis à main transportés.

N. B. — L'Agence Bastiaise a l'honneur d'informer Messieurs les propriétaires d'immeubles qu'elle se charge, à titre gracieux, de la location des appartements que leur seront signalés.

*Dépôt spécial*
des Eaux Minérales Naturelles
DE LA
SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DES EAUX DE VICHY
ET DES GRANDES SOURCES DE VICHY
pour la Corse
BASTIA, 10, rue Napoléon

Vichy Lardy. — Source froide, la plus riche de Vichy. Estomac de fer, intestins lâches, etc.

Vichy Parguil. — Eau purgative française bien supérieure à toutes les Eaux étrangères, sans goût, ne fatiguant pas l'estomac.

Demander dans tous les cafés la *Quart Vichy Lardy et Larbaud.*

MODERN CORDONNERIE
CHAUSSURES DE LUXE & EN TOUS GENRES
Grand choix pour Hommes
Dames, Enfants, Fillettes
POLACCI et ROGIALLI
8, Boulevard du Palais, Bastia.

Tous les articles sortant de la *Modern' Cordonnerie* sont le produit d'une sélection sévère et choisis parmi les modèles les plus demandés.

En les adoptant, nos clients sont sûrs d'avoir les articles du jour, et à qualité égale à concurrence est impossible.

Fabrique de pâtisserie aux Fondouks
Atelier spécial de vêtements

Pétrin Mécanique LE « RAPIDE »

**A. MILLOU**

INVENTEUR CONSTRUCTEUR

*17-19, rue de Crimée — MARSEILLE*

Plus de 1.000 pétrins installés à ce jour

Modèle 1911
à Cuve tournante.

*Frisage Rapide.* — Travail par *écharpes.*
Le plus perfectionné pour la panification.
MERIDIONALE CORSE et ALGÉRIENNE

Le voir fonctionner chez M. ROSSI, président du Syndicat des patrons boulangers, à BASTIA.

Chaque famille doit avoir un appareil d'Eclairage pour maison. Lampe Electrique très pratique.

L'INDISPENSABLE, Lampe Electrique de poche *RADIA* modèle 1911, renommée dans le monde entier. Piles et ampoules de rechange.

En vente chez les Débitants de Tabacs
et à Ajaccio, chez M. Léon SERRA, 19, Cours Napoléon
*Exiger la marque RADIA.*

Représentants concessionnaires pour le Département : Maison Ch.-F. POGGIOLI et Cie, Bastia.

**RELIGIEUSE** donne secret p' guérir enfants refusent au lit, écrire : Maison Burot, N° 313, Nantes.

**Savon Le CHAT**

Extra Garanti Pur
*Production*
100.000 Kilogr. par Jour
*La plus importante des Savonneries de l'Europe Continentale*

**Vin du CAP CORSE au QUINQUINA**
de L. N. MATTEI
*Apéritif*
TONIQUE
*Délicieux*
Fortifiant

MARQUE DÉPOSÉE
Attention aux Contrefaçons

**Journal Financier Français**

15, Place du Havre, 15

ORDRES DE BOURSE Présumé gratuit de Comptes CONTENTIEUX

**RHUM FOX-LAND**
Grande Marque

55 fûts vides à vendre de 250 à 260 litres.
S'adresser : 28, Bd de Riquier, à Nice.

*Maison L.-N. MATTEI*

Champagnes de Marque Bon Marché

| | | |
|---|---|---|
| Comte Larocha, carte noire. | 2.00 | la bout. |
| Garitey carte bleue . . . | 3.00 | id. |
| Marconnay . . . . . | 3.25 | id. |
| Léon Chandon, carte perle . | 3.50 | id. |
| Coste Folcher, carte bleue . | 4.00 | id. |
| Léon Chandon, carte bleue . | 4.50 | id. |
| Théophile Roeder. . . . . | 5.00 | id. |
| Moët et Chandon, carte bleue | 5.80 | id. |
| Louis Roederer. . . . . | 8.50 | id. |

N. B. — Par panier de 12 bouteilles on fera une réduction de prix.

**GRAND BAR SOAVI**
*Cours Sebastiani et rue Neuve Saint-Roch, BASTIA*

Seul Etablissement en Corse préparant instantanément en présence du Consommateur l'incomparable

**CAFÉ-EXPRESS**
et l'exquis
**CHOCOLAT-EXPRESS**
*à 20 centimes la tasse*

Le Directeur-Gérant
J. B. OLLAGNIER.

Imprimerie Ollagnier

Le meilleur des Cigare à 10 c. est sans contredit le
**CIGARE MATTEI**
Le demander dans tous les débits de tabacs

**MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION**

Chaux hydrauliques et Ciments, marques de Villeneuve et Laferge du Teil. — Plâtres gris et blanc. Carreaux-Mosaïques ordinaires. — Briques pleines et rondes. — Carreaux. — Tomettes. — Poyaux en pierres et en grès.

**FERS A PLANCHER**

*Fers en barres : Plats, Ronds, Carrés, Fil de fer, Ronces artificielles*

TUYAUX EN FONTE, EN GROS
*Appareils Sanitaires*
**Charles CLÉMENT & Cie.**
Entrepôts aux Magasins Généraux & Boulevard de Cardo, 1.

*Vient de paraître :*
**L'AGENDA GALLIA**
PRATIQUE ET ÉLÉGANT ET SOLIDE
Le Mieux Documenté
*Son Format* : 25×15, reliure toile verte
*Son nombre de Pages* : 400 (*Une par Jour*)
*Ses Renseignements* : FARC des Affaires
*Sa Prime* : Une Carte des Chemins de Fer
PRIX : 2 FR. 75
*Chez tous les Libraires*
HACHETTE & Cie, ÉDITEURS

CHEVEUX SAUVÉS Pousse Habe

**Pour faire de bons placements**

et éviter les mauvais il est indispensable d'être renseigné par un journal financier rédigé avec compétence et impartialité. La Revue de la Bourse et de la Banque offre toutes garanties à cet égard. Elle publie chaque semaine des Conseils de placements et d'arbitrages très appréciés, des Etudes documentées sur les émissions et sur les valeurs en vue, des Informations puisées aux meilleures sources sur les mouvements en préparation, une Revue de la Bourse, les cours et les tirages de toutes les valeurs, le prix des coupons, la liste des lots non réclamés, etc., etc.

*Demandez au Directeur de la* REVUE DE LA BOURSE ET DE LA BANQUE, 49, *rue de la Victoire, Paris, de vous envoyer gratuitement un journal à l'essai pendant un mois. Vous vous rendrez aisément compte de la clarté de ses informations et de la valeur de ses conseils.* — ABONNEMENT : 5 Francs par an. ETRANGER : 10 francs.

**PROCHAINS TIRAGES**
15, 25 novembre
1er, 5, 10, 15, 20, 22, 25, 27 décembre

*Un bon Conseil doit toujours être suivi !*

**DES MILLIERS DE LOTS ET DES MILLIONS DE FRANCS**

à gagner — à encaisser

| | | | |
|---|---|---|---|
| 5 Gros Lots de | | UN MILLION | |
| 15 | — | 600.000 | Francs. |
| 20 | — | 500.000 | — |
| 20 | — | 300.000 | — |
| 15 | — | 250.000 | — |
| 50 | — | 200.000 | — |
| 70 | — | 150.000 | — |
| 430 | — | 100.000 | — |

| | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|
| 10 Lots de | 75.000 | Francs | 1800 Lots de | 5.000 | Francs |
| 195 | — 50.000 | — | 195 | — 3.000 | — |
| 45 | — 30.000 | — | 60 | — 2.500 | — |
| 230 | — 25.000 | — | 865 | — 2.000 | — |
| 60 | — 20.000 | — | 65 | — 1.500 | — |
| 815 | — 10.000 | — | 180 | — 1.250 | — |
| 90 | — 6.000 | — | 21.855 | — 1.000 | — |

etc., etc., etc.

*UN TIRAGE au moyenne tous les trois jours.*

Contre 5 francs, on reçoit 100 NUMEROS de Titres et l'on participe aux prochains Tirages.

*La Revue Mensuelle de tout les Tirages Périodiques est envoyée gratuitement tous les Lots sont remplis suivant qui prévoit par la Loi. Les Fils et Duplis de Fonds*

La Prévoyance Mobilière, 5, Rue de Chantilly, Paris (9e)

**AVIS**

Les frères Maggiotti ont l'honneur de faire connaître au public qu'en plus du service d'affichage, dont ils ont le monopole, ils se tiennent à la disposition de toutes les personnes qui auraient besoin de faire laver et cirer leurs appartements.

Ils se chargent également du battage des tapis à la satisfaction de toutes les personnes qui voudront l'honorer de leur confiance.

S'adresser pour tous renseignements aux frères Maggiotti, rue Napoléon, 13, Bastia.

**Cedratine**

LA PLUS EXQUISE
LA PLUS DÉLICIEUSE
LIQUEUR
DE MARQUE
Mme L. N. MATTEI
à Bastia (Corse)



TRENTE-SIXIÈME ANNÉE. — N° 315 — MARDI 15 NOVEMBRE 1910

# Le Petit Bastiais

5 CENTIMES — JOURNAL QUOTIDIEN — 5 CENTIMES

Rédaction & Administration : 6, Boulevard du Palais, Bastia
J.-B. OLLAGNIER, Directeur

Les annonces sont payables d'avance et reçues aux Bureaux du Journal.
Faits divers 1 fr. — Réclames (3e page), 0.75 — Divorces, 0.30 — Judiciaires, 0.25

ABONNEMENT (*Payable d'avance*)

| | un an | 6 mois | 3 mois |
|---|---|---|---|
| Corse | 20 fr. | 10 fr. | 5 fr. |
| Autres Départ. | 22 » | 12 » | 6 » |

UNION POSTALE ET AUTRES PAYS : le port en sus.
On ne répond pas des manuscrits déposés.



BIBLIOTHÈQUE


LE CALENDRIER

Soleil : (heure nationale)
Lever, 6 h. 25 m. — Coucher, 4 h. 09 m.
Premier quart., le 9 — Pleine Lune, le 16.
Fête d'Aujourd'hui : Sainte Gertrude.
Fête de Demain : Saint Stanilas Kostka

14 NOVEMBRE

## QUELQUES RÉFLEXIONS

Il y avait vingt ans déjà que j'avais quitté la Corse. Jamais depuis lors mes affaires ne m'avaient permis d'y revenir. Je revois encore ce jour de départ. Ténébreux et triste, je me rendis presque automatiquement au bateau, et les pleurs des parents dont on s'éloigne, ces quais qui vous retiennent, ces mains tendues, ces mouchoirs que la brise agite, tels de petits drapeaux, ces bois, ces villages, cette terre, son pays enfin, que l'on quitte en étouffant des sanglots, m'avaient tellement impressionné, que de tout un mois je ne pus me bien faire à ma nouvelle vie du continent.

La première lettre de mes « vieux de là-bas » me donna pourtant, avec le parfum du pays, la force de réagir, le courage de rester et de bien faire.

Mais autant la séparation fut cruelle, autant le retour fut agréable. Il date de quelques jours à peine, et déjà que de tours et de détours j'ai faits loin et près de chez moi. La ville et la campagne, la solitude et le plein air me tentaient à l'envi. Chaque vue, chaque objet retenaient mon attention, toujours ravie et satisfaite. Comment, d'ailleurs, ne pas être content quand on revient du pays de la brume et des incessantes occupations, de voir ce pur et chaud soleil, ces larges toiles d'azur dont se couvre notre beau ciel, ces splendides panoramas où la nature semble avoir mis ce qu'il y a de plus grand et de plus terrible en elle.

Les chercheurs de beaux rêves, les « las de la vie, » les intellectuels, les hommes que le travail a épuisés, ne sauraient tous ensemble trouver de meilleur repos que celui que peut leur offrir la Corse à l'ombre de ses merveilleuses forêts ou bien autour de ses rivages admirables.

Mais il n'y a pas de roses sans épines, a-t-on dit : la Corse si belle, la *Kallisté* des Grecs, abrite aussi une population qui, pour être la plus brave, la plus honnête et la plus hospitalière, n'est point sans défauts. Certes, ces défauts ne sont pas aussi nombreux et aussi graves que nos détracteurs veulent bien le dire. Mais, entre nous, Corses, nous pouvons, nous devons avoir le courage de l'avouer : *nous en avons pourtant.* Je ne parlerai ici que de celui que je crois le pire, le plus néfaste : l'habitude que nous avons de ne pas respecter la propriété d'autrui.

En effet, il est encore difficile de faire comprendre aux bergers, aux chevriers, aux bouviers, aux porchers, que pour donner son fruit, pour assurer à son propriétaire les revenus qu'il est en droit d'en attendre la terre veut être respectée : *la forêt* comme *le champ, les herbages* comme *les récoltes.*

Aussi a-t-on été obligé de sévir rigoureusement ; les tribunaux correctionnels ne désemplissent pas. J'ai assisté l'autre jour à une de ces audiences, et mon impression a été si douloureusement affectée que je n'ai pu résister à l'impérieux désir de noter mes réflexions.

Il y a certes des hommes, parfois des jeunes gens, coupables, parmi ceux que j'ai vu défiler à la barre du tribunal. Ceux-là méritent assurément d'être punis ; mais combien aussi dont la faute minime a exigé un déplacement de deux jours de travail à une époque où la minute a sa plus grande valeur, pour aboutir ensuite à une condamnation à payer un dommage que l'expert a fixé à des sommes plus ou moins infimes. Il est vrai que la plupart du temps, le tribunal, mû par un sentiment de pitié et de justice ne condamne pas, mais prie les deux parties de s'entendre : et l'entente se fait infailliblement.

Pour toutes ces raisons, pourquoi ne pas réformer de pareils abus ? pourquoi ne pas faire, *au parquet,* où sans doute les plaintes abondent, un tri sérieux, une attentive démarcation entre les petites et les grandes atteintes à la propriété d'autrui ? On devrait, me semble-t-il, renvoyer devant le tribunal de simple police les prévenus qui ont à répondre d'un léger dommage ; ceux aussi qui, par leur passion, leur éducation, ont conscience de leur responsabilité, et peuvent, sur l'invite du Juge de paix, payer leur dû, sans se couvrir de honte à venir s'asseoir sur les bancs d'un tribunal correctionnel.

Voilà des réformes qui me semblent s'imposer.

J'en vois une autre, quoique déjà faite, mais jamais appliquée : Il y a quelque temps, une circulaire du parquet général paraissait, ordonnant que les expertises des dommages occasionnés par les bêtes devaient toujours être faites en présence des deux parties. Pourquoi l'avoir oubliée ? On continue encore les pratiques d'avant, et les propriétaires, sans appeler le berger ou la partie contrevenante, envoient sur leurs biens l'expert qui leur est attaché, et qui souvent inscrit dans sa déclaration d'expertise, le montant du dommage désigné par le propriétaire.

Supprimez donc, s'il vous plaît, Messieurs les Magistrats, ces causes de désordre ; n'occasionnez plus ces graves pertes de temps : inculquez aux prévenus qui se présentent à vous le souci du respect du bien des autres, et vous aurez beaucoup fait pour le relèvement matériel et moral de notre cher pays.

G. FERRERI.


**Lire à la troisième page « NOS TÉLÉGRAMMES »**


## Chambre des Députés

### LE BUDGET

*Discours*
**de M. Adolphe Landry**
*Député de Calvi*

Nous croyons être agréable à nos lecteurs en reproduisant *in extenso* le remarquable discours prononcé par l'éminent député de Calvi, au cours de la discussion générale du Budget de l'exercice 1911.

*M. le président.* — La parole est à M. Landry.

*M. LANDRY.* — Messieurs, lorsque, venant m'inscrire pour la discussion qui s'est ouverte aujourd'hui, on m'a demandé, conformément à l'usage, si j'entendais parler « pour » ou « contre » le projet de budget soumis à notre examen, j'ai répondu, tout en trouvant que la question, dans une pareille matière, avait quelque chose peut-être d'un peu singulier, que je désirais être classé parmi les orateurs favorables au projet en question.

*A l'extrême gauche.* — Au Gouvernement !

*M. LANDRY.* — Ce projet de budget est, à mon avis, un bon projet. Il présente à un très haut degré cette qualité, qui est la première que l'on doive demander aux projets de budget, la sincérité. L'équilibre des recettes et des dépenses y est réalisé sans qu'on ait recouru à aucun expédient. Sans doute, on a cru devoir nous proposer de couvrir par l'emprunt certaine catégorie de dépenses ; mais si, pour ma part, je n'ai point été convaincu entièrement par les raisons qui ont motivé cette décision, je dois reconnaître cependant que ces raisons sont, dans une certaine mesure, et tout au moins en apparence, plausibles. Et si l'on met de côté ces dépenses auxquelles je fais allusion, et sur lesquelles je reviendrai dans un moment, c'est par des ressources normales et permanentes que l'on a fait face aux dépenses qui devaient être prévues.

Le projet de budget de 1911 est un projet sincère. Il convient d'en féliciter ceux qui l'ont établi, tous ceux qui ont contribué à l'établir. On me permettra cependant d'en féliciter d'une manière particulière celui qui en est l'auteur principal, j'entends M. Cochery.

Je vois dans ce projet de budget la marque de cet esprit de haute et scrupuleuse probité dont M. Cochery s'est toujours inspiré dans les actes de son ministère, et auquel je suis heureux, pour ma part, de rencontrer cette occasion de rendre publiquement hommage. (Vifs applaudissements sur un grand nombre de bancs.)

*M. Jaurès.* — Cela prouve que la vertu n'est pas récompensée. (On rit.)

*M. LANDRY.* — Vous ne serez point surpris cependant, messieurs, si je dis que dans le projet de budget de 1911, je trouve matière à critique ; et vous devez bien penser que, si je suis monté à cette tribune, ce n'est point uniquement pour décerner des compliments à M. Cochery et à la commission du budget. J'ai des réserves à faire sur le projet de budget de 1911 ; mais, n'oubliant pas que nous sommes ici dans la discussion générale, j'entends me limiter aux trois réserves qui me paraissent être les plus importantes qu'il y ait lieu de formuler.

La première concerne la manière dont les prévisions de dépenses ont été établies. Dans son exposé des motifs, M. Cochery a parlé, non sans quelque fierté, semble-t-il, de la « compression énergique » à laquelle il a soumis les dépenses des divers services. Cette compression énergique n'est point quelque chose de nouveau ; c'est chaque année qu'on la pratique, et les résultats qu'elle donne sont suffisamment connus.

Les dépenses des administrations, comprimées d'une manière trop sévère lors de la préparation et de l'établissement du budget, débordent, en cours d'exercice, et on voit alors apparaître et se multiplier les demandes de crédits supplémentaires. Est-il nécessaire que je cite ici des chiffres ? Si nous voulons établir la balance des crédits supplémentaires demandés et des annulations de crédits qui interviennent d'autre part, nous voyons que, dans la période de 1891 à 1898, la première somme a excédé la seconde, annuellement, d'une moyenne de 46 millions. Si nous prenons la période de 1899 à 1908, nous voyons que le même excédent s'élève à 107 millions par an en moyenne ; et pour l'année 1909, d'après les prévisions que l'on peut établir aujourd'hui, c'est à 124 ou 125 millions que l'on arrivera.

Je sais bien, messieurs, qu'en regard des chiffres que je viens de vous indiquer, il faut mettre les plus-values que l'on obtient dans le recouvrement des revenus publics. Mais ces plus-values sont insuffisantes ici ; et il me suffira de vous dire que, dans cette même période décennale de 1899 à 1908, où les crédits supplémentaires ont excédé

---

47 — FEUILLETON DU PETIT BASTIAIS

## LES OUVRIÈRES DE PARIS

par PIERRE DECOURCELLE

DEUXIÈME PARTIE

I

LA CHARMEUSE D'OISEAUX

Cet homme portait une blouse de nuance bise, légèrement maculée çà et là par le travail ; il était coiffé d'une casquette et son pantalon de velours gris, très propre, retombait nettement sur des bottines d'un cuir souple et soigneusement ciré. Autrefois, on eût qualifié cet ouvrier d'artisan. Presque tous les jours où il faisait beau, il se promenait à cette heure-là, dans ce coin des Tuileries, contemplant d'un regard profond les ébats de nos midinettes. Mais il régnait une telle réserve dans ses yeux attendris que pas une ne s'offensait de cette attention soutenue.

— C'est un joli spectacle, hein, monsieur Gilbert ? dit doucement, derrière lui, un passant aux allures de courtier de fabrique, en lui tendant la main.

— Oui, répondit l'ouvrier en répondant par une franche étreinte à cette politesse... Elle est vraiment ravissante, cette jeune fille !

Puis il tira sa montre, et, pressé sans doute de recommencer sa tâche, il s'éloigna du même pas et dans la même direction que son interlocuteur. Cependant, dans le clan des midinettes, les opinions continuaient à n'être pas unanimes sur le compte de la charmeuse d'oiseaux et de sa compagne. Louchon sortant ne désarmait pas.

— N'importe qui en ferait autant, disait-elle en levant les épaules.

— Essaie donc un peu ! répliquait Léocadie.

— Elle, attirer les oiseaux ?... reprit Valérie... avec sa dégaine et son chahut ! On la mettrait bien plutôt en haut d'un cerisier pour les effaroucher.

— Du donc, toi, malhonnête !... Veux-tu les sentir sur ta figure, mes chahuts ?

— Mesdemoiselles, intervint Germaine d'un air digne, nous sommes en public !...

— Enfin, pourquoi ne les aimes-tu pas, tes deux copines ? questionna Valérie.

— Pourquoi ? reprit Léocadie d'un ton gogenard... Tu le demandes ?... Parce qu'elles gagnent leur vie facilement, et que Louchon crève à moitié de faim... Parce qu'elles sont jolies, et qu'elle est laide... Parce qu'elles ont du chic, et que c'est un paquet !

— C'est vrai, si d'un air calme une bienfaisante qui n'avait encore rien dit que Louchon a toutes les raisons pour les regarder d'un mauvais œil !

Un éclat de rire général accueillit cette constatation et mit la comble à la mauvaise humeur de Mlle Beaucornet.

— Rire ! Riez ! Si-elle d'une voix rageuse... N'empêche que ce sont des poseuses ! Avec ça que c'est convenable de se faire remarquer dans la rue sous prétexte de charmer des oiseaux.

Valérie risqua :

— Tu aimerais mieux charmer de beaux merles.

— On des pigeons !... insinua Léocadie.

— Ah ! prends garde ! glapit Louchon devenant toute rouge.

Lina intervint de son ton le plus conciliant :

— Allons, mesdemoiselles !... Encore une fois, pas de chamailleries !

— Eh bien ! quoi donc, mes poulettes ? on se dispute !... Et une voix douceraut à quelques pas s'élève...

Toutes ces demoiselles, reconvrant subitement leur dignité, tendent du haut de leur grandeur l'audacieux qui osait s'immiscer avec tant de familiarité dans leur conversation. Mais elles le reconnurent et parurent tout de suite moins courroucées.

— Tiens ! c'est Bardinois ! s'écria Léocadie.

— Bonjour, monsieur Arthur ! Avez-vous donc deux demi-douzaines de mirlitons, — Mesdemoiselles, je vous présente mes respects.

Le personnage qui répondait à la fois à ce nom de famille bourgeoise et à ce prénom folâtre n'avait, à proprement parler, pas d'âge. Rapiat, propret, coquet, rongeur, discret, il portait assez bien vingt-trois ans que trente-huit. Si ses favoris cuivrés laissés en coup de sabre, son visage poupin et son teint rosé semblaient sentir à l'appui de la première hypothèse, son air posé, son regard assuré et dénotant une certaine expérience de la vie, et surtout le cravate quelque peu démodé qu'il exhibait au étant son chapeau melon pour saluer ses interlocutrices paraissaient militer en faveur de la seconde.

— Bardinois, vous avez des bonbons ! demanda Valérie avec autorité.

— Oui ! Oui ! Des bonbons ! appuyèrent les autres midinettes.

— Tranquillisez-vous, mesdemoiselles, fit en souriant Arthur... J'ai ci.

— Qu'est-ce que c'est ?... interrogea Lina Trublot avec une moue friande.

— Ceux que vous affectionnez particulièrement, mademoiselle Lina... Des crottes de chocolat.

— A la crème ? fit Louchon.

— Parfaitement, Louchon !... A la crème.

Il tira de sa poche un sac pesant environ une demi livre, tout coquettement d'une soie rouge, qu'il tendit à Valérie.

— Tenez ! Vous êtes la distributeur.

— Est-il galant, hein ? ce M. Arthur !... constata Julie Morel.

Tandis que les gourmandes s'empressaient autour de Valérie, Léocadie toucha de la main, d'un geste quelque peu impérieux, l'épaule du petit homme.

— Dites donc, Bardinois, savez-vous que vous vous faites attendre, pour un homme qui prétendait hier avoir tant de choses à me dire aujourd'hui !

— Ce n'est pas ma faute, Léocadie ! répondit l'interpellé, en époussetant avec soin la manche de son habit légèrement maculée de poussière... J'ai dû attendre trois comédies... Ils étaient tous complets !

— Mon cher, quand on est si pressé de voir une femme, on prend une voiture !

— Une voiture ! Comme vous y allez !... Mais ces pauvres pas un temps précieux, voulez-vous, ma charmante ?

Et il entraîna sur un banc qu'ombrageait un orme protecteur la jeune fille qui ne se défendait pas trop. Léocadie tirait sans contenir la plus jolie de la bande rieuse. Sa frimousse chiffonnée constituait beaucoup mieux que la beauté du diable. Dans ses yeux ronds, très ronds, paraissait parfois d'étranges visions de bien être et même de luxe. Elle était coquettement attifée, trop bien même, eût dit un observateur, pour le salaire qu'elle gagnait chez Chevillot.

— Eh bien ! fit-elle une fois assise, je l'attends, cette confidence !

es annulations de crédits de 107 millions par an en moyenne, les plus-values n'ont atteint, en moyenne, qu'une cinquantaine de millions.

Il y a des mesures à prendre pour mettre fin à cet inconvénient que je vous signale. Quelles sont ces mesures ?

Convient-il de renoncer à cette méthode de la compression des dépenses qu'on pratique, traditionnellement, lors de la préparation du budget ?

Ceci n'irait pas sans quelque danger. C'est une opinion qui a cours, et vous n'êtes pas sans le savoir, que certaines administrations, certains services éprouvent une répugnance très grande à ne pas utiliser l'intégralité des crédits qui leur sont alloués ; et cette opinion qui a cours me paraît corroborée par certaines constatations que l'on peut faire lorsqu'on étudie les volumes des comptes généraux des finances.

Nous voyons, par exemple, dans ces comptes, qu'au cours de la période de 1891 à 1908, si les annulations de crédits ont dépassé les crédits supplémentaires pour certains ministères, comme les ministères des finances, de l'intérieur, de l'instruction publique, du travail, des travaux publics, il est tel ministère au contraire — le ministère de la guerre — où les crédits supplémentaires ont excédé les annulations de crédits, en fin d'exercice, dans la période de 1891 à 1898, de près de 30 millions par an en moyenne ; dans la période décennale de 1899 à 1908, de 37 millions par an en moyenne ; en 1907, de 40 millions ; en 1908, de près de 36 millions.

On ne peut donc point procéder de cette manière. Il faut chercher un autre remède. Peut-être pourrait-on faire ce qui se fait dans tel pays voisin, en Italie, à savoir, au lieu de présenter un budget où les dépenses et les recettes s'équilibrent à quelques centaines de millions de francs près, de présenter un projet de budget où les prévisions de recettes dépassent considérablement les prévisions de dépenses.

On pourrait encore — et cela reviendrait au même — inscrire dans les prévisions de dépenses un crédit global, qui ne devrait pas être inférieur à 50 millions, pour l'amortissement. S'il arrivait, comme il arrive chaque année, en effet, que les crédits supplémentaires excédassent les annulations de crédits, on trouverait dans cet amortissement prélevé l'équivalent des découverts qui apparaîtraient d'un autre côté.

Voilà, mes amis, une première observation critique que j'avais à vous présenter sur le projet de budget de 1911.

La deuxième observation, que je veux vous soumettre à trait à la décision qui a été prise de recourir à l'emprunt pour couvrir certaines dépenses.

Je vous parlerai des dépenses afférentes aux travaux de construction de lignes nouvelles ou aux travaux complémentaires du réseau ancien de l'Etat. Cette mesure avait été proposée déjà l'année dernière ; elle avait soulevé alors des critiques assez vives, notamment de la part de M. Doumer, rapporteur général du budget. Je crois qu'il y a lieu de reprendre ces critiques.

Ici une grande question, une question de principe se pose. Dans quel cas convient il que, pour faire face à des dépenses nécessaires, l'Etat recoure à l'emprunt ?

A mon avis, il est deux cas où il est légitime de recourir à l'emprunt. Le premier, c'est lorsqu'on se trouve en présence d'une dépense exceptionnelle, temporaire, et qui en même temps est exceptionnellement élevée. C'est le cas d'une guerre, d'une indemnité de guerre à payer. Il apparaît alors comme manifestement impossible de faire supporter à l'exercice présent ou au suivant la charge entière que les contribuables auront tôt ou tard à supporter. Encore pourrais-je faire remarquer que, dans certain pays dont la pratique financière devrait en bien des cas être prise en exemple par nous, en Angleterre, lorsqu'on se trouve en présence de circonstances comme celle que j'ai indiquées, on demande aux taxes la portion la plus élevée possible des sommes nécessaires.

Le deuxième cas dans lequel il est légitime de recourir à l'emprunt, c'est celui des dépenses destinées à devenir lucratives. Il est très certain que, lorsque des dépenses à engager sont appelées à donner, dans la suite, un produit, un revenu, il est tout à fait naturel et légitime que l'Etat procède comme peut le faire un industriel ou un particulier et qu'il recoure à l'emprunt, sauf bien entendu à prévoir, pour cet emprunt, un amortissement et à faire en sorte que l'opération soit terminée dans la période même où les dépenses à engager donneront leur produit.

Eh bien, messieurs, lorsqu'il s'agit des dépenses de nos chemins de fer, nous trouvons-nous dans l'un ou l'autre des deux cas que je viens d'indiquer ? Il ne me le semble pas. Même si vous considérez ces dépenses très importantes dont il va falloir que l'Etat assume la charge pour assurer la réfection du réseau racheté de l'Ouest, qui lui a été transmis dans des conditions que l'on commence à connaître aujourd'hui, je ne vois pas que nous nous trouvions en présence de dépenses tellement élevées qu'il faille, à tout prix, recourir à l'emprunt pour les couvrir.

*(A suivre).*

## Les Châtaigneraies de la Corse

### *QUESTION ADRIANI*

M. le député Adriani a remis, le 29 octobre, une Question écrite à la présidence de la Chambre, demandant à M. le ministre de l'Agriculture : 1° quelles mesures ont été prises par les services techniques de l'agriculture à l'effet d'enrayer la marche de la maladie qui ravage les châtaigneraies de la Corse ; 2° et au cas où, comme il paraît vraisemblable, ces mesures auraient été inefficaces, quelle est l'intention des services techniques.

Voici la réponse du Ministre :

Les châtaigneraies de la Corse ont été, en effet, atteintes dans le courant de l'année 1907 de la maladie qui sévit depuis plus de vingt ans dans un certain nombre de départements de la France continentale, notamment dans les Hautes et Basses-Pyrénées, dans la Corrèze, dans la Vienne, dans l'Ille-et-Vilaine.

Depuis cette époque, des missions sont accordées aux techniciens qui recherchent la nature exacte de la maladie et les moyens d'y remédier.

Les essais faits jusqu'ici dans des voies très diverses n'ont encore donné aucun résultat pratique.

En ce qui concerne la Corse, dès 1908, lorsque la maladie qui ravageait les châtaigneraies a été signalée à mon département, le directeur de la station de pathologie végétale de Paris a été immédiatement chargé d'une mission à l'effet d'étudier sur place la maladie, ses caractères, d'en rechercher les causes et d'indiquer les traitements qui sembleraient les plus efficaces.

Malgré ces insuccès relatifs, mon département continue à se préoccuper de cette question si importante pour l'avenir de nos châtaigneraies et les savants qui sont chargés de ces recherches les poursuivent activement.

Ou appréciera l'initiative tout à la fois si précieuse et si utile du Député de Corte.

Le problème de la conservation de nos richesses forestières intéresse trop vivement l'économie sociale de notre département pour ne pas mériter l'attention constante et active des services de l'Agriculture.

## Commissions d'assistance

Par arrêté de M. le Sous-Préfet de Bastia en date du 13 Novembre 1910, les Commissions administratives des bureaux d'assistance de Bastia, Furiani, Biguglia, Borgo, Lucciana, Vignale, Lama, Pastralba, Urtaca, Burrettali, Cagnano, Lori, Meria et Pino, sont convoquées pour le dimanche 20 novembre prochain à l'effet de procéder à l'élection des délégués aux commissions cantonales d'assistance instituées par l'article 41 de la loi du 14 Juillet 1905 de leur canton respectif.

### BULLETIN FINANCIER

Paris, 14 novembre.

La lourdeur de la veille a dégénéré en faiblesse à la suite d'une nouvelle baisse des Mines d'Or et en sympathie avec Londres où les Consolidés fléchissent encore de 3/8. Tous les Fonds d'Etats finissent en moins-values. Rente Française à 97.90 ; Extérieure 91.60, Turc 90.87. Russe 1909, 101.30. Les Sociétés de Crédit, au contraire, sont très résistantes : le Crédit Foncier à 806 et le Crédit Lyonnais à 1.445 gagnent même une légère fraction.

Les souscriptions de 4 à 10 obligations du Chemin de Fer du Nord Ouest du Pérou sont servies intégralement ; celles de 11 à 25 reçoivent des titres, 26 à 100, vingt-cinq titres, au-dessus de 100, 25 0/0 des demandes.

On annonce pour le 21 courant la souscription au prix de 377.50 d'un Emprunt Extérieur 5 0/0 de 30 millions, représenté par 60.000 obligations de 500 frs, remboursables en 36 ans rapportant 25 frs nets et dont le produit est destiné à doter la ville de Sao-Luis, capitale de l'Etat de Maranhao, d'un réseau d'égouts, à exécuter de grands travaux, et au remboursement de la dette flottante. On souscrit, dès à présent, par correspondance, à la Banque Argentine et Française, Boulevard Haussmann, à Paris.

Les recettes de la Cie de Tramways, Eclairage et Force à Rio de Janeiro pour la 43e semaine de 1910 s'élèvent à fr. : 1.202.098 contre fr. : 858.406 pour la période correspondante de 1909.

Léger tassement des Chemins Français.

## Le Drame des Iles Lavezzi

Un des quatre douaniers laissés en service de surveillance sur l'une des îles Lavezzi, depuis le jour de la découverte du naufrage du brick goélette inconnu a pu atterrir à la plage de la Piantarella, grâce à la première accalmie de ce matin. Il nous dit que, vers l'aube, il avait aperçu les mats tronqués de la goélette, émerger presque complètement hors de l'eau, et qu'une heure environ après la violence du vent avait renversé, cette fois, le navire du côté opposé, c'est à-dire à tribord où il disparut totalement.

La nouvelle tempête de mistral, qui a duré toute la nuit dernière, aurait donc déplacé l'épave, qui aurait été poussée sur un haut fond où un contre-courant l'aurait redressée au point de faire apercevoir à ce douanier toute la mâture hors de l'eau ; puis le vent l'aurait rejetée du côté de tribord, et elle a disparu sous l'eau, ne laissant aucune trace à la surface.

Un vieux capitaine marin objecte à ce récit qu'il est possible que la violence des vagues ait pu raser la mâture au moment où le brick a été redressé et que celle-ci aura été entraînée au loin, tandis que la carcasse du malheureux bâtiment a dû finir d'être mise en pièces, sur les récifs voisins.

Si, comme tout le fait supposer, les appréciations de ce vieux loup de mer étaient fondées, il ne resterait plus guère d'espoir d'éclaircir le mystérieux naufrage qui émeut tant notre ville ; la mer, toujours houleuse dans le détroit, ne permet pas encore d'entreprendre les recherches projetées. — R.

*(Le Petit Marseillais).*

## GAZETTE DÉPARTEMENTALE

BORGO. — Jeudi dernier on a célébré en l'église de Borgo, richement parée comme pour les plus beaux jours de fêtes, le mariage de Mlle Marie Antoinette Turelli, fille de M. Totto Turelli et de Mme Félicité Tonelli née Bastiani, avec M. Spinosi Siméon, fils de M. Laurent Spinosi.

La charmante mariée qui brillait sous sa robe de satin blanc a été conduite à l'autel par son plus jeune frère, M. Tonelli Mathieu ; deux fillettes habillées en blanc et tenant en mains un bouquet de fleurs marchaient à côté des époux en signe de bonheur.

La bénédiction nuptiale a été donnée par M. le doyen Panti, curé de la paroisse ; pendant la messe les orgues ont joué leurs plus beaux morceaux.

Les témoins de l'épouse étaient : M. Ambroise Bastiani, son oncle, et M. Cavaldini, Charles-Dominique, son cousin germain ; ceux de l'époux étaient : M. Alessandrini, retraité, et M. Jules Mariotti, fils de l'honorable juge de paix M. André Mariotti.

A la sortie de l'église un discours a été prononcé par la gracieuse fillette Pasquine Ferrari, qui en termes élogieux a tracé aux époux leurs devoirs réciproques.

Les nombreux invités se sont ensuite rendus au domicile des époux où un déjeuner des plus exquis de 120 couverts a été servi ; au dessert, le champagne, les vins les plus exquis de la maison ont été goûtés, les baignets et les cannistrelli étaient servis à profusion.

On remarquait dans le cortège M. Mariotti, juge de paix, M. Pierre Pancrazi, tous les employés du village et d'autres notabilités.

De temps immémorial à Borgo, village si proverbial par son panorama, par ses promenades de patriotisme et d'indépendance, on n'avait jamais vu tant de monde venu de tous les points de canton et de l'arrondissement, manifester, par cette journée si calme et ensoleillée, leur attachement aux familles Spinosi et Tonelli-Bastiani si honorablement connues et dont elles peuvent en être orgueilleuses.

Qu'il nous soit permis d'adresser aux jeunes époux en cette belle circonstance nos plus sincères vœux de bonheur et de prospérité.

## *Petite Gazette*

Variations Atmosphériques du 14 novembre

Thermomètre. — 7 heures du matin + 13·5 à midi 16° + à 6 heures du soir + 15·2
Maxima + 16° Minima + 8·3.
Baromètre. — 7 heures du matin, 758 mm. à midi, 757 mm., 6 heures du soir, 755 mm.
Dans la matinée, N. E. léger.
Dans l'après-midi, id.
Etat du ciel : le matin, Couvert.
l'après-midi, id.

### Académie des sciences

M. Baillaud a présenté à l'Académie des sciences des observations de la nouvelle planète Coculli, 1910, faites à l'observatoire de Marseille (équatorial d'Eichens, de 26 centimètres d'ouverture), par M. Coggia.

### Examens de droit

Ont été reçus aux examens de licence en droit, devant la faculté d'Aix, 1re année, 2e partie, MM. Pomonti, Lota, Zannottacci, Baldoni, Faccendini, Vincensini, Sari ; — aux examens de capacité, MM. Longhi, Muzi, Gavini.

### Assistance publique

M. Deodati Louis-Benoît, adjudant au 12e d'infanterie, est nommé commis stagiaire d'inspection de l'assistance publique dans le département de la Loire.

### Postes et Télégraphes

M. Colonna Jean-Marie, sergent-major au dépôt d'exclus d'Aïn-El-Hadjar, est nommé expéditionnaire à l'administration centrale des postes et télégraphes.

### Nouvelles maritimes

M. l'agent technique principal de 3e classe Pino Jean-Baptiste est promu agent technique principal de 2e classe.

### Chemins de fer

M. Pietri Pierre est nommé facteur aux chemins de fer algériens de l'Etat.

Sont nommés facteurs des chemins de fer algériens : réseau de l'Etat. MM. Loca Xavier et Moracchini Sabbin ; réseau orannais, M. Bronzini Jean.

### Récompenses honorifiques

Le Ministre de la Marine a accordé une médaille d'honneur en bronze à M. Semidei Antoine : en août 1910 s'est jeté à la mer pour sauver un jeune Grec entraîné au large par des courants violents, à la plage du camp de César, à Alexandrie.

### Voyageurs à l'œil

Hier matin, à l'arrivée du courrier de Livourne, le commandant du paquebot *Golo*, remit entre les mains de l'agent de police de service sur les quais, le nommé Leandri Eugène, sujet italien, qui avait effectué la traversée sans avoir eu soin de s'être préalablement muni d'un titre de passage.

Ainsi dépourvu de papiers d'identité que d'argent, le voyageur à l'œil fut déféré au parquet sous l'inculpation de vagabondage.

### Commencement d'incendie

Dimanche, à deux heures de l'après-midi, un commencement d'incendie s'est déclaré dans le magasin de pâtes alimentaires, tenu, à la rue Molino Bianco, par M. Balbi Jean.

Des voisins s'étant aperçu que de la fumée s'échappait des fissures de la porte, fermée à cause du jour de fête, donnèrent l'éveil, allèrent prévenir le propriétaire et éteignirent le commencement d'incendie qui n'a occasionné que des dégâts insignifiants.

### Entre femmes

Une vieille rancune existe depuis longtemps, pour des raisons d'intérêts, entre les nommées T. M. et A. F. qui ne ratent jamais une occasion de se dire des amabilités — à rebours — toutes les fois que le hasard les fait se rencontrer dans la rue.

Hier matin, la femme T. M. se trouvant dans une épicerie située rue des Terrasses ; pour comble de malchance son ennemie y arriva aussi.

Les deux femmes se prirent de querelle, mais, se croyant menacée, et de route plus âgée que son adversaire, la femme A. F., saisit un pilon à mortier et en porta un coup au front de la nommée T. M.

La blessure, sans être grave, nécessitera plusieurs jours de repos.

Une enquête est ouverte.

### Nouvelles militaires

M. le sous-intendant militaire de 1re classe Pollacchi, directeur par intérim du service de l'intendance du 12e corps d'armée, à Limoges, a été promu au grade d'intendant militaire.

Sont promus :

au grade de colonel, M. le lieutenant-colonel Bartoli, commandant par intérim le 10e rég. de cuirassiers.

au grade de chef de bataillon : MM. les capitaines Tavera, breveté hors cadres, état-major du 16e corps, affecté au 152e ; Ciambelli, du 126e, affecté au 93e.

M. Paoli, officier d'administration de 2e classe des subsistances militaires, au corps de débarquement de Casablanca, est promu au grade d'officier d'administration de 1re classe.

M. Valentini, capitaine breveté au 98e, est nommé à l'état-major du 16e corps.

M. Mondielli, lieutenant au 4e d'infanterie, passe au 106e.

M. Rognoni, capitaine au 17e escadron du train des équipages militaires, est nommé au commandement du 3e escadron.

M. le lieutenant Antoni, en service en Indo-Chine, est affecté au 3e rég. de tirailleurs tonkinois.

### Avis

*Le Docteur PARAVICINI* a l'honneur de prévenir le public qu'il vient d'ouvrir son cabinet médical à Bastia, Place Saint Nicolas, 9. (2e étage).

Consultations tous les jours de 2 heures à 5 heures, (dimanche exepté).

### Au Port

*Entrées :*

— Vap. « Golo, » cap. Carrière, venant de Livourne.

— Vap. franç. « Numidia, » cap. Beraldi, venant de Marseille.

*Sorties :*

— Vap. « Golo, » cap. Carrière, parti pour Marseille.

### Objet perdu

Un porte-monnaie, contenant une assez forte somme, a été perdu dans la soirée du dimanche 30 octobre.

Prière de le rapporter aux bureaux du *Petit Bastiais* contre récompense.

### ETAT CIVIL

**Naissance.**

Guerrini Marie-Catherine. — Sanoli Paul-Xavier. — Severoni Antoine. — Damiani Marcel. — Poggi Jean-Louis.

**Décès.**

Angelini Marie-Angèle, 78 ans, de Sisco.


RHUM ST-JAMES

« St James

ce prestigieux pays des Antilles est le lieu d'origine des premiers Rhums du Monde. »


# DERNIÈRES NOUVELLES

Service télégraphique spécial du *Petit Bastiais*

00635

### COURSE DE PARIS

12 nov. — 14 nov.

Rentes de 3 0/0 ancien . 97.30 — 97.20
— de 3 0/0 amortis. . 97.60 — 97.35
ex coupon

## VESCOVATO

### UN ASSASSINAT

Vescovato, 14 novembre.

Dans la nuit de dimanche à lundi, un coup de feu retentissait près du pont qui se trouve à l'entrée du village de Vescovato ; mais l'on n'y prêta pas autrement attention.

Vers quatre heures du matin, on découvrit le cadavre d'un individu qui fut reconnu être celui du nommé Pradali Joseph, domicilié à Ponte de Casinca, de passage à Vescovato.

La victime avait été tuée raide d'une balle au front.

M. le Juge de paix a ouvert une enquête en attendant l'arrivée du parquet télégraphiquement prévenu.

Ce crime s'est accompli à soixante mètres environ de la caserne de gendarmerie.

La victime avait un caractère très doux et jouissait d'une moralité à l'abri de tout reproche.

On suppose que le malheureux Pradali, qui n'avait pas d'ennemis, a été pris pour un autre.

Le meurtrier est inconnu.

## VENZOLASCA

### TENTATIVE DE MEURTRE

Venzolasca, 14 novembre.

Le bruit court que, vers trois heures du matin, le nommé Bruzi François aurait tiré un coup de revolver sur quelques personnes.

Cette tentative de meurtre n'a eu heureusement aucun résultat fâcheux ; personne n'a été atteint.

Les détails manquent.

La gendarmerie enquête.

## Nouvelles Militaires

*Etat-major général*

Paris, 14 novembre.

Le général de brigade Vannier est nommé au commandement de l'Ecole spéciale militaire de Saint Cyr.

Le général de brigade Bouchez est nommé au commandement de la 20e brigade d'infanterie.

## LE DÉPUTÉ BRETON

*démissionne*

### DU GROUPE DES UNIFIÉS

Paris, 14 novembre.

M. Breton, député socialiste-unifié du département du Cher, vient de donner sa démission du groupe unifié dans les circonstances suivantes :

Il avait été mis en accusation devant la Fédération du groupement unifié du Cher, pour avoir refusé de mettre sa signature au bas de la motion de mise en accusation du député Briand.

M. Breton ne se présenta pas devant la Fédération qui s'érigeait ainsi en tribunal ; il se contenta de démissionner.

Les organes libertaires fulminent contre cette attitude du député Breton, que la Fédération socialiste du Cher aurait voulu mettre en intelle.

## Examens de Droit

Aix-en-Provence, 14 novembre.

MM. Pierre Bourgeois et Jules Damiani viennent de subir brillamment la seconde partie de leur deuxième année de droit, devant la Faculté d'Aix.

## Nouvelles Maritimes

Paris, 14 novembre.

L'enseigne de vaisseau Collin est nommé au commandement du paquebot *Pei Ho* des Messageries Maritimes.

## PARIS

## LE LIABOUVISME

### Assassinat D'UN GARDIEN DE LA PAIX

Paris, 14 novembre.

Les gardiens de la paix ne cessent d'être victimes de la mentalité des ministres vengeurs de Lisbeuf.

Cette nuit, un ache parisien, qui sortait d'un cabaret louche, assassina lâchement le gardien de la paix Constant Lancelle, de service dans le quartier.

Le malheureux Lancelle était âgé de 27 ans ; il laisse une femme et des enfants en bas âge.

L'assassin est en fuite.

## . EN ITALIE

### LE MARIAGE du Prince Victor Napoléon

Turin, 14 novembre.

Aujourd'hui a été célébré, à Moncalieri, le mariage du prince Victor Napoléon avec la princesse Clémentine de Cobourg, fille de feu Léopold, roi des Belges, et petite-fille du roi des Français Louis-Philippe d'Orléans.

Le temps qui s'est montré très maussade a contrarié l'éclat de la fête.

La cérémonie civile a eu lieu ce matin, à 11 heures ; elle était présidée par M. Torassi, syndic de Moncalieri, qui s'est rendu au château.

Le mariage religieux a été célébré dans la chapelle qui est à l'intérieur du château.

La bénédiction nuptiale a été donnée par Mgr Massera, évêque de Biella, ancien chapelain de la princesse Clotilde.

La princesse Clémentine a été conduite à l'autel par le prince de Ligne.

Dans une admirable allocution Mgr Massera rappela les vertus et la gloire impérissable des ancêtres des deux époux.

L'assistance princière qui assistait à cette cérémonie fut vivement impressionnée par les paroles de l'évêque.

Les témoins de la princesse Clémentine étaient : le duc Philippe de Saxe-Cobourg-Gotha, mari séparé de la princesse Louise de Belgique, et le prince de Ligne Arenberg, représentant officiellement le Roi Albert.

Les témoins du prince Victor Napoléon étaient : le prince Louis Napoléon, général de l'armée russe, son frère, et le duc d'Aoste, représentant officiellement le Roi d'Italie.

La cérémonie nuptiale a été très simple. Outre les témoins déjà mentionnés, y assistaient la comtesse de Flandre, tante de l'épouse, la princesse Lætitia et son fils, le comte Salemi, le ministre de Belgique à Rome et quelques intimes de la princesse Clotilde.

Aucun personnage français n'était invité, afin d'éviter toute interprétation politique.

Les nouveaux époux ont reçu des cadeaux de noces évalués à plus de trois millions.

A l'occasion de son entrée dans la famille royale de Belgique, le prince Victor a reçu les insignes de grand cordon de l'ordre de Léopold.

Autour du château on a érigé de grands arcs en fleurs, pavoisés de drapeaux italiens et belges ; l'arc qui se trouve devant l'entrée du château est surmonté de l'aigle royale.

Le mariage a été enregistré sans les formes légales au consulat de France à Turin.

## LES INONDATIONS

### La Crue de la Seine

Paris, 14 novembre.

La Seine monte toujours et la situation loin de s'améliorer devient de plus en plus inquiétante.

De toute part on travaille activement pour préserver Paris d'une nouvelle inondation.

On redoute de nouvelles catastrophes ; il paraîtrait que le danger serait plus réel et plus grave que lors de la dernière crue.

Plusieurs rues voisines du fleuve sont déjà inondées.

Les troupes du génie sont mises à la disposition de M. Lépine, préfet de police, pour parer à toutes les éventualités.

## DANS L'OUADAI

### La Grande Défaite FORMELLEMENT DÉMENTIE

Paris, 14 novembre.

Un télégramme de notre chargé d'affaires à Tripoli dément formellement la nouvelle de la défaite des avant-postes français dans l'Ouadaï.

Cette nouvelle vient appuyer les affirmations de quelques braves personnalités coloniales déclarant que, vu l'état de défense dans lequel était mis le Congo français, il était impossible au Sultan de l'Ouadaï, d'infliger à nos troupes cette défaite dont la première information a été donnée par un organe allemand, manifestement francophobe.

## Chandernagor reste français

Paris, 14 novembre.

Le Ministre des Colonies vient de déposer officiellement la nouvelle que la ville de Chandernagor, parts que nous possédons dans l'Inde, serait cédée aux Anglais.

Ces bruits de cession de la ville de Chandernagor aux Anglais avait fait l'objet d'une question du sénateur Cicéron à la tribune du Luxembourg.

# LE PARLEMENT

## Chambre des Députés

*Présidence de M. BRISSON*

La séance est ouverte à 2 h. 30.

L'un des secrétaires donne lecture du procès-verbal de la dernière séance, qui est adopté.

### Interpellations SUR LES INONDATIONS *DE LA SEINE*

L'ordre du jour appelle la discussion des interpellations de MM. Dubois et Berry sur les inondations de la Seine.

**M. Dubois**

monte à la tribune

Il rappelle les ravages survenus lors de la dernière crue de la Seine, et exprime des craintes que, cette fois encore, on n'ait à déplorer les désastreuses conséquences de l'inondation.

L'orateur critique l'incurie gouvernementale qui, malgré la désastreuse leçon reçue, lors de la dernière crue de la Seine, n'en a pas moins persisté

Aucune précaution n'a été prise aucun travail sérieux n'a été rationnellement entrepris pour éviter le retour des désastres de l'année dernière.

Le député du 19e arrondissement, demande au Ministre des Travaux publics, quelles sont les mesures qu'il compte prendre pour enrayer la marche du fléau.

**M. Georges Berry**

député du 9e arrondissement de Paris, remplace M. Dubois à la tribune.

A son tour M. Berry fait un tableau saisissant de ce que fut la première crue de la Seine et s'étonne que le gouvernement n'ait pas pris toutes les mesures pour éviter le retour d'une si désastreuse calamité.

Il avait été, dès l'année dernière, fort question d'élargir un bras de la Seine, c'est encore à l'état de projet. Des dispositions devaient être prises pour établir un certain nombre d'écluses et de barrages destinés à atténuer la masse des eaux. Ces travaux, qui cependant étaient de toute urgence, n'ont été effectués qu'imparfaitement.

Quelles sont, dans ces conditions, les mesures prises par le gouvernement pour parer au danger qui menace actuellement Paris et la banlieue.

**M. Puech**

ministre des Travaux publics, monte à la tribune pour répondre aux interpellateurs.

Il énumère successivement tous les travaux qui ont été effectués par son prédécesseur, et démontre que les Pouvoirs Publics ont fait le nouveau, depuis l'année dernière, pour protéger Paris et la banlieue des inondations.

Le Gouvernement est décidé à aller jusqu'au bout en engageant, avec il a besoin de temps matériel nécessaire pour mener à bien les entreprises projetées.

Pour le moment toutes les dispositions sont prises afin de parer à toutes les éventualités.

**M. Coutant**

député et maire d'Ivry, intervient dans la discussion.

Il expose les doléances des riverains de la banlieue parisienne, déjà si éprouvé par les précédentes inondations.

Le danger paraît être plus grave aujourd'hui. Il espère, après les explications fournies par le Ministre des Travaux publics, que des mesures seront prises d'urgence pour sauvegarder les riverains menacés de l'inondation.

**M. Maurice Spronck**

député du 7e arrondissement, appuie les justes observations du précédent orateur, et il espère que les mesures arrêtées par le ministre des Travaux publics seront efficaces.

**M. Willm**

député de Saint-Denis, réclame à son tour l'exécution des travaux les plus urgents.

La séance est ensuite levée et renvoyée à demain.

### AVIS DE DÉCÈS

M. et Mme Hyacinthe Angelini, née Franceschi, et leurs enfants ; Mme veuve Malaspina ; Mme veuve Filippi et ses enfants ; M. et Mme Bertoni et leurs enfants ; M. Giuliani Pierre et ses enfants ; M. et Mme Damiani Pierre ;

Les familles Nunzi, Pietri Antoine, Pietri Noël, Stefani, Angelucci Noël, Vve Pascal Angelucci, Pontiacci de Sisco, Morelli, Finocchi de Pietra Corbara, Giuliani François, Francioni Paul, Catoni, Lucciani, Francioni Joseph de Cagnano, Germoci et Franceschi de Lori, Calvani, Orsini, Morazzani de Méria,

Ont la douleur de faire part à leurs parents, amis et connaissances de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

MADAME VEUVE MARIE ANGELINI

Née ANGELUCCI

leur mère, grand'mère, sœur, belle-sœur, tante, cousine et alliée, décédée à Bastia le 14 novembre 1910 à l'âge de 78 ans.

La levée du corps se fera ce matin mardi à 8 heures, Rue Miot, numéro 4.

Les obsèques auront lieu à Sisco à 10 heures.

Priez pour Elle !


LES Sous-Vêtements DU DOCTEUR RASUREL préservent du Froid et des Rhumatismes.

VENTE EXCLUSIVE : Charles ORENGA, à BASTIA LANZI Frères, à AJACCIO

LA HERNIE

Heureux vous serez soulagé par le port de l'appareil VIGUIER Spécialiste-herniaire

Adressez-vous à :

AJACCIO, Hôtel Dauphin, les 15, 16 et 17 novembre (jusqu'à midi).

PROPRIANO, Grand Hôtel Dupont, 17 nov. (après-midi).

SARTENE, Hôtel César, 18 novembre.

CORTE, Hôtel Paoli, 19 nov. (soir).

BASTIA, Hôtel Croix de Malte, 20, 21, 22, 23 nov.

ALERIA, chez M. Rinieri, 24, 25, 26 nov.

ILE-ROUSSE, Hôtel Degiovanni, le 27 novembre.

*(Bas à varices et Ceintures pour Dames sur mesures).*

Maison de vente : 8, rue Cambon, Nice.

**Compagnie des Forges et Aciéries de la Marine et d'Homécourt**

Société Anonyme au Capital de Vingt-Huit Millions de Francs
Sièges Sociaux, à St-Chamond (Loire). — Bureau Central, 38, rue de la Victoire, Paris

AVIS

Suivant décision de l'Assemblée générale ordinaire du 10 octobre 1910 le dividende de l'exercice 1909-1910 a été fixé à 60 frs par action, payable par moitié, le 30 novembre 1910 et le 31 mai 1911.

Le paiement des 30 frs. échu le 30 novembre courant sera fait :

aux propriétaires d'actions au porteur, contre la remise du coupon n° 15 et sous déduction de 2 fr. 97 pour droit de transfert et impôt sur le revenu,

Aux propriétaires d'actions nominatives sur présentation du certificat nominatif d'inscription et sous déduction de 1 fr. 20 pour impôt sur le revenu.

Les lieux de paiement sont :

La Société Générale pour favoriser le développement du Commerce et de l'Industrie, à Paris, Lyon, et dans toutes ses Agences.

Le Crédit Lyonnais, à Paris, Lyon et dans toutes ses Agences.

Le Comptoir National d'Escompte, à Paris, Lyon et dans toutes ses Agences.

MM. Vve Guérin et fils, banquiers, 31, rue du Puits-Gaillot, Lyon.

MM. Saint Olive, Cambefort et Cie, banquiers, 13, rue de la République, Lyon.

La Société Lyonnaise de Dépôts et de Comptes courants, 8, rue de la République, à Lyon.

La Banque Renauld et Cie, rue St-Dizier, à Nancy.

La Société Nancéienne de Crédit Industriel, à Nancy.

MM. Chalus frères, banquiers à Clermont-Ferrand.

MM. Gregori frères, banquiers, à Bastia (Corse) ;

MM. Fabri de Lhoneux et Cie, banquiers, à Huy (Belgique).

MM. Fresart et fils, banquiers, 9, rue Sœurs de Hasque, à Liège (Belgique).

et dans les bureaux de la Compagnie :

à St-Chamond (Loire).

au Boucau (Basses Pyrénées).

Paris, le 12 novembre 1910.

**RHUM FOX-LAND**

Grande Marque

55 fûts vides à vendre de 250 à 260 litres.

S'adresser : 28, Bd de Riquier, à Nice.

**MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION**

Chaux hydrauliques et Ciments, marques de Villeneuve et La Porge du Teil. — Plâtres gris et blanc. Carreaux-Mosaïques au fumont. — Briques pleines et rondes. — Carreaux. — Tomettes — Tuyaux en poterie et en grès.

**FERS A PLANCHER**

Fers en barres : Plats, Ronds, Carrés, T, Cornières, Rossons artificiels

TUYAUX EN FONTE, EN GROS

*Appareils Sanitaires*

**Charles CLÉMENT & Cie**

Entrepôts aux Magasins Généraux à Boulevard de Cardo, 1.

**JE DONNE 100.000 fr.**

à qui prouvera que la célèbre Série capillaire du dermatologiste F. OLLÉ n'arrête pas la chute des cheveux en deux jours et ne les fait pas repousser à tout âge sur les têtes les plus chauves et dans les moindres délais.

Pour recevoir gratuitement une jolie brochure explicative et un flacon d'essai, écrire à F. OLLÉ, 3, rue Caumartin, Paris.

*Essences et Pétroles*

*Pétrole Raffiné* d'Amérique, marque *Le Lion*, en caisse de 37 litres.

*Pétrole éparé* en fûts fer-de-80 litres.

*Pétrole de Sureté*, marque *Pétroléine*, subissant pas de 5 litres.

*Naphtacycle*, essence spéciale pour automobiles.

*Graisses et huiles pour automobiles et charrettes.*

Avant de faire vos achats, demander les prix à la Cie générale des Pétroles — Agence 15, Place Saint-Nicolas, Bastia.

**LE MONITEUR DE LA MODE**

paraissant tout les Samedis

20 PAGES GRAND FORMAT

LE PLUS ANCIEN ET LE PLUS ARTISTIQUE DES JOURNAUX DE MODES

CONTIENT :

PLUS DE MODÈLES NOUVEAUX
PLUS DE TROUSSEAUX D'ENSEMBLE
PLUS DE LITTÉRATURE
PLUS DE RECETTES DE CUISINE
PLUS DE RENSEIGNEMENTS
QU'AUCUN AUTRE

3 MOIS : 4 francs — UN AN : 14 francs

EDITIONS 2 : contenant une Gravure coloriée et un Patron découpé dans les T. 2 et 4 ans.

3 MOIS : 5 fr. 50 — UN AN : 20 francs

ABEL SOUBAUD, Editeur, 2, r. du 4-Septembre


*Le Directeur-Gérant*
J. H. OLLAGNIER.

Imprimerie Ollagnier.


**LES MALADIES DE LA FEMME**

LA MÉTRITE

Il y a une foule de malheureuses qui souffrent en silence et sans se plaindre, dans la crainte d'une opération toujours dangereuse, souvent inefficace.

Ce sont les femmes atteintes de métrite

Celle-ci est commune par souffrir au moindre des règles qui entraînent insuffisances ou irrégularités. Les Pertes blanches et les Hémorragies les font épuiser. Elles ont des accidents aux seins d'extrême. Crampes, Aigreurs, Vomissements, aux Migraines, aux idées noires. Elles ont recours des Lancements continuels à reins le bas-ventre et comme un poids écrasant qui rend la marche difficile et pénible. Pour guérir la MÉTRITE il faut agir sur la cause même du mal, rétablir la circulation du sang dans toute son intégrité et régulariser de la

**JOUVENCE de l'Abbé Soury**

La JOUVENCE de l'Abbé Soury guérit rapidement, mais à la manière de la nature, sans interruption, jusqu'à disparition complète de toute douleur. Il est bon de faire observer que les médecins appellent l'hystérisme des Dames ce qui n'est que la MÉTRITE. Toute femme consciente de son mal doit employer la JOUVENCE sans intervention nuisibles, et elle veut éviter et guérir la Métrite, les Fibromes, les suppurations superficielles, les Tumeurs, Cancers, Tumeurs, Hémorroïdes, les Accidents de la Ménopause, les Vapeurs, Etouffements, etc.

La JOUVENCE se trouve dans toutes les Pharmacies, 3 f. 50 le flacon, 6 fr. 10 franco et 6 fr. franco contre mandat poste 49 fr. 50 les 12 flacons. Dépôt Général : Pharmacie Burdin, 1, place de la Cathédrale, Bordeaux. Adresse Pour Reg. BURDIN&CIE, Bordeaux, pour recevoir gratuitement la brochure explicative et consultation gratuite et discrète.

**ECZEMAS, DARTRES.**

Souffrez-vous de démangeaisons, avez-vous des boutons, des rougeurs ou irritations de la peau, n'hésitez pas à employer l'EAU PRÉCIEUSE DE PENSIER. C'est le remède idéal, unique au monde ; qui réussit où tous les autres ont échoués.

Comme je vous l'ai déjà annoncé, votre EAU PRÉCIEUSE m'a rendu l'espoir que j'avais perdu depuis longtemps. Atteinte d'eczémas à une jambe depuis douze ans, je me soumis sans résultat. Lorsque j'ai appris les propriétés de votre EAU PRÉCIEUSE. Au premier pansements, le mal diminuait et après l'emploi de quelques flacons j'étais complètement guérie.

Je vous remercie et vous adresse toute ma reconnaissance.

Mme MAGNES à St Julien en Born (Landes)

Envoi franco contre mandat poste de 2 fr. 50 au dépôt : Pharmacie Dagonnier 87 rue du Bac, à Rouen et toutes pharmacies.

Se trouve à Bastia, Pharmacie Quilici, 19, boulevard du Palais, et à Ajaccio.

**N'ALLEZ PAS EN CORSE**

SANS

L'INDICATEUR OFFICIEL DE CORSE 40 cent.

QUI INDIQUE TOUT POUR

Même pénétrée rapidement teinte à jour. Franco 42 cent. — Abonnement d'un an : 6 fr. 50.

A. CLAVEL, Editeur, 43, rue St-Lazare, PARIS.

**CHEVEUX** sauvés par la Pommade Hahn

**LE GUIDE DES CONVENANCES**

Par LISELOTTE

s'adressant à la femme par un bon accueil

1 FR. 45

un beau vol. de 420 p. illustrés avec impression de luxe et couverture artistique.

Le GUIDE des CONVENANCES constitue le plus sûr moyen de conserver l'amitié, car il évite la froissements communément commis lorsqu'on ne connaît pas TOUS les usages du monde.

Pour le recevoir franco à domicile adresser mandat-poste de deux francs en timbres-poste à M. CERBO, éditeur, 7, r. Lanzière, Paris

**Après vos Repas**

BUVEZ

*La Cédratine*

Liqueur extra-fine

**PROCHAINS TIRAGES**

15, 25 novembre

1er, 5, 10, 15, 20, 22, 25, 27 décembre

*Un bon Conseil doit toujours être suivi !*

**DES MILLIERS DE LOTS ET DES MILLIONS DE FRANCS**

à gagner — à encaisser

Dans le lot des annonces et promesses offertes aux lecteurs et lectrices de notre presse sympathique au nombre considérable de primes à gagner au moyen d'une opération simple et à la portée de toutes les bourses modestes, il importe de discerner quelle est celle qui leur présente de se servir à coup sûr au capital absolument garanti qui les mènera sans par un chemin, qui n'écarte pas à pas, à la grande aventure et pour quelques-uns plus favorisés à la richesse.

Mais de la perfection de cette opération tout autant que de la sagesse qui l'a conçue dépendent les avantages que pourrait procurer brusquement les traits d'une rencontre heureuse.

Voilà, où il vous faut montrer un bon conseil et prêter une oreille attentive, car nous allons vous révéler ce que dire, à ce sujet nous allons vous exposer.

Voilà la *Prévoyance Mobilière*, elle est la forme collective la devancer et par là le gros capital escompté, de la modeste fortune. Elle qu'une est conçue par nos législateurs, telle qu'elle est édictée, organisée, et telle qu'elle fonctionne conformément au projet de Loi du 1 avril 1909 quoi le tout est présidé à nos entreprises la surveillance et le contrôle de l'Etat.

Incomparable constitué, entièrement aimé les bénéficiaires de tous ceux qui, désireux de profiter des ressources de notre bonne vieille mère Epargne, cherchaient par vois économiques qui leur donneront des avantages plus appréciables, de nombreuses chances de faire, non exactement, mais en même temps que les moyens d'acquérir brusquement, ce qui, en définitive, est le but poursuivi, nous avons nommé La Réussite.

Les conditions d'exécution sont très simples et ne peuvent que les rendre accessibles à tous. Il suffit de souscrire à un certificat nominatif de 100 francs, payable par mensualités de 1 fr. 25 à 5 fr. le 25 selon l'époque et le nombre de titres souscrits.

Les versements sont reçus par la Prévoyance Mobilière elle-même ou par ses Agents. Ils sont effectués à un rythme régulier, sans retard ni interruption, jusqu'à ce que le titre soit remboursé.

Les Tirages ont lieu tous les 10 jours, en présence d'un Huissier, d'un Notaire et d'un Délégué du Ministère des Finances.

Tous les Lots sont remportés ouverts sont garantis par un Titre, les Titres d'Epargne ne Rachat.

| | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|
| 5 | Gros Lots de | UN MILLION | | | |
| 15 | — | 600.000 | Francs. | | |
| 20 | — | 500.000 | — | | |
| 20 | — | 300.000 | — | | |
| 15 | — | 250.000 | — | | |
| 50 | — | 200.000 | — | | |
| 70 | — | 150.000 | — | | |
| 430 | — | 100.000 | — | | |
| 10 Lots de | 75.000 | Francs | 1500 Lots de | 5.000 | Francs |
| 195 | — | 50.000 | — | 195 | — 3.000 — |
| 45 | — | 30.000 | — | 80 | — 2.500 — |
| 230 | — | 25.000 | — | 865 | — 2.000 — |
| 60 | — | 20.000 | — | 55 | — 1.500 — |
| 815 | — | 10.000 | — | 180 | — 1.250 — |
| 90 | — | 6.000 | — | 21.855 | — 1.000 — |

etc., etc., etc.

42.205 LOTS

Plus de 160 MILLIONS de FRANCS

*UN TIRAGE en moyenne tous les trois jours.*

Contre 5 francs, on reçoit 100 NUMÉROS de Titres et l'on participe aux prochains Tirages.

*La Presse Nouvelle* de tous les Français Financiers est envoyée gratuitement.

**La Prévoyance Mobilière, 5, Rue de Chantilly, Paris**

Les Demandes doivent être accompagnées de timbres-poste pour la réponse.

N. B. La Direction de La Prévoyance Mobilière proclame hautement son indépendance absolue vis-à-vis d'organisations concurrentes et invite les souscripteurs à comparer ses offres avec celles des entreprises similaires à caractère anti-social dont on se méfie.

**AVIS**

Les frères Maggiotti ont l'honneur de faire connaître au public qu'en plus du service d'affichage, dont ils ont le monopole, ils se tiennent à la disposition de toutes les personnes qui auraient besoin de faire laver et cirer leurs appartements.

Ils se chargent également du battage des tapis à la satisfaction de toutes les personnes qui voudront l'honorer de leur confiance.

S'adresser pour tous renseignements aux frères Maggiotti, rue Napoléon, 13, Bastia.

**Cedratine**

LA PLUS EXQUISE
LA PLUS DÉLICIEUSE
LIQUEUR
DE MARQUE

Ne L. B. MATTEI
à Bastia (Corse)



TRENTE-SIXIÈME ANNÉE. — N° 316

MERCREDI 16 NOVEMBRE 1910

# Le Petit Bastiais

5 CENTIMES — JOURNAL QUOTIDIEN — 5 CENTIMES

Rédaction & Administration : 6, Boulevard du Palais, Bastia
J.-B. OLLAGNIER, Directeur

Les annonces sont payables d'avance et reçues aux Bureaux du Journal.
Faits divers 1 fr. — Réclames (3e page). 0.75 — Divers. 0.30 — Judiciaire, 0.25

ABONNEMENT (*Payable d'avance*)

| | un an | 6 mois | 3 mois | |
|---|---|---|---|---|
| Corse | 20 fr. | 10 fr. | 5 fr. | Union postale, et autres Pays le port en sus. |
| Autres Départ. | 22 » | 12 » | 6 » | |

On ne répond pas des manuscrits déposés.



BIBLIOTHÈQUE UNIVERSITAIRE DE BASTIA


LE CALENDRIER

Soleil : (heure nationale)
Lever, 6 h. 29 m. — Coucher, 4 h. 58 m.
Premier quart., le 9 — Pleine Lune, le 16.
Fête S'Aujourd'hui : Saint Stanilas Kostka
Fête de Demain : Saint Grégoire.

15 NOVEMBRE

## ÈRE NOUVELLE

Enfin la Corse est près d'en finir avec le régime des rois fainéants, sachant tout juste briller au Palais Bourbon par leur absence ou par leur mutisme plus significatif encore...

C'est à peine si nos honorables daignaient, en période électorale, visiter les fières populations Corses ; mais se montraient-ils vraiment fiers ces Corses indomptables que ne fit point trembler Gênes la superbe, et se laissant servilement dompter et subjuguer par des politiciens sans fierté, sans honneur... Ah ! Dieu me garde de jeter l'anathème sur l'humble électeur que traque un tyranneau, je vise seulement ici certains chefs de clans, sans cœur ni vaillance pour faire taire leurs rancunes et leurs appétits, se rient en quelque sorte du bien de leur Corse, de son avenir qui pourrait, grâce à leurs nouveaux sentiments de concorde et d'harmonie, s'ouvrir plus brillant et prospère...

Messieurs, il ne s'agit plus à cette heure de vos questions de clocher basses et viles ; il s'agit du relèvement moral et économique de la Corse, il s'agit de lui faire accorder par la République un surcroît d'intérêt et de sympathie agissante, et M. Landry vous a crié du haut de la tribune : « L'intérêt du pays est supérieur à tous les autres !... »

L'heure des représailles a sonné, la laisserez-vous s'enfuir éphémère et stérile, sans être, pour l'île oubliée, l'heure des revendications populaires, je dis mieux : l'heure des réalisations suprêmes !...

Périssent vos ambitions, vos mesquines querelles, mais non la Corse qui se débat dans les affres d'une lente agonie, et c'est vous Corses, rebelles à la voix d'un passé glorieux, dociles à la voix trompeuse de mandataires incapables, qui avez préparé cette longue et cruelle agonie. Groupez vos volontés, vos énergies et vos cœurs, demeurez forts et sans reproche, vous sortirez triomphants de l'impasse douloureuse et si vraie qu'est la crise actuelle corse.

Il faillait, oui, mettre en lumière le geste courageux de M. Landry, et M. de la Colletta l'a fait, dans le *Petit Bastiais*, avec honneur. Nous l'en remercions, car ce geste met dans nos cœurs un espoir, et notre joie devient de l'orgueil quand nous voyons le brillant maître aborder une seconde fois la tribune. Nos applaudissements s'unissent à ceux de la vaste assemblée et nos compliments chaleureux aux félicitations ministérielles. Le distingué député de Calvi rompt le premier avec les traditions silencieuses de nos seigneurs et maîtres et sa voix revibrera, nouvelle, patriotique, éclatante sous ces mêmes voûtes du Palais Bourbon, en faveur de l'Eternelle Oubliée, il criera avec tout son cœur, avec toute son âme, nos misères à la France : il mettra à nu les plaies dont nous mourrons, et la France enfin conquise se tournera avec amour vers le Berceau de son Génie, et c'est alors que notre ciel d'azur, plus doucement, lui sourira...

La Corse entière tressaillit d'allégresse au lendemain du triomphe des trois nouveaux députés de Calvi, de Corte, d'Ajaccio, saluant ainsi une ère nouvelle de prospérité et de grandeur, que ne lui laisse pas connaître l'indifférence coupable des idoles brisées. Puissent-ils rendre à notre île son antique splendeur. Notre gratitude émue ira grande vers eux et ils n'auront point trahi la confiance du Pays.

AEPH.

**Lire à la troisième page « NOS TÉLÉGRAMMES »**

## Chambre des Députés

### LE BUDGET

*Discours de M. Adolphe Landry*

*Député de Calvi*

(SUITE).

*M. LANDRY* continue son discours :

Et, d'autre part, me demandant si les dépenses mêmes de premier établissement à prévoir pour nos chemins de fer sont des dépenses lucratives, il me paraît que la réponse à cette question ne saurait être uniformément positive.

Des cas, sans doute, peuvent se présenter où une ligne est à construire, où une rectification de tracé sur une ligne de chemin de fer est à faire, d'où il y a à attendre par la suite une augmentation notable du trafic et, par conséquent, des recettes. Mais, très souvent, il n'en ira pas ainsi. La France a aujourd'hui un réseau de chemins de fer qu'il reste seulement à compléter et à améliorer. Lorsqu'on fait dans nos réseaux de chemins de fer de ces dépenses que l'on appelle dépenses de premier établissement, il s'agit très souvent de donner satisfaction à quelque région qui n'a pas été avantagée lors de la construction des lignes existantes, ou bien il s'agit d'améliorer les conditions du trafic, de diminuer les risques d'accidents, ou de procurer un peu plus de confort aux voyageurs, mais je ne vois pas que l'on puisse assurer que toutes ces dépenses donneront par la suite des revenus qui en représentent l'intérêt.

Il est vrai que l'on peut invoquer ici — on l'a d'ailleurs déjà fait — l'exemple des compagnies. Les compagnies concessionnaires recourent à l'emprunt pour toutes leurs dépenses de premier établissement. Mais il vous apparaîtra tout de suite, messieurs, qu'elles ne sont nullement dans la même situation que l'Etat. Elles bénéficient de la garantie d'intérêt ; et, du moment qu'elles font des dépenses inscrites au compte de premier établissement, elles sont assurées, d'une certaine manière, de trouver, par le jeu de la garantie d'intérêt, le revenu des dépenses qu'elles engagent.

Il n'y a rien de tel pour l'Etat.

L'objection la plus sérieuse que l'on pourra faire à mes remarques tendant, en cette matière, à l'observation d'une règle plus sévère, cette objection est une objection d'opportunité ; elle se fondera sur l'élévation de ces dépenses du premier établissement que l'on couvre actuellement à l'aide de l'emprunt. En effet, dans le projet de budget de 1911, je vois, dans cette catégorie de dépenses, 26.710.000 fr. pour le réseau ancien de l'Etat, et 81 millions pour le réseau racheté de l'Ouest ; je vois encore que les compagnies concessionnaires sont autorisées à engager dans des constructions de lignes une somme de 70 millions, dont la plus grande partie — je ne dis pas la totalité — devra leur être remboursée dans la suite par l'Etat sous forme d'annuités. Il s'agit donc au total de quelque 150 ou 160 millions de dépenses que l'on entend couvrir par l'emprunt ; et j'entends bien qu'il serait extrêmement difficile de demander ces 160 millions aux ressources normales du budget.

Ces observations sont condamnées, par la force des choses, à garder un caractère un peu platonique. Je pense cependant qu'elles ne sont pas inutiles. Il importe que de temps en temps on rappelle à cette tribune, dans la discussion des budgets, les principes d'une saine politique financière. (Applaudissements à gauche et sur divers bancs).

Et voici maintenant la troisième remarque critique que j'entendais formuler. Elle a trait à l'introduction dans la loi de finances de dispositions tendant à surélever les taxes qui frappent les parts successorales lorsque la succession échoit à un descendant unique, à deux descendants issus d'un enfant unique, ou encore à deux enfants vivants ou représentés.

Ce n'est pas que je m'associe le moins du monde aux critiques formulées contre ces dispositions par l'honorable M. Pios. Contrairement à l'opinion qu'il a émise, je trouve que les raisons par lesquelles, dans le rapport général sur le budget, on justifie cette réforme fiscale, sont très sérieuses, et qu'elles méritent d'être retenues. Mais j'estime en même temps que le moment n'est pas venu d'entrer dans la voie où l'on veut nous engager.

Ces ressources que l'on pourra trouver en établissant des discriminations d'après le nombre des héritiers appelés à succession, j'estime qu'il y a lieu de les réserver pour le moment, prochain sans doute, où un problème semblable à celui-ci sera posé pratiquement devant la Chambre.

Je fais allusion à ce problème si grave, si angoissant même, sur lequel les groupes et les partis politiques n'ont point encore délibéré, auquel jusqu'ici il n'a été fait aucune allusion dans les déclarations ministérielles, mais qui cependant doit préoccuper au premier chef tous les Français, le problème de la décroissance de notre natalité, et de la décroissance, qui ne peut manquer de s'ensuivre à très bref délai, peut être dès demain, de notre population. (Très bien ! très bien ! sur divers bancs).

Je crois que, lorsqu'on voudra faire quelque chose de pratique et d'utile pour remédier à un mal aussi grave, il sera nécessaire que l'on trouve de l'argent.

*M. Bouveri.* — Quand les ouvriers gagneront leur vie, n'ayez crainte, le problème sera résolu.

*M. LANDRY.* — Et alors, on pourra se procurer des ressources en établissant des discriminations du genre de celle qu'on nous propose d'introduire dès à présent dans la loi de finances. Mais c'est un sujet sur lequel je me réserve de revenir lors de la discussion de la loi de finances ; il me suffira, pour aujourd'hui, d'avoir indiqué en quelques mots le terrain sur lequel je compte me placer à ce moment. (Très bien ! très bien !)

Messieurs, si je n'avais voulu parler aujourd'hui que du projet de budget de 1911, sans doute je ne serais point monté à cette tribune ; les quelques observations très sommaires que je vous ai soumises n'eussent pas suffi à motiver une intervention dans la discussion générale. Mais je crois qu'à l'heure où nous sommes, dans ce début d'une législature nouvelle, il est important, il est indispensable que nous regardions un peu plus loin que l'exercice 1911, que nous envisagions les perspectives budgétaires qui s'ouvrent à nous pour la durée de la législature.

Ces perspectives, quelles sont-elles ?

M. Cochery, dans son exposé des motifs, a paru dire qu'une fois que l'on aurait trouvé les ressources nécessaires pour assurer le plein fonctionnement de la loi des retraites ouvrières, un deuxième danger se trouverait résolu dans nos budgets.

M. Klotz, dans son rapport général, a émis une opinion toute différente...

*M. Plissonnier.* — Il a ses raisons pour cela.

*M. LANDRY...*, puisqu'il nous parle d'une augmentation de dépenses de plusieurs centaines de millions à laquelle nous ne saurions échapper pour la pédiode qui reste à courir jusqu'à la fin de cette législature.

Il me paraît qu'il importe au plus haut point que cette question soit éclaircie.

Dans le cas, en effet, où l'opinion de l'ancien rapporteur général du budget serait fondée, il y aurait un très grand intérêt à la faire connaître le plus tôt possible, et partout.

Si nous vivons au jour le jour, si, chaque année, nous attendons de nous trouver en

---

28. — Feuilleton du Petit Bastiais

## LES MÈRES RIVALES

*par Henri Demesse*

PREMIÈRE PARTIE

XIII

— Je t'ai effrayée ! dit-il d'un calme. Je t'ai effrayée avec mon récit.

La jeune femme ne répondit pas. M. Thomery, cependant, semblait avoir pris une résolution.

— Allons ! quand je suis rentré, tout à l'heure, je voulais aller à mon cercle. J'ai appris que tu étais sortie, et, comme je ne savais pas où tu étais allée, j'étais inquiet et je t'ai attendue ; mais je suis rassuré, à présent, je vais partir. Une promenade me fera du bien.

Ce disant, il étendit le bras vers le cordon de la sonnette. Il sonna. Un valet parut aussitôt.

— Pierre, dit M. Thomery au valet, j'ai dit qu'on attelle. Le coupé est-il prêt ? Veuillez vous en informer.

Le valet sortit. Blanche parut enchantée de cette combinaison qui allait lui laisser le champ libre. Robert, qui l'observait toujours, s'aperçut de la joie que causait, à sa femme, l'annonce de son départ. Blanche, malgré elle, n'était trahie par l'expression de son visage, sur lequel, un instant seulement, sa joie avait paru. M. Thomery dut faire effort pour rester calme. Il y parvint. Il garda son attitude froide. Au dedans cependant sa colère bouillonnait. Le valet reparut aussitôt.

— La voiture est prête, dit-il.

Et il sortit.

— Bien ! Et M. Thomery.

Il baisa la main de sa femme.

— A demain !

— A demain !

Robert sortit d'un pas ferme, sans que sa contenance extérieure eût trahi ses sensations. Restée seule, madame Thomery demeura songeuse, un instant. Puis, elle vint s'accouder au bord de la fenêtre. Elle entendit, dans la cour, un roulement de voiture.

— Il est parti !... fit-elle.

La grille se referma lourdement.

— Va ! dit-elle quand le bruit eut cessé, va, mon Robert bien-aimé ! Pendant ce temps, je recevrai cet homme, je repentirai les lettres, je lui donnerai son argent, et demain, demain, elle partira, elle, l'autre, celle qui fut cause de tous mes maux, celle que je hais autant que je l'adore, toi qui, désormais, seras tout à moi .. tout à moi !

Et à son tour elle sortit. Juliette, alors, qui, cachée, avait assisté à l'entretien, reparut.

— Je comprends ! Il veut donner le change ! C'est bien joué, sur ma foi ! Il laissera sa voiture dehors, à quelques pas d'ici ; puis, il reviendra. Veillons !

Elle s'assit et songea.

— Allons ! Tout va bien ! Le sort est pour moi, décidément. Je le tiens, lui, à présent. Il ne peut plus m'échapper. Je l'ai amené au point où je voulais le voir.

Assurément, il frappera. Dans une heure, tout sera fait, tout ! Je serai débarrassée de mon frère — complice gênant. Et, avant un an, l'écuyère Juliette sera la femme légitime de M. Robert Thomery. Elle regarda l'heure à la pendule.

— Bientôt onze heures ! Oh ! cette heure ne viendra jamais ! Nicolas, à présent, doit être près d'ici. Si je pouvais voir...

Elle s'approcha de la fenêtre.

— Comme tout est tranquille ! Tout semble dormir ! Rien ! Je ne vois rien ! Pas une lumière ne brille aux fenêtres.

Tout à coup, elle entendit le bruit d'un pas. Elle se retourna.

— Quelqu'un ! Quelqu'un vient ici ! J'ai entendu marcher ! Ce doit être Robert !

N'importe ! il faut de la prudence ! Cachons-nous ! Où me cacher ? Ah ! là, derrière cette tenture. Elle souleva une portière et se dissimula sous la lourde tapisserie. Robert reparut. Il marcha vers la porte de la pièce où il avait poussé Juliette. Il l'appela.

— Juliette ! Es-tu là ?

L'écuyère sortit de sa cachette.

— Ah ! fit Robert en l'aperçevant. Tu avais raison ! Tu as tout entendu ! Oui, elle attend quelqu'un !

Onze heures sonnèrent. M. Thomery, palpitant, écouta, muet, les vibrations de la sonnerie, et, quand elles se furent éteintes :

— Onze heures ! Le moment approche. Il réfléchit une seconde.

— Il faut éteindre cette lampe.

Juliette s'approcha de la table qui portait la lampe. Elle l'éteignit. Le jeune homme, et sa maîtresse se trouvèrent tout à coup dans l'obscurité. L'écuyère tressaillit en entendant, dans le grand silence, le bruit strident des battements d'un revolver que Robert venait d'armer pour être prêt à tout événement.

— Dix-neuf ! Et le jeune homme, c'est bien à onze heures que l'homme doit venir !

— A onze heures ! J'ai lu le billet écrit de la main de la femme. C'est bien à onze heures. L'homme doit avoir, sur lui, ce billet ainsi conçu, oh ! tous les termes de ce billet sont présents à ma mémoire :

« Venez ce soir à onze heures. »

Tu entends ? C'est bien à onze heures !

« Ma femme de chambre vous introduira dans une chambre voisine de la mienne, où vous attendrez. Je vous y trouverai dès que mon mari se sera retiré dans son appartement. »

Telle est la teneur du billet qui n'est pas signé.

— Bien ! Veillons !

Il s'approcha de la fenêtre.

— Ah ! Je vois quelqu'un dans la cour ! Pas un mouvement. Gustave ! Ah ! je vois, c'est Rose, la femme de chambre ! Une femme qui lui est dévouée. Tu avais dit vrai ! Elle va chercher l'homme. Le connais-tu ?

— Non, répondit Juliette frissonnante. Je ne le connais pas.

— Je le vois ! Rose lui ouvre la petite porte. Il entre. Ils traversent la cour. Je vois distinctement deux ombres, ce le de Rose et la sienne. L'homme est de haute taille.

— C'est lui ! dit tout bas Juliette. C'est bien lui ! Enfin !

— Ils passent par l'escalier de service. Ils vont venir ici. Cachons-nous, et observons.

Robert s'approcha de Juliette. Il lui prit le bras qu'il serra fortement. Il entraîna Juliette vers un coin de la pièce où ils demeurèrent immobiles. Rose, cependant, entra, précédant Nicolas.

— Voilà ! lui dit-elle à voix basse. Voyons ! C'est ici que vous devez attendre madame.

— Bien, j'attends !

face d'une nouvelle augmentation de dépenses pour chercher alors les ressources avec lesquelles nous pourrions y faire face, il est à craindre que nous ne soyons conduits à adopter, je ne dirai pas des moyens de fortune, mais tout au moins des moyens établis avec un peu trop de précipitation et qui ne seront pas les meilleurs qu'on eût pu prendre.

Il y a donc un intérêt financier de premier ordre à ce que, dès aujourd'hui, nous sachions dans quelle mesure les dépenses devront croître d'un tiers de la législature. Il y a aussi à cela un intérêt politique. Car enfin si, chaque année, le contribuable, sans avoir été prévenu à l'avance, voit le chiffre des dépenses publiques augmenter, s'il voit sa charge s'alourdir, il en conçoit un sentiment d'irritation assez naturel.

Au budget de 1910, on a voté des impôts nouveaux pour une somme qui, lorsque ces impôts donneront leur plein rendement, ne sera pas inférieure, d'après les estimations de l'ancien rapporteur général du budget, aujourd'hui ministre des finances, à 146 millions.

Cette année, au projet de budget de 1911, on nous propose de rechef des impôts nouveaux, dont le montant s'élève à 42 millions pour l'année prochaine, et, pour les années ultérieures, à 56 millions.

Si le budget de 1912 contient à son tour des augmentations de charges, si le même fait se renouvelle en 1913 et en 1914, il sera difficile que le contribuable échappe, je le répète, à un vif sentiment d'irritation.

Je crois qu'il vaut mieux à tous égards que, dès à présent, nous cherchions à savoir ce que devront être les budgets des années prochaines ; je crois qu'il vaut mieux prévenir loyalement les contribuables français de ces dépenses auxquelles on ne pourra pas échapper.

Si donc j'aborde l'examen de cette question dont je viens de montrer l'importance, il me paraît impossible de ne pas accepter l'opinion émise par l'honorable ministre des finances. Et je crois qu'il me sera très facile de montrer que cette opinion est fondée, en passant rapidement en revue les dépenses de la défense nationale, les dépenses de l'ordre économique et les dépenses de l'ordre social.

*Les dépenses militaires.* — On va répétant partout que la France, dans l'ordre de la défense nationale, a toujours fait tous les sacrifices nécessaires, qu'elle a dépensé sans compter pour constituer et entretenir l'armée et la flotte dont elle pouvait avoir besoin.

*M. Reboux.* — Sans compter et sans contrôle.

*M. LANDRY.* — Je crois que cette assertion a pu être vraie pendant longtemps, elle ne l'est plus autant aujourd'hui ; et j'estime qu'il y a lieu de le reconnaître franchement.

Faut-il rappeler certains faits ?

Vous savez qu'en 1906, à la suite d'une alerte qui s'était produite dans les relations de la France avec certaine puissance européenne, il a fallu subitement, comme on avait constaté que notre défense n'était pas au point, que notre armée n'était point prête à protéger notre frontière, il a fallu subitement, d'une manière irrégulière — qui, d'ailleurs, a obtenu l'approbation générale — engager pour 223 millions de dépenses. C'est donc qu'il y avait eu, à ce moment, un Gouvernement qui n'avait point fait tout le nécessaire pour la défense nationale...

*M. le rapporteur général.* — M. Bertrand a contesté formellement le bien-fondé des assertions que vous venez de formuler. Il est certain que ce sont, bien plutôt, les enseignements de la guerre russo-japonaise que les événements auxquels vous faites allusion, qui ont amené à reconnaître l'insuffisance des munitions dont le stock était jusque-là considéré comme normal d'après les calculs de consommation probable autorisés par les anciennes guerres.

Voilà ce que M. Bertrand a dit à cette tribune.

Je crois que si l'on veut évoquer, comme vous le faites, de si graves souvenirs, il faut être très circonspect quand les responsables sont absents.

*M. Ferdinand Bongère.* — Il est certain que le Gouvernement d'alors a eu des préoccupations d'un tout autre ordre.

*M. LANDRY.* — Je ne pensais pas que je devais m'attirer de qui que ce fût, dans cette Assemblée, un démenti, en rappelant des faits qui sont à la connaissance de tous. (Applaudissements sur divers bancs à droite et au centre.) On a dû constater à ce moment qu'on n'était pas prêt.

*M. le rapporteur général.* — L'affirmation que j'ai rappelée a été faite par le ministre de la guerre qui a eu la charge de prendre la succession du Gouvernement dont vous vous parlez.

*M. Ferdinand Bongère.* — « Charge » est le mot.

*M. LANDRY.* — La meilleure preuve de l'exactitude de ce que j'ai avancé est dans procédure tout à fait anormale qu'on a dû adopter, et dans la hâte si grande qu'on a dû mettre à engager 223 millions de dépenses, qu'il a fallu régulariser par la suite ! (Applaudissements à droite et au centre.)

*M. Arthur Rozier.* — Les illégalités ne vous indignent que quand elles sont très lointaines.

*M. LANDRY.* — Voici un autre fait. Si nous n'avons point encore voté un projet dont l'importance est aussi grande et dont la nécessité est aussi urgente que celui qui concerne notre programme naval, à quoi cela peut-il tenir, si ce n'est au sentiment que l'on a que ce projet, lorsqu'il devra venir en discussion ici, se heurtera à de vives résistances ?

*M. l'amiral Bienaimé.* — Ce n'est pas sûr du tout.

*M. LANDRY.* — Messieurs, je ne crois pas que l'on puisse dire, à l'heure présente, que la France fait tout ce qui est indispensable dans l'ordre de la défense nationale. Et si vous voulez que je pose très succinctement un certain nombre de questions, en laissant de côté tous les points sur lesquels des contestations peuvent s'élever entre les spécialistes, je vous demanderai d'abord s'il ne sera point nécessaire, au cours des exercices prochains, en raison de la diminution constante de la natalité dans notre pays, pour empêcher qu'elle n'entraîne à sa suite une décroissance continue et trop rapide des effectifs...

*M. Betoulle.* — Assurez des salaires suffisants aux ouvriers, et ils pourront élever plus d'enfants.

*M. LANDRY....* de recruter par voie d'engagements, que ce soit en France ou dans notre empire colonial, des troupes supplémentaires qui combleront les vides survenus dans notre armée.

*M. Robin.* — Et vous les mobil serez ensuite contre les ouvriers !

*M. LANDRY.* — Dépensons-nous suffisamment pour l'établissement, l'aménagement et l'entretien de ces camps d'instruction qui s'imposent pour la préparation du soldat à la guerre ?

*M. Robin.* — A la grève, voulez-vous dire !

*(A suivre).*

## Le Discours de M. Landry

L'intervention de M. Landry dans la discussion du budget est loin d'être passée inaperçue.

Les journaux ont publié les plus flatteuses appréciations sur le discours du député de Calvi.

Voici celle du correspondant parlementaire du *Petit Marseillais* :

« Trois orateurs ont pris la parole dans cette première journée : un vétéran, M. Piou ; un ancien, M. Jean Duval ; et un nouveau, M. Landry. Tous trois ont été écoutés avec attention, car si les thèses qu'ils soutenaient avaient entre elles des différences profondes, ils ont trouvé pour les défendre des arguments qui ne manquaient pas de valeur. Le mieux accueilli, disons-le, a été M. Landry.

« Le jeune député de la Corse, qui avait déjà fait preuve de courage et de bon sens au cours du débat sur les grèves, parle avec une clarté parfaite, avec une élégance de forme qui n'exclut pas pour cela la solidité du fond : il a été très applaudi. »

## GAZETTE DÉPARTEMENTALE

CARPINETO. — M. Charles Paul Torre, qui vient de s'éteindre dans son village natal de Carpineto, à l'âge de soixante seize ans, avait passé la majeure partie de sa vie sur la côte orientale où il avait occupé de belles situations. Il se trouvait en dernier lieu au Cercle des Etrangers de Monte-Carlo, où il remplissait les fonctions de contrôleur depuis plusieurs années, lorsqu'il se décida à rentrer dans sa famille pour terminer tranquillement ses jours au milieu de ses plus proches.

C'était un homme de caractère très affable, d'une conversation agréable, qui avait beaucoup vu et beaucoup appris et que la population entourait de ses sympathies.

Les obsèques ont eu lieu en présence d'un nombreux concours d'amis venus des villages voisins pour apporter à la famille Torre leur part de regrets et de condoléances.

SAINT LAURENT. — Un incendie, devant être attribué à une imprudence, a détruit dans la nuit du 14 novembre, la maison de M. Rinaldi Simon, commerçant, domicilié dans la commune d'Ersa.

Ce dernier, qui avait allumé du feu chez lui, l'avait imparfaitement couvert de braises, et c'est à cette négligence qu'il convient d'attribuer l'incendie qui, non seulement a détruit la maison Rinaldi, mais une autre voisine appartenant aux frères Emmanuelli.

SOLLACARO. — Sont attribués à la commune de Sollacaro, à défaut de bureau de bienfaisance, les biens ayant appartenu à la fabrique de l'église de Sollacaro, et actuellement placés sous séquestre, la présente attribution faite sous la condition par la commune d'affecter tous les revenus ou produits des dits biens au service des secours de bienfaisance.

Le paiement des dettes régulières ou légales de l'ancienne fabrique de l'église de Sollacaro sera à la charge de la commune attributaire conformément à la délibération du Conseil municipal en date du 19 septembre 1909.

## Union Générale des Corses et Amis de la Corse

CONFÉRENCE DE PERETTI DE LA ROCCA

Ce soir, mercredi, à huit heures et demie, notre distingué compatriote, M. J. de Peretti de la Rocca, directeur du *Nice-Littéraire*, délégué, pour les Alpes Maritimes, à l'Union générale des Corses, donnera à l'Hôtel de Ville, dans la salle des délibérations du Conseil municipal, une conférence publique.

En même temps qu'il parlera de la question, toute d'actualité, du relèvement économique de la Corse, par l'Union de tous ses enfants, le délicat poète fera revivre, avec sont talent habituel, le passé glorieux de notre département et rappellera les hauts faits de nos aïeux, qu'il a chantés dans des vers admirables, certes plus répandus dans dans la société Niçoise qu'en Corse.

A l'issue de la conférence, se tiendra une *Assemblée générale de la Section Bastiaise.*

Ordre du jour :

Congrès de Paris des 22, 23, 24 décembre 1910.

Désignation d'une Commission chargée d'élaborer le cahier des revendications à soumettre au Congrès.

Admission de nouveaux membres

Recouvrement, par le Trésorier général, des cotisations échues.

MM. les membres d'honneur, les membres honoraires, donateurs ou actifs sont priés d'assister à la conférence à laquelle le public sera d'ailleurs admis.

## Commissions d'Assistance

Par arrêté de M. le Sous-Préfet de Bastia en date du 13 Novembre 1910, les Commissions administratives des bureaux d'assistance de Bastia, Furiani, Biguglia, Borgo, Lucciana, Vignale, Lama, Patrimonio, Urtaca, Barrettali, Cagnano, Luri, Nonza et Pino, sont convoquées pour le dimanche 20 novembre prochain à l'effet de procéder à l'élection des délégués aux commissions cantonales d'assistance instituées par l'article 41 de la loi du 14 Juillet 1905 de leur canton respectif.

## BULLETIN FINANCIER

Paris, 12 novembre.

Les affaires n'ont pas été très animées aujourd'hui mais la tendance est un peu plus satisfaisante sur de meilleurs avis de Londres et de New-York. Notre 3 0/0 est calme à 97 22. Parmi les Fonds Etrangers, le Turc à 90.75 et les Emprunts Russes sont plus faibles, tandis que l'Extérieure à 93.72, le Serbe à 86 27 et le Portugais à 65.28 gagnent une légère fraction. Bonne tenue par continuation des Etablissements de Crédit. Le Crédit Foncier est à 807 ; ses obligations foncières et communales sont régulièrement traitées. Le Crédit Lyonnais s'inscrit à 1.442 ; le Comptoir National d'Escompte à 915 et la Société Générale à 726.

Soer inchangé à 5.457. Légère raffermissement du groupe traction Accentuation de la hausse des valeurs russes. Titres empirées en reprise : Rio 1,787.

Les valeurs minières sont fermes. L'action Samoun se maintient en bonne tendance à 140.

Le Crédit Foncier de l'Uruguay a des demandes suivies à 332. Les troubles actuels en Uruguay ne seront sans doute pas de longue durée et n'ont aucune gravité.

Parmi les obligations, celle de la Cherryvale Oklahoma se négocie à 440.50. Nous ne tenons à 2.10.50 de l'obligation 5 0/0 du Chemin de Fer Mexicain du Centre ; on active l'avancement des travaux de terrassement qui seront bientôt suivis des opérations de pose du matériel fixe.

Grands Chemins irréguliers. Depuis le 8 novembre, les obligations 3 0/0 P. L. M. janvier-juillet s'obtiennent à 443 frs ; celles avril-octobre à 429 ; Les obligations 4 1/2 mai-novembre valent 396.

## Le Drame des Iles Lavezzi

Ce matin, à 8 heures 30, j'ai pu profiter du départ du baliseur pour les îles Lavezzi. Les assertions du donanier, dont nous avons parlé hier, n'étaient que trop réelles ainsi que les suppositions du vieux marin.

En arrivant par une mer très calme fort heureusement, nous pûmes constater ce tout avait disparu, à l'exception de quelques planches doublées de cuivre, qui, enfoncées dans le sable du fond, marquaient la place où se trouvait primitivement le navire sombré. Le baliseur s'arrêta et nous sondâmes avec nos longues rues tous les environs, afin de découvrir quelques indices.

A 1 kilomètre environ au Sud de l'île Lavezzi, nous pûmes distinguer enfin un point noir qui attira notre attention. Nous nous y dirigeâmes en canot, à force de rames, et nous pûmes nous rendre compte qu'il s'agissait d'une partie de la mâture détachée du corps du navire, laquelle flottait en et endroit. A 200 mètres plus loin, nous aperçûmes une autre épave. Nous en étant approchés, nous vîmes que c'était un tronçon de mât qui était retenu par une partie de l'avant du bâtiment naufragé. En sondant de loin le fond de la mer, nous vîmes un peu plus loin, le restant de la carène, qui était, quoique éventrée, mieux conservée que l'on aurait pu s'y attendre. A côté de cette carène on aperçoit, sur un fond de sable, divers objets épars, matelas, couvertures, tricots de marins en toile cirée, mais aucune trace de corps humain.

On fait signe au baliseur de s'approcher. Il vint mouiller sur ce point, juste au-dessus de la carène qui gît exactement par 18 mètres de profondeur.

A 11 heures du matin, un scaphandrier était prêt à descendre. Ce fut pour nous un moment d'inexprimables angoisses. Le plongeur, remontant après quelques minutes qui nous semblèrent bien longues, nous dit : « J'ai lu, sur l'arrière du bateau, les noms d'*Elena* et *Napoli* peints en lettres jaune d'or sur un fond noir. »

Les recherches de ce matin se sont bornées à cette reconnaissance, qui est officielle, et nous revenons au port. Une grande partie de la population était postée en observation sur les falaises de Bonifacio ; elle avait signalé notre retour et nous fûmes accablés de questions. Chacun, tout en déplorant le sort des malheureux marins italiens, victimes de ce nombre drame, paraissait soulagé de n'avoir pas à déplorer la mort d'un parent ou d'un ami.

Le vapeur français *Ville-de-Tamatave*, de passage dans le détroit de Bonifacio, a été obligé de mouiller près des îles Lavezzi, hier soir, à 5 heures, pour réparer de légères avaries. Il en est reparti, dans la matinée, on peu avant notre arrivée. — L. B.

*(Le Petit Marseillais).*

## Petite Gazette

Variations Atmosphériques du 13 novembre

Thermomètre. — 7 heures du matin + 10 4 à midi 11 5 + 4. 6 heures du soir + 11 5

Maxima + 12 Minima + 7 5.

Baromètre. — 7 heures du matin, 751 mm. à midi, 748 mm. 6 heures du soir, 747 mm.

Dans la matinée, N. O.

Dans l'après-midi, id.

Etat du ciel : le matin, Pluvieux.

L'après-midi, id.

Brave marin

Jeudi, une très violente bourrasque de Nord-Ouest s'est abattue, dans la matinée, sur le port de Marseille et les environs. On a eu à enregistrer de nombreux naufrages de barques, des accidents dans les ports et sur les quais.

Les journaux de Marseille, en rendant compte de cette bourrasque du mistral, signalent la très belle prouesse opérée par le paquebot *Italia*, commandant Orsini, courrier d'Ajaccio, qui a franchi la passe du bassin de la Joliette au moment où la tempête faisait rage. L'habile manœuvre du commandant Orsini a été fort remarquée.

Toutes nos félicitations à ce brave marin.

### Brevet supérieur

Un récent arrêté du ministre de l'instruction publique modifie les articles 151 et 152 de l'arrêté du 18 janvier 1881 concernant les épreuves à subir par les candidats au brevet supérieur.

### Ecole de santé

La bourse avec trousseau à l'école de santé militaire a été accordée à M. Giuliani.

### Avis

*Le Docteur PARAVICINI* a l'honneur de prévenir le public qu'il vient d'ouvrir son cabinet médical à Bastia, Place Saint Nicolas, 9. (2e étage).

Consultations tous les jours de 2 heures à 5 heures, (dimanche excepté).

### Troupes coloniales

M. le médecin-major de 1re classe Ferrandini est désigné pour servir en Cochinchine, en activité hors cadres.


### Assurances

Voir l'annonce à la 4e page des Compagnies : *Minerva, Confiance-Incendie* et *Confiance-Vie.*

### Maladies des Yeux

*Nez, Oreilles et Gorge.*

Le cabinet du docteur ELIACHEF, médecin oculiste de Paris, est transféré 20, Bd Paoli, 20, Bastia.

Consultations tous les jours de 10 h. à 4 heures, pour toutes maladies des Yeux, Nez, Oreilles et Larynx.

### Pianos et Guitares

M. Elvio Mazzoni, accordeur de pianos, guitares et mandolines, prévient sa nombreuse clientèle qu'il se charge également de toutes les réparations.

S'adresser rue des Terrasses, N° 2, Bastia.


## ETAT CIVIL

Naissance.

Michel Luc-Antoine. — Raffalli Antoine-Charles-Martin.

Décès.

Solari Jean, marin, 22 ans, de Bastia.


*SOUS-VÊTEMENTS*

HYGIÉNIQUES STÉRILISÉS

EN TISSU A MAILLES

du Docteur CHAPOT

Les sous-vêtements fabriqués avec le tissu à mailles stérilisé, antirhumatismal, élastique et irrétrécissable du Docteur CHAPOT, présente toutes les qualités préservatrices et curatives des affections goutteuses et d'origine arthritique, etc.

MAISON CARBUCCIA

BASTIA

VENTE de vignes américaines racinées Rupestris Montigola, Riparia glorie de Montpellier.

S'adresser à M. RUTALI Pierre-Ambroise, à Chiusello, près Borgo.

Émulsion Normale

d'Huile de foie de Morue pure

DE NORWÈGE

aux hypophosphites et glycérophosphates de chaux et de soude

préparée par

P.-A. QUILICI

Pharmacien Chimiste

10, Boulevard du Palais, BASTIA

Supérieure à toutes les huiles de foie de morue dont elle possède toutes les propriétés bienfaisantes sans en avoir les inconvénients, cette émulsion est facilement digérée et, à cause de son goût agréable, elle est acceptée et même demandée par les enfants.


# DERNIÈRES NOUVELLES

Service télégraphique spécial du *Petit Bastiais*

00637

BOURSE DE PARIS

14 nov. — 15 nov.

Rentes de 3 0/0 amort. . 97.20 — 97.05

— de 3 0/0 amortis. . 97.35 — 97.10

ex-coupon

## AJACCIO

### TENTATIVE DE MEURTRE

Ajaccio, 15 novembre.

Hier au soir, le nommé Andreoli Michel, âgé de 33 ans, a tenté de donner la mort au maire de Pastricciola, M. Andreoli Pierre.

A la suite d'une légère discussion Andreoli Pierre avait prié Andreoli Michel de sortir de chez lui, c'est alors que le meurtrier tira un coup de fusil sur son contradicteur, qui, heureusement ne fut pas atteint.

La gendarmerie s'est mise à la poursuite du meurtrier.

## Nouvelles Militaires

### *Etat-major général*

Paris, 15 novembre.

Le général Pennequin est nommé commandant supérieur des troupes de l'Indo-Chine.

Le général Bonnier est nommé au commandement supérieur des troupes du groupe de l'Afrique Occidentale.

## Mouvement administratif

Paris, 15 novembre.

Un mouvement administratif vient d'être présenté à la signature présidentielle, au cours de la séance du Conseil des Ministres qui se tiendra, au château de Rambouillet, sous la présidence de M. Fallières.

Ce mouvement aura pour point de départ la nomination de M. Reynault, préfet de la Haute-Vienne, à la préfecture de l'Aisne en remplacement de M. Allard, mis en disponibilité.

## Tentative Criminelle

### Déraillement

entre Gazeran et Rambouillet

Paris, 15 novembre.

Un train de marchandises venant à Paris a déraillé entre les gares de Gazeran et de Rambouillet.

Ce déraillement est attribué à la malveillance.

Six traverses de bois avaient été, en effet, placées sur la voie lorsde au passage du train.

La machine, abîmée par le choc, est entièrement hors d'usage.

Il n'y a eu heureusement à regretter aucun accident de personnes.

## Conseil des Ministres

Paris, 15 novembre.

Les ministres et sous-secrétaires d'Etat se sont réunis en conseil, à 2h.1/2, ce matin, à 10 heures, sous la présidence de M. Fallières.

### *Les Projets de M. Briand*

M. Briand, ministre de l'Intérieur, exposa au Conseil l'économie qui résulterait pour le Pays de divers projets de lois qu'il compte soumettre à l'approbation du Parlement.

Cette législation aura pour but d'assurer la continuité des services publics.

Ces divers projets de loi seront examinés et délibérés en détail dans les prochaines réunions.

Le principal de ces projets consiste à organiser une procédure d'arbitrage et de conciliation qui sera portée, en cas de grève, devant un conseil permanent où seront représentés la Compagnie et les agents de la Compagnie.

Aux termes de ce projet de loi toute grève, toute tentative de grève, ou excitation à la grève sera interdite pendant la durée des négociations.

Enfin, dans le cas où l'arbitrage ou ne serait pas accepté, la grève ne pourra avoir lieu.

D'autres projets extrêmement sévères ont pour but d'empêcher l'arrêt des services publics et de réprimer les actes de Sabotage.

### *Le haut commandement*

Le général Brun, ministre de la Guerre soumet à la signature du Président de la République les décrets de nomination dans l'état-major général des troupes coloniales.

### *Les départements sinistrés*

M Maurice Raynaud, ministre de l'Agriculture, expose au Conseil la détresse des viticulteurs habitant les départements sinistrés.

Après ces explications, il est décidé que les plus grands ménagements seront apportés dans le recouvrement des impôts grevant les viticulteurs victimes des inondations.

### *Les ports du Havre et Rouen*

M Jean Dupuy, ministre du Commerce, signale les inconvénients dont souffre le commerce par suite de l'encombrement des quais du Havre et de Rouen.

Le Conseil décide que des mesures seront prises en vue de faire évacuer les marchandises stationnant sur les quais de ces ports.

### *Les Inondations*

M. Puech, ministre des Travaux publics, expose au Conseil les mesures qui ont été prises en vue de parer aux inondations.

### *Nouvelles de Mauritanie*

M. Jean Morel, ministre des Colonies, communique au Conseil les dernières télégrammes de Mauritanie.

La situation est excellente dans la colonie.

### *Affaires courantes*

Les ministres se sont ensuite occupés de l'expédition des affaires courantes.

## ALGER

### TREMBLEMENT DE TERRE

### *Dégâts importants*

Alger, 15 novembre.

Des secousses sismiques ont été ressenties dans la commune mixte de Beghar, à quelque distance d'Alger et dans la région environnante.

On ne signale aucun incident de personnes, mais les dégâts matériels sont considérables.

# LE PARLEMENT

## Chambre des Députés

*Présidence de M. DRON*

Vice Président

La séance est ouverte à 2 h. 30

L'un des secrétaires donne lecture du procès-verbal de la dernière séance, qui est adopté.

### LE BUDGET

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi portant fixation du budget général de l'exercice 1911.

### *Ministère de la Justice*

La Chambre continue la discussion du budget du ministère de la Justice.

**M. Adrien Veber**

monte à la tribune.

Il appelle l'attention de la Chambre sur la situation, des moins brillantes, qui est faite aux juges suppléants

Il rend hommage aux services rendus au Pays par ces magistrats, en grande partie non rétribués, et demande que leur sort soit amélioré.

L'orateur n'est pas aussi tendre pour les avoués.

Il dénonce, avec documents à l'appui, les états des frais présentés aux plaideurs, par ces officiers ministériels, et tous ces états s'élèvent à des sommes extraordinaires. Aussi, bien souvent les plaideurs sont obligés de renoncer à faire appel à la justice.

« Nous sommes loin, dit l'orateur en terminant, de la justice gratuite. »

**Le Garde des Sceaux**

répond au député de la Seine.

Il se déclare prêt à réformer énergiquement les fraudes et les abus signalés par l'orateur.

Il est inadmissible que les avoués pressurent ainsi les justiciables ; le ministre prend l'engagement de ne plus admettre aucune défaillance de la part de ces officiers ministériels.

La séance est ensuite levée et renvoyée à jeudi.

## SÉNAT

*Présidence de M. DUBOST*

La séance est ouverte à 2 heures.

L'un des secrétaires, donne lecture du procès-verbal de la dernière séance, qui est adopté.

### *Commission monétaire*

A l'ouverture de la séance, le président annonce qu'il va être procédé à la nomination d'un membre de la commission de contrôle de la circulation monétaire.

Conformément à la résolution votée par le Sénat, le scrutin a eu lieu pendant la séance publique, dans le salon voisin de la salle des séances.

### Interpellation Cazeneuve

L'ordre du jour appelle la discussion de l'interpellation sur les retraites des instituteurs non encore liquidées.

**M. Cazeneuve**

monte à la tribune et développe son interpellation.

Il rappelle les désastreuses conséquences de la première crue de la Seine et exprime ses craintes que la présente inondation ne soit plus redoutable encore que la dernière.

Et cependant, à la suite de cette première calamité le gouvernement s'était engagé à prendre les mesures susceptibles d'éviter le retour de semblables événements. Qu'a-t-on fait depuis ? Et puisque l'inondation gagne de plus en plus du terrain, que fera-t-on pour sauver ce tout au moins pallier le mal ?

**Le Ministre des Travaux Publics**

monte à la tribune pour répondre à l'interpellateur.

Il reproduit les mêmes arguments qu'il a présentés hier à la tribune de la Chambre et promet que toutes les mesures seront prises, maintenant, pour parer au plus pressé ; plus tard, pour éviter, dans la mesure du possible, le retour des inondations.

La séance est levée et renvoyée à jeudi.


AVIS DE MESSE

Mesdemoiselles Biagini prient les élèves et amies de Mademoiselle Marie Moynier de vouloir bien assister à la messe qui sera dite le 17 novembre, à 10 heures, en l'église Saint Jean-Baptiste, pour le repos de l'âme de

MADEMOISELLE MARIE MOYNIER

Etude

de Me J.-B. de Caraffa

Notaire à Bastia

Suivant contrat passé devant Maître Jean-Baptiste de Caraffa, notaire à Bastia, le onze novembre mil neuf-cent-dix, Messieurs Corsini Daniel et Chiodi Eugène, tous deux négociants, demeurant et domiciliés à Ghisonaccia-Gare, ont vendu à Monsieur Battesti Paul-Baptiste, négociant, demeurant et domicilié à Poggio-di-Nazza, le fonds de commerce de Draperie, Mercerie, Epicerie, Papeterie, Liqueurs et Céréales qu'il exploitaient à Ghisonaccia Gare, et comprenant, comme éléments corporels : le matériel servant à l'exploitation du dit fonds et les marchandises en dépendant ; et comme éléments incorporels : la clientèle et l'achalandage qui y sont attachés.

Domicile a été élu pour les oppositions à Bastia, en l'étude de Me J. B. de Caraffa, notaire.

Avis est donné qu'en exécution de l'article 3 de la loi du 17 mars 1909, les créanciers des vendeurs devront, pour conserver leurs droits, former opposition au paiement du prix, entre les mains de l'acquéreur au domicile sus indiqué, dans les dix jours de l'insertion qui renouvellera la présente.

Pour premier avis.

Signé : P. B. BATTESTI.

Tuilerie et Briqueterie

USINES à FRANCARDO

F. CHARDON et Cie

Tuiles plates et rondes résistant à la gelée et à l'air salin

Briques creuses, pleines et pressée

Briques à plancher pour fers à I

Cairons et Murettes, grandes briques creuses de 0,50 × 0,15 × 0,15 m. 0,40 × 0,20 × 0,35, spécialement recommandées pour constructions rapides et économiques.

Fabrique de Carreaux en ciment comprimé, uni et à dessins, pour carrelages de corridors et à bon marché des vestibules, appartements, magasins, églises, etc.

*Envoi sur demande d'échantillons et prix*

POUR A CHAUX GRASSE SUPÉRIEURE

SCIERIE MÉCANIQUE de Bois

Planches, Madriers, Chevrons, Liteaux, Lattes

Grands Entrepôts de CHAUX Hydrauliques, CIMENTS, PLATRES

Fils et Aciers de toutes catégories,

Lisc, Pleuk, Tuyaux, Gouttières

Matériaux de construction de toutes sortes

Fils et quilli fillo, tous numéros

Magasins à vente : { BASTIA, 2, Avenue Carnot. CORTE, Nouvelle Traverse.

Un Ingénieur fournira tous renseignements techniques sur le choix et le mode d'emploi des matériaux.

Démenagements

pour tous les pays

*Dépôt de cadres*

pour mobilier

*Prix très modérés*

A. PADOVANI, 7, route du Cap, Bastia.

*Dépôt spécial*

des Eaux Minérales Naturelles

DE LA

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DES EAUX DE VICHY

DES GRANDES SOURCES DE VICHY

pour la Corse

BASTIA, 10, rue Napoléon

Vichy Lardy. — Source Petite, la plus riche de Vichy. Exhalée de fête, Hôpitaux, Ecoles, etc.

Vichy Parguttl. — Eau purgative française bien supérieure à toutes les Eaux étrangères, sans goût, se digérant par elle-même.

Demander dans tous les cafés le Quart Vichy Lardy et Parguttl.

SERVICE DE VAPEURS

ARTHUR C. SOUTHWELL

*Transport direct entre Bastia et les ports du Nord*

Service régulier bi-mensuel entre Bastia, Londres, Manchester, Liverpool, Newcastle, Anvers, Hambourg, Constantinople, Odessa, et les ports d'Espagne.

ARTHUR C. SOUTHWELL

BASTIA

*Département de la Corse*

VILLE DE BASTIA

# ADJUDICATION DE L'OCTROI

Le mercredi sept décembre mil neuf cent dix, à 2 heures de l'après-midi, il sera procédé, en séance publique, à l'Hôtel-de-Ville de Bastia, en présence de M. l'Inspecteur, chef du Service des Douanes, ou de son délégué spécial, à l'adjudication, au plus offrant et dernier enchérisseur, à titre de bail à ferme, des droits de l'Octroi municipal de la dite Ville, pour trois années qui courront du 1er janvier 1911 au 31 décembre 1913.

Les droits sont établis sur les boissons et liquides, les comestibles, les combustibles, les fourrages, les matériaux, tabacs et objets divers, conformément au tarif actuellement en vigueur.

La mise à prix est fixée à *deux cent soixante-dix mille deux cent francs par an.*

On n'admettra aux enchères que des citoyens français, d'une moralité, d'une solvabilité et d'une capacité reconnues, et qui, après s'être fait inscrire sur le tableau des candidats, auront obtenu de M. le Maire, huit jours au moins avant l'adjudication, un certificat d'admission, sauf recours à M. le Préfet.

Aucune personne attachée à l'administration des contributions indirectes, aux administrations civiles, aux tribunaux, ou ayant une surveillance ou juridiction quelconque sur l'administration de l'Octroi, ne pourra, sous peine de résiliation de bail sans indemnité, et de tous dommages-intérêts, être m adjudicataire, ni associée de l'adjudicataire.

Ne pourront pareille ment être admis aux enchères ceux qui font commerce de quelques-uns des objets compris au tarif.

Le cahier des charges, clauses et conditions de l'adjudication, est déposé à partir de ce jour au secrétariat de la Mairie ; il en sera donné communication à toutes les personnes qui le demanderont, il leur sera également fourni tous les renseignements qu'elles pourront désirer tant sur le montant des produits que sur la nature, le nombre et la quantité des objets imposés.

Fait à l'Hôtel-de-Ville, le 1er septembre 1910.

*Le Maire,*
A. GAUDIN.


RHUM
FOX-LAND
Grande Marque
55 fûts vides à vendre de 250 à 260 litres.
S'adresser : 28, Bd de Riquier, à Nice.

LA CONFIANCE
Cie Anonyme d'Assurances contre l'INCENDIE
LA CONFIANCE
Cie Anonyme d'Assurances sur la VIE
Entreprise privée assujettie au contrôle de l'État
Assurances réalisées : 167 Millions
LA MINERVE
Cie Anonyme d'Assurances contre les risques de
VOL - DÉTOURNEMENTS
TRANSPORTS
Directeur particulier pour la Corse : M. ROTH, 23, Bd Paoli, BASTIA

*Vient de paraître :*
L'AGENDA GALLIA
PRATIQUE ELEGANT SOLIDE
Le Mieux Documenté
*Son Format :* 15 × 15, reliure toile verte
*Son nombre de Pages :* 400 (Une par Jour)
*Ses Renseignements :* l'A.B.C. des Affaires
*Sa Prime :* Une Carte des Chemins de Fer
PRIX : 2 FR. 75
Chez tous les Libraires
HACHETTE & Cie, ÉDITEURS

*Essences et Pétroles*
*Pétrole Raffiné* d'Amérique, marque *Le Lion*, en caisse de 37 litres.
*Pétrole épuré* en fûts fer de 50 litres.
*Pétrole de Sureté*, marque *Photoline*, en bidonnets de 5 litres.
*Naphtacycle*, essence spéciale pour automobiles.
*Graisses et huiles pour automobiles et charrettes.*
Avant de faire vos achats, demander les prix à la Cie générale des Pétroles — *Agence* 15, Place Saint-Nicolas, Bastia.

*Installation à Gaz*
JEAN CINI
Ex-ouvrier du Gaz
*Bastia*, 13, *Boulevard Paoli*
Seul Désobstructeur
DU BEC GRANOUX
désobstruant puissant et consommation modérée

MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION
Chaux hydrauliques et Ciments, marques de Villeneuve et Lafarge du Teil. — Plâtres gris et blanc. Carreaux-Mosaïques en ciments. — Briques pleines et rondes. — Carreaux. — Tomettes — Tuyaux en poterie et en grès.
FERS A PLANCHER
Fers en barres : Plats, Ronds, Carrés, T's de fer, Rames antifeuillettes.
TUYAUX EN FONTE, EN GROS
*Appareils Sanitaires*
Charles CLÉMENT & Cie,
Entrepôts aux Magasins Généraux à Boulevard de Cardo, 1.



*Le Directeur-Gérant*
J. B. OLLAGNIER.

Imprimerie Ollagnier.



Demandez dans tous les Cafés : La CÉDRATINE de la Maison L.-N. MATTEI et Cie, liqueur très appréciée des gourmets.

Café Express — GRAND BAR SOAVI — Chocolat Express

PROCHAINS TIRAGES
25 novembre
1er, 5, 10, 15 20 22, 25, 27 décembre
Un bon Conseil doit toujours être suivi !
DES MILLIERS DE LOTS ET DES MILLIONS DE FRANCS
à gagner — à encaisser

| | | | |
|---|---|---|---|
| 5 Gros Lots de | | UN MILLION | |
| 15 | — | 600.000 | Francs. |
| 20 | — | 500.000 | — |
| 20 | — | 300.000 | — |
| 15 | — | 250.000 | — |
| 50 | — | 200.000 | — |
| 70 | — | 150.000 | — |
| 430 | — | 100.000 | — |
| 10 Lots de 75.000 Francs | | 1500 Lots de 5.000 Francs | |
| 195 — | 50.000 — | 195 — | 3.000 — |
| 45 — | 30.000 — | 60 — | 2.500 — |
| 230 — | 25.000 — | 865 — | 2.000 — |
| 60 — | 20.000 — | 55 — | 1.500 — |
| 815 — | 10.000 — | 180 — | 1.250 — |
| 90 — | 6.000 — | 21.855 — | 1.000 — |

etc., etc., etc.

42.205 LOTS
Plus de 160 MILLIONS de FRANCS

UN TIRAGE en moyenne tous les trois jours.
Contre 5 francs, on reçoit 100 NUMEROS de Titres et l'on participe aux prochains Tirages.
La Prévoyance Mobilière, 5, Rue de Chantilly, Paris

AVIS
Les frères Maggiotti ont l'honneur de faire connaître au public qu'en plus du service d'affichage, dont ils ont le monopole, ils se tiennent à la disposition de toutes les personnes qui auraient besoin de faire laver et cirer leurs appartements.
Ils se chargent également du battage des tapis à la satisfaction de toutes les personnes qui voudront l'honorer de leur confiance.
S'adresser pour tous renseignements aux frères Maggiotti, rue Napoléon, 13, Bastia.

Cedraline
LA PLUS EXQUISE
LA PLUS DÉLICIEUSE
LIQUEUR
DE MARQUE
Mme L. N. MATTEI à Bastia (Corse)



TRENTE-SIXIÈME ANNÉE. — N° 317 — JEUDI 17 NOVEMBRE 1910

# Le Petit Bastiais

5 CENTIMES — JOURNAL QUOTIDIEN — 5 CENTIMES

Rédaction & Administration : 8, Boulevard du Palais, Bastia
J.-B. OLLAGNIER, Directeur

Les annonces sont payables d'avance et reçues aux Bureaux du Journal.
Faits divers : 1 fr. — Réclames (1re page), 0.75 — Divers, 0.30 — Judiciaires, 0.25

ABONNEMENT (*Payable d'avance*)

| | 1 an | 6 mois | 3 mois | |
|---|---|---|---|---|
| Corse | 20 fr. | 10 fr. | 5 fr. | Union postale et autres Pays : le port en sus. |
| Autres Départ. | 22 » | 12 » | 6 » | |

On ne répond pas des manuscrits déposés


LE CALENDRIER

Soleil : (heure nationale)
Lever. 6 h. 29 m. — Coucher, 4 h. 07 m.
Premier quart., le 9 — Pleine Lune, le 16.
Fête d'Aujourd'hui : Saint Grégoire.
Fête de Demain : Déd. Sts Pierre et Paul.

16 NOVEMBRE

## LA CARRIÈRE *POLITIQUE* DE M. BRIAND

Après les incidents violents qui se sont produits à la Chambre, durant la première semaine d'interpellations, M. Briand a pensé, bien qu'il eût recueilli la confiance d'une énorme majorité de l'Assemblée, qu'il convenait de s'en remettre au Président de la République du soin de dénouer la crise.

Il était devenu, en effet, évident que le ministère, tel qu'il avait été composé par M. Briand, ne répondait plus aux nécessités de l'heure présente. Depuis sa constitution, un fait nouveau s'était produit : les élections législatives, qui avaient modifié à la fois la situation politique et le programme des réformes à réaliser. A la suite de ces circonstances, des dissentiments s'étaient manifestés, au sein du gouvernement : puis est survenue la grève des chemins de fer, qui a accentué les divergences de vues.

En présence des événements qui se préparent et qui exigeront des décisions engageant la responsabilité ministérielle, M. Briand n'a pas voulu assumer dans ces conditions la tâche gouvernementale ; du moins il n'a pas voulu que la solidarité ministérielle put engager ses collaborateurs au-delà de leur volonté. C'est à ce sentiment de loyauté, tout à l'honneur de M. Briand, que l'on doit le remaniement ministériel qui a été effectué.

La carrière politique du président du Conseil va donc prendre un nouvel essor. L'homme de décision et d'action qu'est M. Briand va se retrouver en pleine lutte, à la tête du parti républicain, qui, espérons-le, ne lui ménagera pas sa confiance, dans les circonstances difficiles qui ne manqueront pas de se produire encore, notamment à l'occasion de la liquidation de la grève des cheminots et des grandes réformes à l'ordre du jour : réforme électorale, impôt sur le revenu, etc.

Bien que l'un des plus jeunes parmi les hommes politiques marquants de cette époque, M. Briand est déjà un vieux routier parlementaire. Mûri par l'expérience d'une évolution que d'aucuns ont violemment critiquée, mais dont on ne peut reconnaître qu'elle est le fait d'un homme de raison et de méthode, le chef du gouvernement actuel a été mêlé, de la façon la plus active, à la vie politique de ces dernières années.

Originaire de la Loire-Inférieure, avocat, il accède de bonne heure à la politique. Candidat malheureux dans diverses circonscriptions, notamment à Levallois-Perret, il réussit à se faire élire député dans la deuxième circonscription de Saint-Etienne. A la Chambre, il siégea parmi les socialistes, et se fit tout de suite remarquer par un merveilleux talent oratoire.

Appelé par M. Sarrien, en mars 1900, à occuper le portefeuille de l'Instruction publique, M. Briand se révéla, au pouvoir, non plus comme un farouche révolutionnaire, mais comme un homme de gouvernement, comme un tacticien d'une habileté consommée.

Avec une maîtrise incomparable, il sut jouer du procédé classique, mais difficile : « la main de fer dans un gant de velours. » Son œuvre maîtresse est d'avoir réussi à faire voter et appliquer dans le pays, malgré l'opposition acharnée d'une importante fraction de l'opinion, la loi sur la séparation des Eglises et de l'Etat.

Au mois d'octobre 1906, M. Clémenceau ayant succédé à M. Sarrien à la présidence du Conseil, M. Briand conserva son portefeuille de l'Instruction publique Toutefois, à la mort de M. Guyot-Dessaigne, survenue au mois de janvier suivant, M. Briand exprima le désir de se consacrer à une tâche moins lourde, et il passa au ministère de la Justice, auquel il adjoignit, du reste, le service des Cultes.

C'est le 25 juillet 1909 que, à la suite de l'incident Clémenceau-Delcassé, M. Clémenceau ayant été renversé, M. Fallières fit appel à M. Aristide Briand pour constituer le nouveau ministère. Celui-ci s'entoura d'ailleurs de la plupart de ses anciens collègues : MM. Pichon, Ruau, Viviani, Barthou, Doumergue, Chéron, Dujardin-Beaumetz. Il appela en outre MM. Trouillot, Jean Dupuy, Cochery, René Renoult, Albert Sarraut, Millerand, et, fait caractéristique, deux hommes de métier aux portefeuilles de la défense nationale : le général Brun et le vice-amiral Boué de Lapeyrère.

Dès les premières semaines, M. Briand eut à réprimer des manifestations socialistes, notamment celles qui se produisirent à l'occasion de l'exécution de Ferrer.

Les inondations, qui désolèrent la France, Paris et sa banlieue, donnèrent à M. Briand l'occasion d'intervenir, et le 18 février 1910, le Conseil des ministres approuva le projet relatif à la constitution d'une caisse de crédit de cent millions pour venir en aide aux sinistrés.

Quelques semaines après, le cabinet obtenait le vote définitif de la loi sur les retraites ouvrières et en promettait l'application dès la fin de l'année 1911.

L'affaire Ducz mit un instant en péril le cabinet qui accepta, sur la proposition de M. Le Provost de Launey, la nomination d'une commission d'enquête.

Après un discours retentissant du président du Conseil à Saint-Chamond, discours dans lequel M. Briand préconisa une fois de plus l'apaisement et la conciliation des partis républicains, le cabinet présida aux élections législatives du 24 avril et du 8 mai.

Se conformant aux indications du corps électoral, le cabinet Briand dépose alors divers projets, notamment pour la réforme électorale avec représentation proportionnelle, pour la réforme des syndicats et leur accession à la propriété, etc.

Les vacances mirent fin à l'ardente campagne menée contre le cabinet au sujet du scandale des liquidateurs et de l'affaire Rochette. Mais il fut alors violemment attaqué par l'extrême-gauche, sur la question de « l'apaisement. »

Le mois d'octobre enfin voit éclore la grève des cheminots, qui a donné naissance aux violentes manifestations parlementaires de la semaine passée.

Le remaniement ministériel effectué par M. Briand lui-même, va probablement donner satisfaction à une partie des mécontents, et il faut souhaiter que le Parlement pourra se consacrer entièrement à la discussion du budget et à l'examen des réformes urgentes qui sont à l'ordre du jour.

C. des CORDELIERS.

## Chambre des Députés

### LE BUDGET

*Discours*
**de M. Adolphe Landry**
*Député de Calvi*
(SUITE).

*M. Betoulle.* — Préparez donc la paix, vous parlez toujours de la guerre !

*M. LANDRY.* — N'y a-t-il pas un accroissement de dépenses à attendre du fait du développement indispensable de l'aviation et de l'aérostation militaire ? Ne faudra-t-il pas, d'autre part, dépenser davantage pour l'entretien et la réfection de notre casernement (Très bien ! très bien ! sur divers bancs à gauche), dans l'intérêt de la santé de nos soldats ? Ne faudra-t-il pas que la Chambre tienne les engagements qu'elle a pris à l'égard de certaines catégories d'officiers, et que la solde des capitaines, pour ne parler que d'eux, soit relevée ? Je me place toujours au même point de vue, au point de vue des intérêts de la défense nationale, car enfin, il ne vous échappera pas que la condition faite aux officiers influe sur leur moral, sur ce moral dont le rôle sera si grand au jour décisif.

Nombreux mouvements des orateurs de la marine.

La constatation que la France, qui avait toujours occupé, comme puissance navale, le deuxième rang, est aujourd'hui tombée au quatrième...

*M. l'amiral Bienaimé.* — Au cinquième.

*M. LANDRY....* est, pour tous les patriotes, une cause de souci, de tristesse, je ne sais si je ne dois dire de honte.

La France ne possède pas une seule de ces puissantes unités de combat dont l'Angleterre, l'Allemagne, d'autres nations encore sont actuellement pourvues. Il faudra donc que nous élaborions et que nous votions un programme naval. Si nous acceptons le projet du Gouvernement, nous devons prévoir pour le budget de la marine, entre 1911 et 1914, une augmentation de 50 millions.

*M. Boblin.* — Et même davantage !

*M. LANDRY.* — Je sais de ceux qui se demandent si cette augmentation est suffisante, si l'on peut se contenter du projet que le Gouvernement nous a présenté. (Interruptions à l'extrême gauche).

*M. Lucien Millevoye.* — Nous vous écoutons quand vous traitez les questions sociales ; écoutez, à votre tour, les orateurs quand ils traitent des questions qui intéressent la défense nationale.

*M. Betoulle.* — Nos interruptions prouvent que nous suivons la discussion et que nous y prenons intérêt.

*M. LANDRY....* n'a pas tout à fait tort de se contenter du projet que le Gouvernement nous a présenté. Quelle conséquence, en effet, aurait le vote de ce projet ? Au terme de l'exécution du programme prévu, la France occuperait, parmi les puissances maritimes, la onzième rang ; elle serait même mauvaise cinquième.

Voilà pour les dépenses de la défense nationale ; maintenant voyons les dépenses d'ordre économique.

A cet égard, je suis obligé de constater qu'il y a également un effort considérable à faire au point de vue budgétaire. Consultez le rapport rédigé sur le budget du ministère des travaux publics, par M. Jean Morel, aujourd'hui ministre des colonies ; vous y verrez qu'il n'est pas, pour ainsi dire, dans le projet de budget des travaux publics, un chapitre qui ne soit insuffisamment doté.

---

66 FEUILLETON DU PETIT BASTIAIS

## LES OUVRIÈRES DE PARIS

par PIERRE DECOURCELLE

DEUXIÈME PARTIE

I

LA CHARMEUSE D'OISEAUX

Léocadie, commença Bardinois, vous savez que je vous adore !..

— Pas possible ! répondit tranquillement l'ouvrière... Vous ne me l'aviez pas encore dit !

— C'est pourtant la vérité !

— Eh bien ! qu'est-ce que vous voulez que cela me fasse ?

— Plaisir !

— A la bonne heure !.. Vous ne vous gobez pas, vous !

— L'expérience de la vie m'a donné une juste appréciation de mes faibles mérites, répliqua plaisamment Bardinois.

— Alors...

— Alors... Est-ce qu'on ne pourrait pas se voir dans un endroit un peu moins fréquenté que les Tuileries ?.. Chez moi, par exemple ?..

— Monsieur Bardinois ! fit d'un air scandalisé la jeune fille... Vous n'y pensez pas ! Aller chez un homme aussi dangereux que vous !.. Comme ça ! tout de suite... A la première réquisition !.. Pour qui me prendriez-vous ?

— Pour moi ! fit Arthur avec tranquillité.

— Je le pense bien !.. Mais c'est justement ce que je ne veux pas... Au moins pour le moment !

— Alors... ? vous direz je à mon tour.

— Faites-moi la cour ! Tâchez de me plaire !.. Ayez des prévenances, des attentions !.. Attendez-moi !

— Je suis tout à fait disposé, Léocadie !

— Mais pas toute seule !.. Avec mes amies !

— Ah ! vous tenez absolument à ce que vos amies en soient ?.. Et le gros garçon en se grattant la tête... Dans ce cas, on pourrait peut être organiser une petite balade à la campagne... C'est la saison !

— On peut toujours se causer !.. Le malheur, c'est qu'on est en plein turbin !

— Nous chômerons un jour de repos... Qu'est-ce que vous en dites ?

— Je dis que c'est dans les choses possibles.

— Alors, je vais arranger ça !

— Naturellement, fit Léocadie, vous inviterez aussi quelques-uns de vos camarades.

— Certainement ! appuya Arthur... Plus on est de fous, plus on rit !.. Et puis, ça partage la dépense !

— Eh bien ! je vais tâcher d'organiser la chose cet après-midi, à l'atelier... Nous en causerons ce soir à la sortie... Vous serez là ?

— Pouvez-vous en douter !.. fit Bardinois avec passion.

Pendant que cette conversation avait lieu entre Arthur Bardinois et Mlle Pinmeau, un autre dialogue s'engageait à quelques pas de là, entre les deux jeunes filles que les midinettes avaient désignées sous les noms de Suzanne et de Gabrielle. C'est celle-ci qui prit tout d'abord la parole. Mais, pour ne pas effaroucher la tribu ailée à laquelle sa compagne continuait sa distribution, elle parlait à voix basse, de façon que son amie seule pût entendre les mots qu'elle prononçait.

— Dis donc, Suzanne ?.. murmura-t-elle. Il n'est pas encore là !

— Vraiment ! susurra l'autre sans bouger la tête, pour ne pas troubler les ébats de ses chers amis becs pointus.

— Pourtant, il est en retard !.. Une heure moins le quart va sonner.

— Il me viendra peut-être pas...

— Oh ! ça m'étonnerait ?.. Dis donc !.. T'imagines ta ce qu'il peut faire ?..

— Ma foi non !

— Il a une sacrée toux le bras...

— C'est peut être un juge...

— Ou un archiviste... Non... Je ne me trompe pas !.. Là !.. Derrière cet arbre... C'est lui qui nous regarde !

— Il me semble bien que oui !

— Va-t-il enfin se décider à parler aujourd'hui ?

— Pourquoi serait-il plus hardi qu'hier ?

— Dame ! parce qu'il ne peut pas continuer à rester ainsi la bouche cousue !

— S'il n'a rien à dire !..

— S'il n'avait rien à dire, ses regards ne parleraient pas tant !..

Le jeune homme dont s'entretenaient les deux ouvrières n'exerçait, quoique elles semblaient la croire, ni la profession de juge ni celle d'architecte. C'était un simple avocat stagiaire répondant au nom de Gaston Tracy. Ses parents, négociants considérables et estimés, étaient propriétaires, dans la rue Saint-Denis, non loin de la fontaine des Innocents, du grand magasin de fleurs et de plumes connu dans toute la France, et presque dans toute l'Europe, qui portait comme enseigne : « Au Plumet Rose. » Lorsque leur fils eut passé ses baccalauréats, tous les deux auraient vivement souhaité qu'il se fît commerçant comme eux, et leur succédât dans la profession qu'ils avaient honorée. Mais Gaston ne paraissait pas posséder les aptitudes nécessaires, et après une année d'essai loyal dans la maison, il avait déclaré que, décidément, il préférait se tourner vers une autre carrière. Très riche, le père Tracy s'était résigné à ne pas exercer une pression plus longue sur l'esprit de son fils. Celui-ci s'était donc fait inscrire à la faculté de droit, et venait, depuis deux mois, d'être admis à porter la robe.

Le jeune homme, malgré l'apparence franche et résolue de son visage, semblait hésitant, comme s'il était retenu par quelque timidité difficile à vaincre. Enfin, d'un geste brusque, il parut prendre un parti, et d'un pas décidé se dirigea vers Gabrielle, sur les jolies lèvres de laquelle, à cette vue, passa quelque chose comme un sourire. Très correctement, de sa main libre, il se découvrit et salua l'ouvrière qui, sans se quitter encore entièrement de retraite, semblait, au contraire, attendre de pied ferme la commencation que ce préambule promettait.

— Mademoiselle, fit Gaston Tracy d'une voix bien timbrée, quoique encore un peu hésitante, vous m'excuserez de la grande liberté que je prends en vous abordant sans avoir eu l'honneur de vous être présenté... Mais j'ai à vous communiquer des choses importantes qui me tiennent à cœur.

Gabrielle ne répondit que par un bref acquiescement de tête. Doucement, sans que l'on prît garde à eux, le jeune homme et la jeune fille s'écartèrent du groupe compact que formait la foule autour de la charmeuse d'oiseaux, et gagnèrent insensiblement le détour d'une allée latérale, où ils se trouvaient à l'abri des oreilles indiscrètes.

*M. Poblin.* — Très bien.

*M. LANDRY.* — S'agit-il de l'entretien des routes nationales? Un crédit de 30 millions est prévu pour cet objet, et l'honorable M. Jean Morel déclare qu'il faudrait inscrire au moins un crédit de 36 millions (Très bien! très bien! à gauche), qu'à s'en tenir à ce chiffre de 30 millions, on condamne ce capital si important, si utile à la vie du pays, que représentent les routes nationales, à se dégrader et à s'amoindrir. (Applaudissements.)

*M. Mistral.* — En outre, on donne aux cantonniers des salaires de famine.

*M. LANDRY.* — Votre observation est très juste et vous verrez, quand je parlerai tout à l'heure des dépenses d'ordre moral, que nous sommes tout à fait d'accord sur ce point.

Si je totalise les crédits inscrits aux chapitres 65 à 77 du budget des travaux publics, lesquels ont trait aux constructions et aux réparations extraordinaires de routes, aux améliorations de rivières, aux dépenses des canaux, des ports des phares, etc., l'ensemble pour ces dépenses, à un chiffre global de 34 millions environ.

Faut-il entrer dans le détail? Je vois, par exemple, qu'en ce qui concerne les canaux, c'est une somme de moins de 16 millions dont on prévoit la dépense. Cette somme, déclare M. Jean Morel, est très au-dessous des besoins réels.

S'agit-il des ports? Vous savez leur importance au point de vue du développement de notre commerce et de notre marine, et combien nous sommes en retard, sous ce rapport, sur les nations rivales; vous savez quelle est la profondeur du port du Havre comparée à celle des ports d'Anvers, de Rotterdam ou de Hambourg, et combien le port du Havre est au-dessous des ports rivaux de la mer du Nord, quant à l'étendue des bassins. Or, la somme que l'Etat se propose de dépenser pour l'amélioration des ports au cours de l'exercice 1911 n'excède pas 10 600.000 fr....

*M. Robin.* — Et l'amélioration du port de Bordeaux absorbe la plus grande part de cet crédit.

*M. LANDRY*..... alors que dans les programmes qui ont été établis, la part contributive de l'Etat a été fixée à 225 millions, et que cette somme est très certainement inférieure à la réalité, car en raison de certaines circonstances, et notamment, de la hausse générale du prix de la main-d'œuvre, il faut s'attendre à des dépassements considérables par rapport aux prévisions primitives.

Mais, messieurs, la France devra faire un effort financier pour améliorer les communications internationales avec la Suisse et l'Italie par la construction de lignes de chemins de fer nouvelles.

Il faudra que l'on fasse beaucoup pour les téléphones. Dans l'exposé des motifs de sa proposition de loi relative à ceux-ci, notre honorable collègue M. Steeg évalue à 100 millions le chiffre des dépenses auxquelles on ne pourra point se soustraire.

La Chambre, d'autre part, aura à examiner bientôt, je l'espère, la question si grave de l'enseignement technique. Si le projet de loi que le Gouvernement a déposé est voté, il n'en résultera sans doute pas pour les finances de l'Etat une charge très considérable; elle sera, cependant, hors de proportion avec les bénéfices à retirer de l'application d'une pareille loi; elle ne s'en chiffrera pas moins annuellement par quelques millions.

J'arrive, en troisième lieu, aux dépenses d'ordre social.

Ici, je me trouverai d'accord avec tous mes collègues, y compris ceux qui siègent sur les derniers bancs de l'extrême gauche....

*M. Rodlin.* — Vous l'êtes souvent.

*M. LANDRY*.... en disant que, dans ce domaine, il y a beaucoup à faire. Il y a de nombreuses réformes qu'il importe de ne pas tarder à réaliser. Une proposition de loi a été votée par le Sénat concernant l'assistance des femmes en couches. Si elle est votée ici, comme je l'espère, elle entraînera évidemment quelques dépenses.

Nous devrons nous préoccuper également de la situation si intéressante des femmes d'ouvriers qui restent veuves avec des charges de famille. Nous devrions organiser un système d'assurances contre la maladie; or, je crains fort que, le jour où nous aborderons l'étude de cette réforme, il ne nous apparaisse qu'il est impossible d'instituer en France le système, appliqué en Allemagne, c'est-à-dire d'organiser cette sorte d'assurances, sans demander à l'Etat aucun sacrifice financier.

Il importe aussi que nous nous efforcions de pourvoir cette page d'assistance du chômage. (Très bien! très bien!), horrible par les souffrances qu'elle cause, horrible aussi par la démoralisation qu'elle entraîne chez ceux qu'elle atteint, puisqu'il n'est rien qui révolte davantage l'homme sain qui désire travailler, qui cherche à gagner sa vie en travaillant, que de ne pas trouver l'emploi de ses bras, et de se voir condamné avec les siens, par une fatalité qu'il ne peut comprendre, à la misère (Applaudissements.)

*M. Bouveri.* — Depuis dix ans, j'ai déposé plusieurs propositions de lois dans ce sens, mais elles n'ont même pas été rapportées!

*M. Emmanuel Brousse.* — Elles auraient pu l'être et nous aurions pu les discuter si nous n'avions pas perdu autant de temps à discuter des interpellations!

*M. Ducrocq.* — Vous ne les auriez peut-être pas votées!

*M. Denis Vincent.* — Il faudrait aussi penser aux chemineots en chômage.

*M. LANDRY.* — Il y a, dans notre budget, un chapitre qui concerne la lutte contre le chômage. Un crédit est destiné à subventionner les caisses de chômage et aussi les bureaux de placement. Ce crédit s'élève à la somme — qui paraîtra certainement à tous dérisoire — de 140,000 fr. Sur ces 140,000 fr., au cours de l'exercice dernier, il a été alloué, comme subvention aux caisses de chômage, la somme de 42,019 fr. Vous estimerez, sans doute, comme moi, messieurs, qu'il est nécessaire que nous abordions bientôt l'étude de cette question du chômage, avec la volonté arrêtée de faire quelque chose de plus grand et de plus efficace que ce qui a été fait jusqu'ici. (Applaudissements à gauche.)

En laissant même de côté tant de réformes nécessaires et urgentes, il y a la loi des retraites ouvrières qui va entrer en fonctionnement...

*M. Bouveri.* — Voilà douze ans qu'on fait traîner le projet Vaillant.

*M. Python.* — Nous sommes prêts à le discuter.

*M. LANDRY.* — Il y a, disait-je, la loi sur les retraites ouvrières qui va entrer en fonctionnement en 1911; vous connaissez le montant des charges que son application va imposer à l'Etat l'année prochaine; si l'on compare le montant des charges qu'elle entraînera au cours de l'exercice 1911 et de celles qu'elle entraînera en 1914, dernière année de notre législature, on constate qu'entre 1911 et 1914 nous avons à prévoir du chef de la loi sur les retraites ouvrières, un accroissement de dépenses que l'honorable M. Klotz a estimé à 93 millions, et que d'autres ont estimé devoir être supérieur.

Il y a les retraites ouvrières; il y a aussi un autre problème, non moins intéressant, vis-à-vis duquel la Chambre a pris déjà des engagements, les douaniers, d'autres encore, et pour lesquelles il faudra faire quelquechose bientôt, ou même tout de suite.

Il y a enfin les cheminots, les agents des compagnies de chemins de fer. A ceux-là aussi on a fait des promesses; vis-à-vis de ceux-là aussi on a pris des engagements; il faudra que l'on fasse quelque chose, il faudra que l'on fasse beaucoup pour améliorer leur situation. Et même s'il s'agit des employés de compagnies concessionnaires, ces réformes nécessaires ne pourront être effectuées sans qu'elles aient un retentissement sur les finances publiques.

Ai-je tout dit?

*M. Noriez.* — Et les contribuables? (Exclamations à l'extrême gauche.)

*M. LANDRY.* — Je voudrais, après toutes ces dépenses nouvelles dont la nécessité prochaine m'apparaît et que je viens de faire défiler sous vos yeux, ajouter un mot au sujet de la question, très importante aussi, qui a tout vu avec beaucoup de raison et à propos notre très distingué collègue M. Javal, la question de l'amortissement.

La charge de la dette, pour la France, est énorme. Ainsi, au 1er janvier 1910, notre dette perpétuelle et à terme se montait à quelque chose comme 31 milliards et demi. Au 1er juin 1910, la dette flottante s'élevait à plus de 4,400 millions. Cela fait, au total, 32 milliards 900 millions. Et je laisse de côté ici, la dette viagère, dont l'annuité était estimée dernièrement à 205 millions.

Voilà, le chiffre énorme auquel s'élève la dette publique française. Et cette dette, messieurs, ne va pas décroissant, on, si elle décroît, ce n'est que dans une mesure insignifiante.

C'est ainsi, qu'au cours de l'exercice 1909, si nous mettons de côté les opérations relatives au rachat du réseau de l'Ouest, opérations dont le caractère spécial ne vous échappe pas, nous voyons que les amortissements n'importent sur les accroissements de la dette de 5,800,000 fr. C'est un chiffre très certainement inférieur à celui que j'ai pris comme exemple ce qui se fait en Angleterre.

L'Angleterre, dans les périodes de paix, consacre annuellement des sommes considérables à l'amortissement de sa dette. Dans l'exercice 1906 1907, on a employé à l'amortissement de la dette anglaise près de 40 millions de livres sterling. Dans l'exercice 1907-1908, on a été jusqu'à près de 42 millions de livres sterling, soit 420 millions de francs environ. Dans l'exercice suivant, je trouve une somme de près de 14 millions de livres sterling consacrés au même objet.

Ainsi l'Angleterre, dans les périodes de paix, arrive à réduire sa dette nationale dans des proportions considérables. Eh bien, j'estime — et vous estimerez sans doute comme moi — qu'il serait très bon, très désirable que la France imitât cet exemple. Nous ne pouvons point savoir, dans l'état actuel des relations internationales, ce que l'avenir nous réserve. Il serait donc de la plus élémentaire prudence de profiter des périodes de paix et de prospérité comme celle où nous nous trouvons pour faire quelque chose chaque année en vue de la réduction de notre dette. (Applaudissements à gauche et au centre.)

*(A suivre).*

## VERS LE RELÈVEMENT

### *Un Ministre en Corse*

*(Par fil très particulier)*

Paris, 16 novembre

**Au prochain conseil des ministres qui sera tenu vendredi le Président du Conseil proposera au Président de la République de désigner l'un des membres du Cabinet pour présider l'inauguration du service postal de la Corse avec le magnifique steamer *Pélion*, que M. le Directeur de la Compagnie Fraissinet a bien voulu mettre sur la ligne Marseille-Bastia.**

## Commissions d'Assistance

Le Sous-Préfet de Bastia présidera les Commissions cantonales d'assistance des cantons ci-dessous aux dates suivantes :

Vescovato, mercredi 23 novembre, à 2 heures de l'après-midi.

Borgo, jeudi 24 novembre, à 2 heures et demie de l'après-midi.

Lucciana, vendredi 25 novembre, à 2 heures et demie de l'après-midi.

Ces Commissions se réuniront à la salle de la Justice de Paix de leur canton.

## Nécrologie

Mme MARIE ANGELINI NÉE ANGELUCCI

Hier, s'éteignait à Bastia, à l'âge de 78 ans, Mme veuve Marie Angelini, mère du sympathique propriétaire du Café Français. La déplorable mortalité a été évacuée vers 8 heures du matin, sur Sisco, berceau de la famille Angelini.

Une foule nombreuse et douloureusement émue attendait l'arrivée du corbillard au hameau de Crocicano. C'est dans ce pittoresque village que notre regrettée défunte venait faire sa villégiature habituelle à la saison des fleurs, du chaud et vivifiant soleil qui fait monter la sève des plantes et fait fondre la glace des ans. C'est dans cette villa nouvellement bâtie qu'elle se plaisait à passer ses loisirs d'été en compagnie de ses enfants. C'est au foyer des ancêtres, au milieu d'une riante campagne, qu'elle allait régulièrement retremper ses forces et respirer à pleins poumons l'air du pays natal.

Hier encore, pleine de vie et de santé, au sein d'une verte vieillesse, très entourée, elle pouvait effleurer de ses lèvres caressantes le front angélique de ses chers petits-fils qu'elle adorait ardemment. La mort, parque implacable, vient de les priver brusquement de l'affection d'une seconde mère que la nature avait conservée près de leur berceau.

Mme veuve Angelini avait, en effet, un cœur d'or. Elle appartenait à ces âmes généreuses et chrétiennes qui ne vivent que pour amour et dévouement.

Rien cependant ne faisait prévoir, malgré son âge avancé, le dénouement fatal. D'une parfaite lucidité d'esprit, elle jouissait de toutes ses facultés physiques et morales, réalisant parfaitement le souhait du poète: *Mens sana in corpore sano*. Les nombreux parents et amis que la famille Angelini compte à Bastia et dans nos parages sont venus honorer la pieuse mémoire de la chère disparue. La cérémonie funèbre a été imposante. Ce témoignage de haute et de douloureuse sympathie devrait suffire pour atténuer la douleur de son fils et de ses parents.

Mère aimante, épouse fidèle, Mme Angelini méritait à un très haut degré le pieux hommage d'estime et de vénération qui lui a été rendu.

Les membres des confréries de N. D. du Saint Rosaire et du Mont Carmel ont bien voulu rehausser de leur présence la cérémonie funèbre.

L'absoute a été donnée par M. l'abbé Morazzani-Pietri, assisté de MM. les Curés d'Erbalunga et de Saint-Martin de Sisco.

Le deuil était conduit par M. Hyacinthe Angelini, son fils, et par MM. Franceschi, Nunzi, Damiani, Calvani et Orsini. L'inhumation a été faite dans le caveau de la famille.

Nous offrons aux familles Angelini, Franceschi, Malaspina, Filippi, Bertoni, Giuliani, Nunzi, Pontinacci, Lonciani, Calvani, Pietri, Stefani, Morelli, Finocchi, Franconi, Gervasini, Franceschi de Lari, Calvani et Morazzani de Maria nos sentiments émus de sincères condoléances.

M. P.

## *DOUANES*

Par divers arrêtés ministériels, sont nommés :

Commis principal à Ajaccio, M. Martinetti, receveur à Bonifacio.

Receveur à Bonifacio, M. Giudicelli, brigadier à Ajaccio, classé pour un emploi dans les bureaux.

Receveur à Porto-Vecchio, en remplacement de M. Antomari, retraité, M. Cioni, brigadier à Centuri, classé pour un emploi dans les bureaux.

M. Colombo Ange, sous-brigadier à l'Inspection principale de Bastia, est nommé brigadier à Centuri.

M. Agostini Vincent, préposé secrétaire à l'Inspection de Bastia, est nommé sous-brigadier à Albo.

## *Petite Gazette*

Variations Atmosphériques du 16 novembre

Thermomètre. — 7 heures du matin + 10·5 à midi 12 8 + à 6 heures du soir + 13·
Maxima + 13·9 Minima + 9·.

Baromètre. — 7 heures du matin, 750 mm. à midi, 752 mm., 6 heures du soir, 755 mm.
Dans la matinée, N. O.
Dans l'après-midi, id.
Etat du ciel : le matin, Couvert.
l'après-midi, id.

### Doctorat en médecine

M. Marsiani a été définitivement reçu aux deux parties de l'examen pratique de médecine opératoire, 1re partie du 3e examen de doctorat, devant l'école de médecine de Marseille.

### En Algérie

M. Aiezini, commissaire de police à Saint-Eugène, est désigné pour Coléa.

### Récompenses honorifiques

Des récompenses honorifiques ont été décernées aux personnes ci-après désignées : Médaille d'argent de 1re classe, M. Mattei Ange-Pierre, garde de 2e classe des gardiens de la paix de Lyon : le 27 juillet 1910, a risqué sa vie et s'est distingué par un courage et un sang-froid exceptionnels ; — Médaille de bronze, M. Giuseppi Roch-Léonard, ancien agent de police à Aubagne, le 20 mai 1907, a fait preuve de courage et exposé sa vie ; — Mention honorable, M. Guinchan, gardien de batterie au fort d'Aspretto, le 12 juillet 1910, a couru un réel danger en maîtrisant un cheval emballé ; — Lettre de félicitations, M. Pieri Dominique-Antoine, soldat au 141e, le 1er juillet 1910, bailé conduite dans des circonstances difficiles, à Marseille.

### Avis

Un père de famille, âgé de 40 ans, veuf avec cinq enfants en bas-âge et ayant à sa charge sa vieille mère, sollicite du travail à n'importe quel titre : homme de peine, garçon de magasin, journalier, etc., muni d'excellents certificats, et se trouvant dans une situation digne de la bienveillante pitié des gens de bien.

S'adresser chez M. Raffaelli Simon, maison Ramaroni, près la caserne des Turquines, Citadelle, Bastia, ou au Bureau du journal.

### Avis

Le *Docteur PARAVICINI* a l'honneur de prévenir le public qu'il vient d'ouvrir son cabinet médical à Bastia, Place Saint Nicolas, 9. (2e étage).

Consultations tous les jours de 2 heures à 5 heures, (dimanche excepté).

### Perdu

Il a été perdu, le 12 novembre, dans la plaine de Vescovato, un mulet âgé de 3 ans environ, portant deux marques de frottement sur les côtes.

Il a été perdu également une jument, âgée de 3 à 4 ans, robe rouge; marque particulières : tache blanche sur la lèvre supérieure, entre les narines, la queue presque rasée, le bas du pied gauche blanc.

Prière envoyer renseignements à M. Jean-Philippe Mazzoni, berger, de Lento, actuellement à Vescovato.

## Les Parasites du Paludisme

Les parasites du paludisme, découverts par l'illustre Laveran, appartiennent à l'ordre des protozoïdes.

Ces êtres microscopiques, introduits dans notre organisme par la piqûre du moustique Anophèle, s'y multiplient avec une rapidité épouvantable et vivent aux dépens des globules rouges du sang, les détruisant, ils finissent par se nicher dans les profondités de quelque organe, et plus particulièrement de la rate et de la moelle des os, où ils peuvent vivre à l'état latent, donnant au malade l'illusion d'être guéri. Il suffit, cependant, d'un désordre, d'un excès, d'une forte émotion, pour exciter nouvellement leur néfaste activité, pour rallumer la fièvre. L'organisme qui loge ces ennemis insidieux, dépérit à vue. L'anémie, l'accroissement de la rate et du foie et d'autres maladies, sont causées par les parasites malades qui déprissent fortement le système nerveux du patient au moyen des poisons qu'ils élaborent dans les procès de leur vie.

Il ne suffit donc pas de tuer les parasites eux-mêmes, mais il faut aussi réparer promptement les dommages qu'ils ont apportés au sang, aux organes, au système nerveux.

Dans ce but ont été préparées par la Maison Bisleri de Milan, suivant la formule de l'illustre prof. Baccelli de l'Université de Rome, les pilules *ESANOFELE* (et pour les enfants, une solution appelée *ESANOFELINA*) qui sont une heureuse combinaison de quinine, d'arsenic, de fer et d'extraits amers : les trois premiers pour enrichir le sang de globules rouges et pour tonifier le système nerveux ; les extraits amers pour exciter d'une manière puissante l'appétit, et pour favoriser la complète assimilation des aliments.

Représentants exclusifs pour la Corse Ch. P. POGGIOLI et Cie, 33, rue de l'Opéra, Bastia.


## A LA VILLE DE NICE

*14, Boulevard Paoli, BASTIA*

CORSETS SUR MESURE ET RÉPARATIONS

**MADAME ROUBERT** a l'honneur de prévenir sa nombreuse clientèle qu'elle vient de recevoir un grand assortiment de Corsets tout faits, de coupe parfaite et de solidité incontestable, à des prix exceptionnels de bon marché.

Comme toujours, elle se charge de la mise à la mesure des corsets nécessitant quelques retouches, sans que le prix de vente soit augmenté.

**MADAME ROUBERT** tient également un grand choix de *peignoirs, chemisettes, costumes, paletots, tabliers* pour femmes et enfants, *jupons* blancs et couleurs, *jupes, rubans*, et toutes fournitures pour Corsets, à des prix défiant toute concurrence.

Grand assortiment de *lingerie hygiénique* maternelle pour dames.


# DERNIÈRES NOUVELLES

**Service télégraphique spécial du *Petit Bastiais***

00639

### BOURSE DE PARIS

15 nov. — 16 nov.
Rentes de 3 0/0 ancien . 97.05 — 97.15
de 3 0/0 amortis. . 97.10 — 96.90
42-2041.00

## AJACCIO

### *Le Courrier Rapide de Marseille*

Ajaccio, 16 novembre.

Le paquebot *postal rapide* de la Compagnie Fraissinet étant arrivé ce matin avec plusieurs heures de retard, les dépêches du Continent n'ont pu être dirigées sur Bastia que par le train de 12 heures.

## Conseil de Cabinet

Paris, 16 novembre.

Les Ministres et Sous-secrétaires d'Etat, se réuniront, demain, en Conseil de Cabinet, sous la présidence de M. Briand.

## LES CHEMINS DE FER DE LA CORSE

### *M. Dominique Pugliesi-Conti rapporteur*

Paris, 16 novembre.

La Commission parlementaire des chemins de fer s'est réunie aujourd'hui, à 2 heures, au Palais Bourbon.

M. Dominique Pugliesi Conti, député d'Ajaccio, a été nommé rapporteur du projet de loi ayant pour objet :

1° de déclarer d'utilité publique l'établissement, à titre d'intérêt général, du chemin de fer de *Ghisonaccia à Bonifacio*.

2° d'approuver une convention, passée entre le ministre des Travaux publics, des Postes et des Télégraphes et la Compagnie de chemins de fer départementaux, pour l'exploitation du réseau des *chemins de fer de la Corse*, et la concession définitive de la ligne de Ghisonaccia à Bonifacio, présenté au nom de M. Armand Fallières, Président de la République Française, par le Ministre des Travaux publics, des Postes et des Télégraphes et par le Ministre des Finances.

## L'ACCORD HISPANO-MAROCAIN

Paris, 16 novembre.

L'accord Hispano-Marocain, qui avait failli amener, en son temps, une divergence de vues entre la France et l'Espagne, a été signé aujourd'hui.

Les gouvernements Français et Espagnol ne sont mis d'accord, sur les clauses du traité en question.

## Au Palais Bourbon

## L'AFFAIRE DUEZ

### La Deposition DE M. CLÉMENCEAU *devant* la Commission d'Enquête

Paris, 16 novembre.

Aujourd'hui s'est réunie au Palais-Bourbon la Commission d'enquête parlementaire sur l'affaire Duez.

M. Clemenceau, ancien président du Conseil, qui avait été invité à se présenter devant cette Commission, a répondu à la convocation.

L'attente des membres de la Commission a été complètement déçue.

La déposition de M. Clemenceau fut totalement dénuée d'intérêt.

L'ancien président du Conseil a répété, à différentes reprises : « Je couvre le Préfet de Police et le défère complètement du secret professionnel. »

M. Lépine a de nouveau été convoqué pour vendredi prochain.

M. Jaurès, président de la Commission d'enquête parlementaire, a déclaré qu'il avait l'intention de confronter l'ancien président du Conseil et le Préfet de Police.

## Conseil des Ministres

Paris, 16 novembre.

Les Ministres et Sous secrétaires d'Etat, se réuniront mardi, au château de Rambouillet, sous la présidence de M. Fallières.

Le mouvement judiciaire qui comprendra la nomination de deux premiers présidents sera soumis à la signature présidentielle.

## LES INONDATIONS

## La Seine décroit

Paris, 16 novembre.

L'inquiétude de la population parisienne en présence des cotes toujours croissantes de la crue, commence à diminuer.

La Seine, qui avait atteint 1 mètre 40 de hauteur en deux jours, a subi aujourd hui une décroissance notable.

Alors que dans la journée d'hier les cotes accusaient 5 mètres au Pont d'Austerlitz 5 m. 92 au Pont Royal et 5 m. 45 à Bercy, elles n'accusent plus aujourd'hui que 3 m. 60 au Pont d'Austerlitz 4 m. 3 au Pont Royal et 3 m. 71 à l'écluse de Bézons.

### *Situation rassurante*

D'un peu partout on reçoit des nouvelles les plus rassurantes des affluents de la Seine.

## LE CONGRÈS DU BATIMENT

Paris, 16 novembre.

La Fédération nationale du Bâtiment, réunie en Congrès depuis lundi, a terminée aujourd hui ses travaux.

En présence d'un très grand nombre de délégués, furent traitées et solutionnées des questions de la plus haute importance ayant trait au *modus vivendi* entre ouvriers et entrepreneurs.

Après la lecture du rapport général présenté par M. Lannay, la clôture du Congrès a été prononcée.

Sept cents délégués représentant cent dix syndicats d'entrepreneurs ont pris part aux travaux du Congrès national.

## INTERVIEW *du* Prince Victor Napoléon

### Importantes Déclarations

### *Ses Projets Ses Espérances*

Paris, 16 novembre.

Des correspondants de journaux français, actuellement réunis à Moncalieri, à l'occasion du mariage du Prince Victor Napoléon Bonaparte avec la princesse Clémentine de Belgique ont sollicité l'honneur d'être reçus par Son Altesse.

Se soumettant, de bonne grâce, aux exigences de l'interview, le prince Victor Napoléon a fait aux journalistes la déclaration suivante :

« Je suis Français, j'aime de tout mon cœur notre belle France et n'ai rien abandonné de mes projets. J'ai conservé entières mes espérances, mais le moment n'est pas venu où elles doivent se réaliser.

« Je ne tenterai rien, d'ailleurs, sans l'assentiment du Peuple Français. »

Et le Prince a ajouté :

« Le Gouvernement actuel possède des hommes d'Etat avec lesquels je ne rougirais pas de collaborer; et avec lesquels je serais honoré d'avoir voté les lois sociales dont le rapporteur peut être orgueilleux. »

Ces déclarations du Prince Victor sont chaleureusement commentées par la presse bonapartiste.

## *LA SANTÉ* DU COMTE TOLSTOI

Paris, 16 novembre.

La disparition du comte Tolstoï qui, depuis quelques jours, avait ému la Russie tout entière, et faisait l'objet des commentaires de la presse, est actuellement expliquée.

Le farouche ennemi de la civilisation et de la richesse, l'ardent partisan du retour à la nature a cherché un refuge au couvent de Charmordine, près de la ville de Kosel k.

Malheureusement, dans sa fuite, le comte Tolstoï a gagné une forte fluxion de poitrine qui met ses jours en danger.

La comtesse Tolstoï qui, désespérée de la fuite de son mari; avait tenté, par deux fois, de se suicider en se jetant dans une rivière, s'est immédiatement rendue à son chevet, et le soigne avec un incommensurable dévouement.

On redoute une issue fatale.

## RÉPRESSION DU SABOTAGE

### *Arrestation maintenue*

Paris, 16 novembre.

Aujourd'hui a été conduit au cabinet d'instruction, M. Fiallet, membre du Syndicat national des chemins de fer, secrétaire d'un des groupes du réseau du Nord, mis en état d'arrestation, par la Sureté générale, sous l'inculpation d'avoir préconisé le sabotage au cours de la récente grève des cheminots.

M. Fiallet a protesté vivement contre l'accusation dont il était l'objet et s'est efforcé de démontrer que les actes de sabotage étaient l'œuvre de grévistes isolés.

L'arrestation de M. Fiallet a été maintenue.

Le prévenu est l'auteur d'une des lettres adressées à M Garnard; il est représenté comme un des plus fervents adeptes des moyens violents.


LES sous-vêtements DU DOCTEUR RASUREL préservent du Froid et des Rhumatismes.
VENTE EXCLUSIVE : Charles ORENGA, à BASTIA LANZI Frères, à AJACCIO

MESDAMES *Si vous êtes inquiètes pour vos époques, écrivez en confiance* 40, Lacroix, pharmacien spécialiste à Lille, qui répondra gratuitement, sous pli cacheté, à toutes demandes de renseignements. (7e année).

# MAISON J. CARBUCCIA ET FILS
## BASTIA

*Lundi, 21 courant,* ouverture des Nouveaux Magasins avec inauguration des rayons de Chaussures, Modes, Confections pour Dames, Articles de Paris, Faïence, Verreries, Articles de fantaisie, et Nouveautés de la Saison.

N. B. — Les Nouveaux Magasins sont transférés en face des Anciens.

**Entrée Libre**

Chaque famille doit avoir un appareil d'Eclairage pour maraude. Lampe Electrique très pratique.

L'INDISPENSABLE, Lampe Electrique de poche *RADIA* modèle 1911, renommée dans le monde entier. Piles et ampoules de rechange.

En vente chez les Débitants de Tabacs et à Ajaccio, chez M. Léon SERRA, 19, Cours Napoléon

*Exiger la marque RADIA.*

Représentants concessionnaires pour le Département : Maison Ch.-F. POGGIOLI et Cie, Bastia.

MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION

**JOSEPH LUCCHETTI**

45, Boulevard Paoli, BASTIA

Tuiles et Briques de Marseille

*reconnues supérieures dans le Monde entier*

CHAUX éminemment hydraulique

CIMENTS Portland, Roquefort et Valentine

PLATRES Blancs, Rouges et Gris

*FERS* I à planchers et PLATS, ronds ou carrés

FONTES — PLOMB — ZINC feuilles, tuyaux et gouttières

Seul dépositaire des carreaux mosaïques en ciment de la Maison LANIER de *Salon*, incomparables par leur coloris et dureté.

*A NOTER.* — La Maison remplace gratuitement les carreaux usés avant 20 ans. Aucune autre ne peut donner ces garanties.

*Tapisserie et Vitres*

Vernis — Couleurs et Pinceaux

Bois de Construction — Planches et Madriers

Accessoires de portes et fenêtres — OUTILS

*Appareils inodores de tous systèmes*

MARBRERIE — MARCHES, DALLES ET ÉVIERS EN PIERRE DE BRANDO

*Prix de Réclame*

Plans et Devis à titre absolument gracieux

*Maison L.-N. MATTEI*

Champagnes de Marque *Bon Marché*

| | | |
|---|---|---|
| Comte Laroche, carte noire. | 2.00 | la bout. |
| Carley carte bleue . . . | 3.00 | id. |
| Marcontay . . . . . | 3.25 | id. |
| Léon Chandon, carte perle . | 3.50 | id. |
| Coste Foicher, carte bleue . | 4.00 | id. |
| Léon Chandon, carte bleue . | 4.50 | id. |
| Théophile Roeder. . . . | 5.00 | id. |
| Moët et Chandon, carte blanche | 5.50 | id. |
| Louis Roederer. . . . . | 8.50 | id. |

N. B. — Par panier de 12 bouteilles on fera une réduction de prix.

Le Directeur-Gérant
J. B. OLLAGNIER.

Imprimerie Ollagnier.

CHEVEUX SAUVÉS par le Dr Hahn

**N'ALLEZ PAS EN CORSE**

SANS

L'INDICATEUR OFFICIEL DE CORSE QUI INDIQUE TOUT POUR 40 cent.

Edition périodique augmentée tous les 3 mois.

Prix : 50 cent. — Abonnement d'un an : 1 fr. 50.

A. CLAVEL, Editeur, 43, rue St-Lazare, PARIS.

**RHUM FOX-LAND**

Grande Marque

55 fûts vides à vendre de 250 à 260 litres.

S'adresser : 28, Bd de Riquier, à Nice.

**MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION**

Chaux hydrauliques et Ciments, marques de Villeneuve et La- . . . ments. — Briques pleins et rendus. — Carreaux. — Tomettes — Tuyaux en poterie et en grès.

**FERS A PLANCHER** I

Fers en barres : Plats, Ronds, Carrés, Fil de fer, Ressorts artificiels

TUYAUX EN FONTE, EN GROS

*Appareils Sanitaires*

Charles CLÉMENT & Cie,

Entrepôts aux Magasins Généraux à Boulevard de Cardo, 1.

**GRAND BAR SOAVI**

*Cours Sebastiani et rue Neuve Saint-Roch, BASTIA*

Seul Etablissement en Corse préparant instantanément en présence du Consommateur l'incomparable

**CAFÉ-EXPRESS**

et l'exquis

**CHOCOLAT-EXPRESS**

*à 20 centimes la tasse*

**Pour faire de bons placements**

et éviter les mauvais. Il est indispensable d'être renseigné par un journal financier rédigé avec compétence et impartialité. La Revue de la Bourse et de la Banque offre toutes garanties à cet égard. Elle publie chaque semaine des Conseils de placements et d'arbitrages très appréciés, des Etudes documentées sur les émissions et sur les valeurs en vue, des Informations puisées aux meilleures sources sur les mouvements en préparation, une Revue de la Bourse, les cours et les tirages de toutes les valeurs, le prix net des coupons, la liste des lots non réclamés, etc., etc.

*Demandez au Directeur de la* REVUE DE LA BOURSE ET DE LA BANQUE, 49, *rue de la Victoire, Paris, de vous envoyer gratuitement un journal à l'essai pendant un mois. Vous vous rendrez aussitôt compte de la sûreté de son information et de la valeur de ses conseils.* — ABONNEMENT : 5 FRANCS par an. ETRANGER : 10 FRANCS.

**PROCHAINS TIRAGES**

25 novembre

1er, 5, 10, 15, 20, 22, 25, 27 décembre

*Un bon Conseil doit toujours être suivi !*

**DES MILLIERS DE LOTS ET DES MILLIONS DE FRANCS**

à gagner — à encaisser

| | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|
| 5 | Gros Lots de | UN MILLION | | | |
| 15 | — | 600.000 | Francs. | | |
| 20 | — | 500.000 | — | | |
| 20 | — | 300.000 | — | | |
| 15 | — | 250.000 | — | | |
| 50 | — | 200.000 | — | | |
| 70 | — | 150.000 | — | | |
| 430 | — | 100.000 | — | | |
| 10 Lots de | 75.000 | Francs | 1500 Lots de | 5.000 | Francs |
| 195 | — | 50.000 | — | 195 — | 3.000 — |
| 45 | — | 30.000 | — | 60 — | 2.500 — |
| 230 | — | 25.000 | — | 865 — | 2.000 — |
| 60 | — | 20.000 | — | 65 — | 1.500 — |
| 815 | — | 10.000 | — | 130 — | 1.250 — |
| 90 | — | 6.000 | — | 21.855 — | 1.000 — |

etc., etc., etc.

42.205 LOTS

Plus de 160 MILLIONS de FRANCS

*UN TIRAGE un moyenne tous les trois jours.*

Contre 5 francs, on reçoit 100 NUMÉROS de Titres et l'on participe aux prochains Tirages.

La Prévoyance Mobilière, 5, Rue de Chantilly, Paris (9e)

**AVIS**

Les frères Maggiotti ont l'honneur de faire connaître au public qu'en plus du service d'affichage, dont ils ont le monopole, ils se tiennent à la disposition de toutes les personnes qui auraient besoin de faire laver et cirer leurs appartements.

Ils se chargent également du battage des tapis à la satisfaction de toutes les personnes qui voudront l'honorer de leur confiance.

S'adresser pour tous renseignements aux frères Maggiotti, rue Napoléon, 13, Bastia.

TRENTE-SIXIÈME ANNÉE. — N° 318 — VENDREDI 18 NOVEMBRE 1910

# Le Petit Bastiais

00640

5 CENTIMES — JOURNAL QUOTIDIEN — 5 CENTIMES

Rédaction & Administration : 5, Boulevard du Palais, Bastia

J.-B. OLLAGNIER, Directeur

Les annonces sont payables d'avance et reçues aux Bureaux du Journal.

Faits divers 1 fr. — Réclames (3e page), 0.75 — Divorces, 0.30 — Judiciaires, 0.25

ABONNEMENT (*Payable d'avance*)

| | un an | 6 mois | 3 mois | |
|---|---|---|---|---|
| CORSE..... | 20 fr. | 10 fr. | 5 fr. | UNION POSTALE ET AUTRES PAYS, le port en sus. |
| AUTRES DÉPART. | 22 » | 12 » | 6 » | |

*On ne répond pas des manuscrits déposés*



BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE BASTIA


LE CALENDRIER

Soleil : (heure nationale)

Lever, 6 h. 39 m. — Coucher, 4 h. 56 m.

Premier quart., le 9 — Pleine Lune, le 16.

Fête d'Aujourd'hui : Déd. Stes Pierre et Paul

Fête de Demain : Sainte Elisabeth.

17 NOVEMBRE

## L'ALLEMAGNE EN BELGIQUE

### *La Rivalité*

### DES INTÉRÊTS FRANÇAIS ET ALLEMANDS

La fin du mois dernier a été marquée par un événement important pour nos intérêts économiques : l'empereur d'Allemagne a rendu visite au roi des Belges, et il a pris part à de nombreuses fêtes et réceptions organisées en son honneur par la ville de Bruxelles.

Nous ne redirons pas les péripéties de cette visite, non plus que l'atmosphère de sympathie quasi unanime qui a entouré à Bruxelles le représentant de la nation voisine. Nous ne pouvons manquer cependant d'insister sur le caractère antifrançais que quelques-uns ont essayé de donner à ce nouveau geste du kaiser.

Placée entre la France et l'Allemagne, la Belgique paraît destinée à être le champ de bataille des deux nations. Maintes fois leurs armées s'y heurtèrent ; aujourd'hui, c'est la lutte des intérêts, lutte acharnée et sans merci, qui s'y livre.

Par suite de cette lutte économique, la Belgique se trouve malheureusement divisée en deux grands courants opposés : le pays Wallon, de langue et de civilisation françaises, tourne ses sympathies vers la France avec laquelle il fait commerce d'idées, d'activité et de richesse. Le pays Flamingant, au contraire, dirige ses aspirations et ses vœux vers l'Allemagne.

Devons-nous ajouter que beaucoup de personnalités officielles sortent parfois de leur rôle impartial pour orienter l'activité belge du côté de l'entreprenante Germanie ?

On sait avec quel acharnement les Flamingants, favorisés ouvertement par le gouvernement belge, ont, depuis une vingtaine d'années, cherché à détruire en Belgique les traces mêmes du génie français. Après avoir imposé l'usage du flamand dans les documents officiels, au même titre que le français, ils ont travaillé à lui donner une sorte de suprématie dans l'enseignement national. C'est ainsi que l'année dernière une grande bataille s'est livrée au Parlement sur la place que devaient respectivement occuper le flamand et le français dans les écoles belges. Mgr Rutten, évêque de Liège, ne s'est-il pas écrié à la dernière réunion synodale : « La langue flamande constitue un obstacle très important à l'influence de la France... Elle sert de rempart au peuple flamand... » Ces paroles ont d'ailleurs fait l'objet d'une retentissante protestation du Congrès des Œuvres intellectuelles de langue française, qui vient de se tenir en Belgique.

Et que penser encore de ce passage du discours du Bourgmestre de Bruxelles, prononcé en présence du Kaiser : « C'est avec une admiration sincère que nous voyons la nation allemande *multiplier les preuves de sa puissance protectrice*, développer constamment son œuvre assurée en scientifique et émerveiller le monde par son expansion toujours croissante et ses institutions sociales. » Puisqu'il ne s'agissait, a-t-on dit, que d'un voyage de courtoisie, sans aucune portée politique, n'eût-il pas été préférable d'éviter de heurter par de telles paroles les sentiments d'une nation voisine et ceux d'une grande partie de la population belge !

De son côté, l'Allemagne fait les plus gigantesques efforts pour réaliser en Belgique l'idée de « la plus grande Allemagne » dont Guillaume II s'est fait le missionnaire inspiré. Il est aujourd'hui des victoires que l'on remporte sans armes et sans éclat. Par sa puissance de production énorme et sans cesse grandissante, par son impérialisme industriel, l'Allemagne détruit les résistances, s'implante au delà de ses frontières et concurrence lourdement *en* Belgique non seulement l'industrie française, mais la production, le commerce et l'industrie belges.

M. Henri Charriault, chargé de mission du gouvernement français en Belgique, a donné récemment à ce sujet d'intéressantes précisions. « C'est ainsi, dit-il, que les grandes entreprises : l'Allgemeine Elektricitacta Gesellschaft, la Siemens Schuckert et Ferten et la Guillaume Lahmeyer, se sont, pour ainsi dire, emparées de la Belgique.. Dans la métallurgie, la même invasion se constate. L'Allemagne a organisé le *dumping* sur une vaste échelle. Elle a encore aggravé les ravages par les primes d'exportation. La lutte économique a créé toute une science stratégique et le *dumping* rappelle un peu les procédés de famine employés pour le siège d'une place. Les Allemands inondent de leurs produits les pays qu'ils veulent conquérir. Ces produits, ils les vendent à des prix qui affament les constructeurs nationaux. Lorsque ceux-ci ont renoncé à la lutte, lorsqu'il n'y a plus de concurrence locale à craindre, les prix se relèvent automatiquement. Les sacrifices consentis sont alors récupérés. »

Nous entendons aujourd'hui [illegible] verser de fortes commandes de charbon même dans les bassins de Seraing et de Charleroi, c'est-à-dire en plein pays houiller ! Des maisons allemandes enlèvent les adjudications des grands travaux publics, comme par exemple la construction de la calle sèche du port d'Anvers.

« Les établissements financiers, dit encore M. Charriault, se font les avant-coureurs de l'industrie et du commerce dans cette œuvre de pénétration. La force d'expansion de l'Empire est le fruit d'une organisation à la fois audacieuse et rationnelle du crédit, d'une perpétuelle chasse aux capitaux pour ouvrir des débouchés, et il est à remarquer que cette même année 1910 aura vu l'ouverture, à Bruxelles, d'une succursale de la *Deutsche Bank* — où les emprunts allemands sont émis à guichets ouverts, — et les grandes fêtes impériales qui sont le couronnement de l'emprise de l'Allemagne sur les destinées économiques de la Belgique. »

Or, nous n'avons nullement la prétention d'empêcher les Allemands de commercer à leur guise, mais nous avons, nous Français, le devoir de rivaliser d'énergie et d'initiative pour concurrencer nos terribles rivaux de l'Est.

La France industrieuse, riche et prospère, peut beaucoup et doit lutter. A l'opiniâtreté allemande, nous opposerons l'habileté, la supériorité de la conception et du talent ; à la multiplicité inouïe des concurrents germains, nous opposerons surtout l'union solidaire des commerçants et industriels français ou en relations avec la France. Lorsqu'il s'agit de lutter contre l'étranger, il ne peut pas y avoir de concurrence entre les représentants d'une nation qui ont les mêmes intérêts économiques.

*C. des CORDELIERS.*

## Chambre des Députés

### LE BUDGET

*Discours de M. Adolphe Landry*

*Député de Calvi*

(SUITE).

M *LANDRY.* — Il faut que je me résume...

*M. Chanot.* — Et les moyens, vous n'en parlez pas !

*M. LANDRY* — Permettez-moi de suivre le plan que je me suis tracé. J'arriverai bientôt à la question que vous posez.

Il faut que je résume ce que je viens de dire. Je laisse de côté ce qui a trait à l'amortissement quelque important que soit pour nous l'attache à celui-ci. Je ne retiens que ce que j'ai pu dire au sujet de l'accroissement de nos dépenses militaires, économiques et sociales. Nous nous trouvons ici en présence d'accroissements prochains inévitables. Se cantonner dans la formule que certains emploient : « Pas d'accroissement de dépenses » est impossible. Il y a des nécessités de la situation internationale, il y a des besoins économiques urgents, il y a des exigences de la conscience moderne, devant lesquels nous ne pouvons pas nous dérober. (Très bien ! très bien !)

A combien donc peut-on estimer cet accroissement de dépenses qu'il faut prévoir pour la période de trois ans qui va de 1911 à 1914 ? Pour ma part, je ne voudrais pas me risquer ici à vous donner un chiffre. Je me bornerai à vous citer celui que vous avez pu voir dans le rapport général rédigé par l'honorable ministre des finances.

L'honorable M. Klotz, en tenant compte des lois votées, des engagements pris et des programmes établis, arrive à cette conclusion qu'entre 1911 et 1914, il faut prévoir une augmentation de dépenses de 268 millions. Si vous ajoutez ce chiffre à celui de 146 millions qui représente le montant des impôts votés dans le budget de 1910 ainsi que le chiffre de 42 millions qui représente le rendement prévu pour 1914 des impôts que l'on nous propose dans le budget en discussion, vous arrivez, pour cette période de cinq ans qui va de 1910 à 1914, à un total de 456 millions.

Y a-t-il là quelque chose d'unique ? y a-t-il là un fait qui ne se présente qu'en France ? Point. Le bond que nos budgets auront dû faire entre 1910 et 1915, ce bond est comparable à celui que le budget anglais a effectué de l'exercice 1909 à l'exercice 1910, puisque l'exercice 1910 s'est présenté avec un accroissement de dépenses de 475 millions environ.

M. *de Lanjuinais.* — Mais ce sont les contribuables qui payent, parce que la population augmente chez eux dans des proportions considérables.

*M LANDRY.* — Ce bond est comparable aussi à celui qu'a fait le budget de l'empire allemand, puisque, en 1909, le Reichstag a voté des impôts nouveaux pour une somme de 500 millions de marks, c'est-à-dire de 625 millions de francs environ.

Nous allons avoir à faire face à des augmentations de dépenses considérables. Il reste maintenant à rechercher comment nous pourrons y faire face, et j'entre ainsi dans la dernière partie de mon développement.

*M. Bartet.* — Vous oubliez de dire que, dans les pays dont vous parlez, la population augmente, tandis que chez nous, elle

---

30. — FEUILLETON DU PETIT BASTIAIS

## LES MÈRES RIVALES

*par Henri Demesse*

PREMIÈRE PARTIE

XIII

La servante disparut. Robert, frissonnant, leva son revolver ; mais il laissa retomber son bras. Il fallait qu'il attendit encore.

— Je suis dans la place ! dit Nicolas plaisamment et à demi-voix. A nous les « fistots de mille ! » Songeons à travailler sérieusement pour ma petite sœur et pour moi.

Il fit deux pas dans l'obscurité.

— Que dit-il ? demanda Robert à Juliette.

— Je n'entends pas, répondit l'ouvrière.

— Sacrebleu ! fit Nicolas, on n'y voit goutte ! Voyons, où as-je mis les papiers, les fameuses lettres ? Ah ! les voici ; tout va bien. Et maintenant je vais prêt ! Attendons ! Pourvu qu'elle ne me fasse pas croquer le marmot trop longtemps. Ça n'est pas d'une gaieté folle ! Bah ! pour gagner dix mille francs, que n'entreprendrait-on pas ?

Il se tut. Un grand silence se fit. Robert retenait son souffle pour ne pas trahir sa présence. Juliette se sentait chanceler. Elle entendit distinctement, à cette heure sombre, des choses qui lui donnaient des chocs terribles au cœur. Elle avait reconnu la voix de Nicolas Mauot et le sinistre du colporteur Victor Jamy.

— Ah çà ! dit soudain Nicolas toujours à demi-voix. Mais elle ne fait pas, il me semble ; je n'ai ce pas beaucoup faire la pied de grue.

Un souveau il se tut. On entendit un frou-frou d'étoffes.

— Ah ! cette fois, c'est elle ! De la tenue !

En effet, Rose reparut tenant à la main une lampe.

— Voici madame !

Madame Thomery entra. Elle portait une élégante robe de chambre à longue traîne.

— Venez, venez. Mon mari est sorti. Nous n'avons rien à craindre.

A ces mots, Robert releva son arme et bondit vers Nicolas.

— Meurs ! cria-t-il.

Et il fit feu. Nicolas jeta un grand cri.

— Ah !

Il tourna sur lui-même deux fois. Il s'abattit enfin lourdement sur le tapis. La balle l'avait frappé en plein front. Puis M. Thomery fit un pas vers sa femme.

— Robert ! dit-elle-et d'une voix étouffée.

Et elle tomba dans les bras de son mari qui la soutint. L'arme que tenait le jeune homme s'échappa de sa main. Il recula frémissant. A la lueur de la lampe que la femme de chambre avait posée sur une table, il avait vu un spectacle étrange et saisissant. Blanche s'était pas évanouie. Ses yeux étaient ouverts démesurément. Mais elle était pour ainsi dire rigide dans ses bras, et immobile comme un cadavre. Elle paraissait incapable de faire un mouvement, de prononcer une parole. La malheureuse était paralysée. Cependant, le bruit de la détonation avait attiré les domestiques. Robert, qui avait été affolé pendant quelques minutes, parut reprendre possession de lui-même. Une pensée traversa son esprit. Il pensa à sa fille. Il se dit que le scandale qui allait se produire rejaillirait certainement sur elle. Il ne s'agissait pas que le déshonneur de sa mère retombât sur cette innocente créature. Et, comme son valet de chambre semblait l'interroger :

— Vous voulez savoir ce qui s'est passé ? dit-il. J'ai pris cet homme ici en flagrant délit de vol, et je l'ai tué. Emportez chez elle madame Thomery. Qu'on aille quérir un médecin pour les donner des soins.

Un domestique, désigné par Robert, sortit pour exécuter cet ordre, pendant que Rose et une autre servante emportaient madame Thomery dans sa chambre.

— Quant à vous, dit le jeune homme à son valet de chambre, allez chercher le commissaire de police.

Juliette, cependant, profitant du tohu-bohu occasionné par cet événement, avait disparu.

XIV

La Dauzoux, en tête-à-tête avec mésieur Libéras, « sirotait » son café en « grillant » des cigarettes, quand Nicolas Ternays baillonneux, avait demandé « Mademoiselle Juliette », quelques heures auparavant. Elle avait indiqué à cet inconnu la chambre que la Mystérieuse occupait au premier étage. Et l'inconnu, refermant la porte du bureau de l'hôtel, était monté lentement au premier.

— Ah ! ah ! pour sûr nous sommes sur une piste, dit la Dauzoux très intrigué ; nous allons peut-être savoir quelque chose.

Et elle écouta très attentivement. Elle distingua le bruit du colloque entamé, à l'étage supérieur, entre la Mystérieuse et l'inconnu. Puis, l'homme étant entré chez mademoiselle Juliette, la porte se referma. La curieuse propriétaire de l'Hôtel du Nouveau-Monde n'entendit plus rien.

— Qui cela peut-il être ? L'amant de la Mystérieuse ? Sans doute le père de la petite fille. Qu'en dis-tu ?

Mésieu Libéras hausa les épaules.

— Allons donc ! Ce personnage baillonneux, l'amant d'une aussi jolie fille ! C'est invraisemblable !

En y réfléchissant, la Dauzoux fut de son avis. Assurément l'inconnu n'était pas un amant.

— Mais alors, qui est-ce ? Que vient-il faire ? Elle l'a reçu. Ils causent en ce moment. Oh ! que je voudrais savoir !

Sa curiosité était prodigieusement excitée. Elle reprit :

— Assurément, cette fille-là doit manigancer des choses !... Tu vas que j'ai eu l'intention de prévenir le commissaire de police.

— Pour quoi faire ?

— Tiens, tu es sonore de ton pays, toi, par exemple ! Est-ce qu'on peut savoir ? Cette fille là a des allures étranges, qui cachent certainement des choses qui ne sont pas « catholiques ! » Je n'aime pas qu'on voit si cachottier. Ça ne dit rien qui vaille, d'ordinaire.

— Qu'est-ce que cela peut me faire ? Tu en parles à ton aise, toi ! Tu crois que n'est vaine curiosité de ma part, peut-être ? Par du tout. Seulement on aime à savoir qui on loge. C'est assez naturel, ça ! On ne sait rien de cette demoiselle, rien de rien ! En effet, elle arrive ici, un soir, avec un enfant dans les bras. Elle demande une chambre. Elle paie rubis sur l'ongle ça, il faut le constater, et, entre nous, d'où tire-t-elle ses ressources ? Je lui donne la plus belle chambre de l'hôtel. Je veux savoir son nom pour l'inscrire sur mes livres. Elle me répond : « Je m'appelle mademoiselle Juliette ! »

(*A suivre*).

est stationnaire ou elle diminue, et que ce sont toujours les mêmes qui payent. Au contraire, dans les pays auxquels vous faites allusion, les impôts nouveaux se répartissent sur un plus grand nombre de contribuables.

*M. LANDRY.* — Je me suis borné à dire que l'effort financier que nous avons entrepris, et qu'il va falloir poursuivre, était comparable à celui que l'Angleterre et l'Allemagne venaient de faire de leur côté. Je n'ai point poussé la comparaison plus loin.

J'aborde donc la question des voies et moyens, des méthodes auxquelles on peut recourir pour couvrir cet accroissement de dépenses que j'ai essayé de vous représenter comme inévitable.

*M. Robin.* — Vous arrivez au pressoir.

*M. LANDRY.* — Tout d'abord, a-t-on qu'il n'est pas possible, pour subvenir à ces dépenses qu'il va nous falloir assumer, de compter sur cet accroissement des recettes qui se réalise d'une manière ou quelque sorte naturelle, d'année en année ?

D'année en année, les recettes du budget, par un mouvement spontané, augmentent. Je vous ferai grâce, messieurs, de l'exposé des mesures et de l'indication des calculs par lesquels j'ai essayé de déterminer de combien les recettes, ainsi, augmentaient d'année en année. Il me suffira de vous dire que, par deux méthodes différentes, je suis arrivé à estimer cet accroissement naturel et régulier de nos recettes à 40 millions par an.

Ces 40 millions ne sont certainement point quelque chose de négligeable ; mais il y a ici des observations que je tiens à vous présenter.

D'abord, cette augmentation spontanée des recettes est, dans une certaine mesure, petite à la vérité, le résultat de l'accroissement même des dépenses. C'est ainsi que, lorsqu'on fait des dépenses pour construire des lignes nouvelles de chemins de fer, ou encore pour créer des bureaux de poste nouveaux, il est certain que ces dépenses se traduiront par la suite par un accroissement de recettes. Et il vous apparaît, messieurs, assurément, que ces accroissements de recettes qui se produisent en conséquence des accroissements de dépenses, on ne peut pas compter sur eux pour équilibrer le budget, lorsqu'on se trouve en présence de dépenses nouvelles comme celles dont j'ai essayé de vous démontrer qu'elles allaient s'imposer à nous.

*M. Deloncle.* — Nous jonglons avec les millions.

*M. LANDRY.* — L'accroissement des recettes est dû, d'autre part, pour partie, à l'enchérissement [illegible] que depuis un certain nombre d'années, pour des raisons sur la nature desquelles on n'est point mis d'accord, mais dont la principale apparemment est la production, devenue extrêmement abondante, des métaux précieux, notamment de l'or, il y a dans tous les pays du monde une hausse générale et à peu près continue des prix. C'est ainsi que de 1896 à 1910 la moyenne des prix des différentes marchandises s'est élevée comme de 100 à 137. Cette hausse générale doit avoir comme conséquence nécessaire un accroissement des recettes.

*M. Public.* — Et des salaires.

*M. LANDRY.* — Le prix des différentes marchandises s'élevant, la valeur des fonds, la valeur des maisons, la valeur de quantité d'autres biens s'élèvera, et l'on verra monter, par une conséquence nécessaire, le rendement de taxes ou de droits comme ceux qui frappent la propriété bâtie, comme les patentes, la contribution mobilière, les droits sur les mutations.

Seulement, pour autant que l'accroissement spontané des recettes est la conséquence de l'enchérissement général des choses, il est trop clair que cet accroissement spontané des recettes aura comme contre-partie un accroissement nécessaire, et plus important, des dépenses.

Les fournitures pour l'armée et pour les différents services publics deviendront plus chères ; et il faudra aussi que l'on se décide à élever les traitements, que l'on paye plus chère la main-d'œuvre nécessaire pour l'exécution des travaux publics.

Même en laissant de côté ces considérations, en dehors même de ces dépenses nouvelles que je vous surgir pour les exercices prochains, il vous apparaîtra que, par le fait seul que notre civilisation est aujourd'hui entièrement dominée par l'idée du progrès, vous ne pourrez échapper à un accroissement de dépenses. Le public veut que les services publics soient assurés dans des conditions toujours meilleures ; une aspiration constante vers le mieux-être fait que l'Etat devra accorder des traitements de plus en plus élevés à ses fonctionnaires. Et ainsi, comme conséquence dernière, apparaissent d'elles-mêmes chaque année des surcroîts de dépenses.

## Commissions d'Assistance

Le Sous-Préfet de Bastia présidera les Commissions cantonales d'assistance des cantons ci-dessous aux dates suivantes :

Vescovato, mercredi 23 novembre, à 2 heures de l'après-midi.

Borgo, jeudi 24 novembre, à 2 heures et demie de l'après-midi.

Brando, vendredi 25 novembre, à 2 heures et demie de l'après-midi.

Ces Commissions se réuniront à la salle de la Justice de Paix de leur canton.

Par arrêté de M. le Sous-Préfet de Bastia en date du 16 courant les bureaux d'assistance des communes du canton de Campitello sont convoqués pour le dimanche 27 novembre prochain, à l'effet d'élire leur délégué à la commission cantonale d'assistance de Campitello.

### BULLETIN FINANCIER

Paris, 14 novembre.

Assez ferme au début, la tendance s'est ensuite affaissée après la réponse des primes et la clôture s'effectue presque partout au plus bas. Notre Rente recule à 97.45. Fonds Etrangers en baisse. Extérieures 93.55. Turc 90.65, Portugais 65.90. Russe 1909, 102.30. Par contre, la fermeté se soutient pour le groupe des Sociétés de Crédit. Le Crédit Foncier se consolide à 808, le Crédit Lyonnais se retrouve à 1 441, le Comptoir National d'escompte à 914 et la Société Générale à 736. La Banque Franco Américaine est demandée à 517.

Sucre calme à 9.428. Valeurs de transports en réaction principalement le Nord Sud à 302 et le Métropolitain à 580. Chartonnages russes lourds. Faiblesse des titres cuprifères : Rio 1.773.

Les actions de la Camp Bird qui ont fait leur apparition aujourd'hui au marché en Banque ont été assez froidement accueillies. De 41.75 elles ont fléchi presque aussitôt à 39 75. L'Epargne se rappelle les nombreux déboires que lui ont si souvent causés autrefois les Mines d'Or et elle s'écarte maintenant avec raison de ces titres.

On recherche à 454 50 les obligations 5 c/0 de la Cie Générale de Rio de Janeiro.

Les obligations 5 0/0 de l'Est Central Chilien consolident leur avance à 477.

Chemins Français faibles.

## Ligue de l'Enseignement

### UNE HAUTE RÉCOMPENSE

Le Bulletin de la Ligue de l'Enseignement annonce que la grande médaille de la Ligue a été décernée à M. Dubourg, maire de Montreuil-sur-Mer, chevalier de la Légion d'honneur, qui fut un des collaborateurs de la première heure de Jean Macé.

M. Robelin, secrétaire général de la Ligue de l'Enseignement, a été chargé de remettre cette médaille à M. Dubourg.

La remise de la grande médaille au maire, si populaire et si estimé, de Montreuil-sur-Mer, a donné lieu à une belle manifestation.

Nous sommes heureux d'enregistrer cette nouvelle dans nos colonnes, car M. Dubourg est le père de Mme Boellet, la distinguée épouse de notre nouveau préfet.

## Gazette Ajaccienne

*(De notre correspondant particulier)*

*Au départ*

M. Balesi, député de Sartène, quittera ce soir Ajaccio pour Paris, par le bateau de Nice.

*Un succès*

Notre concitoyen, M. Alphonse Olivieri, étudiant en médecine, vient d'être admis au concours d'externat des hôpitaux de Paris, avec le numéro douze de classement, sur près de sept cents candidats.

Le succès que vient de remporter, de très haute lutte, M. Alphonse Olivieri, est, comme chacun sait, l'apanage scientifique de quelques uns et la marque caractéristique des vrais talents dans la profession de médecin.

Au jeune Lauréat nous adressons nos cordiales félicitations pour le poste délicat, si brillamment conquis, et aussi l'expression de nos vœux affectueux pour un avenir qui s'annonce si resplendissant.

M. Alphonse Olivieri est le fils de M. Olivieri, ancien directeur des Postes et Télégraphes, le neveu de M. Garçon, docteur en pharmacie, et de feu Monseigneur Olivieri, évêque d'Ajaccio.

*Violences légères*

Hier, à 4 heures et demie du soir, dans la portail du numéro 41, cours Napoléon, à la suite d'une discussion, le nommé Bonielli Noël, âgé de 25 ans, charretier, a porté un coup de pied au bas ventre à la nommée Sardoni Rose, âgée de 30 ans, ménagère, cours Napoléon, 41.

La victime a été accompagnée à la pharmacie Lanfranchi. Celui-ci a déclaré que la femme se trouvant dans une position intéressante, il ne pouvait se prononcer sur la gravité des suites que pourrait entraîner une petite blessure qu'elle porte au bas ventre.

Bonielli a été arrêté et mis à la disposition de la justice.

*Vol*

Le nommé Giomelli André a été arrêté pour vol d'une roulette. La justice a ouvert une enquête.

*Contraventions*

Plusieurs contraventions ont été dressées par les tapages nocturne à l'aide d'armes à feu.

*Etat-Civil*

DÉCÈS

Bastelica Jacques, 12 mois.

## GAZETTE DÉPARTEMENTALE

CORTE. — Une médaille d'honneur en bronze a été décernée à M. Colonna Jean-Baptiste, mécanicien à la gare de Corte, déjà titulaire d'une lettre de félicitations et d'une mention honorable : le 12 août 1910 a exposé sa vie pour maîtriser un cheval emballé sans conducteur.

MOROSAGLIA. — M. Guglielmi Jean-Baptiste, agent-voyer cantonal à Morosaglia, est nommé, sur sa demande, en la même qualité, à Belgodère, en remplacement de M. Lambruschini François, précédemment désigné pour Calvi.

Il est remplacé à Morosaglia par M. Lambruschini Antoine, agent-voyer auxiliaire en congé, déclaré admissible en 1907 aux fonctions d'agent voyer cantonal, et libéré du service militaire, qui est nommé agent-voyer auxiliaire de 1re classe.

SAINT-FLORENT. — Prévenus que les disciplinaires Tracq Pierre, Mourrez Louis et Jacques-François étaient portés en absence illégale à la section des disciplinaires de Saint-Florent, la gendarmerie se mit à leurs trousses et les arrêta au col de Teghime.

Les trois évadés furent ramenés à la section des disciplinaires sans incidents.

VENZOLASCA. — Dans la soirée du 12 novembre, M. Wassei Paul, habitant le hameau de Ossagnano, reconduisait à Venzolasca, des amis, MM. Fontana Pierre, Guelfucci Jacques et Pietri Guillaume qui lui avaient rendu visite, lorsque en passant devant la maison occupée par M. Bruzi Antoine et son fils, une fenêtre s'ouvrit et les promeneurs essuyèrent un coup d'arme à feu qui, heureusement, n'atteignit personne.

A la suite d'une plainte portée contre Bruzi, la gendarmerie mit ce dernier en état d'arrestation, mais Bruzi protesta contre l'accusation dont il était l'objet.

Il fut présenté à M. le Juge d'instruction de Bastia, en ce moment à Venzolasca, qui décerna contre Bruzi mandat d'amener.

L'enquête continue.

## Petite Gazette

Thermomètre. — 7 heures du matin + 11° à midi 14° + à 6 heures du soir + 13.5
Maxima + 14.6 Minima + 9.4.
Baromètre. — 7 heures du matin, 760 mm. à midi, 761 mm.. 6 heures du soir, 764 mm.
Dans la matinée, Calme.
Dans l'après-midi id.
Etat du ciel : le matin, Couvert.
l'après-midi, id.

### Carnet de police

Certaines gens ont la manie d'inscrire sur les murs des inscriptions où la bienséance est fort souvent choquée et où l'esprit ne brille que sous la forme ordurière.

Pour s'être laissé pincer en train d'orner une muraille d'élucubrations ultra-fantaisistes le nommé M. J. s'est vu dresser procès-verbal.

### Toujours les cours

Environ 38 procès-verbaux ont été dressés contre les locataires de trois immeubles du boulevard de Toga et de la rue Fraissinet pour malpropreté des cours.

La série de l'arbitraire continue ! S'il y a un ou deux locataires d'une maison qui professent le tout par la fenêtre, est-ce une raison pour que tous les locataires indistinctement soient traduits en simple police ?

C'est plutôt vexatoire !

### Au Port

*Entrées :*

Balancelle ital. « Giovanni B. Padre, » cap. Vallebonne, de la Spezia.

— Brick goélette ital. « Cellina, » cap. Puccinelli, de Calzarello.

— Cutter « Virginia, » cap. Capello, de la Spezia.

— Cutter ital. « Gemma, » cap. Bertucelli, de Solenzara.

— Vap. franç. « Numidia, » cap. Beraldi, venant de Livourne.

— Vap. « Golo, » cap. Carrière, venant de Marseille.

— Vap. ang. « Torino, » cap. Bandin, de Livourne.

— Vap. ital. « Cipro, » venant de Livourne.

### Avis

*Le Docteur PARAVICINI* a l'honneur de prévenir le public qu'il vient d'ouvrir son cabinet médical à Bastia, Place Saint Nicolas, 9. (2e étage).

Consultations tous les jours de 2 heures à 5 heures, dimanche excepté).

### Perdu

Il a été perdu, le 12 novembre, dans la plaine de Vescovato, un mulet âgé de 3 ans environ, portant deux marques de frottement sur les côtes.

Il a été perdu également une jument, âgée de 3 à 4 ans, robe rouge ; marques particulières : tache blanche sur la lèvre supérieure, entre les narines, la queue presque rasée, le bas du pied gauche blanc.

Prière envoyer renseignements à M. Jean-Philippe Mazzoni, berger, de Lanto, actuellement à Vescovato.

### A louer

Un appartement complètement remis à neuf, composé de 9 pièces, rue de l'Opéra, numéro 18, au 2e étage.

## Hémorroïdes

Peu de personnes ignorent quelle triste infirmité constituent les hémorroïdes, car c'est une des affections les plus répandues ; mais comme on n'aime pas à parler de ce genre de souffrances, même à son médecin, on sait beaucoup moins qu'il existe un médicament, l'Elixir de Virginie Nyrdahl, qui les fait disparaître sans aucun danger. On a qu'à écrire : Produits Nyrdahl, 20, rue de la Rochefoucauld, Paris, pour recevoir franco la brochure explicative. On verra combien il est facile de se débarrasser de la maladie la plus pénible et la plus douloureuse. Le flacon : 4 fr. 50 franco.

Méfiez-vous des imitations ! Il n'existe qu'un seul Elixir de Virginie : il porte la Signature de garantie Nyrdahl.

### ETAT CIVIL

Naissances.

Gomitella Antoinette. — Trouvé Edouard. — Trouvé Hélène Annette.


SOUS-VÊTEMENTS
HYGIENIQUES STERILISÉS
EN TISSU A MAILLES
du Docteur CHAPOT

Les sous-vêtements fabriqués avec le tissu à mailles stérilisé, antirhumatismal, élastique et irrétrécissable du Docteur CHAPOT, présente toutes les qualités préservatrices et curatives des affections goutteuses et d'origine arthritique, etc.

MAISON CARBUCCIA
BASTIA

A LA VILLE DE NICE
14, Boulevard Paoli, BASTIA

CORSETS SUR MESURE ET RÉPARATIONS

MADAME ROUBERT a l'honneur de prévenir sa nombreuse clientèle qu'elle vient de recevoir un grand assortiment de Corsets tout faits, de coupe parfaite et de solidité incontestable, à des prix exceptionnels de bon marché.

Comme toujours, elle se charge de la mise à la mesure des corsets nécessitant quelques retouches, sans que le prix de vente soit augmenté.

MADAME ROUBERT tient également un grand choix de peignoirs, chemisettes, costumes, paletots, tabliers pour femmes et enfants, jupons blancs et couleurs, jupes, rubans, et toutes fournitures pour Corsets, à des prix défiant toute concurrence.

Grand assortiment de lingerie hygiénique mensuelle pour dames.

VENTE de vignes américaines raisinées Reporris Montigola, Riparia gloire de Montpellier.
S'adresser à M. RUTALI Pierre-Ambroise, à Ghisonlis, près Borgo.


## BASTIA-LA NUIT

### ENCORE LES DISCIPLINAIRES

### COUPS DE REVOLVER *au Nouveau Port*

### Arrestations mouvementées

Les escapades continuelles des disciplinaires qu'un gouvernement plein de sollicitude vient de caserner à nos portes ne cessent de défrayer la chronique.

Chaque semaine, quelques-uns d'entre eux s'évadent de Saint-Florent et viennent promener leurs silhouettes dans les rues de Bastia.

Il nous est malheureusement donné de constater que ces peu recommandables *gentlemen* ont trouvé le moyen de se créer des relations — on ne dit pas dans quel monde — puisque ils s'évadent de Saint-Florent en tenue de corvée et sont arrêtés revêtus d'habits bourgeois. La police qui les appréhende trouve sur eux certaines sommes d'argent et il est parfaitement reconnu qu'à la section aucun de ces *incorrigibles* n'a le sou. Donc, ils ont des accointances dans la population, et il ne serait peut-être pas inutile d'ouvrir là-dessus une enquête sérieuse.

Jusqu'à ce jour les arrestations de ces disciplinaires n'avaient donné lieu à aucun incident notable ; il en fut bien autrement hier au soir.

Quatre disciplinaires, les nommés Cesari, d'Ajaccio — nous ne les félicitons pas — Guéraud Albert, Tracq Pierre, en absence illégale depuis deux jours et Mozaïc, évadé depuis douze jours de Saint-Florent, se trouvaient à 9 heures et demie du soir sur les quais du Nouveau Port.

Le brigadier Ottavi, les agents Leoni et Giudicelli de la Sûreté, Paoletti, des gardiens de la paix, se trouvaient en ce moment de service au bateau *Cipro* de la Compagnie Rubbattino.

Ils savaient les signalements des évadés que la gendarmerie de Saint-Florent avait immédiatement télégraphiés dans toutes les directions, dès que la constatation d'absence avait été faite à la section des disciplinaires.

Résolument, et avec une énergie dont nous tenons à les féliciter hautement, nos braves agents appréhendèrent les disciplinaires juste au moment où l'un d'entre eux allait s'embarquer sur le *Cipro* à destination de Sardaigne.

Un véritable corps à corps s'engagea ; le bruit de la lutte avait ameuté le quartier si populeux du Nouveau Port et l'émotion était vive, si vive, que tous les bars, encore ouverts à cette heure, fermaient précipitamment leurs portes.

Il est de notre devoir de signaler, de flétrir plutôt, avec indignation, un fait odieux qui s'est passé au plus fort de la bagarre.

Alors que le brigadier Ottavi, après un corps-à-corps des plus mouvementés, se rendait enfin maître de son adversaire, d'un groupe d'individu s'éleva le cri de : « A nous les antimilitaristes ! » et des coups de revolver partirent de cette bande — nous employons le mot asservie — dans la direction des agents de la force publique.

C'est tout simplement ignoble !

Nous n'avons pas ici à discuter les théories humanitaristes ou antimilitaristes Nous sommes partisans de la réhabilitation du dévoyé par le travail qui rachète et le repentir qui absout et nous disons, sincèrement : « A tout péché miséricorde. » Mais nous ne saurions admettre qu'il existe de nos concitoyens doués d'une mentalité assez spéciale pour se livrer à des attentats criminels contre la police et en faveur des individus qu'on a casernés à Saint-Florent.

Ainsi attaqués, les agents de police firent feu à leur tour dans la direction de leurs singuliers agresseurs. D'un côté comme de l'autre, il n'y eut personne d'atteint.

Les quatre disciplinaires furent conduits au poste de police, accompagnés d'une foule nombreuse que l'arrestation et les coups de feu avaient amassée sur les quais.

En cours de route le disciplinaire Mozaïd réussit à se sauver de nouveau. Le cas de Mozaïd vient appuyer notre thèse de tout à l'heure, à savoir qu'il y a à Bastia des gens assez mal inspirés pour donner asile et protéger les disciplinaires.

Voici, en effet, douze jours que Mozaïd est dans la circulation sans que, malgré toutes les recherches, la police ait pu le découvrir. Il se cache donc quelque part. Où ? C'est ce qu'il importe de savoir.

Au poste de police les disciplinaires furent minutieusement fouillés ; l'un d'eux était porteur d'un couteau et tous avaient de l'argent dans leurs poches ; d'où vient cet argent ?

A minuit, nouvelle chasse à l'homme, nouvelle découverte de disciplinaires au lieu dit : « Pierre de l'Impératrice. » Sous un chariot, les mêmes agents auxquels s'était joint le gardien de la Paix Battesti, découvrirent deux autres disciplinaires les nommés Jacquier Francisque et Leroux Charles, évadés dans la nuit de mardi à mercredi.

Conduits devant M. Glabèke, notre actif commissaire de police, ils eurent l'attitude cynique qui est particulière à ce genre de pélerins et déclarèrent tranquillement :

— Nous nous sommes pas évadés, nous sommes en bombe.

Après l'enquête les cinq disciplinaires Cesari, Guéraud, Tracq, Jacquier et Leroux furent conduits à la caserne Watrin et remis à l'autorité militaire.

La police a également procédé à l'arrestation des nommés Lucciani Romulus, Manenti Basile, Orsini Louis et Pucci Pierre-Louis, tous dockers, qui se trouvaient dans le groupe des manifestants qui firent feu sur les agents.

Une enquête sera ouverte contre eux pour établir leur part de responsabilité.

Le brigadier Ottavi et les agents Giudicelli, Leoni, Paoletti et Battesti, qui se sont si bien comportés dans cette affaire et qui ont fait preuve autant de sang froid que de résolution, ont droit à tous nos éloges. Nous les leur adressons bien volontiers et les signalons à la bienveillance de leurs chefs.

*Jérôme POGGI.*

## Nouvelles Militaires

### *Réserve*

Paris, 17 novembre.

Le sous-lieutenant de réserve Baco, affecté au 7e régiment d'artillerie à pied, en Corse, passe au 6e groupe à pied, en Afrique.

# DERNIÈRES NOUVELLES

00641 **Service télégraphique spécial du *Petit Bastiais***

## Nouvelles Maritimes

### *Commandements à la mer*

Paris, 17 novembre.

M. le capitaine de vaisseau Fournier est nommé au commandement du cuirassé *Bouvet*.

M. le capitaine de vaisseau Simon prend le commandement du cuirassé *Amiral Greydon*.

## LE PARLEMENT

### Chambre des Députés

*Présidence de M. BRISSON*

**La séance est ouverte à 2 h. 15.**

**L'un des secrétaires donne lecture du procès-verbal de la dernière séance, qui est adopté.**

### Le Mort de Tolstoï

**Le Président annonce à la Chambre la mort du comte Tolstoï et exprime tous ses regrets pour la disparition du grand penseur, dont s'honore la Nation amie et alliée.**

**Il propose à la Chambre d'envoyer à la Nation Russe et à la veuve du défunt les condoléances de la Chambre.**

**La proposition de M. Brisson est adoptée par mains levées.**

### LE BUDGET

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi portant fixation du budget général de l'exercice 1911.

### *Ministère de la Justice*

**La Chambre reprend la discussion du budget du Ministère de la Justice.**

**La discussion des articles continue.**

**Les articles 2 et suivants sont successivement mis aux voix et adoptés, après une longue discussion à laquelle prennent part MM. Louis Marin, Bouge, Chanot et Ajam, rapporteur du budget.**

**La séance est levée et renvoyée à demain.**

## Drame de la Jalousie

### UN OFFICIER EMPOISONNEUR

Paris, 17 novembre.

Sous l'empire de la jalousie, le capitaine en retraite Meynier, de l'infanterie coloniale, vient de se rendre coupable d'un crime d'empoisonnement.

L'ancien officier, qui était fiancé à la baronne d'Ambricourt, avait fait aujourd'hui une visite à cette dernière, puis n'avait plus reparu.

Quelques heures après, inquiète de ne pas voir sortir sa maîtresse de ses appartements, la femme de chambre de la baronne d'Ambricourt, pénétra dans sa chambre.

Un horrible spectacle s'offrit à sa vue.

Etendue sur une chaise longue, la baronne d'Ambricourt gisait inanimée et offrait tous les symptômes de l'empoisonnement rapide.

Un docteur appelé en toute hâte, ne put que constater la mort.

Sur l'ordre du Parquet, qui s'était rendu au domicile de la baronne, des agents de la Sûreté générale se mirent à la recherche de l'officier empoisonneur mais, jusqu'à présent, leurs recherches sont restées vaines.

Le capitaine Meynier aurait quitté Paris.


LA HERNIE

Hernieux vous serez soulagés par le port de l'appareil VIGUIER
Spécialiste-herniaire

Adressez-vous à :
AJACCIO, Hôtel Dauphin, les 16 et 17 novembre (jusqu'à midi).
PROPRIANO, Grand Hôtel Dupont, 17 nov. (après-midi).
SARTENE, Hôtel César, 18 novembre.
CORTE, Hôtel Paoli, 19 nov. (soir).
BASTIA, Hôtel Croix de Malte, 20, 21, 22, 23 nov.
ALERIA, chez M. Rinieri, 24, 25, 26 nov.
ILE-ROUSSE, Hôtel Degiovanni, le 27 novembre.

*(Bas à varices et Ceintures pour Dames sur mesures).*
Maison de vente : 5, rue Garnier, Nice.

MAISON J. CARBUCCIA ET FILS
BASTIA

*Lundi, 21 courant,* ouverture des Nouveaux Magasins avec inauguration des rayons de Chaussures, Modes, Confections pour Dames, Articles de Paris, Faïence, Verreries, Articles de fantaisie, et Nouveautés de la Saison.

N. B. — Les Nouveaux Magasins sont transférés en face des Anciens.

Entrée Libre

# Maison L.-N. MATTEI

## BASTIA - CORSE

AMARO MATTEI

VIN DU CAP CORSE AU QUINQUINA

APÉRITIF TONIQUE & FORTIFIANT

La Maison L.-N. MATTEI & Cie de Bastia, met en garde les nombreux consommateurs de l'intimitable :

"VIN DU CAP CORSE"
AU QUINQUINA

dont la réputation est devenue universelle, contre des **contrefaçons** que certains fabricants débitent sous le même nom.

Dans l'intérêt de leur santé ils doivent se méfier des **contrefacteurs** qui s'autorisent illégalement des mêmes dénominations pour présenter comme une nouveauté ce qui n'est qu'une mauvaise et dangereuse imitation.

On ne contrefait que ce qui est supérieur, mais quoi que l'on fasse

Le VIN DU CAP MATTEI, qui est appelé à détrôner tous les vins similaires, reste inimitable.

DEMANDEZ PARTOUT

UN VIN DU CAP MATTEI

LIQUEUR MADARINE

# LA CEDRATINE

GRANDE LIQUEUR DE MARQUE

SE MÉFIER DES CONTREFAÇONS

(Arrêt de la Cour d'Appel de Bastia du 9 février 1904).



TRENTE-SIXIÈME ANNÉE. — N° 310 — SAMEDI 19 NOVEMBRE 1910

# Le Petit Bastiais

5 CENTIMES — JOURNAL QUOTIDIEN — 5 CENTIMES

Rédaction & Administration : 8, Boulevard du Palais, Bastia
J.-B. OLLAGNIER, Directeur

Les annonces sont payables d'avance et reçues aux Bureaux du Journal.
Faits divers 1 fr. — Réclames (3e page). 0.75 — Divers. 0.30 — Judiciaires. 0.25

ABONNEMENT (Payable d'avance)

| | un an | 6 mois | 3 mois |
|---|---|---|---|
| Corse | 20 fr. | 10 fr. | 5 fr. |
| Autres Départ. | 22 » | 12 » | 6 » |

Union postale, et autres Pays : le port en sus.

On ne répond pas des manuscrits déposés.



00642

BIBLIOTHÈQUE TERRITORIALE


LE CALENDRIER

Soleil : (heure nationale)
Lever. 6 h. 30 m. — Coucher, 4 h. 05 m.
Dernier quart., le 22 — Nouv. Lune, le 1er
Fête d'Aujourd'hui : Sainte Elisabeth.
Fête de Demain : Pal. de la Ste Vierge.

18 NOVEMBRE

## LA COMPAGNIE FRAISSINET

### Le retour du « Pélion »

*Pour nos Syndicats d'initiative.*

M. le Directeur du *Petit Bastiais*.

Vous n'ignorez pas qu'il existe dans notre beau pays de Corse des associations composées de gens très respectables et spécialement destinées au développement du tourisme : ce sont nos syndicats d'initiative qui, à l'heure actuelle, sont groupés en Fédération, sous l'intelligente direction du sympathique M. Frasseto.

Vous n'ignorez pas également que ces syndicats ont vigoureusement lutté pour l'amélioration de nos moyens de transport et que c'est grâce à leur active campagne que nous avons pu obtenir certaines améliorations au moment de la nouvelle concession des Services maritimes postaux de la Corse.

Or, lorsque le Directeur de la Compagnie Fraissinet a eu la généreuse pensée de nous restituer le *Pélion*, savez-vous à qui il s'est adressé pour faire part à la Corse de son aimable décision ? mais tout simplement à l'honorable Président de la Fédération des Syndicats d'Initiative.

Avouez qu'on ne saurait être à la fois plus habile et plus discrètement aimable !

Il est vrai que, par la même occasion et pour atténuer son manque de tact, M. Fraissinet nous annonçait que, dès la vente du *Corte*, il avait fait mettre immédiatement sur chantiers un superbe paquebot de dimensions plus respectables et qui laisserait bien loin derrière lui les navires actuellement en service !

Les explications qu'il se donnait la peine de fournir à ce sujet n'étaient pas une merveille de clarté, mais, comme l'on dit vulgairement, il faut savoir lire entre les lignes, et il est certain que M. Fraissinet, qui aime à nous réserver d'agréables surprises, ne reculera devant aucun sacrifice pour faire du nouveau steamer une petite ville flottante et tellement attrayante que l'on se verra obligé de refuser des voyageurs..

Contentons-nous pour le moment de prendre acte des bonnes intentions du Directeur de la Compagnie marseillaise de navigation, et laissons-lui le temps d'étudier tout à loisir les plans du nouveau paquebot... Mais reconnaissons que nous ne trouvons pas dans tous ces beaux projets de raison suffisante pour enlever à la ligne de Bastia, l'une des plus importantes de l'Ile, l'un des paquebots actuels, à seule fin de le remplacer par une vieille gabarre dont les Dahoméens ne veulent plus !

N'oublions pas, d'autre part, que ce changement dans nos services maritimes se produit juste au moment où l'initiative privée se préoccupe de réserver aux touristes, dans notre ville de Bastia, un asile un peu plus confortable que par le passé...

C'est, en effet, avec l'ouverture du *Cyrnos-Palace* que coïncidera le retour du *Pélion*...

Quelle conclusion faut-il en tirer ? Nous posons très respectueusement la question à nos Syndicats d'initiative.

X.


Lire à la troisième page « NOS TÉLÉGRAMMES »


## Chambre des Députés

### LE BUDGET

*Discours*

### de M. Adolphe Landry

*Député de Calvi*

(SUITE).

*M. LANDRY.* — On a estimé qu'en limitant le maximum des traitements à 15,000 fr., chiffre égal au montant de l'indemnité parlementaire, on ne réaliserait qu'une économie de 5 millions.

S'il y a des fonctionnaires trop payés, il y a, d'autre part, pense-t-on, trop de fonctionnaires. (Très bien ! très bien !)

Sans vouloir contester la vérité de cette assertion, je vous prierai cependant de jeter un coup d'œil sur le tableau que l'honorable M. Cochery avait mis dans son projet de budget, tableau qui nous donne le décompte des fonctionnaires de l'Etat des différentes catégories. Sur les 630,000 et quelques fonctionnaires de l'Etat, si vous retranchez les fonctionnaires — puisqu'on les appelle ainsi — de la guerre et de la marine, dont je ne pense pas que le nombre puisse être sensiblement diminué, si vous retranchez les fonctionnaires de l'instruction publique, sur le nombre desquels je ne pense pas que les républicains veuillent opérer des réductions importantes, ceux aussi des postes et des télégraphes, il reste, de ces 630,000 dont je parlais, 171,000 seulement.

Et si vous écartez encore les fonctionnaires du ministère des finances — non pas que je veuille dire par là que ces fonctionnaires ne sont point trop nombreux ; j'estime au contraire que c'est parmi les agents de ce ministère, plus peut-être qu'ailleurs, qu'on pourrait opérer des réductions notables — qu'est-ce qui reste pour l'ensemble des autres ministères ? 53,000 fonctionnaires seulement.

*M. Bedouce.* — Et les fonctionnaires en surge ?

*M. LANDRY.* — J'ajoute qu'il faut voir pourquoi et en quelle manière il y a trop de fonctionnaires.

Il y a trop de fonctionnaires, cela veut dire qu'il y a des fonctionnaires qui ne travaillent pas assez.... (Interruptions à l'extrême gauche).

Je vous prie, messieurs, de vouloir bien me permettre de continuer mon exposé, qui ne sera plus maintenant bien long. (Parlez ! Parlez !)

*A l'extrême gauche.* — Nous vous interrompons, parce que nous vous écoutons.

*A gauche.* — Votre discours est très courageux et très clair.

*M. LANDRY.* — Il y a trop de fonctionnaires, cela veut dire, d'une part, qu'il y en a qui ne travaillent pas assez. Mais la chose est une souvent à ce que les fonctionnaires ne sont pas suffisamment payés. Je vous engage, messieurs, à lire à ce sujet certaines pages très instructives écrites par l'honorable M. Jean Morel dans son rapport sur le budget des travaux publics, et que M. Klotz a résumées dans son rapport général. Vous verrez comment, dans les services du ministère des travaux publics, on a pu réaliser une réduction notable de l'effectif des fonctionnaires ; mais que cependant on n'a pu opérer cette réduction qu'en élevant les traitements, si bien qu'en définitive les finances de l'Etat n'y ont rien gagné.

Il y a trop de fonctionnaires, cela veut dire encore qu'il y a des fonctionnaires qui se livrent à des besognes inutiles. De ceci je ne disconviendrai point.

Je conviens qu'il est possible d'apporter un remède à ce mal. Mais de quelle manière ? Ce ne pourra être que par une réforme administrative profonde, réforme administrative qui rencontre beaucoup de difficultés et qui certainement ne sera pas réalisée sans retard.

Je crois qu'en fait d'économies, les résultats les plus certains et les plus importants que l'on peut espérer obtenir, on les obtiendra, non pas en s'attaquant aux fonctionnaires, mais en regardant de plus près la manière dont l'Etat fait ses acquisitions de matériel et de fournitures, la manière dont s'exécutent les travaux qu'il fait faire.

Ici je crois qu'il y a plus d'économies à faire que de réels des fonctionnaires. Mais ici encore des résultats notables ne pourront être obtenus que si l'on opère des réformes profondes. Dans l'ordre du contrôle...

*M. le comte de Lanjuinais.* — Il faudrait supprimer toute la paperasserie inutile.

*M. LANDRY.* — Le contrôle des dépenses publiques a été organisé d'une manière qui me paraît tout à fait satisfaisante en tant qu'il vise à empêcher l'arbitraire dans les dépenses, mais non pas en tant qu'il vise à empêcher les dépenses inutiles, ou à faire que les dépenses soient effectuées dans les conditions les meilleures pour les finances de l'Etat.

De ce côté, il y a beaucoup à faire, il faudrait, par exemple, instituer au sein de la commission du budget la sous-commission dont M. Klotz a proposé la création. Il faudrait aussi coordonner et compléter les différents organes du contrôle, les perfectionner aussi, en se préoccupant de leur donner une compétence et une valeur technique plus grandes.

On arrivera donc à des économies par des réformes apportées dans les organes du contrôle ; on y arrivera aussi en s'affranchissant, dans certains ordres de dépenses, de ce qu'a de trop strict quelquefois la règle de l'annalité.

Cette règle de l'annalité qui veut que, dans une année, on ne dépense que les crédits inscrits au budget de cette année et que jamais aucun report de crédit n'ait lieu d'une année à l'autre, cette règle a dans la pratique, pour de certaines catégories de dépenses, des résultats fâcheux.

On voit aussi des travaux publics qui s'exécutent dans des conditions de lenteur désastreuses ; ce qui fait que, lorsque ces travaux sont terminés, ils se trouvent quelquefois inutiles ; ce qui fait aussi qu'ils coûtent, à exécuter, beaucoup plus qu'ils n'eussent coûté s'ils eussent été exécutés d'une façon plus rapide ; ce qui fait enfin que certains travaux sont poussés d'une manière plus active dans les années de prospérité où les finances sont en bon point, tandis qu'ils sont ralentis dans les années de dépression économique ; d'où il résulte un nouvel accroissement de leur prix, sans compter que, de cette manière, on tend à aggraver les crises économiques.

Donc, je reconnais qu'il y a des économies à réaliser et que ces économies pourraient être assez importantes. Mais cependant je tiens à dire, comme conclusion de cette partie de mon exposé, que ces économies ne pourront être obtenues qu'avec beaucoup de difficulté, et je tiens à dire aussi qu'elles ne sauraient être aussi considérables que certains se l'imaginent.

Et alors, messieurs, l'arrive aux impôts. Pour couvrir les dépenses auxquelles il va falloir subvenir, la pensée la plus naturelle, c'est celle qui consiste à s'adresser à l'impôt. C'est ainsi que les Anglais et les Allemands ont procédé au cours de ces dernières années, du moins, à prendre les choses en gros...

Je crois voir un geste de dénégation de M. le rapporteur général. Je vous concède Monsieur le rapporteur général, qu'en ce qui concerne l'Angleterre en particulier, ce que je dis n'est pas d'une exactitude parfaite.

*M. le rapporteur général.* — Je ne veux pas vous interrompre. La réflexion que je faisais mentalement portait sur l'Allemagne qui, en six années, a demandé à l'emprunt 2,200 millions.

*M. LANDRY.* — Je le sais. Il reste cependant, que, pour combler le déficit, l'Al-

---

67 FEUILLETON DU PETIT BASTIAIS

## LES OUVRIÈRES DE PARIS

par PIERRE DECOURCELLE

DEUXIÈME PARTIE

I

LA CHARMEUSE D'OISEAUX

— Avant tout, mademoiselle, reprit le jeune homme, laissez-moi vous dire mon nom.... Je m'appelle Gaston Tracy.

L'ouvrière leva la tête.

— Serien-vous parent de M. Tracy, le propriétaire de la grande maison de fleurs du « Flamant Rose ? »

— C'est mon père.

— Ah ! fit Gabrielle sans manifester de surprise.... Eh bien, monsieur, veuillez être bref, je vous prie, car je ne comprends pas encore le motif qui peut pousser un homme de votre monde et de votre situation à engager avec une petite ouvrière... J'ajoute que ce n'est notre habitude, si à mon amie ici est là, ni à moi, de lier conversation, dans un jardin public, avec une personne que nous ne connaissons pas, quelque estimable qu'elle puisse paraître.

— J'en suis certain, mademoiselle ! répliqua vivement Gaston Tracy... Mais je suis un honnête homme, et rien, dans ce que j'ai à vous dire, n'est de nature, croyez-le bien, à offenser votre délicatesse.

— Alors, monsieur, je vous écoute... Mais faites vite, je vous le répète, car l'heure s'avance, et nous allons bientôt être forcées, ma compagne et moi, de retourner à notre besogne.

— Mademoiselle, vous êtes la plus charmante et la plus aimable des jeunes filles !

Laissez-moi vous dire tout d'abord que j'éprouvais une grande appréhension avant de m'adresser à vous... Mais quelque chose de plus fort que ma volonté a eu raison de mes hésitations...

— Vraiment ! fit Gabrielle avec une indiscutable marque d'intérêt... C'est donc si grave que cela ?..

— Très grave, je vous le certifie !.. Jugez-en plutôt.. J'aime quelqu'un !..

Gabrielle tressaillit.

— Oh ! monsieur, balbutia-t-elle, si je vous dis de vous taire, ce n'était pourtant pas pour vous engager à aller si vite !

— Si je vous ai fait cet aveu spontané, mademoiselle, c'est que depuis longtemps il me brûle les lèvres !.. Songez qu'il y a plus d'un grand mois que j'attendais l'occasion qui m'est enfin offerte !

— En effet, répliqua Gabrielle avec un petit regard en dessous... Mon amie et moi, nous avons remarqué déjà, depuis quelque temps, que nous vous rencontrions plus souvent que le hasard ne le comporte.

— Je ne le nie pas, et vous devez avoir compris maintenant, si vous en l'avez pas deviné plus tôt, la raison de cette assiduité qui, je l'espère, n'a pas été, pour vous, importune.

— Comment l'eût-elle été, puisque c'est aujourd'hui seulement que vous rompez le silence !

— Ah ! il y a longtemps que je l'aurais fait !.. Il y a longtemps que je l'aurais risqué, oui aveu, si j'avais pu savoir comment il avait chance d'être accueilli par celle qu'il convoite !

Gabrielle eut un frémissement des lèvres.

— Monsieur Tracy, reprit-elle, vous m'avez dit tout à l'heure que vous étiez un honnête homme... Laissez-moi vous répéter, à mon tour, que ma compagne et moi, nous sommes d'honnêtes filles !

— J'en ai l'absolue conviction, mademoiselle ! répliqua le jeune avocat avec émotion... Mais l'amour que je ressens est de ceux qui peuvent s'avouer hautement !.. Longtemps, je vous l'ai dit, je lui ai résisté... Mais il est plus fort que mes raisonnements, que ma volonté même... Et aujourd'hui, ses racines sont en moi si profondes que je n'ai pu, vous le voyez, faire autrement que de lui céder, et que je me sens prêt à le suivre aussi loin qu'il pourra m'entraîner.

— Mais, monsieur, balbutia Gabrielle, l'amour d'un honnête homme, lorsqu'il est tel que vous le dépeignez, ne peut, je suis-vous ? se prouver que d'une seule façon....

— Je la sais, mademoiselle, répliqua avec passion Gaston Tracy... Et c'est à celle-là, à l'exclusion de toute autre, que j'ai, soyez-en sûre, l'ambition de recourir !

Gabrielle ferma à demi les yeux. Elle sentait son cerveau comme soulagement envahi d'un vertige.

— Pardonnez-moi, monsieur, balbutia-t-elle... Mais ce que vous m'apprenez est si inattendu et me bouleverse à un tel point que je me demande encore si vous avez bien réellement prononcé d'aussi sérieuses paroles

— Faut-il vous les répéter ? demanda Gaston avec entraînement.

La jeune ouvrière chercha à se ressaisir et à retrouver une partie de son enjouement habituel.

— Voyons, monsieur, reprit-elle. Ce n'est pas possible !... Les rois n'épousent plus les bergères, en admettant qu'ils l'aient jamais fait !.. D'abord, il y a beaucoup de rois à Paris, et je crois qu'il y a presque aussi peu de bergères... Mais aujourd'hui, un homme comme vous est tellement au-dessus d'une travailleuse de notre humble monde, que, malgré tout, je persiste à me demander si vous ne vous livrez pas à un jeu cruel !

— Non ! reprit-il chaleureusement... J'ai pesé toutes mes paroles, et je n'écrirai ne sa vie la moindre arrière pensée !.. Quand vous me connaîtrez mieux, vous saurez que je suis incapable de songer à déguiser mes désirs sous d'hypocrites et mensongères paroles ... Je ne sers pas un séducteur !.. Je ne cherche à détourner personne de ses devoirs... Mais j'aime !.. Et je voudrais inspirer la certitude que je peux espérer être aimé !.. Voilà pourquoi je me suis permis de solliciter de vous un entretien dont les suites peuvent avoir une influence décisive sur ma destinée... et sur celle de la jeune fille sans laquelle il me serait impossible de vivre !

Gabrielle allait perdre contenance. Sous la mince étoffe de son corsage, elle sentait son cœur battre avec une violence qu'elle n'avait jamais connue. Gaston Tracy ne vit pas son trouble, car ses yeux étaient fixés dans le vide, comme perdus dans la vision charmeuse qu'il venait d'évoquer. S'efforçant de dominer son émoi, l'ouvrière reprit :

— Encore une fois, monsieur, je vous assure que je me demande si je suis bien éveillée... Pour moi, ce que vous me révélez brusquement, c'est du théâtre, du roman !

(*A suivre*).

lamages à en recourir à 300 millions de marks d'impôts nouveaux. Il revient également que si les Anglais ont cherché des ressources dans une réduction des crédits affectés à l'armement, ils ont cependant demandé la plus grande part de leurs ressources dont ils avaient besoin à des accroissements d'impôts ou à des impôts nouveaux.

C'est de la même manière qu'il semble que l'on veuille procéder ici. Or, je crains que nous ne rencontrions en France, si nous voulons faire face à des dépenses nouvelles dont je vous ai entretenus au moyen de l'impôt, des difficultés plus grandes que celles qu'ont rencontrées les Anglais et les Allemands.

C'est ainsi qu'en Angleterre la charge des impôts se trouve être à peu près égale à ce qu'elle est en France, mais il faut considérer que l'Angleterre est plus peuplée et plus riche que la France.

En Allemagne, la marge disponible est plus étendue que chez nous ; en France, en effet, la charge de l'impôt remonte annuellement à environ 80 fr. par tête, alors qu'en Allemagne cette charge se tenait naguère aux alentours de 30 fr.

Pardonnez-moi regretter les nous pour en détail ? Je vous demanderai alors comment nous pourrions obtenir par des accroissements d'impôts ou par des impôts nouveaux ces 200, ces 400 millions peut-être, qu'il nous faudra trouver entre 911 et 1914.

Nous adresserons-nous aux impôts directs ? Comptons-nous sur l'impôt du revenu ?

Messieurs, il me serait facile ici de rappeler les assurances données par plusieurs personnes éminentes en ce qui concerne le fonctionnement de l'impôt projeté sur le revenu. C'est ainsi que l'honorable M. Klotz, aujourd'hui ministre des finances, au cours de son interpellation sur la politique financière, au mois de juin dernier, disait : « Il est essentiel de ne pas prévoir du fait de l'impôt sur le revenu, tout au moins au cours de la présente législature, une augmentation de nos ressources budgétaires... »

Il a donc été bien entendu que l'impôt sur le revenu serait uniquement un impôt de remplacement.

Je sais bien que les déclarations faites à cette tribune par des personnalités politiques quelles qu'elles soient, je sais que même les vœux d'une Assemblée, lorsqu'il a pu en intervenir, ne lient pas pour l'avenir la même Assemblée. Mais, pour présenter ici une considération d'un autre ordre, il vous apparaîtra sans doute comme à moi qu'il serait imprudent de demander à l'impôt sur le revenu autre chose que l'équivalent des sommes produites chaque année par les impôts dont cet impôt sur le revenu prendrait la place ; sinon, on s'exposerait à des découvertes graves. Ici, nous nous trouvons en présence du fait de l'évasion fiscale. Je crois que l'élévation du taux de nos impôts directs, quelle qu'elle soit, activerait l'évasion fiscale. On arriverait à cette conséquence de créer, entre les détenteurs des diverses catégories de biens, des inégalités choquantes, sans cependant obtenir les produits sur lesquels on aurait pu compter.

Ajoutera-t-on aux impôts directs existants, ajoutera-t-on à cet impôt sur le revenu dont, pour ma part, j'espère que le vote interviendra bientôt, d'autres impôts directs ? Votera-t-on, par exemple, cet impôt sur le capital dont notre distingué collègue M. Javal exposait tout à l'heure et le principe et le fonctionnement ? Je crains qu'on n'arrive par là exactement aux mêmes conséquences qui sont à redouter si l'on augmente le taux des impôts directs.

S'adressera-t-on aux impôts indirects ? De ce côté, je ne vois qu'une mesure, dans cet ordre d'idées, qui pourrait avoir des conséquences financières très heureuses : c'est la suppression du privilège des bouilleurs de cru.

Malheureusement, je n'ose me flatter qu'il se trouve de sitôt un gouvernement pour la proposer, ni que, de sitôt, la Chambre soit disposée à la voter.

S'adressera-t-on aux monopoles — j'entends aux monopoles existants ? — élèvera-t-on le prix de ces produits dont l'Etat a monopolisé la production ? De ce côté encore, je crois que l'on ne peut pas aller beaucoup plus loin que ce qu'on a fait.

Considérons, en effet, les résultats qu'a eus cette élévation du prix de vente des tabacs de luxe à laquelle on a procédé au commencement de cette année.

Si je néglige les conséquences les plus immédiates de cette élévation, ces conséquences dont vous savez et la nature et la cause — il y a eu, dans les deux mois qui ont suivi l'application de la réforme, une diminution considérable du produit de la vente des tabacs, mais on explique tout naturellement par les approvisionnements faits avant l'application de la réforme et en prévision de celle-ci, — si nous laissons de côté ce qui s'est passé dans les deux ou trois premiers mois, et si nous nous attachons à ce qui se passe maintenant que nous sommes revenus, modifications près, à un régime normal, nous voyons que, dans le mois de septembre de cette année, la vente des tabacs a subi une moins-value de 184,000 fr. par rapport aux évaluations ; dans le mois d'octobre, la vente des produits des monopoles de l'Etat en général, dont les tabacs constituent l'article le plus important, a diminué de 417,000 fr.

*M. Théodore Reinach.* — Sur les prévisions ou sur l'exercice précédent ?

*(A suivre).*

## VERS LE RELÈVEMENT

### *Ministres en Corse*

*(Par fil très particulier)*

Paris, 18 novembre.

Au conseil des ministres tenu ce matin, M. le Ministre des Postes et Télégraphes a été désigné pour se rendre en Corse, à l'occasion de l'inauguration du service maritime postal entre Marseille et Bastia, avec le magnifique steamer *Pélion*, l'un des doyens de la grande Compagnie Marseillaise de navigation, dirigée par *le plus grand ami de la Corse !*

Il se peut que M. le Ministre de la Guerre veuille profiter aussi de la mise en ligne du *Pélion* pour se rendre compte de l'installation des disciplinaires dans la place de Saint Florent.

Il pourra ainsi constater que toutes les mesures prescrites ont été rigoureusement exécutées, et que ces intéressants disciplinaires peuvent sans aucune difficulté franchir le cœur qui a été surélevé !....., conformément aux instructions ministérielles, de façon à leur laisser toute latitude de venir à Bastia « faire la bombe. »

## AU NOUVEAU-PORT

### *Simple constatation*

*Nous faisant l'écho* des chargeurs et consignataires de Bastia, nous avons demandé à différentes reprises à l'administration compétente de vouloir bien livrer au commerce le nouveau quai, qui vient d'être construit le long de la jetée du large.

L'administration des Ponts et Chaussées n'a pas cru devoir tenir compte de nos justes réclamations, et aucune suite n'a été donnée à la demande formulée par le commerce local.

Les événements se sont chargés, cette fois-ci, de protester pour nous, et il nous a été permis de constater que notre Chambre de Commerce n'a pas à se louer de la bienveillance vraiment excessive, dont elle fait preuve à l'égard de certains bureaux.

C'est ainsi qu'hier matin, le cargo-boat *Mont-Ventoux*, de la Compagnie des Transports Maritimes, n'ayant pu aller à quai, a été obligé de mouiller au beau milieu du port, à une centaine de mètres du quai de rive. Il est facile de comprendre combien a été périlleuse la situation de ce navire pendant toute la journée d'hier, et la gêne qui a été occasionnée aux paquebots en service.

Ce fait, très regrettable et qui peut causer à notre port un grand préjudice, n'est pas isolé. A chaque instant les grands vapeurs anglais ou allemands ne peuvent accoster qu'au prix des plus grandes difficultés, et c'est grâce à la bienveillante intervention des services du port que des emplacements peuvent leur être réservés.

En présence d'un pareil état de choses, nous pouvons également nous demander quels ont été les résultats des fameux travaux de dérochement auxquels il a été procédé l'an dernier et qui avaient pour but d'augmenter la profondeur du bassin du nouveau-port, à l'endroit même où aurait pu accoster hier le navire dont nous venons de parler.

Nous nous permettons de soumettre ces simples observations à Messieurs les Membres de la Chambre de Commerce, et nous voulons bien espérer qu'ils se feront un devoir de prendre toutes les mesures qu'une telle situation comporte.

## LES DISCIPLINAIRES

### L'INCIDENT DU NOUVEAU-PORT

Ainsi que nous l'avons dit dans notre précédent article relatif à l'arrestation des quatre disciplinaires évadés de Saint-Florent, quatre dockers avaient été arrêtés aux fins d'enquête, sous l'inculpation de tentative criminelle contre les agents de l'autorité.

Disons tout de suite que les quatre appréhendés, les dockers Orsini Louis, Ricci Pierre-Louis, Lucciani Romulus et Manenti Basile ont été relachés après interrogatoire.

Néanmoins, avant de prendre cette mesure, des perquisitions avaient été faites au domicile respectif de chacun d'entre eux. Elles n'avaient donné aucun résultat probant on a bien trouvé ; trois revolvers, mais un rapide examen avait suffi à faire constater qu'aucune de ces armes n'avait servi récemment.

La mise en liberté de ces ouvriers des quais a été accueillie avec un grand soulagement par la population, car ils sont tous pères de famille et généralement connus pour d'honnêtes travailleurs. Peut-être se laissent-ils quelquefois aller à des moments de surexcitation, mais en somme on s'accorde à les reconnaître incapables de commettre une mauvaise action.

Les inculpés avaient choisi pour conseil notre collaborateur et ami M. Giacomoni, avocat à la cour d'Appel.

Les prétendus inculpés sont en liberté, donc innocents, mais un fait n'en reste pas moins probant. Il est dans notre ville des gens tout disposés à secourir et receler les disciplinaires qui s'en viennent « faire la bombe à Bastia, » suivant la savoureuse expression de l'un d'entre eux.

Pour être juste il faut reconnaître que jusqu'à ce jour les nouveaux et peu commodes hôtes de Saint-Florent n'ont jamais fait de mal à personne, si ce n'est à eux mêmes. Ils se mettent, en effet, dans le cas de passer devant le Conseil de guerre et de voir ainsi se prolonger leur séjour forcé aux sections de disciplinaires ; mais cette situation durera-t-elle ? Tout ce joli monde se contentera-t-il de crâner pour la galerie et de faire la nique à leurs chefs, en escaladant les murs de leur casernement, dérisoirement haut de 1 m. 18. Nous voulons bien l'espérer, jusqu'à preuve du contraire, mais il n'en est pas moins vrai que leurs bonnes intentions, consistant à « vouloir laisser tout le monde tranquille, » nous paraissent légèrement — oh ! très légèrement — sujettes à caution et nous nous méfions de leurs pacifiques idées.

Nous reviendrons du reste sur ce sujet qui nous semble, depuis l'incident de jeudi soir, mériter

## Le Drame des Iles Lavezzi

On vient de découvrir, sur la plage de Sperone, un autre cadavre qui semble, cette fois, démontrer sérieusement que tout l'équipage du brick *Elena* était encore à bord au moment du naufrage. Jusqu'à présent, bien des gens, ici, supposaient que tous les marins auraient pu abandonner ce navire et se réfugier sur les côtes de la Sardaigne. Ce nouveau cadavre, contrairement à ce qui s'était produit pour celui d'hier, est vêtu. Il est presque intact et ne semble avoir séjourné dans l'eau que six à huit jours, ce qui paraît préciser approximativement la date du naufrage de l'*Elena*.

Il s'agit, ici, d'un homme ayant de 30 à 35 ans, d'une taille de 1 mètre 80, barbe et cheveux noirs ; son linge était marqué aux initiales *D. F.* Son corps, qui n'est pas autrement en décomposition, est encore sanguinolent, tandis que celui d'hier était déjà décomposé.

On suppose que ce dernier, à cause de ses blessures et de sa nudité, ainsi que son état de décomposition très avancé, pourrait bien avoir été la victime d'un assassinat antérieur à ce naufrage. — R.

*(Le Petit Marseillais.)*

## *Petite Gazette*

Variations Atmosphériques du 18 novembre

Thermomètre. — 7 heures du matin + 10 5 à midi 14 + à 6 heures du soir + 10. Maxima + 14 5 Minima + 8°.

Baromètre. — 7 heures du matin, 754 mm. à midi, 755 mm., 6 heures du soir, 756 mm.

Dans la matinée, Sud-Est.

Dans l'après-midi, id.

Etat du ciel : le matin, Couvert.

l'après-midi, id.

### Douanes

M. Giudicelli, Commis principal à Menton, reçu au dernier examen pour le calre principal, est nommé contrôleur-adjoint sur place.

Félicitations à notre sympathique commerciste qui a exercé, pendant quelques années, les fonctions de Receveur à Cargèse.

### Sermon de Charité

Un sermon de charité, au profit de l'œuvre de St Vincent-de-Paul, qui secourt les pauvres à domicile, sera donné demain dimanche, dans l'église de St Jean, à l'issue des Vêpres qui commenceront à 4 heures.

Le sermon sera prononcé par M. l'abbé Garot, prédicateur de la Retraite des Dames et la quête faite par Mesdames Casanova, du commandant, Hector Santi, Martelli et Avogari de Gentile.

### Assurances

Voir l'annonce à la 4e page des Compagnies : *Minerve, Confiance-Incendie* et *Confiance-Vie.*

### Au Port

*Entrées :*

Vap. franç. « Mont Ventoux, » cap. Brousse, « relâche de Berdianek.

— Vap. « Golo, » cap. Carrière, venant de Livourne.

*Sorties :*

— « Virginia, » cap. Capello, parti pour Cagliari.

— Vap. angl. « Torino, cap. Baulle, parti pour Gênes.

— Vap. « Golo. » cap. Carrière, parti pour Nice.

### Avis

Le *Docteur PARAVICINI* a l'honneur de prévenir le public qu'il vient d'ouvrir son cabinet médical à Bastia, Place Saint Nicolas, 9, 2e étage.

Consultations tous les jours de 2 heures à 5 heures, (dimanche excepté).

### Avis

Un père de famille, âgé de 49 ans, veuf avec cinq enfants en bas-âge et ayant à sa charge sa vieille mère, sollicite du travail à n'importe quel titre : homme de peine, garçon de magasin, journalier, etc., muni d'excellents certificats, et se trouvant dans une situation digne de la bienveillante pitié des gens de bien.

S'adresser chez M. Raffaelli Simon, maison Ramaroni, près la caserne des Turquines, Citadelle, Bastia, ou au Bureau du journal.

### ETAT CIVIL

**Naissance.**

Figarella Marie-Antoinette-Elena. — Vignoli Eléonore.

**Décès.**

Bernardi Marie-Palmire, religieuse, 61 ans, de Pruno.


LES
Sous-Vêtements
DU
DOCTEUR
RASUREL
préservent du Froid
et des Rhumatismes.
VENTE EXCLUSIVE :
Charles ORENGA, à BASTIA
LANZI Frères, à AJACCIO

A LA VILLE DE NICE
14, Boulevard Paoli, BASTIA
CONSEILS SUR MESURE ET RÉPARATIONS

MADAME ROUBERT a l'honneur de prévenir sa nombreuse clientèle qu'elle vient de recevoir un grand assortiment de *Corsets* tout faits, de coupe parfaite et de solidité incontestable, à des prix exceptionnels de bon marché.

Comme toujours, elle se charge de la mise à la mesure des corsets nécessitant quelques retouches, sans que le prix de vente soit augmenté.

MADAME ROUBERT tient également un grand choix de *peignoirs, chemisettes, costumes, palatots, tabliers* pour femmes et enfants, *jupons* blancs et couleurs, *jupes, rubans,* et toutes fournitures pour Corsets, à des prix défiant toute concurrence.

Grand assortiment de *lingerie hygiénique* mensuelle pour dames.

LA VÉRITÉ
SUR
LA HERNIE

Tous ceux qui sont atteints de Hernies, Efforts, Descentes, Maladies du Ventre, etc. ont intérêt, avant de se soigner et de se procurer un appareil capable de les soulager et de les guérir, à lire très attentivement un remarquable ouvrage de 150 pages et 200 gravures, le TRAITÉ de la HERNIE, par A. CLAVERIE, ✠, O. ☆, ✠, dans lequel la Vérité sur la Hernie est dévoilée.

Dans un but humanitaire cette magnifique Brochure illustrée est adressée gratuitement à tous nos lecteurs.

Les personnes qui souffrent doivent donc en faire la demande aujourd'hui même à M. A. CLAVERIE, 934, Faubourg Saint-Martin, à Paris, qui la leur adressera par la Poste, avec toute la discrétion désirable.

MESDAMES Si vous êtes inquiètes pour vos époques écrivez en confiance à G. Lacroix, pharmacien spécialiste à Lille, qui répondra gratuitement, sous pli cacheté, à toutes demandes de renseignements. (1re année).


# DERNIÈRES NOUVELLES

Service télégraphique spécial du *Petit Bastiais* 00643

**BOURSE DE PARIS**

17 nov. — 18 nov.

Rentes de 3 0/0 ancien . 97.15 — 97.15
de 3 0/0 amortis. . 90.80 — 97 20
ex-coupon

## AJACCIO

### GRAND INCENDIE

Ajaccio, 18 novembre.

Ce matin à une heure, la ville entière était mise en émoi par le son de la cloche sonnant le tocsin.

Le feu s'était déclaré au n° 19, du Cours Napoléon, dans les grands magasins de tissus et nouveautés, exploités par MM. Salini Marc et Martini N. é. à l'enseigne : « Aux Nouvelles Galeries ».

Le piquet d'incendie et les pompiers de la ville se rendirent immédiatement sur les lieux du sinistre et attaquèrent résolument le feu.

A quatre heures du matin, après un travail opiniâtre, tout danger était écarté.

Les dégâts sont très importants ; le matériel et toutes les marchandises sont devenus la proie des flammes. Les dommages s'élèvent à 150 000 francs environ et sont couverts par deux Compagnies d'assurances.

Les causes de l'incendie sont inconnues.

### *AUTRE INCENDIE*

A huit heures du matin, le cri de « au feu » retentissait, toujours rue Napoléon, au n° 8, dans l'appartement de M. Popolacci, conducteur d'automobiles.

Grâce au concours des voisins le feu fut rapidement éteint.

Les dégâts s'élèvent environ à 500 francs.

## AU CONGRÈS DES CLASSES LABORIEUSES

### *Discours de M. Ribot*

Paris, 18 novembre.

Aujourd'hui a eu lieu le banquet qui a clôturé le Congrès des classes moyennes.

M. Ribot, ancien président du Conseil, qui le présidait, a prononcé un admirable discours sur la liberté d'associations

« Il ne faut pas toucher à la loi de 1884, dit M. Ribot en terminant, la liberté d'association est chose sacrée et doit être intangible, mais il importe de briser toute organisation révolutionnaire. »

## *Le Prochain Voyage du Président de la République*

Paris, 18 novembre.

Recevant aujourd'hui les Représentants de l'Algérie, le Président de la République a accepté l'invitation qui lui était faite de se rendre dans notre département.

M. Fallières entreprendra son voyage au printemps 1911.

## L'Affaire Rochette

### Déposition de M. Lépine

Paris, 18 novembre.

M. Lépine, préfet de police, s'est présenté aujourd'hui, sur convocation, devant la Commission d'enquête parlementaire.

Le préfet de police maintint son attitude qu'il avait adoptée depuis le début de l'enquête et se retrancha formellement derrière le secret professionnel.

M. Jaurès, président de la Commission, dit alors à M. Lépine que M. Clémenceau l'avait dégagé du secret professionnel, et l'invite à fournir à la Commission toutes les explications nécessaires à la manifestation de la vérité

« Il n'est au pouvoir de personne, déclara alors le Préfet de police, de me délier du secret professionnel.

« J'affirme, cependant, n'avoir jamais dépassé les limites de mon rôle de magistrat judiciaire, auxiliaire du Gouvernement. »

En présence de cette attitude M. Jaurès a convoqué pour demain, l'ancien président du Conseil et le préfet de police en vue d'une confrontation qui promet d'être intéressante.

## Drame de la Jalousie

### L'OFFICIER EMPOISONNEUR

Paris, 18 novembre.

L'émotion causée par l'empoisonnement de la baronne d'Ambricourt par son fiancé, le capitaine Meynier, est loin d'être calmée.

Malgré les plus actives recherches, la Sûreté générale n'a pu encore mettre la main sur l'officier empoisonneur qui serait parti à l'étranger tout de suite après son crime.

Le capitaine Meynier faisait partie de l'artillerie coloniale ; il avait été mis en disponibilité en 1908, pour inconduite.

## La Conquête de l'air

### NOUVELLE VICTIME

Paris, 18 novembre.

Un télégramme de New-York annonce la mort accidentelle sur l'aérodrome de Denver, de l'aviateur américain Ralph Jhonstone, détenteur du record d'altitude.

L'aviateur venait d'effectuer un splendide vol et s'apprêtait à regagner la terre, lorsque, à la hauteur de cent pieds, il coupa l'allumage pour atterrir en vol plané.

La manœuvre ne réussit pas, le levier de stabilité fonctionna mal et l'appareil ayant capoté vint s'abattre sur le sol, écrasant sous le poids du moteur l'infortuné aviateur qui fut tué sur le coup.

## EN ANGLETERRE

### DISSOLUTION DU PARLEMENT

Londres, 18 novembre.

Le roi Georges V a, sur la proposition du Cabinet, décidé la dissolution de la Chambre des Communes.

La dissolution de la Chambre anglaise aura lieu le 28 novembre.

Cette décision est vivement commentée dans les milieux hébraïques.

# LE PARLEMENT

## Chambre des Députés

*Présidence de M. BRISSON*

La séance est ouverte à 2 h. 15.

L'un des secrétaires donne lecture du procès-verbal de la dernière séance, qui est adopté.

### Les retraites des Instituteurs

Sur la proposition de M. Maurice Faure, ministre de l'Instruction publique, la Chambre vote un nouveau crédit de deux millions pour les retraites des instituteurs.

### LE BUDGET

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi portant fixation du budget général de l'exercice 1911.

### *Ministère de la Justice*

La Chambre continue la discussion des articles du budget du ministère de la Justice.

Après une vive discussion à laquelle prennent part MM. Laguerre, Pelletan, Bougère, Pilhon et le Ministre de la Justice, tous les chapitres du budget du ministère de la Justice sont successivement mis aux voix et adoptés.

### La suppression de la peine de mort

*Amendement Doizy*

M. Doizy dépose un amendement tendant à la suppression de la peine de mort, et monte à la tribune pour développer son amendement.

Il se déclare partisan de la suppression de la peine capitale d'abord, parce qu'elle est inhumaine, ensuite, parce qu'elle est antisociale.

« Le fait de mettre un homme à mort, fut-ce légalement, est une sorte de vengeance qu'exerce la Société contre un criminel, or, la Société ne doit pas se venger ; elle doit punir.

« La peine de mort peut amener, quelques fois, des conséquences irréparables et l'orateur cite des cas d'erreurs judiciaires toujours présents à toutes les mémoires.

L'orateur prie ses collègues de voter la suppression de la peine de mort.

### Le Vote

La discussion étant close le président met aux voix l'amendement Doizy, qui est repoussé par 393 voix contre 156.

La peine de mort est maintenue par 237 voix de majorité.

La Chambre décide ensuite qu'elle siégera jeudi et vendredi matin pour activer le vote du budget.

Elle décide en outre de discuter lundi le budget des finances.

La séance est levée.

### AVIS DE DECÈS

(AIX-EN-PROVENCE)

Mme veuve Jacques Ghilini et ses enfants ; Mme et M. André Ghilini, capitaine au long-cours, et leurs enfants ; M. Antoine Graziani et ses enfants ; Mme et M. Bernard Ferrari, et leurs enfants, de Marseille.

Les familles Ghilini de Bastia, Marcelli et Graziani de Bastia, Ghilini de Corte, Ghilini de Marseille, et Ghilini de Beausoleil,

Ont la douleur de faire part à leurs parents, amis et connaissances de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

MONSIEUR PIERRE GHILINI

*Elève de l'Ecole supérieure de Navigation du Commerce à Paris.*

leur fils, frère, neveu, cousin et allié, décédé à Paris, à l'âge de dix-huit ans, munides Sacrements de l'Eglise.

Les obsèques auront lieu aujourd'hui, 19 du courant, à Aix-en-Provence.

Le présent avis tient lieu de lettre de faire part.

Mademoiselle Benoîte Bernardi ;

Mme veuve Gonitella, née Bernardi, et ses enfants ;

M. et Mme Hyacinthe Bernardi et leurs enfants ;

M. et Mme Dominique Bernardi et leurs enfants ;

M. et Mme François Torrenti et leurs enfants ;

Mme veuve Viano, née Bernardi ;

Mme veuve Bernardi, née Casella, et ses enfants ;

La Communauté de Sainte Claire ;

Ont la douleur de vous part de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

MADEMOISELLE PALMINE BERNARDI

*en religion sœur Marie-Cécile de Jésus*

leur sœur, belle-sœur et tante, décédée à Bastia, le 18 courant, au couvent de Sainte-Claire, munie des Saints Sacrements de l'Eglise.

Le service funèbre sera célébré ce matin, samedi, à 9 heures, à l'église du couvent de Sainte-Claire.


MAISON J. CARBUCCIA ET FILS
BASTIA

*Lundi, 21 courant,* ouverture des Nouveaux Magasins avec inauguration des rayons de Chaussures, Modes, Confections pour Dames, Articles de Paris, Faïence, Verreries, Articles de fantaisie, et Nouveautés de la Saison.

N. B. — Les Nouveaux Magasins sont transférés en face des Anciens.

*Entrée Libre*

MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION

**JOSEPH LUCCHETTI**

45, Boulevard Paoli, BASTIA

Tuiles et Briques de Marseille

*reconnues supérieures dans le Monde entier*

CHAUX éminemment hydraulique

CIMENTS Portland, Roquefort et Valentine

PLATRES Blancs, Rouges et Gris

*FERS* I à planchers et PLATS, ronds ou carrés

FONTES — PLOMBS — ZINC feuilles, tuyaux et gouttières

Seul dépositaire des carreaux mosaïques en ciment de la Maison LANIER de *Salon*, incomparables par leur coloris et dureté.

*A NOTER.* — La Maison remplace gratuitement les carreaux usés avant 20 ans. Aucune autre ne peut donner ces garanties.

*Tapisserie et Vitres*

Vernis — Couleurs et Pinceaux

Bois de Construction — Planches et Madriers

Accessoires de portes et fenêtres — OUTILS

*Appareils modernes de tous systèmes*

MARBRERIE — MARCHES, DALLES ET EVIERS EN PIERRE DE BRANDO

*Prix de Réclame*

Plans et Devis à titre absolument gracieux



**LA CONFIANCE**

Cie Anonyme d'Assurances contre l'INCENDIE

**LA CONFIANCE**

Cie Anonyme d'Assurances sur la VIE

Entreprise privée soumise au contrôle de l'Etat

Assurances réalisées : *387 Millions*

**LA MINERVE**

Cie Anonyme d'Assurances contre les risques de

**VOL - DÉTOURNEMENTS TRANSPORTS**

Directeur particulier pour la Corse : **M. ROTH**, 23, Bd Paoli, BASTIA



*Maison L.-N. MATTEI*

Champagnes de Marque Bon Marché

| | | |
|---|---|---|
| Comte Lézoche, carte noire. | 2.60 | la bout. |
| Gardey, carte bleue . . . | 3.00 | id. |
| Marconnay . . . . . | 3.25 | id. |
| Léon Chandon, carte perle . | 3.50 | id. |
| Coste Foicher, carte bleue . | 4.00 | id. |
| Léon Chandon, carte bleue . | 4.50 | id. |
| Théophile Roeder. . . . | 5.00 | id. |
| Moët et Chandon, carte bleue | 5.20 | id. |
| Louis Roederer. . . . . | 8.50 | id. |

N. B. — Par panier de 12 bouteilles on fera une réduction de prix.

**Manufacture de Toile et Linge de table**

**Fabrique de lingerie fine à la main**

*Chemises, Gilets de flanelle et Caleçons sur mesures*

LAINAGES ET SOIERIES HAUTE NOUVEAUTÉ

Ancienne Maison AIMÉ FERRAT, fondée en 1868

CHARLES THERMOZ, Successeur

**Maison de Confiance absolue**

M. AIMÉ FERRAT est régulièrement en Corse du 5 octobre au 5 mars avec sa superbe collection de lingerie et des modèles les plus nouveaux et les plus variés.

Les Voyageurs se rendent à domicile dans toute la France et à l'Etranger pour les Trousseaux.

*Les envois sont faits franco*

**Maux de Dents** guéris radicalement par les **Boulettes Dentaires**

de A. FOURGEAUD, Pharmacien, à Périgueux

**Dépôts : Pharmacies Luigi à Bastia, Ratfaelli à Corte, Padovani à l'Ile-Rousse, Savigliola, Cours Napoléon, à Ajaccio.**



*Le Directeur-Gérant*
J.-B. OLLAGNIER.

Imprimerie Ollagnier.



**CHEVEUX** SAUVÉS par le **Dr Hahn**



**RHUM FOX-LAND**

**Grande Marque**

55 fûts vides à vendre de 250 à 260 litres.

S'adresser : 28, Bd de Riquier, à Nice.



**JE DONNE 100.000 fr.**

**Chauves !** à qui prouvera que le célèbre Sève anglillaire du dermologiste F. OLLÉ n'arrête pas la chute des cheveux en deux jours et ne les fait pas repousser à tout âge sur les têtes les plus chauves et dans leur entière primitive.

Pour recevoir gratuitement notre 40 brochure explicative de la Méthode, écrire avec une carte postale



**Café Express — GRAND BAR SOAVI — Chocolat Express**



**PROCHAINS TIRAGES**

25 novembre

1er, 5, 10, 15, 20, 22, 25, 27 décembre

*Un bon Conseil doit toujours être suivi !*

**DES MILLIERS DE LOTS ET DES MILLIONS DE FRANCS**

**à gagner** — **à encaisser**

Avec la loi des annonces et promesses offrant aux acheteurs et lecteurs de journaux plus de garanties que jamais, la Prévoyance considérant ce million à gagner au moyen d'une quotidien simple et à la portée de toutes les bourses modestes, il importe de démontrer quelle est cette qui leur permettra de se payer à coup sûr un capital absolument gagné par les mêmes lois par un chacun, qui n'engage pas à peu, à la grande aisance et pour quelques-uns plus favorisés à la richesse.

Mais de la perfection de cette méthode tout naissant que de la sagesse qui l'a conçue dépendent les avantages que peuvent procurer rapidement les lots d'une révolution rapide.

Voici, où il vous faut devenir un bon connaît et goûter une oreille attentive, des deux éléments pour vous dire, à ce que nous allons vous exposer.

Voilà la **Prévoyance Mobilière**, elle est la forme définitive, le devenir et par là le plus grand ensemble de la mutualité financière, telle qu'elle est conçue par ses inventeurs, telle qu'elle est définie, organisée et mise en vie fonctionne conformément au projet de Loi du 1 avril 1899 émis le but est d'étendre à ces entreprises la surveillance et le contrôle de l'Etat.

Incontestable bienfait, surtout pour ceux les habitudes de vous ceux qui, diminuant les profits trop restreints de notre bonne vieille épargne française, cherchaient une nouvelle qui leur donnerait des avantages plus appréciables, de nombreuses chances de lots, une exactitude sans bornes, en même temps que les moyens d'acquérir largement tôt ou tard du bonheur parfait, nous avons nommé **La Prévoyance**.

| | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| 5 Gros Lots de | | UN MILLION | | | | |
| 15 | — | 600.000 | Francs. | | | |
| 20 | — | 500.000 | — | | | |
| 20 | — | 300.000 | — | | | |
| 15 | — | 250.000 | — | | | |
| 50 | — | 200.000 | — | | | |
| 70 | — | 150.000 | — | | | |
| 430 | — | 100.000 | — | | | |
| 10 Lots de | | 75.000 | Francs | 1500 Lots de | 5.000 | Francs |
| 195 | — | 50.000 | — | 195 | — | 3.000 — |
| 45 | — | 30.000 | — | 60 | — | 2.500 — |
| 230 | — | 25.000 | — | 865 | — | 2.000 — |
| 60 | — | 20.000 | — | 65 | — | 1.500 — |
| 815 | — | 10.000 | — | 180 | — | 1.250 — |
| 90 | — | 6.000 | — | 21.855 | — | 1.000 — |

etc., etc., etc.

**UN TIRAGE au moyenne tous les trois jours.**

Contre **5** francs, on reçoit **100 NUMÉROS** de Titres et l'on participe aux prochains Tirages.

**La Prévoyance Mobilière, 5, rue de Chantilly, Paris** (1er)

**42.205 LOTS**

**Plus de 160 MILLIONS de FRANCS**

L'imagination reste interdite devant ces chiffres et le doute doit revenir à mesure qui on aura acquis à la réalité de l'offre.

Nous vous mettons de suite à l'aise en mettant à la disposition des souscripteurs qui voudront bien nous honorer de leur visite, un 20e compteurs de dépôts de Titres, contenant de la Banque de France à grande porte avec visite à mois de veiller sur ce qui vous appartient.

Ainsi donc, par nos merveilleux organismes, par nos garanties quasi officielles de contrôle et de surveillance gérant aux par le service et la gestion des bonnes qui existent, nous, nos mutuelle gérance et accessible, **La Prévoyance Mobilière** exerce ses opérations de toute la bonne et honnête gérance.

Toutes les formalités pour souscrire par retour du courrier, afin de permettre aux souscripteurs de profiter des lots de ce tirage.

**5.75**



**AVIS**

Les frères Maggiotti ont l'honneur de faire connaître au public qu'en plus du service d'affichage, dont ils ont le monopole, ils se tiennent à la disposition de toutes les personnes qui auraient besoin de faire laver et cirer leurs appartements.

Ils se chargent également du battage des tapis à la satisfaction de toutes les personnes qui voudront l'honorer de leur confiance.

S'adresser pour tous renseignements aux frères Maggiotti, rue Napoléon, 13, Bastia.

TRENTE-SIXIÈME ANNÉE — N° 320

DIMANCHE 20 NOVEMBRE 1910

# Le Petit Bastiais

5 CENTIMES — JOURNAL QUOTIDIEN — 5 CENTIMES

Rédaction & Administration : 8, Boulevard du Palais, Bastia

J.-B. OLLAGNIER, Directeur

Les annonces sont payables d'avance et reçues aux Bureaux du Journal.

Faits divers 1 fr. — Réclames (3e page), 0.75 — Divers, 0.30 — Judiciaires, 0.25

ABONNEMENT (*Payable d'avance*)

| | un an | 6 mois | 3 mois | |
|---|---|---|---|---|
| Corse | 20 fr. | 10 fr. | 5 fr. | UNION POSTALE ET AUTRES PAYS |
| Autres Départ. | 22 » | 12 » | 6 » | Un an 30 fr. |

On ne répond pas des manuscrits déposés


LE CALENDRIER

Soleil : (heure nationale)

Lever, 6 h. 31 m. — Coucher, 4 h. 05 m.

Dernier quart., le 12 — Nouv. Lune, le 1er

Fête d'Aujourd'hui : Fat. de la Ste Vierge.

Fête de Demain : Prés. de la Ste Vierge.

19 NOVEMBRE

## LES DEUX GARDES

**CONTE DU DIMANCHE**

— Tu sais, Millette, dit Pierrre, le garde chasse, il faudra que cela change... voilà plusieurs fois déjà que je te prends à causer avec François, c'est le père braconnier du pays, et tu devrais comprendre que la fille d'un garde ne peut pas s'accorder avec un garnement pareil.

Millette ne répondit rien.

Elle était occupée à essuyer la vaisselle après le repas du soir, et toute obligeante elle rêvait à son François qu'elle était bien décidée à épouser malgré tout ce qu'on pourrait dire sur lui.

Elle allait sur ses dix sept ans la Millette, l'âge où les jeunes filles de la campagne commencent à avoir l'œil provocant et timide tout à la fois, le regard brûlant et craintif, car l'appréhension du premier pas à franchir les troubles et leur fait garder une certaine réserve.

Chaque jour, suivie de son chien Friquet, Millette menait paître la truie et les deux brebis qui composaient son troupeau. Assise au milieu des grands genêts aux fleurs d'or, contemplant de loin les bruyères roses, elle chantait comme ses sœurs les cigales.

C'est dans les champs qu'elle l'avait connu le François. Est ce qu'une bergère peut rester seule longtemps ?

Non, affirme un vieux dicton.

Aux premiers jours ils s'étaient évités à cause du père ; mais bientôt des salats discrets s'étaient échangés, puis enfin la conversation engagée.

François maintenant parmait ses après-midi auprès d'elle.

Un soir, vers cinq heures, le garde les avait surpris. Il avait fait des observations à sa fille qui avait promis de ne plus revoir son séducteur, et aujourd'hui pour ant il les avait trouvés ensemble malgré sa défense formelle.

— Tu entends, reprit Pierre, c'est la dernière fois que je te le dis... Si jamais je te reprends avec ce galvaudeux !.. D'ailleurs.., tu ne sortiras plus seule .. c'est moi qui mènerai les bêtes aux champs... Je ferai ma tournée la nuit et je te pincerai, sûrement, en train de colleter quelque lapin.

— Oui, continua-t il, je la prendrai, je lui ferai un bon procès qu'il ne pourra payer . Il goûtera de la prison... Au moins, après une condamnation, le drôle n'osera plus, je pense, de m'enlever ma fille..

Braconnier autrefois, Pierre connaissait tous les tours, et sur ce point, il n'en vantait, personne ne pouvait lui en montrer. Il se rappelait les longues nuits d'hiver où posté à l'affût de quelque malheureux lièvre, celui-ci tombait sous ses coups. Mais ce temps-là était loin, on l'avait nommé garde, et à présent il faisait du service, heureux de prendre en défaut ses camarades d'antan.

Pierre pourtant s'était levé.

— La neige prend, dit-il regardant derrière les vitres. A cette heure plus d'un braconnier se prépare à sortir. J'ai bien envie d'aller lui dire un petit bonjour.

Il vint se rasseoir près du feu où Millette venait de jeter quelques branches de sapin qui tout-à-coup se mirent à flamber, inondant la pièce d'une vive lueur.

La jeune fille s'approcha de son père, et lui prenant la tête dans ses mains, elle l'embrassa gentiment à plusieurs reprises.

Touché de cette marque de tendresse, Pierre rendit à sa fille un baiser affectueux.

— Allons .. fit il en se levant... la neige tombe moins fort.. le vent se calme .. tu vas rester ici à garder la maison .. J'vais faire ma tournée, qui sera utile j'espère... Couche-toi.. ne crains rien .. il ne m'arrivera pas malheur. Je connais tous les gars du pays,.... pas un qui me fait peur... Du reste, j'emporte avec moi Mandrin.

Mandrin, c'était son nom, une vieille arme à deux coups qui jadis avait fait ses preuves ; mais qui ne servait plus maintenant que de porte respect.

Le garde prit sa cape et sortit.

La neige ne tombait plus, il faisait clair de lune. L'air frais de la nuit, le grand ciel, maintenant débarrassé des nuages, était tout parsemé d'étoiles ruilantes.

Pierre respirait à pleins poumons . il avait la joie au cœur.

—La voilà bien la vraie vie... se disait il.. Courir par les nuits d'hiver à la trace d'un vieux lièvre, et, parfois, tapis dans les bruyères, l'oreille aux aguets, écouter, s'approcher et décrétire la cadence amortie des lourdes bottes des gendarmes, sur la neige qui crisse...

Mais c'était bien fini... Tout ce passé n'était qu'un rêve... maintenant il représentait la LOI... il fallait se tenir.

Soudain Pierre tressaillit... Il venait d'apercevoir, là, sur la neige, une trace toute fraîche... l'empreinte des pattes se détachait nettement. Il voulut résister, mais machinalement, comme poussé par une force irrésistible, tête baissée, il suivit la piste.

Son instinct de braconnier reprenait le dessus, et à mesure qu'il avançait, son cœur lui battait... il oubliait son devoir, sa fonction. Enfin il s'arrêta. le gîte n'était pas loin... les rondonnées se faisaient plus serrées.

Soudain, la main de Pierre trembla... il avait aperçu, blotti au pied d'un arbre, les oreilles couchées, un lièvre de forte taille. Il épaula... fit feu... la bête déboula dans une suprême culbute.

— Bravo! Monsieur le garde !... fit une voix derrière lui.

François était là, les bras croisés, il regardait la scène.

— Canaille !... qu'est-ce que tu fais là ?... gronda Pierre...

— La même chose que vous... Vous me l'avez bien soufflé, celui-là... répondit le braconnier sans s'émouvoir.

Le garde était en défaut, il ne pouvait sévir... s'approchant de François :

— Tu n'as donc rien ?... fit-il d'une voix sourde.

— Ça dépend... répondit François... Si je ne tais ce sera pour la Millette ..

— Tais-toi, misérable...

— Pas de gros mots, Monsieur le garde-braconnier... Voyez-vous, faut pas trop renier votre passé... on a beau faire, allez... le naturel reprend le dessus... Vous voulez que je garde le secret, rien n'est plus facile. Mon silence pourtant est à condition que vous me promettiez votre fille, et je suis sûr qu'elle ne dira pas non.

Le garde bondit la tête, contemplant sa plaque qui brillait à son bras sous un rayon de lune.

Sans rien dire il donna à François le lièvre que ce dernier glissa sous sa veste, et le prenant par le bras il l'amena.

Depuis près d'une heure ils marchaient en silence, enjambant les ronces, sautant les fossés. Leur ombre s'allongeait, se profilant sur la route, on eût dit deux fantômes errants dans la nuit.

Quand ils arrivèrent en vue de la demeure du garde, ils constatèrent que la lampe était encore allumée. Millette,inquiète de son père, veil ait encore.

Pierre avec la crosse de son fusil frappa à la porte. La jeune fille courut ouvrir.

A la vue de François elle eut un geste de stupeur.

— Oui ! fit le père à haute voix, je ramène un prisonnier... tiens Millette, il est à toi, je te le donne.

Les jeunes gens se jetèrent dans les bras l'un de l'autre.

— Fais chauffer la soupe, dit Pierre. Nous avons le ventre creux et il ne fait pas chaud.

Asseyons-nous, François, et trinquons ensemble. Passe donc ton fusil de lièvre à la petite, tu viendras le manger avec nous ?

— Avec grand plaisir !...

— Et puis, vois-tu, je commence à me faire vieux .. Je parlerai au maître, et après ton mariage il te fera assermenter... C'est toi qui me remplaceras.... d'ailleurs, c'est connu... Pour faire un bon garde-chasse, il n'y a qu'un braconnier... C'est de tradition.

*Arnaud de LAPORTE.*

## Propos d'un Bastiais

*Il existe à Bastia une Société protectrice des animaux. Le but qu'elle poursuit est louable, et si nous avons un regret à exprimer, c'est celui de voir la police indifférente à la vue des mauvais traitements que nos charretiers brutaux infligent à leurs bêtes de trait.*

*Mais comment s'étonnerait-on de cette insouciance coupable de nos agents, quand on assiste chaque jour à des scènes révoltantes où de mauvais sujets martyrisent impunément, quelquefois sous les yeux même de nos apathiques agents, de pauvres malheureux sans abri et sans pain ?*

*On ne manquera pas de nous taxer d'exagération si, pour notre part, nous prétendons que la ville de Bastia seule tolère certains passe-temps.*

*C'est bien la vérité pourtant. Sans doute, il arrive autre part aussi qu'un désiquilibré amusant, un ivrogne ou un mendiant puisse provoquer un rassemblement d'enfants et que parmi ceux-ci il y en ait qui se livrent à des plaisanteries grotesques, à des divertissements peu charitables. Cela se voit partout, parce que partout il y a des gamins et que partout ils sont les mêmes, sans réflexion ou sans cœur.*

*Mais ces faits divers scandaleux ne se produisent dans les autres villes qu'accidentellement. La police est là pour défendre énergiquement ceux que leur faiblesse d'esprit met en butte aux moqueries des enfants mal élevés et pour les préserver des vexations de ceux qui les entourent.*

*A Bastia, au contraire, le martyre de ces pauvres créatures qui n'ont pour soulagement que leurs larmes, est passé à l'état d'amusement public. C'est à Bastia seulement, que l'on voit des mères de famille prendre effrontément la défense de leurs enfants coupables d'une action qui a indigné un passant charitable.*

*Ici, chaque quartier possède son souffre-douleur, homme ou femme, qui, en plus des privations que lui impose sa situation misérable, devra supporter les sarcasmes, les coups même des gavroches auxquels l'école buissonnière permet des distractions de ce genre.*

*Pour l'honneur de Bastia, il serait temps que cela cesse. Il est du devoir de nos agents d'exercer une surveillance active et de réprimer ces abus.*

*Le patriotisme et l'amour de notre pays ne doivent pas consister à cacher nos défauts ; et pour ma part je trouve juste la réflexion d'un étranger qui, après avoir lu l'annonce d'une réunion de la Société protectrice des animaux, et voyant une malheureuse assaillie à coups de pierres par de mauvais garnements, s'écria, scandalisé :*

*« Ici, on veut protéger les bêtes et l'on ne sait pas protéger les déshérités de la fortune. »*

*A.*

## Situation Agricole

Nous avons demandé à M. l'Inspecteur départemental de l'Agriculture pour les renseignements suivants sur la situation agricole de la Corse, d'après les renseignements fournis par le professeur départemental :

« La situation agricole laisse à désirer dans l'ensemble du département.

» La production viticole a été médiocre en quantité et en qualité et celle des châtaignes est fort compromise.

» Les oliviers, qui se présentaient dans de bonnes conditions, ont été fort endommagés par la mouche, et la chute prématurée des fruits réduira sensiblement la récolte.

» La production des céréales est irrégulière. »

31. FEUILLETON DU PETIT BASTIAIS

## LES MÈRES RIVALES

*par Henri Demesse*

PREMIÈRE PARTIE

XIV

— Mademoiselle Juliette quoi ? Car enfin, mademoiselle Juliette, ça n'est pas un nom. On ne s'appelle pas mademoiselle Juliette ! Moi, je m'appelle madame veuve Sidonie Dunnoux. Un nom qui est vraisemblable au moins. Et j'ajoute : « Mademoiselle Juliette, ça n'est pas tout ; sans doute, vous devez avoir un autre nom, il faut me le donner. La police surveille soigneusement nos registres, et les inspecteurs qui viendront prochainement ne se contenteront pas de ce nom de baptême » Alors, elle me répond : « Inscrivez mademoiselle Juliette, je n'ai pas d'autre nom. » Qu'est ce qu'il coche donc son nom qu'elle refuse de le livrer ?

— Elle le paie très exactement ? C'est tout ce qu'il te faut. Le reste ne te regarde pas !

— Si.

— Non ! Pourquoi ? Qu'elle soit qui elle voudra, qu'elle fasse ce que bon lui semble, c'est son affaire et pas la tienne.

— Je te demande bien pardon, fi la Dunoux, furieuse d'être ainsi contrecarrée. C'est mon affaire ! Et ce qu'on sait jamais ? Et si elle fabrique de la fausse monnaie, et si elle fait partie d'une bande de voleurs. Ça s'est vu ! Ah !

— Bah ! voilà les contes à dormir debout qu' vont recommencer ! Tu as encore lu ça dans tes romans.

— Enfin, une fois pour toutes, j'aime à savoir ce que font mes locataires. C'est un principe ! Je ne me soucie pas de voir un jour chez moi des descentes de police.

Je ne voudrais pas loger une fille qui pourrait tomber sous le coup de la justice. C'est ça qui jetterait du discrédit sur mon honorable maison ! Non, entends-tu, l'Hôtel du Nouveau Monde, tenu par des honnêtes gens. C'est pourquoi j'en veux avoir le cœur net !

— C'est bien simple, alors. Flanque la à la porte dès demain. Comme ça, tu seras tranquille.

La Dunnoux se récria. Elle protesta avec énergie.

— Jamais de la vie ! C'est ma meilleure locataire ! Elle me paie quatre vingts francs par mois une chambre qui n'a jamais été louée plus de cinquante.

Mésenn Libéraz se mit à rire La franchise de sa maîtresse le divertissait fort.

— Alors, de quoi te plains-tu ? Laisse-la tranquille ! Nous sommes parfaitement à couvert. Les inspecteurs de police ont vu son nom sur ton registre. Ils n'ont rien dit! Quel besoin avons-nous d'être plus scrupuleux ? Nous ne sommes pas des mouchards !

— Je veux savoir quel métier elle exerce. C'est mon droit ! Je dirai plus, c'est mon devoir !

— Elle s'est donnée à nous comme institutrice. C'est une profession honorable, sinon lucrative, ça doit te suffire ! riposta mésenn Libéraz.

Institutrice de qui, à la fin ? Oui, répondit Institutrice de qui, puisqu'elle est toute la journée là ? Tu veux me faire prendre des vessies pour des lanternes. Je la répète qu'elle est institutrice comme je suis archiduchesse.

— Enfin, que comptes-tu faire ? Car enfin, tu me parais vouloir faire quelque chose.

— J'ai une idée ! Une idée excellente... Oui, grâce à mon idée, je saurai, enfin, et fort exactement, à quoi m'en tenir !

— Et quelle idée ? J'espère que tu voudras bien m'élever à la dignité de confident !

— Eh bien, voilà : Un jour, — quand la Mystérieuse sortira, — je mettrai chez elle. Je fouillerai partout. Je saurai bien ainsi « de quoi il retourne ». Je trouverai certainement quelque chose qui m'apprendra qui elle est.

Mésenn Libéraz eut un geste très noble, — un de ces gestes qui avaient séduit la Dunnoux lorsqu'elle avait vu son amant dans le rôle d'Athos des « Mousquetaires ».

— Pouah ! fit il avec dignité. Quelle besogne ! Besogne d'argousins de bas étage. Ah ! Sidonie, tu ne feras pas ça, ma chère ! C'est indigne de toi ! Cette démarche sent son pleutre à plein nez ! Non, tu ne feras pas ça ! Je m'y oppose de toutes mes forces.

— Tu verras ça ! Non, mais tu verras ça. Je me gênerai ! Je prendrai pour ça des gants gris perle !

— Sidonie, tu ne feras pas ça !

— Je le ferai ! Je le ferai, ainsi sûr que je suis une honnête femme ! Je le ferai dès demain ! Je le ferai dès ce soir, si la Mystérieuse sortait. Aussi ! Mais il n'y faut pas compter. Elle ne sort jamais le soir ! Certes, si on ne s'en rapportait qu'aux apparences, il n'y aurait rien à dire sur son compte. Elle mène une vie très rangée, exemplaire ! Mais c'est pour mieux cacher son jeu, bien sûr ! Le proverbe dit qu'il faut se méfier de l'eau qui dort, et les proverbes ont raison presque toujours, je l'ai constaté souvent.

Elle s'interrompit. Elle avait entendu du bruit dans l'escalier. Elle prêta l'oreille.

— C'est l'homme qui s'en va de chez la Mystérieuse ! dit mésenn Libéraz.

En effet, la porte de la chambre occupée par mademoiselle Juliette se ferma.

— Tâchons de voir cet individu ! fit la Dunnoux.

Et, aussi rapidement qu'elle put, bien dissimulée en chemin, elle se lève. Elle ouvre la porte du bureau. L'inconnu descendit précipitamment l'escalier en relevant le col de son pelerot et en rabattant les ailes de son chapeau sur son visage. Il passa vite devant le bureau. Il traversa le couloir. En trois enjambées, il fut dans la rue. La Dunnoux parut furieuse. Elle était toute déconcertée. Encore une fois, sa curiosité avait été radicalement déçue.

— As tu remarqué comme ce chacun était rabattu sur son visage ? Impossible de voir ses traits ! Oh ! ces gens-là se cachent ! Ils préparent évidemment un mauvais coup. Celui-ci est peut être le chef de la bande. Et tu vas que je lirai ces gens là sans savoir qui ils sont ? Mais je serais criminelle ! Il faut que je m'informe. C'est mon devoir. Et, quand je saurai quelque chose, je préviendrai la police. Etait-il assez mal vêtu ? As-tu vu ce costume râpé qu'il portait ? Il est évidemment déguisé : ces gens-là savent si bien se grimer ; ils savent se faire une tête moins que les policiers et que les curieuses. Il faut être très habile pour les reconnaître, pour voir seulement qu'ils sont déguisés.

Mésenn Libéraz cependant ne l'écoutait pas. Il avait vu tout à coup, dans le corridor, au pied de l'escalier, un papier.

— Regarde donc ! fit-il en poussant du coude la Dunnoux. Regarde donc !

— Quoi ?

## LES AGISSEMENTS
## de la Compagnie Fraissinet

### *Courriers en retard*

Le courrier *postal* de la Compagnie Fraissinet, qui devait arriver, à Calvi, vendredi matin à 4 heures 6, n'ayant mouillé dans ce port qu'à 6 heures 40, les dépêches du Continent n'ont été distribuées à Bastia que samedi matin.

Le paquebot *Golo*, venant de Livourne, n'a mouillé au Nouveau-Port que vendredi soir à 6 heures.

Ce même paquebot, qui aurait du partir à 9 heures du soir pour Nice, n'a quitté notre port qu'hier matin samedi, à 11 heures et demie.

Il est inadmissible que le *service postal* continue à être assuré d'une façon aussi irrégulière et avec un sans-gêne aussi révoltant.

## *La Protestation*
## de la Chambre de Commerce
### D'AJACCIO

Le *Petit Bastiais* a publié dans un de ses derniers numéros la réponse adressée par M. le Ministre du Commerce à M. le Président de la Chambre de Commerce d'Ajaccio.

Nous donnons aujourd'hui le texte même de la délibération transmise par télégramme à M. le Ministre du Commerce :

Chambre commerce Ajaccio réunie hors séance pour délibérer sur plaintes vives et unanimes du Commerce local concernant Compagnie Fraissinet, concessionnaire Services Maritimes Postaux Corse :

Considérant que les marchandises diverses à destination port Ajaccio, prises en charge par Compagnie à Marseille et qui avaient été expédiées par paquebot désigné sur ce courrier, ni même sur l'un des deux suivants ; qu'ainsi des marchandises expédiées de Marseille les 6 et 7 octobre ne sont pas encore parvenues à Ajaccio le 18 octobre ;

Considérant, d'autre part, que des marchandises diverses débarquées à Ajaccio le 11 octobre n'ont même pas pu être retirées par les destinataires le 18 octobre, par la faute de la Compagnie qui avait omis de déposer les manifestes en douane ;

Considérant que cet état de choses a donné lieu à de nombreuses réclamations de la part des chargeurs d'Ajaccio ;

Que des négociants de l'intérieur, qui avaient envoyé des charrettes à Ajaccio, dès la réception du connaissement, pour retirer leurs marchandises du quai, ont eu ainsi à débourser des frais de transport onéreux en pure perte ;

Que beaucoup de marchandises, périssables, entre autres les produits alimentaires, sont exposées à subir des altérations nuisibles à la qualité des denrées ;

Que beaucoup de négociants ne recevant pas leurs marchandises en temps utile se sont trouvés dans l'impossibilité de satisfaire aux besoins de leurs clients et de faire face à leurs échéances ;

Que, en résumé, cette situation, des plus préjudiciables au commerce d'Ajaccio et de l'intérieur, ne saurait être maintenue plus longtemps sans jeter de graves perturbations dans la vie économique du pays ;

Émet le vœu que M. le Ministre du Commerce intervienne sans retard auprès de la Compagnie Fraissinet pour faire cesser cet état de choses.

Les faits signalés par les représentants du commerce Ajaccien se produisent avec non moins de gravité en ce qui concerne le port de Bastia.

Il est profondément regrettable que la Chambre de Commerce de notre Ville n'ait pas la même indépendance pour faire entendre de son côté ses justes protestations.

Nous nous dispensons pour le moment de tout commentaire, mais nous laissons nos lecteurs libres d'apprécier et de juger l'attitude d'une partie des membres de la Chambre de Commerce de Bastia.

Nous aurons du reste l'occasion de revenir prochainement sur cette importante question.

## Adresses de Félicitations
## A
## M. ADOLPHE LANDRY

Plusieurs municipalités de la Balagne ont envoyé au sympathique député de Calvi de chaleureux télégrammes de félicitations, à la suite de ses brillantes interventions à la tribune.

Nous sommes heureux de voir que l'opinion publique s'unit au *Petit Bastiais* pour applaudir la conduite de M. Adolphe Landry.

Parmi les délibérations des municipalités qui nous sont parvenues, il nous est agréable de publier ci-après celle émanant du Conseil municipal d'Olmi-Capella, le quel, à la presque unanimité, au mois demai dernier, avait mené campagne contre M. Landry.

Le geste des édiles d'Olmi-Capella qui, loyalement, n'ont pas hésité à rendre hommage au travail et au talent du député de Calvi, leur fait le plus grand honneur et méritait bien d'être signalé.

L'an mil neuf cent dix et le treize du mois de novembre ;

Le Conseil municipal de la commune d'Olmi-Capella, réuni en session ordinaire sous la présidence de M. Giudicelli, maire :

- Sur la proposition de M. Giudicelli David, conseiller municipal, le conseil vote à l'unanimité des membres présents des félicitations à M. Landry, député de Calvi, à l'occasion de son intéressante et heureuse intervention dans les débats parlementaires du 30 octobre dernier.

Ont signé :

MM. Giudicelli, maire ; Giudicelli David ; Giudicelli Jean-Mathieu ; Capitaine Fratacci ; Casimir Bonnet, Giudicelli G. ; Grimaldi N. ; Parlieani A.

## ORDRE GÉNÉRAL

### *La Légion de la Corse*

Le général commandant le XVe corps d'armée cite à l'ordre du jour du corps d'armée les militaires de la XVe légion ter de gendarmerie :

1° Giacomoni Jean Denis et François-Xavier Fèvre, qui, dans la nuit du 15 au 16 octobre, firent preuve d'un sang-froid admirable à la poursuite d'un individu qui tira sur eux deux coups de feu. Fèvre fut grièvement blessé et Giacomoni mourut des suites de ses blessures.

2° le gendarme Albert Martin, qui, dans la même nuit, a fait preuve de beaucoup de courage en poursuivant le même individu.

## BULLETIN FINANCIER

Paris, 15 novembre.

La liquidation de quinzaine s'est effectuée facilement car l'argent est abondant et les avis de Londres signalent également une détente monétaire. Quant à la tendance générale elle est un peu plus satisfaisante aujourd'hui mais encore irrégulière. Notre Rente ne varie pas à 97 15. Sauf l'Extérieure en reprise à 92.83, les Fonds Etrangers sont faibles. Les Etablissements de Crédit se présentent dans leurs cours de la veille : le Crédit Foncier 802, Crédit Lyonnais 1.441, Comptoir National d'Escompte 914, Société Générale 736.

Le Suez recule à 5.419. Les valeurs de transports restent lourdement tenues. Industrielles et métallurgiques russes irrégulières. Vive reprise des titres espagnols. Rio 1.797.

Au comptant en Banque, le Crédit Foncier de l'Uruguay monte à 371.50.

Bonne tendance à 140 de l'action Semons. Nouvelle avance à 42 75 de la Whon Well Copper qui rapporte encore à ce cours plus de 8 o/o.

L'obligation 3 0/0 du Chemin de Fer Mexicain du Centre est l'objet d'échanges suivis à 343.

Les obligations de l'Emprunt Extérieur 5 0/0, or, 1910 de l'Etat de Maroc sont offertes en souscription le 21 courant au prix de 477 50 jouissent de la garantie générale sur toutes les ressources de l'Etat et de garanties spéciales, taxes sur les patentes industrielles et commerciales sur les marchandises exportées, etc.

Grands Chemins Français peu traités.

## MUSIQUE MUNICIPALE D'AJACCIO

Place du Diamant

Programme du 20 nov., à 3 heures

| | |
|---|---|
| Marcha Aérienne, | Antonin. |
| En Reine d'Eté, ouv., | Panse. |
| Egerita, schottisch, | Julian. |
| La Forza del Destino, fant., | Verdi. |
| El Guanlaquivir, valse esp., | Maquet. |

Le Chef de Musique, TIBERI.

## MÉDECINS DES SERVICES D'ASSISTANCE ET D'HYGIÈNE

MM. les Docteurs en médecine et Officiers de santé sont invités à faire connaître à la Préfecture (Inspection de l'Assistance publique) avant le 10 décembre prochain, les communes où ils désireraient être désignés comme médecins des services d'assistance et d'hygiène à dater du 1er janvier 1911.

Indépendamment des services rémunérés qui sont mentionnés à l'article 2 du règlement départemental qui sera adressé à tout intéressé, MM. les médecins des services d'assistance et d'hygiène seront tenus de soigner gratuitement les militaires de la gendarmerie et leurs familles ; les candidats devront consigner un engagement en ce sens en adressant leur demande.

Il sera statué ensuite sur ces demandes d'une façon définitive par M. le Préfet.

## AUGMENTATION DU REVENU

Toute personne âgée désirant assurer le repos de sa vieillesse peut se constituer de gros revenus par la Rente Viagère. Elle aura, en traitant avec **LE PHÉNIX** (Entreprise privée assujettie au contrôle de l'Etat), 33, rue Lafayette, Paris, la certitude de vivre de ses rentes, sans aléas ni formalités pour leur paiement. Cette Compagnie présente à cet égard une sécurité absolue. Aucune ne peut offrir plus d'avantages, plus de facilités pour la souscription et nos tarifs. S'adresser à son siège social ou à ses agents généraux.

## GAZETTE DÉPARTEMENTALE

BONIFACIO. — Le 18 décembre aura lieu à la mairie de Bonifacio l'adjudication d'affermage de l'octroi de cette ville pour une période de trois ans, du 1er janvier 1911 au 31 décembre 1913. La mise à prix est fixée à 14.500 francs.

SORBO CAGNANO. — Le 13 courant à huit heures du matin, M. Mezzana Toussaint, âgé de 74 ans, propriétaire, était occupé à balayer devant sa porte, lorsqu'il fut assailli par Mme S... et sa fille Antoinette qui lui ont lancé des pierres et l'ont blessé à la main.

M. Mezzana a porté plainte contre les deux femmes.

CORTE. — Mme Angèle Sialelli, veuve du regretté M. Jean-Baptiste Sialelli, membre de la Chambre de commerce de Bastia, est décédée dans sa soixante septième année, après une très longue maladie.

A la suite de la mort prématurée de sa mère, Mme Lorenzi, elle dût, toute jeune, prendre la direction de son importante maison. Elle s'y consacra avec une activité et une intelligence qui exercèrent l'attention des personnes qui se trouvaient en rapports d'affaires avec elle. Aussi sa maison prospéra et devint l'une des plus sérieuses de la ville.

Autour de son cercueil se pressaient tant d'êtres aimés, mais, deux de ses fils, M. Xavier Sialelli, sous-préfet, et M. Sébastien Sialelli, receveur de l'enregistrement, n'ont pu se trouver là pour recueillir son dernier soupir.

Aux obsèques, qui ont eu lieu en présence de presque toute la population de Corte, le deuil était conduit par le fils, M. Hyacinthe Sialelli, membre du Conseil municipal ; le frère, M. Antoine Lorenzi, membre du Conseil général ; les gendres, MM. l'avoué Gambini et Mathieu Moniet ; le beau-frère, M. Baldacci, ancien percepteur de Bastia, et le cousin, M. le docteur Battelli, et d'autres parents.

Nous adressons aux familles Sialelli, Lorenzi, Gambini, Moniet, Baldacci et Battelli nos bien sincères condoléances.

CERVIONE. — Le feu s'est déclaré jeudi dernier, dans la demeure de M. Sardi, couvreur aux ménagories.

Cet accident est survenu à la suite d'une imprudence commise par la plus jeune fille de la maison qui avait trop rapproché de son lit une lampe à huile que Mme Sardi Linda avait été prendre dans la pièce à côté et avait apportée dans sa chambre à coucher.

Des voisins accourus aux appels de Mme Sardi, se rendirent promptement maîtres de ce commencement d'incendie qui aurait pu avoir des conséquences fâcheuses.

Les dégâts sont assez importants et aucune assurance ne les couvre.

VALLE DI CAMPOLORO. — Rentrant dans son écurie M. Biasi Xavier, charretier, constata avec une stupeur douloureuse que des malfaiteurs restés inconnus, avaient pénétré par effraction dans son écurie et avaient volé une ânesse et son ânon ainsi qu'un bât et des cordes-charge.

Il s'est plaint à qui de droit.

CORTE. — M. Chanze Honoré, déclaré admissible en 1907, aux fonctions d'agent-voyer cantonal, et libéré du service militaire, est nommé agent-voyer auxiliaire de 2e classe à Corte, en remplacement de P. Denobili Joseph, agent-voyer surnuméraire, appelé, sur sa demande, au même emploi à Ajaccio.

PENTA. — M. Sozzarini, maire de Penta, offrait ces jours derniers dans un café de la localité une tournée de vin du Cap à diverses personnes, parmi lesquelles le sieur Albertini Xavier.

A un moment donné, ce dernier s'écria : « Dans toutes les communes les pères de 4 et 5 enfants touchent des secours, ici on ne touche rien, car nous avons un maire de m...

Comme M. Sozzarini protestait contre ces paroles injurieuses et invitait Albertini à se modérer, celui-ci répondit : « Oui vous êtes un maq...

Plainte a été portée à la gendarmerie pour injures à un magistrat communal.

## *Petite Gazette*

Variations Atmosphériques du 19 novembre

Thermomètre. — 7 heures du matin + 9 4 à midi 11° + 4 6 heures du soir + 10.2 Maxima + 11 3 Minima + 7°.

Baromètre. — 7 heures du matin, 758 mm. à midi, 760 mm., 6 heures du soir, 761 mm.

Dans la matinée, Nord E-E.

Dans l'après-midi, id.

Etat du ciel : le matin, Couvert.

l'après-midi, id.

### Au Tribunal Civil

Le tribunal de 1re instance de Bastia tenant hier une audience solennelle a admis à la prestation du serment requis par la loi, M. Battestini Vincent, récemment nommé greffier en chef du tribunal civil de notre ville.

Le tribunal a ensuite admis au serment, en qualité de greffier d'audience, M. Marietti Ignace qui vient de remplir, pendant deux ans, l'intérim du greffe.

Nous leur adressons nos plus sincères félicitations.

### De passage

Notre excellent collaborateur ajaccien M. Paul Valot et sa toute gracieuse jeune femme sont de passage dans notre ville.

Nous leur souhaitons une cordiale bienvenue.

### Nos Réservistes

Le bataillon du 303e est rentré hier matin de Corte par train spécial.

Le drapeau du 303e a été remis à M. le colonel Brandoux qui en a la garde, avec la cérémonial d'usage.

Nos dix-sept jours n'ont été désarmés et libérés dans la soirée.

### Un vilain Monsieur

La démarche chaloupante, le torse en beauté et la moustache avantageuse, le sieur Jean del Magali, promène ses grâces de mâle cantard et dissimule soigneusement son cœur judicisire par la raison toute simple qu'il s'adonne de sept à huit condamnations pour escroqueries, violences et vagabondage spécial.

Il a été appréhendé hier sous l'inculpation de vagabondage spécial et graves appréhensions de vol au préjudice d'une malheureuse créature, la nommée Barboroni Lucie, fille publique, nichant rue du Colle.

Ce peu recommandable individu, aussi dénué de scrupules que d'amour du travail n'est attiré le « harbot » d'une autre donzelle bien accueillante, amie de la volée, et la force en employant, au besoin, les arguments frappants, à lui remettre le produit de son honteux métier.

Avant-hier Barboroni Lucie vint se plaindre à M. Gabèke, commissaire de police, qu'il lui avait été volé la somme de 85 francs ; ajoutant que cette somme avait disparu depuis le soir où elle avait eu la fâcheuse faiblesse d'hospitaliser le dit peu recommandable Jean del Magali.

M. Gabèke le fit venir dans son cabinet, lui signifia tout d'abord qu'il le retenait sous l'inculpation de vagabondage spécial, et la « cuisina » ensuite sur le vol. Le dévoué magistrat étaya son enquête sur le fait suivant : le soir même du vol, Jean del Magali demanda de l'argent à sa maîtresse et, celle-ci lui en ayant refusé, car elle commence à avoir son « dos-vert » singulièrement dans le nez, del Magali lui dit : « Je sais bien que tu en as, mais c'est Lucie qui le garde. »

.... Et le lendemain, Lucie Barboroni constatait que son tiroir était allégé des 85 francs qu'il recelait.

Quand donc cet intéressant bipède à nageoires sera-t-il relégable ou tout au moins interdit de séjour ?

### Pharmacie

Pharmacie de garde aujourd'hui : M. Morucci, 22, boulevard Paoli.

### Sermon de Charité

Un sermon de charité, au profit de l'œuvre de St Vincent-de-Paul, qui secourt les pauvres à domicile, sera donné demain dimanche, dans l'église de St Jean, à l'issue des Vêpres qui commenceront à 4 heures.

Le sermon sera prononcé par M. l'abbé Garet, prédicateur de la Retraite des Dames et la quête faite par Mesdames Casanova, du commandant, Hector Santi, Martelli et Avogari de Gentile.

### Avis

*Le Docteur PARAVICINI* a l'honneur de prévenir le public qu'il vient d'ouvrir son cabinet médical à Bastia, Place Saint Nicolas, 9, (2e étage).

Consultations tous les jours de 2 heures à 5 heures, (dimanche excepté).

### Assistance publique

Aujourd'hui élection du sous-chef de service. Bureau ouvert à 9 heures.

### Pilules Suisses

*Résultat merveilleux !* Les Ormes (B.-Alpes), 27 mai 09. Ma fille a fait usage des Pilules Suisses et du Bonbon Victor ; elle a été guérie de douleurs que rien n'avait pu soulager. ESCALIER père. (Dépôt.)

### Nouvelles Religieuses

A SAINTE-MARIE. — Aujourd'hui, à 11 heures, Grand'Messe de *Requiem*. Le soir, à 3 heures et demie, Office des Morts.

A SAINT CHARLES. — Aujourd'hui dimanche, aura lieu, dans l'oratoire de ce nom, la clôture des prières des morts, d'les des Quarante-Heures, pour le repos de l'âme des confrères, bienfaiteurs et bienfaitrices trépassés de l'oratoire.

Le matin : à 9 heures, Office des Morts, à 10 heures, messe, suivie de l'absoute.

A SAINT JEAN. — Aujourd'hui, 20 novembre, à 11 heures, messe de *Requiem*, pour le repos des âmes que la loi de séparation a privées des suffrages auxquels leur donnaient droit de pieuses fondations.


**ÉPILEPSIE**

Guérison radicale par l'Antiépileptique de Liège

Le traitement est simple, inoffensif et peut être suivi sans aucun dérangement. Il empêche complètement les crises et en diminue rapidement la fréquence et la violence. Il est recommandé par les médecins les plus éminents. Le flacon contenant le traitement complet est envoyé franco à toute personne qui en fera la demande par lettre affranchie à

E. G. FAYOUX, Pharm.-C. à Liège (Belg.)


# DERNIÈRES NOUVELLES

Service télégraphique spécial du *Petit Bastiais*

00645

### BOURSE DE PARIS

18 nov. — 19 nov.

Rente 3 0/0 ancien . 97.15 — 97.25
Rente 3 0/0 amortie . 97.20 — 99.25
et coupon

## POUR LE RELÈVEMENT
## de la Corse

### *Centimes additionnels*

Paris, 19 novembre.

Le *Journal Officiel* publie un décret autorisant le département de la Corse à s'imposer extraordinairement, au titre des centimes additionnels, pour insuffisance de revenus ordinaires.

## Au « Jou nal Officiel »

### *Postes et Télégraphes*

Paris, 19 novembre.

Le sergent Deldon du 163e d'infanterie est nommé facteur des télégraphes à Annemasse.

## Conseil de Cabinet

Paris, 19 novembre.

Les Ministres et Sous-secrétaires d'Etat se réuniront, lundi, en Conseil de Cabinet, au ministère de l'Intérieur, sous la présidence de M. Briand.

Cette réunion, qui avait été primitivement fixée à ce matin, n'a pu avoir lieu par suite de l'indisposition de quelques membres du Cabinet.

## Les Morts du Jour

### *Gustave Worms*

Paris 19 novembre.

On annonce la mort de Gustave Worms un des plus anciens Sociétaire de la Comédie Française. Le défunt, qui, depuis plusieurs années avait été mis à la retraite, s'était illustré dans de nombreuses créations du théâtre classique.

Né à Paris le 26 novembre 1836, il entra dans une imprimerie pour apprendre le métier de typo, puis il fit des études pour entrer au Conservatoire.

Elève de Beauvallet, il sortit du Conservatoire, en 1857, avec le premier accessit de tragédie et le deuxième prix de comédie.

Engagé à la Comédie Française, en 1858, il débuta dans le rôle de Valère de *Tartuffe*.

Gustave Worms était sociétaire depuis 1878. Professeur au Conservatoire, il fut nommé officier de l'Instruction publique et chevalier de la Légion d'honneur.

## Drame de la Jalousie

### L'OFFICIER EMPOISONNEUR
### *est toujours introuvable*

Paris, 19 novembre.

Malgré les plus actives recherches opérées par les plus fins limiers de la Sûreté générale, le capitaine Meynier demeure introuvable.

Toutes sortes de bruits sont mis en circulation à ce sujet.

Les uns prétendent que, son coup fait, l'officier s'est empressé de partir pour l'étranger ; d'autres annoncent que, ainsi qu'il l'aurait lui-même prévoir, le capitaine Meynier se serait suicidé après avoir empoisonné sa fiancée, la baronne d'Ambricourt.

Les recherches continuent.

## LA MORT DU COMTE TOLSTOI
### *démentie officiellement*

Paris, 19 novembre.

Le bruit, qui avait circulé avec persistance, de la mort du comte Tolstoï est officiellement démenti.

La fausse nouvelle de sa mort fut télégraphiée par le prince Alolenski qui annonça le premier départ de Tolstoï de Yessnya.

La nouvelle de sa mort a été généralement acceptée comme vraie et beaucoup de journaux ont publié des articles nécrologiques.

Le dernier bulletin de santé annonce que le malade a passé une nuit des plus tranquilles.

## PARIS

### LE MONUMENT JULES FERRY

Paris, 19 novembre.

Demain aura lieu l'inauguration du monument élevé, par souscription publique, à la mémoire de Jules Ferry.

MM. Briand, président du Conseil et Maurice Faure, ministre de l'Instruction Publique, prendront la parole au nom du Gouvernement.

## L'Affaire Rochette
### devant la Commission d'enquête

### CONFRONTATION
### *de M. Clémenceau et de M. Lépine*

Paris, 19 novembre.

La commission d'enquête, chargée de rechercher les conditions qui ont précédé, accompagné et suivi l'arrestation du financier Rochette, s'est réunie de nouveau aujourd'hui sous la présidence de M. Jaurès.

La confrontation entre M. Clémenceau, ancien président du Conseil, et M. Lépine, préfet de police, a eu lieu cet après-midi.

La rencontre de ces deux hautes personnalités sur ce terrain extrajudiciaire fut des plus émouvantes et produisit une profonde sensation.

M. Lépine se départit enfin de la froideur, presque méprisante, qu'il avait observée jusqu'ici, et, pressé de question par M. Jaurès, président de la Commission, finit par faire quelques déclarations d'une certaine importance.

M. Lépine reconnut, en effet, qu'il avait agi en dehors des ordres du Parquet, pour rechercher et trouver un plaignant contre Rochette.

« Néanmoins, a ajouté le Préfet de police, j'estime que, conformément aux pouvoirs qui me sont dévolus, mon action fut légale. »

Un dialogue très vif s'engagea alors entre M. Lépine et l'ancien président du Conseil.

Ce dialogue atteignit même, par moments, l'allure d'une altercation, et fut d'une vivacité inouïe, marquant ainsi qu'un profond désaccord existait entre ces deux hautes personnalités.

### *Nouvelles Convocations*

Le président de la Commission d'enquête a convoqué, pour mardi prochain, MM. Monier, procureur de la République, à Paris ; Mouquin, directeur général des recherches à la préfecture de police, et Yves Durand, ancien directeur du Cabinet du préfet de police.

La tournure, que prend actuellement cette affaire, passionne vivement l'opinion publique.


**LA HERNIE**

Hernieux vous serez soulagés par le port de l'appareil VIGUIER Spécialiste-herniaire

Adressez vous à :

CORTE, Hôtel Paoli, 19 nov. (soir).

BASTIA, Hôtel Croix de Malte, 20, 21, 22, 23 nov.

ALERIA, chez M. Rinieri, 24, 25, 26 novembre.

ILE-ROUSSE, Hôtel Degiovanni, le 27 novembre.

*(Bas à varices et Ceintures pour Dames sur mesures).*

Maison de vente : 5, rue Garnier, Nice.

**LA SURDITÉ EST VAINCUE**

VOIR LE PARISIEN, le journal "Le Matin" qui publie une étude approfondie sur les merveilleux résultats obtenus par l'Otophone, appareil qui entend sans fil métallique. Le traité sera envoyé gratuitement à toute personne qui en fera la demande par lettre affranchie à

E. G. FAYOUX, Pharm.-C. à Liège (Belg.)

*Veillez sur votre Santé ! Ayez toujours un Flacon d'Alcool de Menthe de Ricqlès*

Maux de Tête de Cœur, d'Estomac. C'est aussi le Dentifrice le plus économique.

Son usage quotidien préserve de la Grippe et des Epidémies.

REFUSER LES IMITATIONS


## AVIS DE DÉCÈS

M. Crucien Servetto ; M. et Mme André Servetto et leur fille ; M. Vincent Servetto et son fils ; Mme Amadei, née Servetto, M. Amadei, receveur des postes et télégraphes à Erbalunga, et leurs enfants ; M. et Mme Léon Servetto et leurs enfants ; Mlle Marie et M. Jules Servetto ; M. Passelacqua et son fils ;

Les familles Moretti, Servetto, Angelini, Bazzicalupo, Holland, Chersia, Rondellini, Sossari, Cagnanoli et Cardi ;

Ont la douleur de faire part de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

MADAME MARIE-DOMINIQUE SERVETTO
Née BAZZICALUPO

décédée à l'âge de 77 ans, munie des Sacrements de l'Eglise.

L'enterrement aura lieu à 2 heures de l'après-midi.

On se réunira à la maison mortuaire, rue Saint-Angelo, 2.


**Émulsion Normale d'Huile de foie de Morue pure**

DE NORWÈGE

aux hypophosphites et glycérophosphates de chaux et de soude

préparée par

P.-A. QUILICI

Pharmacien Chimiste

*10, Boulevard du Palais, BASTIA*

La meilleure des préparations pouvant remplacer l'huile de foie de morue dont elle possède toutes les propriétés bienfaisantes sans en avoir les inconvénients. Cette émulsion est facilement digérée et, à cause de son goût agréable, elle est acceptée et même demandée par les enfants.

*SOUS-VÊTEMENTS*

HYGIENIQUES STÉRILISÉS

EN TISSU A MAILLES

du Docteur CHAPUT

Les sous-vêtements fabriqués avec le tissu à mailles stérilisé, anti-rhumatismal, élastique et irrétrécissable du Docteur CHAPUT, présente toutes les qualités préservatrices et curatives des affections goutteuses et d'origine arthritique, etc.

MAISON CARBUCCIA
BASTIA

MELROSE
RÉGÉNÉRATEUR
des
CHEVEUX

Ne manque jamais de rendre progressivement aux CHEVEUX GRIS leur
COULEUR NATURELLE

Il fortifie et fait pousser les cheveux en abondance et leur donne une souplesse qui les empêche de se casser ou de tomber.

Il enlève les pellicules et rend à la chevelure sa *BEAUTÉ PRIMITIVE*.

Dans les Coiffs. et Parfs. Distrib. : 20, rue Etienne Marcel, Paris.

# MAISON J. CARBUCCIA ET FILS
## BASTIA

*Lundi, 21 courant,* ouverture des Nouveaux Magasins avec inauguration des rayons de Chaussures, Modes, Confections pour Dames, Articles de Paris, Faïence, Verreries, Articles de fantaisie, et Nouveautés de la Saison.

N. B. — Les Nouveaux Magasins sont transférés en face des Anciens.

***Entrée Libre***

# Modern' Cordonnerie

## POLACCI & ROGIALLI

**BASTIA — *9, Boulevard du Palais, 9* — BASTIA**

***Chaussures de Luxe et en tous genres***

**Grand choix pour Hommes, Dames, Enfants et Fillettes**

## *GRANDE VENTE-RECLAME*

**A PARTIR DE LUNDI 21 NOVEMBRE 1910**

### APERÇU DE QUELQUES PRIX :

| | |
|---|---|
| BOTTINES boutons chevreau glacé, bout rapporté, simulé ou verni, noires et couleurs, talon Louis XV femme à | 7 00 |
| BOTTINES boutons box calf, bout simulé, talon demi Louis XV femme à | 10 25 |
| BOTTINES boutons box calf bout rapporté, talon demi Louis XV femme à | 12 25 |
| POLONAISE chevreau glacé, bout rapporté, talon Louis XV femme à | 6 45 |
| POLONAISE box calf, bout simulé, talon demi Louis XV femme à | 9.50 |
| POLONAISE box calf bout rapporté, talon demi Louis XV femme à | 10.50 |
| AMÉRICAINES boutons chevreau glacé, bout rapporté, talon bottier femme à | 13 00 |
| AMÉRICAINES bouton chevreau glacé (*Extra* marque Vidal Toulouse) talon bottier femme à | 19 00 |
| AMÉRICAINES boutons chevreau glacé (*Extra* marque Liberty) talon bottier femme à | 18.00 |
| BOTTINES boutons chevreau glacé grande claque box calf verni, vrai talon Louis XV femme à | 24.00 |
| AMÉRICAINS lacets box calf verni (forme Yankée) homme à | 20.00 |
| SOULIERS américains box calf verni (forme Chicago) homme. à | 21 00 |
| AMÉRICAINS lacets box calf verni tige peau de daims homme à | 22 00 |
| BOTTINES boutons grande claque chevreau glacé homme à | 17 00 |
| BOTTINES boutons cérémonie chevreau glacé grande claque box calf verni homme à | 21.50 |

**Grand choix de *Bottines* et *Balmorals* en box calf 1er choix, noires et couleurs, dans toutes les formes à partir de . . . 13.00**

**1.500 paires *Bottillons* et *Vittoria* en box calf et chevreau glacé noires et couleurs, pour enfants, fillettes et grandes fillettes, à partir de . . . . . 6 50, 7.50, 8,50**

**Grand rayon assorti de *Pantoufles, Snoboutts, Confortables, Napolitains*, pour hommes, dames, enfants et fillettes à 20 0[0 meilleur marché que partout ailleurs.**

***Pantoufles* à partir de . . . . . 0.75**

**Grand rayon de *Faffiottage* à partir de . . . . . 0.95**

*Caoutchouc Orage* { **Homme, 4 fr. 00. — Femme, 3 fr. 50**
**Fillette, 2 fr. 75. — Enfant, 2 fr. 25**

ATELIER SPÉCIAL DE RÉPARATIONS

**Superbes calendriers-réclame offerts comme prime aux acheteurs.**



TRENTE-SIXIÈME ANNÉE. — N° 361 — LUNDI 21 NOVEMBRE 1910

# Le Petit Bastiais

5 CENTIMES — JOURNAL QUOTIDIEN — 5 CENTIMES

Rédaction & Administration : 6, Boulevard du Palais, Bastia
J.-B. OLLAGNIER, Directeur

Les annonces sont payables d'avance et reçues aux Bureaux du Journal.
Faits divers 1 fr. — Réclames (3e page), 0.75 — Divers, 0.30 — Judiciaires, 0.25

ABONNEMENT (*Payable d'avance*)

| | un an | 6 mois | 3 mois |
|---|---|---|---|
| Corse | 20 fr. | 10 fr. | 5 fr. |
| Autres Départ. | 22 » | 12 » | 6 » |

UNION POSTALE, ET AUTRES PAYS : le port en sus.

On ne répond pas des manuscrits déposés.



00646

BIBLIOTHÈQUE SAINTE-CROIX


LE CALENDRIER

Soleil : (heure nationale)
Lever, 6 h. 32 m. — Coucher, 4 h. 03 m.
Dernier quart., le 22 — Nouv. Lune, le 1er
Fête d'Aujourd'hui : Près. de la Ste Vierge.
Fête de Demain : Sainte Cécile.

20 NOVEMBRE

## PEINES CORPORELLES

*Le flot de la criminalité juvénile monte toujours. — Proportion plus élevée parmi les mineurs de 16 à 20 ans que chez les majeurs de 21 ans. — Répression insuffisante. — La circulaire ministérielle. — Les vœux des jurys d'assises pour le rétablissement des peines corporelles : les verges et le fouet. — Les peines corporelles sous notre ancien régime judiciaire*

Dans le rapport sur l'administration de la justice criminelle pendant l'exercice de 1909, qu'il a adressé au Président de la République avant de quitter le ministère de la place Vendôme, M. Barthou constate que la criminalité juvénile cause de grandes inquiétudes et qu'il est grand temps que les pouvoirs publics portent sur elle une attention soutenue. Encore presque nulle parmi les populations agricoles, elle sévit terriblement dans les grandes villes et dans les agglomérations ouvrières. Il faut l'attribuer au défaut de surveillance, à la non-fréquentation de l'école qui se poursuit par la désertion de l'atelier, au mauvais exemple de la rue et à la mollesse de la répression. Pour la première fois, le rapport annuel donne cette indication intéressante que, sur 11.535 mineurs de seize ans inculpés en 1909, il y avait 671 orphelins de père et de mère et 7.101 enfants privés de l'un de leurs parents.

Ce qui prouve que le flot de la criminalité juvénile a monté avec une rapidité déconcertante dans ces dernières années, c'est que, parmi la génération qui avait atteint sa majorité en 1909, le nombre des délinquants ou des criminels est bien moins élevé que les mineurs de seize à vingt ans. La criminalité juvénile se traduit par le vol, les coups et blessures et l'homicide ; le penchant au vol est caractéristique

D'autre part, M. Barthou constate que la répression faiblit de plus en plus, surtout devant les tribunaux correctionnels qui abrègent les peines d'emprisonnement en appliquant avec trop d'indulgence les sursis. Il rappelle qu'il a adressé, le 11 juillet dernier, une circulaire aux procureurs généraux pour qu'ils invitent le ministère public à interjeter appel toutes les fois que les juges montrent trop d'indulgence. C'est ce qui a été fait par le parquet de la Seine et la Cour d'appel l'a secondé dans cette voie. Quant au sursis à l'exécution d'une condamnation, on peut en attendre qu'il préviendra la récidive. Mais quand la récidive se produit, les magistrats ne doivent pas perdre de vue qu'elle autorise un surcroît de sévérité.

De leur côté, les jurys d'assises se mettent à montrer plus de rigueur dans leurs verdicts. Celui de la Seine notamment, ayant, dans sa seconde session d'octobre, refusé les circonstances atténuantes à une bande de jeunes apaches de dix-sept à dix-neuf ans, qui s'étaient livrés à des tentatives de vols qualifiés et à des violences avec intention de donner la mort à un inspecteur de la Sûreté, la Cour a prononcé des peines variant de huit à quinze ans de travaux forcés, avec dix ans d'interdiction de séjour. De plus, les jurés ont, à la suite de cette condamnation, transmis au ministre de la Justice le vœu suivant :

**« Le jury de la Seine, frappé de la grande jeunesse des accusés reconnus coupables dans les cas soumis à ses délibérations, a l'honneur de vous exprimer le vœu que les châtiments corporels soient inscrits dans nos lois pour punir les attentats commis avec violence contre les personnes et les propriétés. »**

C'est l'établissement du régime anglais. Les verges comme première peine, le « chat à neuf queues » pour les récidivistes, que le jury de acceptoé de l'opinion, réclame. La Chambre des Communes répugna longtemps à l'inscrire dans la loi, mais, devant l'agitation organisée dans le public, elle se soumit et, dans un temps relativement court, Londres et toute l'Angleterre furent purgées de la vermine pullulente des apaches. Le promoteur du vœu du jury de la Seine, interviewé, n'hésitait pas à déclarer :

**« Nous sommes gens sans férocité, mais, après la leçon donnée en Angleterre, nous sommes convaincus que, pour renvoyer à l'établi nos apaches à jamais assagis, il n'y a qu'un remède, à la fois sain et économique, c'est de les rosser copieusement. Si l'opinion nous aide à la faire introduire dans la loi française, plus tard ils nous remercieront de le leur avoir appliqué. »**

Un autre jury n'a pas tardé à répondre à l'appel du jury de la Seine. C'est celui de la Cour d'assises des Ardennes qui a également signé, hors session, une pétition tendant au *rétablissement* des peines corporelles, et c'est le rétablissement du fouet qu'il visait aussi.

Dans notre ancien droit français, la peine du fouet figurait comme peine plus légère que l'amende honorable, le bannissement et les galères. Elle s'appliquait d'ordinaire aux voleurs simples, aux coupeurs de bourses, aux détrousseurs de grands chemins, c'est-à-dire aux apaches de l'époque, et nonobstant les autres supplices, dont l'impitoyable répression d'alors était si cruellement prodigue. Le cardinal Robert Bellarmin écrivait, au début du XVII[e] siècle :

**« Le fouet est excellent parce qu'il invite la pensée du coupable à se replier, comme fait la lanière de cuir, et à se tourner vers la vie intérieure. »**

Le fouet était donné par le bourreau sur les épaules nues du condamné, « dans les carrefours et lieux accoutumés de la ville. » L'instrument de supplice était fait de lanières à « plombeau » ou à « scorpion ; » à plombeau, les lanières se terminaient par une petite masse de plomb ; à scorpion, avec deux clous d'acier fin. Le Parlement de Toulouse avait coutume de condamner les femmes publiques en contravention avec les règlements de police au supplice du « fouet assorti, » qui leur était appliqué par une fille repentie.

Le fouet n'était pas réservé aux seuls roturiers. Le 12 septembre 1642, Cinq-Mars, grand-écuyer de France, fut fouetté en place de Grève avant d'être décapité.

Vers le milieu du 17e siècle, une verge de noisetier ou de genêt remplaçait le fouet.

Enfin, en 1790, la Constituante supprima les châtiments corporels autres que ceux de l'exposition au pilori et de la décapitation.

MARCEL FRANCE.

## Chambre des Députés

### LE BUDGET

*Discours*

### de M. Adolphe Landry

*Député de Calvi*

(SUITE).

*M. LANDRY.* — Sur les évaluations.

Et alors, mes chers collègues, il reste les droits de succession.

Ces droits de succession, on les a élevés déjà dans des proportions importantes, et on va les élever à nouveau si vous adoptez les propositions contenues dans le projet de budget de 1911. Au total, en prenant ce qu'il y a dans le budget de 1910 et ce qui figure au projet de budget 1911, c'est une augmentation de rendement de 119 millions qui nous apparaît pour les taxes successorales.

Et alors nous voyons apparaître le même danger que je vous signalais tout à l'heure à propos du produit des impôts directs : le danger de l'évasion fiscale. Cette évasion en matière de succession est très éloquemment prouvée par les chiffres que vous pouvez tous trouver, messieurs, dans l'Annuaire statistique de la France. Vous y verrez, par exemple, que l'annuité successorale totale, après avoir été en moyenne, au cours de la période quinquennale 1891-1895, de 1.006.4 hée au cours de la période quinquennale suivante, à la moyenne de 6 milliards 627 millions ; en 1907 elle s'est relevée à peine un peu plus haut que le chiffre moyen de la période 1896 à 1900.

Il y a donc eu matière successorale une évasion très importante, qui augmente d'année en année ; et je note que l'on commence à éprouver, en ce qui concerne le rendement des taxes successorales, des déceptions, des désenchantements assez graves. Je vois, par exemple, que pour les neuf premiers mois de l'année en cours, même si l'on ne tient pas compte des deux grosses successions intervenues en février 1909, et qui ont sensiblement élevé, en 1909, le rendement des taxes successorales, même si l'on écarte cette circonstance particulière et exceptionnelle, le rendement des taxes successorales a été, pour les neuf premiers mois de 1910, inférieur de 15 millions au rendement obtenu dans les mois correspondants de 1909, et nous voyons aussi qu'il a été inférieur de 13 millions aux évaluations.

Je sais bien qu'une proposition de loi de l'honorable rapporteur général est à l'étude, proposition très intéressante et très ingénieuse, dont le vote s'impose à bref délai, et qui tend à empêcher l'évasion fiscale ; je suis persuadé qu'elle donnera des résultats. Mais il convient d'éviter certaines illusions sur son efficacité. En cette matière, le mal que l'on guérit d'un côté réapparaît [illegible] on perce un orifice, on l'autre. On bouche une fissure, il s'en crée de nouvelles, ou bien, par celles qui subsistent, la matière imposable s'écoule avec plus de force.

Si vous pensez comme moi qu'il sera très difficile d'obtenir, par la création d'impôts nouveaux ou par l'aggravation des impôts existants, les ressources qui nous sont nécessaires, vous devrez vous demander quelles perspectives nous restent, et quelle solution nous devons envisager. Selon moi, de toute nécessité, il faudra que nous arrivions à la création de nouveaux monopoles d'Etat.

Je sais que cette solution que je préconise, que cette thèse que je soutiens, n'a point précisément la faveur d'un très grand nombre de mes collègues ; mais véritablement, quand j'examine la question en toute [illegible]

---

88 FEUILLETON DU PETIT BASTIAIS

## LES OUVRIÈRES DE PARIS

par PIERRE DECOURCELLE

DEUXIÈME PARTIE

I

LA CHARMEUSE D'OISEAUX

— Un roman d'amour, c'est vrai, madame ! ... Celle que j'aime n'a-t-elle pas la bonté qui justifie les plus heureux dénouements ?... Et maintenant, poursuivit-il d'une voix très douce, je n'ai plus qu'à vous dire le nom de la jeune fille dont je veux faire ma femme !...

Elle n'avait plus la force d'articuler un mot.

— Mais, continua-t-il sur le même ton, peut-être l'avez-vous deviné ?...

Elle parvint enfin à prononcer :

— Peut-être...

— Et bien ! alors, mademoiselle, je vous en supplie, répondez à deux questions !

— Parlez, monsieur.

— Croyez-vous que je ne sois pas repoussé par elle ?

— Je... je ne le crois pas !

— Celle que j'aime n'est donc liée, vous en êtes certaine, par aucun engagement antérieur ?

Aucun.

Une joie intense se peignit sur le visage du jeune homme.

— En bien ! mademoiselle, s'exclama-t-il, il ne me reste donc plus qu'à vous supplier de répéter notre conversation à votre adorable amie...

Du geste, il désignait Suzanne dont la silhouette gracieuse se dessinait à quelques pas d'eux, égrenant aux oiseaux ramassés ses dernières miettes. Gabrielle avait pâli. Elle demeurait immobile, sans faire un geste, et comme clouée à sa place.

— La voici qui tourne la tête vers nous et se prépare à nous rejoindre, reprit le jeune avocat avec une sorte de crainte... Je ne me sens pas la force, en ce moment, d'affronter son regard !... Mais demain, à la même heure, je serai ici, et vous me ferez la grâce de me dire si l'espérance que vous avez daigné me faire entrevoir est réalisable, ou s'il me faut renoncer au rêve de bonheur que j'ai osé former !...

Il tendit la main à la jeune fille qui eut à peine la force de l'effleurer, et il se perdit dans la foule qui s'écoulait, maintenant que le grandeur spectacle auquel elle venait d'assister était terminé. Un mouvement se produisit en même temps dans le clan des midinettes. L'heure du travail venait de sonner ; il était temps pour elles de regagner l'atelier. Suzanne avait rejoint sa compagne.

— Mon Dieu ! fit-elle en lui touchant légèrement le bras... Comme te voilà songeuse !

Ce contact tira Gabrielle de son immobilité.

— Dépêchons-nous ! poursuivit son amie, il est temps de remonter à l'ouvrage !

— Oui ... balbutia l'autre... Tu as raison !

D'un pas rapide, les deux ouvrières se mirent en marche du côté de la rue de Rivoli

— Vous avez causé longtemps ? fit Suzanne avec curiosité, au moment où elles sortaient du jardin... Que t'a-t-il dit ?

L'ouvrière s'était ressaisie presque complètement.

— Nous n'avons plus le temps d'en parler, fit-elle... Et puis, il y a trop d'oreilles autour de nous... Mais je passerai te prendre de bonne heure ce soir, et je te la dirai en rentrant chez nous...

II

PARTIE DE CAMPAGNE

Nos lecteurs n'ont pas oublié l'impression pénible qui serrait le cœur de Françoise Benedetti lorsque, après la mort de sa petite Yvonne, elle venait à Saint-Gratien pour mettre des fleurs et prier sur la tombe de la fillette, et qu'elle voyait gambader joyeusement à quelques pas d'elle, dans le jardin voisin, cette autre bambine au teint rose, et aux joues potelées, à la mine éveillée, qui s'appelait, elle aussi, Yvonne, comme la morte ! Elle avait fait un effort sur elle-même pour réagir contre ce douloureux malaise et, à force d'énergie, elle y était parvenue. Mais sa douleur se ravivait cruellement, lorsque, chaque quinzaine, elle entendait ce nom qui lui rappelait tant de cruels souvenirs sortir de la bouche de Madeleine Guépard, appelant ou gourmandant doucement sa nourrissonne.

Lorsque la fatalité soudaine qui s'était abattue sur la maison du jardinier avait jeté dans les bras de l'ouvrière parisienne l'enfant étrangère qu'elle n'avait d'abord cru recueillir que pour quelques jours à peine, l'angoisse avait de nouv-au mordu le cœur de Françoise à se sentir elle-même obligée de prononcer de nouveau ce nom à la fois si doux et si triste. Quand elle entendait ces deux syllabes mélodieuses s'échapper de la bouche de son fils Henri, un flot de larmes qu'elle ne pouvait retenir venait brusquement noyer ses paupières.

— Non ! non ! murmurait-elle douloureusement et comme malgré elle, la tête penchée sur son ouvrage et n'osant lever les yeux du revers de sa main... Je ne peux pas !... C'est trop cruel !

Maintenant que la Destinée avait fait de Françoise pour longtemps, — sinon pour toujours, — la servante-mère de l'orphelin, ce supplice devenait vraiment intolérable. Un beau jour, à bout de forces, elle n'avait pu s'empêcher de le dire à Henri qui, avec sa gravité du petit homme précoce, l'écouta tristement.

— Comment faire, alors, dis, petite mère ? m'envoyer l'enfant.

— C'est bien simple ! Il n'y a qu'à changer le nom de la gamine... Puisqu'elle ne parle pas encore, cela n'aura pas d'inconvénient pour elle et mettra enfin un terme à cette souffrance que je ne peux pas réprimer !

— Oui, c'est vrai !.. semble méditer Riquet d'un air réfléchi... Mais quel nom lui donner ?

— Si tu avais eu une petite sœur, — une vraie, — pour remplacer l'autre !... Je l'aurais appelée Suzanne. Supposons qu'elle est venue !

— Mais oui, mère, elle est venue, reprit l'enfant, désignant la mignonne qui dormait dans son petit lit, puisque la vérité !.. Et puis Suzanne, c'est un joli nom, presque aussi joli que l'ancien !

*(A suivre).*


GRAND BAR GRAVI

CAFÉ EXPRESS

CHOCOLAT EXPRESS

ta sincérité, avec le ferme désir de me faire une opinion exacte, je n'arrive pas à me persuader que les objections soulevées contre la création de nouveaux monopoles d'Etat aient une grande valeur.

On nous dit : « L'Etat gère mal les monopoles qu'il s'est attribués, les services productifs qu'il assure. » Ce n'est point vrai de tous ces services, en dépit des plaisanteries auxquelles notre caractère national nous porte trop à nous livrer ; et là même où cette critique est justifiée, je crois qu'il serait facile de l'écarter en réalisant certaines réformes assez simples.

On objecte également :

« L'institution de monopoles nouveaux ne rapportera rien à l'Etat, parce que cette institution ne peut avoir lieu qu'à la condition que des indemnités soient versées aux producteurs dépossédés. »

Mais, messieurs, il y a un fait économique dont il ne faut ici pas oublier l'existence, c'est le fait du profit.

Lorsque quelqu'un achète un fonds de commerce, le produit de ce fonds de commerce ne lui fournit pas seulement l'intérêt du capital consacré à l'achat ; il lui fournit quelque chose de plus, et même beaucoup plus, et c'est ce qui fait que, dans le cas de monopoles, il serait sans doute indemnisé par les producteurs, les entrepreneurs à qui l'exercice de leur industrie serait désormais interdit ; mais, payant ces indemnités, il en retirerait certainement beaucoup plus que l'intérêt des capitaux qu'il lui faudrait tout d'abord consacrer à ce rachat.

On dit encore : l'opinion publique est hostile à la création de nouveaux monopoles. Je sais qu'il y a eu des manifestations d'hostilité envers ces créations, notamment au cours de la période électorale dernière, mais il est permis de se demander jusqu'à quel point ces manifestations, qu'elles se soient produites dans la presse ou dans des réunions électorales, ont été spontanées, si, dans une certaine mesure tout au moins, elles n'ont pas été faites ou provoquées par ceux qui ont intérêt à ce que de nouveaux monopoles ne soient pas créés.

*M. Voyer.* — L'opinion publique est hostile aux monopoles.

*M. LANDRY.* — Il y a alors, comme dernier argument, l'invocation que l'on fait de la doctrine individuelle. Notre collègue M. Ajam, par exemple, qui s'est constitué ici le défenseur très ingénieux et très spirituel de cette doctrine, nous représenterait que créer de nouveaux monopoles d'Etat, c'est aller vers le collectivisme. Je me demande si ces doctrines que l'on jette dans le débat ne sont pas de simples partis pris ; et j'incline à le croire, quand je vois des financiers très sages, nullement suspects de tendresse pour le collectivisme, s'effrayer parfaitement la création de nouveaux monopoles d'Etat.

Vous rappellerai-je que, dans une circonstance qui n'est pas très lointaine, au cours de la séance du 28 février 1903, M. Rouvier envisageait l'éventualité de la création d'un monopole d'Etat pour le raffinage du pétrole ?

Vous citerai-je l'honorable M. Cochery ? Ses déclarations sont encore présentes à tous les esprits. Vous savez qu'il a dit, il n'y a pas très longtemps, que bientôt l'examen s'imposerait du problème du monopole de l'alcool, et que l'examen pourrait s'imposer aussi à bref délai du monopole des assurances.

Citerai-je le ministre des finances actuel ? On a déjà parlé de lui et de son opinion sur la question des monopoles. Je rappelle, pour l'édification de la Chambre, que dans cette même séance du 28 février 1903 dont je viens de parler, l'honorable M. Klotz a voté une proposition de notre collègue M. Coutant, invitant le Gouvernement à déposer un projet de monopole de pétrole.

Ainsi des esprits très modérés — et on m'en temps très clairvoyants — ont accepté cette idée de la création de monopoles nouveaux. Et alors, m'adressant à ceux qui se déclarent les adversaires de cette idée, je leur dis : examinez la question en vous débarrassant de tout préjugé. A l'heure qu'il est, elle se pose de la manière suivante : nous sommes dans la nécessité de chercher, de trouver quelques centaines de millions de recettes nouvelles. Si nous écartons ces moyens qui ne peuvent être que tout à fait suffisants, le choix qui s'offre à vous est le suivant : il faudra demander ces centaines de millions de recettes nouvelles, soit à l'impôt, soit aux monopoles d'Etat. La question se pose de cette manière. Il me semble, dès lors, que la solution la meilleure, au point de vue financier, c'est celle qui consiste à créer des monopoles d'Etat. J'ajouterai ceci : il me semble que, même si on se place à un certain point de vue, si l'on prend en considération ces intérêts de classe dont légitimement on vous avez le souci, il doit vous apparaître préférable de vous adresser aux monopoles d'Etat plutôt que d'aggraver encore ces impôts dont la charge est déjà trouvée si lourde.

*M. Cassagnac.* — Voulez-vous me permettre une observation, mon cher collègue ?

*M. LANDRY.* — Volontiers.

*M. Cassagnac.* — Le monopole d'Etat n'aurait pour effet que de remplacer des commerces particuliers par un commerce unique. En quoi la fortune publique en serait-elle augmentée ?

Vous déplacerez simplement le commerce. Au lieu de le laisser entre plusieurs mains, vous le mettrez dans une main unique. Quel revenu supplémentaire l'Etat se procurera-t-il de ce chef ?

(*La fin prochainement*).

## Commissions d'Assistance

Le Sous-Préfet de Bastia présidera les Commissions cantonales d'assistance des cantons ci-dessous aux dates suivantes :

Vescovato, mercredi 23 novembre, à 2 heures ; Furiani 24 novembre, à 2 heures et demie de l'après-midi.

Brando, vendredi 25 novembre, à 2 heures et demie de l'après-midi.

Ces Commissions se réuniront à la salle de la Justice de Paix de leur canton.

— Par arrêté de M. le Sous-Préfet de Bastia en date du 16 courant les bureaux d'assistance des communes du canton de Campitello sont convoqués pour le dimanche 27 novembre prochain, à l'effet d'élire leur délégué à la commission cantonale d'assistance de Campitello.

## GAZETTE DÉPARTEMENTALE

AJACCIO. — Une mention honorable a été décernée à M. Maestracci Pierre-Jean, préposé d'octroi à Ajaccio, déjà titulaire d'un témoignage de satisfaction : le 21 juin 1910, a maîtrisé de nouveau un cheval emporté.

BARCHETTA. — Samedi 19 courant, en gare de Barchetta, eut lieu un accident qui aurait pu être grave. Surpris par le départ du train, le capitaine de Casabianca, grimpa en courant sur le marchepied pour occuper sa place. Mais il glissa de si mauvaise façon qu'il tomba entre deux wagons et serait infailliblement la victime de son imprudence, lorsqu'un employé de la Compagnie, de résidence à Corte, le conducteur Zuccarelli Toussaint, se précipita à son secours, et le soulevant de terre, put le raser, encore ému, dans le compartiment ouvert. Le brave sauveteur se blessa même avec sérieux empressement au poignet, mais il venait d'arracher un homme à une mort presque certaine, et cela le remplissait d'aise.

Nous félicitons cordialement ce brave employé, et le recommandons à la bienveillance de ses chefs.

OLMI-CAPPELLA. — Une mention honorable a été décernée à M. Gardinelli Pierre-Paul, cantonnier des ponts et chaussées à Olmi-Cappella : le 28 janvier 1910, s'est dévoué pour sauver un homme et son attelage en danger, dans une tourmente de neige.

PIETRALBA. — Un différend d'intérêts divisait, deux parentes rapprochées, Mme B. Marie et S. Marie, et elles ne cherchaient depuis longtemps qu'une occasion de se disputer.

C'est sous l'empire de ces sentiments que le 9 novembre, Mme B. Marie injuria, en termes peu mesurés, sa parente, la veuve G., alors que celle-ci était chez elle.

Entendant ces propos plus ou moins personnels, Mme G. ouvrit sa fenêtre juste pour recevoir une pierre qui l'atteignit à un bras et une autre qui la contusionna à la cuisse. Elle referma sa fenêtre, mais les pierres continuèrent à pleuvoir, démolissant les carreaux, abîmant une machine à coudre qui se trouvait près de la fenêtre.

Le gendarme, sur plainte de Mme G., a ouvert une enquête.

AMPUGNANI. — Sont attribués à la commune de San Gavino d'Ampugnani, à défaut de bureau de bienfaisance, les biens ayant appartenu à la fabrique de l'église de Poggio de San Gavino, et actuellement placés sous séquestre, la présente attribution faite sous la condition par la commune d'affecter tous les revenus ou produits des dits biens au service des secours de bienfaisance.

Le paiement des dettes régulières ou légales de l'ancienne fabrique de l'église de Poggio de San Gavino sera à la charge de la commune de San Gavino d'Ampugnani, conformément à la délibération du Conseil municipal en date du 14 juillet 1910.

## DOUANES

Les nominations faites dans le service sédentaire de la Corse et que nous avons déjà annoncées ont donné lieu au mouvement suivant, dans les brigades :

M. Pernici, brigadier à Saint-Florent, est nommé brigadier à Ajaccio, en remplacement de M. Giudicelli, passé dans le service des bureaux, à Bonifacio.

— M. Duplâtre, brigadier à Mazzoaggio, est nommé à Saint-Florent.

— M. Mattei, brigadier à Pianottoli, est nommé à Mazzoaggio.

— M. Giustiniani, brigadier de la direction de Nice, est nommé brigadier à Bastia, en remplacement de M. Ciosi, passé dans le service des bureaux à Porto-Vecchio.

— M. Maestracci, sous-brigadier à Albo, est nommé à Bastia.

— M. Agostini, préposé à Bastia, est nommé sous-brigadier à Albo.

## *Nécrologie*

### Sœur Marie-Cécile de Jésus

La Sœur Marie-Cécile de Jésus vient de rendre sa belle âme à Dieu, après avoir passé près de quarante ans dans cette maison bénie de Sainte-Claire où tant de saintes filles de Saint-François ne cessent d'adresser à Dieu leurs plus ferventes prières pour appeler sa miséricorde sur les pauvres pécheurs.

Elle n'était âgée que de soixante-un ans, mais était très fatiguée par les jeunes, les prières, les abstinences, toutes les privations qu'elle imposait à sa frêle enveloppe. Elle est déjà maintenant en pleine jouissance de la récompense de cette vie austère et toute consacrée à Dieu. Et du haut du ciel elle continue à prier pour les siens, qu'elle n'a jamais cessé d'aimer, pour ses chères compagnes, dont le dévouement à son égard ne s'est jamais lassé, pour la famille Bernardi, à laquelle nous adressons nos condoléances.

## BULLETIN FINANCIER

Paris, 16 novembre.

Les meilleures dispositions de la veille se sont généralement accentuées aujourd'hui sans que la clôture s'effectue toutefois aux plus hauts cours par suite de réalisations. Notre 3 0/0 monte à 97.12 Tous les Fonds Etrangers finissent en plus-value : Extérieure 91.95, Serbe 86.22. Emprunts Russes en hausse notable. Parmi les Sociétés de Crédit, le Crédit Foncier est ferme à 801, le Crédit Lyonnais à 1.442 et la Société Générale à 726. Le Comptoir National d'Escompte progresse à 945. Bonne tenue de la Banque Franco Américaine à 522.

Sous 1.480. Valeurs de traction et d'électricité en reprises. Charbonnages russes fermes. Les titres aurifères restent calmes ; Rio .796.

En Banque, l'action de la Société des Mines de Fer du Var est demandée à 165.

Au groupe des obligations Cherryvale Oklahoma cote 441. L'Est Central Chilien se maintient très ferme à 477. Les obligations du chemin de fer du Nord-Ouest du Pérou, qui se recommandent de leurs garanties et de leur revenu de 5. 0 0/0, se négocient à 476.50.

Légère reprise des actions de nos Grands Chemins Français. Nord 1.640 ; P. L. M. 1.395.

### Nouvelles Religieuses

ORATOIRE DE LA CONCEPTION. — Aujourd'hui, fête de la Très Sainte Vierge dite la *Bambina* : Messe à 9 heures du matin ; Salut après la bénédiction de la Sainte Relique à 4 heures et demie du soir.

## Possédez-vous la poule noire ?

Un habitant de la Franche-Comté, guéri par les Pilules Pink, écrivait récemment à M. Gablin :

« J'ai été malade pendant longtemps ; mes affaires, dont je ne pouvais m'occuper assidûment, avaient périclité. Vos Pilules Pink m'ont enfin mis en état de reprendre mon commerce, tout ce que j'entreprends réussit. Les gens du pays disent que « j'ai la poule noire »

Renseignements pris, « il possède la poule noire » est une expression proverbiale usitée dans certaines régions, particulièrement la Franche-Comté, pour désigner une personne à qui tout réussit.

Espérons qu'on pourra dire de toutes les personnes guéries par les Pilules Pink « qu'elles possèdent la poule noire. » D'ailleurs, posséder la santé, n'est-ce pas posséder le facteur indispensable de prospérité !

Quelles espérances, par exemple, pouvait fonder un homme comme M. Gravez qui était malade depuis longtemps, qui était tortoré chaque jour par le mal et que les médicaments étaient impuissants à guérir ? Aucune n'est-ce pas ? Voici cependant ce qu'il nous a écrit :

« Je souffrais depuis longtemps d'intolérables maux d'estomac et de maux de reins si violents que bien souvent il m'arrivait de ne pas pouvoir travailler. J'avais pris un certain nombre de remèdes sans avoir pu être soulagé et je commençais à craindre de ne pouvoir guérir. Un de mes amis me voyant souffrir, m'a indiqué les Pilules Pink qui, à sa connaissance, avaient déjà guéri plusieurs de ses amis. J'ai suivi son conseil et je dois certifier que les Pilules Pink m'ont délivré de mes maux d'estomac et de mes maux de reins. » Signé : Gravez Victor, Faubourg Sainte-Alexandrine, à Boursier (Nord).

Les Pilules Pink sont souveraines contre l'anémie, la chlorose, la faiblesse générale, les maux d'estomac, migraines, névralgies, neurasthénie.

Elles sont en vente dans toutes les pharmacies et au dépôt : Pharmacie Gablin, 82, rue Ballu, Paris ; 3 fr 50 la boîte, 17 fr. 50 les 6 boîtes, franco.

## *Petite Gazette*

### Courrier en retard

Le paquebot postal de la Compagnie Fraissinet est arrivé hier matin de Nice avec *cinq heures de retard*.

### Ponts et Chaussées

Les candidats de la liste nous suivent, admis à l'emploi de conducteur des ponts et chaussées, à la suite du concours de 1910, ont obtenu le classement ci-après sur 103 admis : 28. Ramboni, 36. Baldoni, 52. Graziani, 55. Altieri.

### Les disciplinaires

Il semble bien que l'envoi de disciplinaires dans des villes qui demandaient des troupes n'ait pas mieux réussi sur le continent qu'à Saint-Florent et à Calvi.

A Sisteron, où on a envoyé quatre-vingts disciplinaires, plus du tiers de l'effectif a quitté illégalement le fort.

### Elle est bien bonne

Nous avons relaté hier, l'arrestation d'un repris de justice, dénommé Jean del Magali, sous l'inculpation de vagabondage spécial et de vol au préjudice d'une fille publique.

Hier, le poisson est devenu oiseau ; il a pris son vol à la barbe de l'agent Felix, chargé de le surveiller, dans des circonstances qui seraient plutôt drôles, si elles n'étaient profondément regrettables.

M. Globène, commissaire de police, venait de terminer l'interrogatoire de del Magali et avait donné, à l'agent Felix, l'ordre de le reconduire au corps de garde.

Quelques minutes après, l'élégant soupleur dit à l'agent : « Allez donc demander à M. le Commissaire, si je puis fumer une cigarette. »

L'agent se dirigea vers le cabinet de M. Globène, mais, quand il fut de retour, il constata avec un écœurellement d'yeux facile à comprendre, et une physionomie reflétant le plus complet ahurissement, que le gibier de correctionnelle, qu'il avait mission de garder, avait brûlé la politesse à son vigilant gardien.

Non ! on dira ce qu'on voudra, mais ce n'est pas la peine que de bons agents arrêtent, quelquefois en courant des risques de dangereux malfaiteurs pour que d'autres, se laissent rouler d'une façon aussi lamentable.


### Avis

Le *Docteur* PARAVICINI a l'honneur de prévenir le public qu'il vient d'ouvrir son cabinet médical à Bastia, Place Saint-Nicolas, 9, 2e étage.

Consultations tous les jours de 2 heures

### Postes et Télégraphes

Sont nommés facteurs des postes : à Brienconnet, M. Castelli, soldat au 8e colonial ; à Paulinet, M. Quilici, soldat au 24e colonial à Vanne sur-Seine, M. Loca, ex soldat au 3e d'artillerie coloniale ; à Branoy, M. Solari, soldat au 23e colonial.

### Maladies des Yeux

*Nez, Oreilles et Gorge.*

Le cabinet du docteur ELIACHEF, médecin oculiste de Paris, est transféré 25, Bd Paoli, 25, Bastia.

Consultations tous les jours de 10 h. à 4 heures, pour toutes maladies des **Yeux, Nez, Oreilles et Larynx.**

**VENTE** de vignes américaines racinées Rupestris Montigola, Riparia gloire de Montpellier.

S'adresser à M. RUTALI Pierre-Ambroise, à Chiusella, près Borgo.

**A LA VILLE DE NICE**

14, Boulevard Paoli, BASTIA

CORSETS SUR MESURE ET RÉPARATIONS

MADAME ROUSSET a l'honneur de prévenir sa nombreuse clientèle qu'elle vient de recevoir un grand assortiment de *Corsets* tout faits, de coupe parfaite et de solidité incontestable, à des prix exceptionnels de bon marché.

Comme toujours, elle se charge de la mise à la mesure des corsets nécessitant quelques retouches, sans que le prix de vente soit augmenté.

MADAME ROUSSET tient également un grand choix de *peignoirs, chemisettes, costumes, paletots, tabliers* pour femmes et enfants, *jupons* blancs et couleurs, *jupes, rubans*, et toutes fournitures pour Corsets, à des prix défiant toute concurrence.

Grand assortiment de *lingerie hygiénique* mensuelle pour dames.

**LA HERNIE**

Hernieux vous serez soulagés par le port de l'appareil VIGUIER Spécialiste-herniaire

Adressez-vous à :

CORTE, Hôtel Paoli, 19 nov. (soir).

BASTIA, Hôtel Croix de Malte, 20, 21, 22, 23 nov.

ALERIA, chez M. Rinieri, 24, 25, 26 nov.

ILE-ROUSSE, Hôtel Degiovanni, le 27 novembre.

*(Bas à varices et Ceintures pour Dames sur mesures).*

Maison de vente : 5, rue Garnier, Nice.

SERVICE DE VAPEURS

**ARTHUR C. SOUTHWELL**

*Transport direct entre Bastia et les ports du Nord*

Service régulier bi-mensuel entre Bastia, Londres, Manchester, Liverpool, Newcastle, Anvers, Hambourg, Constantinople, Odessa, et les ports d'Espagne.

AGENCE C. SOUTHWELL, BASTIA


# DERNIÈRES NOUVELLES

Service télégraphique spécial du *Petit Bastiais*

00647

## PARIS

## L'INAUGURATION DU MONUMENT Jules Ferry

Paris, 30 novembre.

L'inauguration du monument élevé par souscription publique à l'éminent homme d'Etat que fut Jules Ferry a pris les proportions d'une véritable manifestation nationale.

Le Président de la République, tous les ministres, les bureaux du Sénat et de la Chambre, des délégations de parlementaires, le Gouverneur militaire de Paris, le Grand chancelier de la Légion d'honneur, étaient présents.

Les Grands Corps de l'Etat, les administrations civiles et militaires assistaient à cette imposante cérémonie.

Une foule énorme, incalculable, difficilement retenue par de très importantes forces policières et la garde républicaine à cheval, encombrait les abords du Jardin des Tuileries, où s'élève le monument.

Dès que tomba le voile qui recouvrait le superbe monument qui est l'œuvre du statuaire Gustave Michel, la série des discours commence.

### *Discours de M. Dessoye*

M. Dessoye, président de la Ligue nationale de l'Enseignement, prit le premier la parole.

Après avoir retracé la vie du grand homme d'Etat, M. Dessoye fait l'éloge de l'œuvre scolaire dont Jules Ferry fut le créateur éclairé.

Le fait d'avoir institué en France l'instruction laïque et obligatoire, est une fondation pour laquelle Jules Ferry recueille la reconnaissance de la postérité.

Aussi Jules Ferry occupe-t-il une grande place dans l'histoire de son pays.

### *Discours de M. Dubost*

Le président du Sénat prend ensuite la parole.

Dans un splendide discours, M. Dubost parle du rôle politique de celui à qui la France reconnaissante rend, aujourd'hui, un hommage mérité.

« Des hommes d'Etat de la taille de Jules Ferry, dit l'orateur en terminant, laissent dans une race des idées profondes qui écosent magnifiquement au soleil de la civilisation. »

### *Discours du Ministre de l'Instruction publique*

Au nom du Gouvernement, M. Maurice Faure, ministre de l'Instruction publique, rend un hommage mérité à celui qui fut appelé par M. Jules Grévy à faire partie de son premier cabinet, le 20 [illegible] ministre de l'Instruction publique.

L'orateur parle en termes élevés des importantes réformes apportées par Jules Ferry à l'Enseignement.

M. Faure apporte, en outre, l'hommage de toute la nation reconnaissante pour l'œuvre d'éducation nationale vraiment digne de la Démocratie française.

### *Discours de M. Briand*

Le Président du Conseil clôt la série des discours

Dans une haute improvisation, l'orateur incline devant la mémoire impérissable de Jules Ferry la pensée républicaine du Gouvernement.

Il salue en Jules Ferry le démocrate impénitent, le patriote irréductible, le colonial avisé, qui fit la France plus grande, la République plus instruite, la Démocratie plus vigoureuse.

La cérémonie se termine par une poésie de Jules Bois, et les élèves des écoles qui, eux aussi, assistaient à la cérémonie, ont chanté le chœur : « Hymne à la Liberté. »

## *VIFS INCIDENTS*

## M. FALLIÈRES BOUSCULÉ

## M. Briand agressé par un camelot du Roy

La cérémonie d'inauguration était terminée, de la Tour Eiffel était tirée la salve réglementaire de 101 coups de canon, et le cortège présidentiel se disposait à regagner les voitures, lorsque de violentes bagarres se produisirent.

D'un groupe de « Camelots du Roy » partirent une bordée de sifflets accompagnés de cris séditieux.

La police intervint et dégagea le cortège.

Le Président de la République fut très violemment bousculé par un groupe de manifestants, dont plusieurs furent mis aussitôt en état d'arrestation.

A ce moment un nommé Latour, camelot du Roy, se précipite sur M. Briand, qui se trouve à quelques pas du Président de la République et lui assène deux coups de poing en pleine poitrine.

M. Lépine réussit à dégager le Président du Conseil, puis appréhende le camelot du Roy Latour, qu'il conduit au poste de police le plus proche.

L'agresseur de M. Briand, qui avait reçu de la foule indignée, une magistrale raclée de coups de poing et de pied, arriva au poste en un piteux état ; sa tête était ensanglantée et ses vêtements en lambeaux.

Après un interrogatoire sommaire, les agents conduisirent à la Sureté Générale le camelot du Roy, mais non sans de très grandes difficultés. Ils eurent, en effet, toutes les peines du monde à le protéger contre les fureurs de la foule qui voulait le lyncher à nouveau.

D'autres arrestations ont été opérées.

## L'Affaire Rochette devant la Commission d'enquête

## CONFRONTATION de M. Clémenceau et de M. Lépine

*Commentaires de la Presse*

Paris, 30 novembre.

Les incidents qui se sont produits au cours de la première confrontation de M. Clemenceau et du Préfet de Police, devant la Commission chargée de rechercher les dessous de l'affaire Rochette, ont vivement ému l'opinion publique.

Plusieurs journaux commentent, en des articles violents, l'attitude du Préfet de Police, et enregistrent ses contradictions.

La confrontation entre l'ancien Président du Conseil et le Préfet de Police, dans laquelle ces deux personnalités ont manifesté une si complète divergence d'idées, est surtout analysée dans un sens peu favorable au Préfet de Police.

On qualifie l'attitude de M. Lépine, lors de l'arrestation de Rochette, comme absolument illégale, et la mauvaise interprétation de l'ordre : « Voyez le Parquet, » donné au Préfet de Police par le Président du Conseil, systématiquement voulue.

A la réunion de mardi prochain, M. Lépine sera mis une seconde fois en présence de M. Clemenceau.

C'est l'ancien Président du Conseil qui a demandé lui-même cette seconde confrontation ; elle promet d'être féconde en incidents.

## TOLSTOI EST MORT

Paris, 30 novembre.

Le mieux que les docteurs avaient constaté, depuis hier matin, dans l'état de santé du comte Tolstoï, n'était qu'illusoire.

L'illustre philosophe russe a expiré ce matin, après une très courte agonie, entre les bras de sa femme et de ses enfants.

## AU MEXIQUE

## Troubles révolutionnaires

*Bagarres sanglantes*

Paris, 30 novembre.

Des nouvelles de Puebla annoncent que les troubles révolutionnaires sévissent en ville avec une fâcheuse intensité.

L'agitation qui avait pris naissance à la suite du lynchage d'un citoyen mexicain dans une ville du Texas (Etats Unis), n'a pas cessé de grandir, et elle vient de prendre les proportions d'une véritable révolution.

Des bagarres sanglantes ont éclaté entre la population surexcitée et la police.

Complètement débordée, harcelée par les révolutionnaires qui faisaient pleuvoir sur elle toutes sortes de projectiles, et tiraient même des coups de feu, la police fit, à différentes reprises, usage de ses armes pour déblayer le terrain.

Une centaine de morts et des blessés, plus nombreux encore, ont été ramassés.

Le nombre des arrestations est incalculable.

On redoute la guerre civile.

## SUICIDE D'UN DÉLATEUR

Paris, 30 novembre.

Le caporal bottier Lagout, du 92e régiment d'infanterie, s'est suicidé ce matin, en se tirant un coup de revolver dans le cœur.

Lagout s'était acquis une bien triste célébrité lors des affaires de délation.

C'est à la suite de la fiche dressée par ce caporal bottier contre le général Tournier, que cet officier général fut mis en disponibilité.


**L'Union**

Compagnie Anonyme d'assurances contre l'Incendie, le Vol et sur la Vie humaine

Fondée en 1828 et 1829

Établie à Paris, en son Hôtel, Place Vendôme, 9

*L'Union Incendie* est actuellement, de toutes les Compagnies françaises, celle dont l'encaissement est le plus élevé.

Le total des sinistres payés par *l'Union-Incendie*, depuis sa création, s'élève à *Trois cent soixante-dix-huit millions.*

Assurances sur la Vie entière Mixtes, à terme fixe, dotales Rentes viagères

Pour tous renseignements et tarifs, s'adresser au siège de la Compagnie, à Paris, ou à M. PÉRIER, agent principal, 20, Boulevard Paoli, à Bastia.

**Lampes électriques DE POCHE**

*Nouveaux modèles 1910*

Ces lampes grands modèles, ne sont vendues que chez

M. A. GIUDICELLI

*29, Boulevard Paoli, Bastia*

*Seul dépositaire pour la Corse*

La Maison tient à la disposition de ses clients des piles de rechange.

MESDAMES



# MAISON J. CARBUCCIA ET FILS

## BASTIA

*AUJOURD'HUI LUNDI*, ouverture des Nouveaux Magasins avec inauguration des rayons de Chaussures, Modes, Confections pour Dames, Articles de Paris, Faïence, Verreries, Articles de fantaisie, et Nouveautés de la Saison.

N. B. — Les Nouveaux Magasins sont transférés en face des Anciens.

*Entrée Libre*

**Nous faisons Cadeau de 7,000 Montres**

*NOUS NOUS SOMMES DÉCIDÉS*, afin d'arriver à une plus forte diffusion de nos *montres-chronomètres Uca*, d'en offrir 5 000 pièces en cadeau contre le remboursement de la main-d'œuvre, s'élevant à *Fr. 9 par pièce*. La *montre-chronomètre Uca* est une pièce de précision à ancre, moderne et élégante, dans une *boîte d'argent Gloria* fin, contant habituellement *Fr. 25*. Dans le même but nous disposons de 2 000 pièces de *montres d'or Uca* pour dames et messieurs un second genre de ces chronomètres.

Ces montres ont toutes un excellent mouvement, exactement contrôlé ; les boîtes sont faites en métal Uca, qui ne perd jamais l'apparence de l'or, et sont, de plus, couvertes à l'électrolyse d'une forte couche d'or, de sorte qu'en réalité on ne peut les distinguer des véritables boîtes d'or. L'*or Uga* est sans contredit la meilleure imitation d'or du monde, et nous garantissons une durée de 15 ans. Ces montres se vendant couramment 42 fr., et nous livrons ces 2.000 pièces pour dames et messieurs gratuitement, *seulement contre le remboursement de la main-d'œuvre de Fr. 12 par pièce*. Pour la bonne marche de ces deux *genres* de montres nous ne donnons garantie que de 5 ans.

Ainsi, nous vous faisons effectivement un cadeau, auquel nous ne joignons qu'une condition, celle de faire connaître ces montres et notre Maison dans votre cercle de connaissances. Vous comprendrez bien que nous ne pouvons faire autrement que de vous livrer une montre réellement bonne et sans défaut, puisque nous comptons sur votre recommandation pour nous assurer d'autres affaires, qui elles seulement doivent nous permettre de réaliser un bénéfice. Les demandes pour cet article nous arrivant très nombreuses, le stock dont nous pensons dis oser dans ce but sera probablement rapidement épuisé. Si vous voulez profiter de cette occasion, qui ne se renouvellera pas, envoyez-nous votre commande par *retour du courrier*, et vous recevrez une montre dont vous serez enchanté et qui vous rendra d'excellents services jusqu'à la fin de vos jours. Nous vous livrons cette montre *franco de douane*, contre remboursement ou paiement anticipé. Nous comptons *Fr. 1* pour le port et l'emballage. Nous reprenons sans autre les montres qui ne conviendraient pas. Chaînes très modernes, allant avec les montres en argent Gloria, à *Fr. 3,50* au lieu de *Fr. 6*. En or Uca, *Fr. 3 50* au lieu de *Fr. 8,50*. Adresser les commandes à la *Maison « Chronos »* Vienne VII, (Autriche). Affranchir les lettres de 25 centimes, les cartes postales de 10 centimes.

**GRAND CONCOURS DE LA FORTUNE**

Chaque lecteur de ce Journal peut gagner en prenant part à ce concours

1.000.000 DE FR.

Répartition éventuelle aux gagnants ayant satisfait aux conditions du concours, de primes merveilleuses consistant en lots de

1.000.000 de fr.
500 000 —
400.000 —
300.000 —
200 000 —
150.000 —
100.000 —

et une quantité considérable de prix moins importants, comprenant plus de 130 000 prix formant l'énorme total de plus de 360.000.000 de francs.

*QUESTION A RÉSOUDRE*

*Reconstituer les mots dont nous donnons les principales lettres en remplaçant chaque trait par une lettre.*

LES GRANDS HOMMES DU SIÈCLE

| | |
|---|---|
| N—P—L—N | CH—T—UB—I—D |
| V—T—R H—G— | L—MA—T—N— |
| P—ST—R | AR—G— |
| C—RN—T | BL—B—OT |
| G—SB—T—A | B—RTH—L—T |

Envoyer la solution au Service du Concours, 2, Rue BUFFAULT, PARIS, Section 387.
*En joignant un timbre de 0 fr. 10, l'un est avisé par courrier si la solution est exacte.*
ECRIRE BIEN LISIBLEMENT SES NOM PRÉNOMS ET ADRESSE

**Maison L.-N. MATTEI**

Champagnes de Marçon *Bon Marché*

| | |
|---|---|
| Comte Laroche, carte noire. | 2.60 la bout. |
| Gardey, carte bleue . . . | 3.00 id. |
| Marcommay . . . . . | 3.25 id. |
| Léon Chandon, carte perle . | 3.50 id. |
| Comte Foicher, carte bleue . | 4.00 id. |
| Léon Chandon, carte bleue . | 4.50 id. |
| Théophile Roeder. . . . . | 5.00 id. |
| Moët et Chandon, carte bleue | 5.70 id. |
| Louis Roederer. . . . . | 8.50 id. |

N B. — Par panier de 12 bouteilles on fera une réduction de prix.

Modèle 1911
à Cuve tournante.

**Pétrin Mecanique LE « RAPIDE »**

**A. MILLOTT**
INVENTEUR CONSTRUCTEUR
*17-19, rue de Crimée — MARSEILLE*

Plus de 1.000 pétrins installés à ce jour

*Fraisage Rapide.* — Travail par *écharpes*.
Le plus perfectionné pour la panification.
MERIDIONALE CORSE et ALGÉRIENNE

Le voir fonctionner chez M. ROSSI, président du Syndicat des patrons boulangers, à BASTIA.

*Vient de paraître :*

**L'AGENDA GALLIA**

PRATIQUE ET ELÉGANT ET SOLIDE

Le Mieux Documenté

*Son Format* : 35×15, relieur toile verte
*Son nombre de Pages* : 836 (Une par Jour)
*Ses Renseignements* : l'A.B.C. des Affaires
*Sa Prime* : Une Carte des Chemins de Fer

PRIX : 2 FR. 75

Chez tous les Libraires

HACHETTE & Cie, ÉDITEURS

**ULCÈRES VARIQUEUX**

Soulagement immédiat et guérison rapide par l'EAU PRÉCIEUSE DEPENSIER. Des milliers de malades atteints de plaies, dartres, eczémas, boutons, démangeaisons, sont guéris tous les jours par cet unique remède.

M. Depensier, pharmacien à Rouen.

Après avoir entendu parler avantageusement de l'EAU PRÉCIEUSE DEPENSIER, j'ai voulu me rendre compte de sa valeur. J'ai [illegible] EAU PRÉCIEUSE par plusieurs malades atteints de plaies d'estomac, variées et j'ai constaté les meilleurs résultats. C'est une excellente [illegible]
Docteur CAPELLE à Paris.

L'EAU PRÉCIEUSE DEPENSIER se trouve dans les Pharmacies ; le flacon 3 fr. 50. Demander brochure illustrée. Dépôt général : Pharmacie Depensier, 57, rue de Beauvoir, Rouen.

Se trouve à Bastia, Pharmacie Quilici, 18, boulevard du Palais, et à Ajaccio, Pharmacie Guiderboni.

**Vin du CAP CORSE au QUINQUINA de L.N. MATTEI**

*Apéritif*
TONIQUE
*Délicieux*
*Fortifiant*
MARQUE DÉPOSÉE
Attention aux Contrefaçons

Le meilleur des Liqueurs à 10 c. est sans contredit le
**CIGARE MATTEI**
La demander dans tous les débits de tabac.

**RHUM FOX-LAND**
Grande Marque

55 fûts vides à vendre de 250 à 260 litres.
S'adresser : 28, Bd de Riquier, à Nice.

MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION
**JOSEPH LUCCHETTI**
45, Boulevard Paoli, BASTIA

Tuiles et Briques de Marseille
*reconnues supérieures dans le Monde entier*
CHAUX éminemment hydraulique
CIMENTS Portland, Roquefort et Valentine
PLATRES Blancs, Rouges et Gris
*FERS* I à planchers et PLATS, ronds ou carrés
FONTES — PLOMB — Zinc feuilles, tuyaux et gouttières

Seul dépositaire des carreaux monoliques en ciment de la Maison LANIER de *Salon*, incomparables par leur coloris et dureté.

*A NOTER.* — La Maison remplace gratuitement les carreaux usés avant 20 ans. Aucune autre ne peut donner cet garantie.

*Tapisserie et Vitres*
Vernis — Couleurs et Pinceaux
Bois de Construction — Planches et Madriers
Accessoires de portes et fenêtres — OUTILS
*Appareils inodores de tous systèmes*
MARBRERIE — MARCHES, DALLES ET EVIERS EN PIERRE DE BRANDO
*Prix de Réclame*
Plans et Devis à titre absolument gracieux

**Cedratine**
LA PLUS EXQUISE
LA PLUS DÉLICIEUSE
LIQUEUR
DE MARQUE
Mme L.N. MATTEI
à Bastia (Corse)

**LE MONITEUR DE LA MODE**
paraissant tous les Samedis
20 PAGES GRAND FORMAT
LE PLUS ANCIEN ET LE PLUS ARTISTIQUE DES JOURNAUX DE MODES
CONTIENT :
PLUS DE MODÈLES NOUVEAUX
PLUS DE TRAVAUX À L'AIGUILLE
PLUS DE LITTÉRATURE
PLUS DE RECETTES DE CUISINE
PLUS DE RENSEIGNEMENTS
QU'AUCUN AUTRE
UN NUMÉRO : 10 centimes — UN AN : 14 francs
CONDITIONS : [illegible]
3 MOIS : 3 fr. 50 — UN AN : 26 francs
ABEL GOUBAUD, Rédac.-Gérant, 5, rue de Valenciennes, PARIS

*Le Directeur-Gérant*
J.-B. OLLAGNIER.

Imprimerie Ollagnier

**REVUE-GUIDE** PRATIQUE
bulletin mensuel 16 pages, droit usuel, renseignements utiles, notices, défenses en toutes matières du commerce, avec traduction pour la correspondance [illegible]
Fr. MAESTRACCI
GÉRANT DU JOURNAL DU COMMERCE
3, rue Neuve St-Roch, Bastia (Corse)
et dans tous les bureaux de poste.

Le plus économique pour remplacer la bougie
Lampe Electrique très pratique.

L'INDISPENSABLE,
Lampe Electrique de poche
*RADIA* modèle 1911, renommée dans le monde entier.
Piles et ampoules de rechange.

En vente chez les Débitants de Tabacs
et à Ajaccio, chez M. Léon SERRA, 19, Cours Napoléon
*Exiger la marque RADIA.*

Représentants concessionnaires pour le Département : Maison Ch.-F. POGGIOLI et Cie, Bastia.

*Après vos Repas*
BUVEZ
*La Cédratine*
Liqueur extra-fine

*Installation à Gaz*
**JEAN CINI**
EX-OUVRIER DU GAZ
*Bastia, 13, Boulevard Paoli*
Seul Dépositaire
DU BEC GRANOUX
éclairage puissant et consommation minime

**MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION**
Chaux hydrauliques et Ciments, marques de Villeneuve et Lafarge du Teil. — Plâtres gris et blanc. Carreaux-Mosaïques en ciment. — Briques pleines et rondes. — Carreaux. — Tomettes — Poyaux en poterie et en grès.

**FERS A PLANCHER**
Fers en barres : Plats, Ronds, Carrés, Fil de fer, Ronces artificielles
TUYAUX EN FONTE, EN GROS
*Appareils Sanitaires*
**Charles CLÉMENT & Cie,**
Entrepôts aux Magasins Généraux à Boulevard de Cardo, 1.



TRENTE SIXIEME ANNÉE — N° 322 — MARDI 22 NOVEMBRE 1910

# Le Petit Bastiais

5 CENTIMES — JOURNAL QUOTIDIEN — 5 CENTIMES

Rédaction & Administration : 8, Boulevard du Palais, Bastia
J.-B. OLLAGNIER, Directeur

Les annonces sont payables d'avance et reçues aux Bureaux du Journal.
Faits divers 1 fr. — Réclames 3e page, 0.75 — Diverses, 0.30 — Judiciaires, 0.25

ABONNEMENT (*Payable d'avance*)

| | un an | 6 mois | 3 mois |
|---|---|---|---|
| CORSE | 20 fr. | 10 fr. | 5 fr. |
| AUTRES DÉPART. | 22 » | 12 » | 6 » |

UNION POSTALE ET AUTRES PAYS le port en sus.
On ne répond pas aux manuscrits déposés.


LE CALENDRIER

Soleil : (heure nationale)
Lever, 6 h. 33 m. — Coucher, 4 h. 03 m.
Dernier quart., le 22 — Nouv. Lune, le 1er
Fête d'Aujourd'hui : Sainte Cécile.
Fête de Demain : Saint Clément.

21 NOVEMBRE

## M. BRIAND
### *ET LES SYNDICATS*

C'est principalement sur cette question : Faut-il restreindre le droit de *grève* ? que s'est comptée la majorité gouvernementale du second cabinet Briand. Si l'ordre du jour de confiance n'a été voté qu'à 87 voix de majorité, ce qui est relativement peu, c'est qu'un certain nombre de radicaux-socialistes ont refusé leur concours au gouvernement, à cause des mesures que celui-ci a proposées à propos des grèves dans les services publics.

Ces mesures, d'après les indications de M. Briand, paraissent devoir se résumer à trois principales :

Punir plus sévèrement le sabotage en renforçant les sanctions établies par la loi de 1845 ;

Modifier la loi militaire de façon à rendre plus facile, en cas de grève, la mobilisation des agents des services publics ;

Etendre au cas de grève des services publics le droit de réquisition que la législation actuelle donne à l'autorité.

Il est facile de conclure que ces mesures aboutissent à une restriction du droit de grève dans les services publics.

Contre cette éventualité, M. Pelletan, au nom d'une importante partie des Gauches, s'est dressé avec véhémence. « Une fois le principe posé où vous arrêterez-vous ? demande M. Pelletan. Il y a quelque chose de plus nécessaire encore que les transports par chemins de fer, c'est le pain. De quel droit, après avoir exigé le service au transport de la farine, n'exigerez vous pas le service de la fabrication du pain ?

Les mines ne fournissent-elles pas un produit indispensable ? La vie nationale actuelle ne peut se passer de houille. Vous posez donc un principe qui va [illegible] toutes les idées de 1789, de toutes les idées de droit sur lesquelles nous vivons. »

Sans doute, le danger qu'entrevoit M. Pelletan est à considérer, et il était bon que l'on fît ressortir les inconvénients du système gouvernemental s'il était poussé à l'excès.

Mais n'oublions pas que tous les systèmes, lorsqu'ils sont poussés à l'excès, deviennent mauvais ; n'oublions pas, d'autre part, que M. Briand n'a prévu une législation exceptionnelle que pour le cas exceptionnel où une corporation dont le travail est nécessaire à la vie nationale oublierait ses devoirs envers la nation au point de sacrifier l'intérêt général à son intérêt particulier.

Si, à un moment donné, comme le dit M. Pelletan, la corporation entière des boulangers s'avisait de ne plus fabriquer du pain, nul ne songerait, j'imagine, à demander au gouvernement : de quel droit prétendez-vous les contraindre ?

En réalité, ce n'est pas exactement du droit de grève qu'il s'agit, c'est du droit de coalition contre la vie nationale, et ce droit-là ne saurait exister pour personne, dans un pays qui veut prospérer dans la paix et dans l'ordre.

Nous sommes en droit d'espérer que l'éventualité envisagée par M. Pelletan ne se produira pas, et que la masse des travailleurs saura conserver assez de raison et de dignité pour ne pas justifier la mise en application de mesures exceptionnelles.

Nous sommes, au surplus, absolument de l'avis de M. Jaurès, lorsque, faisant un saisissant tableau de la société moderne, il s'écrie : « Des problèmes formidables pèsent sur le monde ; une guerre est toujours à l'état de virtualité prochaine, des milliards et des milliards sont dévorés par la concurrence du militarisme, les trusts, les cartels s'organisent sur le blé, sur la viande, sur tout ce qui nourrit l'homme, sur tout ce qui nourrit l'industrie, la vie devient chère... Aussi, plus que jamais, le monde a besoin d'une classe ouvrière active, fière, vigilante et réfléchie.

Que les travailleurs soient bien persuadés que ce ne sont ni leurs émeutes, ni leurs grèves, ni leurs menaces qui feront diminuer le prix de la vie et augmenter la prospérité nationale. C'est dans l'ordre, sans révolution, que doivent être votées les lois de réformes, d'organisation, de progrès, d'émancipation ; et d'abord, il faut assurer au pays de solides finances. Le Parlement est actuellement en train de discuter le budget : il a besoin d'y consacrer toute son activité, tout son temps, au moins jusqu'au mois de janvier prochain. Souhaitons que la classe ouvrière lui fasse crédit jusque-là pour obtenir les légitimes satisfactions qu'elle réclame.

*Henri BRUMONT.*

## UNE CONFÉRENCE

C'est dans la salle des délibérations de l'Hôtel de Ville que M. J. de Peretti della Rocca fit, sous la présidence de M. le Maire de la ville de Bastia, une très intéressante conférence au nom de l'*Union générale des Corses et des Amis de la Corse*. Chacun connaît le poète et le causeur aimable qu'est M. J. de Peretti. Avec le talent qui lui est habituel, le conférencier retraça devant un auditoire choisi le récit rapide de la Genèse de la Corse, ses luttes, ses combats, ses victoires et ses malheurs. En des vers cornéliens il nous dit son grand amour pour la Petite Patrie :

Mon pays est petit ! C'est mon fin modeste,
Presque inculte, fertile, ensoleillée, agreste,
Qui ne voulut jamais supporter de vainqueur :
Or c'est là qu'est le temple élevé par mon cœur !

M. J de Peretti, dans une admirable épopée, dont la forme classique est un des grands mérites, fit passer dans l'âme de chacun des frissons de fierté puisés aux sources des souvenirs glorieux d'autrefois :

La Corse a toujours eu ses armes et sa gloire ;
Nos pères ont été prodigues de leur sang ;
Ils préféraient la mort au joug avilissant.

Farouches contre autrement, nous enfants de ces lieux,
Qui sont insulaires, jadis, pour briser leurs entraves,
Victimes de la haine et de la trahison, [illegible]
Mais dont le dernier cri fut le mot : Liberté !

*(Assemblée de Corse).*

Le récit douloureux de la bataille de Pontenovo souleva des applaudissements frénétiques et clôtura la très intéressante lecture du Poète. Et le patriote sincère et grand fit part du but admirable de la nouvelle ligue dont il est le porte-étendard : Relever la Corse économiquement, par la facilitation des moyens de culture et de transport, la relever par tous les moyens possibles aux yeux de la France entière qui compte partout de ses enfants.

Les adhésions sont venues nombreuses se grouper en faisceaux pour ce nouveau système de défense par le travail précurseur du progrès, et par l'union de toutes les forces. Aussi avons-nous emporté de cette patriotique conférence une impression salutaire de confiance et d'espoir vers des jours meilleurs promis à notre pauvre Corse.

C'est au nom de tous les Bastiais que nous adressons à M. J. de Peretti della Rocca nos félicitations pour l'œuvre commencée. Cet enfant du pays peut user de toutes les armes dans le combat. N'a-t-il pas sa plume tour à tour chevaleresque et tendue, sachant passer du plus gracieux madrigal aux alexandrins les mieux frappés comme force et comme idée ? N'a-t-il pas aussi la renommée mondaine et littéraire de son journal *Nice-Littéraire*. Nul doute qu'il ne s'emploie de tout cœur au résultat promis avec tant de conviction et de sincérité.


**Lire à la troisième page « NOS TÉLÉGRAMMES »**


## Chambre des Députés

### LE BUDGET

### de M. Adolphe Landry

*Député de Calvi*
(Suite et fin)

*M. LANDRY.* — Il ne s'agit pas de développer la richesse publique ; il s'agit de trouver pour les finances publiques des ressources dont elles vont avoir besoin à très bref délai. Je dis qu'au point de vue fiscal, il vaut mieux s'adresser aux monopoles qu'aux impôts, et cela est plus avantageux également pour ces classes possédantes des intérêts desquelles vous êtes préoccupés.

Je m'adresse donc d'une manière particulière à ceux qui jusqu'ici ont combattu si vivement l'idée de la création de nouveaux monopoles d'Etat. Je leur représente que cette création va être, un jour ou l'autre, nécessaire ; et employant une image un peu vulgaire que vous me pardonnerez, mais qui est expressive, et dont s'est servi dans une circonstance analogue un économiste éminent je les invite à ne pas cracher davantage dans un plat où il faudra qu'ils mangent un jour ou l'autre.

Je me tourne en même temps vers le Gouvernement, qui dans des questions pareilles, pour se documenter, dispose de moyens que nous, simples représentants, nous ne possédons pas ; au Gouvernement qui a, pour rédiger des projets sur de pareilles matières, une autorité qui ne s'attachera jamais à l'initiative parlementaire ; j'exprime le vœu qu'il se préoccupe de la question, et qu'il mette le plus promptement possible à l'étude, en observant, s'il le faut, les conditions de discrétion dont on a parlé tout à l'heure, l'établissement de monopoles d'Etat.

Il faudra, je crois, créer des monopoles d'Etat nouveaux ; il faudra aussi — c'est une remarque que je tiens à ajouter — améliorer les conditions de fonctionnement des monopoles existants et des services productifs que l'Etat assure à l'heure actuelle.

Sur ce point, je me trouverai certainement d'accord avec tous mes collègues. Tout le monde a compris, à l'heure où nous sommes, que du moment que l'Etat remplit des fonctions industrielles, il est nécessaire qu'il les remplisse à la façon des industriels. Je vois que, dans le projet de loi de finances qui nous est soumis, des réformes pro-

---

32. FEUILLETON DU PETIT BASTIAIS

## LES MÈRES RIVALES

*par Henri Demesse*

PREMIÈRE PARTIE

XIV

Elle regarda le point indiqué par son amant.

— Ce papier qui est tombé tout à l'heure de votre sein ?

La Dauroux ne fit qu'un bond jusqu'à l'escalier. Vite elle ramassa le papier. Puis elle rentra précipitamment dans son bureau. Elle était toute joyeuse. Ses yeux brillaient de satisfaction.

— Enfin ! dit-elle avec un mauvais sourire. Enfin ! nous tenons peut-être quelque chose. Tout ne moins nous allons avoir un renseignement.

Alors, lentement, pour mieux savourer sa jouissance en la prolongeant, elle déplia le papier.

— Qu'est ce que nous allons apprendre ? dit elle toute frémissante.

Elle lut :

« Venez ce soir à onze heures. Ma femme de chambre vous introduira dans une chambre voisine de la mienne, où vous attendrez. Je vous y trouverai dès que mon mari se sera retiré dans son appartement. Soyez prudent ! »

L'ex-modèle regarda son amant. Elle était toute désappointée.

— C'est tout ? Ça ne veut rien dire ! J'ai eu une fausse joie. Bien que c'est bête !

— En effet ! Ça n'a pour nous aucune signification. C'est un rendez vous donné à son amant par une femme mariée. Voilà ce que je vois de plus clair là-dedans.

— Tu crois ? Pourtant, si c'était un rendez-vous donné par une femme mariée à son amant, elle le tutoierait ! On ne tutoie entre amants ! Nous nous tutoyons, nous ! Des amants qui ne se tutoient pas, on n'a jamais vu ça ! C'est absolument hors des règles !

— Ça dépend ! Ça dépend, ma chère ! C'est peut-être une femme du « grand monde ». Ces gens-là ne se tutoient pas ! Le tutoiement est de mauvais genre !

C'est qu'il prétendait connaître les usages de la bonne compagnie le noble et magnifique Adhémar, du théâtre de Montmartre.

— Ah ! fit la Dauroux pleine d'admiration pour son amant qui connaissait les mœurs des gens de « la haute ». Ah ! dans le « grand monde », on ne se tutoie pas ! Eh bien, ma loi, tant pis pour ces gens là ! C'est si gentil de se tutoyer quand on s'aime, entre jeunes amoureux, n'est-ce pas, Adolphe ?

Adolphe était le petit nom de mônsieu Libéral. La Dauroux, en parlant ainsi, fit à son amant des yeux [illegible] de tourterelle qui roucoule.

Et puis, dit mônsieu Libéral, satisfait de l'effet qu'il avait produit et continuant ses explications. Et puis, on ne se tutoie, d'ordinaire, que lorsque « le sacrifice est consommé » (il vibra en prononçant ces mots) La femme qui a écrit cela n'est peut être encore que dans « l'expectative ».

Il nous éclaircissement, en disant, certain qu'il en avait dit « une bien bonne ».

— Mais tu crois qu'une femme de « la haute » écrirait à son homme « hallucinogène », comme tu disais tout à l'heure ?

— C'est douteux, en effet !

— Il est vrai qu'il est « déguisé ». Ah ! vois madame Vasseur, la femme de ménage de la Mystérieuse, qui veut savoir si elle n'a besoin de rien.

En effet, la vieille femme qui servait Juliette passa devant le bureau. Elle salua respectueusement la directrice de l'Hôtel du Nouveau Monde, qui lui rendit son salut d'un air très digne et bienveillant en même temps. La Dauroux demeura un instant rêveuse pendant que son amant allumait une cigarette. Tout à coup, elle tressaillit. Elle avait entendu la porte de la chambre de Juliette se refermer.

— Tu sais, dit l'ex-modèle à mônsieu Libéral, il se passe quelque chose !

Juliette, cependant, traversa le couloir. Elle sortit sans avoir regardé dans le bureau.

— Elle sort ! fit la Dauroux prodigieusement intéressée. Elle sort ! Voilà qu'elle sort le soir, à présent ! Oh ! décidément il y a quelque chose !

A son tour elle alluma une cigarette. Puis, elle se leva.

— C'est le moment, dit-elle. La femme de ménage est seule dans la chambre avec la petite fille. Cette femme est au mieux avec nous. Elle a besoin de nous ! Elle ne dira rien, par conséquent. Nous allons fouiller la haut ! Viens !

Bien qu'il eût énergiquement protesté contre le plan de la maîtresse, contre ce qu'il avait appelé « une besogne d'argousin », le cabotin parut prêt à suivre la Dauroux.

— Ce sera peut-être intéressant ! fit-il.

L'ex-modèle appela sa bonne. Celle-ci arriva en traînant ses savates, et maugréant, comme d'habitude.

— Gardez le bureau, lui dit la Dauroux majestueusement. Nous allons dire bonsoir à mademoiselle Juliette !

Et, en tournant vers mônsieu Libéral qui l'attendait :

— Viens ! On je me trompe fort, on nous allons y célébrer le trou !

Ils montèrent. Leur curiosité était la plus en plus surexcitée.

XV

La Dauroux avait procuré sa place à madame Vasseur, la femme de ménage de Juliette. Or, cette femme en gardait reconnaissance à la directrice de l'Hôtel du Nouveau Monde, car la place était bonne. La Mystérieuse payait généreusement le moindre service qu'on lui rendait, — même avec une libéralité dont la Dauroux s'était effrayée à diverses reprises. Elle était, en effet, tout à donnante « de sa nature, elle, et très chiche pour tout ce qui ne la concernait pas, — au dire des gens qu'elle employait. Sa bonne déclarait à qui voulait l'entendre qu'elle « crevait de faim dans la baignoire ». De vrai, l'ex-modèle n'attachait pas aux choses avec des sanctions ». Elle s'en savait même. La Dauroux avait aperçu, un jour, que Juliette, ayant occupé à des travaux de nettoyage de la chambre un commissionnaire pendant une heure seulement, avait donné cinq francs à l'homme, pour sa peine. Alors, elle avait été indignée !

— On voit bien que l'argent ne lui coûte pas cher ! avait-elle dit d'un air méprisant. Quelle gâcheuse ! Après cela, comment voulez vous qu'on soit bien servi ?

(A suivre.)


GRAND BAR SOAVI
BAR EXPRESS
[illegible]

fondes sont introduites en ce qui concerne l'exploitation des chemins de fer de l'Etat, que ces chemins de fer reçoivent la personnalité civile, qu'un compte spécial est institué pour eux, que la possibilité est créée pour eux de recourir à l'emprunt.

Je voudrais — m'associant à des vœux qui, en des formes diverses, ont été présentés déjà par nos collègues MM. Jules Roche et Steeg — que la même chose fût faite pour les postes ; je voudrais qu'elle fût faite aussi pour les manufactures de l'Etat ; et je voudrais que, entrant dans cette voie, on s'y engageât d'une manière complète, que non seulement on donnât à ces trois grands services productifs de l'Etat la personnalité civile, la spécialité de leur budget, la possibilité de contracter des emprunts, mais qu'encore on instituât à la tête de ces services productifs de l'Etat, une gestion commerciale et intéressée. Je voudrais qu'on leur donnât la possibilité d'établir des programmes et de les appliquer.

On peut objecter à des réformes de ce genre les principes classiques de l'annualité et de l'unité du budget ; mais, messieurs, si ces principes ont pu être et demeurent nécessaires, il n'en est pas moins vrai qu'ils ont cours des dernières années il y a été fait, à diverses reprises, certains accrocs, il faut bien comprendre leur raison d'être. Il faut bien comprendre que le premier est destiné à assurer le contrôle constant du Parlement sur les dépenses publiques ; que le second est destiné à empêcher que l'on couvre, par la voie de l'emprunt, des dépenses qui ne doivent pas être couvertes de cette façon ; mais qu'il est des matières, cependant, où, du moins, l'application trop stricte de ces principes ne saurait qu'être des plus fâcheuses pour les finances publiques.

Messieurs, je suis arrivé au terme de l'exposé que je voulais vous faire, de cet exposé qui, je m'en excuse, a été à la fois trop long et trop court — trop long puisque j'ai abusé peut-être de votre bienveillante attention (Non ! non !), trop court parce que, embrassant une matière très vaste, je n'ai pu m'expliquer que très sommairement sur la série des points auxquels j'ai dû toucher. Je n'ai garde de me flatter que j'aie pu vous convaincre du bien-fondé de toutes les assertions, de toutes les opinions que, sur les points particuliers que j'ai passés en revue, j'ai pu émettre à cette tribune. J'ai plus de présomption et j'ai un plus grand espoir en ce qui concerne les conclusions générales de mon étude, que je veux, en finissant, dégager devant vous.

Ces conclusions sont que nous aurons à faire face au cours des exercices prochains, d'un à la fin de cette législature, à des dépenses nouvelles considérables et qu'il importe au plus haut point que nous nous pénétrions de cette nécessité, que nous recherchions, enfin, quels sont les moyens les meilleurs de surmonter les difficultés financières graves avec lesquelles nous allons être aux prises.

Il importe grandement que nous entreprenions cette étude. Cela importe à la France ; cela importe aussi à la République.

Il est certain, à mon sens, que si nous relations trop certaines dépenses nécessaires, si encore, pour faire face à l'accroissement des dépenses qui apparaissent comme inévitables, nous ne recourons pas aux moyens les meilleurs, nous créerons du mécontentement chez certaines catégories de citoyens, nous créerons de l'irritation chez les contribuables, nous susciterons partout un état de malaise...

*M. Delahaye.* — Et de réprobation.

*M. LANDRY.* — ..... dont les adversaires de nos institutions pourraient tirer profit.

Il faut, à l'heure présente, que dans la gestion des finances publiques, nous nous inspirions d'un esprit de prudence absolue et d'initiative hardie.

Je fais un appel pressant dans ce sens à ceux qui ont souci des grands intérêts que j'ai évoqués, je veux dire à tous mes collègues. Je fais, d'une manière particulière, un appel pressant au Gouvernement et à la majorité républicaine...

*M. Delahaye.* — Dont nous sommes.

*M. LANDRY.* — ... à tous ceux qui veulent que dans ce pays dure et se développe cette politique démocratique et réformatrice, à laquelle, pour ma part, je suis résolument attaché. (Vif applaudissements à gauche, au centre et sur divers bancs.)

## BULLETIN FINANCIER

Paris, 17 novembre.

Notre marché se conformant aux indications qui lui parviennent de Londres reflète aujourd'hui une certaine indécision ; la tendance générale est plutôt satisfaisante. La Rente Française est calme à 97 20. Fonds Etrangers fermes, comme l'Extérieure à 93.90, en avance comme le 4 Turc 91 07 et le Serbe à 86.30. Nos Grandes Institutions de Crédit ont toujours une excellente allure. Le Crédit Foncier est traité à 810, le Crédit Lyonnais à 1.445 et la Société Générale à 737. Hausse du Comptoir National d'Escompte à 926.

Légère reprise du Suez à 5.425. Les valeurs de transports sont plutôt mieux disposées. Valeurs industrielles et métallurgiques restent sans leurs prix d'hier. Titres cuprifères moins bien tenus : Rio 1.792.

Au comptant en Banque, le Crédit Foncier de l'Uruguay à 333 n'est nullement influencé par les troubles actuels, peu importants du reste. La Mines Pedregoso est à 136. La White-Well Copper poursuit son mouvement ascensionnel à 44.25.

On échange à 50 frs les actions Monopole Trust Ld. Les recettes du Monopol Hôtel de Berlin se sont élevées en septembre et octobre à frs 201.250.50. Bonne tenue à 455 des obligations 5 c/o Cie Générale de Rio de Janeiro, dont les coupons sont nets d'impôts.

Recettes du Port de Para en octobre : fr. 353.178 ; recettes nettes des dix premiers mois de 1910 : 2.335.687 contre fr. 522.068 pour la même période de 1909.

Chemins Français légèrement alourdis.

## L'Assistance aux Vieillards

Dans le *Petit Bastiais* du 11 courant, sous le titre : « l'Assistance aux Vieillards, » nous avons reproduit et commenté une délibération prise le 28 mars dernier par le Conseil municipal de Vescovato.

Un conseiller municipal de cette commune, à la date du 17 courant, nous envoie une longue note intitulée : « A propos d'Assistance aux Vieillards, » qui serait une réponse, d'après lui, à notre article du 11 courant.

Nous regrettons de ne pouvoir insérer cette note, car elle ne constitue nullement une réponse à nos observations.

L'auteur, en effet, se borne à prendre à partie un Monsieur X. qu'il croit, à tort, être l'auteur de l'article en question.

J. P.

## GAZETTE DÉPARTEMENTALE

PIETRA DI-VERDE. — Une catastrophe sans précédent vient de plonger dans le désespoir le plus complet de nombreuses familles de Pietra.

Dans la nuit du 17, un violent incendie s'est déclaré dans un immeuble appartenant à M. Massei. En quelques minutes et, malgré les efforts de toute la population accourue sur les lieux du sinistre, tout le bâtiment qui était habité par différentes familles a été dévoré par les flammes. Rien n'a pu être sauvé ; les dégâts sont incalculables si l'on songe qu'il y a une trentaine de personnes sans gîte et sans pain.

Nous espérons que les pouvoirs publics viendront au secours de ces pauvres gens, qui en attendant sont hébergés par des personnes charitables.

Nous sommes particulièrement heureux de signaler à l'administration la belle conduite des nommés Nicolai François-Antoine, des cousins Calendini, Alerini, garde-champêtre, qui ont pu dès la première heure sauver cinq personnes.

A noter également le beau sang-froid d'une fillette de 15 ans, Marie-Catherine Massei, qui a pu, entourée de flammes, se faire une brèche à coups de hache dans le brasier et sauver ainsi ses deux petites sœurs âgées respectivement de 6 et 3 ans.

N.

ZALANA. — Toujours le respect de la propriété en Corse.

Le sieur V....., s'étant introduit sans la connaissance de M. Cianconi François-Antoine, propriétaire, y a occasionné des dégâts évalués à une cinquantaine de francs.

Plainte a été portée contre ce peu scrupuleux citoyen.

PONTE NOVO. — Le 18 courant, vers 11 heures 30 du soir, des cambrioleurs ont rendu une visite inopinée au bureau de poste de Ponte-Novo, et ont tenté d'ouvrir la porte et la fenêtre.

La gendarmerie, appelée en toute hâte, est immédiatement accourue, mais à leur arrivée les cambrioleurs avaient déjà pris la poudre d'escampette.

Toutes les recherches de la gendarmerie ont été infructueuses, malgré tout le zèle que les braves gendarmes ont déployé.

Messieurs les Apaches n'ont pris de renouveler leur visite au bureau de Ponte-Novo à n'importe quelle heure de la nuit ; ils peuvent être certains qu'ils leur sera réservé le meilleur accueil. — A. B.

NOVALE. — La semaine dernière M. Marcelli Antoine, propriétaire, s'étant rendu à une propriété qu'il possède au lieu dit San-Quilico, constata que la porte de la dite maisonnette avait été jetée par terre et que de menus objets avaient disparu.

Ne sachant sur qui faire tomber ses soupçons, M. Marcelli a fait porter plainte, contre inconnu à la gendarmerie qui enquête.

## *Gendarmerie*

*Légion de la Corse*

Les nominations suivantes viennent d'être faites dans la 15e légion bis :

Riffaux, maréchal des logis à pied à Rogliano, est nommé maréchal des logis chef à pied à Bastia.

— Alfonsi, maréchal des logis à pied à Cargese, est nommé maréchal des logis chef à pied à Ajaccio.

— Gibert, brigadier à pied à Ajaccio, est nommé maréchal des logis à pied à Cargese.

— Policani, brigadier à pied à Bastia, est nommé maréchal des logis à pied à Rogliano.

— Mufraggi, brigadier à pied à Azzana, est nommé maréchal des logis à pied et maintenu à sa résidence actuelle.

## *Cour d'assises des Bouches-du-Rhône*

UNE AFFAIRE DE VOL A BASTIA

Les nommés Grimaud Louis et Bœuf Marius, âgés l'un et l'autre de 24 ans, soldats musiciens au 163e d'infanterie, avaient à répondre, hier après-midi, devant le jury des Bouches-du-Rhône, de la part prise par eux dans un vol commis, du 14 novembre 1908, chez la dame Sanguinetti, rue Abbatucci, n° 1, à Bastia.

Le butin réalisé chez la victime était assez important ; il se composait de bijoux divers estimés 3.000 à 4.000 francs.

Les maîtresses des inculpés, les filles Nicolaï et Corvi, — cette dernière domestique de la dame Sanguinetti, — ont été impliquées dans les poursuites, lesquelles se déroulèrent devant les assises de la Corse. L'arrêt des jurés de Bastia ayant été cassé par la cour suprême, sur le pourvoi formé par Grimaud et Bœuf, ces derniers ont été renvoyés devant les assises de notre département, pour y être jugés à nouveau. Après les formalités préliminaires, les débats durent être renvoyés à une session ultérieure, par suite de l'absence d'un témoin important.

*(Le Petit Marseillais).*

## ARBELLARA

M. DON-GAVIN BENETTI

M. Don-Gavin Benetti, surveillant des Travaux Publics, vient de mourir à Phanrang (Annam).

Cœur bon et généreux, parent affectueux, ami sûr, il avait, par son amour du travail et son bon caractère, toujours inspiré beaucoup de confiance à ses chefs, qui avaient pour lui les plus grands égards. Il succombe, à la fleur de l'âge, aux atteintes d'une maladie, que les ressources de la science et les soins affectueux qui lui ont été prodigués ont été impuissants à conjurer.

M. l'Ingénieur Mayer, au nom de l'administration des Travaux Publics, a dit un dernier adieu à son camarade en un discours que nous publions ci après.

Nous nous inclinons devant cette tombe, trop prématurément ouverte, et nous présentons à la famille du regretté défunt, plus particulièrement à son frère notre excellent ami, M. Jean-Baptiste Sanini, nos condoléances émues.

*Discours de M. l'Ingénieur Mayer*

Messieurs,

C'est avec une profonde douleur que je prends la parole devant cette tombe d'un camarade, qui devrait être en route pour retrouver les siens en Corse, et que la mort retient ici pour toujours. De tous les agents actuellement présents, Benetti était, sans contredit, celui que je connaissais depuis le plus longtemps ; son caractère droit et sympathique ne permettait pas de l'oublier quand on l'avait une fois rencontré.

Or, notre première rencontre remonte à 1904 ; depuis nous nous sommes retrouvés en avril 1907, quittant ensemble Marseille sur l'Océanien, et maintes fois, pendant la traversée, il venait me trouver et s'entretenir avec moi. Puis, à Saïgon, nous nous sommes séparés, lui partant pour le Sud-Annam, tandis que je devais me diriger sur le Tonkin.

C'est avec un vrai plaisir que je l'ai retrouvé, lorsque j'ai pris le service que j'occupe. Jusque-là, d'ailleurs, je ne le connaissais pas parfaitement, ne l'ayant pas encore eu sous mes ordres ; mais j'ai pu apprécier depuis un an ses sérieuses qualités d'agent des travaux ; et la sympathie, que son caractère avait su m'inspirer, s'est accrue de ce que je lui reconnaissais de valeur personnelle, au point de vue technique et comme maître de service.

Vous devez comprendre, étant donné l'amitié que nous unissait, combien il m'est pénible d'être aujourd'hui appelé par mes fonctions à lui dire un dernier adieu, au lieu des joyeux souhaits de bon voyage, que j'espérais lui adresser dans quelques jours.

A sa famille, aux amis qui attendaient son retour, à tous ceux qu'il laisse ici derrière lui, à toute la colonie Corse de Phanrang, j'envoie et je représente, au nom de l'Administration des Travaux Publics, l'expression des sentiments de condoléances, dans lesquels ce deuil inopiné a plongé ses chefs et ses camarades.


EXIGEZ LES

**GALETTES COSTE**

*Rondes et Carrées*

MARQUE « LE BÉBÉ »


## *Petite Gazette*

Variations Atmosphériques du 21 novembre

Thermomètre. — 7 heures du matin + 10 6 à midi 12 5 + à 6 heures du soir + 12 Maxima + 14 Minima + 9.

Baromètre. — 7 heures du matin. 758 mm. à midi, 760 mm. 6 heures du soir. 758 mm.

Dans la matinée. Nord-Est.

Dans l'après-midi. id.

Etat du ciel : le matin, Couvert. l'après-midi, id.

### Au départ

M. Jacomet, procureur général près la Cour d'appel de Bastia, est parti hier soir par le paquebot de Marseille, se rendant à Paris.

### Nouvelles judiciaires

Après clôture des opérations de l'examen professionnel pour l'entrée dans la magistrature, 41 candidats ont été déclarés admissibles.

Parmi les admissibles nous relevons avec plaisir les noms de MM. les avocats Franceschi, Mariani et Mattei Fernand.

Nous adressons à tous trois nos chaleureuses félicitations, mais particulièrement à notre excellent confrère M. Fernand Mattei, bien connu des lecteurs de ce journal.

### Obsèques

Hier, à deux heures de relevée, une foule de parents et d'amis accompagnaient jusqu'à l'église Sainte-Marie le convoi funèbre de Mme Marie-Dominique Servetto née Buzzaleuppo, décédée à l'âge de soixante-dix-sept ans. Son mari, notre sympathique confrère M. Crucien Servetto, et ses enfants, ont reçu, en cette pénible circonstance, de nombreuses marques de sympathie qui doivent avoir contribué à alléger un peu leur légitime douleur pour la grande perte qu'ils viennent de faire.

Après l'absoute, l'inhumation a été faite dans le caveau de la famille.

Nous adressons à M. Crucien Servetto, à ses fils, aux familles Amadei et Passalacqua toutes nos condoléances.

### Service pénitentiaire

Ont été nommés surveillants militaires de 3e classe des établissements pénitentiaires de la Guyane, MM. Bertolini, soldat au 10e colonial ; Pietri, caporal au 7e colonial ; Erva, ex-soldat au 22e colonial ; Grimaldi, ex-soldat au 22e colonial ; Trumeni ex-soldat au 8e colonial ; Santelli, soldat au bat. de l'Afrique Orientale.

### Feu de cheminée

Un feu de cheminée s'est déclaré hier au soir au n° 5 du boulevard Saint-Angelo, dans l'appartement occupé par M. G.

Le feu a été éteint au bout d'un quart d'heure de travail sans occasionner de dégâts.

### Ministère des finances

M. Padovani, rédacteur principal de 3e classe au ministère des finances, est élevé à la 2e classe de son grade.

### Avis

*Le Docteur PARAVICINI* a l'honneur de prévenir le public qu'il vient de rouvrir son cabinet médical à Bastia, Place Saint-Nicolas, 9, (2e étage).

Consultations tous les jours de 2 heures à 5 heures, (dimanche excepté).

### Au Port

*Entrées :*

— Brick-goélette italien « Tre Fratelli, » cap. Rosa, de Livourne.

— Vap. « Golo, » cap. Carriès, venant de Livourne.

— Vap. « Iberia, » cap. Fraissinet, venant de Marseille.

*Sorties :*

— Vap. « Corsica, » cap. Francioni, parti pour Saint-Florent.

— Balancelle italienne « Cellina, » cap. Puccinelli, partie pour Cagliari.

— Sutter « Gemma, » cap. Bertucelli, parti pour Solenzara.

— Vap. « Golo, » cap. Carriès, parti pour Marseille.

### Prisons

M. Grisoni Jean-Baptiste, candidat militaire classé, est nommé gardien ordonnaire au pénitencier agricole de Berrouaghia.

### A vendre

Vente de meubles pour cause de départ, très urgent.

S'adresser au n° 7, au 3e étage, rue du Nouveau-Port.

### A louer

Un appartement complètement remis à neuf, composé de 9 pièces, rue de l'Opéra, numéro 18, au 2e étage.

### ETAT CIVIL

**Naissance.**

Pontinacci Catherine-Gesuarde, Dix-Is.

**Décès.**

Servetto Marie-Dominique, 78 ans, de Bastia. Poujade Marie Fleur d'Epine, 83 ans, de Piana.

**Emulsion Normale d'Huile de foie de Morue pure**

DE NORWÈGE

aux hypophosphites et glycérophosphates de chaux et de soude

préparée par

P.-A. QUILICI

Pharmacien Chimiste

*10, Boulevard du Palais, BASTIA*

La meilleure des préparations pouvant remplacer l'huile de foie de morue dont elle possède toutes les propriétés bienfaisantes sans en avoir les inconvénients, cette émulsion est facilement digérée et, à cause de son goût agréable, elle est acceptée et même demandée par les enfants.


# DERNIÈRES NOUVELLES

**Service télégraphique spécial du *Petit Bastiais***

00649

### JOURNÉE DE PARIS

19 nov. — 21 nov.

Rentes 3 0/0 ancien . 97.25 — 97.40

— 3 0/0 amortis. . 97.25 — 99.40

ex-coupon

## Conseil des Ministres

Paris, 21 novembre.

Les Ministres et Sous-secrétaires d'Etat se réuniront demain, en Conseil, à l'Elysée, sous la présidence de M. Fallières.

## DEUX DUELS

**RENCONTRE**

***de Caste lan-de Lestang***

Paris, 20 novembre.

A la suite d'une discussion survenue pour des motifs d'ordre particuliers le comte Raymond de Castellane s'est rencontré ce matin, au parc des Princes, avec le comte de Lestang.

L'arme choisie était l'épée de combat

A la cinquième reprise, le comte de Castellane, revenant à la parade, blessa son adversaire à l'avant-bras droit, le mettant ainsi dans un état d'infériorité manifeste.

Les adversaires ne se sont pas réconciliés

**RENCONTRE**

***Casella-Harnold***

Paris, 21 novembre.

Une deuxième rencontre à l'épée a eu lieu entre deux hommes de lettres, MM. Georges Casella et Jean Marnold, à la suite d'une polémique de presse.

M. Jean Marnold a reçu au poignet une légère blessure qui mit fin au combat.

## Conseil de Cabinet

Paris, 21 novembre.

Les Ministres et Sous-secrétaires d'Etat se sont réunis, ce matin, en Conseil de Cabinet, au ministère de l'Intérieur, sous la présidence de M. Briand.

*Les Projets de M. Briand*

Le Conseil examine différents projets qui seront soumis aux Chambres conformément aux engagements pris par le Gouvernement dans sa déclaration ministérielle.

La plupart de ces projets ont principalement pour objet de réprimer les exactions au sabotage et les actes de sabotage.

*La Loi de 1845*

M. Briand fait également part à ses collègues dans quel sens il compte modifier la loi de 1845 en vue d'assurer la marche régulière et la sécurité des convois.

*Le Procédure de conciliation*

Le Président du Conseil insiste sur la création d'une législation à établir en vue de créer un terrain de conciliation en cas de grève entre les cheminots et les compagnies de chemin de fer.

Quand on sait quel sera la procédure d'arbitrage qu'il compte mettre en vigueur pour interdire les grèves des agents des voies ferrées;

Le Conseil est d'accord avec M. Briand sur le premier projet.

Les ministres continueront à étudier les autres projets, à chaque réunion du Cabinet.

*Affaires courantes*

Le Conseil s'est ensuite occupé de l'expédition des affaires courantes.

## EN BELGIQUE

***LA SANTÉ de la Reine des Belges***

Bruxelles, 21 novembre.

Dans l'entourage royal on montre quelques inquiétudes au sujet de l'état de santé de la jeune reine de Belgique.

Sa Majesté est atteinte d'une grippe des plus aiguës qui la force à garder la chambre, depuis quelques jours.

## Mouvement administratif

Paris, 21 novembre.

Plusieurs journaux prétendent que le mouvement administratif, annoncé depuis quelques jours, sera soumis demain à la signature du Président de la République.

On assure même que M. Mouflé, préfet de la Savoie, sera appelé à la préfecture de la Somme.

## L'Affaire Rochette devant la Commission d'enquête

## LES COMMENTAIRES DE LA PRESSE

***Le Matin* mis en cause**

Paris, 21 novembre.

L'enquête menée autour des motifs qui ont occasionné l'arrestation du financier Rochette et sur laquelle la confrontation de MM. Clémenceau et Lépine jette un jour nouveau, fait l'objet des commentaires toujours plus vifs de la presse toute entière.

D'une façon générale le préfet de police a une mauvaise presse. Les journaux relèvent, plus ou moins vivement, selon leurs nuances, les déclarations erronées faites précédemment, et les chiffres également erronés fournis sur les affaires brassées par Rochette.

Au cours de cette séance mémorable, le préfet de police s'est contredit à différentes reprises et a essayé d'opérer une diversion en prononçant une sorte de réquisitoire contre ses collaborateurs.

Cette attitude s'est tournée contre lui, car le Préfet de police s'est trouvé pris entre les déclarations de son ancien chef et ses propres dépositions.

Ce qui a surtout donné aux membres de la Commission d'enquête, l'impression que le préfet de police avait voulu esquiver les questions posées, c'est qu'il a cherché à égarer le débat en invoquant l'autorité de la chose jugée.

Dans la matinée le bruit a couru avec une persistance soutenue que demain, devant la commission d'enquête, M. Clémenceau mettrait en cause le journal *Le Matin*.

On s'attend à des incidents très vifs.

## EN ANGLETERRE

## L'AFFAIRE CRIPPEN

***La Grâce est rejetée***

Paris, 21 novembre.

Les nombreuses pétitions adressées à S. M. Georges V, relativement à la grâce du dentiste Crippen, n'ont pas donné le résultat qu'en attendaient les promoteurs.

La grâce de l'assassin de la Belle Elmore a été définitivement rejetée.

Le dentiste Crippen sera pendu mercredi matin.

## EN RUSSIE

## LA MORT DE TOLSTOI

***Autour des Obsèques***

Paris, 21 novembre.

Des télégrammes de Saint-Pétersbourg annoncent que le Saint Synode a invité tous les orthodoxes à ne pas assister aux obsèques du comte Tolstoï, dans le cas où des services religieux seraient célébrés.

Ne voulant pas que la nouvelle s'ébruite, le Préfet de Saint-Pétersbourg a défendu aux journaux de mentionner cette défense du Saint-Synode.

L'excommunication prononcée par le Saint Synode pourrait donner lieu à des manifestations sanglantes à l'occasion des obsèques de l'illustre écrivain.

## LE PARLEMENT

### Chambre des Députés

*Présidence de M. BRISSON*

La séance est ouverte à 2 h. 15.

L'un des secrétaires donne lecture du procès-verbal de la dernière séance, qui est adopté.

***Recherches scientifiques***

A l'ouverture de la séance, le président annonce qu'il va être procédé au scrutin pour la nomination d'un membre du conseil de la caisse des Recherches scientifiques.

Conformément à l'article 89 du règlement, il a été procédé, pendant la séance publique, dans le salon voisin de la salle des séances, à ce scrutin, qui a été ouvert à 2 heures et demie et fermé à 3 heures et demie.

***Convention d'arbitrage***

L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi portant approbation de la convention d'arbitrage relative à l'île Clipperton, entre la France et le Mexique, signée à Mexico le 2 mars 1909.

Les conclusions du rapport de M. Albert Métin sont mises aux voix et adoptées.

## LE BUDGET

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi portant fixation du budget général de l'exercice 1911.

***Ministère des Finances***

La discussion s'ouvre sur le budget du Ministère des Finances.

M. Bedouce

député socialiste unifié de la Haute-Garonne, qui est le premier orateur inscrit pour la discussion générale, monte à la tribune.

L'orateur profite de cette circonstance pour se livrer à de vives attaques contre le Cabinet.

Il critique, en outre, très sévèrement, plusieurs articles du budget des finances.

M. Mistral

qui lui succède à la tribune, parle longuement sur les principaux articles des dépenses qu'il trouve exagérés.

M. Marcel Sembat

député socialiste unifié du 18e arrondissement de Paris, monte ensuite à la tribune.

Après quelques attaques contre le Cabinet, l'orateur déclare que les traitements d'un grand nombre de fonctionnaires du ministère des finances sont trop élevés, et qu'il importe de les réduire d'une façon sérieuse.

Après un vif débat entre le député de Paris et M. Massé, rapporteur du budget, la suite de la discussion est renvoyée à demain.

## Interpellation Ceccaldi

La Chambre fixe à demain la discussion de l'interpellation de M. Ceccaldi, député de Vervins, sur la mise en disponibilité du préfet de l'Aisne.

La séance est ensuite levée.

## AVIS DE DÉCÈS

Mademoiselle Thérèse Nicolini ;

A la douleur de faire part à ses parents, amis et connaissances de la perte cruelle qu'elle vient d'éprouver en la personne de sa sœur

MADEMOISELLE ROSE NICOLINI

et les prie d'assister à son enterrement qui aura lieu aujourd'hui mardi, à 3 heures de relevée.

On se réunira à la maison mortuaire, 18, boulevard Paoli.

Le présent avis tient lieu de lettre de faire part.


**A LA VILLE DE NICE**

*14, Boulevard Paoli, BASTIA*

CORSETS SUR MESURE ET RÉPARATIONS

MADAME ROUBERT a l'honneur de prévenir sa nombreuse clientèle qu'elle vient de recevoir un grand assortiment de Corsets tout faits, de coupe parfaite et de solidité incontestable, à des prix exceptionnels de bon marché.

Comme toujours, elle se charge de la mise à la mesure des corsets nécessitant quelques retouches, sans que le prix de vente soit augmenté.

MADAME ROUBERT tient également un grand choix de *peignoirs, chemisettes, costumes, pantalons, tabliers* pour femmes et enfants, *jupons* blancs et couleurs, *jupes, rubans*, et toutes fournitures pour Corsets, à des prix défiant toute concurrence.

Grand assortiment de *lingerie hygiénique* mensuelle pour dames.

**Agence Bastiaise**

de Factage et Camionage

*Directeur : JEAN CONTINI*

Membre de la *Vélocité*, Société internationale pour le transport des bagages

Renseignements et Dépôts de bagages. Service de Colis, Bagages et Déménagements entre la gare, bateaux, hôtels et domicile.

EXPÉDITIONS ET TRANSIT POUR TOUTES DESTINATIONS

Tarif : Colis ordinaire, 0,60 ; Petits colis, 0,30.

N. B. — L'Agence Bastiaise se charge, à titre gracieux, de la location des appartements qui lui seront signalés.

*Entreprise générale de Déménagements et Transports pour tous pays.*

**Dépôt de Cadres pour mobiliers** ou toutes dimensions en location ou à forfait

EMBALLAGES

*Garde-meubles publics*

TRANSPORT DE PIANOS

DÉMÉNAGEMENTS par voie de mer, de terre et voie ferrée.

Maisons correspondantes dans toutes les villes.

Personnel exclusivement composé d'ouvriers expérimentés et de confiance.

Pour tous renseignements s'adresser au bureau de l'Agence Bastiaise, 6, rue de la Gare, Bastia (Corse).

**LA HERNIE**

Hernieux vous serez soulagés par le port de l'appareil VIGUIER

Spécialiste-herniaire

Adressez-vous à :

BASTIA, Hôtel Croix de Malte, 20, 21, 22, 23 nov.

ALERIA, chez M. Rinieri, 24, 25, 26 novembre.

ROGLIANO, Hôtel Deglovanni, le 27 novembre.

*(Bas à varices et Ceintures pour Dames sur mesures).*

Maison de vente : 5, rue Garnier, Nice.

Très prochainement

*Ouverture*

des Ateliers de Photographie

**J. MORETTI**

*Successeur de Paccioni*

Boulevard Saint-Angelo en face le Petit Lycée près du Palais de Justice

BASTIA

**MESDAMES**

**Tuilerie et Briqueterie**

MÉCANIQUES

USINES à FRANCARDO

F. CHARDON et Cie

**Tuiles plates et rondes** étendant à la gelée et à l'air salin

**Briques creuses**, pleines et pressées

**Briques à plancher pour fers à I**

**Cairons et Murettes**, grandes briques creuses de 0,30 × 0,15 × 0,15 m. 0,40 × 0,20 × 0,35, spécialement recommandées pour constructions rapides et économiques.

Fabrique de **Carreaux en ciment comprimé**, uni et à dessins, pour carrelages décoratifs et à bon marché des vestibules, appartements, magasins, églises, etc.

*Envoi sur demande d'échantillons et prix*

**FOUR A CHAUX GRASSE SUPÉRIEURE**

**SCIERIE MÉCANIQUE de Bois**

Planches, Madriers, Chevrons, Lattes, Lattes

**Grands Entrepôts de CHAUX Hydrauliques, CIMENTS, PLATRES**

**TUILES et Briques de toutes catégories.**

Exc. Fleuk, Tuyaux, Conduites

**Matériaux de construction**

de toutes sortes

Prix et qualité défiant toute concurrence

Magasins : { Bastia, 2, Avenue Carnot. de vente : { Corte, Nouvelle Traverse.

Un ingénieur fournira tous renseignements techniques sur le choix et la mise en œuvre des matériaux.

RHUM
FOX-LAND
Grande Marque

55 fûts vides à vendre de 250 à 260 litres.
S'adresser : 28, Bd de Riquier, à Nice.

MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION
Chaux hydrauliques et Ciments, marques de Villeneuve et La Porge du Teil. — Plâtres gris et blanc. Carreaux-Mosaïques ou ciment. — Briques plates et rondes. — Carreaux. — Tomettes — Poterie en poterie et en grès.
FERS A PLANCHER I
Fers en barres : Plats, Ronds, Carrés, Fil de fer, Ressorts artificiels.
TUYAUX EN FONTE, EN GRÈS
Appareils Sanitaires
Charles CLÉMENT & Cie,
Entrepôts aux Magasins Généraux à Boulevard de Cardo, 1

MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION
JOSEPH LUCCHETTI
45, Boulevard Paoli, BASTIA
Tuiles et Briques de Marseille
reconnues supérieures dans le Monde entier
CHAUX éminemment hydraulique
CIMENTS Portland, Roquefort et Valentine
PLATRES Blancs, Rouges et Gris
FERS I à planchers et PLATS, ronds ou carrés
FONTES — PLOMB — ZINC feuilles, tuyaux et gouttières
Seul dépositaire des carreaux mosaïques en ciment de la Maison LANIER de Salon, incomparables par leur coloris et dureté.
A NOTER. — La Maison remplace gratuitement les carreaux usés avant 20 ans. Aucune autre ne peut donner ces garanties.
Tapisserie et Vitres
Vernis — Couleurs et Pinceaux
Bois de Construction — Planches et MENUISERIE
Accessoires de portes et fenêtres — OUTILS
Appareils inodores de tous systèmes
MARBRERIE — MARCHES, DALLES ET EVIERS EN PIERRE DE BRANDO
Prix de Réclame
Plans et Devis à titre absolument gracieux

Maison L.-N. MATTEI
Champagnes des Marques Bon Marché

| | |
|---|---|
| Comte Laroche, carte noire. | 2.00 la bout. |
| Gardey carte bleue . . . | 3.00 id. |
| Marcounay . . . . . | 3.25 id. |
| Léon Chandon, carte perle . | 3.50 id. |
| Comte Fotcher, carte bleue . | 4.00 id. |
| Léon Chandon, carte bleue . | 4.50 id. |
| Théophile Roeder. . . . | 5.00 id. |
| Moët et Chandon, carte bleue | 5.50 id. |
| Louis Roederer. . . . . | 8.50 id. |

N. B. — Par panier de 12 bouteilles on fera une réduction de prix

Cedratine
LA PLUS EXQUISE
LA PLUS DÉLICIEUSE
LIQUEUR
DE MARQUE
Mme L. N. MATTEI
à Bastia (Corse)

MALADIES DE LA FEMME
LE RETOUR D'AGE
JOUVENCE de l'Abbé Soury
BIEN EXIGER LA VÉRITABLE JOUVENCE DE L'ABBÉ SOURY
Exiger le nom et l'adresse

Pour faire de bons placements
Journal Financier Français
10, Place du Havre, 10
PARIS

LE GUIDE DES CONVENANCES
Par LISELOTTE
1 FR. 45
La GUIDE des CONVERSATIONS

Le Directeur-Gérant
J. B. OLLAGNIER.
Imprimerie Ollagnier.

Café Express — GRAND BAR SOAVI — Chocolat Express

PROCHAINS TIRAGES
25 novembre
1er, 5, 10, 15, 20, 22, 25, 27 décembre
Un bon Conseil doit toujours être suivi !
DES MILLIERS DE LOTS ET DES MILLIONS DE FRANCS
à gagner
à encaisser

| | | |
|---|---|---|
| 5 Gros Lots de | UN MILLION | |
| 15 | 600.000 | Francs. |
| 20 | 500.000 | — |
| 20 | 300.000 | — |
| 15 | 250.000 | — |
| 50 | 200.000 | — |
| 70 | 150.000 | — |
| 430 | 100.000 | — |
| 10 Lots de 75.000 Francs | 1500 Lots de 5.000 | Francs |
| 195 — 50.000 | — 195 — 3.000 | — |
| 45 — 30.000 | — 60 — 2.500 | — |
| 230 — 25.000 | — 865 — 2.000 | — |
| 60 — 20.000 | — 65 — 1.500 | — |
| 815 — 10.000 | — 180 — 1.250 | — |
| 90 — 6.000 | — 21.855 — 1.000 | — |
| etc., etc., etc. | 42.205 LOTS | |

UN TIRAGE en moyenne tous les trois jours.
Contre 5 francs, on reçoit 100 NUMEROS de Titres et l'on participe aux prochains Tirages.
La Prévoyance Mobilière, 5, Rue de Chantilly, Paris (9e)

Maux de Dents guéris radicalement par Boulettes Dentaires
Dr A. FOURNEAUD, Pharmacien, à Périgueux
Dépôt : Pharmacie Luigi à Bastia, Rue Fontaine-Vieille, Pharmacie à l'Ile-Rousse, Rue

N'ALLEZ PAS EN CORSE SANS L'INDICATEUR OFFICIEL DE CORSE QUI INDIQUE TOUT POUR 40 Cts
Revue périodique régionale, paraît le 1er Juin. Prime : 50 cent. — Abonnement d'un An : 1 fr. 50.
A. CLAVEL, Editeur, 43, rue St-Lazare, PARIS.

Quiconque possède 5 ARES DE TERRE a intérêt et profit à lire
LA VIE A LA CAMPAGNE
LA REVUE PRATIQUE AVANT TOUT
Des TRAVAUX, Des PRODUITS, Des PLAISIRS de la Campagne
En Vente Partout et chez HACHETTE et Cie, PARIS
Essai d'un Trimestre : 1 fr. 25



TRENTE-SIXIÈME ANNÉE. — N° 323 — MERCREDI 23 NOVEMBRE 1910

# Le Petit Bastiais

5 CENTIMES — JOURNAL QUOTIDIEN — 5 CENTIMES

Rédaction & Administration : 8, Boulevard du Palais, Bastia
J.-B. OLLAGNIER, Directeur
Les annonces sont payables d'avance et reçues aux Bureaux du Journal.
Faits divers 1 fr. — Réclames (3e page), 0.75 — Divers, 0.30 — Judiciaires, 0.25

ABONNEMENT (Payable d'avance)

| | un an | 6 mois | 3 mois |
|---|---|---|---|
| CORSE..... | 20 fr. | 10 fr. | 5 fr. |
| AUTRES DÉPART. | 22 » | 12 » | 6 » |

UNION POSTALE, ET AUTRES PAYS : le port en sus.
On ne répond pas des manuscrits déposés.


LE CALENDRIER
Soleil : (heure nationale)
Lever, 6 h. 33 m. — Coucher, 4 h. 03 m.
Dernier quart., le 28 — Nouv. Lune, le 1er
Fête d'Aujourd'hui : Sainte Clément
Fête de Demain : Saint Jean de la Croix.

22 NOVEMBRE

## APRÈS L'ENTREVUE DE POTSDAM

Le monde diplomatique s'est ému du long séjour effectué par le Tsar en Allemagne et de l'entrevue de Potsdam qui en a été l'apothéose. Une question angoissante s'est présentée à l'esprit de tous les patriotes de France : la Russie chercherait-elle à rompre son alliance avec la France ? Se préparerait-elle à entrer dans la combinaison adverse de la Triple-Alliance ?

Il faut reconnaître que l'empereur allemand s'est appliqué à justifier ces craintes par l'apparat, l'allure théâtrale d'un défi qu'il a voulu donner à cette entrevue. Mais que nous aurions tort de tomber dans ce piège ! Ne savons-nous pas que Guillaume II prend, toutes les fois qu'il en trouve l'occasion, un malin plaisir à ces rodomontades destinées avant tout à faire impression.

Divers indices nous font entendre clairement que si l'empereur allemand verrait avec plaisir la Russie s'éloigner de la France, le tsar n'est nullement dans les mêmes dispositions d'esprit. C'est ainsi que Guillaume II, pour que nul ne put se méprendre sur le caractère diplomatique de l'entrevue de Potsdam, avait manifesté le désir de « connaître » le nouveau ministre des affaires étrangères russes. Le protocole exige que les premières visites soient réservées aux alliés ; quel bon tour à jouer à la France et à l'Angleterre, si M. Sasonoff avait pu se rendre à Potsdam avant d'aller à Paris et à Londres !

Le tsar et le diplomate russe n'ont pas voulu se prêter à cette combinaison, montrant bien par là leur désir de ne point mécontenter ni la France ni l'Angleterre. M. Sasonoff est bien allé à Potsdam, mais c'est en qualité de simple intérimaire ; dès qu'il sera nommé officiellement ministre des Affaires étrangères, il viendra à Paris... La diplomatie a de ces susceptibilités qui excellent à sauver des situations difficiles.

Autre indice. Le Kaiser avait fait apprêter à Potsdam un dîner de gala où étaient invités le ban et l'arrière ban de la diplomatie et des cours. Il devait lui même y prendre la parole, en un toast enthousiaste où il aurait accablé son bien-aimé cousin de protestations d'amitié ; le cousin tsar n'aurait pas pu moins faire que de répondre dans les mêmes termes, et le lendemain, la presse officieuse allemande proclamait la Russie et l'Allemagne « amies et alliées. » Ce n'est pas plus malin que cela.

Là encore, Guillaume en fut pour ses frais : la diplomatie russe demanda et obtint que l'entrevue conservât son caractère d'intimité familiale et qu'aucun toast n'y fut prononcé.

Si nous ajoutons à tout ceci les déclarations de la presse officieuse russe, qui s'est appliquée à dissiper tout malentendu sur la signification des fêtes de Potsdam, nous arrivons à cette conclusion qu'il n'y a absolument rien de changé dans les relations internationales. La Russie demeure l'alliée fidèle de la France, elle respecters les engagements qui l'unissent à l'Angleterre. Mais cela n'implique nullement que le tsar doive rompre ses relations de famille avec Guillaume II, non plus que la Russie doive s'abstenir de traiter à l'amiable avec l'Allemagne toutes les questions où leurs intérêts communs sont engagés.

C'est bien là le sens de la déclaration quasi officielle qui a été faite par un membre du gouvernement russe à un grand journal parisien :

« Nous sommes, a-t-il dit, des alliés loyaux et sûrs, que l'on a toujours trouvés et que l'on trouvera toujours prêts à remplir leurs engagements écrits, ainsi que les engagements qui, pour n'être pas formulés, résultent simplement du fait que la France et la Russie sont liées par la communauté des intérêts et des sentiments.

» Le tsar est plus que personne un partisan de la triple-entente, mais il est aussi un ami fervent de la paix, et il fera tout ce qui est en son pouvoir pour écarter une conflagration possible de l'Europe. »

Il y a quelques mois, une crise aigue dans les Balkans a failli mettre aux prises l'Europe orientale ; aujourd'hui, le conflit paraît apaisé, mais les Balkans demeurent le foyer en ignition que la moindre étincelle peut rallumer. Il y a là une conflagration d'intérêts toujours possible, et le moindre malentendu peut être la cause d'un malheur. On a pensé, à Berlin comme à Saint-Pétersbourg, qu'il valait mieux s'appliquer à restreindre ces causes de malentendus. Nous aurions bien mauvaise grâce, pour notre part, à être d'un avis contraire.

L'entrevue de Potsdam ne peut avoir pour résultat que de défendre dans la paix les intérêts de la Russie et de l'Allemagne, et d'aider, par voie de conséquence, la France et l'Angleterre à défendre les leurs. Elle a surtout pour but de rendre plus faciles les multiples pourparlers que les affaires d'Orient et d'Asie vont exiger, et dans lesquels l'Allemagne ne manquera pas d'être mêlée.

Si l'entente franco-allemande à propos du Maroc avait existé trois ans plus tôt, nous n'aurions pas connu toutes les difficultés qui ont précédé et suivi Algésiras. Or, la Russie se trouvait, à l'heure actuelle, à propos des Balkans, dans le même cas que nous à propos du Maroc. Par une entente loyale, amicale même, elle s'est assuré la non-hostilité de l'Allemagne. Nous qui avons tout à gagner à ce que la paix règne en Europe, nous ne pouvons que nous réjouir de l'entrevue de Postdam, et faire des vœux pour qu'elle aboutisse à un résultat pacifique, à une réelle détente des relations internationales.

C. des CORDELIERS.

## Propos d'actualité

*Bravo, les Jeunes !*

*Les jeunes députés, — il faut entendre par là les nouveaux élus, car quelques uns ont déjà dépassé la soixantaine — viennent de prendre la plus surprenante des initiatives : ils veulent travailler ! Constitués en groupe d'environ deux cents membres, appartenant à tous les partis républicains, ils ont commencé par protester contre l'abondance excessive de l'éloquence parlementaire et ils ont décidé de rechercher et de faire adopter une méthode de travail qui permit effectivement de travailler.*

*Nos électeurs, disent-ils, nous ont envoyé ici pour faire des réformes et non pour faire des discours. Or, depuis le mois de mai dernier, il a été tenu une quarantaine de séances, pendant lesquelles on a voté tout juste deux ou trois petits projets insignifiants. Par contre, on a discuté trois ou quatre fois sur la politique générale, et encore sur l'affaire Rochette, sur la grève des chemins de fer, sur les inondations de la Seine, etc. Plus de cinquante interpellations ont été déposées, on a compté près de deux cents discours de plus d'une heure.*

*Les jeunes députés, d'abord surpris se sont insurgés, maintenant ils se fâchent. « Bravo, les Jeunes ! »*

*Un autre parlementaire, un ancien celui-là, est venu à la rescousse : c'est M. Beauquier, député du Doubs. Il vient de demander tout simplement la modification du Règlement de la Chambre, par un petit article en ces termes :*

*« Chaque orateur, à l'exception des ministres, ne devra occuper la tribune que pendant une demi-heure. Cette restriction ne pourra être suspendue que par une demande signée de trente députés.*

*» Il ne pourra être déposé, à propos du budget, aucune interpellation ni aucune question, fut-elle connexe.*

*» Les débats sur une interpellation ne pourront jamais se prolonger au delà d'une séance. Dans la discussion des ordres du jour présentés sur n'importe quelle question, l'orateur ne pourra occuper la tribune pendant plus d'un quart d'heure. »*

*Un quart d'heure ! M. Jaurès n'en réellement impossible de prononcer un bon discours en moins de trois heures. D'ailleurs, on ne voit guère comment M. Brisson s'y prendra t pour couper la parole à un orateur exactement au bout de quinze ou de trente minutes, cet orateur fût-il au beau milieu d'une de ses plus belles périodes oratoires !*

*— Eh quoi ! répondra-t-il, vous avez inscrit sur le fronton de ce temple, le mot Liberté, et nous n'aurions pas même la liberté de la parole ?*

*Et l'hémicycle retentirait de mots à la Mirabeau : « Nous sommes ici par la volonté du peuple, etc... » Ce serait un joli chahut !*

*Ne craignez-vous pas, ô jeunes députés, et vous aussi, M. Beauquier, qu'à vouloir réduire l'éloquence parlementaire, vous ne réussissiez qu'à l'amplifier encore davantage ?*

**A. Capello.**

## Peint par lui-même

Les *Annales* reproduisent une curieuse lettre de M. Briand, écrite à l'un de ses collègues, et dans laquelle il définit ses procédés oratoires :

« Je suis pour l'*improvisation de la forme*. Après avoir mûrement réfléchi au sujet que je me propose de traiter ou qui m'est imposé par les événements, après avoir pesé le pour et le contre des arguments susceptibles de le faire valoir, après les avoir contrôlés dans des conversations avec des amis politiques, je m'efforce, en montant à la tribune, de garder mon cerveau libre de toute préoccupation de forme et je m'abandonne à l'improvisation. J'ai toujours considéré la préparation de la forme comme un esclavage pour l'esprit qui, embarrassé par le souci de maintenir la perfection littéraire du discours, n'a plus la liberté d'emprunter au milieu les arguments qu'il n'avait pas été possible de prévoir dans la préparation du cabinet, ceux qui surgissent de la discussion même et qui sont le plus souvent décisifs.

» Pour moi, un discours n'est pas une

---

69 FEUILLETON DU PETIT BASTIAIS

## LES OUVRIÈRES DE PARIS

par PIERRE DECOURCELLE

DEUXIÈME PARTIE

II

PARTIE DE CAMPAGNE

Un soir, l'enfant avait été baptisée Suzanne ; c'est sous ce nom qu'elle avait grandi et que chacun la connaissait dans la maison et le voisinage. Cependant, Françoise Beaudouin, en recueillant la nourrissonne de la pauvre Madeleine, n'avait pas voulu usurper le droit non du père. Mais, en même temps, dans la générosité native de son cœur de plébéienne, elle n'était refusée à humilier la pauvrette en lui révélant qu'elle ne l'avait recueillie et élevée que par un pur sentiment de charité. L'ouvrière avait trouvé l'expédient le « vrai », comme elle disait dans son langage de Parisienne, qui, sans blesser sa conscience, donnait à l'enfant, la malheureuse souvent funeste des désheurés que ne savent à la charge d'une étrangère. La mère de Raoul avait imaginé une histoire assez simple, d'après laquelle Suzanne était sa nièce, c'est-à-dire la fille d'un Beaudouin (Jean-Chrysostôme), établi avec sa femme aux colonies en 881. Suzanne appelait donc Françoise « ma tante » et Roure « mon cousin ». Dès que la gamine avait été en âge de manier une aiguille et des ciseaux, elle avait manifesté le désir arbeit « d'aider tantine », et celle-ci, ravie de cette bonne volonté, lui mettait consciencieusement de côté ses rognures d'étoffes, pour que la mignonne ouvrière s'exerçât, en s'amusant, à confectionner les toilettes d'une imposante poupée trouvée dans son soulier, une nuit de Noël. Elle prenait si gentiment sa tâche au sérieux que les voisines s'écriaient, en la voyant si appliquée :

— Cela fera une bonne ouvrière plus tard !

Si agréablement chatouillée qu'elle fût dans son amour-propre, Françoise ne voulait pourtant pas que sa nièce fût couturière.

Le métier devenait très ingrat et très dur ; les grands magasins et les maisons de confection absorbant les pratiques ordinaires, payaient la main-d'œuvre de moins en moins cher, et pour gagner encore à peu près sa vie, il fallait être, comme Françoise, une véritable artiste, et avoir un se faire une clientèle fidèle et une sorte de spécialité. C'était dommage ! La petite semblait mer veilleusement douée pour seconder sa tante, et même lui succéder un jour. Mais quand la mère de Raoul avait amené une idée dans sa tête, il était presque impossible de l'en arracher. Cela ne l'avait pas empêchée d'apprendre à la fillette à faire ses *costumes elle même, bonne dont celle-ci s'acquittait avec beaucoup de goût.*

Pourtant il fallait bien lui donner un métier. Puisqu'elle montrait déjà une remarquable dextérité manuelle, il n'y avait qu'à profiter de ses heureuses dispositions. Si elle ne devait pas être couturière, rien ne l'empêchait de devenir modiste. Françoise l'avait confiée à une de ses amies, Mme Dutilleul, qui venait d'ouvrir un petit magasin dans le haut de la rue Lafayette, près du canal Saint Martin. L'apprentie, servie par ses dons naturels et son amour du travail, était devenue vite une excellente ouvrière ; mais, lour de vouloir tirer un gain immédiat de cette habileté, Françoise, qui, très méticuleusement, rechercha sans cesse la perfection de l'ouvrage, se montrait ambitieuse à l'égard de sa nièce.

— Ce n'est certainement pas mal, ce que tu fais, lui disait-elle, mais je tiens à ce que tu deviennes encore plus adroite, plus forte. On n'en sait jamais assez !

Suzanne prote-tait de son désir de mettre à profit de son mieux les leçons de sa patronne, mais Françoise répliquait, en hochant la tête :

Mme Dutilleul est comme moi, ma chérie, elle est de son temps, et n'a pu la montrer que ce qu'elle avait appris... Aujourd'hui, il y a d'autres tours de main à acquérir !... Il faut un chic, un raffinement qui lui seraient d'ailleurs inutiles dans sa boutique du Canal, et qu'elle ne pourrait par l'*Il faut que tu entres dans une grande maison.*

La digne femme, malgré ses craintes en se souvenant des dangers courus autrefois par elle dans ces immenses ateliers parisiens, n'avait pas voulu que sa nièce fût en droit de l'accuser plus tard d'avoir entravé son avenir, et d'accord avec Mme Dutilleul, elle lui avait cherché une place plus importante.

— En somme, songeait Mme Beaudouin pour se rassurer, il règle toujours moins d'hommes à l'intérieur des maisons de modes que dans la couture... Et puis, Suzanne est honnête comme pas une... Si on l'attaquait, elle saurait se défendre ! Un danger, entre autres, aurait pu être à redouter : le trajet du matin et du soir pour aller à la besogne et en revenir. Mais il était aisé d'obvier à cet inconvénient. Une confectionneuse qui demeurait dans l'aile droite du vaste immeuble de la rue du Temple, Mme Mailloche, avait sa fille Gabrielle employée rue de la Paix, chez Chevrillot, le grand tailleur pour dames qui était le rival d'Alb rt Varenne. Adèle Beaucornet, la fille du cocher de fiacre qui logeait à l'étage supérieur, était, elle aussi, occupée dans la même maison que Gabrielle. Les trois jeunes filles partiraient ensemble et reviendraient de même. A deux, on se défend mieux que tout seule ; à trois, on ne doit rien avoir à redouter. Gabrielle et Adèle attendraient Suzanne à la porte de son atelier, ou réciproquement.

Dans la courbe distance qui séparait les deux maisons, les rues, à cette heure-là, étaient remplies d'ouvrières dont la présence écartait tout péril. Quelques veilles contrariaient peut-être de tran-tran... On se pouvait émettre la prétention de tout prévoir ! Quant à Françoise Beaudouin, elle travaillait toujours sans être parvenue à s'enrichir. Son fils, Henri, entraîné par ses « oûts vers les métiers d'art, était entré en apprentissage, de bonne heure, chez un céramiste. Il y gagnait déjà de bonnes journées, mais un jeune homme, surtout lorsqu'il exerce une profession un peu plus relevée que celle d'un ouvrier ordinaire, est tenu à plus de dépenses. Aussi, Suzanne, en obéissant à sa tante, outre le désir de se faire une position qui assurerait plus tard son indépendance, nourrissait-elle la pensée intime de venir un jour en aide à la vaillante créature qui l'avait élevée, lorsque celle ci se sentirait terrassée par l'âge et l'excès de travail. La fille de la duchesse de Rouvray et du comte de Langeville était donc entrée chez la célèbre modiste Rachel Muller. Tout d'abord, malgré son adresse, et son goût, on avait employé la jeune fille aux besognes réservées aux débutantes.

...uvre littéraire, c'est un acte. Un discours n'est pas fait pour être lu, il est fait pour être entendu. La forme est secondaire ; l'effet produit, le résultat obtenu est tout. Il y a souvent aussi plus grande force de pénétration dans une phrase où, sous l'influence de l'émotion qui s'est communiquée du milieu à l'orateur, le sujet, le verbe et l'attribut s'insurgent contre les règles grammaticales, que dans certaines périodes oratoires plus parfaites au point de vue de la forme et mieux cadencées. »

## Les Primes à l'Oléiculture

Nous avons publié, dans notre Bulletin du mois d'août, le compte rendu du Congrès oléicole qui a été tenu le 26 juin, à Aix. Sur l'invitation du Syndicat national de l'oléiculture, notre Secrétaire Général fut délégué, à ce Congrès, avec la mission de soutenir le système des primes à la superficie des oliveraies, à la place des primes à la récolte proposées par l'Administration. Notre délégué fit valoir les difficultés de particuliers, en Corse, et il se rallia au vœu émis par le Syndicat du Gard et adopté à l'unanimité des membres présents, qui proposait que « les deux millions votés par le Parlement fussent répartis d'après la superficie des oliveraies de chaque département, et que ces sommes fussent ensuite distribuées aux oléiculteurs, d'après la superficie des oliveraies cultivées. »

Ce système simplifiait le travail de la répartition et l'Administration supérieure, déférant au vœu du Congrès, convia les délégués des départements oléicoles à une réunion qui a été tenue à Paris, le 1er septembre. La Corse seule ne fut pas invitée à prendre part à ces travaux, et nous avons appris, par la voie de la presse, que l'Administration supérieure de l'agriculture avait proposé, à la Commission, d'attribuer aux oléiculteurs corses 160.000 francs et de réserver ainsi 1.840.000 frs aux autres six départements oléicoles.

Nous n'insisterons pas sur l'injustice d'une pareille proposition qui n'est d'ailleurs en rapport ni avec le rendement, ni avec la superficie de nos oliveraies ; mais ignorant ce qui a été finalement décidé ainsi que les raisons qui ont pu inspirer cette mesure, nous réservons notre appréciation. Nous laisons, néanmoins, appel à nos représentants qui ne manqueront pas, nous en sommes certains, de signaler, à M. le Ministre de l'Agriculture, les inconvénients de cette mise hors la loi d'un département français et le mécontentement qu'une telle marque de défaveur a provoqué au sein de nos populations rurales.

Nous reproduisons ci-dessous un extrait de la loi de finances du budget général de l'exercice de 1911 qui maintient la mesure d'exception contre laquelle nous nous sommes élevés et qui porte à 175,000 la somme à attribuer à la Corse. »

Art. 74. — Les crédits prévus par la loi du 13 avril 1910, relatifs aux primes à la culture de l'olivier, sont répartis entre les oléiculteurs proportionnellement aux surfaces complantées en oliviers régulièrement cultivés.

Art. 75. — Sont considérées comme régulièrement cultivées les oliveraies qui reçoivent, au minimum, un labour annuel, une taille et une fumure par période quinquennale.

Les oliveraies qui ne remplissent pas les conditions de culture minima ou les conditions supplémentaires visées à l'article 78 ci-après, ou qui sont âgées de moins de 15 ans, sont exclues du bénéfice de la prime.

Les oliveraies sur lesquelles les propriétaires se refuseraient à appliquer les traitements collectifs ou les prescriptions administratives contre les parasites de l'olivier, seront également exclues du bénéfice de la prime.

Art. 76. — Sur la somme de 2 millions de francs prévus par la loi du 13 avril 1910, sont d'abord prélevées :

1° Les sommes nécessaires pour l'acquittement des frais de surveillance et de contrôle ;

2° Une somme de 175,000 francs destinée à être répartie entre les oléiculteurs de la Corse, au prorata de la surface occupée par les oliviers cultivés ;

3° Une somme pour être attribuée aux associations agricoles qui organisent des champs d'expérience ou de démonstration de la lutte contre les parasites de l'olivier.

Le montant de cette somme sera fixé annuellement par un décret contresigné par les Ministres des finances et de l'agriculture.

Art. 77. — Chaque année, avant le 31 janvier, les oléiculteurs devront déclarer à la mairie de leur commune :

1° La superficie cadastrale de leurs oliveraies closes, ayant plus de 15 ans, avec les indications du nombre total de pieds et de l'état cultural ;

2° Le nombre d'oliviers qu'ils possèdent en bordure ou isolés, avec indication de l'état cultural.

Ces déclarations resteront affichées pendant un mois à la porte de la mairie.

L'article 76 fixe la composition d'une commission départementale chargée de contrôler les déclarations des intéressés et d'assurer la répartition équitable des primes. Cette commission est constituée par le préfet, le trésorier général, le directeur des contributions directes, le directeur de l'enregistrement, le directeur des contributions indirectes, le professeur départemental d'agriculture et six membres des associations agricoles, nommés par le préfet.

Outre cette commission, il est institué aussi des commissions communales nommées par le préfet, et composées des membres de la commission communale de statistique agricole, du percepteur, et d'un ou deux oléiculteurs désignés par le préfet, sur une liste de trois présentée par le maire de la commune des déclarations des oléiculteurs.

L'article 81 indique les pénalités qu'encourront ceux qui essaieront de frauder d'une manière quelconque.

*(Bulletin du Syndicat Agricole).*

## GAZETTE DÉPARTEMENTALE

MACINAGGIO. — Dans la nuit du 16 au 18 courant des malfaiteurs restés inconnus se sont introduits dans le magasin de M. Franceschi Dominique, âgé de 47 ans et ont dérobé dans le tiroir du comptoir la somme de 85 francs.

Le tiroir n'était pas fermé à clef et les malfaiteurs, qui auraient pu se servir tout à leur aise, ont cependant laissé les bagues appartenant à la femme du propriétaire, une jumelle et un revolver.

Les malandrins ont du s'introduire dans le magasin à l'aide de fausses clefs, car on ne relève aucune trace d'effraction.

La gendarmerie de Rogliano a ouvert une enquête sur ces faits.

QUENZA. — Sont attribués à la commune de Quenza, à défaut de bureau de bienfaisance, les biens ayant appartenu à la fabrique de l'église de Quenza, et actuellement placés sous réserve des exceptions ci-dessous spécifiées et en outre, sous séquestre, la présente attribution faite sous la condition par la commune d'affecter tous les revenus ou produits des dits biens au service des secours de bienfaisance.

Sont exceptés de la présente attribution les immeubles dits Letare et Canso, situés à Sainte-Lucie de Tallano, qui ont fait retour à l'Etat.

Le paiement des dettes régulières ou légales de l'ancienne fabrique de l'église de Quenza sera à la charge de la commune attributaire conformément à la délibération du Conseil municipal en date du 14 juillet 1910.

ALBERTACCE. — La rivière Golo ayant grossi par suite des pluies torrentielles et suivies tombées ces derniers temps, l'eau a pénétré dans le moulin appartenant à Mme veuve Albertini, et dont le meunier Mattei Ignace est le fermier.

L'eau a principalement envahi la pièce où se trouve une machine à fouler le drap corse. Cinq rouleaux de drap d'une valeur de 300 francs ont été emportés.

La prise d'eau du moulin a également été démolie.

Les marchandises et la batisse ne sont couvertes par aucune assurance.

## BULLETIN FINANCIER

Paris, 18 novembre.

A Londres comme à Paris, les dispositions sont fermes mais le volume des transactions est assez restreint que possible. Les Fonds d'Etats sont dans leurs cours de la veille: Extérieure 93.81, Rente Française 97 20, Turc 91 10, Serbe 86.15. Emprunts Russes bien tenus. Peu de variations sur les Sociétés de Crédit sauf sur le Comptoir National d'escompte en nouvelle reprise à 912. La Banque Franco Américaine a des demandes suivies à 519.

Suez 5.430. Valeurs de traction faibles de nouveau. Hausse des charbonnages russes. Les titres suprifères finissent en légère reprise : Rio 1.796.

Parmi les valeurs minières, l'action Semnon est ferme à 140.

La Whim Well Copper consolide son avance à 44.25. Les Mines de fer du Var passent à 467.

Au groupe des obligations, celle du chemin de fer du Nord-Ouest du Pérou cote 476. Chemin de fer Mexicain du Centre 233.

Les recettes de la Cie de Tramways, Eclairages et Force à Rio de Janeiro pour la 44e semaine de 1910 s'élèvent à fr. : 1.169.179 contre fr. : 967 946 pour la période correspondante de 1909.

Chemins Français stationnaires.

## Nécrologie

### Mademoiselle Rose NICOLINI

Mlle Rose Nicolini vient de s'éteindre dans sa quatre-vingtième année. Depuis de longs mois, clouée sur son lit, en proie aux souffrances, elle n'a pu prolonger son existence que grâce aux soins si affectueux dont l'entourait sa bien-aimée sœur.

Compatissante, bonne, pieuse, Mlle Rose Nicolini avait voulu toute son existence aux devoirs de la famille. Institutrice de plusieurs générations, elle a consacré sa longue carrière pour donner à la jeunesse de la bourgade natale les bienfaits de l'instruction et de l'éducation.

Aussi, sa mort a-t-elle causé une profonde émotion dans la cité.

Le deuil était conduit par MM. le docteur Salicetti, le capitaine Petrignani, l'avocat Valentini et d'autres parents.

Nous offrons à Mlle Thérèse Nicolini et à tous les siens notre part de douloureuses sympathies.

### M. Pierre GHILINI

Samedi ont eu lieu à Aix, au milieu d'une grande affluence de parents et d'amis, les obsèques du jeune Pierre Ghilini, ravi à l'âge de dix-huit ans à l'affection des siens, par une de ces maladies foudroyantes qui en quelques jours ont raison des constitutions les plus fortes.

Ni les soins éclairés des praticiens les plus éminents, ni le dévouement infaisable d'une mère éplorée accourue aussitôt au chevet de son enfant n'ont pu enrayer le mal terrible qui l'a terrassé en pleine jeunesse.

Elève distingué du Lycée d'Aix, où il avait fait toutes ses études, il venait de subir brillamment, il y a à peine un mois, les examens pour l'admission à l'Ecole supérieure de navigation du Commerce. C'est en plein rêve, en pleines illusions d'avenir que la Parque sans pitié a fauché cette jeune vie qui s'annonçait si belle.

Fils aimant et respectueux, il joignait à toutes les qualités du cœur celles de l'esprit. Par son caractère droit et loyal, par son amour du travail, Pierre Ghilini avait su gagner l'estime et l'affection de ses maîtres et de ses camarades.

Nous nous inclinons respectueusement sur cette tombe si prématurément ouverte, et nous adressons, en cette triste circonstance, à cette mère inconsolable et si rudement éprouvée, à ses sœurs si tendrement chéries, nos condoléances les plus sincères et les plus émues. — A.

## Gazette Ajaccienne

*(De notre correspondant particulier)*

*La Sainte Cécile*

En l'honneur de Sainte-Cécile, patronne des musiciens, l'excellente Musique Municipale a fait ce matin son tour de ville habituel

*Elections Consulaires*

Le Préfet de la Corse, par un arrêté en date du 16 novembre, vient de convoquer les électeurs commerçants des arrondissements d'Ajaccio et de Sartène à l'effet de procéder au remplacement de MM. Fieschi Joseph, Peroni Paris, Gandercion Joseph et Lenzi Jean, membres de la Chambre de commerce, dont les pouvoirs sont expirés.

Les électeurs sont convoqués pour le dimanche 11 décembre prochain.

*Accident mortel*

Hier, à quatre heures et demie, Madame Larchini Marianne, âgée de 70 ans, est tombée dans l'escalier de la maison où elle habitait, rue Cardinal. Elle fut aussitôt transportée à la pharmacie Chiaroni, mais malgré tous les soins qui lui furent prodigués, la malheureuse femme mourut à 6 heures.

Nous présentons à son mari M. Mathieu Larchini et à toute sa famille nos plus sincères condoléances.

## ACCIDENT MORTEL

### Un Garde-champêtre trouvé mort à Ficajola

Hier matin, vers neuf heures, le jeune manœuvre Biagini François, s'étant rendu aux environs de la fontaine de Ficajola, en contre-bas de l'octroi de Saint-Joseph sur la route du cimetière, découvrit le cadavre d'un individu qu'il reconnut pour être celui de M. Giustini Ange-Mathieu, âgé de 41 ans, garde-champêtre de la commune de Bastia.

Il s'empressa de rendre compte de sa découverte à la police qui fit immédiatement prévenir MM. Agostini, procureur de la République, et Poggiale, juge d'instruction.

Ces magistrats se sont rendus sur les lieux en compagnie de notre dévoué commissaire central, M. Hennequin, et du médecin-légiste.

Ces magistrats constatèrent que le malheureux Giustini avait fait une chute de quatre à cinq mètres environ, et était tombé sur les rochers qui bordent la mer. Le cadavre porte une très profonde blessure à l'œil droit, et le crâne est absolument défoncé. Il fut transporté par l'Assistance publique au cimetière aux fins d'autopsie.

Giustini était marié, père de quatre enfants, et sa femme se trouve dans un état intéressant. Il était connu comme un parfait honnête homme et son service comme garde-champêtre ne laissait rien à désirer.

Toute idée de crime doit être écartée *à priori*.

L'hypothèse de suicide s'était un instant présentée à l'esprit des magistrats, mais une enquête minutieuse l'a fait également rejeter.

Giustini, en effet, sans être dans l'opulence était à son aise et la tranquillité la plus grande régnait dans son ménage. Dans la soirée de lundi, peut-être quelques heures avant sa triste fin, il avait acheté pour ses enfants des châtaignes grillées qui ont été retrouvées dans une poche de son veston. Rien, en somme, qui ait pu motiver chez la victime la détermination de se détruire.

Reste l'hypothèse de l'accident. La disposition des lieux, l'endroit où le cadavre a été retrouvé et certains détails qui entourent ce douloureux événement, semblent être autant d'arguments favorables à l'hypothèse de l'accident.

On a retrouvé, en effet, auprès d'une voiture en réparation la casquette de la victime. Il est à supposer que la victime, voulant retrouver, en tâtonnant, sa casquette, que le vent lui avait enlevée, a du perdre l'équilibre et tomber dans le précipice ouvert sous ses pieds, poussé par une forte rafale de vent.

Cet accident, si malheureux, a profondément ému tout le quartier de la Haute-Ville, où l'infortuné Giustini était très aimé.

J. P.

## Petite Gazette

Variations Atmosphériques du 22 novembre

Thermomètre. — 7 heures du matin + 10°, à midi 12°8 + à 6 heures du soir + 11° Maxima + 14° Minima + 7 8.

Baromètre. — 7 heures du matin, 760 mm. à midi, 760 mm.. 6 heures du soir, 762 mm.

Dans la matinée. Calme.

Dans l'après-midi, id.

Etat du ciel : le matin, Quelques nuages. l'après-midi, id.

### Courrier en retard

Le courrier de Nice, étant arrivé hier avec plusieurs heures de retard, à Ajaccio, les dépêches du continent ne seront distribuées que ce matin à Bastia.

### Assurances

Voir l'annonce à la 4e page des Compagnies : *Minerve, Confiance-Incendie* et *Confiance-Vie*.

### Les Annales

Voilà cent ans que naquit Alfred de Musset. Les Annales ont saisi cette occasion de nous donner de Musset inédit, des vers retrouvés dans les papiers de François Coppée, qui les avait reçus en dépôt. Une étude de la comtesse de Noailles sur le grand poète s'ajoute à ces intéressantes révélations. Dans le même numéro, lire le tableau par Frédéric Masson; de la séance où Bonaparte vint siéger à l'Institut, la suite des Mémoires d'Edison, la Vie féminine d'Yvonne Sarcey, la chronique du Bonhomme Chrysale, l'Habit Vert, d'Henri Lavedan, etc.

En vente partout : 25 centimes.

### Avis

Le Docteur PARAVICINI a l'honneur de prévenir le public qu'il vient d'ouvrir son cabinet médical à Bastia, Place Saint-Nicolas, 9, (2e étage).

Consultations tous les jours de 2 heures à 5 heures, dimanche excepté).

### Important

Le type « sec » dans les Rhums comme dans les Champagnes exige la qualité et la vieillesse. LE RHUM GRANDS MORNES DE GET FRÈRES réunit toutes ces perfections : il est sec, pur, authentique et vieux.

(Avis des sommités médicales)

### Maladies des Yeux

*Nez, Oreilles et Gorge.*

Le cabinet du docteur ELIACHEF, médecin oculiste de Paris, est transféré 20, Bd Paoli, 25, Bastia.

Consultations tous les jours de 10 h. à 4 heures, pour toutes maladies des Yeux, Nez, Oreilles et Larynx.

### Objet perdu

Il a été perdu un bracelet en or de petite fille.

Prière de le rapporter aux bureaux du *Petit Bastiais*, contre récompense.

### Pianos et Guitares

M. Elvio Mazzoni, accordeur de pianos, guitares et mandolines, prévient sa nombreuse clientèle qu'il se charge également de toutes les réparations.

S'adresser rue des Terrasses, N° 2, Bastia.

### ETAT CIVIL

**Mariages.**

Sinibaldi Gaëtan-Joseph-Marie, menuisier, et Sensi Joséphine, tailleuse.

**Naissances.**

Fontanabona Jérômine Rose-Epiphanie.

**Décès.**

Casanova Marie-Antoinette, 44 ans, 3e Boutarel (Seine).

Nicolini Anne-Rose, 83 ans, de Bastia.


### A LA VILLE DE NICE

*14, Boulevard Paoli, BASTIA*

CORSETS SUR MESURE ET RÉPARATIONS

MADAME ROUBERT a l'honneur de prévenir sa nombreuse clientèle qu'elle vient de recevoir un grand assortiment de Corsets tout faits, de coupe parfaite et de solidité incontestable, à des prix exceptionnels de bon marché.

Comme toujours, elle se charge de la mise à la mesure des corsets nécessitant quelques retouches, sans que le prix de vente soit augmenté.

MADAME ROUBERT tient également un grand choix de *peignoirs, chemisettes, costumes, paletots, tabliers pour femmes et enfants, jupons* blancs et couleurs, *jupes, rubans*, et toutes fournitures pour Corsets, à des prix défiant toute concurrence.

Grand assortiment de *lingerie hygiénique* mensuelle pour dames.

### PONTE-LECCIA

**Buffet de la Gare**

ETIENNE MARIANI

*Propriétaire*

Consommations de 1er choix. — Prix modérés.


# DERNIÈRES NOUVELLES

Service télégraphique spécial du *Petit Bastiais*

00651

## AJACCIO

*Réception Officielle*

### DE M. LE PRÉFET

M. le Préfet de la Corse recevra à la préfecture les autorités civiles, maritimes et militaires, ainsi que les corps constitués, lundi 28 novembre, à partir de 10 heures du matin.

### BOURSE DE PARIS

21 nov. — 22 nov.

Rentes de 3 0/0 ancien . 97.40 — 97.35
de 3 0/0 amortis. . 97 40 — 97.35
ex-coupon

## Nouvelles Maritimes

*Hauts Commandements*

Paris, 21 novembre.

M. le vice-amiral Bellue, préfet maritime à Brest, est nommé commandant en chef de la première escadre, en remplacement de l'amiral Fauque de Jonquières, arrivé au terme de son commandement.

M. le vice amiral Kiesel est nommé commandant en chef du premier arrondissement, préfet maritime de Brest.

## Mouvement Administratif

Paris, 22 novembre.

Le *Journal Officiel* publiera demain le mouvement administratif suivant :

M. Monlié, préfet de la Savoie, est nommé préfet de la Somme.

M. Giraud, préfet du Finistère, est nommé préfet de la Savoie

M. Chalel, préfet de l'Allier, est nommé préfet du Finistère.

M Linarès, préfet du Cantal, est nommé préfet de l'Allier.

M. Regnault, préfet de la Haute-Vienne, est nommé préfet de l'Aisne.

M. Morain, préfet de l'Aube, est nommé, préfet de la Haute Vienne.

M Vitry, sous-préfet du territoire de Belfort, est nommé préfet de l'Indre.

Ce mouvement comprend également un certain nombre de nominations et de mutations de sous-préfets.

## LE TEMPS

Paris 22 novembre.

En France la température a considérablement baissé depuis quelques jours ; le froid est intense, il gèle.

Sur plusieurs régions, la neige est tombée en abondance, causant de sérieux dégâts aux campagnes.

*La crue de la Seine*

La Seine, cependant, est en décroissance, et reprend petit à petit son étiage normal.

Même situation satisfaisante est signalée par les affluents de la Seine.

## Conseil des Ministres

Paris, 22 novembre.

Les Ministres et Sous secrétaires d'Etat, se sont réunis ce matin, en Conseil, à l'Elysée, sous la présidence de M Fallières.

*Mouvement administratif*

M. Briand, président du Conseil, soumet à la signature du Président de la République, un mouvement administratif assez important.

*Affaires extérieures*

M Pichon, ministre des Affaires étrangères, communique au Conseil les dernières dépêches reçues de nos représentants à l'étranger et expose diverses questions extérieures.

*Dans la Marine*

M Boué de Lapeyrye, ministre de la Marine, fait signer au Président de la République, divers décrets de nominations dans le haut commandement.

*Contre le sabotage*

Le Conseil tombe d'accord sur les termes d'un projet de loi, qui sera présenté au Parlement, contre le sabotage.

Ce projet institue des commissions d'arbitrage chargées de régler les différends entre les chemins et les Compagnies de chemins de fer.

*Mouvement Diplomatique*

M. Pichon, ministre des Affaires étrangères, soumet à la signature présidentiel un mouvement diplomatique, peu important.

*Affaires courantes*

Le Conseil s'est ensuite occupé de l'expédition des affaires courantes.

## L'Affaire Rochette devant la Commission d'enquête

*Seconde confrontation de M. Clémenceau et du Préfet de Police*

Paris, 22 novembre.

Ainsi qu'il en avait manifesté le désir, M. Clémenceau fut à nouveau confronté avec le Préfet de police devant la Commission d'enquête.

La discussion fut des plus vives, M Lépine essaya bien encore une fois de se dérober devant les questions précises, que lui posait M. Jaurès, président de la Commission parlementaire, mais il fut bien obligé de reconnaître certains faits qui le mettent en fort mauvaise posture.

M. Lépine soutient que le Président du Conseil lui donna cet ordre : « Cherchez un plaignant, faites vite » et c'est alors que dans les vingt-quatre heures, les accolytes du Préfet de Police découvrirent Picherean.

M Clémenceau reconnaît, en effet, avoir donné l'ordre que le Préfet de Police déclare avoir reçu, mais il maintient avoir ajouté : « Voyez le Parquet » estimant que le Parquet avait seul qualité pour recevoir les plaintes contre Rochette.

L'ancien président du Conseil explique que le Préfet de police, avait le devoir de comprendre que, avant de s'aventurer dans une affaire de cette envergure, il fallait prendre les ordres du parquet

Tous deux s'accordent néanmoins pour démentir de la façon la plus énergique certains insinuations antérieures à l'arrestation de Rochette.

La déposition de M. Monier, procureur de la République, n'apporte à l'affaire aucun éclaircissement

Il déclare, pourtant, qu'aucune plainte, avant celle de Pichereau, n'était parvenue à son Parquet

Demain seront entendus, par la Commission d'enquête, MM Mouquin, directeur du Service des recherches à la Sûreté générale, et Yves Durand, ancien chef de cabinet du Préfet de Police.

D'autre part, M. Albert Clémenceau et un rédacteur du *Matin* sont convoqués pour jeudi.

Rochette lui-même sera probablement entendu vendredi

## MOUVEMENT DIPLOMATIQUE

Paris, 22 novembre.

M. Delavau, ministre de France à Christiania, est nommé ministre de France dans l'Amérique Centrale.

## LE PARLEMENT

### Chambre des Députés

*Présidence de M BRISSON*

La séance est ouverte à 2 h. 15.

L'un des secrétaires donne lecture du procès verbal de la dernière séance, qui est adopté.

### LE BUDGET

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi portant fixation du budget général de l'exercice 1911.

*Ministère des Finances*

La Chambre reprend l'examen du budget du Ministère des Finances.

La discussion s'ouvre sur l'article 16.

Après une assez longue discussion, à laquelle prennent part divers orateurs, la Chambre adopte successivement les articles 16 et suivants du budget des Finances.

*Monnaies et Médailles*

La Chambre passe ensuite à la discussion du budget des Monnaies et Médailles.

M. Adrien Veber

rapporteur, monte à la tribune, et fournit d'assez longues explications sur certains chapitres de ce budget

La discussion générale de ce budget, donne lieu à un très important débat, auquel prennent part MM. Delachenal, Louis Marin, Messimy, Dalbiez, Ulaorec et André Lefèvre, Sous-secrétaire d'Etat aux Finances.

La séance est ensuite levée et renvoyée à jeudi.

## SENAT

*Présidence de M. DUBOST*

La séance est ouverte à 2 h. 15.

L'un des secrétaires donne lecture du procès-verbal de la dernière séance, qui est adopté.

### La durée du travail dans les Mines

L'ordre du jour appelle la discussion en première délibération sur la proposition de loi, adoptée par la Chambre des députés, modifiant la loi du 29 juin 1905 sur la durée du travail dans les mines.

M. Boudenoot

rapporteur du projet de loi, monte le premier à la tribune.

L'orateur développe longuement les conclusions de son rapport.

Le sénateur du Pas-de-Calais fait un tableau saisissant de la situation qui est faite aux mineurs, qui sont soumis à un labeur très dur, déprimant et qui les use en un temps très bref, sans toutefois leur assurer une existence réconfortante en rapport avec l'énergie que les mineurs sont contraints de dépenser.

M. Boudenoot s'arrête ensuite sur les statistiques, qui donnent des chiffres terrifiants sur la mortalité constatée chez les mineurs.

Le rapport fait un appel pressants aux sentiments humanitaires de ses collègues pour améliorer la situation des mineurs.

Le discours du sénateur du Pas-de-Calais qui est d'une haute portée sociale, a retenu l'attention de toute l'assemblée.

Plusieurs orateurs succèdent ensuite à la tribune au rapporteur du projet de loi.

La suite de la discussion est renvoyée en continuation à jeudi.

La séance est levée.


*SOUS-VÊTEMENTS*

HYGIÉNIQUES STÉRILISÉS

EN TISSU A MAILLES

**du Docteur CHAPUT**

Les sous-vêtements fabriqués avec le tissu à mailles stérilisé, antirhumatismal, élastique et irrétrécissable du Docteur CHAPUT, présente toutes les qualités préservatrices et curatives des affections goutteuses et d'origine arthritique, etc.

MAISON CARBUCCIA

*BASTIA*

**LA HERNIE**

Herniaux vous serez soulagés par le port de l'appareil VIGUIER Spécialiste-herniaire

Adressez-vous à :

BASTIA, Hôtel Croix de Malte, 20, 21, 22, 23 nov.

ALERIA, chez M. Riniori, 24, 25, 26 nov.

ILE-ROUSSE, Hôtel Degiovanni, le 27 novembre.

*(Bas à varices et Ceintures pour Dames sur mesures).*

Maison de vente : 5, rue Garnier, Nice.

SERVICE DE VAPEURS

**ARTHUR C. SOUTHWELL**

*Transport direct entre Bastia et les ports du Nord*

Service régulier bi-mensuel entre Bastia, Londres, Manchester, Liverpool, Newcastle, Anvers, Hambourg, Constantinople, Odessa, et les ports d'Espagne.

AGENCE C. SOUTHWELL

BASTIA


## AVIS DE DÉCÈS

Mme veuve L. Casanova, née Nicollet, institutrice ; M. et Mme Roger Casanova, et leur fille ; Mlle A. Nicollet ; M. Charles Vissdarj et Mme Hélène Vissdarj, née Casanova ;

Ont la douleur de faire part à leurs parents, amis et connaissances de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

Mlle MARIE-ANTOINETTE CASANOVA

leur fille, sœur, belle-sœur, tante et nièce, décédée le 22 novembre 1910, à Bastia, à l'âge de 34 ans, munie des Sacrements de l'Eglise.

L'enterrement aura lieu aujourd'hui 23 novembre à 4 heure de relevée.

On se réunira à la maison mortuaire, rue de l'Opéra, numéro 20.

Priez pour Elle !

M. Mathieu Padovani, commis principa des ponts et chaussées ; Mme veuve Romaine Paladini, née Padovani ; Mme Prudence Roux, née Padovani, M. Auguste Roux, employé de l'hygiène à Marseille, et leurs enfants ; Mme et M. Francoschi, maréchal des logis-fourrier au 19e d'artillerie à Nîmes, et leur enfant ; Mme et M. Francoschi, préposé des douanes à Aigar, et leurs enfants ;

Les familles Arnaldi et Cruciani de Santa Reparata de Balagne, Savelli, Saldacci, Fondacci, Girolami et Giacometti de Pigna et Corbara.

Ont la douleur de faire part à leurs parents amis et connaissances de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

M. JACQUES-FRANÇOIS PADOVANI

*Ancien Chef Cantonnier des Ponts et Chaussées*

leur père, beau-père, grand-père, arrière grand-père, oncle et cousin, décédé à Bastia, dans la 78e année de son âge, et les prient d'assister à son enterrement qui aura lieu aujourd'hui mercredi, à 3 heures de relevée.

On se réunira rue de l'Intendance, 4.

(PIANO)

Mmes veuves Assomption Fregoni et Louise Paccini ; Mme veuve Caroline Domestici ; Mme veuve Catherine Domestici de Marseille ; M. Vincenti Anselme ; M. l'abbé Domestici, curé à Marshall (Etats-Unis) ; M. et Mme Dominique Domestici ; M. François Domestici, élu tant, à Paris ; Mlles Antoinette et Louise Domestici ; M. et Mme Dominique Mattei, à Rosario (République Argentine), et leur famille ; Mme et M. Jean Domestici, capitaine au long-cours, et leur famille, de Marseille ; MM. Pierre et Paul Domestici, de Marseille ; M. et Mme Dominique Giuffici et leur famille ; M. et Mme Michel Gavini, de Bastia ; M. et Mme Auguste Vita et leur famille, de Starzona ; M. et Mme Augustin Vincetti ; Mlle Assomption Vincetti ; M. et Mme Angelo-Louis Pasqualini et leur famille, de Marseille ; M. et Mme Leo-Antoine Pietri et leur famille ; M. et Mme Paccini et leur famille, de Clermont Ferrand ;

Ont la douleur de faire part à leurs parents, amis et connaissances de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

MONSIEUR FRANCOIS DOMESTICI

leur frère, beau-frère et oncle, décédé à Piano, le 16 novembre 1910, dans la soixante-onzième année de son âge, muni des Sacrements de notre sainte mère l'Eglise.

Les obsèques ont eu lieu à Piano, le 20 du courant.

Priez pour Lui !


**Émulsion Normale d'Huile de foie de Morue pure**

DE NORWÈGE

aux hypophosphites et glycérophosphates de chaux et de soude

préparée par

P.-A. QUILICI

Pharmacien Chimiste

*10, Boulevard du Palais, BASTIA*

La meilleure des préparations pouvant remplacer l'huile de foie de morue dont elle possède toutes les propriétés bienfaisantes sans en avoir les inconvénients, cette émulsion est facilement digérée et, à cause de son goût agréable, elle est acceptée et même demandée par les enfants.

RHUM
FOX-LAND
Grande Marque
55 fûts vides à vendre de 250 à 260 litres.
S'adresser : 28, Bd de Riquier, à Nice.

MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION
Chaux hydrauliques et Ciments, marques de Villeneuve et La-Porge du Teil. — Plâtres gris et blanc. Carreaux-Mosaïques en ciment. — Briques plates et rondes. — Carreaux. — Tomettes — Poyaux en pierres et en grès.
FERS A PLANCHER I
Fers en barres : Plats, Ronds, Carrés, Fil de fer, Ronces artificielles.
TUYAUX EN FONTE, EN GROS
Appareils Sanitaires
Charles CLÉMENT & Cie,
Entrepôts aux Magasins Généraux & Boulevard de Cardo, 1.

LA CONFIANCE
Cie Anonyme d'Assurances contre l'INCENDIE
LA CONFIANCE
Cie Anonyme d'Assurances sur la VIE
Entreprises privée assujettie au contrôle de l'État
Assurances réalisées : 387 Millions
LA MINERVE
Cie Anonyme d'Assurances contre les risques de
VOL - DÉTOURNEMENTS
TRANSPORTS
Directeur particulier pour la Corse : M. ROTH, 28, Bd Paoli. BASTIA

N'ALLEZ PAS EN CORSE
SANS
L'INDICATEUR OFFICIEL DE CORSE 40 Cts
QUI INDIQUE TOUT POUR
A. CLAVEL, Éditeur, 43, rue St-Lazare, PARIS.

HACHETTE & Cie
79, Bd Saint-Germain
PARAÎT LE 5 ET LE 20 DE CHAQUE MOIS
Jardins & Basses-Cours
3 Fr. PAR AN
LE NUMÉRO : 15 CENTIMES.
ABONNEMENT REMBOURSÉ PAR UNE SUPERBE PRIME.
BON pour un ABONNEMENT D'ESSAI de 3 MOIS
à Jardins & Basses-Cours
Au prix exceptionnel de 1 fr. (Étranger, 1 fr. 25)
Adresser ce Coupon avec le montant, à MM. HACHETTE et Cie, 79, Bd St-Germain, Paris

MATERIAUX DE CONSTRUCTION
JOSEPH LUCCHETTI
45, Boulevard Paoli, BASTIA
Tuiles et Briques de Marseille
reconnues supérieures dans le Monde entier
CHAUX éminemment hydraulique
CIMENTS Portland, Roquefort et Valentine
PLATRES Blancs, Rouges et Gris
FERS I à planchers et PLATS, ronds ou carrés
FONTE — PLOMB — ZINC feuilles, tuyaux et gouttières
Seul dépositaire des carreaux mosaïques en ciment de la Maison LANIER de Nîmes, incomparables par leur coloris et dureté.
A NOTER. — La Maison remplace gratuitement les carreaux usés avant 20 ans. Aucune autre ne peut donner ces garanties.
Tapisserie et Vitres
Vernis — Couleurs et Pinceaux
Bois de Construction — Planches et Madriers
Accessoires de portes et fenêtres — OUTILS
Appareils inodores de tous systèmes
MARBRERIE — MARCHES, DALLES ET ÉVIERS EN PIERRE DE BRANDO
Prix de Réclame
Plans et Devis à titre absolument gracieux

Maison L.-N. MATTEI
Champagne de Marque Bon Marché
Comte Larochc, carte noire. 2.60 la bout
Gardey carte bleue . . . 3.00 id.
Marconnay . . . . . 3.25 id.
Léon Chandon, carte perle . 3.50 id.
Coste Folcher, carte bleue . 4.00 id.
Léon Chandon, carte bleue . 4.50 id.
Théophile Roeder. . . . 5.00 id.
Moët et Chandon, carte bleue 5.50 id.
Louis Roederer. . . . . 8.50 id.
N. B. — Par panier de 12 bouteilles on fera une réduction de prix
Cedraline
LA PLUS EXQUISE
LA PLUS DÉLICIEUSE
LIQUEUR
DE MARQUE
Mme L. N. MATTEI à Bastia (Corse)

Pour faire de bons placements
et éviter les mauvais il est indispensable d'être renseigné par un journal financier rédigé avec compétence et impartialité. La Revue de la Bourse et de la Banque offre toutes garanties à cet égard. Elle publie chaque semaine des Conseils de placements et d'arbitrages très appréciés, des Études documentées sur les Émissions et sur les valeurs en vue, des Informations puisées aux meilleures sources sur les mouvements en préparation, une Revue de la Bourse, les cours et les tirages de toutes les valeurs, le prix net des coupons, la liste des lots non réclamés, etc., etc.
Demandez au Directeur de la REVUE DE LA BOURSE ET DE LA BANQUE, 49, rue de la Victoire, Paris, de vous envoyer spécialement ce journal à l'essai pendant un mois. Vous vous rendrez exactement compte de la sûreté de ses informations et de la valeur de ses conseils. — ABONNEMENT : 5 francs pour un ÉTRANGER : 10 francs.

GRAND BAR SOAVI
Cours Sebastiani et rue Neuve Saint-Roch, BASTIA
Seul Etablissement en Corse préparant instantanément en présence du Consommateur l'incomparable
CAFÉ-EXPRESS
et l'exquis
CHOCOLAT-EXPRESS
à 20 centimes la tasse
Le Directeur-Gérant
J. B. OLLAGNIER.
Imprimerie Ollagnier.

Vin du CAP CORSE au QUINQUINA
de L. N. MATTEI
Apéritif
TONIQUE
Délicieux
Fortifiant
MARQUE DÉPOSÉE
Attention aux Contrefaçons

Vient de paraître :
L'AGENDA GALLIA
PRATIQUE
ÉLÉGANT
SOLIDE
Le Mieux Documenté
Son Format : 25×15, reliure toile verte
Son nombre de Pages : 400 (Une par Jour)
Ses Renseignements : T.S.C. des Affaires
Sa Prime : Une Carte des Chemins de Fer
PRIX : 2 FR. 75
Chez tous les Libraires
HACHETTE & Cie, ÉDITEURS

PROCHAINS TIRAGES
25 novembre
1er, 5, 10, 15, 20, 22, 25, 27 décembre
Un bon Conseil doit toujours être suivi !
DES MILLIERS DE LOTS ET DES MILLIONS DE FRANCS
à gagner
à encaisser
Dans le lot des annonces et promesses offrant aux acheteurs et lecteurs de journaux un moyen sérieux de gagner sa vie, il est presque impossible d'arriver par un autre bulletin et son travail personnel au bon chiffre de la millième.
Actuellement s'organise pour les diverses classes de nos lecteurs et sympathisants une Prévoyance Mobilière qui intéressera à tous, quels que soient leurs moyens, car il n'entraîne personnellement à aucun sacrifice appréciable, mais à peu, à la grande aisance et pour quelques-uns plus larement à la richesse.
Mais de la perfection de cette invention tout entière, que de la sagesse qui l'a conçue dépendent les avantages qui peuvent procurer promptement les bulletins d'une réception rapide.
Voilà où il vous faut donner un bon coup d'œil et prêter une oreille attentive, des yeux attentifs pour nous aider à ne pas nous tromper ensemble.
Voici la Prévoyance Mobilière, elle est la forme définitive, le dernier et pas le moins recent ensemble de la distribution équitable, telle qu'elle est conçue par nos législateurs, telle qu'elle est admise, organisée, et telle qu'elle fonctionne conformément au projet de Loi du 7 avril 1907 dont le but est de protéger les souscripteurs le surveillance et le contrôle de l'État.
Dans la première bonification, entièrement nouvelle, les souscripteurs de dix sous qui, évidemment ne goûtent trop volontiers de notre bonne vieille mère Épargne, chercheront une voie nouvelle qui leur donnerait des avantages plus appréciables, des compensations chances de lots, une exécution sans heurts, en même temps que la marque d'intérêt bienveillant la clé du bonheur parfait, nous avons nom de Dieu Rothschild.

5 Gros Lots de UN MILLION
15 — 600.000 Francs.
20 — 500.000 —
20 — 300.000 —
15 — 250.000 —
50 — 200.000 —
70 — 150.000 —
430 — 100.000 —
10 Lots de 75.000 Francs | 1500 Lots de 5.000 Francs
195 — 50.000 — | 195 — 3.000 —
45 — 30.000 — | 60 — 2.500 —
230 — 25.000 — | 865 — 2.000 —
60 — 20.000 — | 65 — 1.500 —
815 — 10.000 — | 180 — 1.250 —
90 — 6.000 — | 21.855 — 1.000 —
etc., etc., etc.
42.205 LOTS
Plus de 160 MILLIONS de FRANCS
L'imagination reste interdite, devant ces chiffres et le doute doit envahir le lecteur qui ne peut croire à la réalité de l'offre.
Nous vous mettons en garde à l'aise et tenant à la disposition des souscripteurs qui voudront bien nous honorer de leur visite, les 28 récépissés de dépôts de Titres, émanant de la Banque de France, à laquelle nous avons confié le soin de veiller sur ce qui nous appartient.
Ajoutons par nos merveilleux organisation par les procédés quasi officieux de contrôle et de surveillance adoptés que par la variété et la quantité de nos bonifications, elle devient, en matière financière et commerciale, La Prévoyance Mobilière devenue aux remparts contre le toute la banque de ses adhérents pour obtenir de grands résultats.
UN TIRAGE au moyenne tous les trois jours.
Contre 5 Francs, on reçoit 100 NUMÉROS de Titres et l'on participe aux prochains Tirages.
La Prévoyance Mobilière, S, Rue de Chantilly, Paris (9e)
Toutes nos demandes seront satisfaites par retour du courrier, afin de permettre aux Souscripteurs de participer au prochain tirage de mars.
5.76



TRENTE-SIXIÈME ANNÉE. — N° 324 — JEUDI 24 NOVEMBRE 1910

# Le Petit Bastiais

5 CENTIMES — JOURNAL QUOTIDIEN — 5 CENTIMES

Rédaction & Administration : 8, Boulevard du Palais, Bastia
J.-B. OLLAGNIER, Directeur
Les annonces sont payables d'avance et reçues aux Bureaux du Journal. Faits divers 1 fr. — Réclames (1re page), 0.75 — Divers, 0.30 — Judiciaires, 0.25

ABONNEMENT (Payable d'avance)

| | 1 an | 6 mois | 3 mois | |
|---|---|---|---|---|
| Corse | 20 fr. | 10 fr. | 5 fr. | Union postale et autres Pays : le port en sus. |
| Autres Départ. | 22 » | 12 » | 6 » | |

On ne répond pas des manuscrits déposés


00652

LE CALENDRIER
Soleil : (heure nationale)
Lever, 6 h. 32 m. — Coucher, 4 h. 05 m.
Dernier quart., le 28 — Nouv. Lune, le 1er
Fête d'Aujourd'hui : Saint Jean de la Croix
Fête de Demain : Sainte Catherine.

23 NOVEMBRE

## LA SEMAINE PÊLE-MÊLE

*L'Eau monte !... — Un Désastre général. — l'Académie du Silence. — Tolstoï. — Un Mort ressuscité.*

L'eau monte, monte... Ce mot sinistre : l'Inondation ! retentit d'un bout à l'autre du continent, et le cauchemar vécu il y a quelques mois recommence.

Ce fléau est l'un de ceux contre lesquels on ne résiste pas. L'eau monte, l'homme doit fuir... Il faut avoir vu l'immense tristesse de ces départs pour comprendre l'effroi qui se propage avec l'inondation. Ça et là des plaines immenses disparaissent, aussi loin que la vue s'étend, sous des lacs d'eau bouseuse et glauque ; les vagues battent sourdement les murs des maisons précipitamment abandonnées, et dont un étage en seulement le toit émerge ; des meubles s'en vont à vau-l'eau ; partout, c'est le silence et une poignante sensation de froid et de mort.

Et puis un jour les eaux se retirent ; un clair soleil luira sur les champs ensablés, sur les céréales recouvertes de boue, sur les habitations défoncées, lézardées, démolies... Alors les habitants viendront mesurer l'étendue de leur misère.

Partout où elle a passé, l'inondation laisse du malheur et des deuils. Soyons pitoyables aux pauvres gens : ils auront de la peine, cet hiver.

***

C'est d'abord vers les pouvoirs publics que va s'élever l'espoir des sinistrés, et nous souhaitons que le gouvernement ne demeure pas sourd à leur appel.

En attendant, le Parlement a été menacé, lui aussi, d'une inondation d'un autre genre : celle de l'éloquence, si bien que M. Beauquier, qui est un philosophe et peut-être même un humoriste, a demandé sérieusement à ses collègues trop bavards de s'abstenir désormais de parler pendant plus d'un quart d'heure ou une demi-heure.

Nombreux sont ceux qui pensent, avec M. Beauquier, qu'il n'est pas besoin de beaucoup de mots pour dire beaucoup de choses. Certains hommes d'esprit avaient même pensé que le mieux était de ne rien dire du tout. Ils avaient fondé, il y a quelques années, la fameuse « Académie du Silence, » qui se réunissait, de temps à autre, pour échanger quelques idées au moyen de gestes sobres et mesurés...

Si vous voulez, faisons un rêve. Imaginez que les Députés, lassés à la fin d'entendre tant d'orateurs « penchés sur la tribune comme sur une coupe d'hydromel et se grisant d'un bonheur qu'ils ne savent épuiser, » inaugurent au Palais-Bourbon une Académie du Silence. On discuterait les lois au moyen de quelques monosyllabes, accompagnés de gestes de dénégation ou d'approbation, le budget et même deux ou trois douzaines de lois « urgentes » seraient votés avant le 31 décembre, et les députés économiseraient avec délices, dans la salle des séances,

Le bruit des ailes du silence
Qui vole dans l'obscurité...

Evidemment, ce n'est qu'un rêve !

***

Quelqu'un qui a perdu une belle occasion de garder le silence, c'est le correspondant du *Novoïé-Vrémia*, qui a lancé la nouvelle de la mort de Tolstoï, alors que l'illustre écrivain russe goûtait tranquillement les douceurs du repos, loin du bruit et des indiscrets.

Il n'y a rien qui se propage aussi vite qu'une fausse nouvelle. Celle ci, colportée d'agence en agence, a fait le tour du monde par câbles télégraphiques, et dès le lendemain matin, tous les journaux — et Dieu sait s'il en est ! — ont publié un récit détaillé autant que fantaisiste de la mort, « du grand homme de bien dont la mémoire appartient maintenant à l'immortalité... » Il y en a des colonnes sur ce ton là. Et ceci, je pense, n'aura pas manqué d'égayer très fort l'auteur de *Résurrection*, si toutefois la fantaisie lui a pris de consacrer les dernières heures de sa vie à lire les journaux dans sa retraite.

A. Capello.

## Propos d'un Bastiais

*Le Petit Bastiais reproduisait l'autre jour la prière du cheval, résumé des supplications émouvantes de cet animal domestique à ceux qui seraient tentés de le maltraiter et de le faire manquer du nécessaire.*

*Je serais curieux, je l'avoue, d'entendre aussi les doléances de ce pauvre ours, qu'on nous donne en spectacle ces jours-ci dans les rues de Bastia et qui, entouré des badauds de la ville, accomplit des faits et gestes qu'il ignorait sans aucun doute dans sa première jeunesse.*

*Oh ! oui, je voudrais savoir si ce bâton auquel il obéit ne lui rappelle pas les heures les plus douloureuses de sa vie ; j'aimerais connaître ses sentiments à l'égard de l'homme brutal qui lui a ravi sa liberté pour lui apprendre la danse et le chant, arts très peu en honneur dans les forêts où il habitait avec ses compagnons. Le cheval me semble bien exigeant en comparaison de cet ours qui ne réclame que sa liberté.*

*Et voilà pourquoi je me demande comment la Société protectrice des animaux peut tolérer la martyre de certaines bêtes, alors qu'elle exige des égards et des ménagements pour certaines autres.*

*La loi Grammont ne fut pas votée, je suppose, que pour permettre à nos députés de faire de beaux discours sur le respect dû à nos « frères inférieurs. » Son fondement n'est-ce pas une question d'humanité ? N'a-t-on pas voulu empêcher et punir tout acte pouvant causer à un animal une souffrance inutile ?*

*Il est absolument scandaleux qu'un vagabond puisse se faire un gagne-pain des mimiques inconscientes d'un ours qu'il a maté avec une fourche.*

*Ce n'est pas un travail que celui de faire le tour des villes et des villages en montrant l'adresse et l'intelligence (!) de ce malheureux animal dont les grognements sourds dénotent, il me semble, une colère étouffée et des désirs de vengeance bien évidents.*

*Une application plus large de la loi Grammont ne permettrait-elle pas de nous épargner ce spectacle écœurant qui inspire, il faut l'avouer, un sentiment de mépris mêlé de pitié à l'égard de l'homme même qui nous le donne ?*

*Puisqu'il ne se rend pas compte de la bassesse du métier qu'il exerce, puisque les autorités semblent se refuser à sévir énergiquement contre ces exploiteurs des souffrances des animaux, il nous reste à nous tous un moyen bien simple d'agir.*

*Refusons de nous associer à cet amusement immoral ; faisons le vide autour de l'ours et de son maître ; et ce dernier sera bien obligé, par nécessité, de chercher, dans un travail plus honorable, ses moyens d'existence.*

A.

## CORTE

### CONFÉRENCE
### de M. le Commandant Gabrielli

Samedi soir, à huit heures, notre excellent ami et compatriote M. le commandant Gabrielli, a donné, dans la vaste salle du Grand Café des Vétérans, une remarquable conférence sur la Corse.

Bien avant l'heure fixée la salle était bondée d'auditeurs.

Le Conférencier a été présenté par notre sympathique ami M. le professeur Leschi. Et quelques mots bien sentis et empreints du plus pur patriotisme, M. Leschi fit connaître le but de la conférence et tout ce qu'avait fait le commandant Gabrielli — qu'il était heureux et fier d'avoir eu comme élève — pour le relèvement économique et moral de notre malheureux département. Puis il lui donne la parole.

L'aimable conférencier, après avoir dit qu'il était très flatté des paroles élogieuses que M. Leschi avait bien voulu lui adresser, remercie les Cortenais d'être venus si nombreux écouter la parole d'un des leurs, puis aborde immédiatement son sujet.

L'éminent conférencier M. Frédéric Masson, dit il en substance, pour ne citer que la dernier en date, reproche principalement aux Corses — qu'il croit connaître, parce qu'il a publié de nombreux volumes, très aprécés d'ailleurs, sur Bonaparte et sa famille — prétend, à tort à mon humble avis, que nous n'avons d'aptitudes que pour le métier des armes et la fonctionnarisme.

Par des citations tirées des meilleurs historiens, il prouve que ce reproche est dénué de tout fondement, et démontre jusqu'à l'évidence, que notre caractère violent, nos mœurs, ne sont pas le produit de notre éducation, mais la résultante de la mauvaise administration des différents peuples qui ont aspiré à dominer la Corse.

A l'appui de sa thèse il cite l'extrait d'un remarquable rapport dû à l'un des gouverneurs de l'île, où il est dit :

« La Corse a été opprimée pendant plusieurs siècles, par une aristocratie avide dont la politique dissolvante a sus-cité, entre les habitants, des inimitiés terribles et des haines implacables. L'ivrogne est entrée dans les mœurs, la justice a été vendue à prix d'or, le droit a disparu, et les Corses écrasés sous une tyrannie monstrueuse ont fait de vains efforts pour réunir les tronçons épars de leur nationalité. Alors les plaines ont été abandonnées, et les habitants, réfugiés au milieu de leurs montagnes, ont cherché dans la vie aventureuse des maquis, la sécurité et l'indépendance.

Qu'a-t on fait pour leur assurer l'une et l'autre chose ? Rien.

L'orateur prouve qu'il fallait ouvrir les portes de la civilisation et modifier les mœurs insulaires en nous accordant tout ce que le progrès a donné à nos frères du continent, car, le Corse, qui est prêt à être violent mais non rancunier, est susceptible de se modifier si on faisait quelque chose pour lui. Le conférencier raconte alors une touchante anecdote de deux Corses, ennemis de sang, s'alliant pour la défense d'une cause noble. L'auditoire entier unissait à frénétiquement applaudi.

Abordant ensuite la question du fonctionnarisme, le commandant Gabrielli n'a pas beaucoup de peine à faire comprendre que le corse est fatalement voué à rechercher l'emploi lui permettant de vivre.

L'instruction primaire laïque et obligatoire on en est la principale cause. En effet, l'absence de toute école professionnelle ou pratique, le manque d'industrie, l'oblige à mettre à profit les seules connaissances ac-

---

33. FEUILLETON DU PETIT BASTIAIS

## LES MÈRES RIVALES

*par Henri Demesse*

PREMIÈRE PARTIE

XV

La femme de ménage de la Mystérieuse était une « simple », une malheureuse créature du peuple, qui avait radement pati, dès son enfance. Elle avait travaillé toute sa vie comme une bête de somme. A dix sept ans, elle s'était mariée. Ça avait bien marché pendant un an. Mais son « homme » était devenu invalide. Tous les soirs, il rentrait en loque, saoul ! Il lui volait pour aller boire, l'argent qu'elle gagnait péniblement. Chaque année, depuis dix ans, elle avait eu un enfant. Six étaient morts ! Il en restait quatre, qu'elle nourrissait tant bien que mal, avec une rude misère. Ah ! dame, parfois, n'était-ce pas ! Elle était abrutie par le travail et par la misère. Elle était sans volonté, comme un enfant. Elle ne savait qu'obéir et gémir. Jamais elle ne se plaignait, avait remarqué, dès longtemps, que c'était inutile. Elle avait fini par prendre son parti de son sort. Résignée, elle n'imaginait pas qu'elle eût pu s'affranchir, ni qu'elle avait des droits. Elle portait sa chaîne sans penser, même, à en diminuer le poids !

En voyant les autres femmes, les heureuses de la vie, bien vêtues, belles, prenant des plaisirs, au moins mangeant tous les jours, d'abord, elle s'était étonnée de la différence de leur sort, et du sien ! Puis, elle avait pensé, naïvement, que ces êtres privilégiés étaient d'une autre espèce qu'elle. Jolie, fraîche, vigoureuse quand elle avait treize ans, elle était, à vingt-huit ans, toute défigurée, usée, toujours propre cependant, et vieille à ce point qu'on lui donnait quarante ans si qu'on l'appelait « la vieille », elle, qui n'avait pas dépassé la trentaine !

Hélas ! le nombre de ces esclaves, de ces martyres, est encore considérable dans les grands centres et dans les campagnes ! Quand la Dannoux et madame Libérac pénétrèrent dans la chambre de Juliette, ils trouvèrent la femme de ménage assise, dans une posture hébétée, près du berceau de la petite fille endormie. Elle les vit entrer, et se leva respectueusement. Elle avait une vague crainte de la propriétaire de l'Hôtel du Nouveau-Monde. Elle lui témoignait beaucoup d'égards, ce dont la Dannoux se montrait flattée. L'ex-modèle expliqua à la femme de ménage le motif de sa visite.

— Oui, nous allons un peu fouiller dans la chambre. Vous comprenez, ma bonne madame Vasseur, il faut que nous sachions à quoi nous en tenir. En demeurant tranquilles plus longtemps, nous nous rendrions complices des entreprises louches de mademoiselle Juliette.

La femme de ménage ne comprit pas très bien les explications de la Dannoux. Mais, avec son sentiment profond d'infériorité, elle crût, selon son habitude. Pour elle, femme du peuple bonnête, l'ex-modèle, une créature abjecte, mais « propriétaire et rentière », devait savoir mieux qu'elle ce qu'il convenait de faire.

— Seulement, j'espère que vous saurez tenir votre langue ! reprit la Dannoux. Vous ne ferez pas de bavardages. Vous ne direz rien à mademoiselle Juliette.

— Oh ! pour ça, non, grand Dieu ! Madame peut bien « dormir sur ses deux oreilles », répliqua la femme de ménage. Tout ça ne me regarde point. Madame est chez elle.

— D'ailleurs, si vous dites un mot, un seul, vous aurez affaire à moi. D'abord, vous ne remettrez plus les pieds ici. Souvenez-vous-en !

— Madame n'a pas besoin d'avoir peur. Je ne dirai rien à mademoiselle Juliette. Madame peut être bien tranquille. Je la répète, madame peut dormir sur ses deux oreilles.

— Fort bien ! fit la Dannoux, désormais rassurée sur ce point. Commençons !

Et, tout aussitôt, elle se mit en devoir de tout bouleverser dans la pièce. Elle ouvrit, successivement, tous les tiroirs des meubles et toutes les armoires. Elle trouva des robes, du linge, des objets de toilette ; mais rien qui pût lui fournir un indice sur sa locataire, rien ! Son imagination se délire lui suggéra, tour à tour, une foule d'idées baroques.

— C'est égal, dit-elle, très vivement contrariée de l'inutilité de ses recherches, vois-tu, elle n'est doutée du coup. C'est une fine mouche. Elle n'a rien laissé dans sa chambre qui puisse la compromettre. Elle doit avoir un autre domicile où elle a fourré tout ce qui serait de nature à exciter des soupçons.

Elle n'en voulut pas décorder. Assurément, c'était invraisemblable qu'on ne trouvât pas le moindre objet capable de mettre les gens sur une voie.

— Cherchons encore. Nous finirons bien par mettre la main sur quelque chose, reprit-elle.

Et les recherches recommencèrent. La Dannoux apportait, à sa tâche, une sorte de rage. Tout à coup, elle eut une joie. Elle avait tiré, de dessous un paquet de linge, un maillot, un maillot de laine noire, qu'elle déplia, triomphalement.

— Ah ! Ah ! Un maillot ! Un maillot de soie !

Monsieur Libérac regarda « la trouvaille ». Il ne connaissait en maillots, lui, un artiste, un homme de théâtre, un comédien.

— Quand je disais que nous trouverions quelque chose ! fit la Dannoux, toute frémissante. Qu'est-ce que tu dis de ça, « n on vieux ? » Voilà un indice, enfin !

— Ce maillot est, ma foi, superbe ! déclara Libérac.

Et il leva, au bout de son bras, le maillot tout semé de points d'argent qui scintillaient sous la clarté de la bougie.

— Oui, ce maillot est superbe ! Dans les grands théâtres, les premiers sujets, seuls, portent des maillots de soie de cette qualité.

Il frissonnait, cependant, tout en palpant cette étoffe soyeuse et souple qui avait enserré des jambes de femme.

— Crédié ! fit-il très excité, la prunelle allumée, si c'est à elle, elle doit avoir des jambes magnifiques, je m'y entends !

Et, en connaisseur, il fit claquer sa langue. La Dannoux lui jeta un regard furibond.

— Oui, de jolies jambes ! dit-elle, négligemment. Dans mon pays, on appelle ça « des flûtes ! »

La femme de ménage se mit à rire, bruyamment, tout en opinant de la tête et du geste, pour flatter la directrice de l'Hôtel du Nouveau-Monde.

*(A suivre.)*


GRAND BAR SOAVI
CAFÉ EXPRESS
CHOCOLAT EXPRESS

prises chez l'instituteur. D'ailleurs, ajoute-t-il, le fonctionnarisme est un mal inhérent à la civilisation moderne. Il sévit tout aussi bien à Paris qu'en Corse. Il n'en veut pour preuve, que le communiqué du Bulletin officiel du Conseil municipal de Paris, faisant connaître que pour 75 places de cantonnier disponibles, il y a eu plus de 4,000 demandes. On peut donc affirmer que le fonctionnarisme n'est pas un mal insulaire mais universel.

On nous reproche aussi, continue l'orateur, d'être paresseux, d'avoir en aversion les travaux de la terre, parce que nos compatriotes ne s'adonnent pas aux différentes cultures et principalement à celle du blé. Tout en regrettant que la Corse ne puisse pas fournir suffisamment de céréales pour nourrir ses habitants, le commandant Gabrielli donne les raisons pour lesquelles la Corse ne cultive pas ces terres, bêlas ! trop maigres. Leur rendement est nul. Pour s'en convaincre, il n'y a qu'à faire une simple comparaison, d'après les statistiques officielles, avec le rendement des terres du continent. Il est donc impossible au Corse de s'adonner à pareille culture.

L'inertie qu'on reproche aux Corses tient donc, comme cela résulte d'un document officiel du ministère de l'Agriculture daté de 1908, à des causes qui ne dépendent pas d'eux, il n'y a, pour s'en convaincre, qu'à suivre nos compatriotes partout où ils vont. Ils se distinguent par leur bravoure, leur application, leur ardeur infatigable.

On reproche aussi à nos compatriotes d'avoir l'esprit fermé à toute initiative de progrès industriel, sans se rendre compte que l'état lamentable de nos routes, les frais de transports maritimes rendent impossible toute transaction, par suite, toute industrie. Il y a donc lieu de réorganiser les services maritimes actuels.

Ayant fait justice des reproches qu'on nous adresse, le commandant Gabrielli indique le remède à apporter à notre situation si digne d'intérêt.

L'hygiène étant l'auxiliaire indispensable de tout progrès a besoin d'être organisée. Il critique l'institution existante et conclut en demandant la création de méd-cins cantonaux rétribués par le département. Cela l'amène à parler du fameux rapport de la commission interministérielle qui aurait dû avouer que si notre département est si malheureux, la faute en incombe non à nos compatriotes, mais bien aux chefs de l'administration qui depuis 1850 ont été des continentaux. Si ces derniers, dont la mission était de surveiller les finances municipales, avaient fait leur devoir, on n'aurait pas à l'heure actuelle à déplorer des abus, à réprimer des violations de la loi.

Il est vrai que nous jouissons de quelques privilèges dus aux arrêtés Miot, mais il ne peut pas oublier qu'ils ne nous ont été concédés, qu'en échange des 45,000 hectares de forêts que nous avons cédé à l'Etat. Tout compte fait, la Corse ne coûte rien à la Mère-Patrie. Cette légende doit disparaître à tout jamais. Le conférencier le démontre avec pièces authentiques à l'appui et prouve que la France ne fait rien pour le remboursement de nos montagnes.

Sur les 3,500,000 fr. figurant au budget pour la restauration des montagnes, tous les départements montagneux en profitent, voire même ceux qui ne le sont pas, ou peu, comme le département du Cher; cependant, seule la Corse ne figure pas sur l'état de répartition.

Tout le monde s'accorde à dire que l'anéantissement de nos plaines insalubres et pourtant si fertiles, s'impose; qu'il faut donner suite au remarquable rapport de M. l'Ingénieur de la Corse qui a été déposé depuis plus de 10 ans. Mais les pouvoirs publics continuent à s'en désintéresser. Et pourtant, l'assainissement aurait été fait, si on avait tenu compte des rapports précédents.

Il formule ensuite le vœu qu'un service direct entre la Corse, la Tunisie, l'Algérie et l'Italie,et vice-versa soit établi, ainsi qu'une escale périodique des bateaux venant d'Extrême Orient.

En résumé, le conférencier dit qu'il est de toute nécessité de créer à Paris un office de la Corse, composé de personnes compétentes, chargée d'étudier et de présenter aux pouvoirs publics toutes les questions intéressant notre département. Cet office fonctionnerait comme l'office colonial et aurait secondé dans sa tâche par tous nos représentants, députés ou sénateurs, sans distinction de parti. La hideuse politique, cause primordiale, sinon unique, de tous nos maux, doit-être bannie de nos réunions. L'avenir de notre malheureux département doit être notre suprême guide, notre unique préoccupation.

Une salve d'applaudissements souligne l'éloquente péroraison du brillant conférencier.

*(Corte-Journal).*

# VERS LE RELÈVEMENT

**La pauvreté de la Corse est extrême. Rien de comparable. Ni la Bretagne, ni les Hautes-Alpes, ni peut-être aucun pays d'Europe, ne peuvent donner une idée de la misère et du dénouement actuels de la Corse.**

*(Rapport du Président du Conseil des ministres au Président de la République).*

Le Président de la République Française:

Vu la délibération du Conseil général de la Corse en date du 5 septembre 1910, décrète :

Le département de la Corse est autorisé, conformément à la délibération susvisée du Conseil général, à s'imposer pendant l'année 1911, à titre de centimes pour insuffisance de revenus ordinaires, 37 centimes 56 centièmes additionnels au principal des quatre contributions directes, pour en affecter le produit au paiement de dépenses annuelles et permanentes.

Cette imposition sera recouvrée indépendamment des centimes ordinaires et notamment des centimes pour insuffisance de revenus ordinaires, dont le maximum est fixé chaque année, par la loi de finances.

Paris, 14 novembre 1910.

# LE SYNDICAT
## DES NÉGOCIANTS, CHARGEURS ET REPRÉSENTANTS DE COMMERCE

Nous nous empressons de publier la lettre suivante qui vient d'être adressée à M. Jean Dupuy, ministre du Commerce, par le Syndicat des Négociants, Chargeurs et Représentants de Commerce de notre ville.

*A Monsieur le Ministre du Commerce à Paris.*

Monsieur le Ministre,

Les soussignés Négociants, Chargeurs et Représentants de Commerce, domiciliés à Bastia (Corse), ont l'honneur de vous exposer respectueusement que les agissements de la Cie Fraissinet devenant de plus en plus excessifs, ils sont contraints de faire appel à votre bienveillante intervention pour qu'à défaut d'autres choses ils obtiennent au moins les améliorations suivantes :

1° la suppression des 3 fr. par tonne tant à l'embarquement qu'au débarquement des marchandises de ou pour Pauta.

Cet impôt a été créé par la Cie Fraissinet en dehors du cahier des charges, au cours de sa dernière entreprise commerciale.

Ci-joint une copie des délibérations de la Chambre de Commerce de Bastia y relatives.

2° Celle aussi de 0 40 centimes par colis de bagages crédé en sus des autres frais.

3° Cette encore, plus récente, de 0 50 par avis que l'Agence de Bastia donne pour les marchandises qui arrivent en franchise de tous frais par le transit de la Cie elle-même.

4° Obtenir le droit de vérifier la marchandise en présence d'un agent de la Cie, avant le règlement du montant du fret porté sur le connaissement,

5° Obtenir également que les litiges soient jugés conformément aux lois ainsi que cela se pratiquait, sous le précédent Agent Général, à Bastia même et non à Marseille, voire même à Lyon, suivant la teneur de certains connaissements délivrés par la Cie Fraissinet.

6° Obtenir enfin que les marchandises qui sont manifestées sur des documents qui accompagnent les courriers des Lundis et Jeudis ne nous arrivent plus comme cela se pratique depuis quelque temps par des vapeurs qui n'entrent dans notre port que 24 ou 48 heures plus tard.

Confiants dans votre haute intervention, ils ont l'honneur de vous offrir, Monsieur le Ministre, l'hommage de tout leur respect.

*Suivent les signatures qui ont été légalisées par M. le Maire de Bastia.*

## BULLETIN FINANCIER

Paris, 18 novembre.

Les bonnes dispositions précédentes se maintiennent sous l'accentuant aujourd'hui sur la généralité des valeurs. Les Fonds d'Etats ont été parmi les plus favorisés. La Rente Française passe à 97 27. L'Extérieure monte à 93.90, le Portugais à 65.85, la Serbe à 88.50 et la Russe 1909 à 103.90. Les Sociétés de Crédit sont soutenues. Le Crédit Foncier est à 800. La Crédit Lyonnais reprend à 1.445. Le Comptoir National d'Escompte s'inscrit à 930 et la Société Générale à 736. Nouvelle hausse du Nord à 2.430. Valeurs de traction en reprise de même que le groupe russe. Fermeté des titres cuprifères : Rio 1.798.

Les valeurs minières sont fermes. Semnon se négocie à 140. Whim Well Copper a de nombreux échanges à 44.25 : le chiffre de 10.000 tonnes prévu par le Conseil va être atteint avec les 2.000 tonnes de minerai de cuivre qu'un vollier s'apprête à charger.

Les actions Monopole Trust s'obtiennent à 50 frs: les recettes prévues du Monopol Hôtel pour 1911, sont de 1.800.000 frs.

Les obligations 5 0/0 de l'Est Central Chilien à 477, se recommandent de la garantie vigétoire en or du gouvernement chilien, de la gestion des fonds de la dite garantie par la Banque du Chili et de leur revenu rémunérateur. L'obligation 5 0/0 du chemin de fer Mexicain du Centre reste en bonne tendance à 233 50.

Grands Chemins Français irréguliers.

# Cour d'Assises

***Rôle des affaires devant être jugées pendant la sess on du 4e trimestre, qui s'ouvrira le lundi, 28 novembre 1910 à midi précis sous la présidence de M le conseiller Gabrielli assisté de MM. Aubert, conseiller, et Vannier de Morelli juge au Tribunal Civil.***

Lundi 28 novembre. — Bonini Laurent et Chiapelle Dominique-Antoine, demeurant à Ajaccio, meurtre et complicité de ce crime. Ministère public, M. Mancini, substitut du procureur général. Défenseurs, Me de Montera et de Caraffa.

Mardi 29. — Albertini Pierre-Jean, berger, à Ponta-di-Casinca, meurtre et complicité de ce crime. Min. pub., M. Angeli, avocat général. Déf., Me Moretti.

Mercredi 30. — Versini Angèle-Marie veuve Cardi, ménagère, demeurant à Partinello, infanticide. Min. pub., M. Mancini. Déf., Me Chiappe, du barreau d'Ajaccio.

Jeudi 1er décembre. — Santoni Constantin, journalier, demeurant à Palneca, meurtre et tentative de meurtre avec concomitance. Min. pub., M. Angeli. Déf., Me Moretti.

Vendredi 2. — Ettori Paul-François, chevrier, à Moca Croce, meurtre. Min. pub., M. Mancini. Déf., Me Angeli.

Samedi 3. — Ulysse Jean-André, cultivateur à Appricciani, meurtre et tentative de meurtre avec concomitance. Min. pub., M. Angeli. Déf., Me de Caraffa et de Corsi.

Lundi 5. — Orsoni François-Marie, propriétaire, à Vero, meurtre. Min. pub., M. Mancini. Déf., Me de Montera et Chiappe, du barreau d'Ajaccio.

Mardi 6. — Casanova Hyacinthe, berger, à Corte, meurtre. Min. pub., M. Angeli. Déf., Me Moretti.

Mercredi 7 et Jeudi 8. — Grossi Ambroise, garde-champêtre, demeurant à Patrimonio, assassinat. Min pub., M. Mancini. Déf., Me de Caraffa et Luca.

Vendredi 9 et Samedi 10. — Pantalacci Ours-François, Pantalacci Félix-Antoine, Pantalacci Jacques-François, tous de Cozzano, meurtre, complicité de ce crime et tentative de meurtre. Min. pub., M. Angeli. Déf., Me de Montera, Giacomoni et de Caraffa.

Lundi 12, Mardi 13 et Mercredi 14. — Andreani Toussaint, Andreani Marie et Andreani Angèle-Marie, tous d'Ajaccio, meurtre et tentative de meurtre Min. pub., M. Mancini. Déf., Me de Caraffa, Moretti et de Montera.

Jeudi 15 et Vendredi 16. — Orsini Toussaint-Jacques, cultivateur, à Otino, assassinat. Min. pub., M. Angeli. Déf., Me Scampocci.

Samedi 17. — Benedetti Baptiste, berger, à Arro, enlèvement de mineure. Min. pub., M. Mancini. Déf., Me de Montera.

Lundi 19, Mardi 20 et Mercredi 21. — Morelli Don Pierre, dit Franzini, cultivateur, à Lumio, assassinat. Min. pub., M. Angeli. Déf., Me Pascal Ceccaldi, du barreau de Paris, et de Monti-Rossi.

## LIGUE NATIONALE
### CONTRE L'ALCOOLISME

Le Comité de la section bastiaise de la Ligue Nationale contre l'Alcoolisme se réunira aujourd'hui, jeudi, 24 novembre, à 8 heures du soir, au local de l' « Union des Corses et des Amis de la Corse, 1, rue de la Gare.

Présence indispensable.

Ordre du Jour :

Propagande scolaire. — Propagande dans l'Armée. — Organisation d'une fête. — Assemblée générale. — Désignation de deux secrétaires. — Recouvrement des cotisations. — Communications diverses.

# AJACCIO
## L'incendie de Pietra-di-Verde

M. le Sous-Préfet de Corte et M. le Maire de Pietra-di-Verde ayant signalé à M. le Préfet de la Corse qu'un violent incendie venait de détruire entièrement une maison, laissant quatre familles, composées de 17 personnes, sans abri et sans ressources, M. Buellet a fait répartir entre les chefs des familles les plus nécessiteuses un premier secours de 50 francs sur les fonds du département.

M. le Préfet a signalé immédiatement à M. le Ministre de l'intérieur la situation particulièrement digne d'intérêt des victimes de cet incendie et a sollicité en leur faveur un secours exceptionnel aussi élevé que possible.

M. le Président du Conseil, Ministre de l'Intérieur vient d'informer M. le Préfet de la Corse qu'il mettait à sa disposition un secours de *500 francs* pour les familles sinistrées.

Cette somme sera répartie incessamment, tous renseignements pris, au prorata des pertes subies et en tenant compte du degré d'indigence des sinistrés.

PAUL VALOT

# *Gazette Judiciaire*

**Chambre Correctionnelle**

*Présidence de M. Gazeau*

La Cour prononce tout d'abord un arrêt dans une affaire électorale de la commune de Zonza.

Elle confirme le jugement du Tribunal de Sartene.

Dans cette affaire peu banale les plaignants, qui ont commis absolument le même délit que les prévenus actuels et qui — chose étrange — n'étaient pas poursuivis, le seront à leur tour.

Franceschetti Dariola est une belle et grande jeune fille de 24 ans. Poursuivie devant la Cour d'assises au mois de juin dernier, elle fut acquittée.

Rentrée chez elle Dariola désigna comme son séducteur un jeune homme de 22 ans, un nommé Rolli, qu'elle voulait obliger à l'épouser. Le jeune homme protesta ; il déclara que jamais il n'avait eu de relations avec cette jeune fille. Dariola se fâcha alors : « Je reparaîtrai aux assises, dit elle ce sera pour venger mon honneur. » Elle se rendit ensuite auprès d'un nouvio de Rolli, nommé Guelfucci, auquel elle déclara : « Si votre comin ne m'épouse pas, je lui règlerai son affaire. » A la même époque Dariola se rendit chez un armurier de Corte et demanda à faire l'achat d'un revolver que celui-ci refusa.

Poursuivie devant le Tribunal de Corte pour menaces verbales de mort, Franceschetti Dariola fut condamnée à 3 mois de prison avec application de la loi de sursis.

Sur appel formé par le ministère public et par la prévenue, la Cour a confirmé la sentence des premiers juges.

Défenseur : Me H. de Montera.

Rapporteur : M. le conseiller Panzani.

On devait procéder dans la commune de Piazello aux élections municipales. Le maire Poretti admit aux votes deux militaires qui n'étaient pas munis d'une permission de plus de 30 jours.

Le Tribunal de Corte, auquel le maire et les deux militaires furent déférés pour fraudes électorales, acquitta le premier et condamna les deux autres à 8 mois de prison et 2 ans de suspension de droits politiques. Le même jugement accordait à la partie civile 150 francs à titre de dommages intérêts.

La partie civile, le ministère public et les deux militaires avaient fait appel du jugement.

La Cour, réformant le jugement de Corte, a condamné le maire à 10 jours de prison, réduit à 50 frs la somme de 150 frs accordée par le Tribunal de Corte à la partie civile.

Me Scampucci représentait la partie civile.

Me Moretti défendait les prévenus.

Rapporteur : M. le conseiller Aubert.

Une quinzaine d'individus habitant la Castagniccia, déférés au Tribunal de Bastia pour dévastation de récoltes furent, condamnés à 15 frs d'amende.

Le ministère public ayant fait appel, l'affaire est venue hier devant la Cour qui, après plaidoiries de Mes Moretti et Ajuccio, a renvoyé à huitaine le prononcé de son arrêt.

Rapporteur : M. le conseiller de Figarelli.

Plusieurs individus, prévenus d'avoir pris d'assaut à coups de pierres et à coups de pistolet la maison du Maire de Zilia, furent condamnés par le Tribunal de Calvi à différentes peines d'emprisonnement.

Toutes les parties ont fait appel.

L'affaire appelée à l'audience d'hier a été remise à quinzaine par suite de l'absence de quelques prévenus.

Défenseurs : Mes Moretti et de Montera.

Me de Caraffa représentait la partie civile.

Rapporteur : M. le conseiller Panzani.

M. Angeli, avocat général, occupait le siège du ministère public.

# LE PLUS GRAND SUCCÈS DU MONDE

Aucun autre médicament pour les affections de l'estomac et du foie n'a jamais eu un succès aussi éclatant que la Tisane américaine des Shakers... On peut juger de sa réussite sans précédent quand on pense qu'on l'emploie par toute la France, de Dunkerque à Marseille, de l'Atlantique jusqu'aux Alpes. Pourquoi ? Simplement parce qu'aucun autre médicament connu n'a eu tant de succès dans la guérison des maladies de l'estomac et du foie, telles que douleurs après les repas, langue chargée, migraines, flatuosités, vertiges, constipation et anémie. La Tisane américaine des Shakers n'a jamais trompé les espérances de ceux qui l'ont employée et elle ne vous désappointera pas non plus.

Mme Bris, à Saint Sauveur de Nuaillé (Charente-Inférieure), nous écrivait le 7 juin 1910, comme suit : — « Je suis heureuse de vous manifester ma reconnaissance pour le résultat obtenu avec la Tisane américaine des Shakers. Je souffrais depuis très longtemps de maux d'estomac, d'étourdissements et de douleurs aux côtés. J'éprouvais une faiblesse extrême et ne pouvais plus faire aucun travail. J'avais essayé différents remèdes sans résultat quand j'eus l'heureuse inspiration de recourir à la Tisane américaine des Shakers. Cinq flacons de votre précieux remède m'ont rendu la santé, aussi est-ce avec grand plaisir que je vous donne connaissance de cet excellent résultat. »

Le succès sans pareil de la Tisane américaine des Shakers comme remède pour l'estomac et le foie est une preuve convaincante que ce tonique possède des propriétés curatives qui ne se trouvent dans aucun autre médicament. Les extraits végétaux dont elle se compose tonifient et fortifient l'estomac et régularisent le fonctionnement de son et des intestins, et c'est ainsi que la Tisane américaine des Shakers maintient les organes en bon état. Elle assure de bonnes digestions, un sang pur et une santé florissante. Faites-en l'essai sans plus tarder ! En vente dans toutes les pharmacies. Demander à M. Fayzan, pharmacien à Lille, sa brochure gratuite.

# *Petite Gazette*

Variations Atmosphériques du 23 novembre

Thermomètre. — 7 heures du matin + 9°8 à midi 12° + à 6 heures du soir + 7° Maxima + 14° Minima + 7°8.

Baromètre. — 7 heures du matin, 761 mm. à midi, 761 mm., 6 heures du soir, 761 mm.

Dans la matinée, Calme.

Dans l'après-midi, id.

Etat du ciel : le matin, Quelques nuages. l'après-midi, id.

## Nouvelles maritimes

M. Novella, administrateur de 2e classe de l'inscription maritime à Bordeaux, est appelé à diriger le quartier de Cronin.

## Douanes

M. Agostini Antoine-François est nommé préposé des douanes dans l'inspection de Bastia.

## Obsèques

— Notre sympathique ami M. Mathieu Padovani, commis principal des ponts et chaussées, vient d'avoir la douleur de perdre son père, M. Jacques-François Padovani, décédé dans la soixante-dix-huitième année de son âge.

Le défunt avait servi plus de quarante ans dans l'administration des ponts et chaussées avec autant de dévouement que de zèle et s'était toujours attiré l'estime de ses chefs. Il jouissait depuis quelques années d'une retraite très honorablement acquise, tout heureux de voir son fils occuper une belle situation dans cette même administration et y compter autant d'amis que de camarades.

Les obsèques de M. Jacques-François Padovani ont eu lieu à trois heures de relevée. Son fils conduisait le deuil, avec d'autres parents. On remarquait dans le cortège presque tout le personnel du service de Bastia et les nombreux amis que M. Padovani compte dans notre ville.

L'absoute a été donnée à l'église Saint-Jean.

A M. Mathieu Padovani, aux familles Paladini, Roux et Franceschi, nous adressons toute l'expression de nos vives condoléances.

## Avis

*Le Docteur PARAVICINI* a l'honneur de prévenir le public qu'il vient d'ouvrir son cabinet médical à Bastia, Place Saint-Nicolas, 9, (2e étage).

Consultations tous les jours de 2 heures à 5 heures, (dimanche excepté).

## Eaux et Forêts

M. Pongi Jean-Paul, ex-soldat au 8e colonial est nommé garde domanial des eaux et forêts.

## Chirurgie

Le docteur *J. STEFANI*, ancien interne-lauréat des hôpitaux de Lyon, ex-préparateur à la Faculté de médecine, membre de la Société d'ophtalmologie de Lyon et de l'Association française d'ophtalmologie, a l'honneur de prévenir le public qu'il recevra, à partir du 27 novembre, tous les jours, sauf le dimanche, de 1 heure et demie à 3 heures et demie, 4, Boulevard de Cardo, Bastia, en face les écoles primaires.

*Maladies chirurgicales seulement :* Chirurgie générale et Spéciale (maladies des yeux, des oreilles, du nez, de la gorge et du larynx).

Le Docteur ouvrira sa clinique à une date très prochaine et qui sera annoncée en cette place.

## Leçons d'Italien

Une dame italienne diplômée, s'adresser aux bureaux du journal.

## Objet perdu

Un chapelet mauve, monté en argent, a été perdu dimanche dernier.

Prière de le rapporter aux bureaux du *Petit Bastiais* contre récompense.

## Objet trouvé

Il a été trouvé, sur le Boulevard, une ceinture de Dame ; la réclamer au bureau du *Petit Bastiais*.


# L'Union

Compagnie Anonyme d'assurances contre l'Incendie, le Vol et sur la Vie humaine

Fondées en 1828 et 1829

Établie à Paris, en son Hôtel, Place Vendôme, 9

*L'Union Incendie* est actuellement, de toutes les Compagnies françaises, celle dont l'encaissement est le plus élevé.

Le total des sinistres payés par *l'Union Incendie*, depuis sa création, s'élève à *Trois cent soixante-dix-huit millions.*

Assurances sur la Vie entière Mixtes, à terme fixe, dotales

Rentes viagères

Pour tous renseignements et tarifs, s'adresser au siège de la Compagnie, à Paris, ou à M. PÉRIER, agent principal, 39, Boulevard Paoli, à Bastia.


# DERNIÈRES NOUVELLES

**Service télégraphique spécial du *Petit Bastiais***

00653

## COURSE DE PARIS

22 nov. — 23 nov.

Rentes de 3 0/0 anciennes . 97.35 — 97.35

— de 3 0/0 amortie. . 97.25 — 97.15 ex coupon

## Nouvelles Militaires

*Etat-major général*

Paris, 23 novembre.

M. le général de brigade Toutée est nommé au commandement de la troisième brigade d'infanterie d'Afrique.

## Mouvement administratif

Paris, 23 novembre.

Le *Journal Officiel* publie aujourd'hui le mouvement administratif, que nous avons annoncé dans nos télégrammes d'hier.

## Conseil de Cabinet

Paris, 23 novembre.

Les Ministres et Sous-secrétaires d'Etat se réuniront, demain, à 9 heures, en Conseil de Cabinet, au ministère de l'Intérieur, sous la présidence de M. Briand.

# LE TEMPS

Paris, 23 novembre.

La température devient de plus en plus rigoureuse ; il fait un ciel gris et il continue à geler.

Par contre la Seine diminue et, chaque jour, il est constaté une baisse à l'étiage.

# AU MEXIQUE
## Troubles révolutionnaires
### *Grave Situation*

Paris, 21 novembre.

Des télégrammes de Mexico annoncent que les troubles révolutionnaires prennent des proportions inattendues.

L'insurrection gagne de plus en plus du terrain.

Des rencontres sanglantes ont lieu continuellement entre les révolutionnaires et les troupes du gouvernement Mexicain.

On annonce même de nombreuses défections parmi les soldats, qui passeraient du côté des insurgés avec armes et munitions.

Plusieurs villes ont déjà été prises et mises au pillage.

Dix mille révolutionnaires menacent la ville de Chihuaha.

Le combat se livre plus violent que jamais à Torreon où les troupes continuent à rester fidèles.

D'autre part, on a découvert à Mexico des documents qui prouvent qu'une vaste conspiration était ourdie contre le Gouvernement.

Les affiliés à ce complot avaient décrété le massacre de tous les fonctionnaires de la République.

La situation s'aggrave et il est encore difficile de prévoir quel sera le résultat de cette insurrection que rien ne faisait prévoir.

## MORT
## de M. le Sénateur Magnin

Paris, 23 novembre.

M. Pierre Magnin, sénateur inamovible, est décédé ce matin, à l'âge de 87 ans.

Maître de forges, il fut élu député opposant sous l'Empire, en 1863 et réélu en 1869. Il vota contre la guerre de 1870

Ministre de l'Agriculture et du Commerce dans le gouvernement de la Défense Nationale, il pourvut à l'approvisionnement de la capitale pendant le siège et à son ravitaillement. I donna sa démission le 11 février 1871.

Elu député à l'Assemblée Nationale le 8 février 1871 par la Côte d'Or, M. Magnin fut élu sénateur inamovible en décembre 1875.

Ministre des Finances dans les Cabinets Freycinet et Ferry, de décembre 1879 à novembre 1881 ; vice président du Sénat de 1884 à 1891 ; Gouverneur de la Banque de France de 1881 à 1897; vice-président du Sénat de 1894 à 1900 inclus, il déclina en 1901 une nouvelle candidature.

M Magnin était le doyen du Parlementarisme ; il fut pendant 14 ans vice-président du Sénat, et faisait partie du Parlement depuis 43 ans.

# L'Affaire Rochette
## devant la Commission d'enquête

Paris, 23 novembre.

Plus la Commission d'enquête essaye de jeter un jour nouveau sur les dessous de l'affaire Rochette, moins elle semble réussir dans sa tâche.

Les deux confrontations de M. Clémenceau et du Préfet de police, si impatiemment attendues, ont bien montré que l'arrestation de Rochette était entourée de circonstances mal définies et dépendant d'une fausse interprétation, volontaire ou involontaire, des instructions données par M Clémenceau, mais tout n'est borné là.

### *Audition de M. Mouquin*

La commission parlementaire d'enquête a entendu ce matin M. Mouquin, directeur du Service des Recherches à la Sûreté générale.

Après avoir donné quelques explications de peu d'importance, M. Jaurès, président de la Commission a posé très adroitement une foule de questions à M. Mouquin. Mais les réponses du Directeur du Service des Recherches n'ont aucune valeur et n'aideront pas certainement la Commission d'enquête à dissiper le nuage qui entoure encore l'arrestation de Rochette.

### *Audition de M. Yves Durand*

M. Yves Durand, ancien chef de Cabinet du préfet de police, est ensuite entendu.

A toutes les questions qui lui furent posées très adroitement par M. Jaurès, M Yves Durand répondit très adroitement ; aussi la clef de ce grand mystère reste toujours introuvable.

M Yves Durand a déclaré tout simplement qu'il s'était conformé strictement aux ordres reçus.

Quant aux opérations financières auxquelles il se serait livré, d'après certaines accusations portées contre lui, M. Yves Durand a soin de n'en parler qu'avec les plus grandes réserves

La comparution de Rochette permettra-t-elle à la Commission d'enquête d'éclaircir ce mystère ?

### *La Séance de demain*

La réunion de demain matin promet d'être très intéressante.

M. Albert Clémenceau et un rédacteur du *Matin* ont été convoqués par M. Jaurès, président de la Commission parlementaire d'enquête.

## MÉZIÈRES
## MORT SUBITE
## du général Prévot

Nîmes, 23 novembre.

Le général de division Prévot, passait sur la place d'Armes, l'inspection des troupes de la garnison, lorsqu'on le vit s'affaisser subitement.

Les officiers qui l'entouraient se précipitèrent à son secours, mais quand ils voulurent le relever, ils constatèrent qu'ils ne tenaient qu'un cadavre entre leurs bras.

Le général Prévot a succombé à une congestion occasionnée par le froid intense qui règne dans l'Est.

## EN ANGLETERRE
## L'exécution de Crippen

Londres, 23 novembre.

Ainsi que cela a été annoncé l'assassin de la Belle Elmore a été pendu dans sa prison ce matin, à 9 heures.

Le dentiste assassin ne s'est pas un seul instant départi de son calme habituelle ; il est mort très courageusement.

Sommé, au dernier moment, de dire toute la vérité le dentiste Crippen


*Dépôt spécial* des Eaux Minérales Naturelles de la SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DES EAUX DE VICHY et des GRANDES SOURCES DE VICHY pour la Corse

BASTIA, 18, rue Napoléon

Vichy Lardy. — Source Dôme, la plus riche de Vichy. Reine des Eaux, Célestins, Hôpital, etc.

Vichy Parguin. — Eau purgative française bien supérieure à toutes les eaux étrangères, sans goût, se digérant sans effort gêne.

Demander dans tous les cafés le *Quart Vichy Lardy* et *Lardand*.

*Compagnie Générale de Lumière et d'Energie*

Société anonyme au Capital de 900 000 francs.

Dans sa séance du 26 octobre dernier (1910), le Conseil d'administration a décidé de transférer à Lyon, rue Grôlée, 13, dans les nouveaux bureaux de M. Vautier, le siège social, qui était à Lyon, rue Centrale, 46, dans les bureaux dudit M. Vautier.

Un extrait certifié du procès-verbal de cette séance a été déposé le dix-sept novembre mil neuf cent dix, aux greffes du tribunal de commerce et de la justice de paix du deuxième canton de Lyon et du tribunal de commerce de Toulon, le dix-huit même mois, au greffe de la justice de paix de La Seyne sur Mer, et le dix-neuf même mois aux greffes du tribunal de commerce et de la justice de paix du deuxième arrondissement de Bastia.

Pour publication.

*Le Conseil d'administration.*

LES Sous-Vêtements DU DOCTEUR RASUREL préservent du Froid et des Rhumatismes.

VENTE EXCLUSIVE : Charles ORENGA, à BASTIA LANZI Frères, à AJACCIO

*Essences et Pétroles*

*Pétrole Raffiné* d'Amérique, marque *Le Lion*, en caisse de 37 litres.

*Pétrole épuré* en fûts fer de 50 litres.

*Pétrole de Sureté*, marque *Photaline*, en bidons de 5 litres.

*Naphtalycile*, essence spéciale pour nettoyages.

*Graisses et huiles pour automobiles et charrettes.*

Avant de faire vos achats, demander les prix à la Cie générale des Pétroles — *Agence* 15, Place Saint-Nicolas, Bastia.

ESANOPHÈLE GUÉRIT LES FIÈVRES PALUDÉENNES

F. BISLERI & C. MILAN

Représentants exclusifs pour la Corse Ch. P. POGGIOLI et Cie, 33, rue de l'Opéra, Bastia.

Tuilerie et Briqueterie MÉCANIQUES

USINES A FRANCARDO

F. CHARDON et Cie

Tuiles plates et rondes résistant à la gelée et à l'air salin

Briques creuses, pleines et pressées

Briques à planchers pour fers à T

Cairons et Murettes, grandes briques creuses de 0,50 × 0,15 × 0,15 m. 0,40 × 0,20 × 0,25, spécialement recommandées pour constructions rapides et économiques.

Fabrique de Carreaux en ciment comprimé, uni et à dessins, pour carrelages décoratifs et à bon marché des vestibules, appartements, magasins, églises, etc. *Essais sur demande d'échantillons et prix*

POUR A CHAUX GRASSE SUPERIEURE

SCIERIE MÉCANIQUE de Bois

Planches, Madriers, Chevrons, Liteaux, Lattes

Grands Entrepôts de CHAUX Hydrauliques, CIMENTS, PLATRES

FERS et Aciers de toutes catégories.

Tôles, Fleurs, Tuyaux, Gouttières

Matériaux de construction.

Et toutes autres Prix et qualité défiant toute concurrence

Magasins : BASTIA, 2, Avenue Carnot. de vente : CORTE, Nouvelle Traverse.

Un Ingénieur fournira tous renseignements techniques sur le choix et le mode d'emploi des matériaux.

Chaque famille doit avoir un appareil d'Eclairage pour maraille. Lampe Electrique très pratique.

L'INDISPENSABLE, Lampe Electrique de poche *RADIA* modèle 1911, renommée dans le monde entier. Piles et ampoules de rechange

En vente chez les Débitants de Tabacs et à Ajaccio, chez M. Léon SERRA, 19, Cours Napoléon

*Exiger la marque RADIA.*

Représentants concessionnaires pour le Département : Maison Ch.-F. POGGIOLI et Cie, Bastia.

**Journal Financier Français**

16, Place du Havre, 16

COURRIER DE BOURSE — Renseignement gratuit de Coupons — CONFÉRENCES

RHUM

# FOX-LAND

Grande Marque

55 fûts vides à vendre de 250 à 260 litres.
S'adresser : 28, Bd de Riquier, à Nice.

**MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION**

Chaux hydrauliques et Ciments, marques de Villeneuve et La-Porge du Teil. — Plâtres gris et blanc. Carreaux-Mosaïques en ciment. — Briques pleines et rondes. — Carreaux. — Tomettes — Tuyaux en poterie et en grès.

FERS A PLANCHER

TUYAUX EN FONTE, EN GROS

*Appareils Sanitaires*

Charles CLÉMENT & Cie.

Entrepôts aux Magasins Généraux à Boulevard de Cardo, 1.

LA KABILINE — Véritable Teinture des Ménages
LA KABILINE — Pour rendre neufs ses Vêtements
LA KABILINE — Adoptée par les Personnes économes
LA KABILINE — Vendue dans le monde entier
ESSAYEZ-EN ! Le Paquet : 40 Centimes

REVUE-GUIDE — bulletin mensuel illustré, offrant aux négociants utiles, unions, défense et intérêts du commerce, etc. Fr. MAESTRACCI, 1, rue Neuve St-Roch, Bastia

*Maison L.-N. MATTEI*

Champagnes de Marque *Bon Marché*

| | | |
|---|---|---|
| Comte Laroche, carte noire. | 2 00 | la bout. |
| Cardey carte bleue . . . | 3 00 | id. |
| Marcounay . . . . . | 3.25 | id. |
| Léon Chandon, carte perle . | 3.50 | id. |
| Coste Folcher, carte bleue . | 4.00 | id. |
| Léon Chandon, carte bleue . | 4.50 | id. |
| Théophile Roeder. . . . | 5.00 | id. |
| Moët et Chandon, carte bleue | 5.50 | id. |
| Louis Roederer. . . . . | 8.50 | id. |

N. B. — Par panier de 12 bouteilles on fera une réduction de prix

Cedratine — LA PLUS EXQUISE LIQUEUR DE MARQUE — Mme L. N. MATTEI à Bastia (Corse)

**Pour faire de bons placements**

et éviter les mauvais il est indispensable d'être renseigné par un journal financier rédigé avec compétence et impartialité. La Revue de la Bourse et de la Banque offre toutes garanties à cet égard. Elle publie chaque semaine des Conseils de placements et d'arbitrages très appréciés, des Etudes documentées sur les émissions et sur les valeurs en vue, des Informations puisées aux meilleures sources sur les mouvements en préparation, une Revue de la Bourse, les cours et les tirages de toutes les valeurs, le prix net des coupons, la liste des lots non réclamés, etc., etc.

*Demandez au Directeur de la* REVUE DE LA BOURSE ET DE LA BANQUE, *40, rue de la Victoire, Paris, de vous envoyer gratuitement ce journal à l'essai pendant un mois. Vous vous rendrez aussitôt compte de la sûreté de ses informations et de la valeur de ses conseils.* — ABONNEMENT : 5 francs par an ; ETRANGER : 10 francs.

**GRAND BAR SOAVI**

*Cours Sebastiani et rue Neuve Saint-Roch, BASTIA*

Seul Etablissement en Corse préparant instantanément en présence du Consommateur l'incomparable

CAFÉ-EXPRESS

et l'exquis

CHOCOLAT-EXPRESS

*à 20 centimes la tasse*

*Le Directeur-Gérant*
J. B. OLLAGNIER.

Imprimerie Ollagnier.

MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION

**JOSEPH LUCCHETTI**

45, Boulevard Paoli, BASTIA

Tuiles et Briques de Marseille
reconnues supérieures dans le Monde entier
CHAUX éminemment hydraulique
CIMENTS Portland, Roquefort et Valentine
PLATRES Blancs, Rouges et Gris

*FERS* I à planchers et PLATS, ronds ou carrés
FONTES — PLOMB — ZINC feuilles, tuyaux et gouttières

Seul dépositaire des carreaux mosaïques en ciment de la Maison LANIER de *Salon*, incomparables par leur coloris et dureté.

A NOTER. — La Maison remplace gratuitement les carreaux usés avant 20 ans. Aucune autre ne peut donner ces garanties.

*Tapisserie et Vitres*

Vernis — Couleurs et Pinceaux
Bois de Construction — Planches et Madriers
Accessoires de portes et fenêtres — OUTILS
*Appareils inodores de tous systèmes*
MARBRERIE — MARCHES, DALLES ET EVIERS EN PIERRE DE BRANDO

*Prix de Réclame*

Plans et Devis à titre absolument gracieux

PROCHAINS TIRAGES
25 novembre
1er, 5, 10, 15, 20, 22, 25, 27 décembre

*Un bon Conseil doit toujours être suivi !*

**DES MILLIERS DE LOTS ET DES MILLIONS DE FRANCS**

à gagner — à encaisser

| | | | |
|---|---|---|---|
| 5 Gros Lots de | | UN MILLION | |
| 15 | — | 600.000 | Francs. |
| 20 | — | 500.000 | — |
| 20 | — | 300.000 | — |
| 15 | — | 250.000 | — |
| 50 | — | 200.000 | — |
| 70 | — | 150.000 | — |
| 430 | — | 100.000 | — |

| | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|
| 10 Lots de | 75.000 | francs | 1500 Lots de | 5.000 | Francs |
| 195 | — | 50.000 | — | 195 | — 3.000 — |
| 45 | — | 30.000 | — | 60 | — 2.500 — |
| 230 | — | 25.000 | — | 865 | — 2.000 — |
| 50 | — | 20.000 | — | 65 | — 1.500 — |
| 815 | — | 10.000 | — | 190 | — 1.250 — |
| 90 | — | 6.000 | — | 21.855 | — 1.000 — |

etc., etc., etc.

42.205 LOTS
Plus de 160 MILLIONS de FRANCS

*UN TIRAGE en moyenne tous les trois jours.*

Contre 5 francs, on reçoit 100 NUMÉROS de Titres et l'on participe aux prochains Tirages.

La Prévoyance Mobilière, 5, Rue de Chantilly, Paris (9e)

Vin du CAP CORSE au QUINQUINA de L. N. MATTÉI — *Apéritif* TONIQUE Délicieux Fortifiant — MARQUE DÉPOSÉE — Attention aux Contrefaçons

*Vient de paraître :*

L'AGENDA GALLIA

PRATIQUE — ELEGANT — SOLIDE

Le Mieux Documenté

Son Format : 10×15, reliure toile verte. Son huitième de Pages : 600 (Dont par Jour). Ses Renseignements : l'A.B.C. des Affaires en France : Une Carte des Chemins de Fer.

PRIX : 2 FR. 75

Chez tous les Libraires

HACHETTE & Cie, ÉDITEURS



TRENTE-SIXIÈME ANNÉE. — N° 325 — VENDREDI 25 NOVEMBRE 1910

00654

# Le Petit Bastiais

5 CENTIMES — JOURNAL QUOTIDIEN — 5 CENTIMES

Rédaction & Administration : 8, Boulevard du Palais, Bastia
J.-B. OLLAGNIER, Directeur

Les annonces sont reçues d'avance et reçues aux Bureaux du Journal.
Faits divers 1 fr. — Réclames (3e page), 0.75 — Divers, 0.30 — Judiciaires, 0.25

ABONNEMENT (*Payable d'avance*)

| | 1 an | 6 mois | 3 mois |
|---|---|---|---|
| CORSE | 20 fr. | 10 fr. | 5 fr. |
| AUTRES DÉPART. | 22 » | 12 » | 6 » |

UNION POSTALE, ET AUTRES PAYS : le port en sus.

On ne répond pas des manuscrits déposés.


LE CALENDRIER

Soleil : (heure nationale)
Lever, 6 h. 36 m. — Coucher, 4 h. 02 m.
Dernier quart., le 22 — Nouv. Lune, le 1er
Fête d'Aujourd'hui : Sainte Catherine.
Fête de Demain : Saint Sylvestre, abbé

24 NOVEMBRE

## LE BUDGET
### *DE LA JUSTICE*

*Les Réformes à faire. — Récrutement et Avancement des Magistrats. — Criminalité juvénile et Tribunaux pour Enfants.*

Le Budget de la Justice vient de faire l'objet, devant la Chambre, d'une longue et substantielle discussion. Le total de ce budget est cependant infime : moins de 40 millions ; mais de graves questions s'y rattachent, dont l'opinion publique demande avec insistance la solution.

Est-il, en effet, une question sociale plus passionnante, à l'heure actuelle, que celle de l'accroissement de la criminalité juvénile et de l'insuffisance de sa répression ?

Le rapport annuel, adressé il y a quelques semaines au président de la République par le Garde des Sceaux, est plein d'enseignements à cet égard. On y voit, par exemple, que le nombre des procès-verbaux dressés par les gendarmes, qui s'était accru prodigieusement jusqu'en 1895, est en décroissance depuis cette époque : il est tombé de 273.000 à 243.000. Pourquoi ?

C'est que plus de cent mille crimes et délits commis chaque année demeurent impunis.

Les crimes qui deviennent plus fréquents que par le passé sont le parricide, l'avortement, surtout les viols et attentats à la pudeur. Les meurtres, qui diminuent dans quelques régions rurales, se multiplient dans les villes ; dans le département de la Seine, le nombre en a triplé depuis vingt ans.

Ce qu'il y a encore de particulièrement inquiétant dans cette statistique, c'est, nous l'avons dit, l'accroissement de la criminalité parmi l'enfance. Presque nulle parmi les populations agricoles, cette criminalité de l'enfance est terrible dans les grandes villes, dans ces agglomérations ouvrières. Sur 11.535 mineurs de seize ans inculpés en 1909, il y avait 671 orphelins de père et de mère et 2.100 enfants privés d'un de leurs parents. Détail significatif : la proportion des délinquants est beaucoup plus élevée parmi les mineurs de seize à vingt ans que parmi les majeurs de vingt et un ans et plus.

A quoi faut-il attribuer ces déplorables résultats ? Hélas, les causes en sont multiples !

Le relâchement des mœurs n'est pas sans influer sur la fréquence des crimes d'infanticide ou d'avortement. Un trop grand nombre de matrones indignes exercent le métier de sages-femmes. On le sait ; elles sont aussi bien connues des parquets que du public, et cependant on les laisse exercer en paix leur triste métier.

Que dire aussi de l'armée des prostituées et de leurs amis les apaches qui infestent les grandes villes ? Le trottoir de Paris nourrit cent mille vendeuses d'amour et autant de jeunes vauriens imberbes qui s'exercent le soir au jeu du revolver et du couteau. Les péripatéticiennes, cette honteuse renommée de notre capitale, jouissent de la protection officielle ; quant à leurs « amis, » souteneurs et assassins, ils traitent d'égal à égal avec la police, exerçant parfois impunément leurs représailles contre les agents.

La répression elle aussi est insuffisante. Quand, par hasard, un vaurien ne réussit pas à échapper à la police, les tribunaux le condamnent à une peine dérisoire, qu'allège encore la loi de sursis mal appliquée.

Est-ce raison d'économie, est-ce sentimentalisme mal placé ? Les tribunaux correctionnels abrègent de plus en plus les peines d'emprisonnement ou les remplacent par l'amende ; devant les cours d'assises, les circonstances atténuantes et l'acquittement sont accordés largement. On trouve aujourd'hui excuse à tout : le crime passionnel n'est pas un crime, et l'homme ivre qui tue est à moitié pardonné ! Le résultat est que, parmi le gibier ordinaire des tribunaux, on trouve plus de 50 0/0 de récidivistes.

Un moyen cependant serait efficace : on l'a dit et répété, l'Angleterre en a donné l'exemple probant : c'est le fouet. Mais voilà que nos philanthropes à l'envers protestent et nous reprochent de revenir à la barbarie du Moyen-Age. Encore un peu, et les apaches deviendront plus sympathiques que leurs victimes. Il faudra bien pourtant que l'on se décide à sévir.

Et combien d'autres questions se greffent sur celle-là ! C'est, pour une bonne part, la non-fréquentation scolaire qui est cause de la dépravation de la jeunesse ; c'est aussi l'absence d'une éducation post-scolaire ou professionnelle ; c'est encore la mauvaise adaptation du tribunal à l'enfance coupable. La loi du 31 mars 1910 a décidé une heureuse spécialisation d'une Chambre du Tribunal de la Seine aux délits commis par ou contre les enfants. Cette initiative devra être généralisée à toute la France, afin de ne laisser subsister aucune exception aux principes posés par M. Paul Deschanel : « L'enfant délinquant doit être jugé par des juges spéciaux et d'après une procédure spéciale ; il ne doit pas être puni de courtes peines : il faut le soumettre à un traitement d'éducation plutôt qu'à un régime pénal. »

Enfin, les « tribunaux d'enfants, » seront complétés, conformément à la proposition faite, il y a quelques mois au Sénat et signée de l'actuel ministre de la Justice, Théodore Girard, par l'institution de Conseils de tutelle, composés de délégués chargés de surveiller l'enfant délinquant jusque dans sa famille et de signaler, au besoin, les négligences des parents.

Ces diverses améliorations si désirables nous amènent à en envisager d'autres dans la magistrature elle-même.

Qu'il s'agisse de la justice de conciliation ou de la justice répressive, il faut réformer le recrutement et l'avancement des magistrats, leur donner plus d'indépendance, les affranchir de la servilité politique.

Il serait possible, en réunissant [illegible] cantons, de donner au magistrat de paix une situation intéressante et plus d'autorité. De même, on est frappé de l'inégalité qui existe entre les tribunaux d'arrondissement, dont les uns jugent à peine deux affaires par semaine, et d'autres cinquante par jour. Comment la justice pourrait-elle être rendue uniformément dans de telles conditions ?

On réaliserait de sérieuses économies en supprimant quelques juges dans les misérables palais de Justice où rien ne manque sauf les justiciables, et en adaptant mieux les tribunaux aux besoins de leur circonscription.

*Henri BRUMONT.*

## L'Ile de Beauté devient Sportive

Voici, enfin, que la Corse, qui fut longtemps rebelle au mouvement qui entraîne la jeunesse française à la pratique des jeux et sports en plein air, devient sportive !

Il y a quelques années, on avait bien tenté de fonder deux ou trois sociétés, mais celles qui s'étaient formées à cette époque [illegible] aucune, la Corse comptait seulement trois clubs de peu d'importance (Bastia, Ajaccio, Corte). Ces clubs ne pratiquaient que le football et l'on peut dire qu'ils constituaient des sociétés sportives d'hiver.

L'année 1910 marquera dans l'histoire de la Corse sportive, et avec elle, la fondation de l'Athlétic Club Ajaccien. Ce club, grâce aux conseils éclairés de dévoués sportsmen continentaux et à la bonne volonté de ses dirigeants, a fait preuve d'une activité remarquable. Il a lancé en Corse, les Sports Athlétiques, qu'il a pratiqués le premier, et a organisé, l'année même de sa fondation, un championnat d'athlétisme sous le nom de Challenge Cagninacci. L'A. C. A. ne s'est pas tenu là ; désireux de développer le cyclisme, il a organisé, à ses frais, une course cycliste Ajaccio-Bocognano (60 kil.) qui obtint un très vif succès. Il est aussi le promoteur d'une grande course qui doit avoir lieu au printemps prochain, sur 160 kil. et pour laquelle il sera fait appel aux meilleures pédales de la Côte d'Azur et du Littoral.

La course à pied est également en honneur à l'A. C. A. [illegible] dépendra le Critérium municipal d'Ajaccio va lui en donner le mois prochain, l'organisation du Tour d'Ajaccio Pédestre.

Enfin, l'Athlétic Club Ajaccien est encore le point initial du mouvement qui se produit, cette année, à Ajaccio, en ce qui concerne le football. Des équipes ont été constituées au 163e de ligne, patronnées par M. le commandant François, dont l'esprit sportif mérite des félicitations. Les marins du groupe des torpilleurs de la Corse font aussi du football et ont formé le Stade Torpilleurs Ajaccien. Enfin, l'Ecole Normale d'Instituteurs et l'Ecole d'Agriculture, de même que le Collège d'Ajaccio, vont avoir leur équipe de football.

C'est le football-association qui est pratiqué en Corse, et un Championnat de la Corse se dispute chaque année entre les clubs de l'île. Le détenteur actuel, le Sporting Club Bastiais (club doyen) travaille, de son côté, à développer le mouvement sportif à Bastia. On assure même qu'il aurait obtenu d'un généreux sportsman, l'attribution d'une coupe pour le Championnat de Football de la Corse. A Corte, l'Union Sportive Cortenaise fait, elle aussi, tous ses efforts pour animer à Corte, le championnat de football.

Aucun de ces clubs n'est encore affilié à l'U. S. F. S. A. C'est cependant un fait qui sera bientôt accompli en même temps qu'un comité régional sera formé.

Comme on le voit, le sport a fait un grand [illegible] la Corse, encore que vous la dernière au mouvement sportif, s'y distinguera très prochainement.

PAUL CHARP.

*(L'Auto).*

## Grève des Dockers de Bonifacio

*Les Grévistes, aidés des Membres des autres Corporations, empêchent le Débarquement de l'Italia. — Collision avec la Troupe*

Les diverses corporations syndiquées de Bonifacio, comprenant 300 hommes à peu près, se sont réunies sur le quai de notre port, à 3 heures de l'après-midi, au moment où devait arriver le courrier hebdo-

70 — FEUILLETON DU PETIT BASTIAIS

## LES OUVRIÈRES DE PARIS

par PIERRE DECOURCELLE

DEUXIÈME PARTIE

II

PARTIE DE CAMPAGNE

C'est ainsi qu'un jour où il s'agissait de regarnir d'orchidées le chapeau d'une châtelaine de province qui devait partir le soir même, la première avait dit à Suzanne :

— Mademoiselle Beaudouin allez donc chez Tracy, au « Flamant rose ; » il n'y a que dans cette maison que vous trouverez la gentille et la nouveauté qu'il nous faut.

Il arriva pourtant que, malgré l'assortiment très complet de vaste magasin du faubourg Saint-Denis, les employés de M. Tracy ne parvinssent pas à contenter exactement la jeune modiste. Celle-ci restait perplexe. La première l'avait dit : si on ne trouvait pas ce qu'il fallait au « Flamant rose, » il était inutile de chercher ailleurs !. Allait-elle donc rentrer les mains vides chez sa patronne, et encourir des reproches qu'elle ne méritait cependant pas ? C'est ce jour-là que Gaston Tracy se trouva, pour la première fois, en présence de la jeune fille. C'était l'époque où il s'efforçait, pour complaire à son père, de se mettre au courant des affaires de la maison. Il fasait sa tournée du jeune patron dans les magasins, essayant de s'intéresser au commerce qui devait être le sien, lorsque l'encombrement des innombrables cartons que le commis avait tirés des rayons pour essayer de contenter Suzanne attira son attention. Du comptoir, son regard passa à la cliente dont l'éclatante beauté lui fit brusquement lever la tête. Soudain, la modiste poussa un petit cri de joie. Elle tenait enfin la fleur désirée, son diable en tout point au modèle qu'elle avait à la main.

— Vous voyez, mademoiselle, dit le commis, chez nous, on arrive toujours à trouver ce qu'on cherche !

Dès qu'on lui eut remis sa facture, elle se dirigea rapidement vers la sortie.

Ce fut Gaston Tracy qui lui ouvrit la porte. Leurs regards se croisèrent ; mais comme elle avait cru que celui qui lui rendait ce service était le jeune homme auquel elle s'était adressée, elle eut un léger tressaillement de surprise en face de cet inconnu. Très respectueux, Gaston s'inclina. Suzanne salua d'un signe de tête et s'éloigna. Il est facile de prévoir la fameuse expression chère à nos aïeux, et de trouver surassé « le coup de foudre ». Rien pourtant ne peut traduire ce qui se passa dans le cœur de Gaston Tracy au moment où il se trouva en face de Suzanne. Etincelle soudaine, commotion mystérieuse, éveil d'une sensation inconnue ? Ce fut tout cela, et bien d'autres choses encore, qui résultèrent de cet événement si simple : la rencontre d'un jeune homme et d'une jeune fille qui ne s'étaient jamais vus encore, et qui, pourtant, au premier coup d'œil échangé, éprouvèrent l'instinctive impression qu'ils ne devaient pas rester plus longtemps étrangers l'un à l'autre. Cependant, Suzanne ne retourna pas au « Flamant rose, » Rachel Muller lui avait assigné un rang parmi les ouvrières chargées de besognes plus relevées, et la jeune fille ne faisait plus de courses.

Gaston Tracy attendit en vain le retour de la débutante apparition. Lorsqu'il se rendit compte de l'intensité de son rêve, il poussa un soupir et eut un sourire un peu amer pour se railler de sa naïveté. Est-ce qu'il ne passait pas chaque jour, dans le magasin, des centaines de jeunes filles ? Quelques unes d'entre elles n'étaient elles pas aussi charmantes que son inconnue ? Pourquoi s'avait-il vouln fixer dans son cerveau que la vision de cette exquise tête blonde ? Contrairement à l'habitude des jeunes gens d'aujourd'hui, Gaston était une nature vibrante, enthousiaste, généreuse, incapable de résister à un violent élan du cœur. Son esprit cultivé, son âme tendre chérissaient les poètes que certains intellectuels de haute volée regardent aujourd'hui comme démodés, — ceux qui ont le mieux chanté l'amour, ses joies et ses peines, son ciel et son enfer.

Cependant, malgré ses efforts, le jeune homme ne mordait décidément pas au commerce des fleurs et plumes, si honorable et si lucratif qu'il fût être. Aussi son excellent père ne voulut-il pas qu'il s'y morfondît davantage et, en dépit de la ténacité maternelle, Gaston Tracy avait, nous l'avons dit, choisi une carrière qui convenait mieux à ses aspirations. Sa vie d'étudiant commença. Il essaya de la modeler sur celle de ses camarades sans l'avenir à partager ni leur gaieté débordante ni leur aimable insouciance en matière d'amour. Il se sentait des [illegible] en sortant de certaines aventures, où son imagination lui avait fait entrevoir des visages de femmes se rapprochant des fictions créées par ses chers auteurs, et où il ne rencontrait généralement, après la contrainte que ces demoiselles subissaient au début d'une intrigue, que des filles coquines et vulgaires, d'une désespérante banalité. Alors il se replongeait dans ses livres, se surmenant pour atteindre le but qu'il visait, impatient tout-à-fois à étouffer les bouffées de jeunesse qui débordaient de son cœur.

C'est alors que le hasard — il faut bien employer ce terme, puisque nous ignorons, et ignorerons probablement longtemps encore, la loi mystérieuse des affinités qui réunissent un homme et une femme, — le remit tout à coup en face de Suzanne, un jour où il traversait les Tuileries pour se rendre au Palais de Justice. Le jeune homme la trouva plus adorable encore que le jour de leur première rencontre, et il reconnut à sa vue une commotion de tout son être, dont l'intensité le troubla profondément. Il avait si souvent pensé à la jeune fille !.. Et voici qu'en moment où il s'était résigné tristement à ne plus la revoir, elle reparaissait soudain pour rappeler au jeune homme qu'auprès des vierges folles, il y a aussi des vierges sages, dont le front rayonne d'honnêteté et de candeur, et qui sont dignes d'être aimées, quelle que soit la place qu'elles occupent dans la société. Quand la jeune fille eut disparu, rappelée par son travail, après avoir fini d'émietter son pain à ses bataillon de paisanes sitôt, Gaston se reprocha en vain son exaltation soudaine. Sa griserie persistait : un sentiment nouveau venait d'éclore au plus profond de son être.

*(A suivre.)*


GRAND BAR SOAVI
CAFÉ EXPRESS
CHOCOLAT EXPRESS

maître *Italia*. Elles étaient là pour assister le syndicat local des ouvriers dockers dans leurs revendications, qui sont motivées par ce qui suit :

Dans tous les autres ports, il paraîtrait que la Cie Fraissinet paie la journée de chaque docker à raison de 5 fr.; les heures de nuit seraient payées 4 fr. A Bonifacio, jusqu'à aujourd'hui, on n'avait payé que 2 fr. 50 par jour, soit la moitié moins qu'ailleurs. Les dockers auraient, disent-ils, fait plusieurs réclamations sans résultat.

Aussitôt que l'*Italia* eut accosté à quai, les divers syndiqués prirent possession des deux ponts volants de débarquement des marchandises, que l'on nomme ici des « plan bons. » A ce moment, M. Carrega, maire, ceint de son écharpe, accompagné de la gendarmerie, somma les occupants des planchons de se disperser. Ceux-ci refusèrent énergiquement, aux cris répétés de : « Vive la grève ! » Ce que voyant, le maire fit demander main forte à la garnison. A 3 heures 35, 300 hommes de troupe, ayant un chef de bataillon à leur tête, arrivèrent sur le quai.

Ordre fut aussitôt donné à la troupe de [illegible] y réussir. Pour s'y opposer, une partie des grévistes s'y cramponnèrent dessus en refusant d'obéir même à la force armée. D'autres grévistes restés debout opposèrent la force à la force et une violente bousculade s'ensuivit. Elle aurait pu devenir sanglante, car des horions furent échangés entre grévistes et troupiers. Ce ne fut que grâce à la prudence de M. Dufour, maréchal des logis chef de gendarmerie, que cela fut évité.

Le commandant de la troupe voyant la bousculade se produire, avait fait mettre baïonnette au canon à ses hommes. Un des chefs des grévistes, M. Serpa, prit la parole et, en termes émus, fit connaître les doléances des grévistes. Quand il eut fini, profitant de l'accalmie produite par cet incident, le chef de la gendarmerie, M. Dufour, conseilla sagement aux agents de la Compagnie Fraissinet de suspendre jusqu'à demain matin le débarquement des marchandises, afin de faciliter les pourparlers pour une entente qui ne dépend plus que de la direction de Marseille, dont on attend anxieusement la réponse. — R.

(*Le Petit Marseillais*).

Aux renseignements fournis à notre confrère marseillais nous ajouterons que M. Fraissinet, ayant jugé à propos de ne pas donner satisfaction aux grévistes, et que l'agent de la Compagnie n'ayant pu trouver des dockers en dehors [illegible] marchandises sont restées à bord. Le paquebot *Italia* a appareillé à midi pour Propriano.

On s'attend à de nouvelles manifestations, dimanche prochain, lors de l'arrivée du paquebot de Marseille.

## LA SAINTE CATHERINE

Le 25 novembre est une date joyeuse pour les jeunes filles ; de toutes parts on souhaite la Sainte-Catherine à quelque jouvencelle, et c'est partout une pluie de fleurs, de rubans, d'images et de billets doux...

Parents, camarades, vieux amis et jeunes soupirants ont envoyé ou ont apporté eux-mêmes leur cadeau. Et ce ne sont que rires perlés, que mots espiègles, que cris de gaîté, que réciproques embrassades, dans le petit monde un peu frivole et remuant en diable de ces demoiselles.

Mais c'est surtout chez les midinettes que la fête prend une tournure vraiment amusante.

Toujours aimées, toujours sautillantes, toujours babillardes, les petites ouvrières n'ont pas de peine, ce jour-là, à se montrer d'une folle exubérance. Déjà, le matin, les groupes qui traversaient le boulevard pour se diriger vers quelque atelier de couture de la rue de la Paix paraissaient plus effervescents que de coutume. Et de multiples corsettes blanches, soigneusement dissimulées, laissaient deviner une distribution de petits bouquets, qui, pour une Sainte ordinaire, eût été, certes, des plus anormales.

Mais que dire de ce qui s'est passé dans l'atelier ! L'activité a été fébrueuse, n'en doutez pas. Mais la besogne n'a guère avancé. Les petites amies se sont offert des fleurs et se sont mutuellement congratulées, avec mille et mille extravagances. Et leurs langues sont allées leur train. On en a débité des histoires, et des histoires ! On s'en est permis, du plaisir !...

Et puis, quelque chose de mystérieux planait sur tout cela, car des chuchotements suivis de francs éclats de rire n'ont pas cessé de siffler et de bourdonner à travers la pièce.

Enfin, l'heure du goûter est arrivée. Vite, les appreuteuses impatientes ont fait voler les chiffons dans les corbeilles. Les tables se sont couvertes de fleurs et de victuailles. Il s'agit de célébrer dignement cette Sainte-Catherine, et l'on va se partager les provisions disparates et les boissons peu conciliables apportées par la communauté !

Soudain, au moment où tout ce petit monde paraît le plus affairé, s'élève un tapage de braves, de rires stridents et de cris sauvages. L'une des ouvrières vient de s'approcher à pas de loup de la camarade qui, sans connaître encore la douceur des épousailles, a atteint ses 25 ans dans l'année. A l'improviste, elle l'a coiffée d'un magnifique bonnet panaché, enrubanné, baroté, objet, depuis longtemps, des préoccupations de toutes, et, depuis quelques jours, des efforts d'imagination et de la science technique des meilleures princesses de l'aiguille. Il n'y a pas moyen de se fâcher. D'ailleurs on [illegible] de la tête avec une sollicitude si drôle et si bon enfant, qu'il vaut mieux prendre le parti de rire et de remercier.

On récompense la « Sainte Catherine » de sa bonne humeur en lui faisant boire un peu plus que son compte. A défaut de vins se suffisance, les chansons grisent le reste de la pétulante société. En sorte que, lorsque la bande joyeuse sort de l'atelier, c'est comme une avalanche qui se déverse brusquement sur le trottoir.

Trottins et grisettes n'ont jamais « froid aux yeux ; » mais, ce soir, elles sont vraiment émancipées. Fleuries de la jupe aux toupets, elles interpellent les passants avec une inconscience et charmante effronterie. Bras dessus, bras dessous, elles courent, dansent, farandolent, — chaîne vivante et guirlande, à la fois. Au milieu d'elles, frescoïde la reine au bonnet, tout à fait oublieuse de ses attentes vaines ou de ses mésaventures amoureuses.

Et ce cortège de joies aussi bruyantes qu'éphémères, cette ivalice insouciante, cette folie qui passe, — et, peut-être, ce carnaval de la souffrance, c'est toute la philosophie du Petit Parisien féminin, aux couleurs pâles, sous des satinettes élégantes...

Vive Sainte-Catherine !

FLORIAN-PARMENTIER.

## *M. Tessarech à Calvi*

M. Tessarech, le guitariste distingué qui s'est fait applaudir dans toutes les capitales de l'Europe, est de passage dans notre ville.

Pour répondre au désir des nombreux amis qu'il compte à Calvi, l'éminent artiste donnera samedi soir, à 8 heures et demie, dans la salle de la Mairie, une audition musicale qui est appelée à un très grand succès.

## Exportation d'Animaux

Dans le département de la Corse, l'exportation par mer des animaux vivants des espèces chevaline, asine, bovine, ovine, caprine et porcine ne peut avoir lieu que par les ports d'Ajaccio, Bastia, Bonifacio et Propriano.

Les animaux originaires de la Corse et expédiés de cette île à destination de la France, les animaux français expédiés de France en Corse et les animaux embarqués comme provision de bord sont dispensés à leur embarquement de toute formalité sanitaire.

Il n'est acquitté pour ces animaux aucun droit d'inspection sanitaire.

### BULLETIN FINANCIER

Paris, 24 novembre.

Malgré la rareté des transactions, les dispositions du marché sont bonnes. Notre Rente progresse à 97.37. Tous les Fonds Etrangers s'inscrivent en reprise : Extérieure 93.93, Turc 91.15, Serbe 86.65, Russe 1909 103.30. La fermeté ne se dément pas au groupe des Sociétés de Crédit. Le Crédit Foncier se négocie aux environs de 800 fr. Le Crédit Lyonnais fait 1.443, le Comptoir National d'Escompte 931 et la Société Générale 735.

Dans le compartiment industriel le Suez est calme à 5.445. Reprise des valeurs de transports. Les valeurs métallurgiques et de charbonnages russes restent bien tenues.

Les titres suprafléchs montrent une certaine hésitation : Rio 1.798.

En Banque on comptait les Mines de Fer du Var sont activement traitées à 167. Whim Well Copper ferme à 44.

Parmi les obligations diverses cotées de la Cie Générale de Rio de Janeiro est recherchée à 455. Cherryvale Oklahoma fait 440.50. L'obligation 5 0/0 or du Chemin de fer du Nord-Ouest du Pérou est l'objet d'un bon courant de demandes à 475.

Les Grands Chemins Français varient peu. Nord 1.635 ; P. L. M. 1.242.

## L'Intendant Militaire Pollacchi

Parmi les dernières promotions parues au *Journal Officiel*, nous relevons avec plaisir celle de M. P. Bacchi, sous-intendant militaire de 1re classe, promu au grade d'intendant militaire, et maintenu dans les fonctions de directeur du service de l'intendance du 12e corps d'armée à Limoges, qu'il occupait déjà par intérim.

Notre distingué compatriote est né à Corvisse, où il a fait ses premières études, brillant toujours au premier rang parmi les meilleurs élèves de sa classe.

En 1893, à l'âge de 18 ans, il contractait un engagement volontaire dans l'infanterie et obtenait six mois après les galons de caporal-fourrier.

Lors de la déclaration de la guerre de 1870, le jeune Pollacchi se trouvait sous-officier ; il fit la campagne et se distingua particulièrement par des actes de bravoure.

Sa belle conduite lui valut très rapidement le grade de sous-lieutenant.

A la fin des hostilités, il fut maintenu avec son grade et obtint rapidement les grades de lieutenant et de capitaine au choix.

Entré dans le corps de l'intendance militaire, à la suite d'un brillant concours, M. Pollacchi continua à se distinguer et à se faire hautement apprécier par son travail, sa grande intelligence et ses belles qualités militaires et administratives. Ainsi, franchit-il rapidement tous les échelons de la hiérarchie pour atteindre celui d'officier général.

Ses deux frères, suivant le bel exemple de leur aîné, sont officiers supérieurs : le cadet, est lieutenant-colonel dans l'infanterie coloniale et le plus jeune, chef de bataillon dans un régiment d'infanterie.

Nous sommes heureux d'adresser à M. l'intendant militaire Pollacchi, ainsi qu'à sa famille et à ses frères nos sincères félicitations en appuiant à sa promotion, qui donne à la Corse un officier général de plus.

J. M. C.

## CONGÉ AUX ÉCOLES

*Avis Officiel*

A l'occasion de l'inauguration du Monument Jules Ferry, M. le Ministre a décidé d'accorder congé samedi, 26 novembre courant, aux écoles primaires de tout ordre.

## *Gazette Ajaccienne*

(*De notre correspondant particulier*)

*De passage*

M. le colonel Bonnefoy, chef de la 15e légion ter de gendarmerie à Bastia, qui était de passage à Ajaccio, est reparti pour Bastia.

*Carnet mondain*

Nous apprenons avec infiniment de plaisir le prochain mariage de la toute charmante Mlle Rose Campiglia, professeur de piano, avec notre concitoyen M. Hérbine Suisoli, commis des postes à Laghouat (Algérie).

Nous formons pour les jeunes époux nos meilleurs vœux de bonheur.

*Avis*

Il sera ouvert, le lundi 8 mai prochain, un concours pour dix emplois d'inspecteur départemental stagiaire du travail et un concours pour quatre emplois d'inspectrice départementale stagiaire du travail.

Les demandes d'admission accompagnées de toutes les pièces nécessaires devront être parvenues au Ministère avant le 15 mars 1911. Il ne sera donné aucune suite aux demandes qui arriveraient après cette date.

Pour les programmes de ces concours et tous autres renseignements utiles s'adresser à la Préfecture, 1re division.

## Les guérisons se multiplient

### Succès des Pilules Pink

La grande faveur dont les Pilules Pink jouissent est bien naturellement au fait qu'elles guérissent et que les personnes guéries se chargent elles-mêmes de recommander ce bon médicament à ceux qu'elles voient souffrir.

Ainsi, c'est une amie qui avait pris avec succès les Pilules Pink qui les a recommandées à Mlle Boudras Anna, et cette dernière, guérie elle aussi maintenant, les recommandera à son tour.

En nous écrivant pour nous annoncer sa guérison, Mlle Boudras, qui habite 42, Montée St-Sébastien, à Lyon (Rhône), nous demandait de publier sa lettre, espérant, disait-elle, rendre ainsi service à ceux qui souffrent :

« Pendant longtemps, ajoutait elle, j'ai souffert d'une grande lassitude générale, de points de côté et d'oppression. Dès que je faisais un ouvrage un peu pénible ou une marche un peu rapide, j'étais prise par des étourdissements et j'avais l'impression que j'allais tomber à terre. Mon estomac aussi me tracassait beaucoup, j'éprouvais des tiraillements, et après mes repas, mes digestions étaient très douloureuses. Pendant la durée de mes digestions, j'avais de douloureuses migraines. Les médicaments que me furent ordonnés étant restés sans effet, j'ai pris les Pilules Pink qui avaient guéri une de mes amies de la même maladie. Les Pilules Pink n'ont aussi guérie et je me porte maintenant mieux que je ne me suis jamais portée. »

Quelques doses de Pilules Pink prises au moment propice font merveille. La valeur de Pilules Pink comme préventif est aussi remarquable que leur valeur curative. Le traitement des Pilules Pink prévient ou guérit les maladies suivantes : l'anémie, chlorose, faiblesse générale, maux d'estomac, migraines, névralgies, épuisement nerveux.

Les Pilules Pink sont en vente dans toutes les pharmacies et au dépôt : Pharmacie Gahin, 23, rue Ballu, Paris ; 3 fr. 50 la boîte, 17 fr. 50 les 6 boîtes, franco.

## *Petite Gazette*

Variations Atmosphériques du 24 novembre

Thermomètre. — 7 heures du matin + 10° ; midi 14° + 16 heures du soir + 8°5 Maxima + 14°2 Minima + 7°.

Baromètre. — 7 heures du matin, 761 mm. à midi, 764 mm., 6 heures du soir, 766 mm.

Dans la matinée Calme.

Dans l'après-midi, id.

Etat du ciel : le matin, Quelques nuages. l'après-midi, id.

Lyre Bastiaise

Dimanche, 27 courant, à l'occasion de la Sainte-Cécile la *Lyre Bastiaise* se rendra à l'église Saint Jean-Baptiste pour assister à la messe de 10 heures. Des morceaux religieux seront exécutés pendant le service divin.

Dans l'après-midi, à 2 heures et demie, cette phalange musicale donnera un concert sur la Place Saint Nicolas.

Le soir, à 8 heures, un grand banquet réunira tous les membres de la *Lyre Bastiaise* à l'Hôtel d'Europe.

Situation agricole

L'office des renseignements agricoles publie le tableau des résultats approximatifs des récoltes en 1910 d'après les rapports des professeurs départementaux d'agriculture.

Voici les chiffres qui concernent la Corse :

Pommes de terre : surfaces ensemencées, 3.400 hectares, quantité récoltées, 141.300 quintaux.

Betteraves fourragères : surfaces ensemencées 20 hectares ; quantités récoltées, 4.000 quintaux.

Obsèques

Mardi est décédée Mlle Marie-Antoinette Casanova, fille de l'honorable institutrice de la rue de l'Opéra, qui s'est éteinte dans sa trente-quatrième année, emportant les regrets de tous ceux qui la connaissaient et qui avaient ainsi pu apprécier sa bonté naturelle, son attachement à la famille, son dévouement.

Mlle Casanova souffrait depuis quatre ans du mal qui devait l'emporter. Durant cette longue maladie, elle n'a cessé de montrer la plus grande résignation et son entière soumission à la volonté divine. Ses derniers moments ont été particulièrement édifiants, et elle a rendu sa belle âme à Dieu en entrevoyant la récompense promise aux élus.

La levée du corps a été faite à une heure de relevée, et le cortège s'est dirigé vers l'église Saint-Jean. Une affluence d'amis entouraient les parents qui conduisaient le deuil.

De belles couronnes avaient été offertes par des amies.

Nous offrons à Mme veuve Casanova-Nicollet, aux familles Casanova, Nicollet et Viziarj toutes nos condoléances.

Chirurgie

Le docteur *J. STEFANI*, ancien interne-lauréat des hôpitaux de Lyon, ex-préparateur à la Faculté de médecine, membre de la Société d'ophtalmologie de Lyon et de l'Association française d'ophtalmologie, à l'honneur de prévenir le public qu'il recevra, à partir du 27 novembre, tous les jours, sauf le dimanche, de 1 heure et demie à 3 heures et demie, 4, Boulevard de Cardo, Bastia, en face les écoles primaires.

*Maladies chirurgicales seulement :* Chirurgie générale et Spéciale (maladies des yeux, des oreilles, du nez, de la gorge et du larynx).

Le Docteur ouvrira sa clinique à une date très prochaine et qui sera annoncée en cette place.

Au Port

*Entrées :*

— Vap. « Iberia, » cap. Fraissinet, venant de Livourne.

— Vap. ital. « Cipro, » venant de Porto-Torres.

— Goélette franç. « Marie-Louise, » cap. Calissano, des Salins d'Hyères.

— Goélette franç. « Yvonne-Marie, cap Bertin, de Marseille.

Vap. franç. « Vénézuéla, » cap. Catinchi, venant d'Ajaccio,

— Vap. « Golo, » cap. Carriès, venant de Marseille.

— Vap. angl. « Kolmorack, » de Gênes,

*Sorties :*

— Vap. ital. « Cipro, » parti pour Livourne.

— Goélette italien « San Francesco, » cap. Accardo, de Naples.

— Vap. franç. « Vénézuéla, » cap. Catinchi, parti pour Ajaccio.

— Vap. « Iberia, » cap. Fraissinet, parti pour Marseille.

— Vap. « Golo, » cap. Carriès, parti pour Livourne.

Avis

*Le Docteur PARAVICINI* a l'honneur de prévenir le public qu'il vient d'ouvrir son cabinet médical à Bastia, Place Saint-Nicolas, 9, (2e étage).

Consultations tous les jours de 2 heures à 5 heures. (Dimanche excepté).

SOCIETES A SYNDICATS

COOPÉRATIVE BASTIAISE. — Les personnes qui ont donné leur adhésion par écrit au projet d'une coopérative de consommation sont priées de vouloir bien se réunir dimanche, 27 novembre, à 4 heures et demie, salle de la Mairie.

Le Comité d'organisation.

ETAT-CIVIL

Mariages.

Parsi Antoine-Marie, ouvrier menuisier, et Rovinalli Vincente, ménagère.

Liberotti Jean-Antoine, préposé des douanes, et Orsini Marie-Antoinette, repasseuse.

PATE STEINER
Attire et TUE
RATS ET SOURIS
Vente : Pharm. à Drog.

# DERNIÈRES NOUVELLES

**Service télégraphique spécial du *Petit Bastiais***

00655

COURSE DE PARIS

23 nov. — 24 nov.

Rentes de 3 0/0 ancien . 97.23 — 97.35
— de 3 0/0 amortis. . 97.13 — 97.00
ex-coupon

## PERELLI

## Tentative de Meurtre

*Un garde-champêtre qui tire un coup de revolver sur son fils.*

Valle d'Alesani, 24 novembre.

Un drame de famille, dont on ignore encore les motifs, a mis hier soir en émoi le beau village de Pereilli d'Alesani.

Entre 7 et 8 heures du soir, le garde-champêtre Nicolai André, qui était pris de boisson, paraît il, tiré un coup de revolver sur son fils Antoine-Baptiste.

Aux cris poussés par la victime la population accourut et lui prodigua ses soins.

Un médecin, appelé en toute hâte, s'empressa d'accourir et de panser la blessure de ce jeune homme qui avait été atteint dans la région iliaque.

La blessure de Nicolai Antoine-Baptiste présente un certain caractère de gravité.

Le parquet de Corte s'est rendu sur les lieux.

Le mauvais père s'est empressé de prendre la fuite, mais la gendarmerie, qui n'a pas perdu de temps pour se mettre à la poursuite du meurtrier, croit être sur ses traces.

La victime est à peine âgée de 16 ans.

## SERVICE VICINAL

*Résultats des Examens*

Ajaccio, 24 novembre.

Les examens pour les emplois d'agent-voyer cantonal et d'agent-voyer surnuméraire, se sont terminés ce soir, à 4 heures.

Ont été, par ordre de mérite, les noms des candidats qui ont été reçus définitivement aux examens pour l'emploi d'agent-voyer cantonal.

MM. Corrizzi, Denobili, Grapan, Bracciali et Zuccarini.

Tous ont été reçus avec les félicitations de l'agent-voyer en chef.

Trois candidats se sont présentés aux examens pour l'emploi d'agent-voyer surnuméraire, mais aucun n'a été admis.

## PARIS

## LE MARIAGE D'UN PARLEMENTAIRE

Paris, 24 novembre.

Ce matin, à 11 heures, a été célébré en l'église de la Madeleine, le mariage de M. Pierre Dupuy, député de la Gironde, avec Mlle Suzanne Mestreau.

L'affluence était extraordinaire.

La bénédiction nuptiale a été donnée aux époux par le curé de la Madeleine.

M. Dupuy est le fils de M. Jean Dupuy, sénateur, ministre du Commerce, directeur du *Petit Parisien*.

## NOUVELLES JUDICIAIRES

Paris, 24 novembre.

M. Poggiale, juge au tribunal de 1re instance de Bastia, est chargé, pour une nouvelle période de trois ans, des fonctions de juge d'instruction.

## LE CONSEIL SUPÉRIEUR DES COLONIES

Paris, 24 novembre.

M. Ceccaldi Antoine, avocat, est candidat à la délégation du Conseil supérieur des Colonies pour la Côte d'Ivoire.

## UN DUEL ENTRE PARLEMENTAIRES

Paris, 24 novembre.

Deux députés, M. Turmel et le vicomte de Kerguezec, qui représente à la Chambre la première circonscription de Guingamp, se sont rencontrés ce matin à la Grande Roue.

Deux balles ont été échangées sans résultat.

Les deux adversaires se sont réconciliés sur le terrain.

## Conseil des Ministres

Paris, 24 novembre.

Les Ministres et Sous-secrétaires d'Etat, se réuniront samedi matin, en Conseil, à l'Elysée, sous la présidence de M. Fallières.

## L'Affaire Rochette devant la Commission d'enquête

*La bouteille à l'encre*

Paris, 24 novembre.

La Commission d'enquête sur l'affaire Rochette s'est réunie ce matin, à 10 heures, sous la présidence de M. Jaurès.

La séance promettant d'être très importante, les membres de la Commission étaient déjà là très nombreux.

A 10 heures 10, M. Albert Clemenceau, accompagné d'un huissier, traverse le salon de la Paix pour se rendre au bureau de la Commission.

L'audition de M. Albert Clemenceau a duré plus d'une heure, mais elle n'a apporté aucun éclaircissement à cette mystérieuse affaire.

M. Sauerwein, rédacteur au *Matin*, est ensuite entendu.

Ce publiciste ne fait que répéter certains passages de l'article qu'il publia au sujet de l'affaire Rochette, à la suite de son entretien avec le Préfet de Police.

L'audition de M. Sauerwein eut pour effet de troubler plus encore l'esprit des membres de la Commission d'enquête.

Comme on le voit, cette affaire Rochette est de plus en plus la bouteille à l'encre.

## AU BRÉSIL

## Mouvement Révolutionnaire

### GRAVE MUTINERIE *à bord* de tous les navires de guerre

*Plusieurs Officiers tués*

Paris, 24 novembre.

Des cablogrammes de Rio-de-Janeiro annoncent que des troubles d'une extrême gravité se sont produits à bord de tous les navires de guerre mouillés dans ce port.

Les équipages des navires brésiliens réclament l'augmentation de toutes les soldes et la suppression des châtiments corporels.

On se trouve en présence d'une véritable insurrection maritime.

Plusieurs officiers ont été tués, parmi lesquels le commandant du cuirassé *Minas Geraes*.

Quelques coups de canon ont été tirés sur la ville.

Les premiers télégrammes disaient que cette révolte des marins n'avait rien de politique, mais les dernières dépêches annoncent que cette sédition inattendue, au contraire, un caractère politique très accentué, et que la situation est très critique.

## LE PARLEMENT

### Chambre des Députés

*Séance du matin*

Présidence de M. ETIENNE
Vice-Président

La séance est ouverte à 9 h 30.

L'un des secrétaires donne lecture du procès-verbal de la dernière séance, qui est adopté.

### LE BUDGET

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi portant fixation du budget général de l'exercice 1911.

*Imprimerie Nationale*

La Chambre aborde le budget de l'Imprimerie Nationale.

La discussion générale donne lieu à un vif et intéressant débat entre M. Fayssat, rapporteur de ce budget, et MM. Guillaume Chastenet, député de la Gironde ; Lauche ; Borrel ; Cully et Louis Marin, député de Meurthe-et-Moselle.

La discussion générale étant close, la Chambre passe à la discussion des articles.

Tous les chapitres de ce budget sont successivement mis aux voix et adoptés.

*Travaux Publics*

La Chambre passe ensuite au budget du ministère des Travaux publics.

La discussion générale est ouverte.

M. Lebrun

député républicain de Meurthe-et-Moselle, monte à la tribune.

L'orateur appelle l'attention du Ministre des Travaux publics sur l'insuffisance de l'outillage économique ; puis il s'étend longuement sur la nécessité de faire correspondre les voies navigables et les chemins de fer.

M. Lebrun parle ensuite, avec une compétence indiscutable, du matériel de certaines compagnies de Chemins de fer.

M. Thalamas

député socialiste unifié de Seine-et-Oise, succède à la tribune à M. Lebrun.

Après avoir soutenu les mêmes arguments que l'orateur qui l'a précédé à la tribune, M. Thalamas ne manque pas l'occasion de protester contre certaines faveurs accordées par le Gouvernement aux Compagnies de Chemins de fer.

La séance est levée à midi et renvoyée à 2 h. 30 de l'après-midi.

*Séance de l'après-midi*

Présidence de M. BRISSON

La séance est ouverte à 2 h. 30.

### LE BUDGET

*Ministère des Finances*

A l'ouverture de la séance, la Chambre adopte sans longue discussion les chapitres du budget du ministère des Finances, qui avaient été réservés.

## Les Retraites des Instituteurs

L'ordre du jour appelle ensuite la discussion du projet de loi portant ouverture au ministère de l'Instruction publique d'un crédit supplémentaire de deux millions pour le règlement d'urgence des retraites des instituteurs.

Ce projet de loi est mis aux voix et adopté sans aucune modification.

*Travaux Publics*

La discussion reprend sur le Budget des Travaux publics.

La discussion générale continue.

M. Péchadre

rapporteur de ce budget, monte à la tribune et fournit les explications demandées par les précédents orateurs sur certains chapitres du budget des Travaux publics.

M. Puech

ministre des Travaux publics, monte à la tribune, et répond aux critiques qui ont été formulées.

Le ministre promet d'examiner avec soin les observations qui ont été présentées.

La discussion générale est close.

La Chambre passe ensuite à la discussion des articles qui sont successivement mis aux voix et adoptés.

### L'ÉLECTION DEVÈZE

La Chambre fixe ensuite à demain la discussion du rapport, fait au nom du 4e bureau, sur les opérations électorales dans la première circonscription d'Alais.

La discussion de l'élection de M. Devèze donnera lieu à un débat très mouvementé.

La séance est levée à 7 heures 15 et renvoyée à demain matin.

## SÉNAT

*Présidence de M. DUBOST*

La séance est ouverte à 3 h.

L'un des secrétaires donne lecture du procès-verbal de la dernière séance, qui est adopté.

*La Mort*
**DE M. MAGNIN**

A l'ouverture de la séance, le président annonce au Sénat la mort de M. Magnin.

M. Antonin Dubost retrace en termes émus la belle et brillante carrière de celui qui était le Doyen du Parlementarisme.

« M. Magnin, dit en terminant M. Dubost, qui fut pendant 14 ans le vice-président de notre Assemblée, et qui faisait partie depuis 47 ans de notre Parlement, mérite à plus d'un titre que le Sénat lève la séance en signe de deuil. »

*Hommage à M. Magnin*

La proposition du président est adoptée, à l'unanimité, par mains levées.

La séance est levée en signe de deuil et renvoyée à demain.

### AVIS DE MESSE

Toutes les messes qui seront célébrées samedi, 26 du courant, aux églises Saint Jean et Sainte-Marie, seront dites pour le repos de l'âme de Madame

THÉRÈSA DE CHEVARRIER DE CARBOCCIA

VARICES-PHLÉBITE

Les Varices sont des dilatations veineuses, qui causent souvent de la pesanteur, du refroidissement et de la douleur. Leur rupture engendre les Ulcères variqueux qui sont difficilement guérissables.

Le Phlébite est une redoutable inflammation des veines qui peut se compliquer d'embolie mortelle et qui dans les cas moins graves amène des gonflements, des douleurs et souvent même de l'impotence.

Le plupart des Médecins prescrivent avec succès contre ces affections l'Elixir de Virginie Nyrdahl. Mais il faut se rappeler qu'il n'existe que deux seuls produits ayant droit aux noms Elixir de Virginie ; il porte toujours la signature de garantie Nyrdahl.

Exiger sur la brochure explicative Produits Nyrdahl, 20, rue de La Rochefoucauld, PARIS.

SOUS-VÊTEMENTS
HYGIÉNIQUES STÉRILISÉS
EN TISSU A MAILLES
du Docteur CHAPUT

Les sous-vêtements fabriqués avec le tissu à mailles stérilisé, anti-rhumatismal, élastique et irrétrécissable du Docteur CHAPUT, présente toutes les qualités préservatrices et curatives des affections goutteuses et d'origine arthritique, etc.

MAISON CARPUCCIA
BASTIA

Émulsion Normale
d'Huile de foie de Morue pure
DE NORWÈGE
aux hypophosphites et glycérophosphates de chaux et de soude
préparée par
P.-A. QUILICI
Pharmacien Chimiste
10, Boulevard du Palais, BASTIA

La meilleure des préparations pouvant remplacer l'huile de foie de morue dont elle possède toutes les propriétés bienfaisantes sans en avoir les inconvénients, cette émulsion est facilement digérée et, à cause de son goût agréable, elle est acceptée et même demandée par les enfants.

RESDAMES

# Maison L.-N. MATTEI

## BASTIA - CORSE

AMARO MATTEI

LIQUEUR MADARINE

VIN DU CAP CORSE AU QUINQUINA

APÉRITIF TONIQUE & FORTIFIANT

*La Maison* **L.-N. MATTEI & C^ie^** *de Bastia, met en garde les nombreux consommateurs de l'inimitable :*

**"VIN DU CAP CORSE"**
**AU QUINQUINA**

*dont la réputation est devenue universelle, contre des* **contrefaçons** *que certains fabricants débitent sous le même nom.*

*Dans l'intérêt de leur santé ils doivent se méfier des* **contrefacteurs** *qui s'autorisent illégalement des mêmes dénominations pour présenter comme une nouveauté ce qui n'est qu'une mauvaise et dangereuse imitation.*

*On ne contrefait que ce qui est supérieur, mais quoi que l'on fasse*

*Le VIN DU CAP MATTEI, qui est appelé à détrôner tous les vins similaires, reste inimitable.*

DEMANDEZ PARTOUT

**UN VIN DU CAP MATTEI**

# LA CEDRATINE

## GRANDE LIQUEUR DE MARQUE

**SE MÉFIER DES CONTREFAÇONS**

**(Arrêt de la Cour d'Appel de Bastia du 9 février 1904).**



TRENTE-SIXIÈME ANNÉE. — N° 286 — SAMEDI 26 NOVEMBRE 1910

# Le Petit Bastiais

5 CENTIMES — JOURNAL QUOTIDIEN — 5 CENTIMES

Rédaction & Administration : 9, Boulevard du Palais, Bastia
J.-B. OLLAGNIER, Directeur

Les annonces sont payables d'avance et reçues aux Bureaux du Journal.
Faits divers 1 fr. — Réclames 1re page, 0.75 — Divers, 0.30 — Judiciaires, 0.25

ABONNEMENT (*Payable d'avance*)

| | un an | 6 mois | 3 mois | |
|---|---|---|---|---|
| Corse | 20 fr. | 10 fr. | 5 fr. | Union postale et autres Pays le port en sus. |
| Autres Départ. | 22 » | 12 » | 6 » | |

On ne répond pas des manuscrits déposés.



00656

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE BASTIA


LE CALENDRIER

Soleil : (heure nationale)
Lever, 6 h. 37 m. — Coucher, 4 h. 01 m.
Dernier quart., le 22 — Nouv. Lune, le 1er
Fête d'Aujourd'hui : Saint Sylvestre, abbé.
Fête de Demain *Avent*

25 NOVEMBRE

## AU MONUMENT DE JULES FERRY

La cérémonie grandiose qui s'est déroulée aux Tuileries, à l'occasion de l'inauguration d'un monument à Jules Ferry, est apparue, aux yeux de tous les Français, comme la juste réparation d'une longue injustice.

Peu d'hommes ont été plus honnis, plus passionnément combattus que Jules Ferry ; rares sont ceux cependant qui se sont consacrés avec plus de cœur et de conscience à la grandeur de la France.

Injures, calomnies, impopularité, surnoms grotesques, rien ne lui fut épargné ; c'est le lot des hommes supérieurs d'être combattus avec le plus d'aveuglement par leurs adversaires et leurs jaloux. Mais il vient toujours une heure où la foule reconnaît ses maîtres et leur rend l'hommage qui leur est dû.

La France républicaine doit beaucoup à Jules Ferry. A une heure douloureuse, au moment où l'expédition du Tonkin faillit tourner en un désastre, les partis politiques rejetèrent sur Jules Ferry la responsabilité de cette expédition et le chassèrent ignominieusement du Palais-Bourbon. Cependant il a suffi d'une action militaire énergique, digne de nous, pour conserver le Tonkin à la France. On a compris depuis que Jules Ferry avait eu vue un programme grandiose de relèvement colonial de la France : il a laissé à son pays la Tunisie, le Tonkin, le Congo, Madagascar, tout un empire perdu ou abandonné par les régimes antérieurs, et qui contribuent aujourd'hui à notre richesse et à notre gloire dans le monde.

Ferry n'a pas seulement voulu la France plus grande, il l'a voulue aussi plus libre, plus consciente d'elle-même ; il a compris que la République devait au peuple, maître de ses destinées, une instruction égale pour tous à la base, et accessible à tous.

Dès le mois d'avril 1870, il prononçait un discours dont il fit la noble devise de sa vie : Avec l'inégalité d'éducation, disait-il, je vous défie d'avoir jamais l'égalité des droits. » Et il ajoutait : « Je me suis fait un serment : Entre toutes les nécessités du temps présent, entre tous les problèmes, j'en choisirai un auquel je consacrerai tout ce que j'ai d'âme, de cœur, de puissance physique et morale : c'est l'éducation du peuple. »

Cette promesse qu'avait faite le député de l'Empire, le ministre républicain devait la tenir magnifiquement. Devenu ministre de l'Instruction publique, il accomplit, au milieu d'une opposition féroce, son plan méthodiquement conçu.

D'abord et avant tout, l'enseignement primaire. Il le voulut obligatoire, gratuit et laïque. Aidé par une phalange de sincères démocrates, il établit sur des bases indestructibles les premiers de l'école nationale et publique qu'il avait conçue, c'est-à-dire ouverte à tous les enfants de France indistinctement, sans acception de fortune et de croyances, véritablement neutre, où aucune parole ne devait être prononcée qui put blesser les sentiments et les convictions. Et cette conception correspondait si bien à un idéal, qu'aujourd'hui encore, c'est le témoignage de Jules Ferry qu'invoquent les hommes de tous les partis, même d'opposition, lorsqu'ils croient que, sur un point quelconque du territoire, la liberté des consciences a été violée.

« Apprenons à nous aimer sur les bancs de bois de l'école, disait-il nous aurons toujours assez de temps pour nous haïr ! »

Après avoir ainsi créé de toutes pièces un sytème d'éducation nationale vraiment digne de la Démocratie, Jules Ferry eut à cœur d'appliquer son esprit hardiment réformateur à l'enseignement secondaire et à l'enseignement supérieur, si déplorablement négligés sous les précédents régimes. M. Maurice Faure, ministre de l'Instruction publique a excellemment résumé, dimanche, cette partie de l'œuvre de son illustre prédécesseur : « Dans les lycées et collèges, dit-il, Jules Ferry modernise les programmes, développe la part trop restreinte faite aux langues vivantes et aux sciences ; il réorganise l'enseignement spécial ; il crée — et c'est là peut-être sa plus féconde innovation — avec le concours de Camille Sée, l'Enseignement secondaire des jeunes filles, proclamant ainsi le droit des deux sexes à recevoir la même éducation laïque

« Jules Ferry, enfin, entreprend résolument la réorganisation de notre enseignement supérieur ; il fonde des chaires, installe des laboratoires, institue des missions scientifiques et coloniales, puis il confère à tout le corps enseignant des droits et des garanties qui lui avaient été jusque-là refusés en donnant au Conseil Supérieur de l'Instruction publique une organisation élective.

Tel est en effet un vaste plan de décentralisation intellectuelle qui fut réalisé plus tard par la création des Universités régionales. »

Telle est l'œuvre. Et tel est l'homme contre lequel s'exerça sans pitié l'impopularité. Il vient d'en être pleinement vengé par la génération présente. De tous les arrondissements de France, des délégations d'écoliers et d'écolières sont venues apporter au grand promoteur de l'école laïque et gratuite, leur tribut d'hommage et de reconnaissance.

Jules Ferry avait eu raison de ne pas désespérer de son œuvre, même au plus fort de la tourmente, en face des cabales élevées contre lui. Sa vie, toute de bravoure, de devoir et de patriotisme, méritait bien cette éclatante revanche, et l'on ne pouvait mieux faire que de la donner en exemple à ces jeunes qui seront la Démocratie de demain.

C. des CORDELIERS.

## Propos d'actualité

### *Les Juges de Paix*

*Les juges de paix, comme l'enfer, sont remplis de bonnes intentions. Le malheur est que la plupart d'entre eux n'ont pas l'occasion d'en faire bénéficier leurs contemporains. C'est une chose inouïe, mais vraie : depuis Perrin Dandin, les plaideurs de France ont fait des progrès énormes : ils ne plaident plus !... ou si peu que nos bons juges se morfondent dans leurs prétoires.*

*Un jeune député, M. Python, a eu la curiosité de jeter un coup d'œil sur la dernière statistique publiée par les soins du ministère de la Justice. Cette statistique remonte à l'année 1906 ; c'est la dernière qui soit aux archives de ce ministère. Or, M. Python fut fort étonné — on le serait à moins, en — constatant qu'en cette même année, sur 3.000 juges de paix, il y en a eu 2.000, soit les deux tiers, qui ont jugé moins de cent affaires. Et sur ces 2.000, onze cents ont jugé moins de cinquante affaires, 67 en ont jugé moins de dix, et quatre-vingt-quinze n'en ont point jugé du tout. Faites l'addition de ces zéros, et vous faites l'heur nombre d'être livré à la postérité : ce sont les cantons de Samatan dans le Gers, de Tavernes dans le Var, de Clarel dans l'Hérault, et de l'Ile d'Yeu près de la Vendée.*

*Mais il y a mieux encore : le juge de paix du canton d'Allos, dans les Basses Alpes, n'a pas eu une seule affaire à juger.... Pas une affaire en douze mois ! Imaginez-vous pire supplice pour un juge ?*

*Il faut ajouter, pour être complet, que ce juge qui n'a pas rendu un seul jugement, a concilié une douzaine d'affaires dans le courant de l'année. Dieu soit loué ! Il n'a pas été complètement inutile et il peut toucher sans remords le montant de ses émoluments de bon fonctionnaire !*

*J'entends d'ici la réflexion des contribuables : Puisqu'il y a des juges inutiles, il faut les supprimer !*

*Gardez-vous-en bien ! Les braves gens qui ne plaident pas n'ont pas besoin de leur juge de paix, mais ils y tiennent tout de même, ils y sont habitués, c'est pour eux comme un titre de gloire, et si vous veniez à les en priver ils se mettraient peut-être à plaider tous les uns contre les autres, pour faire la nique au gouvernement qui veut — on ne sait pourquoi — faire des économies. Un juge de paix, dans un canton, c'est un peu comme un épouvantail sur un cerisier : cela ne fait de mal à personne.*

*Nous garderons donc nos prétoires, dussions-nous être écrasés d'impôts. Mais il y aurait peut-être un moyen de tout concilier : ce serait, comme l'a proposé M. Delachenal à la Chambre, d'avoir des juges de paix ambulants, qui seraient communs à plusieurs cantons et qui, tel jadis Saint Louis dit le Juste, se transporteraient à jour fixe, sur la place publique, tantôt dans un chef-lieu, tantôt dans un autre.*

*L'idée n'est peut-être pas mauvaise. En tout cas l'économie serait assez appréciable pour qu'on en tente au moins l'essai.*

**A. Capello.**

### *Les Dangers* DE L'USAGE DU TABAC

M. le Docteur du Petit Bastiais,

Je me propose de faire connaître au public par la voie de votre estimable journal, si vous le voulez bien, le mémoire que j'ai écrit sur les « dangers de l'usage du tabac dans la jeunesse et les moyens à employer par l'instituteur pour combattre cette habitude », et qui m'a valu en 1904 le 1er prix des instituteurs de France, au concours organisé, cette année-là, par la Société contre l'abus du tabac. Cette publication se ferait en plusieurs fois, de préférence le samedi ou le dimanche. J'ai la conviction qu'elle intéressera au plus haut degré tous les lecteurs du *Petit Bastiais*.

Voici donc le 1er article :

Le tabac est une plante herbacée de la famille des solanées. Il répond au nom scientifique de *Nicotiana tabacum*.

Découvert en 1520 (connu de quelques rares explorateurs longtemps avant cette

---

34. FEUILLETON DU PETIT BASTIAIS

## LES MÈRES RIVALES

*par Henri Demesse*

PREMIÈRE PARTIE

XV

— Enfin, qu'elle ait, ou non, de belles jambes, il n'importe. Dis-moi un peu ce qu'elle veut faire d'un maillot ? Les institutrices, d'ordinaire, ne portent pas de maillots pour aller en ville donner des leçons à leurs élèves. Elle exerce donc en ce moins elle a exercé un autre métier. Elle a « cabotiné » pour dire.

Monsieur Libérac n'aimait pas qu'on prononçât ce mot devant lui.

— Sidonie, ma fille, dit-il solennellement, tu as des expressions !.. La Mystérieuse a pu mettre ce maillot pour aller à un bal costumé. Cela se fait, dans le monde.

L'explication parut satisfaire l'ex-modèle.

— Tu as peut-être raison, fit-elle. Qu'il en soit, cherchons. Nous trouverons autre chose.

Sa découverte lui avait rendu quelque espoir ! Le cabotin protesta.

— Tu vas si bien faire, que, tout à l'heure, nous serons surpris par mademoiselle Juliette. Elle nous prendra la main dans le sac, fureteant dans ses malles. Que dira-t-elle ?

— Elle dira ce qu'elle voudra ! Je m'en fiche pas mal ! Si elle n'est pas contente, elle filera. Voilà ! J'en ai assez des grands airs de cette « créature » !

— Tu oublies que c'est la meilleure locataire et qu'elle te paie quatre-vingts francs de loyer pour cette chambrette, qui ton propre aveu, n'a jamais été louée plus de cinquante !

La Dannoux lança à son amant un regard furieux et, lui montrant la femme de ménage :

— Faut-il que tu sois bête et maladroit ! On ne peut rien te dire ! Et on prétend que les femmes sont bavardes !

Puis, se tournant vers la servante :

— Avisez-vous de dire ça, vous, dit-elle, La femme de ménage fit un geste de protestation et répliqua :

— Que madame soit donc tranquille ! Je ne dirai rien. Madame peut dormir sur ses deux oreilles.

Elle tenait évidemment à cette expression, qui traduisait bien sa pensée. Tout à coup, la Dannoux, qui avait recommencé ses recherches, poussa un cri de surprise. En fouillant dans une valise qu'elle avait découverte sur un rayon, elle venait de trouver un petit coffret. Elle ouvrit ce coffret sans difficulté. Elle en tira une décoration : la médaille militaire, suspendue à un ruban jaune et vert, fané. Or, cette croix, c'était celle du père Ternoys, le vieux brigadier de gendarmerie de Saint-Seine-l'Abbaye, le père de Juliette et de Nicolas. C'était cette médaille que Nicolas avait vendue un jour de misère, et qu'il avait pu racheter, quelques jours après, ayant, enfin, reçu de l'argent.

— Une croix ! fit la Dannoux émerveillée.

— C'est la médaille militaire !

— Ah ! c'est la médaille militaire ?

L'ex-modèle ne toucha cette croix qu'avec un vague respect, le respect particulier des gens de cette espèce pour ces sortes de choses.

— C'est probablement un bijou de famille ! dit monsieur Libérac, gravement.

Le coffret contenait encore, un médaillon en or. La Dannoux essaya de l'ouvrir. Elle n'y put parvenir tout d'abord. Elle l'ouvrit enfin, non sans le fausser, avec la pointe d'un couteau. Le médaillon était vide.

— Rien ! fit la mégère toute désappointée. J'espérais trouver, là dedans, des cheveux, une photographie, quelque chose, enfin ; mais ouiche, rien ! Vide ! C'est du gagné !

Elle acheva, cependant, une séparation de bois qui partageait le coffret en deux.

— Attends, dit-elle joyeuse. Attends, il y a encore quelque chose. Un portefeuille ! Un portefeuille qui contient des lettres. Cette fois, ça y est ! Enfin ! nous allons donc savoir...

Et, avec une impatience fébrile, elle ouvrit le portefeuille. Minuit sonna à la pendule.

Minuit ! dit monsieur Libérac. Ecoute, Sidonie, la Mystérieuse va rentrer, c'est certain. Nous serons pincés en flagrant délit. M'est avis que nous devrions emporter ces lettres. Nous les lirons chez nous, au bureau. Demain, nous remettrons le portefeuille en place pendant que mademoiselle Juliette sera hors de chez elle. Elle ne s'apercevra de rien. Regarde, cette valise où le coffret était enfermé est couverte de poussière, elle n'est donc pas souvent déplacée. Je t'assure que cela vaudra mieux.

La Dannoux réfléchit un instant. Elle se rangea, enfin, à l'avis de son amant, quoique fût son impatience de lire les lettres sur-le champ.

— Tu as raison ! Tu as parfaitement raison ! répliqua-t-elle. Emportons le paquet. Nous lirons les billets doux chez nous, sûrs que nous serons de n'être pas dérangés. Cela vaut mieux, en effet. Demain, comme tu dis, nous profiterons de l'absence de la Mystérieuse pour remettre tout en ordre.

Elle tirvement, elle rejeta la croix et le médaillon dans le coffret qu'elle remit dans la valise. Puis, la Dannoux replaça la valise sur le rayon où elle l'avait prise.

— Et maintenant, dit-elle à monsieur Libérac, allons lire les lettres. Viens !

Elle crut devoir encore recommander le silence à la femme de ménage.

— Surtout, pas un mot. Pas un mot de ceci, ou nous nous fâcherons et il pourra vous en cuire.

— Madame peut compter sur moi !

Dès lors, rassurée et insouciante, la Dannoux sortit, précipitamment, et rejoignit monsieur Libérac, qui avait pris les devants. Dans le bureau de l'hôtel, l'ex-modèle secoua sa bonne, qui, harassée par son dur labeur du jour, s'était endormie sur sa chaise.

— C'est comme ça que vous gardez l'immeuble, vous ! lui dit-elle, brutalement.

— Mais, madame...

— C'est bien ! Ne répondez pas. Ne soyez pas insolente. Allez vous coucher, fainéante ! Allez vous coucher ! Oh ! ces bonnes ! Toutes les mêmes ! Elles passent leur temps à dormir. Ce n'est pas comme ça que la besogne se fait, pourtant. Est-ce que je dors, moi ? Allez vous coucher, fainéante, allez !

La bonne sortit en tirant violemment la porte.

— Quelle baraque ! murmura-t-elle.

Heureusement pour elle, la Dannoux ne l'entendit pas. Seule avec Libérac, elle avait déjà la première lettre.

— Nous allons rire ! Nous allons rire ! Enfonnée, la Mystérieuse !

date) à Tabago, petite île du groupe des Antilles, par les Espagnols, fut introduit en 1559 à la Cour de Catherine de Médicis par Jean Nicot, ambassadeur de France en Portugal.

Au dire de Nicot, le tabac guérissait tous les maux qui affligent notre pauvre humanité.

Placé sous le haut et puissant patronage de Catherine de Médicis, femme ambitieuse, cruelle et perfide, le tabac fut appelé l'Herbe à la Reine ; la Catherinaire ; l'Herbe sainte, etc.

Cette Reine prêta même le tabac à priser en utilisant le tabac à poudre dans un catarrhe de son fils Charles IX.

A l'instar des seigneurs, tout le monde prisa. C'est l'histoire des moutons de Panurge.

Les premiers fumeurs apparurent sous Louis XIII.

Jean Bart, qui fumait ordinement la pipe partout où il paraissait en public et la portait toujours comme complément de sa tenue, devint, à un moment donné, le héros à la mode.

Tout le monde se prit à fumer et chacun portait sa pipe à la Jean Bart.

Louis XIII ne permit d'abord de vendre le tabac qu'aux apothicaires.

Richelieu monopolisa ensuite cette vente au profit de l'Etat.

Depuis 1811, c'est l'Administration dite de la Régie, établie par Napoléon Ier, qui surveille la culture du tabac et sa vente quand il peut être livré à la consommation. L'Etat retire, de ce chef, de gros revenus.

FONTANA.

*Réception Officielle*

## DE M. LE PRÉFET

M. le Préfet de la Corse recevra à la préfecture les autorités civiles, maritimes et militaires, ainsi que les corps constitués, lundi 28 novembre, à partir de 10 heures du matin.

## Félicitations à la Gendarmerie

d'armée a cité à l'ordre du corps d'armée les militaires de la 15e légion ter de gendarmerie dont les noms suivent :

Costa Paul, brigadier à Moca Croce : Grâce à ses longues et intelligentes recherches, a pu se procurer des renseignements qui lui ont permis d'organiser un service d'embuscade ayant abouti à l'arrestation d'un criminel sous mandat d'arrêt depuis deux mois pour tentative de meurtre.

Bartoli Ange et Wiber Charles Emile : Ont vaillamment secondé leur chef de brigade dans les recherches qui ont abouti à l'arrestation d'un criminel sous mandat d'arrêt depuis deux mois pour tentative de meurtre. Le gendarme Bartoli a déjà obtenu, le 27 janvier 1909, du ministre de l'intérieur, une médaille d'honneur en bronze pour opérations contre le banditisme.

Bartoli Benjamin et Chavez Léon, gendarmes à Olivese : Ont pris une large part aux recherches ayant abouti à l'arrestation d'un criminel sous mandat d'arrêt depuis deux mois, pour tentative de meurtre.

## GAZETTE DÉPARTEMENTALE

VIVARIO. — Le 19 novembre dernier, vers minuit, un commencement d'incendie s'est déclaré dans le magasin de menuiserie exploité par M. Rognoni, situé au rez-de-chaussée de la maison appartenant à M. Muraccioli Jules Etienne.

Les dégâts consistent en diverses pièces de bois façonnées pour la confection d'un tonneau, une table de ménage, une table à toilette, trois scies et huit mètres carrés de planches, le tout évalué à 600 francs environ.

Ils ne sont couverts par aucune assurance.

On attribue cet incendie à la malveillance.

ALBITRECCIA. — Sont attribués à la commune d'Albitreccia, à défaut de bureau de bienfaisance, les biens ayant appartenu à la fabrique de l'église d'Albitreccia, et actuellement placés sous séquestre ; la présente attribution faite sous la condition par la commune d'affecter tous les revenus ou produits des dits biens au service des secours de bienfaisance.

PORTO-VECCHIO. — Le 23 novembre, l'automobile faisant le service entre Sartene et la gare de Ghisonaccia a fait panache par suite de la rupture du volant de direction.

Le maréchal des logis Latour, de la brigade de Porto-Vecchio, qui revenait de congé, ainsi que d'autres voyageurs ont été légèrement blessés.

*La Sainte-Cécile*

### LE BANQUET
## des Musiciens du 163e

Réunis au Grand Hôtel d'Europe, en un banquet des plus fraternels, les Musiciens du 163e d'Infanterie ont dignement fêté la Sainte-Cécile, cette année.

Leur distingué chef, M. Laubus, n'ayant pu présider la réunion, c'est M. Villatte, leur sympathique sous-chef qui l'a remplacé, assisté de l'aimable tambour major, M. Marre.

La soirée, empreinte de la plus franche cordialité, se termina par des chants exécutés en chœur avec le talent que nous connaissons à nos braves Musiciens du 163e.

Un musicien se fit l'interprète de tous ses camarades en adressant à ses chefs ses remerciements et ses vœux et c'est aux applaudissements unanimes qu'il leva son verre en l'honneur de la Musique du 163e.

M. Villatte, en quelques mots bien sentis, remercia ses Musiciens de l'estime et du dévouement qu'ils ont pour leurs supérieurs, et les félicita de la bonne camaraderie qui règne parmi eux.

Plus unis que jamais les Musiciens du 163e se retirèrent, emportant de cette belle soirée un souvenir inoubliable.

MUSIQUE MUNICIPALE D'AJACCIO

Place du Diamant

Programme du 27 nov., à 3 heures

| | |
|---|---|
| Braves comme eux, p. f., | Thys. |
| La Fée aux Clercs, ouv., | Hérold. |
| La Cloche, fant., | Maucenet. |
| L'Or et l'Argent, valse, | Lehar. |

Le Chef de Musique, TIBERI.

MÉDECINS DES SERVICES
D'ASSISTANCE ET D'HYGIÈNE

MM. les Docteurs en médecine et Officiers de santé sont invités à faire connaître à la Préfecture (Inspection de l'Assistance publique) avant le 10 décembre prochain, les communes où ils désireraient être désignés comme médecins des services d'assistance et d'hygiène à dater du 1er janvier 1911.

Indépendamment des services rémunérés qui sont mentionnés à l'article 2 du règlement départemental qui sera adressé à tout intéressé, MM. les médecins des services d'assistance et d'hygiène seront tenus de soigner gratuitement les militaires de la gendarmerie et leurs familles ; les candidats devront consigner un engagement en ce sens en adressant leur demande.

Il sera statué ensuite sur ces demandes d'une façon définitive par M. le Préfet.

BULLETIN FINANCIER

Paris, 28 novembre.

Si le marché manque toujours d'animation, il n'en conserve pas moins une allure assez satisfaisante dans l'ensemble. Notre 3 0/0 se retrouve à 97.35. Parmi les Fonds Etrangers tous bien disposés, le Portugais progresse à 65.90 et le Turc à 91.37. L'Extérieure et les Emprunts Russes ne varient guère. Les Grandes Institutions de Crédit conservent sensiblement leur avance précédente : Crédit Foncier 800, Crédit Lyonnais 1.443, Comptoir National d'Escompte 930, Société Générale 736. La Banque Franco Américaine se négocie à 511.

C'est mercredi 30 courant, ainsi que nous l'avons annoncé, que le Gouvernement de la République de Bolivie mettra en souscription publique aux guichets du Crédit Mobilier Français au Emprunt Extérieur 5 0/0 or représenté par 75.000 obligations de 504 fr. Le prix de ces titres est fixé à 465 frs rapportant 25 fr. 90 nets d'impôts, ce qui fait ressortir le taux de placement à 5.49 0/0 sans compter la prime de remboursement. Ces obligations sont garanties par l'ensemble des revenus du pays et par le produit des droits de douanes à l'exportation sur les minerais et le caoutchouc.

Suez calme à 3.440. Peu de changement dans le groupe traction. Valeurs irrégulières. Lourdeur des titres ouprifères : Rio 1.783.

Au comptant l'action du Crédit Foncier de l'Uruguay est bien tenue à 323.

Au groupe minier Mines Pedrazzini on enregistre un bon courant de demandes à 6.20.

Fermeté à 477 de l'obligations du chemin de l'Est Central Chilien.

La souscription aux obligation de l'Etat de Maranhao a obtenu un tel succès que les guichets de la Banque Argentine et Française ont dû être fermés presque immédiatement.

Ecarts insignifiants en Chemins Français.

POUR L'ORPHELINAT DU BON PASTEUR

Dimanche, 27 du courant, à l'issue des Vêpres, vers 4 heures, un sermon de charité sera prononcé à Ste-Marie, au profit de l'Orphelinat du Bon Pasteur, par M. l'abbé Felce.

Les besoins de l'Orphelinat ne cessent d'être très grands et ses ressources restreintes. Nous engageons vivement nos lecteurs à lui venir en aide.

La quête sera faite par Mesdames Jacques Mingalon, Louise Bourgeois et Mesdemoiselles Marie Gavini et Elise Lazarotti.

## Petite Gazette

Variations Atmosphériques du 25 novembre

Thermomètre. — 7 heures du matin + 10°2 à midi 12° + à 6 heures du soir + 11° Maxima + 12° Minima + 8.6.

Baromètre. — 7 heures du matin, 708 mm. à midi, 708 mm., 6 heures du soir, 702 mm.

Dans la matinée. Calme.
Dans l'après-midi, id.
Etat du ciel : le matin, Couvert.
l'après-midi, id.

Au Palais

installé dans les fonctions de greffier de notre tribunal de première instance, occupait depuis plusieurs années la même situation au siège de Calvi. La manière si honorable dont il a tenu cette charge si délicate a désigné au choix du Garde des sceaux, et nous sommes heureux de lui souhaiter la bienvenue parmi nous où il arrive précédé de la réputation d'un officier ministériel des plus compétents et des plus affables.

Notre excellent ami M. Ignace Marietti a été appelé au poste de greffier d'audience au même siège. M. Battistini ne pouvait trouver un meilleur collaborateur pour une tâche aussi difficile et parfois aussi absorbante. M. Marietti était tout désigné pour cet emploi et bien préparé par ses longs services comme greffier au cabinet d'instruction et par les deux années pendant lesquelles il a assumé l'intérim de la direction du greffe. Les magistrats qui l'ont vu à l'œuvre ont eu ainsi l'occasion d'apprécier ses connaissances professionnelles, sa droiture et son activité, et ont ratifié le choix de M. Battistini qui a rencontré le meilleur accueil parmi tout le monde du palais.

Arrestation d'un évadé

Depuis six ans, le sieur Pancrazi François, âgé de 31 ans, originaire de Monte (Campile) résidait tranquille à Bastia, où il exerçait la profession de pêcheur.

Nous disons tranquille, car il semblait fort peu se soucier que la police devait, quand même, être à ses trousses ; il avait tout simplement fui d'un pénitencier d'Algérie où un arrêt du Conseil de guerre l'avait expédié pour trois années.

Hier, dans l'après-midi, les agents Leoni et Giudicelli, de la Sûreté, sur les indications de notre actif commissaire, M. Glabière, se rendirent chez lui, rue du Môle, n° 2, le mirent en état d'arrestation, et le conduisirent au poste.

Après interrogatoire de M. Glabière, Pancrazi François a été écroué à la maison d'arrêt.

Chute accidentelle

La démarche chancelante provenant d'une extrême faiblesse, le nommé Cipriani Joseph, âgé de 60 ans, descendait la rue Colonnella.

Sans trop savoir où il mettait les pieds, il s'effondra dans un trou que des maçons, en train de réparer un égoût, avaient pratiqué au pied d'une maison.

Le pauvre vieux tomba de la hauteur d'un mètre et, dans sa chute, se fit des contusions assez graves à la jambe droite au cou et au menton.

Il fut conduit à la pharmacie Morucci où il reçut les soins empressés de M. le docteur Morucci, et de M. à son domicile.

M. Hennequin, commissaire central, a chargé M. Caneri, inspecteur de police, d'ouvrir une enquête sur ces faits.

Avis

*Le Docteur PARAVICINI* a l'honneur de prévenir le public qu'il vient d'ouvrir son cabinet médical à Bastia, Place Saint-Nicolas, 9, (3e étage).

Consultations tous les jours de 2 heures à 5 heures, (dimanche excepté).

Au Port

*Entrées :*

Grélette ital. « Giuseppe, » cap. Ghisolli, de Livourne.

— Grélette ital. « Castenza-Coppola, » cap Castenza, de Gênes.

— Cutter ital. « Stallina, » cap. Perosi, de Livourne.

— Vap. ital. « Josto, » venant de Livorne.

— Vap. « Golo, » cap. Carriès, venant de Livourne.

*Sorties :*

— Vap. italien « Josto, » cap. Pasquale, parti pour Porto-Torrès.

— Vap. « Golo, » cap. Carriès, parti pour Nice.

Chirurgie

Le docteur *J. STEFANI*, ancien interne-lauréat des hôpitaux de Lyon, ex-préparateur à la Faculté de médecine, membre de la Société d'ophtalmologie de Lyon et de l'Association française d'ophtalmologie, à l'honneur de prévenir le public qu'il recevra, à partir de dimanche, de 1 heure et demie à 3 heures et demie, 4, Boulevard de Cardo, Bastia, en face les écoles primaires.

*Maladies chirurgicales seulement :* Chirurgie générale et Spéciale (maladies des yeux, des oreilles, du nez, de la gorge et du larynx).

Le Docteur ouvrira sa clinique à une date très prochaine et qui sera annoncée en cette place.

Téléphone.

Assurances

Voir l'annonce à la 4e page des Compagnies : *Minerve, Confiance-Incendie* et *Confiance-Vie*.

Service vapeurs A. C. Southwell

Le vapeur anglais *Kilmorack*, capitaine Fotheringham, venant de Cardiff via Gênes, est reparti à destination de Manchester.

Maladies des Yeux

*Nez, Oreilles et Gorge.*

Le cabinet du docteur ELIACHEF, médecin oculiste de Paris, est transféré 25, Bd Paoli, 25, Bastia.

Consultations tous les jours de 10 h. à 4 heures pour toutes maladies des **Yeux, Nez, Oreilles et Larynx.**

A vendre

Une jument, 6 ans ; un cheval, 3 ans ; un âne, 3 ans.

S'adresser au bureau du *Petit Bastiais*.

ETAT-CIVIL

**Naissances.**

Fossati Celina.

**Décès.**

Nicolini Catherine, 88 ans, de Pero-Casevecchie.

Martelli Louis, cultivateur, 77 ans, d'Aregno.

Banghalà Joseph, étudiant, 17 ans, de Morsiglia.

PLUSIEURS ESPÈCES
DE PARASITES MALARIQUES

Il est encore en doute si les parasites malariques sont d'une seule espèce ou s'il y a autant de variétés parasites que de types de fièvres palustres. LAVERAN et METCHNIKOFF penchent à admettre une seule espèce de parasite qui prendrait des formes différentes, selon l'organisme dans lequel il est introduit.

Les savants Italiens, et entre autres GOLGI et GRASSI, admettent au contraire l'existence du parasite de la fièvre tierce, celui de la fièvre quarte et celui de la tierce maligne.

D'autres enfin, comme l'anglais MANSON, admettent jusqu'à cinq espèces de parasites, dont trois seraient propres des fièvres des pays chauds. La question est trop importante pour en traiter dans un simple article de journal. Mais celui qui désire l'approfondir, peut consulter l'excellent « Précis de parasitologie » récemment publié par l'illustre prof. GUIART de la Faculté Médicale de Lyon.

Ce qui doit intéresser le lecteur, c'est de savoir que les pilules *Esanofele* (de la Maison Bisleri de Milan) de même l'*Esanofelina* en solution, pour les enfants, combattent victorieusement toute espèce de parasites palustres, ce qui est témoigné par les célèbres expériences de traitement et de prophylactie malarique effectuées en Europe, en Amérique, en Afrique et dans les contrées infectées par les formes les plus graves du paludisme.

Le prof. GUIART même, est à constater les vertus de l'*Esanofele* lors de l'expérience faite par le prof. G.-B GRASSI à Ostia (campagne romaine). « Tous les malades, dit précisément le prof. GUIART, ayant pris l'*Esanofele*, avaient été guéris et dans l'espace de quelques mois, la région, par ce seul fait, avait été rendue habitable. »

En vente dans toutes les principales pharmacies du département.

MM. les Pharmaciens sont priés d'adresser [illegible] et Cie, chargés de les transmettre à la Maison.

SOCIETES A SYNDICATE

COOPÉRATIVE BASTIAISE. — Les personnes qui ont donné leur adhésion par écrit au projet d'une coopérative de consommation sont priées de vouloir bien se réunir dimanche, 27 novembre, à 1 heure et demie, salle de la Mairie.

Le Comité d'organisation.

UNION GÉNÉRALE DES ANCIENS SOUS-OFFICIERS. — Dimanche, 27 courant, à 9 heures du matin, réunion des membres de la section de Bastia, à la Mairie.

Ordre du jour : Communication et questions à étudier. — Adhésions de nouveaux membres.

Émulsion Normale
d'Huile de foie de Morue pure
DE NORVÈGE
aux hypophosphites et glycérophosphates de chaux et de soude
préparée par
P.-A. QUILICI
Pharmacien Chimiste
*10, Boulevard du Palais, BASTIA*

La meilleure des préparations pouvant remplacer l'huile de foie de morue dont elle possède toutes les propriétés bienfaisantes sans en avoir les inconvénients, cette émulsion est facilement digérée et, à cause de son goût agréable, elle est acceptée et même demandée par les enfants.

# DERNIÈRES NOUVELLES

Service télégraphique spécial du *Petit Bastiais*

00657

BOURSE DE PARIS

24 nov. — 25 nov.

Rentes de 3 0/0 ancien . 97.35 — 97.40
de 3 0/0 amortis. . 97.00 — 97 85
ex-coupon

## CORTE

TRIBUNAL CORRECTIONNEL

### Les Fraudes d'Albertacce

Corte, 25 novembre.

Aujourd'hui a comparu, devant le Tribunal correctionnel de Corte, le bureau électoral de la commune d'Albertacce

Au mois de juillet dernier, M. Jean-Vitus Albertini avait eu dans cette commune 166 voix de majorité ; il avait ainsi été élu conseiller général avec 12 voix de majorité, alors que dans les quatre autres communes du canton de Calacuccia ses concurrents avaient obtenu 144 voix de majorité.

Ces derniers s'étaient plaints d'avoir été victimes de fraudes, car les résultats d'Albertacce ne furent connus qu'assez tard et le gendarme de service dans cette commune était rentré au chef-lieu de canton bredouille, en disant qu'il n'avait pu réussir à se faire délivrer aucun télégramme officiel par le Président du bureau, ce qui ne surprit personne.

A la suite de ces incidents, les républicains du canton de Calacuccia, par l'intermédiaire de l'un d'entre eux, se décidaient à assigner civilement tout le bureau électoral d'Albertacce, auquel ils demandaient dix mille francs de dommages et intérêts pour l'élection de M. Jean-Vitus Albertini.

Ils avaient confié la défense de leurs intérêts à Me Giacomoni, avocat à la Cour d'appel de Bastia, qui les assiste aujourd'hui à la barre de notre Tribunal.

A l'appel de la cause, Me Grimaldi, avocat, maire de Corte, demande la parole et soutient que l'affaire est irrecevable.

La citation, en effet, est irrégulière car elle porte que les membres du bureau électoral de la commune d'Albertacce sont cités pour opérations irrégulières au cours des *élections législatives* de juillet, tandis que les faits qui leur sont reprochés ont trait aux *élections cantonales* du mois de juillet.

Le Tribunal, dans ces conditions, doit, avant de juger l'affaire, ordonner que la citation soit régulièrement faite.

Me Giacomoni riposte. Certes, une erreur matérielle s'est glissée dans la rédaction de la citation, mais le doute n'est pas possible ; il s'agit bien des élections cantonales

La citation porte : les élections législatives du mois de juillet, et ces élections n'ont pas existé.

Dans ces conditions le Tribunal doit passer outre et retenir la cause.

Me Grimaldi demande alors, si le Tribunal adopte les conclusions de son confrère, que l'affaire soit renvoyée.

Me Giacomoni déclare ne pas s'opposer au renvoi.

M. Charles Decori, procureur de la République, qui occupe le siège du ministère public, s'en rapporte à la sagesse du Tribunal qui, après en avoir délibéré, renvoie l'affaire au 19 janvier 1911.

## CONSTITUTION
## de Nicolai André

Corte, 25 novembre.

Ainsi que nous l'avons annoncé dans nos télégrammes d'hier, le parquet de Corte s'est rendu à Perelli d'Alesani, pour procéder à une enquête sur la tentative de meurtre qui a jeté la consternation dans cette commune.

Nicolai André, garde-champêtre, après avoir tiré sur son fils Antoine Baptiste un coup de revolver, s'était empressé de prendre la fuite.

Le père meurtrier vient de se constituer prisonnier entre les mains du magistrat instructeur, au cours de la descente faite sur les lieux pour la reconstitution du crime.

Nicolai André après un interrogatoire sommaire, a été dirigé sur la maison d'arrêt de Corte, où il a été écroué.

## Nouvelles Militaires

*Hôpital d'Ajaccio*

Paris, 25 novembre.

M. le médecin-major de 1re classe d'Audibert Caille du Bourguet, médecin-chef de l'hôpital militaire d'Ajaccio, est affecté à l'hôpital militaire de Marseille.

## Tirages financiers

*Ville de Paris 1904*

Paris, 25 novembre.

L'obligation portant le numéro 77.078 est sortie remboursable à *cent mille francs*.

## Au « Journal Officiel »

*Remonte*

Paris, 25 novembre.

Le cavalier Marandet est nommé palefrenier de 2e classe à la station permanente d'étalons d'Ajaccio.

## AU BRÉSIL
## Mouvement Révolutionnaire

*L'insurrection grandit*

Paris, 25 novembre.

Des télégrammes de Rio de Janeiro donnent les nouvelles les plus alarmantes sur l'insurrection qui sévit en ville.

Le cuirassé *Minas Geraes* au pouvoir des insurgés a canonné une baleinière montée par des matelots restés fidèles et qui avaient voulu quitter le bord.

La baleinière fut coulée et les hommes qui la montaient moururent noyés ou frappés par les projectiles partis du cuirassé.

La ville est sous la menace constante des insurgés.

La situation est des plus graves.

Le Sénat, dans un but d'apaisement a voté des mesures de clémence, mais la Chambre s'y oppose.

On redoute des troubles plus graves encore, si les deux Corps dirigeants n'arrivent pas à une entente.

## MARSEILLE
## HORRIBLE MORT
## d'un Conseiller d'arrondissement
## d'origine Corse

Marseille, 25 novembre.

Un épouvantable accident qui, a occasionné une mort particulièrement affreuse, vient de jeter l'émoi dans la ville tout entière, lorsque les détails du fait furent connus.

M. Ceccaldi, conseiller d'arrondissement, originaire de la Corse, se trouvant hier au soir dans son appartement, voulut passer dans une pièce voisine et saisit sa lampe à pétrole pour s'éclairer.

Pendant le trajet d'une chambre à l'autre il glissa si malheureusement qu'il tomba et la lampe qu'il tenait se brisa dans sa chute.

Immédiatement le pétrole s'enflamma et, avant que M. Ceccaldi ait eu le temps de se relever, le feu se communiqua à ses vêtements.

Tous les secours qu'on apporta à ce malheureux furent tardifs et vains, car lorsque, aux cris poussés par la victime de cet horrible accident, les voisins se précipitèrent, Ceccaldi n'était plus qu'un cadavre complètement carbonisé.

Le commissaire de police du quartier, accompagné du médecin légiste, ne put que constater le décès.

## PARIS
## UNE COLLISION
## A LA GARE SAINT-LAZARE

Paris, 25 novembre.

Une collision, où il n'y eut heureusement pas à déplorer d'accidents de personnes, s'est produite à la gare Saint-Lazare, entre un train de marchandises qui rentrait en gare et une locomotive qui manœuvrait sur la voie.

Les dégâts matériels sont importants.

L'accident est dû au mauvais fonctionnement du clapet automatique du disque qui ne signala pas au train de marchandises rentrant en gare que la voie n'était pas libre.

## L'Affaire Rochette
## devant la Commission d'enquête

*Audition de Rochette*

Paris, 25 novembre.

La déposition de M. Sauerwein, rédacteur au *Matin*, qui, dans deux notes parues à ce journal avait nettement déclaré que Rochette avait été arrêté sur l'ordre formel de M. Clémenceau, a compliqué plus que jamais la situation.

Ce reporter du *Matin* a confirmé plus énergiquement que jamais les affirmations qu'il avait avancées et qui mettent, cette fois, M. Clémenceau en fort mauvaise posture.

C'est encore sous cette impression, rendue plus vivace encore par les commentaires de la presse sur la déposition de M. Sauerwein, que la commission d'enquête recueillit les déclarations de Rochette qui était convoqué pour aujourd'hui

Le Financier prononça une très habile plaidoirie *pro domo* et désigna le sénateur Prevet comme étant l'auteur de sa ruine.

D'autres auditions auront lieu demain.

# LE PARLEMENT

## Chambre des Députés

*Séance du matin*

*Présidence de M. ETIENNE*
Vice Président

La séance est ouverte à 9 h 30.

L'un des secrétaires donne lecture du procès-verbal de la dernière séance, qui est adopté.

## LE BUDGET

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi portant fixation du budget général de l'exercice 1911.

*Ministère des Travaux Publics*

La Chambre continue l'examen du budget du ministère des Travaux publics.

La discussion générale continue.

MM. Dalbiez, Guerez, Gervais, Renaudat, Chareil occupent successivement la tribune.

Après quelques explications données par M. Péchadre, rapporteur de ce budget, la séance est levée et renvoyée à cet après-midi.

*Séance de l'après-midi*

*Présidence de M. BRISSON*

La séance est ouverte à 2 h. 30.

## L'ÉLECTION DEVÈZE

L'ordre du jour appelle la discussion des conclusions du rapport, présenté au nom du 5e bureau, sur les opérations électorales dans la première circonscription d'Alais.

M. Dalimier

député républicain radical de Seine-et-Oise, monte à la tribune.

L'orateur dénonce les procédés de pression et d'intimidation qui furent les armes auxquelles eurent recours les amis de M. Devèze.

M. Dalimier termine son discours, qui a donné lieu à de violentes interruptions, en demandant l'invalidation de l'élection de M. Devèze,

M. Drelon

député républicain radical de la Marne, succède à la tribune à M. Dalimier.

Après avoir, en termes très vifs, reproché à M. Devèze les procédés qu'il a employés pour conquérir le siège de député, M. Drelon prononce un discours d'une extrême violence contre la validation de cette élection.

M. Fournier

M. Fournier défend énergiquement l'élection de son ami ; il est aussi violent que les deux orateurs qui l'ont précédé à la tribune.

Il adjure la Chambre, en terminant, d'admettre parmi ses membres M. Devèze, qui ne doit son siège ni à la pression, ni à l'intimidation.

## Le Vote

La discussion étant close, le président annonce que le scrutin est ouvert.

L'élection de M. Devèze est validée par *295 voix contre 98*

La séance est ensuite levée et renvoyée à lundi.

## AVIS DE DECÈS

M. et Mme Jean-Baptiste Banghalà ; Mlle Annonciade Banghalà ; M. Paul Banghalà ; M. et Mme Paul Lorenzi ; M. et Mme Dominique Banghalà et leur enfant, de Porto-Rico ; M. et Mme Paul Delucca, née Banghalà et leur fils, Pierre-Dominique ; M. et Mme Toussaint Habbersat, née Banghalà ; M. et Mme Jean Giannetti, née Banghalà ; M. et Mme Joseph Lorenzi, née Orsini et leurs enfants ; M. et Mme Antoine-Jacques Lorenzi, de Marseille, et leurs enfants ; M. et Mme Alexandre Marcantoni, née Lorenzi et leur enfant ; M. et Mme Antoine-Jacques Mattei et leurs enfants de Barrettali ;

Les familles Lorenzi, Antonattei, Antonetti, Vincentelli, Lantieri, Delucca, de Paris, Bancalà et Simonpietri, de Canari, Agostini, de Cervione ;

Ont la douleur de faire part de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

MONSIEUR JOSEPH BANGALA
*Etudiant*

leur fils, frère, petit-fils, neveu, cousin et allié, décédé à Bastia, dans sa dix-septième année.

Les obsèques auront lieu à Morsiglia, le 27 novembre.

Le présent avis tient lieu de lettre de faire part.

## AVIS DE MESSE

Toutes les messes qui seront célébrées samedi 3[illegible] pour le repos de l'âme de Madame

THÉRÈSA DE CHEVARRIER DE CARBUCCIA

## Etude
## de Me J.-B. de Caraffa

Notaire à Bastia (Corse)

Suivant contrat passé devant Maître Jean-Baptiste de Caraffa, notaire à Bastia, le onze novembre mil neuf-cent-dix, Messieurs Corsini Daniel et Chiodi Eugène, tous deux négociants, demeurant et domiciliés à Ghisonaccia-Gare, ont vendu à Monsieur Battesti Paul-Baptiste, négociant, demeurant et domicilié à Poggio-di-Nazza, le fonds de commerce de Draperie, Mercerie, Epicerie, Papeterie, Liqueurs et Céréales qu'ils exploitaient à Ghisonaccia-Gare, et comprenant, comme éléments corporels : le matériel servant à l'exploitation du dit fonds et les marchandises en dépendant ; et comme éléments incorporels : la clientèle et l'achalandage qui y sont attachés.

Domicile a été élu pour les oppositions à Bastia, en l'étude de Me J. B. de Caraffa, notaire.

La présente publication renouvelle celle publiée pour premier avis dans le présent journal, feuille du mercredi 16 novembre, sous le numéro 316

Avis est donné qu'en exécution de l'article 3 de la loi du 17 mars 1909, les créanciers des vendeurs devront, pour conserver leurs droits, former opposition au paiement du prix, entre les mains de l'acquéreur au domicile sus indiqué, dans les dix jours au plus tard à dater de la présente insertion.

Pour second avis.

Signé : P. B. BATTESTI.

RHUM
FOX-LAND
Grande Marque

55 fûts vides à vendre de 250 à 260 litres.
S'adresser : 28, Bd de Riquier, à Nice.

MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION
Chaux hydrauliques et Ciments, marques de Villeneuve et Lafarge du Teil. — Plâtres gris et blanc. Carreaux-Mosaïques en tous genres. — Briques pleines et rondes. — Carreaux. — Tomettes. — Tuyaux en poterie et en grès.

FERS A PLANCHER
Fers en barres : Plats, Ronds, Carrés, Fil de fer, Ressorts artificiels
TUYAUX EN FONTE, EN GROS
Appareils Sanitaires
Charles CLÉMENT & Cie.
Entrepôts aux Magasins Généraux & Boulevard de Cardo, 1.

LA CONFIANCE
Cie Anonyme d'Assurances contre l'INCENDIE
LA CONFIANCE
Cie Anonyme d'Assurances sur la VIE
Entreprise privée assujettie au contrôle de l'État
Assurances réalisées : 387 Millions
LA MINERVE
Cie Anonyme d'Assurances contre les risques de
VOL - DÉTOURNEMENTS
TRANSPORTS
Directeur particulier pour la Corse : M. ROTH, 28, Bd Paoli, BASTIA

Maison L.-N. MATTEI
Champagnes de Marque Bon Marché

| | | |
|---|---|---|
| Comte Laroche, carte noire. | 2.60 | la bout. |
| Gardey carte blanc . . . | 3.00 | id. |
| Marconnay . . . . . | 3.25 | id. |
| Léon Chandon, carte perle . | 3.50 | id. |
| Coste Foucher, carte bleue . | 4.00 | id. |
| Léon Chandon, carte bleue . | 4.50 | id. |
| Théophile Roeder. . . . | 5.00 | id. |
| Moët et Chandon, carte bleue | 5.20 | id. |
| Louis Roederer. . . . . | 8.50 | id. |

N.B. — Par panier de 12 bouteilles on fera une réduction de prix.

Cedratine
LA PLUS EXQUISE
LA PLUS DÉLICIEUSE
LIQUEUR
DE MARQUE
Mme L.N. MATTEI
à Bastia (Corse)

Manufacture de Toile et Linge de table
Fabrique de lingerie fine à la main
Chemises, Gilets de flanelle et Caleçons sur mesures
LAINAGES ET SOIERIES HAUTE NOUVEAUTÉ
Ancienne Maison AIMÉ FERRAT, fondée en 1868
CHARLES THERMOZ, Successeur
Maison de Confiance absolue

M. AIMÉ FERRAT est régulièrement en Corse du 5 octobre au jour nouveaux et ses plus variés.
Les Voyageurs se rendent à domicile dans toute la France et à l'Etranger pour les Trousseaux.
Les envois sont faits franco

MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION
JOSEPH LUCCHETTI
45, Boulevard Paoli, BASTIA
Tuiles et Briques de Marseille
reconnues supérieures dans le Monde entier
CHAUX éminemment hydraulique
CIMENTS Portland, Roquefort et Valentine
PLATRES Blancs, Rouges et Gris
FERS I à planchers et PLATS, ronds ou carrés
FONTES — PLOMB — ZINC feuilles, tuyaux et gouttières
Seul dépositaire des carreaux mosaïques en ciment de la Maison LANIER de Saïen, incomparables par leur coloris et dureté.
A NOTER. — La Maison remplace gratuitement les carreaux usés avant 20 ans. Aucune autre ne peut donner ces garanties.
Vernis — Couleurs et Pinceaux
Bois de Construction — Planches et Madriers
Accessoires de portes et fenêtres — OUTILS
Appareils inodores de tous systèmes
MARBRERIE — MARCHES, DALLES ET ÉVIERS EN PIERRE DE BRANDO
Prix de Réclame
Plans et Devis à titre absolument gracieux

GRAND BAR SOAVI
Cours Sébastien et rue Neuve Saint-Roch, BASTIA
Seul Établissement en Corse préparant instantanément en présence du Consommateur l'incomparable
CAFÉ-EXPRESS
et l'exquis CHOCOLAT-EXPRESS
à 20 centimes la tasse

Ne pas oublier que l'Amaro Mattei est utile pendant l'été et indispensable pendant l'hiver.

Le Directeur-Gérant
J.-B. OLLAGNIER.
Imprimerie Ollagnier.

Vin du CAP CORSE au QUINQUINA de L.N. MATTEI
Apéritif TONIQUE
Délicieux
Fortifiant
MARQUE DÉPOSÉE
Attention aux Contrefaçons

Vient de paraître :
L'AGENDA GALLIA
PRATIQUE ELEGANT SOLIDE
Le Mieux Documenté
Son Format : 10×15, reliure toile verte
Son nombre de Pages : 800 (Une par Jour)
Ses Renseignements : l'A.B.C. des Affaires
Sa Prime : Une Carte des Chemins de Fer
PRIX : 2 FR. 75
Chez tous les Libraires
HACHETTE & Cie, ÉDITEURS

PROCHAINS TIRAGES
1er, 5, 10, 15, 20, 22, 25, 27 décembre
1, 2, 5, 10, 11, 15, 22 janvier 1911
Un bon Conseil doit toujours être suivi !
DES MILLIERS DE LOTS ET DES MILLIONS DE FRANCS
à gagner — à encaisser

Avec la loi des séries et promesses offrant aux lecteurs et lectrices de notre presse sympathique un nombre considérable de millions à gagner au moyen d'une opération simple et à la portée de toutes les bourses modestes, il importe de donc ne pas manquer celle qui leur permettra de se créer d'un coup, sûr un capital abondant, garantie qui les mettra sous peu par ce chemin, qui n'engage rien à personne, à la grande aisance et pour quelques-uns plus favorisés à la richesse.

Mais de la perfection de cette opération bien autant que de la science qui l'a conçue dépendent les avantages qui peuvent procurer prochainement les trois derniers tirages.

Voilà où il vous faut savoir ne pas vous endormir et profiter une utile attention, des deux effectifs prochains tirages dont, il ne doit rien allouer vous échapper.

Voilà la Prévoyance Mobilière, dite ici la forme définitive la dernière et par là la plus riche conception de la mutualité financière, telle qu'elle est conçue par nos ingénieurs, telle qu'elle est définie organisée, et telle qu'elle fonctionne matériellement en vertu de l'art 1er de la loi du 1er avril 1898 dont le but est d'établir à ces entreprises la surveillance et le contrôle de l'État.

Incontestable bienfait, actuellement admis les bourses de tout ceux qui, désireux de profiter une rentrouble de notre bonne vieille mère Finance, cherchaient une voie sûrement qui leur donnerait des résultats plus appréciables, de nombreuses chances de gain, une sécurité sans horreur et même tendre que les moyens d'acquérir brusquement la vie de bonheur parfait, mais souvent illusoire.

| 5 Gros Lots de | | UN MILLION |
|---|---|---|
| 15 | — | 600.000 Francs. |
| 20 | — | 500.000 — |
| 20 | — | 300.000 — |
| 15 | — | 250.000 — |
| 50 | — | 200.000 — |
| 70 | — | 150.000 — |
| 430 | — | 100.000 — |

| 10 Lots de 75.000 Francs | | 1500 Lots de 5.000 Francs |
|---|---|---|
| 195 — 50.000 — | | 195 — 3.000 — |
| 45 — 30.000 — | | 60 — 2.500 — |
| 230 — 25.000 — | | 865 — 2.000 — |
| 60 — 20.000 — | | 65 — 1.500 — |
| 815 — 10.000 — | | 180 — 1.250 — |
| 90 — 6.000 — | 21.855 — | 1.000 — |

etc., etc., etc.

42.205 LOTS
Plus de 160 MILLIONS de FRANCS

UN TIRAGE au moyenne tous les trois jours.
Contre 5 francs, on reçoit 100 NUMÉROS de Titres et l'on participe aux prochains Tirages.
La Prévoyance Mobilière, 5, Rue de Chantilly, Paris (9e)



TRENTE-SIXIÈME ANNÉE. — N° 847
DIMANCHE 27 NOVEMBRE 1910

# Le Petit Bastiais

5 CENTIMES — JOURNAL QUOTIDIEN — 5 CENTIMES

Rédaction & Administration : 8, Boulevard du Palais, Bastia
J.-B. OLLAGNIER, Directeur
Les annonces sont payables d'avance et reçues aux Bureaux du Journal.
Faits divers 1 fr. — Réclames 5e page, 0.75 — Divers, 0.30 — Judiciaires, 0.25

ABONNEMENT (Payable d'avance)

| | 3 mois | 6 mois | 1 an |
|---|---|---|---|
| CORSE | 20 fr. | 10 fr. | 5 fr. |
| AUTRES DÉPART. | 22 » | 12 » | 6 » |

UNION POSTALE, ET AUTRES PAYS : le port en sus.
On ne répond pas des manuscrits déposés.


LE CALENDRIER

Soleil : (heure nationale)
Lever, 6 h. 39 m. — Coucher, 4 h. 01 m.
Dernier quart., le 22 — Nouv. Lune, le 1er
Fête d'Aujourd'hui : Avent.
Fête de Demain : Saint Jacques.

26 NOVEMBRE

## UN DUEL A MORT

CONTE DU DIMANCHE

— Ce cher ami !... Comme je suis aise de te revoir !

Et après une bonne poignée de main :

— Au moins, viens me voir...

— Compte sur moi : Tu parches toujours sur le flanc du *nous merlgram* ?...

— Certes ! Et le jour du nord ! Atelier n° 6, au troisième...

— J'ai l... Au revoir !

— A bientôt !...

Et c'est ainsi que je retrouvai mes excellent ami Théophile Pernelli, Corse d'origine, bohème de profession et peintre d'avenir. *Mon ami Théophile est grand et fort.* Il a la main petite et le pied cambré ; la taille svelte et élégante. Son visage attire d'abord la sympathie. Il a l'œil noir, les sourcils épais, le nez grec, la peau blanche. Il porte toute sa barbe taillée en pointe, à la Henri III, et ses cheveux bruns, bouclés, moulent le col de son paletot.

Je ne l'avais pas rencontré depuis quatre ans. Nous nous étions perdus de vue, comme cela arrive si souvent à Paris, et notre joie était grande en nous retrouvant ainsi, ramenés l'un vers l'autre par le hasard, après avoir été séparés un beau jour par l'intérêt commun qui nous appelait chacun vers des points différents...

J'allai le voir. Je me souvenais de ses habitudes. Je savais que chaque soir il recevait quelques amis et qu'on buvait en fumant dans son atelier, chaude célèbre dont il était le chef.

C'était en hiver, en janvier, je crois, il faisait un temps à garder le coin du feu, les pieds sur les chenets, et à se « pourlécher » les lèvres en lisant un chapitre où Rabelais nous « procure moultes joye » en nous servant « ses mets de *haulte grainze* » et en nous montrant ses personnages « que c'est passe tant pe céleste de les voir ainsi soi rigoler, » La bise sifflait. D'épais flocons de neige tourbillonnaient dans l'air.

Par ce temps-là, gravir les rues de Montmartre est un travail auquel on ne peut se livrer que lorsqu'on a pour but de serrer la main d'un vieil ami qui fut pendant longtemps votre compagnon. Tous les deux nous avions grignoté à belles dents les bifteacks de vache enragée de la mère Camusard, restauratrice bretonne, mais sans garantie du gouvernement, établie à deux pas du *Rat mort*, cet autre établissement célèbre jadis dans le monde des beaux-arts.

Enfin, j'arrivai ; je montai, je frappai : Apparition charmante et inattendue qui se détachait vigoureusement en noir sur un fond lumineux, une jolie petite fillette de dix-neuf ans, pas plus, au nez retroussé, aux yeux vifs et noirs comme l'âme de Belzébuth, aux cheveux rouges, m'ouvrit la porte. Vêtue d'une robe modeste en cachemire noir sans falbalas, avec au simple volant, mais admirablement coupée et dessinant des contours exquis, elle réjouit aussitôt mes yeux.

J'entrai dans un nuage de fumée qui ne me permit pas de distinguer nettement où je me trouvais, bien que déjà je fusse venu chez Théo. Cependant, je vis bientôt une douzaine de personnes, hommes et femmes, assises en rond autour d'un immense poêle qui répandait une douce chaleur dans le vaste atelier. Des toiles étaient accrochées aux murs dans leurs cadres d'or où la lumière de la lampe piquait des reflets accomplis par les ténèbres épaisses accumulées au dehors.

Je pris place. On m'offrit une tasse de thé ; on me passa des cigarettes et la conversation reprit son cours. Elle roulait sur la duel...

— Eh bien, dit Théo, vos histoires sont amusantes, mais il n'y a rien de sérieux, au fond, dans tout cela. Chacun le sait : aujourd'hui, un duel est le hors-d'œuvre d'un excellent déjeuner. Moi, j'ai eu un duel terrible, un duel à mort !

Les femmes frémirent.

— Contez-nous cela, dit la jolie petite qui m'avait introduit...

— Volontiers, voici la chose.

Et Théo nous conta l'histoire suivante que je reproduis sans rien y changer.

J'avais vingt-deux ans alors et j'étais doué d'une telle dose de susceptibilité que j'on ne pouvait me heurter dans la rue ou me regarder trop fixement sans que la colère me montât au cerveau. Un soir, à table d'hôte, une discussion sur l'art s'engagea entre un jeune étudiant en médecine et *moi*. L'étudiant soutenait que l'école italienne avait doté l'univers de chefs-d'œuvre et il émettait la grande école espagnole avec un enthousiasme que je ne pouvais longtemps supporter. Il m'appela brosseur de croûtes et croûte moi-même ! Je lui lançai une bouteille à la tête. Nous nous prîmes aux cheveux. L'on nous sépara. Nous devions nous battre. Rendez-vous fut pris pour le lendemain matin. Nos adversaires étaient gris, j'avais la tête lourde. Il ne voulut rien céder. En ma qualité de Corse, j'ai la tête dure ! Je ne cédai pas davantage, et malgré l'accord de nos témoins, on convint de part et d'autre que rien ne pouvait laver une telle injure que tout le sang de l'un de nous.

— Dites lui bien, glapissait l'étudiant, dites bien à ce marsouf que nous nous battrons à mort !

— A mort ! répondis-je. Il est sûr de son affaire !

— Je réponds de lui !... Qu'il fasse ses adieux à sa famille ! reprenait mon adversaire.

— Qu'il se prépare à voir en face la troupe entière de ses sieux ! fis-je, ne voulant pas être en reste.

Je vois encore sa figure pendant qu'il parlait ainsi. Ses yeux roulaient dans leurs orbites, et, démesurément ouverts, ils m'éblouissaient. Ses lèvres contractées crachaient ses paroles. L'arc de ses sourcils ressemblait à des accents circonflexes. Il était effrayant ! Il brandissait une formidable canne au-dessus de sa tête et semblait vouloir s'en servir comme jadis le fils de Jupiter et d'Alcmène se servit de sa massue. Un moment je crus sérieusement que j'allais jouer le rôle de l'hydre de Lerne.

Je ne suis pas lâche, on le sait, et, déjà, je mamais proprement une épée. Pourtant je n'étais pas sans inquiétude : Un obligeant ami m'avait assuré que mon adversaire était de première force à l'épée, et que, si je ne prenais pas toutes sortes de précautions, je serais tué, comme un petit lapin, sans avoir le temps de dire : ouf !

Fallait-il que j'aimse été bête ! M'aller mettre une affaire sur les bras, et une affaire comme celle-là, un duel à mort, car, c'était entendu, je n'aurais pas reculé d'une semelle pour le Pantole uni à Golconde. Et pour quelle cause ? Pour une vétille. Je maudissais ma mauvaise chance.

Quand j'eus regagné mon domicile, j'écrivis à ma mère... J'avais de mauvais pressentiments et je me couchai en rêvant à l'art, à la perte, que peut-être, la peinture allait faire en me personne, car, j'en étais certain, je serais tué le lendemain. Je revoyais dans une vision rapide toute mon existence, et mes premières luttes, mes ardeurs, mes découragements, mes joies, mes succès. Je voyais aussi l'avenir. Combien de grandes et belles idées emplissaient mon cœur et mon esprit. Rapides, les visions se succédaient comme en un kaléidoscope. Je m'endormis.

— Pan... pan...

— Qui frappe ?

— Nous, vite donc, l'heure est venue de partir !

Je sautai à bas de mon lit : Bonté divine, je l'avais oublié, je me battais ! Le jour paraissait à l'horizon éclairant déjà vaguement ma chambre et permettant de distinguer confusément les objets autour de soi. J'ouvris à mes témoins.

— Tu dormais ? me dit Georges.

— Comme un sourd !

— Mais tu enfonces Condé, mon brave, en dormant ainsi la veille d'une bataille, car il n'exposait que la peau de ses soldats, et toi, c'est la tienne que tu vas risquer. Hâte toi, nous sommes en retard.

Nous partîmes.

C'est dans un terrain vague des environs de la Butte-Montmartre que nous devions nous rencontrer. Le froid était piquant. Nous marchions vite. A nos pieds, tout Paris sortait de la brume matinale et quelques rayons d'un jaune pâle éclairaient nettement les coins du paysage sur lesquels ils se projetaient, tandis que le reste demeurait dans l'ombre.

Enfin, nous arrivâmes. L'endroit était bien choisi : personne ne pouvait venir nous déranger. Mon adversaire et ses témoins étaient là. De part et d'autre nous nous saluâmes. Soudain, l'étudiant prit la parole.

— Messieurs, il est entendu que nous permet (si ce disant, le drôle me désignait) nous nous passerons de témoins. Vous pouvez vous retirer, nous vous remercions de vos soins.

— Mais... pourtant, objecta l'un de mes amis...

— N'insistez pas, messieurs, interrompit mon adversaire... Agréez-vous ma proposition ? me demanda-t-il.

— Certes, tout ce que vous voudrez !

Je trouvais ce procédé étrange ; mais je ne voulais pas qu'il me crût poltron.

— Quoi, tu veux ? fit mon ami, qui, déjà, avait pris la parole...

— Je le veux ! répondis-je avec fermeté. Nos témoins se retireront. Nous nimes habits bas.

— Enfin ! me dit mon adversaire avec une expression de rage indescriptible... Enfin, je te tiens, abominable pol-mon ! Enfin, tu vas être puni de ton audace, tu vas mourir ; recommande ton âme à Dieu !

Et il s'avança sur moi l'épée haute. J'eus à penser le temps d'engager le fer et de parer un coup droit merveilleusement lancé.

— Ah ! tu pares, misérable, reprit-il, et il haletait, ah ! tu sais tenir une épée, affreux Corse, fils de chienne ; ah ! tu crois que tu sortiras de mes griffes : allons, défends toi ; tiens, pare donc celle-ci, et puis celle-là ; tiens, encore ; allons, mon gaillard. Plus vite que ça. Attention.... prends garde à toi ; je vais t'arracher l'œil ! Une, deux, trois...

Une vive douleur que je ressentis soudain me fit lâcher mon épée ; un flot de sang inonda mon visage. Je tombai ! Le misérable avait dit vrai : la pointe de son arme m'avait frappé dans l'œil. J'étais borgne.

— Au secours ! criai-je, au secours ! pensant que mes amis entendraient mon appel.

— Au secours, tu veux du secours, pour un pareil bobo, qu'est-ce que cela ? Allons, défends-toi !

Et, du bout de son épée, il me piquait les flancs pour me contraindre à me relever.

— A l'assassin ! au secours !

— Comment, sauvage, tu cries « à l'assassin ! » Ne nous soumets-nous pas battus loyalement ? Pennes-tu que je suis un assassin ? Allons, relève-toi. Reprends ton épée, et, en garde !

Et il me piquait de-ci, de-là, toujours ! Il me fit un crible de ma peau. J'étais tout ensanglanté ! Je souffrais comme un damné ! Tout à coup la rage me saisit. Je me ressaisi. Comme il me le disait, je sais le mon épée. Je lui portai un terrible coup qu'il para ; puis, il revint sur moi, et par un dégagé rapide, il me traversa la poitrine. Je tombai de nouveau, vomissant du sang et poussant des cris inarticulés !

— Attends, infâme ! me dit-il. Attends, je ne suis pas médecin pour rien ; attends-je vais te soigner pour que nous puissions continuer la lutte.

Et il s'approcha. Il retira son épée de ma poitrine ; mais le coup avait été si terrible que la pointe, ayant rencontré une côte, s'était brisée. Il dut me retourner pour arracher la pointe qui sortait entre mes deux épaules. La lame était en deux morceaux. Il les jeta sur le sol, saisit mon épée, la brisa et prenant les deux pointes :

Eh ! bien, soit, nous nous battrons au stylet ! me dit-il.

Puis, prenant son couteau, il creusa la terre, la pétrit dans ses mains et en remplit mes blessures.

— Assez, misérable ! criai-je, tue-moi plutôt que de me faire ainsi souffrir !

— Te tuer, jamais ! Je ne suis pas un assassin. Battons-nous ! Voici ton arme. Et il me jeta le tronçon de mon épée.

Je le saisis et je voulus l'en frapper ; mais il arrêta mon bras et me traversa l'épaule avec la pointe qu'il tenait dans sa main gauche.

— Grâce ! lui dis-je, épargne, grâce !

— Oh ! le lâche, répondit-il en ricanant, le lâche !... Alors, tu me fais des excuses ?

— Oui !

— Mais nous n'avons pas de témoins, comment saura-t-on que tu m'as fait des excuses ?

Je ne répondis pas. Il réfléchit un instant.

— Je te ferai grâce ; mais, comme pensera de la lâcheté, je te scalperai et j'attacherai ta chevelure à ma ceinture !

Il s'approcha et se mit en devoir de me scalper avec son couteau.

J'étais incapable de me défendre. Il riait comme un fou, qu'il devait être, en faisant cette opération. J'avais beau crier, l'implorer, appeler au secours, il ne s'arrêtait pas, et bientôt, il agita dans l'air ma chevelure mérovingienne qu'il attacha sanglante à la ceinture de son pantalon.

— Et maintenant, dit-il, je te fais grâce ! Va t'en !

— A boire, demandai-je.

— Tu veux boire ?

— Oui, je t'en supplie, un verre d'eau !

Il s'éloigna un instant, revint, et me fit boire dans le creux de sa main. Il se pencha vers moi. Je rassemblai mes forces, je le saisis au col, je l'attirai. Il se débattait tant qu'il pouvait ; mais, je tenais ferme et ne le lâchais pas ! Nous roulons sur le terrain en pente. Bientôt, nous fûmes tout près de la butte. L'abîme était béant ; j'y entraînai mon adversaire, et, de victime, j'allais passer bourreau.

— Grâce, cria-t-il à son tour, grâce, nous sommes perdus. Vois, nous roulons dans l'abîme ; nous allons périr. Arrête-toi, misérable, arrête, grâce !...

— Non ! pas de grâce ! non ! tu n'as pas eu pitié, toi ! non ! tu vas périr !

Et je l'entraînais toujours. Un dernier effort et c'en était fait de nous ! Enfin, j'atteignais le bord.

— Meurs, lui criai-je. Et tous les deux, nous roulâmes dans l'espace.

On entendit deux cris rauques.

Tout était fini !!!

— Allons, allons, Théo, éveille-toi donc, le jour est venu !

Je m'éveillai. Je me tâtai. J'étais vivant, mais j'avais roulé de mon lit sur le parquet de ma chambre.

— Voilà une façon de se coucher ! dit Henri, l'un de mes témoins...

J'ouvris les yeux.

— Quoi, dis-je, c'est toi ?

— Parbleu ! fit Henri en éclatant de rire. Est-ce que l'idée de ce duel a troublé tes esprits ?

— Mais l'autre, l'étudiant, mon adversaire ? demandai-je anxieux.

— Tu vas le faire attendre si tu tardes encore...

— Comment, quelle heure est-il donc ?

— Six heures ; le rendez-vous est pour sept heures, à Vincennes. Allons, preste, habille toi !

Je m'habillai, je croyais rêver encore ! Nous fûmes exacts au rendez vous. Mon adversaire, reconnaissant qu'il était vaincu la veille et n'avait pu se rendre compte des paroles dont il s'était servi, me pria de les excuser. Je lui serrai la main et tout se termina par un excellent déjeuner... Mais j'ai la chair de poule quand je songe parfois à mon duel à mort !

HENRI DEMESSE.

## Propos d'actualité

*Pas d'Impôts nouveaux !*

*Quelle langue merveilleusement souple est la langue française, et que d'infinies ressources elle offre, non seulement pour dire la vérité, mais encore pour la dissimuler !*

*Prenons, par exemple, les déclarations politiques des gouvernants : toutes contiennent, comme un leitmotiv, ces deux principes inviolables : « Pas de nouveaux fonctionnaires ! Pas d'impôts nouveaux ! »*

*M. Viviani, le précédent ministre du Travail, était plus que personne l'ennemi de l'augmentation des fonctionnaires. C'est ainsi qu'aux ouvrières, il n'a demandé la création que de 764 employés auxiliaires payés à la journée. Surtout, gardez-vous bien de confondre avec des fonctionnaires : ceux-ci sont payés au mois, ce n'est pas du tout la même chose !*

*De même, le « Pas d'impôts nouveaux » est passé à l'état de dogme au ministère des Finances. M. Cochery, aussi bien que M. Klotz, préférerait se couper la langue que de proposer une pareille monstruosité : un impôt nouveau ! Toutefois, comme il manque une cinquantaine de millions dans le budget, on va procéder à des « revisions de tarifs. » Remarquez le terme, s'il vous plaît !*

*Le rapport de la Commission du Budget fourmille de revisions, ou mieux d'améliorations de tarifs. On a fouillé tous les tiroirs, ramassé toutes les miettes. Fait flèche de tout bois... Revisés les tarifs des actes de société, des baux, des actes de partage, des conventions matrimoniales, des contrats, des transmissions d'offices, des ventes de meubles... Revisés les droits de succession, revisés les droits d'enregistrement. Tout y passe ; mais ce ne sont pas d'impôts nouveaux : ah ! non !*

*Jusqu'ici, les droits de succession étaient perçus seulement d'après le degré de parenté et l'importance de l'héritage ; désormais, ce sera par surcroît sur le nombre des bénéficiaires. S'il n'y a qu'un légataire universel, un fils unique, il paiera une surtaxe égale à la moitié du droit applicable aux héritiers en ligne directe au premier degré. Tant pis pour les fils uniques : ça leur apprendra à ne pas avoir de frères ni de sœurs et à frustrer ainsi le fisc des droits de partage.*

*On « améliore » les tarifs. Si, après cela, les contribuables se plaignent, c'est que vraiment ils n'entendent rien aux beautés de la langue française non plus qu'au mécanisme d'un budget.*

S. Capello.

*Réception Officielle*

# DE M. LE PRÉFET

M. le Préfet de la Corse recevra à la préfecture les autorités civiles, maritimes et militaires, ainsi que les corps constitués, lundi 28 novembre, à partir de 10 heures du matin.

## SOCIÉTÉ PHILHARMONIQUE
### *Lyre Bastiaise*

PLACE SAINT NICOLAS

*Programme du 27 nov., à 2 h. 1/2*

| | |
|---|---|
| Genève, allégro, | Andrieu. |
| Doux Baisers, romances, | Meillot. |
| Bohème, fantaisie, | Puccini. |
| Romance pour trombone, | Aymo. |
| Rêve d'Amour, valse, | Duson. |

*Le Directeur,*
S. ATHO

## *TUNISIE-CORSE*

La Conférence consultative de Tunisie s'est occupée de nouveau dans sa dernière session des Services maritimes postaux qui doivent relier la Tunisie à la France.

Le projet du renouvellement du contrat comprend entr'autres voyages hebdomadaires, un demi-voyage indirect Tunis Bastia.

M. Arragon, rapporteur de la Commission, a demandé, en attendant la réadjudication définitive, la transformation du parcours Bône-Tunis et Ajaccio Bône, de manière à réaliser un parcours, une semaine Ajaccio-Bône Tabarka-Bastia Bastia, et inversement la semaine suivante.

M. Gallini demande, en ce qui concerne les relations avec la Corse que la ligne proposée desserve alternativement Bastia et Ajaccio, et non pas exclusivement Bastia, comme le propose le rapporteur, et présente l'amendement suivant :

« La Conférence consultative émet le vœu qu'il soit établi un service direct, par quinzaine, entre la Corse et Tunis, avec escale [illegible] »

Le vœu est adopté.

Ensuite, M. Arquinvex dépose un autre vœu, ainsi conçu :

« Exactement le renouvellement des conventions relatives aux services maritimes postaux, une subvention de 50 000 francs sera prévue au budget de 1911, pour être attribuée à la Compagnie de navigation qui établira un service régulier bi-mensuel entre la Tunisie et la Corse. »

Ce vœu est renvoyé à la commission des finances.

## GAZETTE DÉPARTEMENTALE

OLMETO. — Une élection complémentaire a eu lieu dimanche dernier, à Olmeto, pour la nomination d'un membre du conseil municipal.

M. Bolsoni, conseiller général, greffier de la justice de paix, a été élu par 212 voix contre 126 données à M. Quilici.

BRANDO. — C'est dans le coquet village d'Erbalunga qu'a été béni mardi 22 novembre le mariage de Mlle Victorine Muselli, la toute charmante fille de M. Muselli, huissier du canton de Brando, avec M. Renaud Airola, ex quartier-maître mécanicien de la marine, fils de Mme et de M. Dominique Airola.

Le temps qui était affreux la veille s'était plu à rehausser l'éclat de cette belle fête, et c'est par un ciel pur que le cortège se dirigea à la mairie, puis à l'église.

La jeune et gentille mariée a été conduite à l'autel par son père. Elle portait avec une grâce exquise sa robe nuptiale et sa couronne de fleurs d'oranger ; sa modestie attirait les regards de l'assistance. La bénédiction nuptiale a été donnée par M. le curé Antoni, qui a prononcé un discours fort remarquable.

Les témoins de l'épouse étaient M. Alexandrini, son cousin, et M. Peraldi, avocat ; ceux de l'époux, M. le commandant Bastiani et M. David Severoni, ses oncles.

Le service d'honneur a été brillamment exécuté par Mlles Aurélie Muselli et Marie Airola accompagnées de MM. André Airola et Jean Olmari.

Après la cérémonie religieuse on s'est rendu dans les appartements de M. et Mme Muselli où un exquis déjeuner a réservé aux invités. Une sauterie des plus animées a été ensuite organisée et n'a pris fin qu'à une heure fort avancée de la soirée.

Nous offrons aux jeunes mariés nos plus ardents vœux de joie, de paix et de bonheur.

CERVIONE. — M. Petrignani Jean est nommé porteur de contraintes auxiliaire à Cervione.

PIANO. — Une des familles les plus justement considérées de la vallée d'Orezza vient d'être cruellement éprouvée par la mort de M. François Domestici, décédé dans sa soixante onzième année.

La population de Piano appréciait la droiture, la fermeté de caractère et les sentiments généreux du regretté défunt qui s'était dévoué à ses neveux et à ses neveux qu'il aimait comme propres enfants. Durant sa longue maladie ces derniers l'ont entouré de leurs affectueux soins et ont tâché de le disputer à la mort le plus longtemps possible.

Ses plus proches ne seront pas seuls à le regretter, car sa maison était ouverte à tous et les infortunés étaient toujours assurés d'y trouver quelque allégement à leurs souffrances.

Les notabilités du canton d'Orezza et du canton de Vescovato se trouvaient réunies, le jour des obsèques, à la population de Piano, pour rendre un dernier hommage à la mémoire de cet homme de bien.

La cérémonie des obsèques a été imposante. Plusieurs ecclésiastiques des environs assistaient M. le Curé de Piano qui a donné l'absoute. Un beau catafalque avait été dressé au milieu de la nef, et de nombreux cierges avaient été disposés tout autour.

Après l'absoute tout le cortège s'est rendu jusqu'au cimetière où a été faite l'inhumation.

Nous offrons à Mmes Fregosi et Pacini, aux familles Domestici, Vincenti, Mattei, Giafferi et Gavini toutes nos condoléances.

## POUR L'ORPHELINAT DU BON PASTEUR

Dimanche, 27 du courant, à l'issue des Vêpres, vers 4 heures, un sermon de charité sera prononcé à Ste-Marie, au profit de l'Orphelinat du Bon Pasteur, par Les besoins de l'Orphelinat ne cessent d'être très grands et ses ressources restreintes. Nous engageons vivement nos lecteurs à lui venir en aide.

La quête sera faite par Mesdames Jacques Mingalon, Louise Bourgeois et Mesdemoiselles Marie Gavini et Elise Lazaroti.

## Commissions d'Assistance

A la suite de l'élection à laquelle il a été procédé le dimanche 20 courant, par les commissions administratives des bureaux d'assistance du canton de Borgo, M. Franchi Mathieu a été élu délégué à la Commission cantonale d'assistance de Borgo.

A la suite de l'élection à laquelle il a été procédé le dimanche 20 courant, par les commissions administratives des bureaux d'assistance du canton de Luri, M. Biasini, maire de Pino, a été élu délégué à la Commission cantonale d'assistance de Luri.

## BULLETIN FINANCIER

Paris, 22 novembre.

Après un début hésitant en raison de la lourdeur des premiers cours de Londres, le marché se raffermit pour clôturer aux environs des limites de la veille. Notre Rente est calme à 97.30. A l'exception du Serbe et du Portugais en nouvelle avance à 87.10 et à 66 frs, les Fonds Etrangers varient peu. Les Grandes Institutions de Crédit sont très fermes : Crédit Foncier 801, Crédit Lyonnais 1.442, Comptoir National d'Escompte 928, Société Générale 736. La Banque Franco Américaine se négocie à 540.

Les valeurs industrielles et de transports sont calmes. Suez 5.440. Le groupe russe se présente sans grand changement ainsi que les titres cuprifères. Les valeurs minières restent hésitantes.

Dans le compartiment minier, White Web Copper s'inscrit à 4 1/2 frs, Pactole Semnoz se tient à 140 frs, on procède en ce moment aux essais sur les différents procédés de classement des tables Ballemegue.

La Foncière d'Hendaye et du Sud Ouest donne lieu à des demandes suivies à 118.

L'obligation 5 0/0 du Chemin de fer Mexicain du Centre est demandée à 931.50 : la Cie pousse les travaux avec toute la célérité possible.

L'Algoma Central and Hudson Bay Railway Company dont les obligations 5 0/0 or tre hypothèque sont actuellement en cours d'émission sous les auspices de la Banque Franco-Américaine, reçoit du gouvernement canadien un subside de 6.400 dollars ou 32.000 frs par mille de ligne construit. Ce subside couvre une partie des frais de construction et est acquis au fur et à mesure de la construction.

Chemins Français fédéris.

# *Gazette Ajaccienne*

*(De notre correspondant particulier)*

*Nominations*

Mme veuve Castellani Marie-Toussainte est nommée débitante des tabacs de la régie, à Petricaggio.

— M. Marcaggi Toussaint est nommé garde-champêtre, à Ajaccio.

*Dans l'Enseignement*

Mlle Dudon, directrice de l'Ecole normale d'institutrices à Ajaccio, est nommée en la même qualité à Cahors.

*Dans les Douanes*

M. Lando, brigadier des douanes à la direction de Nice, est nommé sous-lieutenant des douanes à Calvi.

## MUSIQUE MUNICIPALE D'AJACCIO

Place du Diamant

*Programme du 27 nov., à 3 heures*

| | |
|---|---|
| Brunes comme aux, p. r., | Thys. |
| Le Pré aux Clercs, ouv., | Hérold. |
| Doux Aveux, redowa, | Romain. |
| Le Cid, fant., | Massenet. |
| L'Or et l'Argent, valse, | Lehar. |

Le Chef de Musique, TIBERI.

## Syndicat Agricole de la Corse

*Commandes de pommes de terre de Chioggia*

Les membres du Syndicat agricole de la Corse qui désirent se livrer à la culture de la pomme de terre primeur importée de *Chioggia*, dont les essais ont été si concluants dans les environs de Bastia, sont priés de nous adresser leur commande.

Dans le but de provoquer le développement de cette culture, ces pommes de terre de semences seront livrées dans leurs sacs d'origine par balles de cent kilos, franco de port dans toutes les gares du réseau des C. F. D. (au prix de facture prises à Chioggia).

Le prix actuel qui est de 20 frs le q. m étant susceptible de hausser, on est prié de faire connaître d'urgence au bureau du Syndicat, les quantités nécessaires.

Les commandes seront reçues jusqu'au *1er décembre dernier délai.*

La livraison aura lieu dans la première quinzaine de décembre.

# *Petite Gazette*

Variations Atmosphériques du 26 novembre

Thermomètre. — 7 heures du matin + 10 ; à midi 10 8 + 4 6 heures du soir + 12 Maxima + 12 Minima + 8 4

Baromètre. — 7 heures du matin, 760 mm. à midi, 760 mm.. 6 heures du soir. 762 mm.

Dans la matinée. N. E. léger.

Dans l'après-midi, id.

Etat du ciel : le matin, Couvert.

l'après-midi, id.

*Pas a Traverna*

Demain, lundi, nous publierons *Pas a Traverna*, poésie en patois corse de notre excellent collaborateur J. P. Lucciardi.

Elections consulaires

Les électeurs des arrondissements de Bastia, Calvi et Corte sont convoqués pour le dimanche 11 décembre, à l'effet de procéder à la nomination de quatre membres de la Chambre de Commerce de Bastia, en remplacement de MM. Pastaurzi Gaston, Bourgeois Jean-Baptiste, de Suzzoni Philippe et Arrighi de Casanova Joseph dont les pouvoirs sont expirés.

Les électeurs commerçants de l'arrondissement de Bastia sont également convoqués pour le dimanche 11 décembre, à l'effet de procéder à la nomination de deux juges titulaires au tribunal de commerce et de deux suppléants en remplacement de MM. Santandrea Antoine et Sisco Antoine-Marie, juges titulaires, et de MM. Gregory Vincent et Musso Louis, juges suppléants, dont les pouvoirs sont expirés.

Les disciplinaires

Enfin le disciplinaire Morsich, en bombe depuis le 12 du courant, s'est présenté hier matin au sergent de garde à la caserne Watrin, qui s'est empressé d'en informer l'adjudant de semaine.

Morsich a été mis en cellule sous prévention de conseil de guerre, pour désertion à l'intérieur en temps de paix.

Naissance

Nous apprenons avec plaisir la délivrance de Mme Paul Orsini, l'aimable jeune femme de notre excellent ami, M. Paul Orsini, comptable à la Banque de France, qui a heureusement donné le jour à une fillette, qui a reçu les prénoms de Marie-Joséphine-Félicité-Antoinette.

Suivant la formule, la mère et l'enfant se portent bien.

Nous adressons nos cordiales félicitations aux heureux parents et nos meilleurs souhaits de longue prospérité à la petite Marie Joséphine.

Pharmacie

Pharmacie de garde aujourd'hui : M. Luciani, rue des Terrasses.

Jalousie

... Deux poules vivaient en paix, un coq hardi, rabâ, aux ergots conquérants et la crête en bataille, survint inopinément jeter le marasme dans leurs cours.

Après avoir l'une et l'autre aiguisé leurs becs et hérissé leurs plumes, les deux poules-femmes, la nommée M. R., se rencontrèrent inopinément dans la rue Saint-Roch.

Ce fut épique ! les deux femmes s'invectivèrent en des termes tels qu'un gendarme en aurait rougi jusqu'à ses buffleteries, puis s'élancèrent, l'une contre l'autre, les griffes en avant.

Avec un entrain digne d'un meilleur usage, elles s'administrèrent la pile magistrale à la grande joie des badauds qui se gardaient fichtre bien d'intervenir.

Cela dura tant que le Dieu du bon ordre n'amena pas sur les lieux un agent de police qui, avec la gravité que comportait la situation, tira un carnet d'une poche, un crayon de l'autre et verbalisa majestueusement, pendant que les deux poules rivales et déplumées arrangeaient ce qui leur sert de chignons.

Amour ! amour ! quand tu nous tiens !

Chirurgie

Le docteur *J. STEFANI*, ancien interne-lauréat des hôpitaux de Lyon, ex-préparateur à la Faculté de médecine, membre de la Société d'ophtalmologie de Lyon et de l'Association française d'ophtalmologie, à l'honneur de prévenir le public qu'il recevra, à partir du 27 novembre, tous les jours, sauf le dimanche, de 1 heure et demie à 3 heures et demie, 4, Boulevard du Cardo, Bastia, en face les écoles primaires.

*Maladies chirurgicales seulement :* Chirurgie générale et Spéciale (maladies des yeux, des oreilles, du nez, de la gorge et du larynx).

Le Docteur ouvrira sa clinique à une date très prochaine et qui sera annoncée en cette place.

Téléphone.

A vendre

Pour cause de départ : Salon, petits meubles, salle à manger, bureau, chambre à coucher, glaces, suspension, garnitures de cheminée.

S'adresser de 9 heures à midi et de 2 à 4 heures, chez M. Lanzoy, rue St-Charles, 15, maison Romieu.

Avis

Le Docteur *PARAVICINI* a l'honneur de prévenir le public qu'il vient d'ouvrir son cabinet médical à Bastia, Place Saint-Nicolas, 9, 6e étage.

Consultations tous les jours de 2 heures à 5 heures, (dimanche exceptés).

A vendre

Une jument, 6 ans ; un cheval, 3 ans ; un âne, 3 ans.

S'adresser au bureau du *Petit Bastiais*.

A louer

Un appartement complètement remis à neuf, composé de 9 pièces, rue de l'Opéra, numéro 18, au 2e étage.

A vendre

Magneto pouvant actionner moteur de 14 H P. à un cylindre, n'a jamais servi. Prix avantageux.

S'adresser au bureau du *Petit Bastiais*.

## ETAT-CIVIL

**Naissances.**

Orsini Marie Félicité-Joséphine-Antoinette. — Brunini Innocent.

Fourcade Marguerite, 81 ans, de Sauterne (Gironde).

Filippetti Claire, 65 ans.

Giorgi Virgile, 64 ans, brigadier de gendarmerie en retraite, de Sainte Marie de Lota.

**Nouvelles Religieuses**

ORATOIRE DE LA CONCEPTION. — La neuvaine préparation à la neuvaine de l'Immaculée Conception commencera mardi, 29 novembre.

Le matin : Messe et sermon à 5 heures et demie, messes à 8, 9 et 10 heures.

Le soir : Salut à 4 heures et demie.

**SOCIETES & SYNDICATS**

COOPÉRATIVE BASTIAISE. — Les personnes qui ont donné leur adhésion par écrit au projet d'une coopérative de consommation sont priées de vouloir bien se réunir dimanche, 27 novembre, à 1 heure et demie, salle de la Mairie.

UNION GÉNÉRALE DES ANCIENS SOUS-OFFICIERS. — Dimanche, 27 courant, à 9 heures du matin, réunion des membres de la section de Bastia, à la Mairie.

Ordre du jour : Communication et questions à étudier. — Adhésions de nouveaux membres.


*SOUS-VÊTEMENTS*
HYGIÉNIQUES STÉRILISÉS
EN TISSU A MAILLES
du Docteur CHAPUT
Les sous-vêtements fabriqués avec le tissu à mailles stérilisé, antirhumatismal, élastique et brûle-craisable du Docteur CHAPUT, présente toutes les qualités préservatrices et curatives des affections goutteuses et d'origine arthritique, etc.
MAISON CARBUCCIA

A LA VILLE DE NICE
14, Boulevard Paoli, BASTIA
CORSETS SUR MESURE ET RÉPARATIONS
MADAME ROUBERT a l'honneur de prévenir sa nombreuse clientèle qu'elle vient de recevoir un grand assortiment de Corsets tout faits, de coupe parfaite et de solidité incontestable à des prix exceptionnels de bon marché.
Comme toujours, elle se charge de la mise à la mesure des corsets nécessitant quelques retouches, sans que le prix de vente soit augmenté.
MADAME ROUBERT tient également un grand choix de *peignoirs, chemisettes, costumes, paletots, tabliers* pour femmes et enfants, *jupons* blancs et couleurs, *jupes, robes*, et toutes fournitures pour Corsets, à des prix défiant toute concurrence.
Grand assortiment de *lingerie hygiénique* nouvelle pour dames.


# DERNIÈRES NOUVELLES

**Service télégraphique spécial du *Petit Bastiais***

00659

**BOURSE DE PARIS**

25 nov. — 26 nov.

Rentes 3 0/0 ancien 97.40 — 97.45
— 3 0/0 amortis. 97.25 — 97.30
ex coupon

## Nouvelles Militaires

### Mutations

Paris, 26 novembre.

*Le Journal Officiel* publie ce matin les mutations suivantes :

M. le lieutenant colonel Luce, directeur du génie à Bastia, est appelé aux mêmes fonctions à Toulon.

M. Lansoy, officier d'administration de 1re classe du service du génie à Bastia, passe à la direction du génie de Montpellier.

## COUR D'ASSISES de la Seine-Inférieure

## L'ASSASSINAT DE COUVRIER DONGÉ

### Une condamnation à mort

Rouen, 25 novembre.

Les débats qui se déroulent depuis jeudi, devant les assises de la Seine-Inférieure, se sont terminés aujourd'hui, par des condamnations sévères mais justes et que les journaux socialistes, syndicalistes traitent de barbares.

Les nommés Jules Durand, Edouard Mathieu, François Couillandre et Charles Lefrançois, Adolphe Beauzil Louis Boyer, Ernest Boyer, comparaissent les quatre prévenus sous l'inculpation d'assassinat sur la personne du sieur Dongé, chef d'équipe, et les autres pour complicité de ce crime.

L'enquête a démontré que le malheureux « Renard » a été victime d'un complot, et que sa mort fut votée en « réunion ».

Le 9 septembre en effet, il fut assailli et tué par les accusés.

Les accusés sont presque tous des récidivistes de justice ; le principal d'entre eux Mathieu Edouard n'a pas moins de 17 condamnations pour vagabondage spécial, vol, coups et blessures. Sa réputation est déplorable.

Soixante dix témoins ont été entendus.

Les débats étaient dirigés par M. le conseiller Mourrad.

Mme Dongé, la veuve du malheureux charbonnier s'était portée partie civile.

L'accusation a été soutenue par M. l'avocat général Destables.

### *Le Verdict*

Après trois heures de délibération, le jury est rentré en séance, rapportant un verdict de culpabilité contre les auteurs principaux de ce lâche assassinat.

### *Les Condamnations*

En exécution de ce verdict, la Cour condamne :

Durand, secrétaire du Syndicat des charbonniers du Havre, *à la peine de mort*

Mathieu ouvrier charbonnier, à la peine de *quinze ans de travaux forcés.*

Couillandre et Lefrançois, ouvriers charbonniers *à huit ans de travaux forcés.*

Beauzil et les deux frères Boyer sont acquittés.

### *Après le Verdict*

Le Jury, effrayé de la portée de la condamnation capitale, a signé un recours en grâce en faveur de Durand.

Les journaux socialistes syndicalistes commentent le verdict des jurés de Rouen, en des termes peu mesurés et couvrent de malédictions les douze citoyens qui ont eu l'audace de condamner les auteurs d'un lâche assassinat, commis sur un innocent père de famille, parce qu'il entendait être libre de reprendre le travail.

## AU BRÉSIL

## Mouvement Révolutionnaire

### L'insurrection continue

Paris, 26 novembre.

Les télégrammes parvenant de Rio de Janeiro annoncent que le mouvement militaire qui sévit actuellement au Brésil prend des proportions de plus en plus alarmantes.

La situation s'aggrave surtout par ce fait que la Chambre des députés refuse de ratifier les mesures de clémence votées par le Sénat dans un but d'apaisement.

Les bâtiments insurgés ont pris le large et croisent devant Rio de Janeiro.

## Conseil des Ministres

Paris, 26 novembre.

Les Ministres et Sous-secrétaires d'Etat, se sont réunis ce matin, en Conseil, à l'Elysée, sous la présidence de M. Fallières.

### *Les obsèques de M. Magnin*

Le Conseil délègue M. Klotz, ministre des Finances, pour représenter le gouvernement aux obsèques du sénateur Magnin.

### *Le Mouvement dans les Finances*

M. Klotz, ministre des Finances, soumet à la signature présidentielle un mouvement important, intéressant quelques trésoreries générales et plusieurs recettes des finances.

### *Les droits sur les maïs*

Le Conseil des ministres décide de ne pas modifier les droits de douanes frappant les maïs venant de l'étranger.

### *Secours aux Viticulteurs*

M. Klotz, ministre des finances donne, ensuite lecture du projet de loi portant ouverture de crédits extraordinaires destinés à venir en aide aux viticulteurs, victimes des récents sinistres.

Ce projet de loi sera déposé lundi prochain, sur le bureau de la Chambre.

### *Les projets de loi sur les grèves*

Les ministres ont continué ensuite la discussion des projets de loi relatifs à la répression des grèves dans les services publics.

### *Les centimes additionnels*

Le ministre des Finances fait savoir au Conseil qu'il compte mettre en rapport avec la Commission de législation fiscale de la Chambre, au sujet du projet de loi sur les centimes additionnels.

### *L'Exposition universelle de 1920*

Le Conseil examine la question de l'Exposition universelle de 1920.

Mais avant de prendre une détermination, le Conseil charge M. Jean Dupuy, ministre du Commerce, de procéder à une consultation de tous les groupements intéressés.

### *Affaires courantes*

Le Conseil s'est ensuite occupé de l'expédition des affaires courantes.

## L'Affaire Rochette devant la Commission d'enquête

Paris, 26 novembre.

La Commission d'enquête, chargée de faire la lumière sur l'affaire Rochette, semble sur la voie des dépositions notoirement contradictoires des intéressés tourner dans un cercle vicieux.

La séance d'aujourd'hui a cependant apporté une nouvelle ; au contraire, MM. Camille et Bouchez confirment, en tous points, les propos qu'ils avaient tenus lors de leurs premières confrontations, propos qui feront du reste démenti par M. Dujardin-Beaumetz ancien sous-secrétaire d'Etat aux beaux arts.

Les dépositions de MM. Rousseau et Soulières furent des plus confuses et n'apportèrent pas le moindre éclaircissement.

## Déclarations de M. Delahaye

M. Jules Delahaye, l'un des membres de la Commission d'enquête, a formellement déclaré, en pleine séance, qu'il considérait Rochette comme un grand corrupteur, rappelant les faubourg qui se sont illustrés dans l'affaire de Panama.

M. Delahaye ajoute qu'il convient de rechercher les responsables parmi les bénéficiaires de l'extraordinaire publicité faite par Rochette autour de ses émissions.

Les conclusions de la Commission seront arrêtées mardi prochain.

Il paraît certain que la Commission demandera à être investie des pouvoirs judiciaires les plus étendus.


SERVICE DE VAPEURS
ARTHUR G. SOUTHWELL
*Transport direct entre Bastia et les ports du Nord*
Service régulier bi-mensuel entre Bastia, Londres, Manchester Liverpool, Newcastle, Anvers, Hambourg, Constantinople, Odessa, et les ports d'Espagne.
ARTHUR G. SOUTHWELL

**L'Union**
Compagnie Anonyme d'Assurances contre l'Incendie, le Vol et sur la Vie humaine
Fondée en 1828 et 1829
Etablie à Paris, 40, rue Hauté, Place Vendôme, 9
*L'Union Incendie* est actuellement, de toutes les Compagnies françaises, celle dont l'encaissement est le plus élevé.
Le total des sinistres payés par *l'Union-Incendie*, depuis sa création, s'élève à *Trois cent soixante-dix-huit millions.*
Assurances sur la Vie entière Mixtes, à terme fixe, dotales Rentes viagères
Pour tous renseignements et tarifs, s'adresser au siège de la Compagnie, à Paris, ou à M. PÉRIER, agent principal, 39, Boulevard Paoli, à Bastia.

**Emulsion Normale d'Huile de foie de Morue pure**
DE NORWÈGE
aux hypophosphites et glycérophosphates de chaux et de soude
préparée par
P.-A QUILICI
Pharmacien Chimiste
*10, Boulevard du Palais, BASTIA*
La meilleure des préparations pouvant remplacer l'huile de foie de morue dont elle possède toutes les propriétés bienfaisantes sans en avoir les inconvénients, cette émulsion est facilement digérée et, à cause de son goût agréable, elle est acceptée et même demandée par les enfants.

**MELROSE**
RÉGÉNÉRATEUR favori des CHEVEUX

C'est une préparation sans égale pour rendre progressivement aux CHEVEUX GRIS leur COULEUR NATURELLE
Elle fortifie les cheveux et les empêche de blanchir.
Elle les fait repousser en abondance et leur donne une souplesse qui les empêche de se casser ou de tomber.
Elle enlève les pellicules et rend à la chevelure sa *BEAUTÉ PRIMITIVE*
Dans les Salons, et Parfs. Distrib : MM. rue Etienne-Marcel, Paris

**Lampes électriques DE POCHE**
*Nouveaux modèles 1910*
M. A. GIUDICELLI
*29, Boulevard Paoli, Bastia*
*Seul dépositaire pour la Corse*

Ces lampes, grands modèles, ne sont vendues que chez M. A. Giudicelli, 29 Paoli, 29.
La Maison tient à la disposition de ses clients des piles de rechange.




**Agence Bastiaise**
de Factage et Camionnage
*Directeur : JEAN CONTRI*
Membre de la *Vélocité* Société internationale pour le transport des bagages
Renseignements et Dépôts de bagages.
Service de Cars, Bagages et Déménagements entre la gare, faubourg, hôtels et domicile.
EXPÉDITIONS AU TRANSIT POUR TOUTES DESTINATIONS
Tarif : Colis ordinaire, 0.60 ; Petits colis, 0.30.
N. B. — L'Agence Bastiaise se charge, à titre gracieux, de la location des appartements qui lui seront signalés.
*Entreprise générale de Déménagements et Transports pour tous pays.*

**Dépôt de Cadres pour mobiliers**
*de toutes dimensions en location ou à forfait*
EMBALLAGES
*Garde-meubles publics*
TRANSPORT DE PIANOS
DÉMÉNAGEMENTS par voie de mer, de terre et voie ferrée.
Maisons correspondantes dans toutes les villes.
Personnel exclusivement composé d'ouvriers expérimentés et de confiance.
Pour tous renseignements s'adresser au bureau de l'Agence Bastiaise, 6, rue de la Gare, Bastia (Corse).

*Veillez sur votre Santé!*
*Ayez toujours*
un Flacon
d'Alcool de Menthe de
**Ricqlès**
contre :
*Maux de Tête de Cœur, d'Estomac. C'est aussi la Dentifrice la plus économique.*
Son usage quotidien préserve de la *Grippe et des Epidémies.*
REFUSER LES IMITATIONS

NOS PROCHAINE RICHE
*Ouverture*
des Ateliers de Photographie
J. MORETTI
*Successeur de Paccioni*
Boulevard Saint-Angelo
en face le Petit Lycée
près du Palais de Justice
BASTIA

**Tuilerie et Briqueterie MÉCANIQUES**
USINES à FRANCARDO
F. CHARDON et Cie
Tuiles plates et rondes résistant à la gelée et à l'air salin
Briques creuses, pleines et pressées
Briques à plancher pour fers à I
Carreaux et Murettes, grandes briques creuses de 0,50 × 0,15 × 0,15 m. 0,40 × 0,20 × 0,20, 0,25, spécialement recommandées pour constructions rapides et économiques.
Fabrique de Carreaux en ciment comprimé, uni et à dessins, pour carrelages décoratifs et à bon marché des vestibules, appartements, magasins, églises, etc.
*Envoi sur demande d'échantillons et prix*
POUR A CHAUX GRASSE SUPÉRIEURE
SCIERIE MÉCANIQUE de Bois
Planchers, Madriers, Chevrons, Lattes, Lattis
Grands Entrepôts de CHAUX Hydrauliques, CIMENTS, PLATRES
Fers et Aciers de toutes catégories.
Tuiles, Plomb, Tuyaux, Gouttières
Matériaux de construction
de toutes sortes
Prix et qualité défiant toute concurrence
Magasins : Bastia, 2, Avenue Carnot.
de vente : Corte, Nouvelle Traverse.
Un Ingénieur fournira tous renseignements techniques sur le choix et le mode d'emploi des matériaux.

# Modern' Cordonnerie

## POLACCI & BOGIALLI

**BASTIA — *9, Boulevard du Palais, 9* — BASTIA**

***Chaussures de Luxe et en tous genres***

**Grand choix pour Hommes, Dames, Enfants et Fillettes**

## *GRANDE VENTE-RECLAME*

**A PARTIR DE LUNDI 21 NOVEMBRE 1910**

### APERÇU DE QUELQUES PRIX :

| | |
|---|---|
| BOTTINES boutons chevreau glacé, bout rapporté, simulé ou verni, noires et couleurs, talon Louis XV femme à | 7 00 |
| BOTTINES boutons box calf, bout simulé, talon demi Louis XV femme à | 10 25 |
| BOTTINES boutons box calf bout rapporté, talon demi Louis XV femme à | 12 25 |
| POLONAISE chevreau glacé, bout rapporté, talon Louis XV femme à | 6 45 |
| POLONAISE box calf, bout simulé, talon demi Louis XV femme à | 9.50 |
| POLONAISE box calf bout rapporté, talon demi Louis XV femme à | 10.50 |
| AMÉRICAINES boutons chevreau glacé, bout rapporté, talon bottier femme à | 13 00 |
| AMÉRICAINES bouton chevreau glacé (*Extra* marque Vidal Toulouse) talon bottier femme à | 19 00 |
| AMÉRICAINES boutons chevreau glacé (*Extra* marque Liberty) talon bottier femme à | 18 00 |
| BOTTINES boutons chevreau glacé grande claque box calf verni, vrai talon Louis XV femme à | 24.00 |
| AMÉRICAINS lacets box calf verni (forme Yankée) homme à | 20.00 |
| AMÉRICAINS lacets box calf verni (forme Chicago) homme à | 21 00 |
| AMÉRICAINS lacets box calf verni tige peau de daims homme à | 22 00 |
| BOTTINES boutons grande claque chevreau glacé homme à | 17 00 |
| BOTTINES boutons cérémonie chevreau glacé grande claque box calf verni homme à | 21.50 |

**Grand choix de *Bottines* et *Balmorals* en box calf 1er choix, noires et couleurs, dans toutes les formes à partir de . . . 13.00**

**1.500 paires *Bottillons* et *Vittoria* en box calf et chevreau glacé noires et couleurs, pour enfants, fillettes et grandes fillettes, à partir de . . . . . 6 50, 7.50, 8,50**

**Grand rayon assorti de *Pantoufles, Snoboutts, Confortables, Napolitains*, pour hommes, dames, enfants et fillettes à 20 0[0 meilleur marché que partout ailleurs.**

***Pantoufles* à partir de . . . . . 0.75**

**Grand rayon de *Faffiottage* à partir de . . . . . 0.95**

*Caoutchouc Orage* — Homme, 4 fr. 00. — Femme, 3 fr. 50 / Fillette, 2 fr. 75. — Enfant, 2 fr. 25

ATELIER SPÉCIAL DE RÉPARATIONS

**Superbes calendriers-réclame offerts comme prime aux acheteurs.**



TRENTE SIXIEME ANNÉE. — N° 328 — LUNDI 28 NOVEMBRE 1910

# Le Petit Bastiais

5 CENTIMES — JOURNAL QUOTIDIEN — 5 CENTIMES

Rédaction & Administration : 8, Boulevard du Palais, Bastia
J.-B. OLLAGNIER, Directeur

Les annonces sont reçues chez l'agent et reçues aux Bureaux du Journal.
Faits divers 1 fr. — Réclames 1re page, 0.75 — Diverses, 0.30 — Judiciaires, 0.25

ABONNEMENT (Payable d'avance)

| | 1 an | 6 mois | 3 mois | |
|---|---|---|---|---|
| CORSE | 20 fr. | 10 fr. | 5 fr. | UNION POSTALE ET AUTRES PAYS : le port en sus. |
| AUTRES DÉPART. | 22 » | 12 » | 6 » | |

On ne répond pas des manuscrits déposés



BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE BASTIA


CALENDRIER
(Heures nationales)
Midi 11 m. — Coucher, 4 h. 00 m.
Dernier quart, le 2 — Nouv. Lune, le 10
Fête d'Aujourd'hui : Saint Jacques.
Demain : Sainte-Saturnin.

27 NOVEMBRE

## LES CLASSES MOYENNES

*Un Discours de M. Ribot*

Que sont donc ces classes moyennes, dont on parle si abondamment depuis quelques années ? C'est, a dit M. Georges Maus, une élite de travailleurs qui, par son esprit d'initiative, d'ordre et d'économie, est parvenue à une situation aisée, sinon indépendante, et veut la conserver.

Mais ce serait une erreur de croire qu'il existe une limite nettement marquée entre gens de classe moyenne et ceux d'autres classes ; ce serait une erreur surtout de supposer que cette « élite » dont parle M. Georges Maus, ne s'est initiatée « classe moyenne » que pour se différencier des gens de peu, ou de « basse classe. » Cette conception, qui d'ailleurs ne correspond pas à la réalité serait absolument antidémocratique.

Les classes moyennes ne sont ni une caste ni un clan dans la nation ; elles demeurent largement ouvertes à tout ce qui s'élève par l'intelligence, le travail, la persévérance dans l'effort ; peu importe, du reste, le champ d'action dans lequel s'exerce cet effort ; fonctionnarisme, commerce, industrie, mise en valeur de propriété, professions libérales, etc.

C'est cette idée de la « collaboration des classes moyennes à l'ordre social, » que M. Ribot a développée, dans l'excellent discours qu'il vient de prononcer au banquet de clôture du Congrès des Classes moyennes.

« Vous défendez vos intérêts, a dit l'éminent sénateur, aux congressistes, mais ne soyez jamais ce que Renan appelait « l'égoïsme organisé. » Ceux qui ont amélioré leur situation par le travail et la bonne conduite comprennent mieux que tous autres qu'il y a une solidarité nécessaire entre tous les éléments de la nation, et que l'antagonisme des classes érigé en doctrine est une erreur sociale aussi bien qu'une erreur économique.

Ces classes moyennes, qui furent la bourgeoisie révolutionnaire de 1789, ont, dans la Démocratie assagie et coordonnée d'aujourd'hui, un grand rôle social à remplir. Placées au cœur de la nation, à égale distance des extrêmes, elles ont le devoir de s'appliquer à corriger peu à peu les inégalités sociales. Elles sont le trait d'union nécessaire entre les plus humbles et les plus puissants.

Pour les humbles, leur assurer plus de bien-être et de sécurité, leur ouvrir l'accès de la propriété, les élever sans abaisser ceux qui sont parvenus à l'indépendance.

Contre les trop puissants oligarchies financières, au contraire, faire contre-poids à la concentration des capitaux dans les grandes sociétés anonymes. Voilà l'idéal d'une société démocratique.

Plus les classes moyennes seront nombreuses, unies, organisées, et plus cet idéal sera près d'être réalisé.

Les classes moyennes sont encore les régulatrices de l'opinion publique ; trop de puissance à la tête, entre les mains d'un petit nombre, engendre plus de misère au bas de l'échelle sociale, et ce sont là des causes incessantes de conflits, de haines, de révoltes, que la masse pondérée des classes moyennes modère et apaise. C'est cette masse laborieuse et épargnante, qui « fait marcher le commerce, » comme on dit : c'est elle aussi qui empêche les crises sociales de devenir trop dangereuses.

Faut-il ajouter encore que c'est la classe moyenne qui paie la plus notable part de l'impôt ? L'humble travailleur est à peu près exonéré des charges publiques, et c'est justice ; d'autre part, ce n'est un secret pour personne que les très gros capitalistes ne paient pas en proportion de leur fortune. Le fisc réclame des millions aux grands magasins qui tendent malheureusement de plus en plus à accaparer le commerce des villes, et cependant, toutes proportions gardées, ils payent beaucoup moins que le petit artisan, le petit commerçant de la classe moyenne. Celui-ci, désireux de faire face à ses affaires, redouble d'efforts pour joindre les deux bouts : c'est cette persévérance des efforts individuels qui fait la force et la prospérité de la France démocratique. Les chiffres sont là pour le prouver : nous avons eu 76 millions de plus-values sur les impôts depuis dix mois, 276 millions d'augmentation du chiffre de notre commerce. Ce sont là des diagnotics satisfaisants.

En revanche, les classes moyennes demandent au gouvernement une politique qui soit réellement « apaisante, » une politique d'ordre, d'économie, de sagesse et de progrès méthodique. On ne saurait jamais trop le répéter, la grande masse des citoyens de ce pays ne veut pas autre chose que travailler et être protégée dans son travail.

A ce sujet, M. Ribot a fait dans son discours auquel nous venons de faire allusion, des déclarations marquées au coin du plus pur bon sens. Parlant de la grève, il a déclaré qu'il ne faut pas toucher aux droits des syndicats ni même des unions de syndicats ; au contraire, les pouvoirs publics ont le devoir de favoriser l'exercice de cette action collective, en tant qu'elle demeure légale et ne sort pas du terrain professionnel. Mais l'essentiel est de ne pas permettre à ces associations, quelle que soit leur forme, « de commettre des crimes ou des délits et de provoquer systématiquement à des actes criminels, et d'une manière générale à la désobéissance aux lois. »

Nul ne peut supposer, en effet, que Waldeck-Rousseau, en faisant voter la loi de 1884 sur les syndicats, avait en vue d'autoriser, ou même de tolérer tous ces attentats à la liberté du travail, toutes ces violences abominables contre les personnes ou contre les propriétés, qui n'ont déjà que trop duré.

La nécessité apparaît donc nettement de compléter la législation actuelle sur les points où elle pourrait prêter à équivoque. La loi punit, chez nous, la provocation au meurtre, à l'incendie, au pillage, à l'indiscipline des militaires ; elle ne saurait tolérer davantage la provocation au sabotage, la provocation à l'anarchie, au refus de payer l'impôt, de servir l'Etat, etc.

Le gouvernement qui, sur ce terrain, prendra nettement position en face des syndicalistes et des saboteurs de l'outillage national, sera assuré d'avoir pour lui l'opinion des « Classes moyennes, » dirons-nous simplement : l'opinion publique. C'est un atout dont le Parlement saura, espérons-le, reconnaître la valeur dans les débats qui vont prochainement être soulevés sur cette grave question de la réglementation des syndicats et du droit de grève dans les services publics.

*Henri BRUMONT.*

## Propos d'un Bastiais

*L'Inauguration*
*J. Carbuccia et Fils*

*J'avoue que lorsqu'un de mes amis me proposa, il y a quelques jours, de faire un tour aux Nouveaux Magasins J. Carbuccia et fils, j'hésitai. Bastia n'est-elle pas la ville routinière par excellence, et M. Carbuccia aurait-il osé innover et moderniser ?*

*J'y allais toutefois ; c'était le soir. L'entrée resplendissante de lumière me fit oublier cette obscure Traverse, et dans la grande salle ornée de mannequins, mon illusion fut complète. Décidément c'était un coin de Marseille, un petit coin de Paris ; ce n'était pas un magasin de Bastia.*

*Entraîné par le flot de monde qui se pressait, je montai au premier ; il faut dire aussi que les marches qui y conduisent vous invitent à les gravir ici, c'est encore la disposition des magasins des grandes villes ; ce sont les nombreux rayons jetés pêle-mêle dans un désordre élégant ; c'est la diversité des articles et des marchandises qui sont des comptoirs ravissants avec un vendeur ou une vendeuse des plus affables.*

*On y trouve le rayon de la confection pour dames, celui de la confection pour hommes, et rien n'y laisse à désirer, ni l'élégance de la coupe, ni la qualité des étoffes ici, c'est le rayon de la lingerie, là celui de la parfumerie ; les élégantes trouveront facilement les chapeaux qui leur conviennent, et les coquets pourront aisément se parfaire dans le choix des cravates à la mode.*

*Tous les articles sont représentés, jusqu'aux ustensiles de cuisine. Il y a des objets de luxe, des bibelots dorés, des cannes, des faïences et des porcelaines, et au milieu de tout cet assortiment se meuvent des clients, des clients pressés, des clients pointilleux ou grincheux ; c'est l'animation fébrueuse des beaux magasins, c'est une discipline sûrement et correcte que vous devinez, rien qu'à voir, un entrant, commis et commises, leur carnet à souches à la main.*

*L'inauguration des Nouveaux Magasins J. Carbuccia & fils est un véritable événement dans notre ville. Les curieux et les acheteurs ne cessant d'aller en grand nombre visiter ce qu'ils appellent les Nouvelles Galeries de Bastia, Galeries de Marseille, c'est le Bon Marché, la Samaritaine, le Printemps de Paris.*

*L'installation, qui porte jusqu'à présent l'empreinte d'un travail hâtif mais nécessaire à cause de l'époque avancée de la saison, va être complète et définitive dans quelques jours.*

*Aussi ne peut-on s'empêcher de féliciter M. Carbuccia de son heureuse initiative.*

*Et, l'autre jour, en visitant les Magasins Carbuccia, j'avais tellement oublié Bastia, que je ne pus, à la sortie, cacher mon dépit de me retrouver encore sur cette obscure mais attirante Traverse.*

*X.*

71 — FEUILLETON DU PETIT BASTIAIS

## LES OUVRIÈRES DE PARIS

par PIERRE DECOURCELLE

DEUXIÈME PARTIE

II

PARTIE DE CAMPAGNE

Le lendemain, à l'heure où, la veille, il avait vu la jeune fille, il lui sembla brusquement qu'une autre volonté se substituait à la sienne, et qu'il était mû par quelque puissance irrésistible. Le jour suivant, il revint encore, obéissant à l'impulsion étrange à laquelle il ne cherchait plus à se soustraire. Bientôt, il s'embardit. De loin, discrètement, il suivit Suzanne jusqu'au magasin où elle allait représenter sa besogne. Le soir, il attendit de l'autre côté du trottoir, à l'heure de la sortie des ouvrières, il vit la jeune fille aborder ses deux compagnes et se mettre en route avec elles. Avec des précautions infinies, pour ne pas attirer leur attention, il s'élança sur leurs traces, satisfait où demeurait celle qui régnait sur lui tant d'influence. Le lendemain, il l'attendit de nouveau... Mais elle ne parut pas. Sans doute, on veillait, ce jour-là, à l'atelier, et la jeune modiste ne quitterait son ouvrage que tard.

Gaston, obligé de rentrer chez ses parents, se sentit mordu par une souffrance aiguë. Il comprit alors qu'il aimait la jeune fille de toutes les forces de son âme. Une aube nouvelle apparaissait à ses yeux ébloui. Il ne vécut plus que pour Suzanne dont le nom lui avait été involontairement révélé aux Tuileries par son amie. Mais comment ferait-il pour l'aborder, pour lui avouer son amour ? C'est qu'il était trop tard, désormais, pour renoncer à elle. Un pareil sacrifice eût peut-être été facile quelques jours auparavant ; aujourd'hui, il lui semblait impossible, et il se disait avec angoisse que sa fêlure ou son malheur tenait dans les petites mains de cette enfant dont il ne connaissait pas l'existence un mois plus tôt.

Mais il ne suffit pas de rencontrer une femme et de découvrir en elle tout ce qu'on a ardemment et vainement cherché jusque-là, pour avoir ce qui a été, ou ce qui est.

Sans doute, Suzanne n'avait pas attendu le jeune homme pour aimer... Jolie comme elle l'était, on lui avait dû par répété cent fois ce que Gaston hésitait encore à lui dire ! A la sortie des ateliers, des hommes de toutes sortes attendaient les petites ouvrières parisiennes. Le jeune avocat avait remarqué bien des manèges équivoques et savait les mots que ces séducteurs leur murmurent à l'oreille. Pourtant, il avait la conviction secrète que son idole n'avait pas succombé ; elle et ses amies paraissaient sourdes et muettes lorsque des galantins de tout âge et de tout poil hasardaient à côté d'elles quelques propos risqués.

Quand il était témoin de ces tentatives, Gaston bondissait. Il eût voulu, sur-le-champ, infliger une leçon à l'insolent ; mais il se calmait bientôt en se disant qu'il n'avait pas le droit d'intervenir, et qu'il compromettrait Suzanne, en voulant la protéger. Il se sentait de plus en plus agité. Était-il vraiment possible que la beauté de la jeune fille n'eût pas affolé quelqu'un avant lui ? Il pourtant elle avait un amant, malgré la pureté de son visage, malgré la chasteté qui émanait de tout son être ? Quand il osait formuler dans son esprit une semblable supposition, il s'emportait contre lui-même, et imposait impérieusement silence à la voix qui osait murmurer à son oreille une telle mon-trauosité. Mais, tout en restant pure, elle pouvait être bafouée... A cette idée, il semblait à Gaston que quelque chose se brisait dans sa poitrine. Décidément, il ne pouvait rester le calme que lorsqu'il saurait à quoi s'en tenir ! Il fallait que il s'entretînt avec Suzanne ! Mais la jeune fille n'était jamais seule. Pas plus à midi, aux Tuileries, que le soir au retour, il n'était possible d'avoir avec elle l'entretien qui, seul, mettrait fin à l'anxiété de Gaston. Il eut la pensée de lui écrire... Mais non ! Il ne saurait jamais confier à une lettre tout ce qu'il ressentait. Il lui fallait les yeux de l'ouvrière en face de ses yeux pour qu'il pût parvenir à l'exprimer ! Enfin, la Providence de amoureux sembla un jour prendre son mal en pitié.

Gabrielle, qui souffrait d'une migraine intense, était restée chez sa mère. Gaston Tracy vit prendre Suzanne toute seule. Elle venait de quitter l'atelier, et marchait à pas lents en attendant que Lochon la rejoignit. Le jeune homme eut une sorte de vertige. Le courage ne lui manquait pas, mais il ne trouvait plus les mots qu'il fallait prononcer, et qu'il avait répétés tant de fois en prévision de la minute qui venait de sonner. Pourtant, il se dressa et se dirigea vers Suzanne, devant laquelle il se découvrit.

— Bonsoir, mademoiselle, commença-t-il. Je suis très heureux de vous rencontrer.

— Mais, monsieur, murmura-t-elle, je ne vous connais pas !..

— Vous m'avez vu chez mon père, M. Tracy.

— Ah ! oui... peut-être... fit elle, ayant un vague souvenir... Je ne me rappelais pas !..

— Oh ! fit-il avec un sourire un peu mélancolique, il est bien naturel que vous m'ayez oublié !

— Je ne vais plus au «Flamant Rose...»

— Cela ne m'empêche pas, moi, de me souvenir de vous !

L'expression avec laquelle il prononça ces dernières paroles fut si ardente que Suzanne eut un mouvement presque craintif.

— Oh ! rassurez-vous, mademoiselle ! reprit-il vivement. Je sais tous les égards que l'on doit à une jeune fille aussi charmante et aussi honnête que vous !

— Allons, monsieur ! .. s'écria précipitamment Suzanne. Voici mon amie !..

Tout en bégayant, en baissant aux corneilles et en regardant, aux lucarnes, les images suggestives des journaux illustrés, Lochon arrivait. Elle ne remarqua pas Gaston Tracy qui, d'ailleurs, s'éloignait le cœur en fête, heureux comme il ne se rappelait pas l'avoir jamais été. Il avait parlé à Suzanne !.. Elle lui avait répondu ! Il avait entendu cette voix mélodieuse, si douce en sa gravité, si prenante en son émoi ! Que l'avait-il dit ? Qu'avait-elle répliqué ?.. Il ne savait plus !.. Quelques phrases avaient été échangées, et sans doute elle avait bien compris qu'il avait un mot à lui faire, car le visage de l'ouvrière avait reflété une rougeur virginale qui transportait Gaston d'allégresse. Pourtant, elle ne l'avait pas repoussé. Elle s'était dérobée avec un léger trouble, sans fausse pruderie, sans révolte feinte. Est-ce qu'elle ne lui avait pas souri ?..

(A suivre.)

# Cour d'Assises

La session d'assises qui s'ouvre aujourd'hui, sous la présidence de M. le conseiller Gabrielli, comprend 14 affaires, dans lesquelles sont impliqués 19 accusés, dont 3 femmes.

Au point de vue de l'accusation, le rôle compte 3 assassinats, 1 infanticide, 1 enlèvement de mineure, 9 meurtres, 4 tentatives et 3 complicités de ce crime.

3 accusés appartiennent à l'arrondissement de Bastia, 9 à celui d'Ajaccio, 1 à celui de Calvi, 1 à celui de Corte, 5 à celui de Sartène.

Audience d'aujourd'hui :

Bonini Laurent et Chiapello Dominique-Antoine, demeurant à Ajaccio, meurtre et complicité de ce crime.

Ministère public, M. Mancini, substitut du procureur général.

Défenseurs, Me de Montera et de Caraffa.

JURÉS TITULAIRES

Dompetrim Charles, maire, Ampriani.
Canioni F., ouvrier-cult., Olmi-Capella.
Paoletti A.-Athanas, cordonnier, Palasca.
Graziani D., propriétaire, Ventiseri.
Vincentelli Charles, propriétaire, Castifao.
Vivarelli P.-T., maire, Lopagna.
Leonardi Antoine, avocat, Pino.
d'Istria Gaëtani X., vinculteur, Olmeto.
Gianarchi François, avocat, Castiglione.
d'Ortoli, greffier, Sta-Lucie-de-Tallano.
Canferani, cap. en ret., Petreto-Bicchisano.
Sartori O.-S., employé de com., Bastia.
Pasqualini A.-F., propriétaire, Gavignano.
Polacci Séraphin, maire, Carbuccia.
Leonardi J.-B., cap. en retraite, Alata.
Serra Paul, ouvrier-cordonnier, Sotta.
Lentali J.-A., professeur, Ajaccio.
Micheli F., agv. mennisier, Pietraorbara.
Polidori P.-P., négociant, La Porta.
Casanatta Rémy, négociant, Pistroso.
Carabelli Bernardin, percepteur, Levie.
Giocanti, ouv. agr., Ste-Lucie-de-Tallano.
Pozzo-di-Borgo J.-M., négociant, Renno.
Dottori A.-F., menuisier, Ville-de-Paraso.
Costa J.-B., tunnelier, Ile-Rousse.
Ceccaldi Barthélemy, notaire, Ota.
Sampieri M., patron-forgeron, Ocana.
Vittori J.-F., adjudant en retraite, Porri.
de Suzzoni C., propriétaire, Cervione.
Peretti T., ouvrier-agriculteur, Calenzana.
Legris François, confiseur, Calvi.
Marchetti C.-J., prop., Castellare de Casinca.
Carli Gavin de Joseph, prop., Zonza.
Pazzini F., patron-cordonnier, Ersa.

JURÉS SUPPLÉMENTAIRES

Pasquali Pascal-Nicolas, patron-confiseur, Furia Paul, agent d'assurances,
Lavezzi François-Marie, commerçant,
Parodi Jean-Baptiste, comptable, tous de Bastia.

## Félicitations

A la suite du concours spontané et empressé du détachement du 112e à Entrevaux, lors de l'incendie de l'usine de meubles Bouchier, à Puget-Théniers, le 8 novembre dernier, le conseil municipal de Puget-Théniers vient d'envoyer à M. le capitaine Gaffory, commandant d'armes à Entrevaux, la lettre suivante :

« Il y a quatre ans, presque jour pour jour, la commune de Puget-Théniers était ravagée par une inondation qui jetait la désolation et la ruine dans le pays ; le détachement de ligne casernè à Entrevaux, aussitôt prévenu, venait à notre aide, et grâce au dévouement, à l'énergique intervention de ses officiers, sous-officiers et soldats, le désastre était en partie conjuré.

« Un revers identique vient nous atteindre, et, à notre premier appel, vous accourez à notre secours. Il y a danger à traverser le pont de la France surchauffé par l'incendie, on demande des hommes dévoués. Tout le détachement, dans un élan splendide, sous la conduite de ses chefs, s'élance dans cette atmosphère de feu, et, grâce à vos efforts, l'incendie peut être circonscrit.

« Au nom de la municipalité de Puget-Théniers, de la famille Bouchier, de la population, laissez-moi vous adresser à vous personnellement, à vos officiers, sous-officiers et soldats, avec toutes nos félicitations, pour le courage admirable dont vous avez fait preuve, nos remerciements les plus sincères pour le si utile et précieux concours que vous nous avez prêté.

« La présente adresse sera couchée sur le registre des délibérations de la commune de Puget-Théniers, afin que sa perpétuelle dans la mémoire de ses habitants le souvenir de l'admirable conduite du 112e de ligne. »

## Union Générale des Corses et Amis de la Corse

### UNE RÉUNION
DANS LE VIe ARRONDISSEMENT DE PARIS

Le 19 novembre 1910, à 8 heures et demie du soir, 165, rue de Grenelle, salle Gibrat, a eu lieu la réunion des compatriotes du 7e arrondissement de Paris. Cette manifestation en faveur de la Corse avait été organisée par notre compatriote et ami Bianchini, président de la Section, qui toujours avec son zèle et son dévouement si désintéressés avait réussi à réunir un grand nombre de Corses, tous enthousiastes du programme de l'association.

En termes très élogieux M. Bianchini ouvre la séance et remercie les compatriotes du 7e arrondissement d'avoir un si grand nombre répondu à son appel, il donne ensuite lecture d'une lettre de M. Spronk, député de Paris, qui dit combien il tient aux Corses et à la Corse ; il ajoute qu'il est de tout cœur avec eux, et termine en s'excusant de ne pas pouvoir assister à la réunion. Il donne ensuite lecture d'un télégramme de notre éminent compatriote Me Fontana, qui, obligé de partir pour Rennes, où il devait plaider dans un procès, s'excusait lui aussi de ne pas pouvoir être des nôtres à cette réunion.

M. Poli, président du Comité-Directeur, prit ensuite la parole ; avec sa fougueuse verve, et dans des termes pleins de modestie, parla du relèvement économique de la Corse, du but de l'Union et de ses résultats.

Mme Bertaut-Gughelmi, femme de lettres, présidente du Comité des Dames Patronnesses, vient après, et dans un discours remarquablement éloquent, a tenu l'auditoire en éveil pendant plus de trois quarts d'heure. Elle invita les dames Corses, nombreuses dans la salle, à venir collaborer avec elle à cette œuvre qu'elle avait entreprise, et dont les nombreuses adhésions déjà arrivées des quatre coins de la France, laissent espérer une très proche réussite. M. Bianchini donna ensuite la parole à notre sympathique et dévoué compatriote, M. Charles Ornano.

Il se leva et charma l'auditoire par ses belles phrases si claires et si justes, et dans un brillant discours, plein de force et de netteté traça le programme de l'Union et dit quelles étaient les raisons qui avaient poussé à la fondation de la Société. Après avoir parlé des injustices dont souffre notre département, il invita tous les Corses à venir à l'Union générale.

Ajoutons que le brillant orateur a été longuement applaudi, a été l'objet de nombreux bravos très nourris, et d'un triple ban, de la part de toute l'assemblée, tellement celle-ci avait été charmée par sa fougueuse parole.

Après avoir réuni les nombreuses adhésions des compatriotes qui ont bien voulu s'inscrire à l'Union, et voté un ordre du jour en faveur du relèvement économique de la Corse, on s'est séparé aux cris de : « Vive la Corse ! Vive « l'Union générale des Corses et des Amis de la Corse ! »

Pour le Comité-Directeur :
*Le Secrétaire-Adjoint,*
PAUL MATTEI.

## BALLETIN FINANCIER

Paris, 24 novembre.

La Bourse a manifesté aujourd'hui une certaine indécision provoquée beaucoup plus par le manque d'affaires que par les nouvelles de l'Etranger. A l'exception de la Rente Française qui date 10 centimes à 97.40, les Fonds d'Etats se tassent légèrement. L'Extérieure finit à 93.80, le Turc à 91.37 et le Portugais à 63.82. Les Emprunts Russes sont discutés. Les Sociétés de Crédit conservent facilement leur niveau précédent. Le Crédit Foncier s'établit à 802, le Crédit Lyonnais reste à 1.442, le Comptoir National d'Escompte à 928 et la Société Générale à 736.

La souscription par correspondance aux obligations 5 0/0 or de 504 frs de l'Emprunt Extérieur Bolivien (110 se pourront d'une manière satisfaisante, dans ces conditions, l'ouverture des guichets du Crédit Mobilier Français, annoncée, pour le 30 courant, ne sera vraisemblablement qu'une simple formalité.

Sera fermé à 4.500. Valeurs de traction et d'électricité bien tenues par continuation. Industrielles métallurgiques russes calmes. Les titres cuprifères se ressentent aussi grand changement. Rio à 1.778.

Au comptant en Banque, l'action du Crédit Foncier de l'Uruguay se négocie à 329.

Les Mines de fer du Var accentuent leur mouvement de reprise à 170.

Hausse à 478 de l'obligation 5 0/0 du chemin de fer de l'Est Central Chilien; l'ouverture de la ligne au trafic pourra se faire dans les délais prévus. L'obligation 5 0/0 de la Cie Générale de Rio de Janeiro est recherchée à 455.

Très peu d'affaires au Chemins Français. Nord 1.630, Lyon à 1.730.

## Les Sports Athlétiques en Corse

Nous avons dit que l'Athlétic Club Ajaccien, fondé en 1910, avait été le premier à lancer en Corse les sports athlétiques. Le comité du Sporting Club de Bastia protesta, et de sa protestation nous retenons les lignes suivantes :

« Nous avons fondé, il y sept ans, le Sporting Club Bastiais qui n'est jamais tombé et qui compte aujourd'hui comme la plus riche et la plus puissante des sociétés insulaires. Nous y pratiquâmes tous les sports dès sa fondation. Nous avons organisé des cross countries, des rallies-papiers cyclistes et pédestres, des épreuves d'aviron et de natation, des réunions de sauts et de courses à pied (il y eut même à un de ces concours des médailles offertes par l'*Auto*). Enfin, nous avons à cette actif des matches intéressants contre des teams de navires anglais et de teams d'escadre, où le public se pressait, nombreux, sur les lignes de touche. Tout cela s'est passé avant l'année 1910 et avant la fondation de l'Athlétic Club Ajaccien, alors que nous étions encore le seul club sportif existant en Corse.

« Quant au Challenge Caginascq, il ne fut pas institué comme Championnat d'athlétisme. Il fut couru à la date invraisemblable du 11 septembre et par les membres du club organisateur uniquement, les autres clubs trouvant à juste titre la date mal choisie. »

Il ressort de ces lignes que l'activité sportive est encore plus grande et date de plus loin que nous le pensions. Ceci ne peut qu'être une agréable constatation pour tous les sportsmen.

Paul CHARP.

*(L'Auto).*

## Femmes épuisées, imitez cette femme !

Nous donnons ici le portrait de Mme Yve Balle, de Rancourt (Ardennes). Les Pilules Pink sont venues au secours de cette femme et lui ont rendu la santé. Comme on va le voir les Pilules Pink ont accompli là une bien belle guérison.

« Vos Pilules Pink, écrit Mme Balle, m'ont guérie de mon anémie, de ma faiblesse d'une façon si remarquable que les gens qui m'ont connue malade, sont encore pleins d'étonnement. Je dois vous dire que j'étais si épuisée, si abattue, que j'étais obligée de garder le lit la plupart du temps. Au moins de mars dernier, nous avons déménagé et il a fallu me porter à mon nouveau domicile. Je ne pouvais m'occuper de rien et il m'était même impossible de mettre une pelletée de charbon dans mon poêle. J'avais pris beaucoup de remèdes sans succès et je ne savais plus que faire, quoi tenter. On m'a heureusement ordonné de prendre les Pilules Pink. Dès que j'ai eu pris vos pilules, j'ai senti que les forces me revenaient ainsi que l'appétit que j'avais complètement perdu. J'ai pu bientôt m'occuper de mon ménage et je me suis sentie suffisamment forte pour me risquer à faire mes courses. Enfin, peu à peu, la santé m'est revenue entièrement et je me porte maintenant à merveille. »

Admirées, épuisées, imitez Mme Balle, mettez-vous bien vite au traitement des Pilules Pink. Les Pilules Pink ne font pas comme certains médicaments qui soulagent pendant quelques jours seulement. Les Pilules Pink modifient rapidement l'état général et guérissent. Elles ne réussissent pas à l'un pour ne rien faire à l'autre. Elles sont bonnes pour tous les âges et tous les tempéraments. Elles guérissent toutes les maladies provenant de la pauvreté du sang et de la faiblesse des nerfs, c'est à-dire : l'anémie, la chlorose, la faiblesse générale, les maux d'estomac, migraines, névralgies, douleurs, épuisement nerveux.

Elles sont en vente dans toutes les pharmacies et au dépôt : Pharmacie Gabilli, 23, rue Ballu, Paris ; 3 fr. 50 la boîte, 17 fr. 50 les 6 boîtes, franco.

# Petite Gazette

### La Sainte-Cécile

La Sainte Cécile, patronne des musiciens, a été solennellement fêtée hier par les membres de notre excellente musique *La Lyre Bastiaise*.

Le temps, qui s'est maintenu au beau toute la journée, a permis à la *Lyre Bastiaise* de se faire applaudir sur la place Saint-Nicolas.

### Ecole de médecine

Parmi les lauréats de l'école de médecine de Marseille, nous relevons avec plaisir le nom de M. Battistini Etienne-Ludovic-Damien-Jules, élève de 2e année, qui a obtenu la mention honorable au concours de fin d'année 1909-1910.

Parmi les sages-femmes, Mme Marini Antoinette-Innocente a obtenu la mention très honorable, et Mlle Colonna Maria-Antoinette, la mention honorable.

Voici les résultats des examens de novembre : ont été définitivement admis, 1er examen, de doctorat, M. Poggi ; 2e examen, M. Louis Bourgeois ; 3e examen 1re partie, M. Mariani ; 2e partie, MM. Battesti et Mattei.

Au 2e examen de sage-femme de 2e classe, Mlle Lanfranchi.

Au 3e examen probatoire de pharmacie, diplôme, M. Alessandri ; à l'examen de validation de stage, MM. Leonetti et Romanetti.

### Porte-monnaie perdu

Le nommé Albertini Joseph, employé auxiliaire de police que samedi soir, effectuant sa tournée de service en ville, il a égaré son porte-monnaie renfermant une quarantaine de francs.

Ce serait ouvre vraiment charitable que la personne, qui a retrouvé le porte-monnaie perdu, le rapporte à ce pauvre ouvrier.

### Chirurgie

Le docteur *J. STEFANI*, ancien interne-lauréat des hôpitaux de Lyon, ex-préparateur à la Faculté de médecine, membre de la Société d'ophtalmologie de Lyon et de l'Association française d'ophtalmologie, a l'honneur de prévenir le public qu'il recevra, à partir du 27 novembre, tous les jours, sauf le dimanche, de 1 heure et demie à 3 heures et demie, 4, Boulevard de Cardo, Bastia, en face les écoles primaires.

*Maladies chirurgicales seulement :* Chirurgie générale et Spéciale (maladies des yeux, des oreilles, du nez, de la gorge et du larynx).

Le Docteur ouvrira sa clinique à une date très prochaine et qui sera annoncée en cette place.

Téléphone.

### Jeux de hasard

Procès-verbal a été dressé contre le sieur Mangiavacca Ferdinand, pour tenue de jeux de hasard.

Mangiavacca faisait jouer à la roulette, sur le Boulevard Paoli, des galettes ou des berlingots.

### Dissolution des Lignes Autonomes

Le 27 octobre dernier, la Première Chambre du Tribunal Civil de Toulouse, présidée par M. Ernest Tourraton, président, a rendu un jugement de la plus haute importance pour le personnel de l'Enseignement primaire.

Par ce jugement, non seulement la Ligue autonome de la Haute-Garonne est dissoute mais, légalement, toutes les « Ligues succombent du même coup. »

En publiant cette information, nous avons la certitude de rendre un service signalé aux Instituteurs et aux Institutrices qui ont mis une confiance injustifiée en des sociétés aujourd'hui virtuellement dissoutes et qui sont privés de toutes garanties contre les risques — très lourds — de la responsabilité civile.

### Avis

Le docteur *PUCCINELLI*, ancien interne de l'Hôpital Saint-Joseph de Lyon, a l'honneur d'informer le public, qu'il a ouvert son cabinet, 21, Boulevard Paoli, au 3e étage, et qu'il recevra tous les jours de 2 heures à 4 heures, le dimanche excepté.

Consultations spéciales sur les affections médicales et chirurgicales des organes génito-urinaires et de la peau.

### Nouvelles d'Aix

François Simoni condamné à mort, par erreur, par la cour d'assises des Bouches-du-Rhône, pour meurtre et tentative de meurtre, comparaissait, mercredi dernier, devant la 4e chambre de la cour d'Aix, présidée par M. Emile Boyer.

Simoni avait à répondre d'un vol de huit sacs de café commis à bord d'une goélette ancrée dans le port de Marseille. Les nommés Cavassa et Oliva venaient s'asseoir à ses côtés, sur la sellette, pour répondre du délit de complicité.

Le tribunal de Marseille avait condamné Simoni à 2 ans de prison et à la relégation, Cavassa à 4 mois et Oliva à 2 mois de prison.

Sur l'appel des prévenus, la cour a purement et simplement confirmé la décision des premiers juges.

### Maladies des Yeux

*Nez, Oreilles et Gorge.*

Le cabinet du docteur ELIACHEF, médecin oculiste de Paris, est transféré 25, Bd Paoli, 25, Bastia.

Consultations tous les jours de 10 h. à 4 heures, pour toutes maladies des Yeux, Nez, Oreilles et Larynx.

### Tribunal de Simple Police

Un essai va être tenté pour l'appel des contrevenants devant le Tribunal de [illegible].

Ainsi que cela se pratique sur le continent, des avertissements, sans frais, seront adressés aux contrevenants pour leur éviter les frais de citation par huissier.

Tout contrevenant qui ne se sera pas présenté sera cité pour l'audience suivante.

Nous ne saurions trop recommander à nos concitoyens de répondre avec empressement, le cas échéant, aux simples avertissements de comparution.

Cette pratique ne pourrait être maintenue que si elle donne de bons résultats.

### A vendre

Une jument, 6 ans ; un cheval, 3 ans ; un âne, 3 ans.

S'adresser au bureau du *Petit Bastiais*.

### Objet perdu

Il a été perdu, ces jours derniers, un bracelet en or de petite fille.

Prière de le rapporter aux bureaux du *Petit Bastiais* contre récompense.

### Contraventions

Divers procès-verbaux ont été dressés par la police pour charrettes non éclairées et pour mauvais entretien d'égouts.

### A vendre

Pour cause de départ : Salon, petits meubles, salle à manger, bureau, chambre à coucher, glaces, suspension, garniture de cheminée.

S'adresser de 9 heures à midi et de 2 à 4 heures, chez M. Lassoy, rue St-Charles, 15, maison Romieu.

### Nouvelles Religieuses

ORATOIRE DE LA CONCEPTION. — La neuvaine préparation à la fête de l'Immaculée Conception commencera mardi, 29 novembre.

Le matin : Messe et sermon à 5 heures et demie, messes à 8, 9 et 10 heures.

Le soir : Salut à 4 heures et demie.

# DERNIÈRES NOUVELLES

Service télégraphique spécial du *Petit Bastiais*

00661

## Nouvelles Militaires

*La suppression du pompon*

Paris, 27 novembre.

Le *Journal Officiel* publie la décision ministérielle supprimant définitivement le pompon dans l'armée.

Le pompon est remplacé, pour les chefs, par un plumet.

## BREST

### LES FÊTES
*en l'honneur*
### DE L'ESCADRE AMÉRICAINE

Brest 27 novembre.

Les fêtes, organisées à Brest en l'honneur des officiers et marins de la division de l'escadre américaine, placée sous le commandement de l'amiral Howard, donnent lieu à de nombreuses manifestations patriotiques.

Aujourd'hui, deux grands banquets réunissent les officiers mariniers et les marins de l'escadre américaine et leurs camarades français.

Des toasts, vibrant de patriotisme, ont été échangés.

Demain l'amiral Aubert offrira un déjeuner de 30 couverts à bord du cuirassé *Saint-Louis*.

## La Conquête de l'air

### UN SUPERBE RAID
*de deux Officiers*

Paris 27 novembre.

Deux officiers, le lieutenant en 1er d'artillerie Maillols, et l'enseigne de vaisseau Delage viennent d'accomplir un raid aérien qui fait grand bruit dans les milieux sportifs.

Partant envolés, sur un biplan Farman, du champ d'aviation d'Etampes, ils gagnèrent Blois, virèrent au dessus du clocher de la cathédrale et retournèrent à leur point de départ, couvrant ainsi 200 kilomètres sans escale, en trois heures 15.

Les courageux pionniers de l'air furent, dès leur atterrissage sur l'aérodrome d'Etampes, l'objet d'une enthousiaste ovation de la nombreuse assistance.

## MARSEILLE

### HORRIBLE TROUVAILLE

### Une Fillette étranglée puis coupée en morceaux

Marseille, 25 novembre.

Ce matin un chiffonnier, fouillant dans un tas de débris, dans le quartier du Pharo, fit une terrifiante découverte.

Sous un amas de détritus informes gisait le cadavre d'une pauvre fillette, dont les membres avaient été sectionnés.

Le chiffonnier s'empressa de se rendre chez le commissaire de police du quartier qui accourut en toute hâte sur les lieux du crime en compagnie d'un médecin.

Après un sommaire examen le praticien déclara que la malheureuse fillette devait être âgée d'environ 4 ans, et qu'elle avait été étranglée avant d'être coupée en morceaux.

L'enquête, activement menée, a permis de découvrir la famille à laquelle appartenait la malheureuse victime d'un crime aussi odieux.

La mère de la fillette a parfaitement reconnu son enfant.

Le coupable serait connu ; la police a été lancée sur ses traces.

Ce crime abominable a jeté un compréhensible émoi dans tout le quartier du Pharo.

## DIJON

### LES OBSÈQUES
### de M. le Sénateur Magnin

Paris 27 novembre.

Aujourd'hui ont eu lieu les obsèques civiles de M. Magnin, sénateur inamovible, ancien vice-président du Sénat, Gouverneur honoraire de la Banque de France.

Le corps, qui avait été ramené de Paris et déposé dans la maison de la famille Magnin, a été transporté à la gare au milieu d'une affluence extraordinaire.

Plusieurs discours ont été prononcés sur la place de la gare de Dijon.

M. Klotz, ministre des Finances qui représentait le Gouvernement, a retracé en termes émus la longue carrière politique du doyen du parlementarisme.

La cérémonie terminée le corps fut transporté par chemin de fer à Brazey-en-Plaine, où se fera l'inhumation.

## AU MAROC

### Une Reconnaissance Française ATTAQUÉE

### *Un Officier blessé*

Paris, 27 novembre.

Des télégrammes de Tanger annoncent qu'un détachement français opérant une reconnaissance sur la frontière marocaine, a été surpris par l'ennemi.

Attaqué par des forces de beaucoup supérieures en nombre, la petite troupe française soutint néanmoins très vaillamment le choc et mit l'ennemi complètement en déroute après une heure de combat.

Les pertes de l'ennemi sont considérables.

De notre côté, nous avons eu le lieutenant Delfigne, du 1er étranger, qui a eu la cuisse droite traversée par une balle, et quatre tirailleurs hors de combat.

## AU BRÉSIL

### LA FIN
### d'une Insurrection

Paris, 27 novembre.

Les télégrammes de Rio de Janeiro annoncent que l'insurrection est éteinte et que tout est rentré dans l'ordre.

L'amnistie a été accordée par le Congrès National aux marins du *Minas Geraes*, du *Sao Paulo*, du *Floriano* et du *Bahia*, et les châtiments corporels, encore en usage dans la marine brésilienne, ont été abolis.

A l'annonce de ces nouvelles, qui furent communiquées par la radiotélégraphie, les marins des navires révoltés rentrèrent dans le devoir et les quatre cuirassés, qui avaient arboré le drapeau rouge comme signe de l'insurrection, rentrèrent au port de Rio de Janeiro.

Le chef des insurgés, un simple marin du nom de João Candido, et quarante de ses compagnons s'enfuirent.

Le Gouvernement a nommé de nouveaux commandants pour remplacer ceux qui, au cours de l'insurrection, avaient été tués par les équipages révoltés.


## Lampes électriques DE POCHE
*Nouveaux modèles 1910*

M. A. GIUDICELLI
*29, Boulevard Paoli, Bastia*
*Seul dépositaire pour la Corse*

Ces lampes, grands modèles, ne sont vendues que chez M. A. Giudicelli, Bd Paoli, 29.

La Maison tient à la disposition de ses clients des piles de rechange.

*SOUS-VÊTEMENTS*
HYGIÉNIQUES STÉRILISÉS
EN TISSU A MAILLES
## du Docteur CHAPUT

Les sous-vêtements fabriqués avec le tissu à mailles stérilisé, antirhumatismal, élastique et irrétrécissable du Docteur CHAPUT, présente toutes les qualités préservatrices et curatives des affections goutteuses et d'origine arthritique, etc.

MAISON CARBUCCIA
BASTIA

## Agence Bastiaise
de Factage et Camionage
*Directeur : JEAN CONTRI*
Membre de la *Velocità*, Société internationale pour le transport des bagages

Renseignements et Dépôts de bagages.
Service de Colis, Bagages et Déménagements entre la gare, bateaux, hôtels et domicile.
EXPÉDITIONS ET TRANSIT
POUR TOUTES DESTINATIONS


## AVIS DE DECES

La Comtesse Jean de Béarn ;
Le Comte Centulo de Béarn ;
Le Comte Hector de Béarn, enseigne de vaisseau ;
Le Comte Sancho de Béarn ;
Mademoiselle Jeanne de Béarn ;
M. J. Salomon Kocchlin, capitaine au 37e d'artillerie, à Bourges, et Madame J. Salomon Kocchlin.
Mademoiselle Pauline de Béarn ;
Ont la douleur de faire part de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne du

Comte Jean de Béarn de Galard Brassac
*Ancien Officier d'Infanterie*

décédé à Bastia, le 27 novembre 1910, muni des Sacrements de l'Eglise.

Les obsèques seront célébrées mercredi, 30 courant, à 9 heures du matin.

On se réunira, 13, rue de l'Opéra.

Le présent avis tient lieu de lettre de faire part.


## A LA VILLE DE NICE
*14, Boulevard Paoli, BASTIA*

CORSETS SUR MESURE ET RÉPARATIONS

MADAME ROUBERT a l'honneur de prévenir sa nombreuse clientèle qu'elle vient de recevoir un grand assortiment de *Corsets* tout faits, de coupe parfaite et de solidité incontestable, à des prix exceptionnels de bon marché.

Comme toujours, elle se charge de la mise à la mesure des corsets nécessitant quelques retouches, sans que le prix de vente soit augmenté.

MADAME ROUBERT tient également un grand choix de *peignoirs, chemisettes, costumes, paletots, tabliers* pour femmes et enfants, *jupons* blancs et couleurs, *jupes, rubans*, et toutes fournitures pour Corsets, à des prix défiant toute concurrence.

Grand assortiment de *lingerie hygiénique* mensuelle pour dames.


## Pe a Traversa

Fo a Traversa l'altru jornu.
Passighiava a capu basciu,
Senza sente lu fracassu
Chi fannu all'intornu:
Fru-Fru di robe stirate,
Carle, rise e scarcanate,

E puntanto un mi mancava
Colpi di pedi o di spalle,
Calci seochi cume palle,
Ch'ogni persona mi dava ;
E in l'occhi colpi di piume
Chi facianu la fume.

La mio Musa con ragione
M'ammunisce spertamente,
E mi dona francamente :
Si propriu un veru..., puttrone,
Per sidire citti su fatti
Senza manco rivultatti.

Va cerca surenti falli
A stu frumu gentile,
Cori garbate e civile...
Vurenti fure micalli !

Eo nenzu verebbe móre
Che mimi... fussi c'un fiore.

— Se care le toni tutte
(E un n'è segnu di corbelli),
Cerca almenu, o curciarelli,
Tantu a o belle cume a o brutte,
Di falldi rimercà
Ch'un s'è mocu in abernavà.

— Un vogliu sente di male
Di le donne, o Musa cara,
A femina è cosa rara
Di bellezza e d'ideale.
Fatta è da lu Creatore,
Colma di virtù e d'onore.

— Si un zitellu, mi n'abecu,
A un bedu che le virtà,
E mantu i so visi, to,
Passi sopra cume un ceeu.
Sappia chi la donna è un tomu
Mutu per turmenta all'omu.

— O cume tu si ghiotona
Di lu sessu calunniatu,
Fattu pe rende beatu
L'omu, sempre, o bella cosa !
Ghiè pe a donna ch'ha dettu
Dio, a lì in paradisu,

— Paradisu di un momentu.
Ma infernu d'eternità ;
Avè si, beau, o compà,
Che l'hai pocu sentimentu.
Prima di dalli stu vantu
Almenu pensaci tantu.

Guarda cume va vestita
All'incontru di o bon sensu ;
A so idea, cume pensu,
Ghiè di fa... l'ingrillinita.
E, per quessa, con dilettu,
Mostra nudu lu so pettu.

Per daretu, le so spalle,
Scòpre più che a mezzu spinu,
Acciocchè lu so vicinu
Possa cun piacè guardalle.
Ad altru ella po un n'adopra
Ch'arrangianni sottu e sopra.

Porta le sciarpice basse,
E le calze ricercate,
La rèta strette e serrate
A la vita cume nasse ;
U' corset per fa risèrie
Le so spalle se so sbrie.

E po' in capu li si vede
Campi di Sarì e di rose,

Frutte, angelli ed altre cose...,
Ch'ella mai più pò crede :
Che più si pregia, la tinta,
Più ghiè brutta e men distinta.

E so braccia so scuparte
Cume per lotta in l'arena ;
Quanta ch'ella si dà pena !
Tutta adopra : astuzia ed arte...
Ma un..., tuccà po ti cunsiglin
Le so labbre di vermiglin.

Dunque la donna un pò esse
L'opera di lu Signore ;
Ella ha un... core traditore...
Tutta trama, e cerca, e tesse,
Per mette, cume tu sai,
L'omu, sempre in di li guai.

— Un credu più li to detti
Chi so troppu passionati ;
Si vede chi un l'hai provati
Di la donna, tu, l'affetti.
Seppia ch'ell'a è più amurosa
Tanto è più vaga e vezzosa.

Eo darìa lu paradisu
Per dui occhi neri, t'ari,
Chi con elli : addio pensari !...,

Se tu un si di lu mio avisu,
Ti la dicu senza scusa :
Preferiscu a donna a o Musa.

. . . . . .

E cusì cuntinuai
Pe a Traversa a fala e colla
Senza di più una parolla...
Ma le ranche mi grattai,
Chi nisunu mi guardava,
E cognunu mi calpighiava.

J.-P. LUCCIARDI.


SERVICE DE VAPEURS
## ARTHUR C. SOUTHWELL

*Transport direct entre Bastia et les ports du Nord*

Service régulier bi-mensuel entre Bastia, Londres, Manchester, Liverpool, Newcastle, Anvers, Hambourg, Constantinople, Odessa, et les ports d'Espagne.

ARTHUR C. SOUTHWELL.

Pétrin Mécanique LE «RAPIDE»

**A. MILLOU**

INVENTEUR CONSTRUCTEUR

*17-19, rue de Crimée — MARSEILLE*

Plus de 1.000 pétrins installés à ce jour

Modèle 1911 à Cuve tournante.

Frisage *Rapide*. — Travail par *échappées*. Le plus perfectionné pour la panification.

MÉRIDIONALE CORSE et ALGÉRIENNE

Le voir fonctionner chez M. ROSSI, président du Syndicat des patrons boulangers, à BASTIA.

---

**RHUM FOX-LAND**

Grande Marque

55 fûts vides à vendre de 250 à 280 litres.

S'adresser : 28, Bd de Riquier, à Nice.

Le Directeur-Gérant J. B. OLLAGNIER. — Imprimerie Ollagnier.

---

*Maison L.-N. MATTEI*

Champagnes de Marque, Bon Marché

| | | |
|---|---|---|
| Comte Laroche, carte noire | 2.50 | la bout. |
| Jacquey carte bleue | 3.00 | id. |
| Harmonay | 3.25 | id. |
| Jean Chandon, carte perle | 3.50 | id. |
| Comte Foicher, carte bleue | 4.00 | id. |
| Léon Chandon, carte bleue | 4.50 | id. |
| Théophile Roeder | 5.00 | id. |
| Moët et Chandon, carte bleue | 5.20 | id. |
| Louis Roederer | 8.50 | id. |

N. B. — Par panier de 12 bouteilles on fera une réduction de prix.

---

**Cedratine**

LA PLUS EXQUISE LA PLUS DÉLICIEUSE LIQUEUR DE MARQUE

M^on L. N. MATTEI à Bastia (Corse)

---

MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION

**JOSEPH LUCCHETTI**

45, Boulevard Paoli, BASTIA

Tuiles et Briques de Marseille

*reconnues supérieures dans le Monde entier*

CHAUX éminemment hydraulique

CIMENTS Portland, Roquefort et Valentine

PLATRES Blancs, Rouges et Gris

*FERS* I à planchers et PLATS, ronds ou carrés

FONTES — PLOMB — Zinc feuilles, tuyaux et gouttières

Seul dépositaire des carreaux mosaïques en ciment de la Maison LANIER de *Salon*, incomparables par leur coloris et dureté.

*A NOTER.* — La Maison remplace gratuitement les carreaux usés avant 20 ans. Aucune autre ne peut donner ces garanties.

*Tapisserie et Vitres*

Vernis — Couleurs et Pinceaux

Bois de Construction — Planches et Madriers

Accessoires de portes et fenêtres — OUTILS

*Appareils modernes de tous systèmes*

MARBRERIE — MARCHES, DALLES ET ÉVIERS EN MARBRE DE BRANDO

*Prix de Réclame*

Plans et Devis à titre absolument gracieux

---

Chaque famille doit avoir un appareil d'Eclairage pour naturaille. Lampe Electrique très pratique.

L'INDISPENSABLE, Lampe Electrique de poche *RADIA* modèle 1911, recommandée dans le monde entier. Piles et ampoules de rechange.

En vente chez les Débitants de Tabacs et à Ajaccio, chez M. Léon SERRA, 19, Cours Napoléon

*Exiger la marque RADIA.*

Représentants concessionnaires pour le Département : Maison [illegible], FOURQUET et Cie, BASTIA.

---

**MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION**

Chaux hydrauliques et Ciments, marques de Villeneuve et Lafarge du Teil. — Plâtres gris et blanc. Carreaux-Mosaïques en [illegible]. — Briques plates et rondes. — Carreaux. — Tomettes — Tuyaux en poterie et en grès.

**FERS A PLANCHER**

Fers en barres : Plats, Ronds, Carrés, Fil de fer, Aciers ordinaires

TUYAUX EN FONTE, EN GROS

*Appareils Sanitaires*

**Charles CLÉMENT & Cie**

Entrepôts aux Magasins Généraux 4 Boulevard de Cardo, 1

---

PONDRE LES POULES

2.500 OEUFS par an pour 10 poules pondeuses

NOTICE gratuite et franco

---

**LA DEMANDE DU MALADES**

---

**N'ALLEZ PAS EN CORSE SANS L'INDICATEUR OFFICIEL DE CORSE 40 Cent.**

QUI INDIQUE TOUT POUR Année périodique augmentant toutes les 4 jours. France : 50 cent. — Abonnement d'un An : 5 fr. 50.

A. CLAVEL, Editeur, 42, rue St-Lazare, PARIS.

CHEVEUX NATURELS Perruques Hahn

---

**Savon Le CHAT**

Extra Garanti Pur

*Production* 100.000 Kilogr. par Jour

*La plus importante des Savonneries de l'Europe Continentale*

---

**GRAND BAR SOAVI**

*Cours Sebastiani et rue Neuve Saint-Roch, BASTIA*

Seul Etablissement en Corse préparant instantanément en présence du Consommateur l'incomparable

CAFÉ-EXPRESS

et l'exquis

CHOCOLAT-EXPRESS

*à 20 centimes la tasse*

---

ROCHAINS TIRAGE

1er. 5 10, 15 20, 22, 25 27 décembre

1 2, 5, 10, 11 15 22 janvier 1911

**DES MILLIERS DE LOTS ET DES MILLIONS DE FRANCS**

*Un bon Conseil doit toujours être suivi !*

à gagner — à encaisser

| | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|
| 5 Gros Lots de | | UN MILLION | | | |
| 15 | — | 600.000 | Francs. | | |
| 20 | — | 500.000 | — | | |
| 20 | — | 300.000 | — | | |
| 15 | — | 250.000 | — | | |
| 50 | — | 200.000 | — | | |
| 70 | — | 150.000 | — | | |
| 430 | — | 100.000 | — | | |
| 10 Lots de | 75.000 | Francs | 1500 Lots de | 5.000 | Francs |
| 195 | — | 50.000 | — | 195 | — 3.000 — |
| 45 | — | 30.000 | — | 60 | — 2.500 — |
| 230 | — | 25.000 | — | 865 | — 2.000 — |
| 60 | — | 20.000 | — | 55 | — 1.500 — |
| 815 | — | 10.000 | — | 180 | — 1.250 — |
| 90 | — | 6.000 | — | 21.855 | — 1.000 — |

etc., etc., etc.

42.205 LOTS

Plus de 160 MILLIONS de FRANCS

*UN TIRAGE en moyenne tous les trois jours.*

Contre 5 francs, on reçoit 100 NUMÉROS de Titres et l'on participe aux prochains Tirages.

La Prévoyance Mobilière, 5, Rue de Chantilly, Paris (9e)

---

*Vient de paraître :*

L'AGENDA GALLIA

PRATIQUE ELEGANT SOLIDE

Le Mieux Documenté

*Son Format* : 10 x 15, reliure toile verte

*Son nombre de Pages* : 400 (Une par Jour)

*Ses Renseignements* : T.A.B.C. des Affaires

*Sa Prime* : Une Carte des Chemins de Fer

PRIX : 2 FR. 75

Chez tous les Libraires

HACHETTE & Cie, ÉDITEURS

---

**Vin du CAP CORSE au QUINQUINA de L. N. MATTEI**

*Apéritif* TONIQUE *Délicieux* Fortifiant

MARQUE DÉPOSÉE

Attention aux Contrefaçons



TRENTE-SEIZIÈME ANNÉE. — N° 329 — MARDI 29 NOVEMBRE 1910

# Le Petit Bastiais

5 CENTIMES — JOURNAL QUOTIDIEN — 5 CENTIMES

Rédaction & Administration : 6, Boulevard du Palais, Bastia

J.-B. OLLAGNIER, Directeur

Les annonces sont payées d'avance et reçues aux Bureaux du Journal. Faits divers 1 fr. — Réclames 3e page 0.75 — Divers, 0.50 — Judiciaires, 0.25

ABONNEMENT (*Payable d'avance*)

| | 30 fr. | 6 mois 16 fr. | 3 mois 8 fr. | UNION POSTALE, ET AUTRES PAYS : le port en sus. |
|---|---|---|---|---|
| CORSE | | | | |
| AUTRES DÉPART. | 22 » | 12 » | 6 » | |

*On ne répond pas des manuscrits déposés*


## VIEUX PAPIERS

*Il y a vingt-six ans*

## M. LAGUERRE A BASTIA

Hier matin, M. Laguerre, député d'Apt devait débarquer à Bastia, mais, au dernier moment, il s'est trouvé empêché.

Il venait défendre devant la chambre correctionnelle de la Cour d'Appel, quelques-uns de nos amis de Petreto-Bicchisano, accusés de fraudes électorales, lors des dernières élections législatives de Sartene.

Au moment où le vaillant maître allait *fouler pour la seconde fois* le sol insulaire, nous avions songé à rappeler ici quelques souvenirs d'une époque déjà lointaine, mais d'où se dégageront, toutefois, pour les vieux lecteurs de ce journal, des parfums agréables et vivifiants.

C'est dans la collection poussiéreuse du *Petit Bastiais* que nous avons replongé nos regards, et nos recherches n'ont pas été vaines.

Nous avons vécu quelques heures *troublantes* en parcourant avec ferveur les émouvantes pages d'un passé, que plusieurs de ceux qui liront ces lignes ont connu, et qui berça notre enfance du plus enthousiaste des entrains.

Nous ne regretterons pas notre peine si nous parvenons à ressusciter dans ces lignes hâtives ces journées palpitantes que M. Laguerre passa en Corse en compagnie de M. Laisant, député de Nantes.

Ce fut en l'année 1884, par une tiède matinée du mois de mars, le mercredi 26, que M. Laguerre débarqua à Ajaccio.

Il fut accueilli par une foule en délire qui les saluait tous deux, Laisant et lui, comme les champions éloquents et résolus de la cause républicaine.

Après une conférence publique faite le lendemain même, M. Laguerre partait pour Sartene où M. Ceccaldi, le regretté député d'Ajaccio, le suivait.

Le 1er avril, le jeune député du Vaucluse parlait à Corte; le 2, au théâtre municipal de Bastia, entouré des plus intrépides lutteurs du parti républicain de la ville, parmi lesquels le *Petit Bastiais* cite les Petrignani, *les Scotto, les Molinari, etc., et* sous la présidence du docteur Franzini, il obtenait le plus grand succès.

M. Laguerre n'a certainement pas oublié l'accueil chaleureux qui lui fut réservé par les populations corses, éprises, alors comme aujourd'hui, d'indépendance et de liberté.

Il retrouvera toute sa pensée et toute celle de son compagnon de luttes dans cette phrase qu'ils adressaient à la veille de leur départ aux comités organisateurs des réunions républicaines :

« Comptez enfin sur le concours que nous essaierons de vous donner et que nous inspirera notre ardent amour pour la Corse républicaine. »

Hélas ! M. Laguerre, en revoyant la Corse après une si longue absence, en se retrempant à vingt-six années de distance dans notre atmosphère insulaire, aurait constaté avec toute *l'amertume de son cœur sensible* de patriote éclairé que la Corse, malgré tous les efforts et toutes les tentatives, n'a guère marché de l'avant dans la voie du progrès moderne.

Sous la signature; *Le Petit Bastiais* nous avons trouvé dans le numéro du *1er avril 1884* de cette vaillante feuille qui, elle pourtant, s'est transformée et agrandie, une lettre adressée à MM. Laisant et Laguerre, députés, dont nous extrayons le passage ci-après :

Vous direz à vos collègues, que nous sommes ici démocrates d'instinct et de tradition : que, dans notre île, bien avant 89, tous les privilèges avaient disparu ; que sans renier nos gloires, qui sont celles de la France entière, nous sommes toujours restés républicains par les mœurs et le caractère.

Vous leur direz que ce que nous demandons, c'est l'outillage qui nous manque encore pour figurer dignement dans ce monde du travail dont la République est le seul gouvernement rationnel et possible. Vous leur direz avec quelle allégresse, avec quelle reconnaissance nos concitoyens ont accueilli les lois qui ordonnaient la construction des voies ferrées, vous leur direz avec quelle légitime impatience ils attendent leur exécution complète.

Quand vous aurez obtenu ces immenses bienfaits, revenez parmi nous, et vous verrez alors la Corse, débarrassée des innombrables chefs et sous-chefs de clan, qui spéculent sur la gêne de l'électeur, marcher d'un pas ferme aux premiers rangs de la France républicaine.

Agréez, Messieurs, nos salutations fraternelles.

*LE PETIT BASTIAIS.*

En suivant, le regard troublé, ces lignes sur les feuilles jaunies du *Petit Bastiais*, nous nous sommes demandé si nous n'étions pas l'objet d'une mauvaise hallucination.

Fourtant, il a fallu se rendre à l'évidence, c'était bien cela. L'actualité corse n'a pas changé depuis vingt-six ans. Nous attendions alors et nous attendons encore en l'an de grâce 1910. La Corse a piétiné sur place

Les voies ferrées sont inachevées, la gêne de l'électeur est toujours l'objet de la spéculation de quelques politiciens, l'esprit républicain reste dévoyé, étourdi, assommé sous le machiavélisme de gens qui, trompant le gouvernement de la République, ont réussi à exploiter sa générosité et à soumettre jusqu'ici à leur cause néfaste et stérile pour le pays, les pouvoirs publics, administratifs et même judiciaires.

En plaidant, en effet, devant la Cour d'appel de Bastia pour des honnêtes gens, au passé irréprochable, et dont la volonté, à deux reprises *différentes, a été malmenée* et étouffée par la fraude, la pression administrative et la corruption, M. Laguerre aurait vu défiler, sans doute, comme en un cinématographe éloigné, les phases émouvantes du procès Saint-Elme.

Il aurait pu revivre cette audience attristante du 3 avril 1884, lorsque, avec les regrettés Me de Montera et Me Ceccaldi, il prononça un plaidoyer remarquable en faveur de cet agonisant, *transporté au Palais de Justice sur une chaise.*

Il aurait entendu peut être bourdonner à ses oreilles la phrase lapidaire de M. Bissaud, alors avocat général, qui, au cours de son réquisitoire, parlant de Saint-Elme, dont les obsèques eurent lieu cinq jours après, disait : *Il se pourrait bien que cet homme jouât une comédie.*

Le Tribunal d'Ajaccio avait condamné Saint-Elme à huit mois de prison, la Cour, présidée par cet éminent magistrat que fut M. Xavier de Stefanini — actuellement encore toujours conseiller à la Cour, malgré une carrière des plus méritoires — réduisit la peine à 40 jours de prison.

Tous ces souvenirs se seraient pressés forcément dans l'esprit de notre grand ami, lorsqu'il aurait pénétré dans le péristyle de notre palais de justice de Bastia : nul doute qu'il ne fut un instant attendri par ces réminiscences douloureuses.

M. Laguerre nous excusera de lui rappeler ces faits lamentables. Les leçons du passé doivent servir. Le récit des erreurs et des injustices doit corriger les faiblesses et les imperfections de l'humaine nature.

Il est fait pour nous rendre plus éloquents, *pour adoucir nos passions* politiques ou autres, pour nous ramener à une conception plus équitable et plus humaine de nos droits et de nos devoirs, et pour nous retenir dans l'exercice abusif de l'autorité et de la force qui peuvent nous être confiées.

Quand l'arrivée de M. Laguerre n'aurait servi que pour nous permettre de répéter ici ces sages vérités, ces avertissements salutaires, *nous n'aurions pas perdu notre temps.*

Cette fois-ci M. Laguerre n'a pu malheureusement tenir la promesse faite à ses amis. Nous espérons toutefois — car nous savons combien il tient à revoir notre pays, n'ignorant du reste pas les solides sympathies qu'il y compte toujours — que le vaillant député d'Apt saisira la première occasion pour revoir l'Ile méconnue.

Il profitera de son séjour parmi nous pour recueillir des renseignements, pour moissonner des observations, avec l'intention de prêter aux représentants de la Corse tout son précieux concours dans l'œuvre de régénération politique, d'affranchissement moral et de progrès économique et social que nous sommes résolu à poursuivre une bonne fois pour toutes.

A. J. DE LA COLLETTA.

## Assainissement de la Corse

Conformément au règlement de la Chambre des députés, MM. Andrieux, Abel, Python, Faure, Landry, Pierangeli, Adriani, Dominique Pugliesi-Conti, Prévot, Etienne, Baleai, Laguerre, Saumande, Coreil, Sembat, Chastenet, Pelisse, Bouviard, Maitre, Buoge, Fraissinet, Lairolle, Thierry, Tournon et Mons, ont demandé, à la dernière séance, le renvoi à la commission de l'agriculture du rapport déposé au nom de cette commission par M. Antoine Gavini, dans la précédente législature, le 14 février 1908, sur le projet de loi relatif à

---

35. — FEUILLETON DU PETIT BASTIAIS

## LES MÈRES RIVALES

*par Henri Demesse*

PREMIÈRE PARTIE

XVI

Elle lut :

« Dijon, le 23 février 1869.

» Ma chère Mélanie,

» Je te dirai, par la présente, que je viens d'être nommé sergent. Je suis, maintenant, un vrai sous-officier. Mais ce n'est pas mon grade d'ici que me retiendra au régiment. Dans trois mois, j'espère que j'aurai mon congé. Je n'ai pas besoin de te dire avec quelle joie je reviendrai au pays. Trois mois ! C'est encore bien long ! Quatre-vingt-dix jours !

» Il me semble que l'époque de ma libération ne viendra jamais. Il faut de la patience, de la résignation ! Comme tu dois être jolie, à présent, si comme je vais l'employer le temps perdu ! Si me pour rattraper le temps perdu ! Si ne sera pas, c'est long, quand on a laissé, au pays, une amoureuse comme toi. Quand on songe que je ne t'ai pas vue depuis six mois, depuis ma dernière permission, il me prend des envies de déserter. Vrai, je me fais violence pour rester ici ! Croirais-tu que mon colonel, en m'annonçant ma nomination, m'a dit avant-hier : — Jean, j'espère que vous allez rengager ? Ouiche, qu'il tâche de le perdre ! — Oh ! que non, mon colonel, ai-je répondu ! Il avait l'air vexé. Quoi ! a-t-il ajouté, vous ne vous plaisez donc pas au régiment ? Vous deviendriez officier. Merci, j'aime mieux ma jolie payse et ma liberté. Ce n'est pas que je ne me plaise pas au régiment. J'y resterais, probablement, si je ne te connaissais pas, si tu ne m'attendais pas pour nous marier. Car nous nous marierons tout de suite. Comme il me tarde que tu sois ma petite femme, que j'aimerai bien, de tout mon cœur !

» La vie est agréable, ici. La ville est très jolie. Les habitants sont aimables. Ils boivent comme des trous ; dame ! ça se comprend, leur vin est délicieux, et il ne coûte pas cher, relativement. Allons, je te quitte, ma chère amie, et je t'embrasse bien fort, comme je t'aime !

» JEAN. »

La Daunoux lut toute cette lettre sans s'interrompre et avec une stupéfaction excessive.

— Eh bien ! par exemple, fit-elle, tout à fait décontenancée, si je m'attendais à celle-là !

Mésieu Libérac se mit à rire.

— Eh bien ! quoi ? dit-il. C'est la lettre d'un tourieuro à sa bonne amie.

— Et tu crois que cette lettre a été adressée à la Mystérieuse ?

— Non, certainement, mademoiselle Juliette n'a pas l'allure d'une femme à qui l'on écrit ainsi. Elle ne me paraît pas avoir ce qu'il faut pour être la bonne amie du sergent qui a rédigé ce « rocher ».

— Mais alors qu'est-ce que ça veut dire ? Qu'est-ce que c'est que ces lettres ? D'où viennent-elles ?

Elle réfléchit une minute.

— J'y songe ! J'y songe ! La médaille que nous avons vue dans le coffret, la médaille militaire, comme tu dis, peut-être bien qu'elle a appartenu au tourieuron !

Mésieu Libérac répondit négativement.

— Non ! Non ! L'homme qui a écrit cela est un jeune homme. Il n'a pas dû faire campagne. Un jeune soldat qui n'a pas fait campagne ne peut pas avoir la médaille militaire. On ne la donne guère que pour une action d'éclat ou comme récompense aux vieux sous-officiers.

La Daunoux réfléchit encore.

— Enfin, tu conviendras, que tout cela, c'est louche ! Nos trouvailles sont étranges : ce coffret, cette croix, ces lettres ! Explique-le.

Elle lâcha son argument suprême :

— Si je prévenais la police !

— *Les dons plu'ôt les autres lettres.* Elles ne sont peut-être pas toutes du sergent.

La Daunoux suivit, inconstant, le conseil de son amant. Elle examina toutes les lettres. Nouvelle déception ! Toutes contenaient les mêmes pensées, différemment exprimées. Dans toutes ses épîtres, le sergent protestait de son amour. Il attendait, impatiemment, le jour du retour au pays. Il disait ses espérances. Il parlait de l'avenir. Le portefeuille, en effet, était celui que Juliette avait pris, à Buc, dans l'armoire de Mélanie Minot, le soir du crime. C'était ce portefeuille qu'elle n'avait pu placer, près de la bourse de la nourrice, dans la voiture du colporteur Jarry. On se souvient qu'il en avait été empêché par le soudain abonnement du cambiste du colporteur, et qu'elle avait dû fuir en emportant cette pièce à conviction.

— Une heure du matin, fit la Daunoux en entendant sonner l'heure. Elle ne sort pas souvent ; mais quand elle sort, c'est pour longtemps. A quelle heure va-t-elle donc rentrer ? En attendant, puisque ces lettres ne nous apprennent rien et qu'elle est toujours absente, nous pourrions ces ce soir, remettre le portefeuille en place. Je vais monter chez elle. Tu ferai le guet, si, si elle rentre pendant que je serai là-haut, tu l'amuseras pour me laisser le temps de faire disparaître toute trace de nos fouilles.

Elle se leva. Elle se disposa à sortir pour mettre son projet à exécution. Mais, comme elle mettait le pied hors du bureau de l'hôtel, un violent coup de sonnette retentit. La Daunoux tressaillit.

— Bon ! dit-elle. Trop tard ! C'est elle ! C'est elle, évidemment.

Elle jeta un coup d'œil dans le grand cahier aux cases numérotées où chaque locataire mettait son bougeoir et sa clé.

— Tout le monde est rentré ! Il n'y a plus aucun bougeoir dans le casier.

Mésieu Libérac tira le cordon, pendant que sa maîtresse cachait le portefeuille. La porte s'ouvrit. Juliette entra.

— Comment, c'est vous, mademoiselle Juliette ? dit la Daunoux, en jouant la surprise. Comment, c'est vous, à cette heure ? Eh bien ! je vous croyais couchée depuis longtemps, par exemple ! Mais vous vous débauchez, savez-vous !

Elle remarqua que Juliette était très pâle, très agitée, très nerveuse.

— Elle a quelque chose ! pensa-t-elle.

Juliette, en effet, après avoir assisté au mourre de son frère, qu'elle avait si cordialement préparé, avait lui, comme on l'a vu, durant la bagarre qui avait suivi le meurtre. Juliette était revenue à pied, rue des Martyrs, sans avoir pu se remettre, tout à fait, de l'émotion terrible qu'elle avait ressentie.

— En effet, répondit-elle, en s'efforçant de cacher son trouble, en effet, je suis en retard : Je suis allée au spectacle.

— Ah ! dit la Daunoux incrédule, vous êtes allée au spectacle ? A quel théâtre étiez-vous donc allée ?

(*A suivre.*)

l'assainissement de la côte orientale de la Corse.

La Chambre, consultée, a prononcé la reprise du rapport, qui est renvoyé à la commission de l'agriculture.

## Cour d'Assises

*Présidence de M. Gabrielli, conseiller*

Audience du 28 nov. 1910

### *Meurtre et complicité de ce crime*

Bonini Laurent et Chapella Dominique-Antoine sont accusés d'avoir à Ajaccio, le 6 juillet 1910, ensemble et de complicité, en s'aidant ou s'assistant mutuellement, volontairement donné la mort à Bonelli Jean.

L'acte d'accusation résume ainsi les faits :

**Acte d'accusation**

Le 6 juillet 1910 vers 9 heures du soir à Ajaccio, Place Abbatucci, Bonelli Jean, ouvrier cordonnier, âgé de 17 ans, se promenait en compagnie de quelques camarades parmi lesquels Casanelli d'Istria Jean et Piazza Michel. A peu de distance se trouvaient Bonini Laurent, âgé de 24 ans, et Chiapella Dominique Antoine, âgé de 19 ans, qui depuis quelque temps déjà vivaient en mauvaise intelligence avec Bonelli. Trois jeunes filles habitant le quartier, étant arrivées sur la Place, ces deux derniers les interpellèrent et Chiapella les suivit même jusqu'au banc où elles étaient allées s'asseoir. Bonelli Jean suivit de ses deux camarades intervint et invita Chiapella à les laisser tranquilles. Chiapella lui ayant répondu qu'il n'avait pas d'ordre à recevoir, les deux jeunes gens s'avancèrent l'un contre l'autre, mais Casanelli s'interposa et entraîna Bonelli jusque sur la chaussée du Cours Napoléon. Ils se rejoignirent néanmoins et échangèrent quelques coups de poings. Casanelli réussit à ramener Bonelli sur la chaussée pendant que Piazza Michel retenait Chapella. Bonini s'élança alors sur Bonelli et lui porta quelques coups. Bonelli s'écria : « Toi encore, Laurent ! » et reculant de quelques pas, il sortit un revolver et fit feu. Bonini qui ne fut pas atteint riposta aussitôt par un coup de revolver qui ne porta pas non plus. Bonelli tira alors un second coup et Bonini portant la main à l'abdomen s'écria : « A... me blessé » et prit aussitôt la fuite. Une blessure antérieure et supérieure de la cuisse gauche par un projectile de petit calibre qui n'avait intéressé que le tissu épidermique, et la blessure ne présentait aucun caractère de gravité, Chapella Dominique-Antoine, répondant aussitôt à l'appel de son camarade, déchargea immédiatement, à diverses reprises, son revolver sur Bonelli qui tomba alors mortellement frappé. Il venait d'être atteint au milieu de la 1ère lombaire, par un projectile qui, après avoir fracturé les deux incisives inférieures et sectionné la carotide, était allé s'encastrer en se déformant entre la troisième et la quatrième vertèbre cervicale. La mort avait été instantanée. La victime ne portait aucune autre blessure récente. Piazza Michel qui s'était précipité à son secours ne trouva qu'un cadavre, et ramassa sur les lieux le revolver de la victime qu'il remit au nommé Mangunelli Ange, entre les mains duquel la police ne tarda pas à le saisir. Bonini et Chapella ont été constitués prisonniers le 12 juillet suivant, et Bonini remit à ce moment à la police d'Ajaccio, le revolver dont il prétend avoir fait usage, et qui contenait cinq cartouches et une double vide. Bonini a déclaré n'avoir tiré qu'un seul coup de feu sur la victime. Chapella reconnu de nouveau, avoir fait feu à diverses reprises, après que Bonini avait déjà fait usage de son arme. Il paraît résulter des constatations matérielles que le projectile qui a occasionné la mort de Bonelli et qui fut trouvé sur les lieux du crime, ne provenait pas de l'arme que Bonini a remis à la police. Bonini et Chapella ajoutent qu'ils ont agi en état de légitime défense.

**Interrogatoire**

Dans son interrogatoire l'accusé Bonini déclare que la victime s'étant précipitée sur son camarade Chapella, il a voulu les séparer.

Bonelli ayant fait feu sur moi, je ripostais à mon tour, sans l'atteindre. Chapella tira lui aussi et Bonelli tomba.

Les déclarations de Chapella sont conformes à celles de son co-accusé.

**Les Témoins**

Les témoins confirment leurs déclarations écrites.

**Réquisitoire**

M. Mancini, substitut du procureur général, soutient l'accusation. L'éminent organe du ministère public soutient qu'on ne peut invoquer la légitime défense, parce que les accusés étaient deux contre un.

**Les Plaidoiries**

Me H. de Montera dans une plaidoirie vibrante, sollicite du jury, l'acquittement de Bonini. Le coup de feu parti de ses mains n'a été qu'une riposte. Bonini a usé d'un droit sacré que la loi accorde : « Tout citoyen a le droit de défendre ses jours en danger. »

Me de Caraffa présente ensuite la défense de Chiapella. L'éminent maître établit que la victime est seule cause de son malheur. Elle ne serait point morte si, sans raison, elle n'avait mis revolver au poing et tiré sur des individus qui ne la provoquaient en aucune façon.

**LE VERDICT**

Le verdict du jury étant négatif, Bonini et Chiapella sont acquittés.

Audience d'aujourd'hui :

Albertini Pierre-Jean, berger, à Pantadi-Casinca, meurtre et complicité de ce crime.

Ministère public, M. Angeli, avocat général.

Défenseur, Me Moretti.

## LA SAINTE CÉCILE

*Resurrexit* notre vaillante phalange d'artistes, dans laquelle de tout jeunes imberbes coudoient des hommes faits aux moustaches conquérantes, et des papas, déjà mûrs, aux barbes blanches et présidentielles.

Hier matin, à 10 heures, aux fenêtres du boulevard, brusquement ouvertes, apparaissaient de délicieux minois bruns ou blonds, que les accords de *Bruxelles et Genève*, un entraînant pas redoublé, y avait attirés.

C'était, avons-nous besoin de le dire, notre musique *La Lyre Bastiaise*, formée, je ne dirai pas seulement de bons musiciens, mais aussi de bonnes volontés transformées en notes de musique, qui descendait la Traverse.

Suivis de la foule habituelle des gamins bastiais, accompagnés des applaudissements de la population tout entière jeunes et vieux artistes, sous la bedaine de notre excellent ami Sauveur Aymo, officier d'Académie, se rendaient à l'église paroissiale Saint Jean-Baptiste, pour assister à la messe de Sainte Cécile, patronne des musiciens.

Le vaste vaisseau de la paroisse était vraiment trop exigu pour contenir la foule élégante et recueillie qui s'y pressait.

L'office s'y poursuivit suivant le *rite ordinaire*, coupé à l'élévation par l'*O Salutaris* de Bordese.

A la sortie de l'église, les musiciens se sont rendus au « Bar Soavi, » que l'ami Nicolas avait très justement pavoisé, où fut servi un apéritif d'honneur.

Pour la première fois depuis de longs mois, notre kiosque, que l'on finissait par croire inutile, recueillit les on des sonores émises par nos braves exécutants. Un programme des mieux choisis charma l'assistance. Citons tout particulièrement une romance qui remonte à quelques vingt ans, — cela ne nous rajeunit pas — admirablement rimée par un de nos regrettés amis dont nous avons conservé pieusement la mémoire, M. César Ristori et mise en musique par M. Sauveur Aymo. *Souvenirs du passé*, primitivement *Les Trois Rêves*. Elle fut chantée pour la première fois le 9 novembre 1889, au Théâtre municipal, par un autre bien cher disparu : M. Antoine-Marie Sisco.

M. Gasparini offrit ensuite l'apéritif aux musiciens, et nous consignons volontiers cette amicale attention.

Pas de fêtes sans banquet. Les membres de *La Lyre Bastiaise* ne voulurent point manquer à la tradition, et, vers 7 heures du soir, ils prenaient place autour d'une table artistiquement dressée dans les salons du Grand Hôtel d'Europe.

Nos musiciens firent le plus grand honneur au menu exquis qui leur fut servi et qui valut à Mme Colombani les honneurs d'un ban, battu avec ensemble et précision.

Qu'on en juge :

Consommé
Bouchées à la Reine
Loup sauce mayonnaise
Cannelloni
Grives rôties
Salade
Crème renversée
Dessert
Vins du Pays
Champagne

Où pouvait-on finir une journée si bien remplie ? Au « Bar Soavi, » n'est-ce pas ? C'est ce que l'on fit, et, joyeusement, les heures s'écoulèrent tellement vite, que Nicolas fut obligé de mettre ses amis à la porte, car vraiment la fête risquait de se prolonger indéfiniment. Nos braves musiciens étaient si joyeux et si cordialement d'accord !

Une bonne journée à la chef de la *Lyre* que notre population ne cesse et ne doit cesser d'encourager.

J. P.

## *Petite Gazette*

Variations Atmosphériques du 28 novembre

Thermomètre. — 7 heures du matin + 9 8 à midi 13° + à 6 heures du soir + 13° Maxima + 13° Minima + 7°4.

Baromètre. — 7 heures du matin, 768 mm. à midi, 768 mm., 6 heures du soir, 767 mm.

Dans la matinée, Calme.

Dans l'après-midi, id.

Etat du ciel : le matin, Couvert.

l'après-midi, id.

### Nos Députés

M. Landry, du groupe républicain socialiste, a été présenté par son groupe comme candidat à la commission des comptes définitifs.

### Nouvelles militaires

M. le lieutenant-colonel Luce, directeur du génie à Bastia, est nommé adjoint au directeur du génie à Toulon.

M. Lansoy, officier d'administration de 1re classe du génie à Bastia, passe à la direction du génie à Montpellier.

M. Banchetet, chef de bataillon au 15e est mis hors cadres et nommé au commandement du bureau de recrutement de Tulle.

M. Mattei, officier d'administration de 2e classe de l'habillement et du campement au 14e corps, est affecté au service du 15e corps.

M. Petrolacci, officier d'administration de 2e classe à l'hôpital de Nancy, passe aux hôpitaux de la division de

### En Tunisie

M. Costantini Louis est nommé commis des ponts et chaussées de 5e classe en Tunisie.

### Ecole de Saint-Cyr

La bourse avec trousseau a été accordée à MM. Merlani, Peraldi, Pieri et Valentini, élèves de l'école spéciale militaire.

### Chirurgie

Le docteur *J. STEFANI*, ancien interne-lauréat des hôpitaux de Lyon, ex-préparateur à la Faculté de médecine, membre de la Société d'ophtalmologie de Lyon et de l'Association française d'ophtalmologie, à l'honneur de prévenir le public qu'il recevra, à partir du 27 novembre, tous les jours, sauf le dimanche, de 1 heure et demie à 3 heures et demie, 4, Boulevard de Carbo, Bastia, en face les écoles primaires.

*Maladies chirurgicales seulement :* Chirurgie générale et Spéciale (maladies des yeux, des oreilles, du nez, de la gorge et du larynx).

Le Docteur ouvrira sa clinique à une date très prochaine et qui sera annoncée en cette place.

Téléphone.

### Postes et Télégraphes

Sont nommés facteurs des postes : à Paris, MM. Angelini, ex-caporal au 37e et Calzaroni, caporal au 6e colonial ; à Laigle, M. Tolini, facteur rural à Randonnai.

### Avis

Le docteur *PUCCINELLI*, ancien interne de l'Hôpital Saint-Joseph de Lyon, a l'honneur d'informer le public, qu'il a ouvert son cabinet, 21, Boulevard Paoli, au 3e étage, et qu'il recevra tous les jours de 2 heures à 4 heures, le dimanche excepté.

Consultations spéciales sur les affections médicales et chirurgicales des organes génito-urinaires et de la peau.


### A vendre

Pour cause de départ, salle à manger complète ou buffet seul ; piano.

S'adresser pour renseignements au bureau du *Petit Bastiais*.


### ETAT-CIVIL

**Naissances.**

Paoli Etoile-Marie. — Nicolai Marie-Dominique. — Anselli Noëlie-Lucie-Louise.

**Décès.**

Comte de Gallard Brassac de Béarn Jean-Casimir-Alexandre-Gontran, 58 ans, de Paris.

Celati Ange, maçon, 76 ans, de Vico-Pisani (Italie).

Felini Augustin, cultivateur, 32 ans, de St-Florent.

Costa Marie-Caroline-Judith, 64 ans, de Modane (Italie).


LES
Sous-Vêtements
DU
DOCTEUR
RASUREL
préservent du Froid
et des Rhumatismes.
*VENTE EXCLUSIVE :*
Charles ORENGA, à BASTIA
LANZI Frères, à AJACCIO


### AVIS DE DÉCÈS

La Comtesse Jean de Béarn ;
Le Comte Centule de Béarn ;
Le Comte Hector de Béarn, enseigne de vaisseau ;
Le Comte Sancho de Béarn ;
Mademoiselle Jeanne de Béarn ;
M. J. Salomon Kuchlin, capitaine au 37e d'artillerie, à Bourges, et Madame J. Salomon Kuchlin.
Mademoiselle Pauline de Béarn ;
Ont la douleur de faire part de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne du

Comte Jean de Béarn de Gallard Brassac
*Ancien officier d'infanterie*

décédé à Bastia, le 27 novembre 1910, muni des Sacrements de l'Eglise.

Les obsèques seront célébrées mercredi, 30 courant, à 9 heures du matin.

On se réunira, 15, rue de l'Opéra.

Le présent avis tient lieu de lettre de faire part.

MM. les membres de la Société des Officiers de la Corse et de l'Union Centrale sont priés d'assister aux obsèques de leur regretté camarade le capitaine comte de BEARN de BRASSAC, qui auront lieu le 30 novembre, à 9 heures du matin.

Le Président de la Société,
Colonel GRIMALDI.

MM. les membres de la Société des Courses de Bastia sont priés d'assister aux obsèques de

M. LE COMTE JEAN DE BEARN

leur très regretté Président.

Le Comité.

Mme et M. Ange Dominici ; M. Charles Dominici ; M. Louis Falconi, Mlle Désirée Frediani, d'Oletta ; M. Falconi Vincent et sa famille, d'Olmo ; M. Falconi Dominique et sa famille, d'Olmo ; M. Giudicelli André, d'Olmo, et sa famille ;

Les familles Ragnanichi, Padovani, Mordiconi, Mariotti, Galletti et Pancrazi de Lucciana.

Ont la douleur de faire part à leurs parents, amis et connaissances de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

MONSIEUR LUCIEN FALCUCCI
*Publiciste*
*et Ancien Chef de Cabinet de Préfecture*

leur fils, frère, beau-fils, neveu, cousin et allié, décédé subitement à Paris, dans sa 39e année.

Un avis ultérieur fera connaître la date de l'arrivée du corps.

Le présent avis tient lieu de lettre de faire part.

# Nos Dépêches

### BOURSE DE PARIS

| | 26 nov. — 28 nov. |
|---|---|
| Rentes du 3 0/0 anciens | 97.45 — 97.50 |
| de 3 0/0 amortis. | 97.30 — 97.35 |

ex-coupon

### Nouvelles Militaires

*Cadre de réserve*

Paris, 28 novembre.

M. le général Barnes, membre du Conseil supérieur de la Guerre, est placé, à dater du 29 novembre, dans la deuxième section (réserve) du cadre de l'état-major général de l'armée.

## MARSEILLE

### UN ENFANT étranglé et coupé en morceaux

### Arrestation DE L'ASSASSIN

Marseille, 28 novembre.

L'émotion produite par l'horrible trouvaille faite par un chiffonnier du corps d'un enfant étranglé puis coupé en morceaux, dans le quartier du Pharo, est loin d'être calmée.

La Sureté, sur les indications de la mère de la malheureuse victime de ce crime atroce, a procédé aujourd'hui, à l'arrestation d'un certain François Balsano, sur lequel pèsent de graves appréhensions.

Cet individu serait l'ancien amant de la mère du pauvre petit.

## AU MAROC

### L'ATTAQUE d'une Reconnaissance Française

*Démenti officiel*

Paris, 28 novembre.

Le Ministre de la Guerre fait démentir aujourd'hui la nouvelle publiée hier par la plupart des journaux du matin, et relative à l'attaque d'une reconnaissance française, sur la frontière Algéro-Marocaine.

## LÉROUVILLE

### SUICIDE D'UN MÉDECIN-MAJOR

Paris, 28 novembre.

Un douloureux événement a profondément ému la garnison de Lérouville.

Le médecin-major de 1re classe Dénommé, du 154e rég. d'infanterie, a été trouvé, dans sa chambre, la poitrine traversée par une balle de revolver.

Le malheureux officier a mis fin à ses jours, très probablement, dans un accès de fièvre chaude.

# DERNIÈRES NOUVELLES

**Service télégraphique spécial du *Petit Bastiais***

## *La Réception Officielle* DU NOUVEAU PRÉFET DE LA CORSE

Ajaccio, 28 novembre,

(*De notre correspondant particulier*)

M. Buellet a reçu ce matin les autorités civiles, maritimes et militaires, à l'occasion de son arrivée dans le département.

Bien avant 10 heures, Ajaccio avait pris un petit air de fête, grâce aux brillants uniformes des membres du corps consulaire et des officiers de toutes armes, et grâce aussi aux habits impeccables de nos Officiels.

Le palais Lantivy avait également mis sa parure des grands jours.

Devant le grand portail d'honneur, maintenus par le service d'ordre que dirigeait notre sympathique commissaire de police, M. Villa, de nombreux spectateurs, massés, assistèrent à l'entrée des différentes autorités.

Les corps consitués, les fonctionnaires ont été reçus par M. le Préfet dans l'ordre suivant :

MM.

Le consul d'Angleterre.
Le consul de Russie et du Danemark.
Le consul d'Autriche Hongrie.
Le vice-consul d'Italie.
Le vice consul d'Espagne.
Le Maire et le conseil municipal.
Le Tribunal de première instance.
Le juge de paix.
La Chambre de commerce.
Le corps académique.
Le commandant d'armes.
Le commandant de la marine.
Le directeur de l'enregistrement, des domaines et du timbre.
Le directeur des contributions directes.
Le trésorier-payeur général.
L'ingénieur en chef des ponts-et-chaussées.
Le directeur des Postes et Télégraphes.
Le conservateur des Eaux-et-Forêts.
Le directeur des Haras.
Le directeur de la santé.
L'inspecteur des douanes.
L'inspecteur de l'assistance publique.
Le directeur de la Banque de France.
L'agent-voyer en chef.
L'inspecteur départemental d'assistance et d'hygiène.
Le directeur de l'école d'Agriculture
Le professeur départemental d'Agriculture.
Le vétérare départemental.
L'architecte départemental.
L'architecte départemental.
Le commissaire spécial de police.
Le commissaire de police.
Le vérificateur des poids-et- mesures.
Le gardien-chef de la prison.

La portée des déclarations faites au cours de cette réception par M. Buellet a évidemment dépassé celle des phrases banales prononcées d'ordinaire dans les cérémonies de ce genre.

Certainement notre nouveau Préfet a voulu saisir cette occasion pour indiquer le cachet personnel qu'il compte donner à toutes les administrations placées sous ses ordres.

M. Buellet, en recevant le Conseil municipal, a fait des déclarations politiques d'une netteté absolue. Il a insisté sur son ardent désir de donner à toute son activité l'empreinte de l'esprit républicain.

Il a affirmé sa résolution inébranlable d'exercer sa tutelle administrative sur les communes avec un souci persévérant de justice, et sa ferme intention de pratiquer et de faire respecter la plus scrupuleuse régularité administrative.

Nos lecteurs comprendront certainement toute la portée de cette déclaration, car il ne s'agit de rien moins que de faire sortir notre département d'un régime d'exception administrative, qui paralysait les efforts des mieux intentionnés d'entre nous tous, et faisait régner dans les services départementaux une incohérence quelquefois absolue.

Nous avons aussi retenu, et non sans plaisir, l'intention exprimée par M. Buellet de rester en Corse aussi longtemps que la confiance du gouvernement voudra l'y maintenir, et profiter largement de la traditionnelle hospitalité corse, de s'associer à la vie locale et de concourir par tous les moyens en son pouvoir à la prospérité de la ville d'Ajaccio et du département tout entier.

Cette partie du discours n'a pas été des moins goûtées, car, sous l'élégance et la richesse de la langue dont se sert M. Buellet, on devinait beaucoup de sincérité dans l'admiration qu'il a pour notre département et particulièrement pour Ajaccio dont, les sites enchanteurs, le chaud soleil, la situation splendide ont déjà séduit son imagination, très fortement périse de la belle nature.

Aux fonctionnaires, que M. le Préfet a engagé à pratiquer une attitude bien marquée de loyalisme et de dévouement républicain, il a donné le conseil de s'abstenir des passions locales et de l'esprit de clan, et de n'avoir eu vue que l'intérêt général des populations, au milieu desquelles ils ont à exercer leurs fonctions.

S'adressant enfin, au corps enseignant, que venait de lui présenter notre sympathique Vice-Recteur, M. le Préfet a évoqué sa fidèle et reconnaissante affection pour l'Université. Il a manifesté son énergique résolution de défendre l'école laïque, s'il y avait lieu, contre toutes les entreprises de la passion ou de la mauvaise foi et de protéger les maîtres contre les injustices.

Telles sont, en substance, les déclarations de M. le Préfet. Mais, nous le répétons, elles ont apparu destinées, non seulement à Ajaccio, mais à tout le département ; et comme elles ont semblé profondément mûries, il importe de les apprécier dans leur texte intégral. Nous nous ferons un devoir de reproduire ce discours dans un prochain numéro.

Ajoutons encore cependant, avant de terminer ce rapide compte-rendu, que les déclarations faites par M. Buellet avec tant d'énergie, de sa voix bien timbrée, et en les soulignant toutes d'un geste profondément réfléchi, ont vivement impressionné l'assistance. Elles auront en Corse, nous en sommes certain, un grand retentissement.

Nous ne pensons pas trop nous risquer en disant que nous croyons avoir trouvé en M. Buellet, avec un administrateur *actif* et *impartial*, ce qui nous a toujours manqué, un ami sincère et dévoué de la pauvre Ile méconnue.

Voici l'allocution éloquente dans sa simplicité, prononcée par M. le commandant Nicoli, le sympathique et distingué 1er adjoint au Maire d'Ajaccio :

Monsieur le Préfet,

L'absence de Monsieur le Maire me vaut l'honneur de vous présenter la Municipalité ajaccienne, M le docteur Vico, mon collègue, et une délégation du Conseil Municipal.

En leur nom, au nom de tout le Conseil, je suis heureux de vous souhaiter la bienvenue.

Nous désirons que votre séjour parmi nous se prolonge le plus longtemps possible, afin qu'il soit plus utile aux intérêts de notre pays.

Vous êtes venu dans notre Ville précédé de la réputation d'un administrateur impartial de grand mérite ; les belles paroles que vous avez prononcées avant de vous embarquer pour la Corse vous ont acquis toutes les sympathies.

Aussi nous avons pleine confiance en vous. Nous comptons sur votre bienveillance, sur votre appui, pour faire aboutir les projets que nous avons élaborés en vue de donner à la ville d'Ajaccio le rang qu'elle mérite d'occuper par sa situation privilégiée et par la douceur de son climat.

Ce n'est pas le moment ici de vous exposer tous nos projets, qu'il me suffise de vous dire que nous travaillons pour le bien public, avec le plus grand désintéressement, sans aucune préoccupation personnelle, et, en travaillant à la prospérité de notre cité nous pensons bien servir la France, notre patrie, à laquelle nous sommes profondément attachés.

## Conseil des Ministres

Paris, 28 novembre.

Les Ministres et Sous secrétaires d'Etat, se réuniront demain, en Conseil, à l'Elysée, sous la présidence de M Fallières.

## L'Affaire Rochette devant la Commission d'enquête

Paris, 28 novembre.

M. Rabier a adressé à la Commission d'enquête une lettre par laquelle il demande à être entendu demain mardi.

Dans sa demande M Rabier fait connaître aux membres de la commission d'enquête qu'il a d'importantes déclarations à faire au sujet des grattages constatés dans la comptabilité des affaires lancées par Rochette.

La Commission a convoqué M. Rabier.

## NANCY

### Prise de commandement DU GÉNÉRAL GŒTSCHY

*Un Incident*

Nancy, 28 novembre,

Le général Gonachy, nommé récemment au commandement du XXe corps d'armée, à Nancy, a pris ce matin possession de son poste.

Un incident a marqué cette cérémonie.

Au moment où le nouveau commandant du XXe corps d'armée montait en voiture pour se rendre à l'Hôtel du corps d'armée, un individu lança contre lui, avec une extrême violence, un énorme morceau de pain

Le général Gonachy ne fut pas atteint.

L'auteur de cette manifestation antimilitariste fut immédiatement arrêté.

Cet incident a produit une vive émotion.

## EN ANGLETERRE

### LA CRISE PARLEMENTAIRE

*A la Chambre des Communes*

Londres, 28 novembre.

Contrairement aux bruits qui avaient été mis en circulation, la séance de la Chambre des Communes a été très calme.

Le premier ministre, M. Asquith, a dû une lecture du Message de S. M. Georges V, qui a été frotdement accueilli.

Cette lecture terminée, M. Asquith lit le décret royal prorogeant le Parlement

Les membres de la Chambre des Communes ont quitté en silence la salle des séances.

## LYON

### L'Action Libérale

### Un Discours de M. Pion

Lyon, 28 novembre,

Les membres du Comité de l'Action libérale de Lyon ont offert hier un grand banquet à M Pion, député de la Lozère, président du groupe de l'Action libérale.

M. Pion a prononcé un vigoureux discours sur la politique générale.

Le brillant orateur a fait allusion à la politique d'apaisement, préconisée par le président du Conseil, qui n'est, d'après lui, qu'une politique de simple apprivoisement.

« Seules, a ajouté M. Pion, des élections honnêtes avec la représentation proportionnelle des minorités pourront sauver le Pays. »

Dans sa péroraison le député de la Lozère fait pressentir la dissolution prochaine de la Chambre.

Le discours de M Pion est très commenté aujourd hui par la presse.

## AU MEXIQUE

### L'agitation Révolutionnaire

### COLLISIONS SANGLANTES

Paris, 28 novembre,

Des télégrammes de Mexico annoncent que les troubles révolutionnaires, qui sévissent actuellement dans la République, sont loin d'être calmés.

Les bandes insurgées parcourent le pays, n'hésitant pas à prendre contact avec les troupes fédérales, et chaque jour on signale des collisions sanglantes entre elles.

La rencontre la plus importante entre les insurgés et les troupes fédérales eut lieu à Chihuahua.

Le combat fut long, mais les troupes fédérales furent néanmoins victorieuses.

Les révolutionnaires laissèrent treize des leurs, sur le champ de bataille, ainsi que de nombreux blessés.

Le calme n'est pas prêt de revenir.

# LE PARLEMENT

## Chambre des Députés

*Présidence de M BRISSON*

La séance est ouverte à 2 h. 30.

La séance est ouverte à 9 h 30.

L'un des secrétaires donne lecture du procès-verbal de la dernière séance, qui est adopté.

*Projets de loi d'intérêt local*

A l'ouverture de la séance, la Chambre adopte, sans débat, divers projets de loi d'intérêt local.

*Secours aux Inondés*

M. Klotz

ministre des Finances, dépose sur le bureau de la Chambre un projet de loi demandant des crédits supplémentaires destinés à venir en aide aux victimes des intempéries et aux viticulteurs.

Ce projet est renvoyé à la Commission du Budget.

### INTERPELLATION WILM

Le Président annonce qu'il a reçu de M. Wilm, une demande d'interpellation sur les faits qui se sont passés dans l'Est-Marocain, et qui ont amené la mort du soldat Weisrock, de la Légion étrangère.

M. Wilm

député de la Seine, monte à la tribune.

Il demande au Ministre de la Guerre, si les faits réellement odieux relatés par le *Journal*, et imputables au lieutenant Brillat-Savarin, sont bien exacts.

« Est-il bien vrai, dit l'orateur, que le malheureux soldat Weisrock a été abandonné, sans armes, en pleine brousse africaine, en pâture aux fauves de la région. »

Le général Brun

ministre de la Guerre répond à l'orateur qu'il accepte l'interpellation, mais il en demande le renvoi au 16 décembre, afin d'avoir tous les renseignements nécessaires à la suite de l'enquête qu'il a ordonnée.

M. Wilm

accepte la date fixée par le ministre de la Guerre.

L'incident est clos.

### LE BUDGET

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi portant fixation du budget général de l'exercice 1911.

*Ministère des Travaux Publics*

La discussion se rend sur l'article 11 du budget du ministère des Travaux publics.

Les chapitres 11 et suivants sont successivement mis aux voix et adoptés après diverses observations, mais sans aucune modification.

La séance est ensuite levée et renvoyée à demain.


VENTE de vignes américaines racinées Rupestris Montigola, Riparia glorie de Montpellier.
S'adresser à M. RUTALI Pierre-Ambroise, 4 Chiosselle, près Borgo.

RHUM
FOX-LAND
Grande Marque

55 fûts vides à vendre de 250 à 260 litres.
S'adresser : 28, Bd de Riquier, à Nice.

Le Directeur-Gérant
J.-B. OLLAGNIER.

Imprimerie Ollagnier.

Maison L.-N. MATTEI

Champagnes de Marque "Bon Marché

| | | |
|---|---|---|
| Comte Laroche, carte noire. | 3.00 | la bout. |
| Gardey carte bleue . . . | 3.00 | id. |
| Marcomay . . . . . | 3.25 | id. |
| Léon Chandon, carte perle . | 3.50 | id. |
| Coste Foicher, carte bleue . | 4.00 | id. |
| Léon Chandon, carte bleue . | 4.50 | id. |
| Théophile Roeder. . . . . | 5.00 | id. |
| Noël et Chandon, carte bleue | 5.50 | id. |
| Louis Roederer. . . . . | 8.50 | id. |

N. B. — Par panier de 12 bouteilles on fera une réduction de prix.

Cedratine
LA PLUS EXQUISE
LA PLUS DÉLICIEUSE
LIQUEUR
DE MARQUE
Nme L. N. MATTEI
à Bastia (Corse)

MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION
JOSEPH LUCCHETTI
45, Boulevard Paoli, BASTIA
Tuiles et Briques de Marseille
reconnues supérieures dans le Monde entier
CHAUX éminemment hydraulique
CIMENTS Portland, Roquefort et Valentine
PLATRES Blancs, Rouges et Gris
FERS I à planchers et PLATS, ronds ou carrés
FONTES — PLOMB — ZINC feuilles, tuyaux et gouttières
Seul dépositaire des carreaux mosaïques en ciment de la Maison LANIER de Salon, incomparables par leur coloris et dureté.
A NOTER. — La Maison remplace gratuitement les carreaux tels avant 20 ans. Aucune autre ne peut donner ces garanties.
Tapisserie et Vitres
Vernis — Couleurs et Pinceaux
Bois de Construction — Planches et Madriers
Accessoires de portes et fenêtres — OUTILS
Appareils inodores de tous systèmes
MARBRERIE — MARCHES, DALLES ET ÉVIERS EN PIERRE DE BRANDA
Prix de Réclame
Plans et Devis à titre absolument gracieux

Pour faire de bons placements

et éviter les mauvais il est indispensable d'être renseigné par un journal financier rédigé avec compétence et impartialité. Le Revue de la Bourse et de la Banque offre toutes garanties à cet égard. Elle publie chaque semaine des Conseils de placements et d'arbitrages très appréciés, des Etudes documentées sur les émissions et sur les valeurs en vue, des Informations puisées aux meilleures sources sur les mouvements en préparation, une Revue de la Bourse, les cours et les tirages de toutes les valeurs, le prix net des coupons, la liste des lots non réclamés, etc., etc.
Demandez au Directeur de la REVUE DE LA BOURSE ET DE LA BANQUE, 40, rue de Ventadour, Paris, de vous envoyer gratuitement le journal à Tirage pendant un mois. Vous vous rendrez exactement compte de la sûreté de ses informations et de la valeur de ses conseils. — ABONNEMENT : 5 francs par an. ETRANGER : 10 francs.

Café Express — GRAND BAR SOAVI — Chocolat Express

Les MALADIES de la FEMME
LE FIBROME
Nos deux femmes, il y en a 80 qui sont atteintes de véritables cancers dévorant, sans que vous ayez besoin de reconnaître la nature de votre santé, et soulage bien que la JOUVENCE de l'Abbé SOURY est composée de plantes spéciales, sans aucun poison, qui exportent les Hémorragies et les Pertes, guérissent rapidement, sans qu'on ait besoin de consulter.
La Femme se préoccupe peu d'abord de ces indispositions, pour tout à coup le vouloir commencer à s'inquiéter et les négliger. Le Fibrome ou Cancer se développe peu à peu, il pèse sur les organes intérieurs, il gêne la marche, il fatigue, il épuise, il tue.
QUE FAIRE ? Il existe une cure sûre
La JOUVENCE de l'Abbé SOURY
Cette cure guérira sûrement, sans que vous ayez besoin de recourir à une opération chirurgicale.
Il suffit de prendre pendant quelques jours une injection avec l'HYGIÉNITINE des DAMES et de faire dans toutes les 24 heures des lavages avec la POUDRE DE JOUVENCE de l'Abbé SOURY.
Le JOUVENCE de l'Abbé SOURY et l'HYGIÉNITINE des DAMES se trouvent dans toutes les bonnes pharmacies. La JOUVENCE de l'Abbé SOURY : 5 fr. le flacon franco contre mandat-poste. L'HYGIÉNITINE des DAMES : 3 fr. le flacon franco contre mandat-poste. Le DUMONTIER, 1, grande rue Cathédrale, Rouen.
(Notice et renseignements confidentiels gratis)

LE GUIDE DES CONVENANCES
Par LISELOTTE
Il vous donne la solution pour tous les cas
1 FR. 45
Le GUIDE des CONVENANCES constitue le plus sûr moyen de connaître l'intimité, par le fond et le raisonnement incompréhensible mais toujours en opposition par TOUS les usages du monde.
Pour la réception franco et discrétion adresser mandat-poste ou timbres-poste au bureau du journal
E. GILLET, éditeur, 7, r. Lavoisier, Paris

JE DONNE 100.000 fr. Chauves !
Le Docteur Nouvelle, qui vient de s'établir à Paris, 7, rue de la Michodière, guérit en 3 mois par correspondance la chute des cheveux, même la plus invétérée, la pellicule, les démangeaisons, les pellicules, les démangeaisons, les pellicules, les démangeaisons, les pellicules

« établie par la pensée, prête au travail fé-
« cond, à l'effort noble, à la victoire pacifi-
« que » et il a terminé, au milieu des ap-
plaudissements, en déclarant que l'Union générale des Corses est la réponse au problème « laissé sans solution par les pouvoirs publics ».

« Mo lestes membres de l'Union Générale » mais avocat de talent, M. Ajaccio félicite le conférencier au nom de la vaste association dont il est le porte-parole et au nom de l'assistance.

Après avoir énuméré les questions qui seront traitées au Congrès de Paris, des 22, 23 et 24 décembre, il plaide, avec chaleur et conviction, pour l'Union générale, en faisant connaître tout ce que l'association a fait et tout ce qu'elle pourra faire dans l'intérêt de la Corse, avec l'appui moral et matériel de ses 83 sections et des milliers d'adhérents qu'elles représentent.

Conformément à l'ordre du jour, une commission est désignée, composée de personnes compétentes qui auront pour mission de rédiger, sur les questions économiques les plus importantes, des rapports devant former le cahier des revendications Corses, à soumettre aux pouvoirs publics par les Congressistes.

M. le maire Gavini, une fois l'ordre du jour épuisé, félicite et remercie les deux orateurs, et M. de Peretti della Rocca reçoit également les compliments de ses auditeurs qui lui font une ovation méritée.

## Les Pétitions à la Chambre

M. Jean-Laurent Forni, ancien gardien de phare à Ajaccio, sollicite une pension de retraite par suite d'infirmités contractées en service.

La 1re commission a appelé l'attention du ministre des Travaux Publics sur la substitution du pétitionnaire qui lui a paru digne d'intérêt et lui a renvoyé cette pétition.

M. Benedetti, d'Ajaccio, expose qu'il avait été nommé directeur d'une loterie autorisée par arrêté du 19 novembre 19 5, pour des habitations à bon marché.

Un second arrêté du 10 janvier 1906 abaissa dit-il, de 35 pour cent à 26.66 pour cent le taux maximum de remise à consentir pour l'émission des billets.

Le requérant ajoute qu'à cette date les billets de loterie étaient imprimés déjà et qu'un certain nombre étaient vendus.

La loterie n'ayant pu avoir lieu, il se trouve débiteur d'une somme de 8.000 fr. 25 centimes. Il demande à être indemnisé de cette dépense et prie la Chambre d'attirer l'attention de M. le Ministre de l'Intérieur sur cette requête.

Sur la proposition de la 1re commission, le renvoi au ministre de l'intérieur est ordonné.

## Cour d'Assises

*Présidence de M. Gabrielli, conseiller*

Audience du 29 nov. 1910

### *Meurtre et complicité de ce crime*

Leoncini Joseph-Marie et Albertini Pierre-Jean sont accusés d'avoir à Ponta-di-Casinca, le 31 janvier 1909, ensemble et de complotés, volontairement donné la mort à Busca Augustin.

L'acte d'accusation résume ainsi les faits :

**Acte d'accusation**

Le 31 janvier 1909, à Ponta-di-Casinca, Leoncini Antoine dit « Totu » et Busca Augustin, après avoir dîné ensemble chez ce dernier, se rendirent dans la buvette du sieur Zanelli Antoine, où ils se firent servir du café et montèrent à s'asseoir à leur table leurs camarades Franceschi Joseph et Zuccglia François. D'autres jeunes gens du village, Albertini Pierre-Jean, Leoncini Joseph, Bonaldi Antoine, Franceschi Jean-Antoine et Cleri Côme Marie, entrèrent à leur tour dans la buvette, achetèrent une bouteille d'eau de vie et en offrirent aux premiers qui acceptèrent. Les nouveaux venus ne tardèrent pas à se retirer, sans autres incidents et se rendirent dans une autre buvette.

Vers 11 heures du soir, le premier groupe sortit également et Busca sous l'empire de la boisson se livra à des scènes plus ou moins violentes avec Leoncini Joseph, puis avec Zuccglia François et ensuite avec Leoncini Tous lui-même qui était en état d'ivresse. Il était aux prises avec ce dernier, lorsque Leoncini Joseph, qui s'était éloigné un instant pour rejoindre le groupe dont il faisait partie et qu'il se trouvait à quelques pas de distance, revint en compagnie d'Albertini Pierre Jean. Leoncini Joseph s'approcha de Busca et sortant un revolver fit feu sur lui à deux reprises sans l'atteindre. Albertini Pierre-Jean, également porteur d'un pistolet que lui avait remis Bonaldi Antoine, fit feu à son tour sur Busca. Celui-ci fut atteint au côté gauche du cou et le projectile après avoir coupé la carotide traversa le bord supérieur du poumon gauche et sortit près de la troisième vertèbre dorsale. Busca s'écria simplement : « Je suis mort ! » et expira aussitôt.

La nommée Zanelli Toussainte, au service de M. Limperani, qui avait entendu le bruit de la dispute, les trois détonations consécutives et le cri de détresse de la victime, alla vivement à la fenêtre et vit sur la chaussée devant la maison de son maître un corps inerte, et à peu de distance, un groupe d'individus qui s'éloignaient rapidement. Elle appela sa compagne, la nommée Segesi Micheline, et tous eux deux après avoir prévenu leur maître descendirent porter secours à la victime. Elles ne trouvèrent plus qu'un cadavre dont les vêtements, souillés par la déflagration de la poudre, brûlaient encore.

Les deux accusés après avoir passé la nuit avec leurs camarades chez la mère de Leoncini Joseph disparurent le lendemain. Leoncini s'est constitué prisonnier le 9 octobre 1909 après la clôture de l'instruction, Albertini est toujours en fuite.

M. Angeli, avocat général, occupe le siège du ministère public.

Me Moretti est assis au banc de la défense.

Me de Cargli représente la famille de la victime.

**Interrogatoire**

L'accusé, qui n'a jamais été interrogé par le juge d'instruction, puisqu'il s'est constitué après la clôture de l'information, nie les faits qui lui sont reprochés. Il n'est pas l'auteur de la mort de Busca.

En présence de ces déclarations et étant donné l'absence du principal témoin du procès qui a donné des détails précis sur la culpabilité d'Albertini, M. l'avocat général demande le renvoi de l'affaire à la prochaine session. Me Moretti s'y oppose et demande qu'en tout cas l'accusé soit mis en liberté provisoire.

La Cour renvoie l'affaire à la prochaine session et dit qu'il n'y a pas lieu de mettre Albertini en liberté provisoire.

**Audience d'aujourd'hui :**

Versini Angèle-Marie, veuve Cardi, ménagère, demeurant à Partin-lio, infanticide.

Ministère public, M. Mancini, substitut du procureur général.

Déf., Me Cuneppe, du barreau d'Ajaccio.

## *Syndicat*
## DES NÉGOCIANTS, CHARGEURS ET REPRÉSENTANTS DE COMMERCE

**AVIS**

MM. les membres du Syndicat des Négociants, Chargeurs et Représentants de commerce sont priés d'assister à la réunion qui aura lieu samedi 3 décembre, à 8 heures du soir, à l'Hôtel-de-Ville.

Ordre du jour : Questions importantes intéressant le Syndicat.

N. B. — Les Négociants et Représentants, qui n'ont pas encore adhéré au Syndicat, peuvent se faire inscrire à cette réunion.

**DERNIER DIMANCHE**

Paris, 25 novembre.

A l'habitation qui avait marqué le début de la séance n'a pas tardé à succéder une reprise de cours qui est allée s'accentuant jusqu'en clôture. Si notre 3 0/0 ne varie pas à 97 40, par contre presque tous les autres Fonds d'Etats sont en plus-value : Turc 91.75, Portugais 63.90, Serbe 87.22. Fermeté de l'Extérieure à 93.85 et des séries russes. Nos Grandes Institutions de Crédit conservent toujours la même allure satisfaisante. Le Crédit Lyonnais fait 1.441, le Comptoir National d'Escompte 919 et la Société Générale 736. Le Crédit Foncier s'est traité à 805. Son bilan au 31 octobre promet de constater que les bénéfices dudit mois ne sont élevés à fr. : 1.416.700.83 portant ainsi le total des profits bruts des dix premiers mois de l'année en cours à fr : 14.078.349.53 contre fr. : 13.733.436 66 pour la période correspondante de l'exercice précédent.

Les obligations 5 0/0 or fre hypothécaire de l'Arizona Central and Hudson bay Railway Cy donnent au cours d'émission de 462 fr 50, un rendement de 6.11 0/0 environ. Le service de ces titres est fait par la Banque Franco Américaine, place Vendôme, et par MM. P. Saint Léger et Cie, banquiers, rue Magador à Paris.

Sacs 4.555. Le groupe russe est calme. Valeurs de transports inactives, voire même lourdes. Reprise des titres cuprifères : Rio 1.786.

En Banque, on recherche à 474 l'obligation 5 0/0 or du chemin de fer Nord Ouest du Pérou.

Les recettes de la Cie de Tramways, Eclairage et Force à Rio de Janeiro pour la 44e semaine de 1910 s'élèvent à fr. : 1.174.390 contre fr. : 1.012.812 pour la période correspondante de 1909.

Peu de variation en Chemins Français.

## Gazette de la Balagne

*Tessarech à Calvi*

Les Calvais ont eu la bonne fortune d'entendre samedi M. Tessarech, le virtuose de la guitare qui, pendant près de trois heures, a charmé les dilettanti. On sait que M. Tessarech est Corse, qu'il débuta à Calvi, dans l'administration des ponts et chaussées, d'où il s'évada, poussé vers l'art musical par une force irrésistible et par son âme d'artiste.

M. Tessarech a parcouru depuis vingt ans l'Europe et l'Amérique. Il a eu des succès fous en Angleterre, dans les châteaux, et Paris a consacré son talent.

Revenu momentanément dans son pays natal pour cause de santé, il a voulu se faire entendre des habitants de Calvi, où il a retrouvé des souvenirs de sa prime jeunesse, et il ne nous a pas caché qu'il était plus émotionné devant un auditoire cependant d'avance très sympathique qu'en présence des lords anglais et des milliardaires américains.

Son programme comportait une causerie sur la guitare à travers les âges, agrémentée de diverses auditions.

Tous les morceaux ont été frénétiquement applaudi et le public a fort goûté la « Sarabande du XVIIe siècle, » le « Menuet du XVIIe siècle, » « L'air tartare de 1820 », « La Malaguena de la Tarentelle ».

Mais ce qui a le plus émotionné le public Calvais c'est le « Lamento et Vacero, » ainsi que plusieurs mor eaux inspirés par des chants populaires de l'île.

Ce lamento, ainsi que l'andante et l'air relicieux est de M. Tessarech, qui a terminé la série par de nombreux morceaux classiques et par la « Retraite Espagnole », réclamée par l'assistance.

La virtuosité de l'artiste est prodigieuse et on est émerveillé en constatant ce qu'il tire d'harmonie de son frêle instrument.

Tous les Calvais, tant soit peu mélomanes, ont compris, en l'écoutant, combien M. Tessarech a dû être apprécié et fêté dans les milieux artistiques des deux mondes qu'il a visités.

*La Sainte-Cécile*

La Sainte-Cécile a été fêtée dimanche avec entrain par notre fanfare municipale. La veille, une brillante retraite aux flambeaux avait parcouru les rues de la ville, musique en tête.

Hier à midi, continuation de la fête par un banquet qui a eu lieu à l'Hôtel Coppolani et auquel avait été invité M. Puccinelli, maire de Calvi.

Dans l'après midi, la fanfare a donné un concert sur le quai, et les Calvais ont constaté une fois de plus les progrès de nos musiciens, progrès dûs exclusivement à son excellent chef, l'actif et infatigable M. Fondacci, qui, pour se reposer des fatigues de la journée, le soir, dans la salle de la Mairie, s'est mis à l'orchestre et a fait danser jusqu'après minuit.

Le bal a été très animé et très réussi. On ne peut que regretter qu'une chose, c'est que Calvi ait si rarement des soirées pareilles.

X.

## Une Juste Protestation

Bastia, le 26 novembre 1910.

M. le Directeur du *Petit Bastiais*,

Les soussignés, habitants du N° 2 de la rue sans Nom et des N°s 2 et 4 du Boulevard de Toga, ont l'honneur de porter à la connaissance de M. Qu de droit leurs justes doléances, concernant les contraventions infligées injustement à ces derniers sous la rubrique « Cours malpropres »

Il existe à proximité de notre cour, un terrain inculte, qui est dans un état de malpropreté repoussant, présentant un véritable foyer d'infection, et deviendrait infaillablement un dépôt d'immondices si l'on ne prend pas les mesures nécessaires pour faire cesser cet état de choses. Par conséquent, nous signalons le fait au Bureau d'hygiène, afin de protéger la salubrité publique.

De ce fait, les jours de vent, toutes les saletés se trouvant sur ce terrain sont poussées dans la cour intérieure de ces habitations et provoquent ainsi des contraventions iudues de la part des agents.

D'autre part, s'il est dans le nombre, quelques personnes peu soucieuses des règles de l'hygiène il n'est pas admissible que toutes les autres soient frappées d'une amende de ce genre.

Nous formulons la juste réclamation, dans l'espoir que MM. les agents de police voudront se rendre compte avant de distribuer des patentes aussi indirectes qu'arbitraires aux personnes qui ont un assez grand soin de la propreté de leur cour.

Suivent les signatures :

Rue Sans Nom numéro 2 : Buratoyo Lucien — Quilici Constantin — Raffalli Napoléon — Mattei François — Scampucci Pasquin — Rouini — Figli — Folacci Elise — Leutzi Joseph.

Boulevard de Toga numéro 2 : Avszeri Joseph — Filippi Jean — Raffalli — Marcelli Marie — Savignoni — Facciandini — Comito Elise — Muscatelli Pierre — Zipelli Jérôme.

Boulevard de Toga numéro 4 : Baldassaroni Dominique — Tumo — Vincenti — Borghetti — Paoletti — Vadella — Tordini — Tomei — Franceschi — Susini — Rossi — Bottici — Leca.

## *Gazette Ajaccienne*

*(De notre correspondant particulier)*

*Congés scolaires*

A l'occasion de la prise de possession de ses fonctions et, après entente avec M. le Vice-Recteur, M. le Préfet a accordé à tous les établissements d'enseignement public de Corse un jour de congé, qui sera ajouté aux vacances du nouvel an.

*Nominations*

M. Casasoprana Jean-Dominique est nommé garde-champêtre à Villanova.

M. Grisoni Luc est nommé garde-champêtre à Grosseto-Prugna.

### Simple Histoire

Mme Antonia Communal, rue Camille-Jordan, n° 3, à Lyon (Rhône), était heureuse de son sort. Elle se donnait tout entière à ses occupations et tout allait pour le mieux. La maladie vint et les ennuis commencèrent. Il fallait se rétablir au plus tôt. Mme Communal a eu la bonne idée de demander aux Pilules Pink d'opérer ce rétablissement, cette guérison, et les Pilules Pink n'ont pas trompé son attente.

Mme A. COMMUNAL

« Vos Pilules Pink ont, écrit-elle, déjà guéri dans mon entourage, dans la maison où j'habite, plusieurs personnes. Témoin de ces guérisons, lorsque j'ai été malade moi-même, je n'ai pas hésité à prendre ces pilules, car j'avais confiance. Vos pilules m'ont parfaitement rétablie. J'étais devenue anémique. J'avais abusé de mes forces, la fatigue vint, la lassitude, et bientôt je dus m'arrêter. J'étais devenue pâle et mes jambes n'avaient pas la force de me porter. Ma respiration était courte et j'avais beaucoup de peine pour monter un escalier ; il fallait que je m'arrête toutes les cinq ou six marches pour reprendre haleine. J'ai eu souvent la migraine, quelquefois des névralgies. Je ne mangeais presque plus, n'ayant plus d'appétit. Enfin mes nuits étaient mauvaises et le matin, à mon lever, j'étais plus faible, plus fatiguée, que le soir en me couchant.

» Vos pilules ont mis ordre à tout cela et maintenant je me porte on ne peut mieux. »

Si votre santé laisse à désirer, si vous n'êtes pas aussi fort, aussi bien portant, que vous seriez que vous pourriez être, faites donc un essai des Pilules Pink Un simple essai suffira pour vous convaincre que vous avez tout intérêt à continuer le traitement, car vous ne tarderez pas à éprouver une grande sensation de bien être, influx que vous êtes en pleine possession de vos forces, influx que le fonctionnement de votre organisme est parfait. Les Pilules Pink sont un médicament puissant, sûr et bon marché, parce qu'il guérit. Or, vous n'hésiterez pas à prendre un médicament, même très cher, s'il devait vous guérir. Nous ne pouvons pas vous prouver que les Pilules Pink vous guériront, mais nous vous donnons de nombreuses preuves qu'elles ont guéri nombre de gens, dont nous vous donnons le nom l'adresse, et même le portrait. Nous ne pouvons faire davantage.

On trouve les Pilules Pink dans toutes les pharmacies et au dépôt : Pharmacie Gablin, 23, rue Ballu, Paris ; 3 fr 50 la boîte, 17 fr. 50 les 6 boîtes, franco.

**VOULEZ-VOUS CONSTITUER UNE DOT A VOTRE PETITE FILLE ?** Quelle maman pourrait résister à cette proposition ? Et comme il lui est facile de satisfaire son désir !

Il suffit de s'adresser à une de nos anciennes Compagnies françaises d'assurances sur la Vie et d'y souscrire un contrat d'assurance dotale. La dot rêvée est ainsi assurée dès le paiement de la première prime.

**Aucune Société ne donne plus de sécurité que la Compagnie LE PHÉNIX** (Entreprise privée assujettie au contrôle de l'Etat) **qui existe depuis soixante-cinq ans.**

Renseignements au siège de la Compagnie, 33, rue Lafayette, et chez ses agents généraux.

## *Petite Gazette*

Variations Atmosphériques du 29 novembre

Thermomètre. — 7 heures du matin + 10 ; midi 15° + 4.6 heures du soir + 14.2 Maxima + 15° Minima + 8.4.

Baromètre. — 7 heures du matin. 768 mm. ; midi, 768 mm.. 6 heures du soir, 768 mm.

Dans la matinée, Calme.

Dans l'après-midi, id.

Etat du ciel : le matin, Couvert.

l'après-midi, id.

### Mouvement judiciaire

M. Tenc, substitut à Bône, vient d'être nommé procureur de la République près le tribunal de première instance de Guelma.

Nous lui adressons nos bien sincères félicitations.

### Fiançailles

Nous sommes heureux d'annoncer les fiançailles de M. Paul Graziani, commis au Comptoir National d'Escompte de Paris, avec Mlle Rose Casabianca, la charmante fille de M. Anne Casabianca, propriétaire à Olmeta-di-Tuda.

Nous formons les vœux les plus cordiaux pour le parfait bonheur des jeunes fiancés.

### Ecole de santé

La bourse entière avec trousseau complet a été accordée à MM. Santarelli et Stefani, élèves de 1re année à l'école du service de santé de la marine.

### Chirurgie

Le docteur *J. STEFANI*, ancien interne-lauréat des hôpitaux de Lyon, ex-préparateur à la Faculté de médecine, membre de la Société d'ophtalmologie de Lyon et de l'Association française d'ophtalmologie, a l'honneur de prévenir le public qu'il reçoura, à partir du 27 novembre, tous les jours, sauf le dimanche, de 1 heure et demie à 3 heures et demie, 4, Boulevard de Cardo, Bastia, en face les écoles primaires.

*Maladies chirurgicales seulement* : Chirurgie générale et Spéciale (maladies des yeux, des oreilles, du nez, de la gorge et du larynx)

Le Docteur ouvrira sa clinique à une date très prochaine et qui sera annoncée en cette place.

Téléphone.

### Au Port

*Entrées :*

— Vap. franç. « Numidia. » cap. Beraldi, venant de Dovifacin.

— Vap. « Iberia, » cap. Fraissinet, venant de Marseille.

— Vap. « Golo, » cap. Carriès, venant de Livourne.

— Vap ital « Josto, » venant de Porto-Torrès.

*Sorties :*

— Vap. franç. « Namidia, » cap. Beraldi, parti pour Porto-Vecchio.

— Vap. italien « Josto, » cap. Pasquale, parti pour Porto-Torrès.

— Vap. « Golo, » cap. Carriès, parti pour Marseille.

— Vap. « Iberia, » cap. Fraissinet, parti pour Livourne.

### Avis

Le docteur *PUCCINELLI*, ancien interne de l'Hôpital Saint-Joseph de Lyon, a l'honneur d'informer le public, qu'il a ouvert son cabinet, 21, Boulevard Paoli, au 3e étage, et qu'il recevra tous les jours de 2 heures à 4 heures, le dimanche excepté

Consultations spéciales sur les affections médicales et chirurgicales des organes génito-urinaires et de la peau.

### Pilules Suisses

29 ans de succès avec des millions de guérisons prouvent que rien ne vaut les Pilules Suisses contre les *maladies d'estomac* et la *constipation*. 1 fr. 50 la boîte franco. Glassel, 29, r. Grammont, Paris.

### A vendre

10 000 plants de fraisiers, provenances du Vaucluse et du Var, fruits énormes, les plus estimés pour l'exportation, bien remontants.

3 francs le cent.

20 francs le mille.

Franco contre mandat-poste ou timbres.

S'adresser à M. Cassabianca, à San Martino, par Arbellara (Corse).

### Objet perdu

Il a été perdu, ces jours derniers, un bracelet en or de petite fille.

Prière de le rapporter aux bureaux du *Petit Bastiais* contre récompense.

### A vendre

Pour cause de départ : Salon, petits meubles, salle à manger, bureau, chambre à coucher, glaces, suspension, garniture de cheminée.

S'adresser de 9 heures à midi et de 2 à 4 heures, chez M. Lanzoy, rue St-Charles, 15, maison Romieu.

### Assurances

Voir l'annonce à la 4e page des Compagnies : *Minerve, Confiance-Incendie* et *Confiance-Vie*.

### A vendre

Pour cause de départ, salle à manger complète ou buffet seul ; piano.

S'adresser pour renseignements au bureau du *Petit Bastiais*.


## LA VILLE DE NICE

*14, Boulevard Paoli, BASTIA*

CORSETS SUR MESURE ET RÉPARATIONS

MADAME ROUBERT a l'honneur de prévenir sa nombreuse clientèle qu'elle vient de recevoir un grand assortiment de Corsets tout faits, de coupe parfaite et de solidité incontestable, à des prix exceptionnels de bon marché.

Comme toujours, elle se charge de la mise à la mesure des corsets nécessitant quelques retouches, sans que le prix de vente soit augmenté.

MADAME ROUBERT tient également un grand choix de *peignoirs, chemisettes, costumes, paletots, tabliers* pour femmes et enfants, *jupons* blancs et couleurs, *jupes, rubans*, et toutes fournitures pour Corsets, à des prix défiant toute concurrence.

Grand assortiment de *lingerie hygiénique* mensuelle pour dames.

**MESDAMES** *Si vous êtes inquiètes pour vos époux*, écrivez en confiance à G. Lacroix, pharmacien spécialiste à Lille, qui répondra gratuitement, sous pli cacheté, à toutes demandes de renseignements.


# DERNIÈRES NOUVELLES

**Service télégraphique spécial du *Petit Bastiais***

00665

**BOURSE DE PARIS**

28 nov. — 29 nov.

Rentes de 3 0/0 ancien . 97.50 — 97.45

de 3 0/0 amortis. . 97.25 — 97.30

ex-coupon

## PORTOVECCHIO

### TENTATIVE D'ASSASSINAT

**Portovecchio, 29 novembre.**

Ce matin, à huit heures, une tentative d'assassinat, dont la victime est un jeune homme de dix-huit ans, M. Balesi Joseph a été commise près de Torre de Porto-Vecchio.

Les nommés Ettori Hugues et Ettori Jean-Jacques ont tiré deux coups de feu sur le jeune Balesi et l'ont très grièvement blessé.

On ignore, quant à présent, les motifs de cet attentat.

Les auteurs sont en fuite, mais la gendarmerie est à leurs trousses.

## NICE

### Horrible Drame

### Assassinat d'une jeune Femme

**Nice, 29 novembre.**

La délicieuse station de la Côte d'Azur vient d'être mise en émoi par un drame terrifiant, tant par les faits eux-mêmes que par les circonstances qui l'ont entouré

Dans la journée, un des quartiers les plus populeux de Nice était révolutionné par des cris de femme qui paraissaient venir d'un appartement occupé par un jeune ménage, uni seulement depuis samedi

C'était bien de là, en effet, que les cris étaient partis et les voisins, qui s'étaient précipités dans cet appartement, eurent sous les yeux un horrible spectacle.

Sur le parquet d'une chambre, la nouvelle épousée, Mme Scalevese, gisait morte dans une mare de sang.

Son mari Ernest Scalevese l'avait tué à coups de rasoir.

L'enquête ouverte à ce sujet paraît devoir attribuer ce crime à la jalousie.

Le mari assassin est en fuite.

## Conseil des Ministres

**Paris, 29 novembre.**

Les Ministres et Sous secrétaires d'Etat, se sont réunis ce matin à l'Elysée, sous la présidence de M Fallières.

### *Les retraites des cheminots*

Le Conseil a commencé l'examen d'un projet de loi relatif à la rétroactivité des retraites des cheminots.

### *Le Dupleix en Chine*

L'amiral Boué de Lapeyrère, ministre de la Marine, informe le Conseil qu'il a l'intention d'expédier en Chine le croiseur-cuirassé *Dupleix* pour renforcer notre escadre d'Extrême-Orient.

### *Les grévistes révoqués*

M. Puech, ministre des Travaux publics fait connaître au Conseil qu'il a commencé l'examen des dossiers des agents de la Compagnie de l'Ouest, révoqués au cours de la dernière grève.

### *Affaires courantes*

Le Conseil s'est ensuite occupé de l'expédition des affaires courantes.

## LE MANS

### Exécution Capitale

**Paris, 29 novembre.**

Demain, à la pointe du jour, aura lieu au Mans l'exécution capitale de Valentin Doilin, le chef des bandits de la Sarthe.

Doilin a été condamné à mort par la Cour d'assises de la Sarthe pour assassinat, ayant le vol pour mobile, d'un octogénaire, M. Bellard.

## ANGOULÊME

### ÉVASION DE DISCIPLINAIRES

**Paris, 29 novembre.**

Cette nuit, trompant la vigilance de leurs gardiens, neuf soldats disciplinaires, affectés aux sections dites de transition, se sont évadés de l'île Madame, située à l'embouchure de la Charente

La gendarmerie, lancée à la poursuite des évadés, n'a pas encore pu les rejoindre.

## L'Affaire Rochette
### devant la Commission d'enquête

### *Audition de M. Rabier*

**Paris, 29 novembre.**

Répondant au désir exprimé par M. Rabier d'être entendu sur l'affaire Rochette, la Commission d'enquête a convoqué aujourd'hui l'ancien avocat financier.

A une question que lui posa M. Jaurès, président de la Commission, au sujet de certains faits et des honoraires fabuleux qu'il avait touché comme avocat de Rochette, M. Rabier répondit que ce qu'il touchu comme avocat ne regarde que sa conscience et le Conseil de l'Ordre.

Quant aux gratiages relevés sur les registres de comptabilité, M. Rabier explique que ces irrégularités sont le fait exclusif du secrétaire de la maison Rochette.

Toutes les personnes susceptibles d'apporter des éclaircissements sur cette mystérieuse affaire, ayant été entendues, la Commission a commencé à discuter les conclusions qu'elle soumettra à la Chambre des députés.

Son travail sera terminé jeudi.

Sans pouvoir énoncer d'une façon précise quels seront les résultats de cette enquête parlementaire, on a cependant l'impression très nette que la majorité de la Commission sera hostile à l'idée d'être munie de pouvoirs judiciaires.

On est également porté à croire qu'elle refusera de blâmer MM. Clémenceau et Lépine, reconnaissant que ces deux personnages sont restés dans les limites de leurs attributions.

Les journaux convaincus de la complicité de hautes personnalités politiques et judiciaires, dans l'arrestation du financier, craignent que cette affaire ne finisse en queue de poisson.

## LE PARLEMENT
### SENAT

*Présidence de M. DUBOST*

La séance est ouverte à 3 h.

L'un des secrétaires donne lecture du procès-verbal de la dernière séance, qui est adopté.

### *Les Médecins militaires*

A l'ouverture de la séance, M. Charles Humbert dépose sur le bureau du Sénat un projet de loi demandant l'augmentation des cadres des médecins militaires.

Cette proposition est renvoyée à la commission de l'Armée.

### *L'élection d'un Sénateur*

Conformément à l'article 3 de la loi du 9 décembre 1884 il est procédé, en séance publique, au tirage au sort pour déterminer le département qui va être appelé à élire un sénateur, par suite du décès de M. Magnin, sénateur inamovible.

Le sort désigne le département de Meurthe-et Moselle.

### *Les Détenus Politiques*

L'ordre du jour appelle la discussion de la proposition de loi de M Merlet et plusieurs de ses collègues demandant que les détenus pour délits politiques soient complètement séparés des détenus pour délits de droit commun, et qu'ils soient mieux traités que ces derniers.

La proposition de M. Merlet est mise aux voix et adoptée.

### *La Réglementation des débits de boissons*

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion en 2e délibération sur la proposition de loi concernant la limitation des débits d'alcool et de liqueurs alcooliques à consommer sur place, et la réglementation des débits de boissons de toute nature.

**M. Riou**

sénateur du Morbihan, s'élève avec véhémence contre les progrès toujours croissants de l'alcoolisme dont les résultats sont de plus en plus effrayants

**M. de Las Cases**

sénateur de la Lozère, succède à la tribune à M. Riou

L'orateur déclare qu'une réglementation sévère s'impose, si le Sénat tient à enrayer ce fléau si redoutable, qui est la cause principale de l'augmentation de la criminalité en France.

**M. Flaissières**

sénateur des Bouches-du-Rhône, intervient également dans le débat.

Le docteur Flaissières soutient qu'une des causes principales de l'alcoolisme est la misère, et que seule, la révolution sociale pourra guérir tous les vices dont souffre l'humanité

La suite de la discussion est renvoyée à jeudi.

La séance est levée.

## AVIS DE DÉCÈS

La Comtesse Jean de Béarn ;

Le Comte Camille de Béarn ;

Le Comte Hector de Béarn, enseigne de vaisseau ;

Le Comte Sancho de Béarn ;

Mademoiselle Jeanne de Béarn ;

M. J. Salomon Kanchin, capitaine au 37e d'artillerie, à Bourges, et Madame J. Salomon Kanchin,

Mademoiselle Pauline de Béarn ;

Ont la douleur de faire part de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne du

Comte Jean de Béarn de Galard Brassac
*Ancien Officier d'Infanterie*

décédé à Bastia, le 27 novembre 1910, muni des Sacrements de l'Eglise.

Les obsèques seront célébrées mercredi, 30 courant, à 9 heures du matin.

On se réunira, 15, rue de l'Opéra.

Le présent avis tient lieu de lettre de faire part.

MM. les membres de la Société des Officiers de la Corse et de l'Union Jentrale sont priés d'assister aux obsèques de leur regretté camarade le capitaine comte de BEARN DE BRASSAC, qui auront lieu le 30 novembre, à 9 heures du matin.

Le Président de la Société,
Colonel GRIMALDI.

MM. les membres de la Société des Courses de Bastia sont priés d'assister aux obsèques de

M. LE COMTE JEAN DE BEARN

leur très regretté Président.

Le Comité.

Mme et M. Ange Dominici ; M. Charles Dominici ; M. Louis Falcucci, Mlle Dévote Frediani, d'Oletta ; M. Falcucci Vincent et sa famille, d'Olmo ; M. Falcucci Dominique et sa famille, d'Olmo ; M. Giudicelli André, d'Olmo, et sa famille ;

Les familles Bagoanichi, Padovani, Merdinci, Mariotti, Galletti et Panozzi de Luciana.

Ont la douleur de faire part à leurs parents, amis et connaissances de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

MONSIEUR LUCIEN FALCUCCI
*Publiciste*
*et Ancien Chef de Cabinet de Préfecture*

leur fils, frère, beau fils, neveu, cousin et allié, décédé subitement à Paris, dans sa 39e année.

La levée du corps aura lieu, jeudi matin, aux hangars Fraissinet.

Les obsèques auront lieu à Luciana, le même jour

Le présent avis tient lieu de lettre de faire part.

### *Remerciements*

**AVIS DE MESSE**

Madame veuve Casanova, née Nicollet, et ses enfants, adressent leurs remerciments émus, aux parents, amis et connaissances qui leur ont témoigné tant de sympathie dans le grand malheur qui les frappe.

Une messe de sortie de deuil, pour le repos de l'âme de

Mlle MARIE-ANTOINETTE CASANOVA

sera dite le jeudi 1er décembre courant, en l'Eglise Saint Jean-Baptiste, à 10 heures du matin.


*SOUS-VÊTEMENTS*
HYGIÉNIQUES STÉRILISÉS
EN TISSU A MAILLES
**du Docteur CHAPUT**

Les sous-vêtements fabriqués avec le tissu à mailles stérilisé, antirhumatismal, élastique et irrétrécissable du Docteur CHAPUT, présente toutes les qualités préservatrices et curatives des affections goutteuses et d'origine arthritique, etc

MAISON CARBUCCIA
BASTIA

MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION

**JOSEPH LUCCHETTI**

45, Boulevard Paoli, BASTIA

Tuiles et Briques de Marseille
*reconnues supérieures dans le Monde entier*

CHAUX éminemment hydraulique

CIMENTS Portland, Roquefort et Valentine

PLATRES Blancs, Rouges et Gris

*FERS* I à planchers et PLATS, ronds ou carrés
FONTES — PLOMB — ZINC feuilles, tuyaux et gouttières

Seul dépositaire des carreaux mosaïques en ciment de la Maison LANIER de *Salos*, incomparables par leur coloris et dureté.

*A NOTER.* — La Maison remplace gratuitement les carreaux usés avant 20 ans. Aucune autre ne peut donner ces garanties.

*Tapisserie et Vitres*

Vernis — Couleurs et Pinceaux

Bois de Construction — Planches et Madriers

Accessoires de portes et fenêtres — OUTILS

*Appareils inodores de tous systèmes*

MARBRERIE — MARCHES, DALLES ET ÉVIERS EN PIERRE DE BRANDO

*Prix de Réclame*

Plans et Devis à titre absolument gracieux



**LA CONFIANCE**

Cie Anonyme d'Assurances contre l'INCENDIE

**LA CONFIANCE**

Cie Anonyme d'Assurances sur la VIE

Entreprise privée assujettie au contrôle de l'ÉTAT

Assurances réalisées : *367 Millions*

**LA MINERVE**

Cie Anonyme d'Assurances contre les risques de

VOL - DÉTOURNEMENTS
TRANSPORTS

Directeur particulier pour la Corse : **M. ROTH**, 28, Bd Paoli, BASTIA



*Maison L.-N. MATTEI*

Champagnes de Marque et Bon Marché

| | |
|---|---|
| Comte Larroche, carte noire. | 2.60 la bout. |
| Gardey, carte bleue . . . | 3.00 id. |
| Marconnay . . . . . | 3.25 id. |
| Léon Chandon, carte perle . | 3.50 id. |
| Cosse Poicher, carte bleue . | 4.00 id. |
| Léon Chandon, carte bleue . | 4.50 id. |
| Théophile Roeder. . . . | 5.00 id. |
| Moët et Chandon, carte bleue | 5.20 id. |
| Louis Roederer. . . . . | 8.50 id. |

N. B. — Par panier de 12 bout. il y a une réduction de prix



**Cedratine**

LA PLUS EXQUISE
LA PLUS DÉLICIEUSE
LIQUEUR
DE MARQUE

Mon L. N. MATTEI
à Bastia (Corse)



RHUM
**FOX-LAND**
Grande Marque

55 fûts vides à vendre de 250 à 260 litres.
S'adresser : 28, Bd de Riquier, à Nice.



Le Directeur-Gérant
J. OLLAGNIER.

Imp. me O'Gagnier

CHEVEUX sauvés par la Poudre Habe

**REVUE-GUIDE** 1er GUIDE PRATIQUE 2 fr. par an.
bulletin mensuel 16 pages, droit usuel, renseignements utiles, union, défense et intérêts du commerce, très intéressant pour commerçants. Demander spécimen et cl. chronos
Fr. MAESTRACCI
ASSISE AU TRIBUNAL DE COMMERCE
4, rue Neuve St-Roch, Bastia (Corse)
se dans tous les bureaux de poste.



N'ALLEZ PAS EN CORSE SANS
L'INDICATEUR OFFICIEL DE LA CORSE 40 Cent.
QUI INDIQUE TOUT POUR
Edition périodique soigneusement tenue à jour.
Prime : 50 cent. — Abonnement d'un an : 1 fr. 50.
A. CLAVEL, Editeur, 43, rue St-Lazare, PARIS.



*Quiconque possède*
5 ARES DE TERRE
a intérêt et profit à lire
LA VIE A LA CAMPAGNE
LA REVUE PRATIQUE AVANT TOUT
Des TRAVAUX | de la Campagne
Des PRODUITS |
Des PLAISIRS |
En Vente Partout
et chez HACHETTE et Cie, PARIS
Envoi d'un Spécimen : 1 fr. 25



**MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION**

Chaux hydrauliques et Ciments, marques de Villeneuve et Lafarge du Teil. — Plâtres gris et blanc. Carreaux-Mosaïques en ciment. — Briques plates et rondes. — Carreaux. — Tomettes — Tuyaux en poterie et en grès.

**FERS A PLANCHER I**

Fers en barres : Plats, Ronds, Carrés, Fil de fer, Ressorts artificiels

TUYAUX EN FONTE, EN GROS

*Appareils Sanitaires*

Charles CLÉMENT & Cie.

Entrepôts aux Magasins Généraux & Boulevard de Cardo, 1.



☞ Demandez dans tous les Cafés: La CÉDRATINE de la Maison L.-N. MATTEI et Cie, liqueur très appréciée des gourmets.

Le meilleur des Cigare à 6 c. est sans contredit le *CIGARE MATTEI*

Le demander dans tous les chits de tabacs.



**Café Express** — **GRAND BAR SOAVI** — **Chocolat Express**



PROCHAINS TIRAGES
1er, 5, 10, 15, 20, 22, 25, 27 décembre
1, 2, 5, 10, 11, 15, 22 janvier 1911

*Un bon Conseil doit toujours être suivi !*

**DES MILLIERS DE LOTS ET DES MILLIONS DE FRANCS**

à gagner — à encaisser

| | | |
|---|---|---|
| 5 Gros Lots de | | UN MILLION |
| 15 | — | 600.000 Francs. |
| 20 | — | 500.000 — |
| 20 | — | 300.000 — |
| 15 | — | 250.000 — |
| 50 | — | 200.000 — |
| 70 | — | 150.000 — |
| 430 | — | 100.000 — |

| | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|
| 10 Lots de | 75.000 | Francs | 1500 Lots de | 5.000 | Francs |
| 195 | — | 50.000 | — | 195 — | 3.000 — |
| 45 | — | 30.000 | — | 60 — | 2.500 — |
| 330 | — | 25.000 | — | 865 — | 2.000 — |
| 60 | — | 20.000 | — | 65 — | 1.500 — |
| 815 | — | 10.000 | — | 180 — | 1.250 — |
| 90 | — | 6.000 | — | 21.855 — | 1.000 — |

etc., etc., etc.

42.205 LOTS
Plus de 160 MILLIONS de FRANCS

*UN TIRAGE en moyenne tous les trois jours.*

Contre 5 francs, on reçoit 100 NUMÉROS de Titres et l'On participe aux prochains Tirages.

La Prévoyance Mobilière, 5, Rue de Chantilly, Paris (9e)

5 75



*Vient de paraître :*

L'AGENDA
GALLIA

PRATIQUE — ÉLÉGANT — SOLIDE

Le Mieux Documenté

*Son Format* : 31 cm. 15, relevé très vert.
*Son nombre de Pages* : 600 (Une par Jour)
*Ses Renseignements* : l'A.B.C. des Affaires
*Sa Prime* : Une Carte des Chemins de Fer

PRIX : 2 FR. 75

Chez tous les Libraires

HACHETTE & Cie, ÉDITEURS



Vin du CAP CORSE au QUINQUINA de L. N. MATTEI

*Apéritif*
TONIQUE
*Délicieux*
*Fortifiant*
MARQUE DÉPOSÉE
Attention aux Contrefaçons



TRENTE-SIXIÈME ANNÉE. — N° 331

JEUDI 1er DÉCEMBRE 1910

# Le Petit Bastiais

5 CENTIMES — JOURNAL QUOTIDIEN — 5 CENTIMES

Rédaction & Administration : 8, Boulevard du Palais, Bastia
J.-B. OLLAGNIER, Directeur

Les annonces sont payables d'avance et reçues aux Bureaux du Journal.
Faits divers 1 fr. — Réclames 3e page, 0.75 — Divers, 0.30 — Judiciaires, 0.25

ABONNEMENT (*Payable d'avance*)

| | 3 mois | 6 mois | 1 an |
|---|---|---|---|
| CORSE | 5 fr. | 10 fr. | 20 fr. |
| AUTRES DÉPART. | 6 » | 12 » | 22 » |

UNION POSTALE, ET AUTRES PAYS : le port en sus.

*On ne répond pas des manuscrits déposés.*


LE CALENDRIER

Soleil : (heure nationale)
Lever, 6 h. 13 m. — Coucher, 3 h. 59 m.
Dernier quart., le 22 — Nouv. Lune, le 1er
Fête d'Aujourd'hui : Saint Eloi.
Fête de Demain : Sainte Bibiane.

30 NOVEMBRE

## LA SEMAINE PÊLE-MÊLE

*Un Héros. — Les Exécutions en Angleterre. — Question de Gros Sous. — Billon ou Aluminium.*

Dieu soit loué ! La France, depuis quelques jours, compte un héros de plus ! Il se nomme Lucien Lacour, et, détail caractéristique, il n'est point issu de la noblesse haute et titrée, il n'a pas d'ancêtres de qui tenir, non, Lucien Lacour est le fils d'un simple menuisier.

Donc, l'histoire enregistrera qu'en l'an de grâce 1910, le dimanche vingt novembre, le nommé Lucien Lacour s'élança sur Briand, président du Conseil des ministres de la République, et manqua lui faire un mauvais parti.

N'allez pas croire cependant que ledit président du Conseil était gardé par un service d'ordre quelconque, au plein Jardin des Tuileries, à l'occasion de l'inauguration d'un monument à Jules Ferry, et c'est au moment où, démocratiquement, il saluait les membres de la famille Ferry, que Lucien Lacour, « Camelot du Roy, » accomplit son geste... historique. Voilà un brave !

— Le coup passa si près que le chapeau tomba !...

L'on s'étonne à bon droit, dans le camp royaliste, qu'après un tel exploit, la République, cette « gueuse, » soit encore debout. Mais patience : encore quelques coups comme celui-là, et les affaires du Prétendant seront certainement en bonne voie !...

L'Angleterre vient d'avoir sa petite « Affaire Steinheil. » C'est le procès du fameux docteur Crippen, qui a passé quinze jours durant, devant plusieurs semaines, les sujets de Sa Majesté britannique, et même un peu l'univers entier.

Crippen avait tué sa femme, la belle Elmore ; mais, contrairement à ce qui se passe trop souvent en France, la justice anglaise ne s'attarda pas pendant des mois et des années à couper des fils en quatre. Aussitôt arrêté — grâce à la télégraphie sans fil — Crippen fut ramené à Londres, jugé illico, convaincu d'assassinat, malgré qu'il n'eût jamais avoué, et condamné à mort. Tout cela dura à peine quelques semaines. Les Anglais, convaincus que le temps est de l'argent, ont déjà pendu leur homme. Chez nous, nous en serions encore à nous demander si l'on devra le juger l'année prochaine ou dans deux ans...

Un autre exemple que nous ne ferions pas mal d'emprunter aux Anglais, c'est la manière d'exécuter les criminels. La potence remplace la guillotine. D'ailleurs, l'instrument diffère peu : on fait avancer le condamné sur une trappe ; au-dessus de sa tête, au lieu d'un couperet, il y a une corde. L'exécuteur appuie sur un bouton, la trappe bascule et le pendu disparaît dans la fosse. Pas de sang qui jicle, pas de panier à son, pas de seaux d'eau pour laver [illegible] et vite fait. Ajoutez à cela que la foule plus ou moins interlope ne vient pas se repaître du spectacle malsain de l'exécution ; cela se passe à l'intérieur de la prison, en présence de quelques personnes seulement, et un avis officiel est affiché à la porte de la prison, pour informer le public qu'Un Tel vient d'être pendu.

Ne trouvez-vous pas que nous gagnerions à imiter cet exemple ?

Et puis, après tout, si nous parlions d'autre chose ? Parlons d'argent, ce sera plus gai.

La Chambre s'est préoccupée, cette semaine, de fournir les contribuables de gros et petits sous. Elle a voté, d'un seul coup, la fabrication de monnaie de bronze, pour une somme de trois millions, soit trois cent mille kilos... Je ne vous souhaite pas que votre fortune pèse ce poids : vous en seriez embarrassés, ma foi !

Mais, au fond, pourquoi fabrique-t-on encore de cette vieille monnaie de bronze, lourde et incommode ? Il y a trois ou quatre ans, on en avait dit pis que pendre au Parlement, et l'on avait bien juré qu'on n'en fabriquerait plus. Les gros sous de billon devaient être remplacés... incessamment, par de jolies petites pièces en nickel. On en fit même l'essai avec les pièces de vingt-cinq centimes.

Quelque temps après, on s'avisa de dire que la monnaie de nickel ne valait pas un clou et l'on parla, avec force lousages, de la monnaie d'aluminium. Maintenant, c'est la monnaie d'aluminium qui est une méprisable galette. La fortune est inconstante !

En attendant, qu'on nous donne toujours des gros sous, ce sera plus sûr !

A. Capello.

## Propos d'actualité

### *La Recherche légale*

*Le Sénat vient d'adopter en seconde lecture la proposition de loi qui admet la recherche de la paternité. Il l'a étudiée avec le double souci de sauvegarder les intérêts de l'enfant et de prévenir et décourager le chantage. Il reste à la Chambre la tâche de l'examiner à son tour. Souhaitons qu'elle évite l'écueil d'une fausse sentimentalité dont le Sénat a su préserver son texte législatif, à la fois libéral et prudent, et qu'elle adopte celui-ci sans modification, pour en finir avec une question aujourd'hui bien mûrie.*

*La porte légale est aussi bien fermée que possible à toute entreprise de chantage. La paternité hors mariage ne pourra être judiciairement déclarée que dans 5 cas bien définis : dans le cas d'enlèvement ou de viol, lorsque l'époque de l'enlèvement ou du viol se rapportera à celle de la conception ; dans le cas de séduction accomplie à l'aide de manœuvres dolosives, abus d'autorité, promesse de mariage ou fiançailles, et s'il existe un commencement de preuve par écrit, dans les termes de l'article 1347 ; dans le cas où il existe des lettres ou quelque autre écrit privé émanant du père prétendu et desquels il résulte un aveu non équivoque de paternité ; dans le cas où le père prétendu et la mère ont vécu en état de concubinage notoire pendant la période légale de la conception ; enfin dans le cas où le père prétendu a pourvu ou participé à l'entretien et à l'éducation de l'enfant en qualité de père.*

*Cependant, dans la quatrième cas, l'action en reconnaissance de paternité ne sera pas recevable s'il est établi que, pendant la période légale de conception, la mère était « d'une inconduite notoire » ou a eu « commerce avec un autre individu, » ou si le père prétendu était, dans la même période, soit par suite d'éloignement, soit par l'effet de quelque accident, dans l'impossibilité physique d'être le père de l'enfant.*

*Quant à l'action en reconnaissance, elle n'appartiendra qu'à l'enfant ou, pendant sa minorité, à la mère. Des délais assez courts sont accordés pour l'introduction de l'instance : si la mère n'a pas agi durant la minorité de l'enfant, la mère, la mère elle-même n'aura, pour se pourvoir au nom de son enfant, qu'un délai de deux ans après l'accouchement, ou « la cessation soit du concubinage, soit de la participation du prétendu père à l'entretien et à l'éducation de l'enfant. » Des peines sont prévues contre les « demandeurs du mauvaise foi, » et, d'autre part, pour décourager toute tentative de chantage, que pourrait favoriser la crainte d'une publicité scandaleuse, il est permis aux tribunaux d'interdire, sous peine d'amende, le compte-rendu des débats.*

L.-D. ARNOTTO.

## L'Intendant militaire Pollacchi

Nous empruntons à la *France Militaire* une notice sur M. l'Intendant militaire Pollacchi, récemment promu.

Né à Corvione le 1er février 1851, M. Pollacchi Antoine-Jean s'engagea au 4e bataillon de chasseurs à pied le 26 juin 1869. On le nomma caporal le 1er janvier suivant, sergent fourrier et ser-gent-majorier 22 août et 29 septembre 1870. Affecté au 5e bataillon de chasseurs à pied de marche le 1er octobre 1870, il prit part avec son bataillon à la bataille d'Orléans, le 11 du même mois. Il y exerça brillamment comme sergent-major le commandement de sa compagnie. Fait prisonnier, il réussit à s'évader le 13 octobre, après deux autres tentatives infructueuses, et rejoignit le dépôt de son bataillon à Chambéry. On lui donne alors un emploi de sous-lieutenant au 4e bataillon de chasseurs à pied (dépôt) le 29 octobre ; il passa ensuite au 16e bataillon de chasseurs à pied de marche le 1er novembre 1870.

Au combat de Langlochères (7 décembre), où son bataillon eut 33 tués, 52 blessés et 205 disparus, M. Pollacchi se fit remarquer parmi les plus braves et reçut en récompense les galons de lieutenant (14 décembre). Il assista encore à la bataille de Vendôme (15 décembre) et à la bataille du Mans (11 janvier 1871). Son bataillon prit aussi 1871. Il faillit y être victime de la violence des fédérés.

Mis en disponibilité de retraite [illegible] en date du 29 janvier 1872), M. Pollacchi fut affecté au 25e bataillon de chasseurs à pied le 25 février suivant. Promu lieutenant sur place le 3 mars 1873 et envoyé en mai à l'école de tir de Vincennes, il y obtenait une mention honorable et le n° 3 sur 69 élèves.

Capitaine au 29e régiment d'infanterie le 19 décembre 1878, M. Pollacchi fut désigné en 1883 pour suivre les cours de l'école des travaux de campagnes du génie, à Versailles ; il obtenait une lettre de félicitations du ministre de la guerre pour son travail d'ensemble.

M. Pollacchi entra dans le corps de l'intendance militaire le 8 mars 1884, avec le n° 3 sur 56 candidats. D'abord adjoint à Lille, il s'embarqua pour Alger au mois de mars 1888 et devint sous-intendant mili-

---

36. — FEUILLETON DU PETIT BASTIAIS

## LES MÈRES RIVALES

*par Henri Demesse*

PREMIÈRE PARTIE

XVI

— A l'Odéon ! répondit Juliette au hasard. Et je suis revenue à pied, ce qui explique ma rentrée tardive.

— Et quelle pièce jouait on, à l'Odéon ? demanda curieusement la Daunoux.

Le coup porta. Juliette parut très embarrassée. Elle ne put dissimuler son embarras.

— Ma foi, je ne me rappelle plus le titre de la pièce. C'était fort émouvant, voilà tout ce que je peux dire. Mais je suis très lasse. Je vais me reposer. Bonne nuit !

Et, rapidement, pour esquiver toute nouvelle interrogation, elle monta l'escalier, monta seule avec son amant, la Daunoux restant sur la table, un journal du soir. Elle devrait le programme des spectacles. Elle apprit extraordinairement intéressant Libérac.

— Elle vient de l'Odéon ! dit-elle, triomphante. Elle prétend qu'elle vient de l'Odéon ! Elle a assisté à un spectacle fort émouvant ! Or, regarde : On n'a pas joué à l'Odéon. Lis ! Tiens, là ! « Relâche pour répétitions générales ! » Ment-elle avec assez d'aplomb ! Si nous prévenions la police ? Pour sûr, elle a dû faire un mauvais coup ! As-tu vu comme elle était pâle ? Tu vois, je ne dormirai pas tranquille tant que cette fille ne sera sous notre toit.

— Bah ! répliqua philosophiquement notre Libérac. Il est tard. Il fera jour demain. Nous aviserons. Allons nous coucher. Surtout, cache bien ce portefeuille. Emporte-le dans notre chambre. Nous le remettrons à sa place demain.

Il éteignit le gaz. Les deux amants se retirèrent après le départ de madame Vasseur, la femme de ménage de Juliette, qui descendit peu après le retour de l'ex-écuyère.

La chambre à coucher des amants était située au-dessus de celle de Juliette, au deuxième étage de l'hôtel. La Daunoux ne dormit pas, cette nuit-là, tant elle était préoccupée. Toute la nuit, elle entendit la Mystérieuse aller et venir dans sa chambre.

XVII

Il était dix heures du matin. La Daunoux venait de se lever. Elle était brisée. Elle se coucha tôt, d'ordinaire. Or, elle ne s'était retirée, la veille, que fort tard. De plus, elle n'avait pas dormi. Elle éprouvait donc une lassitude excessive. Debout, elle prit à travers les trois petites pièces qui constituaient son appartement, paresseuse, sans force, sans avoir le courage de faire sa toilette. Finalement, elle descendit au bureau de l'hôtel, en jupon, en camisole, sans corset, les cheveux dénoués dans une résille ornée de rubans bleus, les pieds dans des chaussons. En cet état, non maquillée encore, elle était hideuse, avec son visage bouffi, son cou rouge, sa peau tannée, ses yeux mornes. Tout en fumant des cigarettes, elle songea à ce qui s'était passé la veille. Tout à coup, Juliette se trouva devant elle. Elle portait un petit costume de voyage très élégant. La Daunoux remarqua qu'elle s'était parée plus que de coutume. Juliette, en effet, était vraiment ravissante.

— Comment ! .. dit la directrice de l'Hôtel du Nouveau-Monde, déjà prête à sortir ! Vous n'avez pourtant pas beaucoup dormi, cette nuit .. Je ne dormais pas, moi non plus, et je vous ai entendue aller et venir.

— En effet, j'ai dû faire des préparatifs de départ, car je suis forcée de quitter Paris aujourd'hui même.

— Comment, vous nous quittez ? dit la Daunoux, stupéfaite.

— Il le faut : Croyez que ce n'est pas sans regret.

— Bon ! Je vais, enfin, apprendre quelque chose, se dit la Daunoux.

— Vous savez, — je vous l'ai dit quand je me suis installée ici, — vous savez que je suis institutrice, reprit Juliette.

— Vous me l'avez dit, en effet, fit la Daunoux, en souriant, et avec une intention spirituelle.

Juliette n'eut pas l'air de comprendre.

— Or, j'avais quelques ressources alors, qui seraient promptement épuisées si je continuais à ne rien faire. Je me suis donc occupée de retrouver une place. J'ai mis des amis en campagne. L'un d'eux a découvert, pour moi, une bonne situation. Il s'agit de commencer, bientôt, l'instruction d'une petite fille dont les parents sont fortunés. La situation est superbe. Si je réussis, si je plais, et je m'y emploierai de toutes mes forces, je ne quitterai pas l'enfant, j'achèverai son instruction. Je resterai dans la famille, qui assurera mon avenir.

— Mais votre petite fille... que comptez-vous donc en faire ?

Juliette parut un peu embarrassée.

— C'est à son sujet, que je désire avoir, avec vous, un entretien ; c'est pour cela que je suis descendue.

— Parlez ! Vous pouvez compter sur ma discrétion.

— Je le sais. Or, chère madame, je dois vous faire une confidence ! Le père de ma petite fille, qui m'a séduite, m'a abandonnée ; vous vous en doutiez, probablement ! L'histoire est banale. De pareils faits se voient tous les jours.

La Daunoux s'attendrit. Sa grosse nature, très sentimentale, se passionnait, d'ordinaire, pour toutes les « peines du cœur », comme elle disait en langueyat.

— Pauvre fille ! dit elle, très émue. Pauvre fille ! Continuez, chère mademoiselle.

Juliette l'avait appelée « chère madame », la Daunoux tenait à lui rendre sa « politesse ».

— Vous êtes bonne, chère madame, reprit Juliette en jouant son rôle à merveille, vous avez un excellent cœur ; je m'en suis souvent aperçue.

La Daunoux fondit en larmes. Juliette, fort troublement, avait fait vibrer la corde sensible de l'ex-modèle.

Oh ! reprit elle, c'est avec désespoir que j'entrevois la nécessité de me séparer de mon enfant, de ma fille, de cette chère petite créature qui me vient de lui... de lui... qui m'a si indignement trompée, et que j'ai la faiblesse d'aimer encore.

— Pauvre femme ! Oh ! ces « monstres » d'hommes, tous les mêmes ! Continuez, « chère mademoiselle ».

— Vous comprenez bien, chère madame, que, si l'on connaissait ma situation, l'emploi qui m'est offert m'échapperait.

— C'est évident ! Il faut supporter les préjugés les plus sots !

*(A suivre).*


GRAND BAR SOAVI
CAFÉ EXPRESS
CHOCOLAT EXPRESS